SCOT du Pays Barrois

Schéma de Cohérence Territoriale

Pièce n° 3 – Annexe 1

(Enquête publique)

Diagnostic territorial & Etat initial de l'environnement

Sommaire

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU TERRITOIRE p.3

Dynamiques résidentielles p.4

Logements et habitat p.12

Equipements p.26

Mobilités p.48

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES p.61

Tissu économique p.62

Agriculture p.75

Commerce & logistique p.82

CADRE DE VIE ET TRANSITIONS p.154

Etat initial de l'environnement p.155

Paysages barrois p. 248

Patrimoine bâti p.270

Tourisme p.317

Consommation d'espaces NAF p.336

SCOT du Pays Barrois

1. CAPACITÉS D'ACCUEIL DU TERRITOIRE

DYNAMIQUES RESIDENTIELLES

SCoT du Pays Barrois

REPARTITION DE LA POPULATION

Des pôles démographiques qui suivent les axes de communication

La population du Pays Barrois s'élève à 57 304 habitants en 2020 (Insee RP 2020). Avec près de 34 000 habitants, la CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse abrite près de 60% de la population totale du territoire.

Les communes les plus peuplées et les plus densément peuplées sont situées le long des axes routiers majeurs (N135 pour Bar-le-Duc et N4 pour Ligny-en-Barrois), aux croisements de plusieurs routes départementales (les D994 et D995 pour Revigny-sur-Ornain) ou à proximité de Saint-Dizier, commune située à l'extérieur du Pays Barrois.

Population en 2020 (Insee RP 2020)

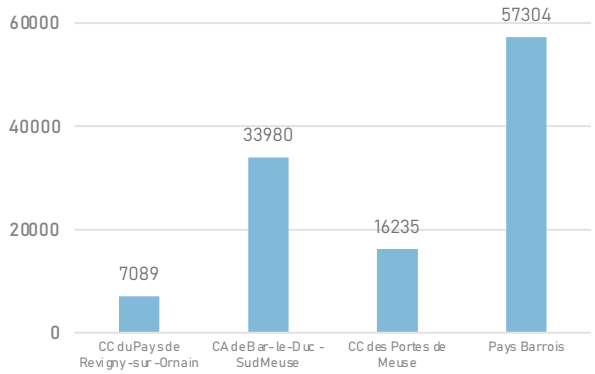

Population et densité de population en 2020 (atopia, Insee)

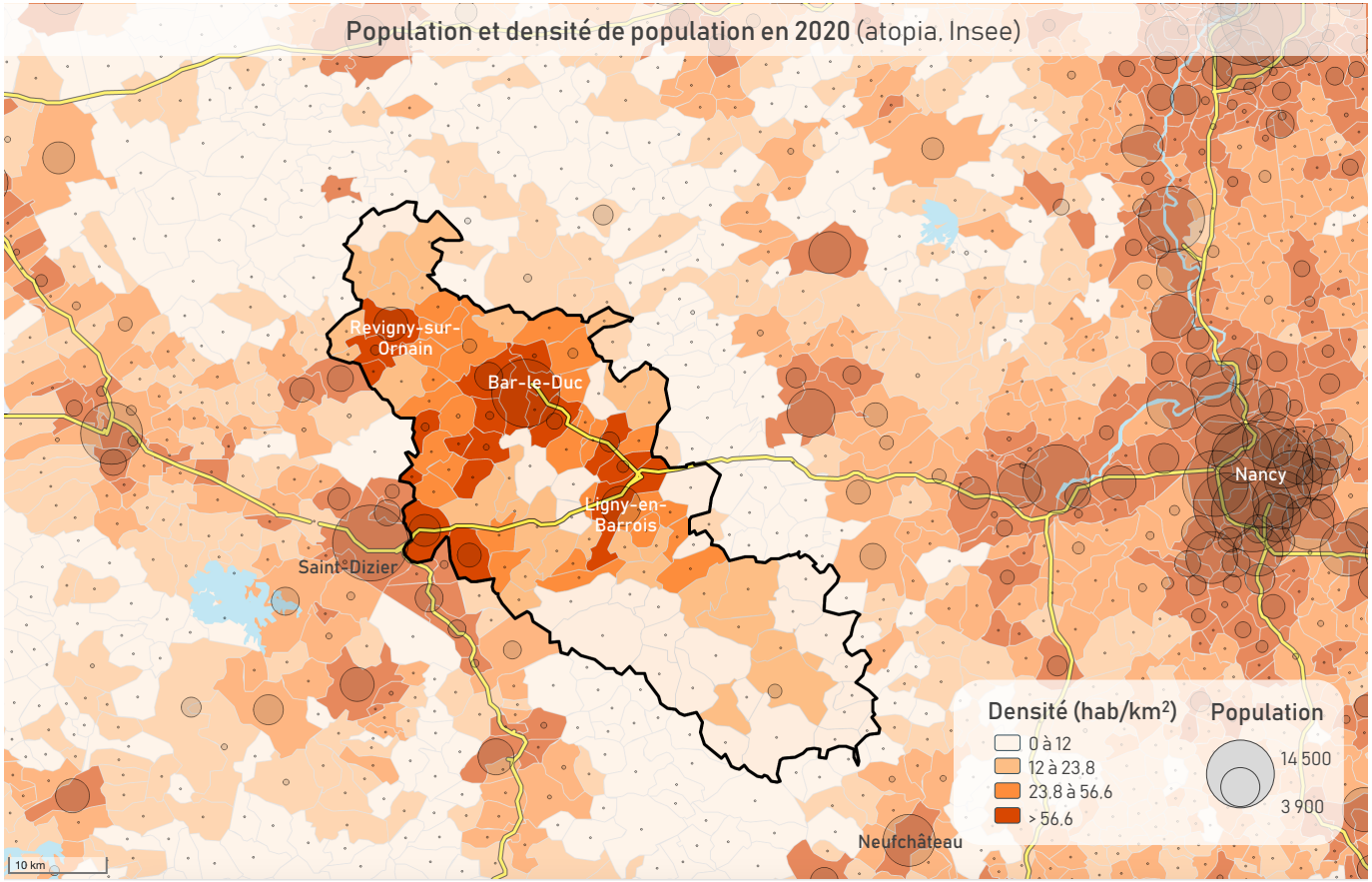

EVOLUTION DE LA POPULATION

Une dynamique démographique en berne depuis les années 1980

Entre 1968 et 2020, la population du Pays Barrois a diminué de 15,5%, passant de 67 794 habitants à 57 304 habitants.

Après une légère augmentation entre 1968 et 1982, portée notamment par le dynamisme du Pays de Revigny-sur-Ornain, la population du Pays Barrois a ensuite décliné de manière continue et uniforme jusqu'en 2020, à l'image de la dynamique départementale.

Des pôles locaux qui perdent des habitants

Sur les dix dernières années (entre 2009 et 2020), les trois communes les plus peuplées du Pays Barrois connaissent toutes un déclin démographique, à savoir Revigny-sur-Ornain (-11,2%), Bar-le-Duc (-8,2%) et Ligny-en-Barrois (-11,3%).
Sur la dernière période intercensitaire (2014 – 2020), le déclin démographique est par ailleurs commun à toutes les intercommunalités du territoire : la CA de Bar-le-Duc Sud Meuse perd 5,5% de ses habitants, la CC du Pays de Revigny-sur-Ornain 4,3% et la CC des Portes de Meuse 5,5%.

Les projections démographiques **OMPHALE** (Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Elèves) de l'INSEE permettent de constater que le département de la Meuse a largement dépassé son **pic démographique**, et anticipent une perte de 50 000 habitants d'ici à 2070.

L'évaluation du précédent SCoT a quant à elle permis de constater que les ambitions démographiques à la hausse sur le territoire étaient largement surestimées : le déclin y a été encore plus forte que prévu dans les précédentes projections INSEE. Le Pays Barrois doit intégrer cette réalité pour adapter ses objectifs démographiques : le PLH de Meuse Grand Sud ambitionne par exemple un simple maintien de sa population à l'horizon 2028.

Evolution de la population depuis 1968 - Base 100 *(Insee RP 2020)*

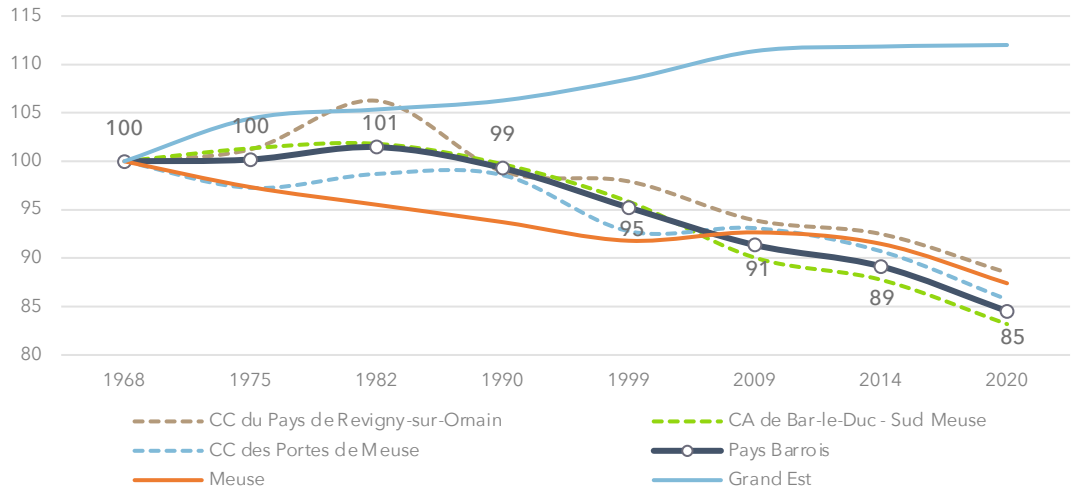

Taux de croissance annuel moyen entre 2014 et 2020 (Insee)

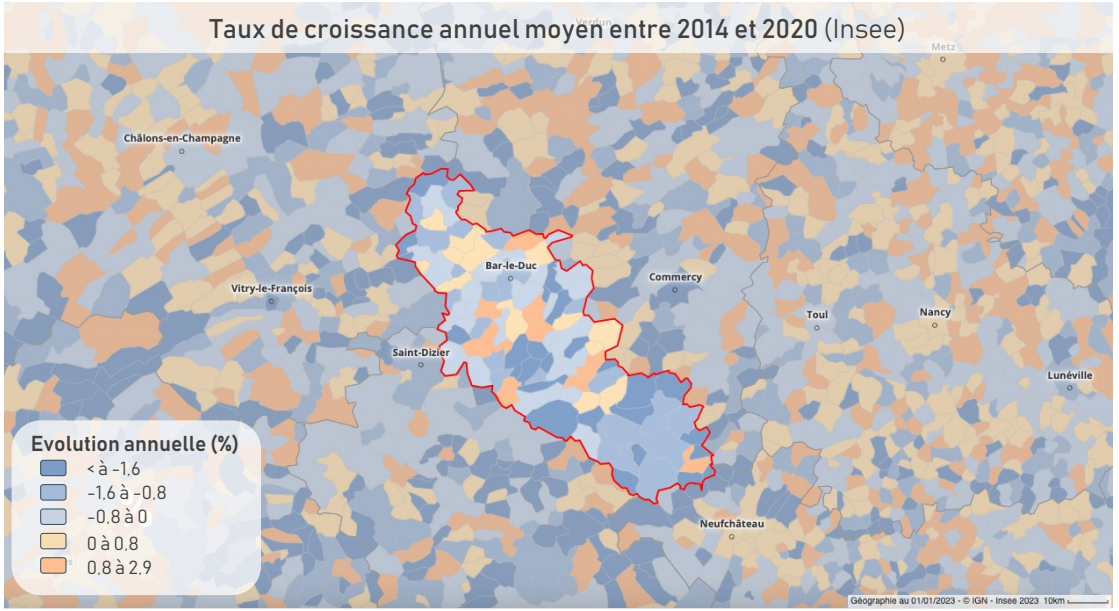

EVOLUTION DE LA POPULATION

Un solde migratoire négatif qui n'est plus compensé par le solde naturel

Depuis le premier recensement de l'Insee en 1968, le territoire a connu plusieurs périodes aux dynamiques démographiques différentes :

- De 1968 à 1982, le solde naturel positif du territoire permet de compenser un solde migratoire défavorable. Le Pays Barrois connait même une période de croissance démographique légère sur la période.
- De 1982 à 2009, la balance démographique chute fortement, avec un solde migratoire qui reste très défavorable (entre -0,5% et -0,7% par an) mais sans être compensé par un solde naturel qui diminue de manière continue sur chaque période intercensitaire.
- A partir de 2009, le solde naturel devient neutre, avant de passer en négatif sur la dernière période intercensitaire (2014 – 2020). Le solde migratoire restant quant à lui négatif, la chute de population devient multifactorielle et la décroissance « totale ».

La décroissance démographique du Pays Barrois est donc historiquement causée par un solde migratoire négatif, mais la dynamique récente nous alerte aussi sur un décrochage généralisé du solde naturel qui ne permet plus de compenser la diminution de la population.

Alors que crise sanitaire de 2020 a fait naître des espoirs d'un « exode urbain » favorable aux territoires ruraux, l'étude POPSU (Plateforme d'Observation des Projet et Stratégies Urbaines) révèle que « l'effet Covid » espéré n'a pas eu lieu : le solde migratoire est resté déficitaire pendant et après la crise sanitaire. Si les effets à moyen et long terme restent à évaluer, cette première étude permet de sortir de l'analyse médiatique parfois simpliste.

Evolution de la population depuis 1968 (en % annuel) *(Insee RP 2020)*

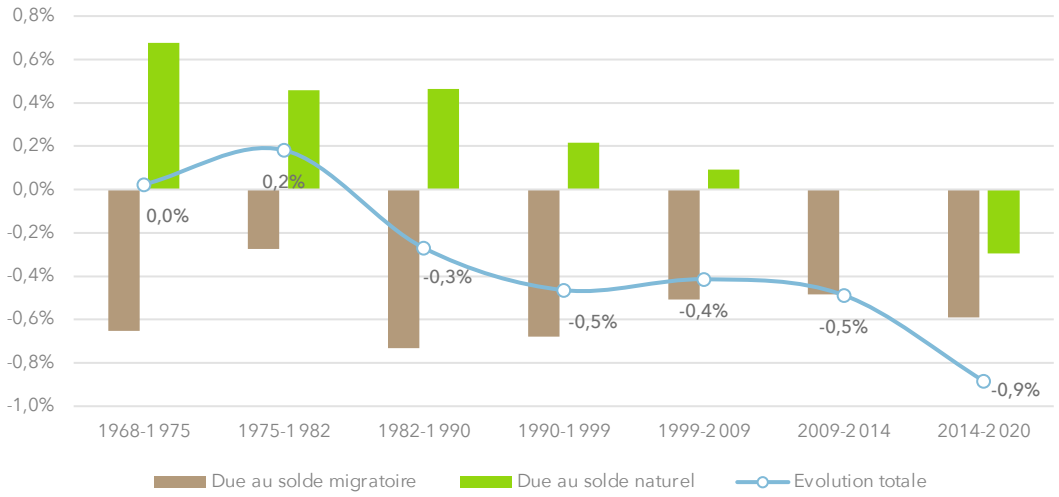

Typologie des soldes naturels et migratoires de 2013 à 2019 *(Geoclip, Insee)*

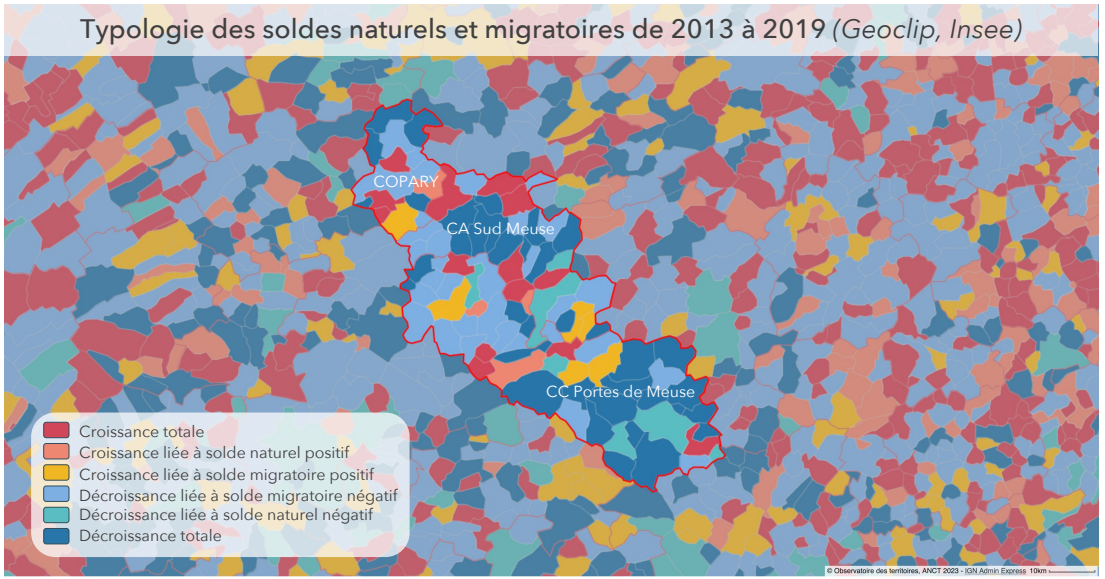

STRUCTURE DE LA POPULATION

Une population âgée

La population du Pays Barrois se distingue par une sur-représentation des plus de 60 ans : ils constituent en effet 32,7% des habitants du territoire, contre 30,4% dans la Meuse et 26,9 % dans la région du Grand Est. La CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse tire à la hausse cette statistique, avec 33,6% de ses habitants qui sont âgés de plus de 60 ans. Par ricochet, les moins de 30 ans sont proportionnellement moins nombreux sur le Pays Barrois (29,9%) que dans le département (31,9%) et la région (34,4%), alors que les classes d'âge intermédiaires des 30-59 ans sont sensiblement équivalentes à ces différentes échelles.

Structure de la population par classe d'âge *(Insee RP 2020)*

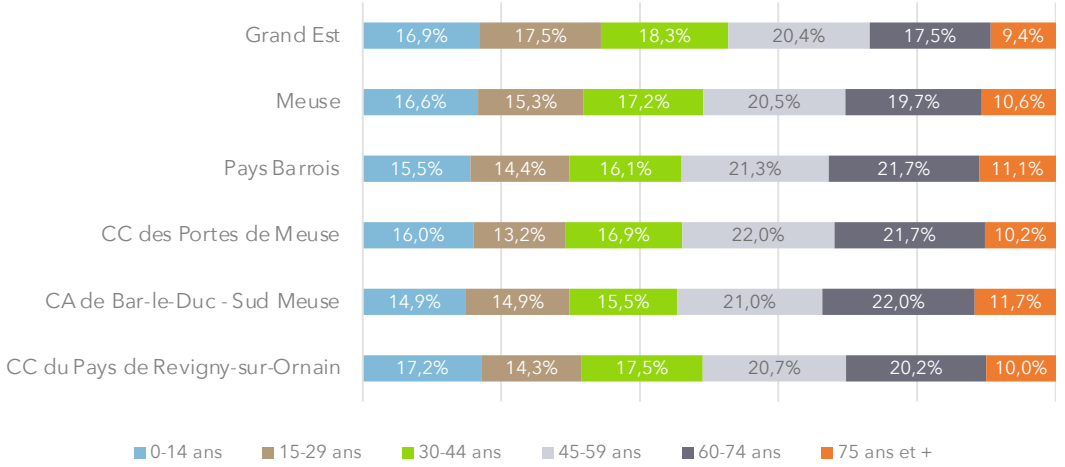

Un vieillissement important sur les dix dernières années

La dynamique de décroissance du Pays Barrois se conjugue à un vieillissement marqué sur les 10 dernières années. La proportion des plus de 60 ans a en effet augmenté de 8,2% entre 2009 et 2020, alors que celle des moins de 30 ans a diminué de 3,4% sur la même période. Les classes d'âge intermédiaires ont, elles aussi, connu une diminution significative sur la période (-4,8% de 30-59 ans).

En parallèle, l'année 2020 a vu un départ important des classes d'âge 15-20 ans, ce qui accentue le vieillissement de la population via un effritement du « bas » de la pyramide.

Les projections démographiques OMPHALE anticipent une **hausse de l'âge moyen** sur le département de la Meuse. Ces projections sont partagées par les plans locaux du Pays Barrois, comme le PLH de Meuse Grand Sud. Le vieillissement rapide de la population amène des besoins d'adaptation à tous les niveaux, notamment en termes d'adaptation du bâti, des logements et des capacités d'accueil des équipements de santé. Pour ralentir ce phénomène, le territoire Meuse Grand Sud cherche par exemple à attirer des jeunes ménages et des familles à proximité des centralités.

Evolution de la répartition par âge depuis 2009 *(Insee RP 2020)*

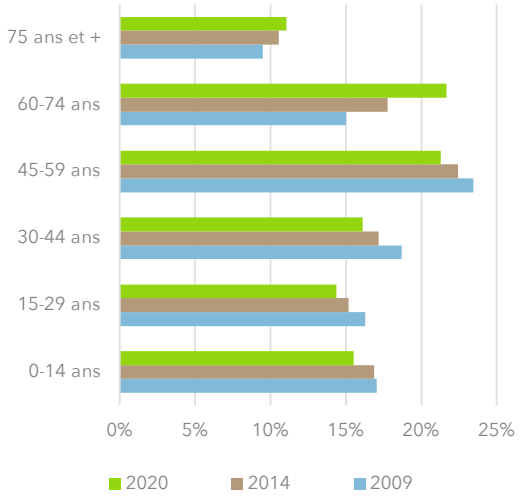

Part de la population âgée de 65 ans et plus en 2020 *(atopia, Insee)*

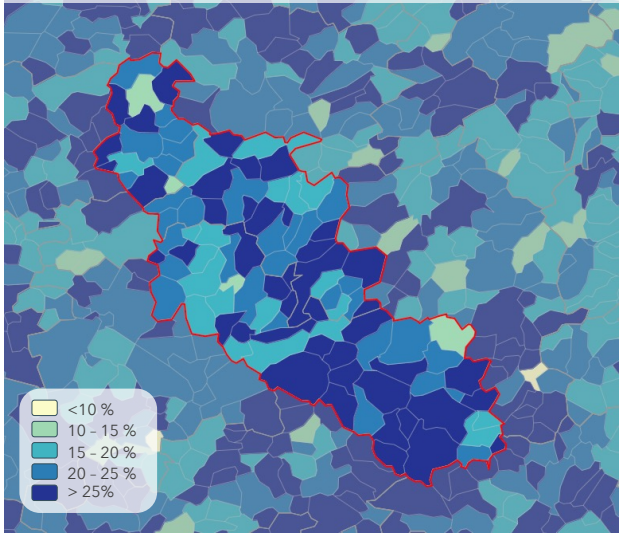

STRUCTURE DE LA POPULATION

Un desserrement des ménages continu

La taille des ménages au sein du Pays Barrois suit la tendance nationale, à savoir une diminution continue depuis les années 1960. Celle-ci est en effet passée d'une moyenne de 3,21 personnes par résidence principale en 1968, à 2,08 en 2020.
La CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse est le territoire sur lequel la baisse est la plus visible, avec moins de 2 personnes par ménage en 2020. Le caractère urbain plus fort de cette intercommunalité s'accompagne en effet d'une plus forte proportion de ménages d'une personne.

Une sur-représentation des personnes vivant seules

A l'échelle du Pays Barrois, les ménages composés d'une seule personne sont en légère sur-représentation (38,1% du total des ménages), alors que les couples avec enfant(s) sont légèrement sous représentés (22,2%) par rapport aux échelles départementales et régionales.
La décomposition interne laisse néanmoins apparaitre de grosses disparités entre les trois intercommunalités du territoire. En effet, la CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse, dont le poids démographique est très important, accueille proportionnellement plus de personnes vivant seules, alors que la part des couples (avec ou sans enfants) y est plus faible qu'ailleurs.

La typologie des ménages du Pays Barrois est donc contrastée, avec des ménages plus petits dans les pôles urbains principaux situés sur la CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse ainsi que dans les espaces ruraux du Sud du territoire.

Evolution de la taille des ménages depuis 1968 *(Insee RP 2020)*

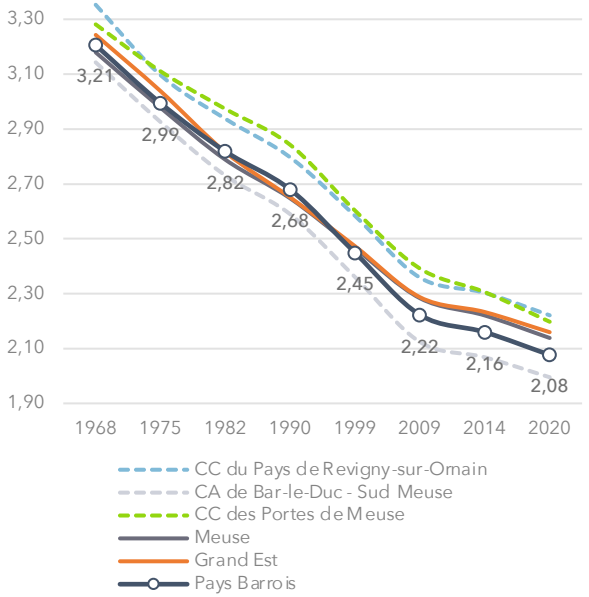

Taille moyenne des ménages en 2019 *(Observatoire atopia, Insee)*

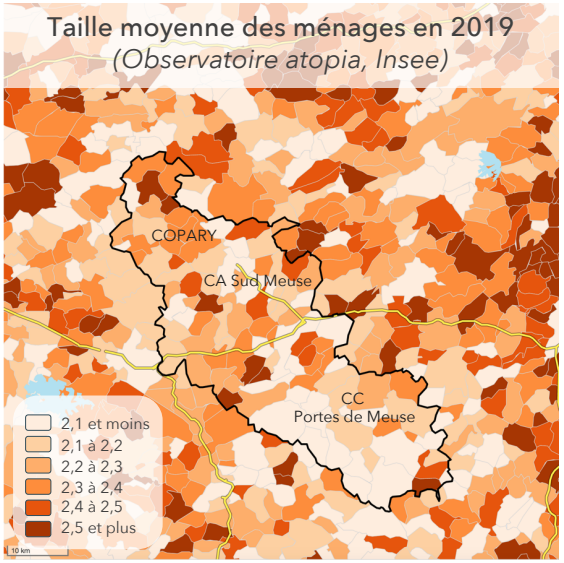

Typologie des ménages *(Insee RP 2020)*

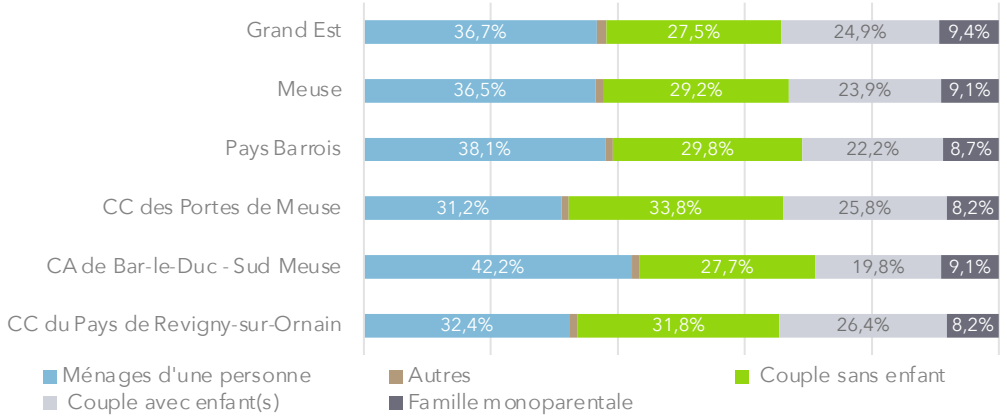

TYPOLOGIE DES MÉNAGES

Des typologies de familles classiques

Selon l'INSEE, une famille « comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. »

La majorité (56%) des familles du Pays Barrois n'ont pas d'enfants, et 38% ont un ou deux enfants. Les familles nombreuses (3 enfants ou plus) comptent pour 7% des familles du territoire.
Les chiffres sont similaires sur les trois intercommunalités du Pays Barrois, et comparables aux statistiques départementales et régionales.

Des profils d'actifs principalement ouvriers et employés

La population d'actifs du Pays Barrois est principalement constituée d'employés (30%), d'ouvriers (29%) et de professions intermédiaires (24%), des proportions similaires aux statistiques départementales, alors que la région Grand Est abrite une part plus faible d'ouvriers et plus importante de cadres.
Cette dernière catégorie est en effet sous-représentée sur le Pays Barrois, constituant seulement 10% des actifs et étant principalement localisés au sein de la CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse.

La fonction Préfectorale de Bar-le-Duc assure une certaine concentration des emplois publics sur le Pays Barrois, dont le volume reste relativement stable depuis 10 ans. Toutefois, le nombre global d'actifs diminue de façon importante sur le territoire, passant de 28 500 en 2009 à 25 000 en 2020 (soit -12%), soit une baisse proportionnellement plus rapide que la perte de population sur la même période (-6,5%).

Nombre d'enfants par famille en 2020 *(Insee RP 2020)*

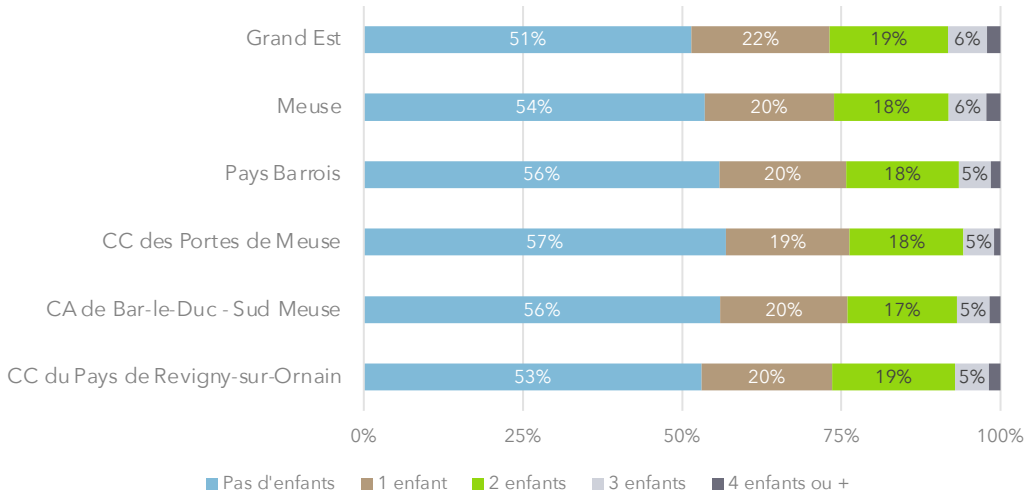

CSP des actifs de 15 à 64 ans en 2020 *(Insee RP 2020)*

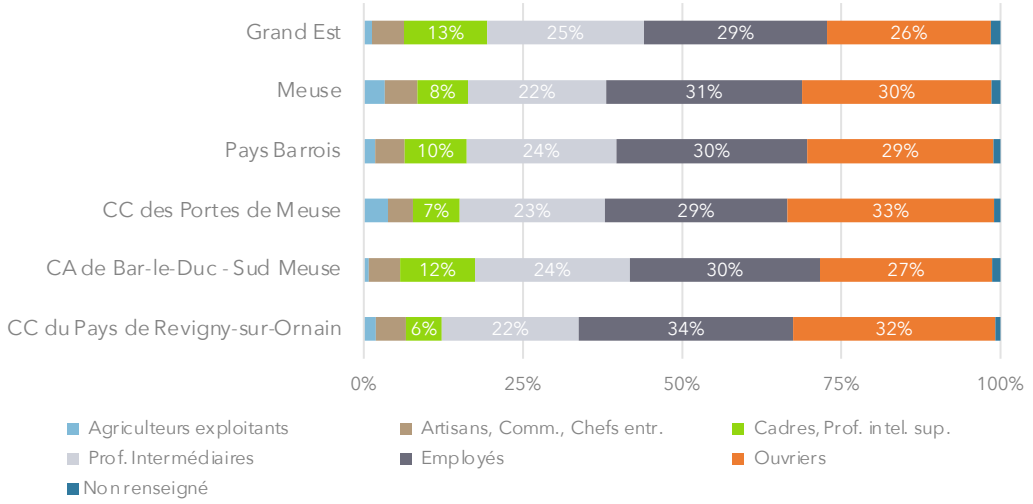

MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES

Des flux principalement internes au territoire et au Grand Est

En 2020, le territoire a connu 1 466 arrivés pour 1 988 départs, soit un solde migratoire négatif de -522 personnes.

Les principaux mouvements ont été internes au Pays Barrois : 3 842 mouvements entre les trois intercommunalités ont ainsi été recensés.

La balance des échanges avec les intercommunalités limitrophes de Commercy-Void-Vaucouleurs (+45) et du Bassin de Joinville en Champagne (+10) sont favorables au Pays Barrois, tandis que ceux avec Saint-Dizier Der et Blaise (-51) ainsi que de l'Aire à l'Argonne (-54) lui sont défavorables.

Aux échelles départementales, les échanges avec la Haute-Marne (308 sortants, 238 entrants), la Meurthe-et-Moselle (318 sortants, 201 entrants) et la Meuse (hors Pays Barrois, 404 sortants, 311 entrants) sont les plus significatifs ; mais là encore, la balance demeure défavorable au Pays Barrois.

Migrations résidentielles vers et depuis le Pays Barrois en 2020 *(atopia, Insee MIGCOM 2020)*

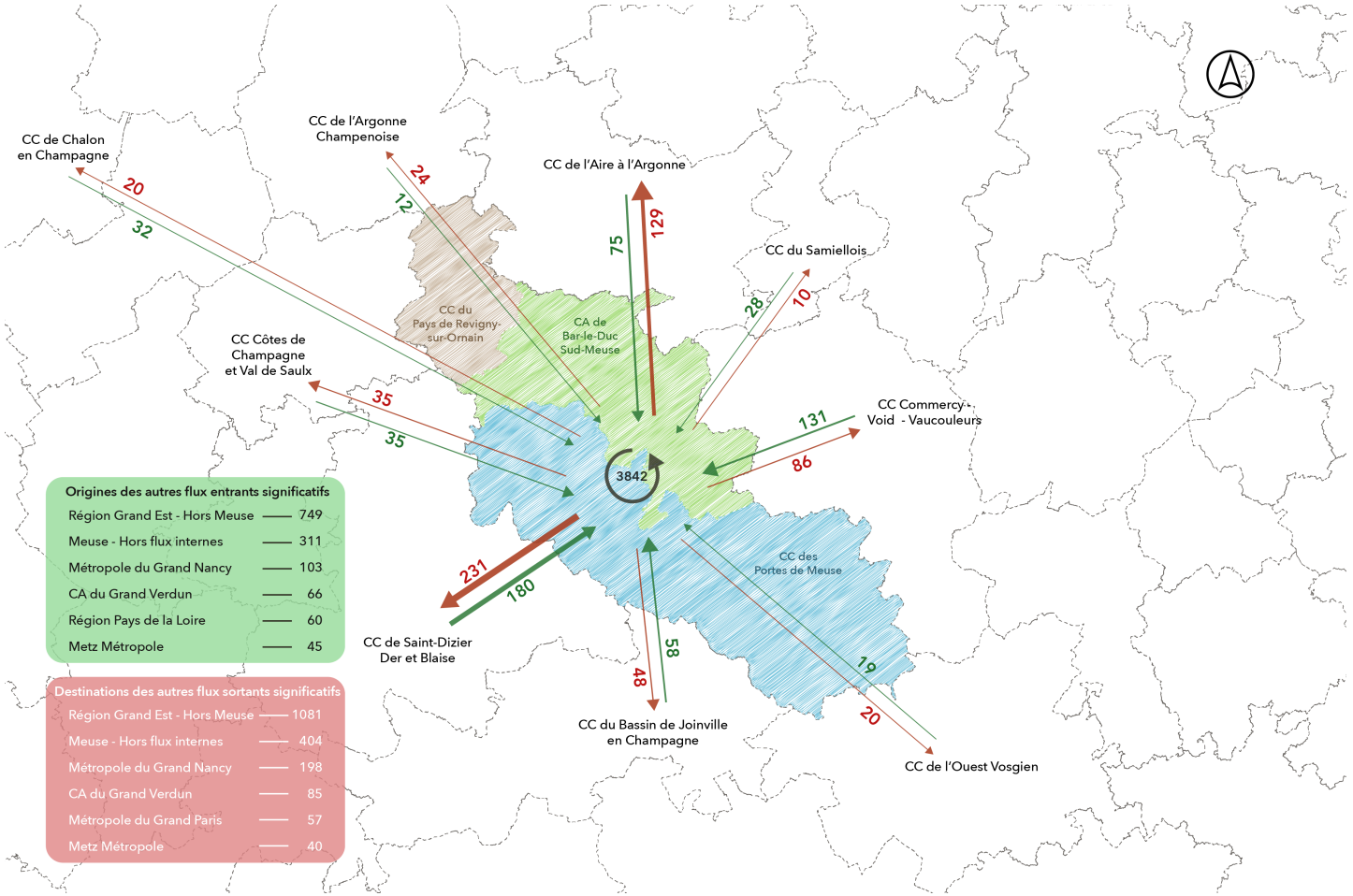

SYNTHÈSE – DYNAMIQUES RESIDENTIELLES

Les enjeux pour le SCoT de demain

Pour le prochain SCoT, les enjeux prioritaires portent sur :

- La prise en compte de la dynamique démographique atone qui restructure les ambitions du territoire par rapport au SCoT précédent : le maintien démographique est maintenant l'objectif, en accord avec les projets et schémas locaux.
- L'anticipation des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population mais aussi au départ des jeunes.
- Le besoin de renouveler les leviers de l'attractivité du territoire via une approche multiscalaire.

- La population diminue de manière constante depuis les années 1980, et qui est due depuis les années 2010 à des soldes migratoires et naturels défavorables.
- La dynamique récente laisse apparaitre une augmentation de la part des plus de 60 ans dans la population depuis 2009, au détriment de toutes les autres classes d'âge plus jeunes.
- Si ce vieillissement est commun à toutes les intercommunalités du territoire, la CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse présente une proportion plus importante de personnes vivant seules, à l'opposé des dynamiques des deux autres communautés de communes.
- Les CSP des actifs du Pays Barrois sont composées principalement d'ouvriers et d'employés, dans des proportions similaires à celles départementales.
- Les migrations résidentielles montrent que les échanges se font majoritairement avec la Région Grand Est, hors Meuse, que ce soit dans le sens des départs ou des arrivées.

LOGEMENT ET HABITAT

SCoT du Pays Barrois

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DU PARC

Des logements principalement situés sur la CA de Bar-le-Duc

Le Pays Barrois compte en 2020 près de 32 000 logements, répartis à 61% sur la CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse, 11% sur la CC du Pays de Revigny-sur-Ornain et 28% sur la CC des Portes de Meuse. Cette répartition des logements suit la répartition démographique sur le territoire.

Une dynamique de construction au ralenti sur la période 2009-2020

La dynamique de construction de logements sur le Pays Barrois se situe historiquement en deçà de la moyenne régionale, mais au-dessus de la moyenne départementale.

Entre 1968 et 1990, le Pays Barrois a connu une croissance assez soutenue du nombre de logements, avant de marquer le pas sur la décennie suivante. Le début des années 2000 marque un retour à une dynamique constructive importante, regain qui dure jusqu'en 2009.

Sur la période 2009 – 2020, la dynamique constructive est moins importante, toutefois portée par la CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse.

Répartition des logements en 2020 *(Insee RP 2020)*

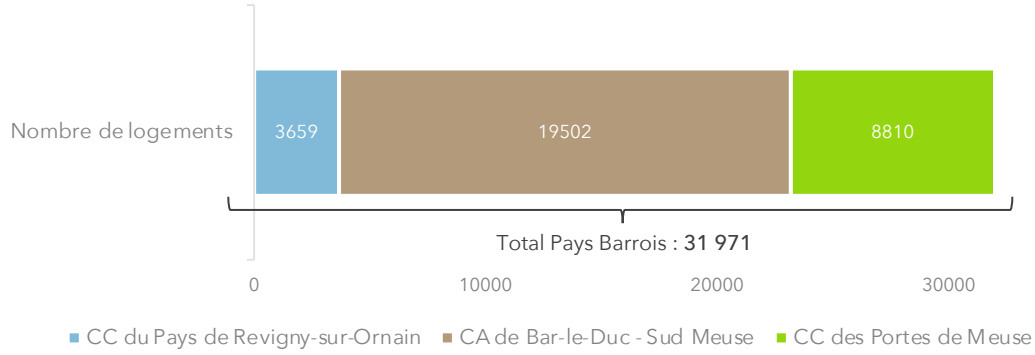

Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2020 - Base 100 *(Insee RP 2020)*

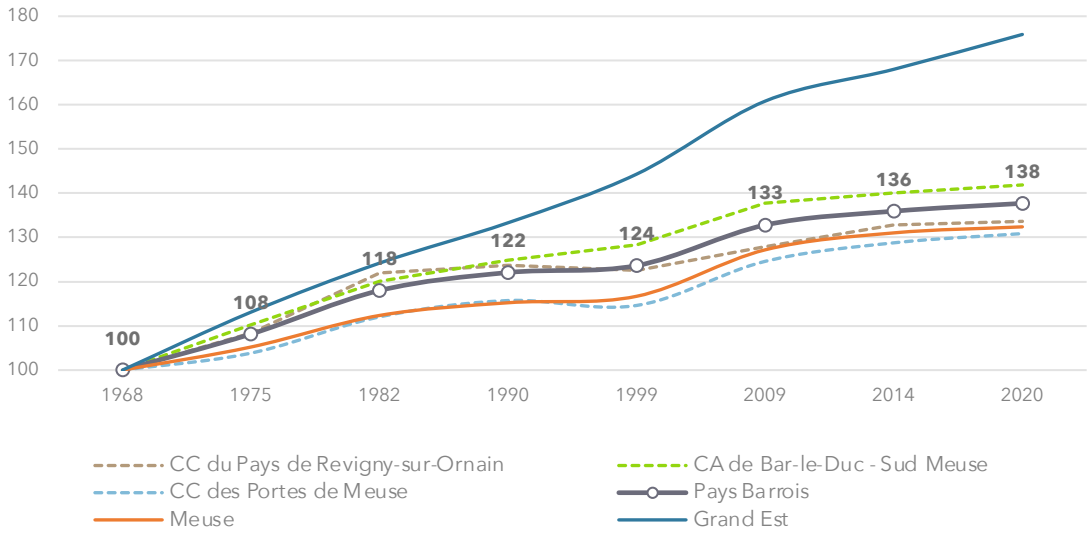

EVOLUTION RÉCENTE DU PARC

Un volume de constructions récentes peu important

Le détail des logements commencés sur les dix dernières années (d'après la base de données « Sitadel2 ») laisse apparaitre un tassement de la construction entre 2014 et 2021, avec une moyenne annuelle de 49 logements commencés, contre 152 en 2012 et 84 en 2013.

Seule l'année 2017, largement portée par la CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse (82 logements commencés), fait figure d'exception avec 104 logements commencés sur l'ensemble du Pays Barrois.

La répartition géographique montre que la majorité des logements commencés l'ont été sur la partie Nord du Pays Barrois, dans les alentours de Bar-le-Duc et de Revigny-sur-Ornain.

Logements commencés par année entre 2012 et 2021 *(Sitadel)*

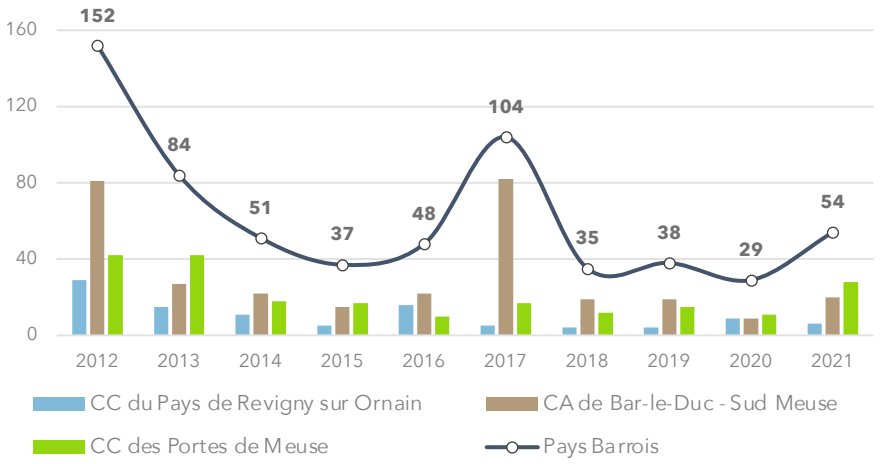

Logements commencés par commune entre 2012 et 2021 *(Sitadel)*

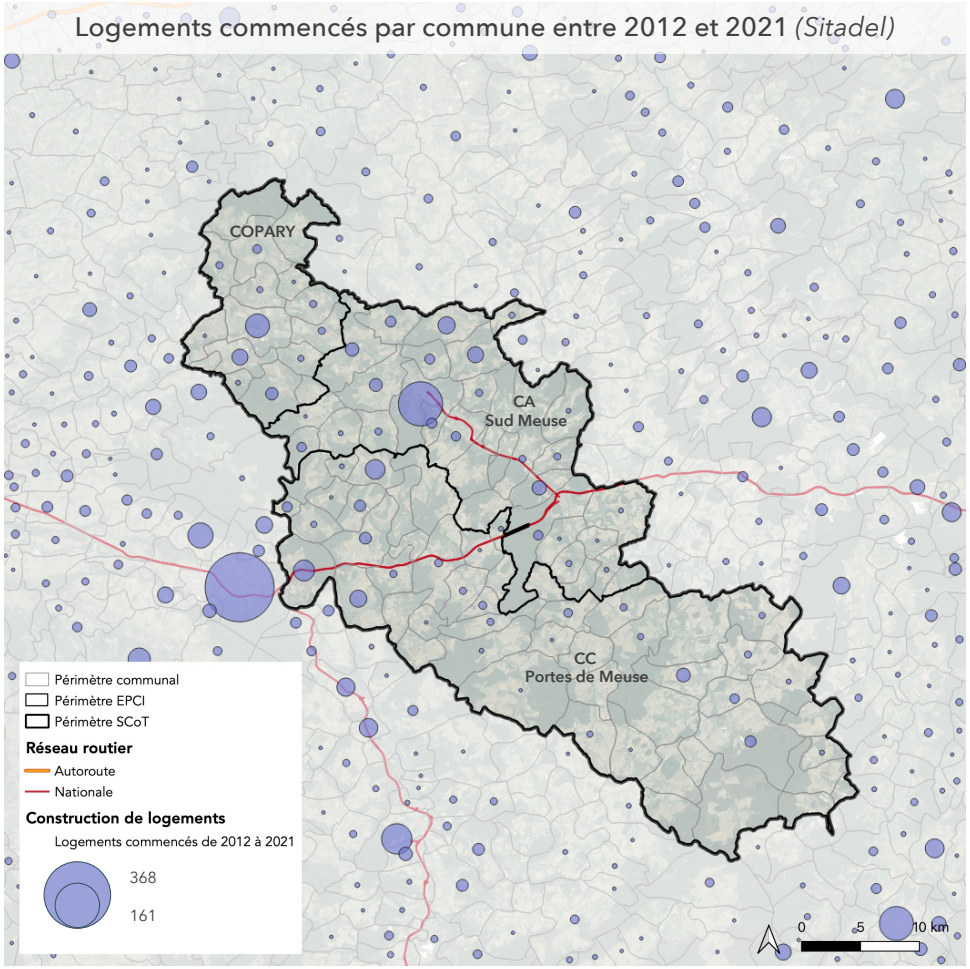

OCCUPATION DES LOGEMENTS

Un taux de vacance en augmentation

Le desserrement des ménages (diminution du nombre moyen d'habitants par résidence principale) sur le Pays Barrois ne suffit pas à compenser le déclin démographique à l'œuvre : la vacance résidentielle a en effet augmenté de 4 points entre 2009 et 2020, et a plus que doublé entre 1999 et 2020, pour atteindre 13% au dernier recensement. Cette moyenne est comparable à la moyenne départementale (12,2%), mais demeure bien supérieure à la moyenne régionale (9,4%). La vacance structurelle (logements vacants depuis plus de deux ans) est par ailleurs très forte , et représente 61% du parc vacant du Pays Barrois,

L'étude de la vacance à l'échelle municipale montre une distinction entre le Nord et le Sud du territoire, qui suit la répartition démographique : la plupart des communes des Portes de Meuse connaissent une vacance dans l'ensemble élevée, alors que sur les deux autres intercommunalités, ce phénomène est surtout concentré sur les pôles urbains.

Un taux de vacance de cette ampleur est considéré comme préoccupant ; le taux de vacance « idéal » qui garantit une bonne rotation des ménages dans le parc se situant en effet entre 6% et 7%

Part des logements vacants en 2020 *(Insee RP 2020)*

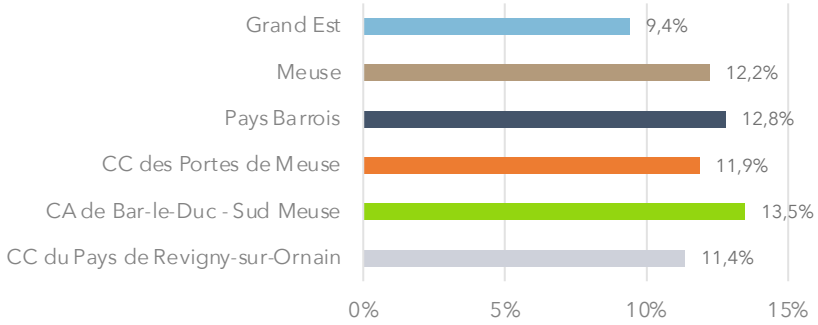

Evolution du statut d'occupation des logements sur le Pays Barrois
(Insee RP 2020)

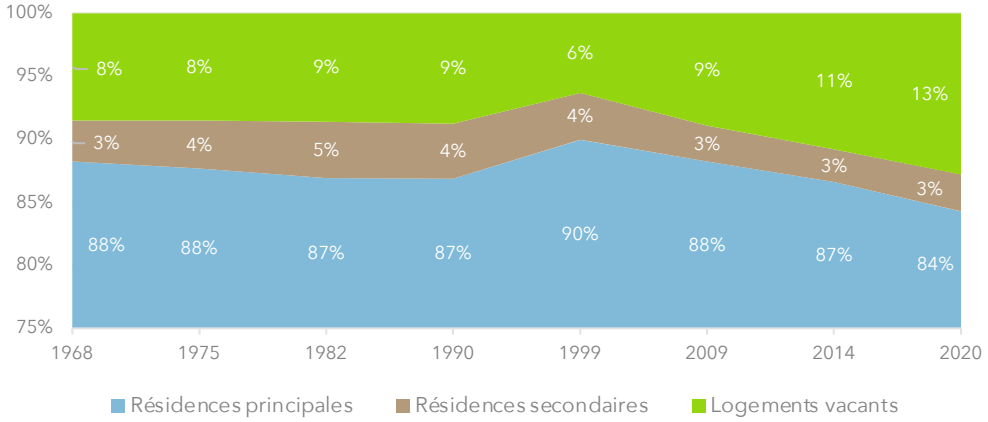

Part de logements vacants par commune en 2020
(Insee RP 2020, atopia)

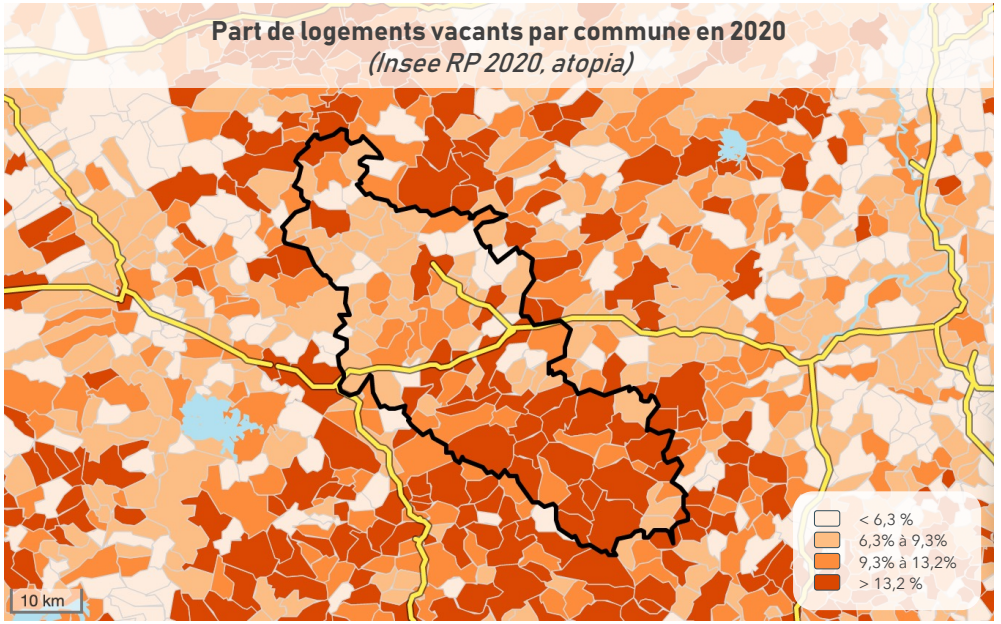

OCCUPATION DES LOGEMENTS

Un parc de logements de grande taille, en inadéquation par rapport à la composition des ménages

Sur le Pays Barrois, 74% des résidences principales sont des maisons, et 24% des appartements. Ces derniers sont principalement situés sur la CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse (qui abrite 75% des appartements du territoire).

Plus de la moitié des résidences principales du territoire sont composées de 5 pièces ou plus, une taille importante comparée à la répartition des ménages, composés à 68% de personnes seules ou de couples sans enfants. A l'inverse, moins de 10% des résidences principales sont composées de 1 ou 2 pièces.

Des ménages principalement propriétaires de leur logement

Les logements du territoire sont principalement occupés par des propriétaires (à près de 69%), un taux similaire à la moyenne départementale (67,4%) et plus important que la moyenne régionale (58,6%).

L'inadéquation des logements au marché de l'immobilier en raison de leur taille est une des raisons expliquant la vacance structurelle. En l'occurrence, la grande taille moyenne des logements du Pays Barrois ne permet pas aux ménages du territoire, de plus en plus petits et qui sont composés à 38% d'une seule personne, de trouver des logements adaptés. Cette situation se combine de plus aux problématiques énergétiques liées à la mauvaise qualité du bâti.

Type des résidences principales du Pays Barrois en 2020 *(Insee RP 2020)*

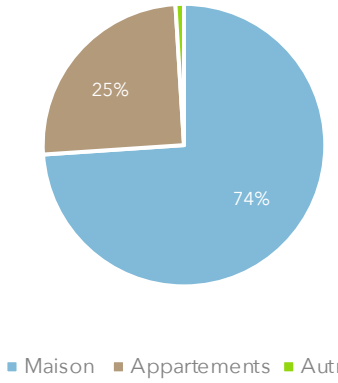

Taille des résidences principales du Pays Barrois en 2020 *(Insee RP 2020)*

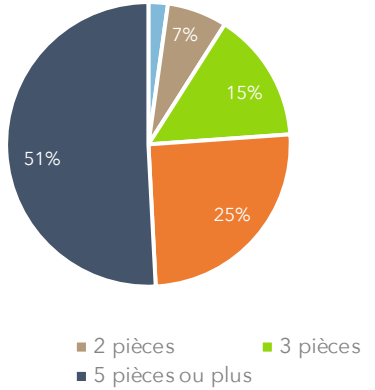

Statut d'occupation des résidences principales en 2020 *(Insee RP 2020)*

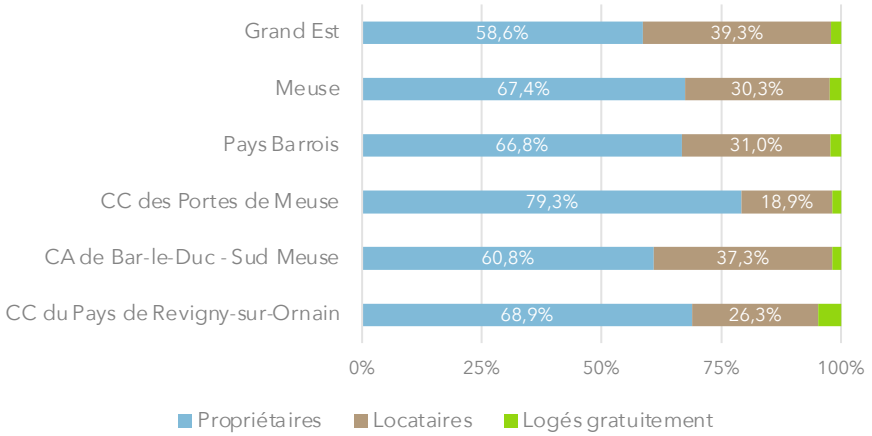

CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

Un parc résidentiel très ancien

La période de construction moyenne des logements sur le Pays Barrois est similaire à celle observable sur le département de la Meuse.

La plus grande part (52%) des logements du territoire a été construite sur la période 1946-1990, un constat observable par ailleurs aux échelles supérieures.

Le Pays Barrois se distingue toutefois par une part importante de résidences principales ayant été construites avant 1919. En effet, 21% des logements datent de cette période, contre 12% à l'échelle régionale.

A l'inverse, les logements construits depuis 1991 comptent pour seulement 18% du parc total sur le Pays Barrois, contre 26% sur l'ensemble de la région Grand Est.

Au sein du Pays Barrois, la CC des Portes de Meuse, qui présente un profil plus rural, abrite proportionnellement le plus de logements très anciens : 32% des résidences principales y ont été construites avant 1919.

La qualité du bâti est un autre facteur d'augmentation de la vacance structurelle: des logements trop énergivores et vétustes sont considérés comme obsolètes, et les coûts associés à leur rénovation peuvent être un frein majeur à leur mobilisation, la construction neuve pouvant être plus avantageuse économiquement pour les potentiels acquéreurs.

Période de constructions des résidences principales en 2020 *(Insee RP 2020)*`

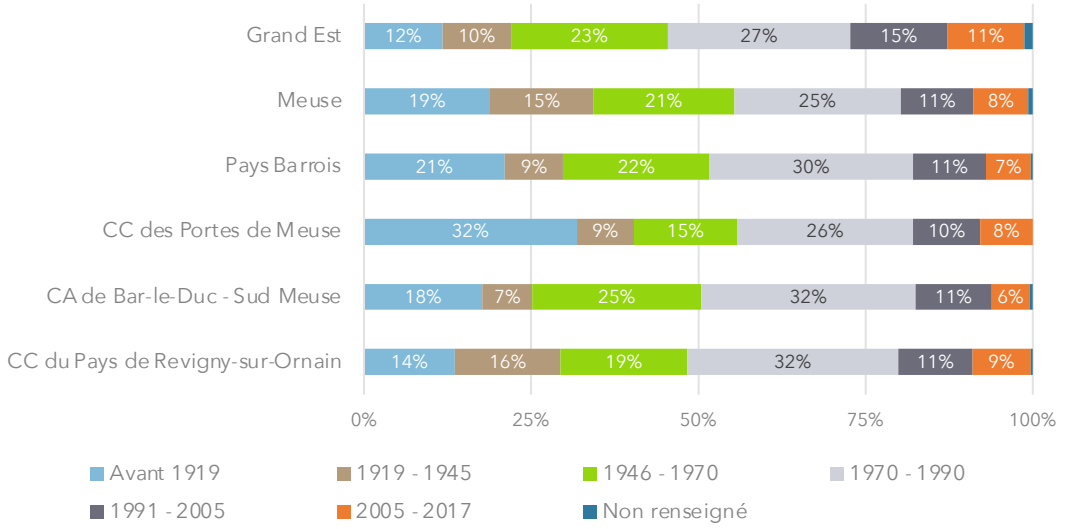

Part des résidences principales construites avant 1919 *(Insee RP 2019)*

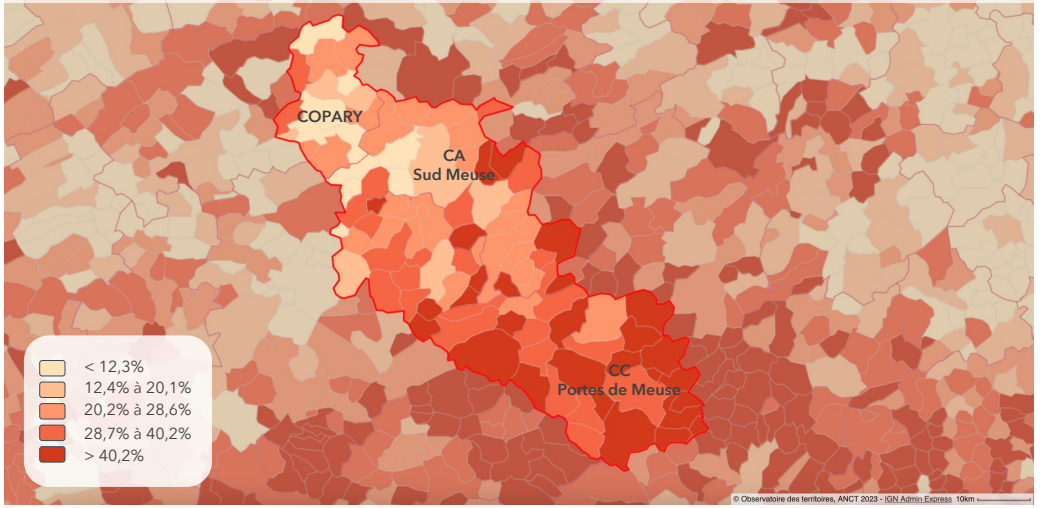

CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

Des modes de chauffage multiples

Les combustibles utilisés sur le Pays Barrois pour le chauffage résidentiel sont assez variés : si le gaz de ville ou de réseau est majoritaire sur l'ensemble du territoire (35%), les combustibles « autres » (qui incluent notamment le bois de chauffage et ses dérivés) équipent tout de même 24% des résidences principales.

Le chauffage par électricité (19%) et au fioul (17%) complètent l'offre. Il est à noter que le chauffage urbain n'équipe que 4% des ménages du territoire.

Une forte disparité selon les intercommunalités

Le détail à l'échelle infra-territoriale laisse apparaitre de fortes différences entre les intercommunalités :

- La CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse est la mieux reliée au gaz de ville ou de réseau (46%), notamment grâce à son côté urbain plus prononcé, tout en ayant moins recours aux chauffages au fioul (14%) ou « autres » (15%). Le chauffage urbain y représente 5,8%, part qui devrait augmenter grâce au projet d'extension des réseaux de chaleur de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, en lien avec la création de l'Unité de Valorisation Énergétique de Tronville-en-Barrois.

- Les ménages de la CC des Portes de Meuse font principalement appel aux combustibles « autres » (42%) et au fioul (24%) ;

- Les logements de la CC du Pays de Revigny-sur-Ornain sont les plus « équilibrés », avec le gaz de ville (24%), le fioul (20%) et l'électricité (22%) étant équitablement répartis ; le chauffage « autre » est quant à lui le plus utilisé (30%).

Type de combustible utilisé pour le chauffage résidentiel sur le Pays Barrois
(Insee RP 2020)

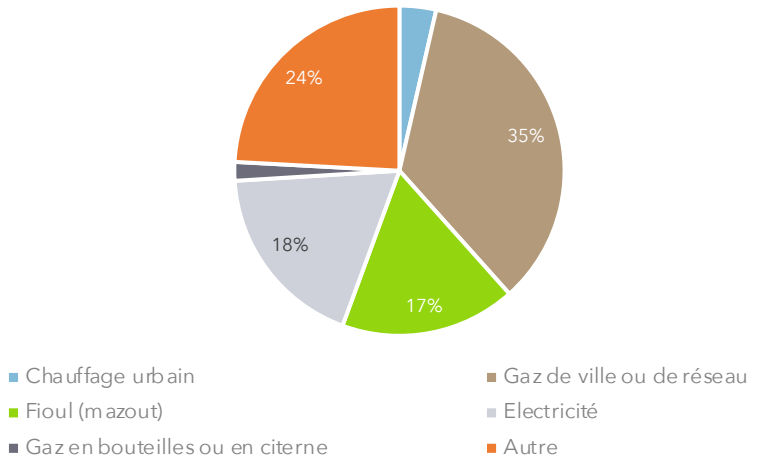

Type de combustible utilisé pour le chauffage résidentiel sur le Pays Barrois
(Insee RP 2020)

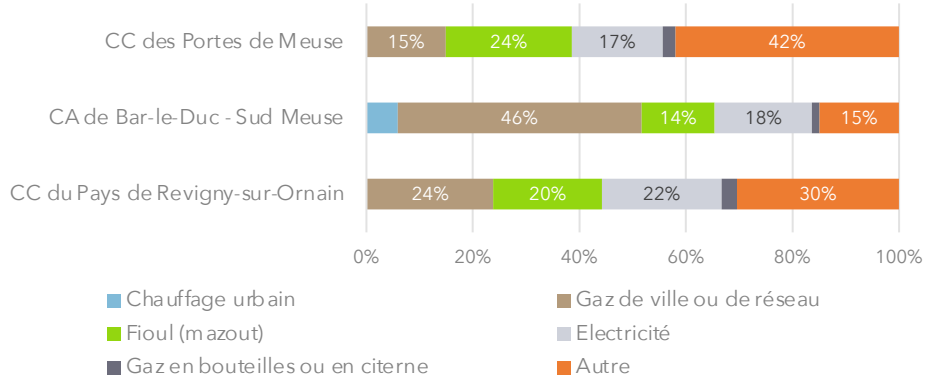

CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

Des logements grandement consommateurs d'énergie

Le diagnostic Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Barrois permet de constater que plus de 60% des logements audités entre 2013 et 2020 dans le cadre du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) sont en classe de performance D et E, et 19% en classes F et G (les « passoires énergétiques »). Ce sont donc près de 80% des logements audités qui sont peu performants.
Cet audit n'étant pas exhaustif, le Pays Barrois a extrapolé les résultats pour évaluer la performance énergétique de l'ensemble des logements (voir schéma ci-contre). Le résultat laisse apparaitre une sur-représentation des logements peu performants (classes D à G), et ce dans l'ensemble des intercommunalités.

Il est important de rappeler que suite aux dispositions de la loi Climat et Résilience, à compter de 2025, tous les biens classés G seront interdits à la location ; dès 2028, ce seront les logements classés F; à partir de 2034, tous les logements classés E.
Sur l'ensemble du Pays Barrois, ce sont donc près de 13 000 logements qui seront considérés comme « non-décents » (hors classe A, B, C,D) à partir de 2034.

Estimation du nombre de logements selon les classes énergétiques
(Diagnostic PCAET du Pays Barrois - 2023 - D'après la base de données DPE de l'ADEME de 2013 à 2020)

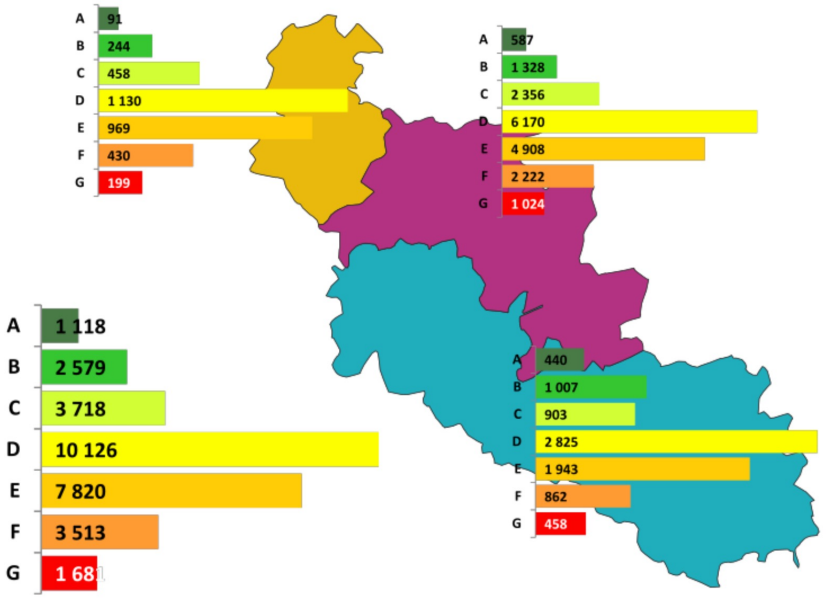

En plus d'impacter les rejets de gaz à effet de serre, notamment via le recours aux combustibles fossiles, cette situation fait aussi peser un poids financier important sur le territoire.
D'après l'Observatoire Régional de la Précarité Energétique, près de 7400 ménages sont en situation de précarité énergétique, soit une proportion de 28%.
L'âge avancé du bâti, leur grande taille et le recours à différents combustibles coûteux sont des facteurs qui peuvent expliquer cette précarité.

Portrait des ménages en précarité énergétique sur le Pays Barrois
(Observatoire de la précarité énergétique du Grand Est, Diagnostic PCAET du Pays Barrois)

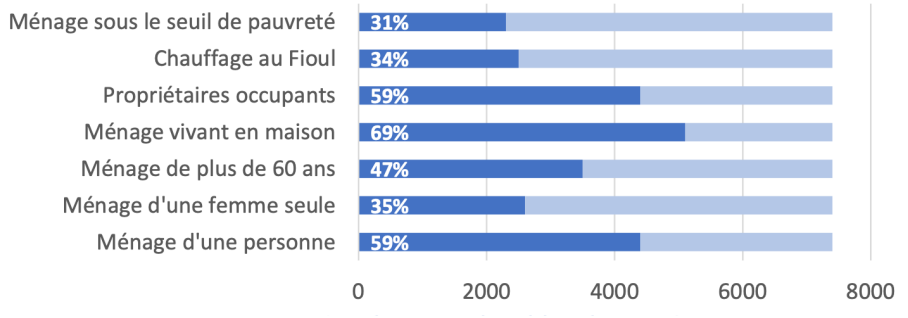

ACHAT ET LOCATION

Un marché de l'immobilier contrasté

Les prix moyens à l'achat et à la location sur le Pays Barrois sont bas, notamment comparés aux grands pôles urbains de Nancy ou Metz.

Cette situation, qui peut paraitre avantageuse pour les ménages en recherche d'un logement, est toutefois à double tranchant.
Les faibles performances énergétiques des logements engendrent en effet des coûts de rénovation qui s'avèrent rédhibitoires comparés au prix de vente potentiel ou au prix de mise en location.

Par ailleurs, le faible prix de vente entraine des mécanismes de rétention, les ménages propriétaires étant réticents à vendre leurs terrains ou leurs logements non utilisés. Ces problématiques sont elles aussi des facteurs d'augmentation de la vacance structurelle sur le territoire.

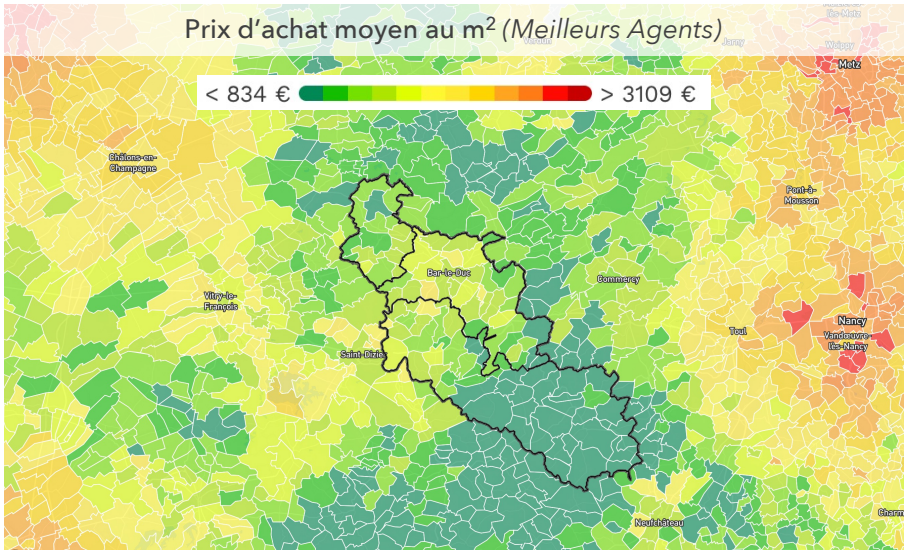

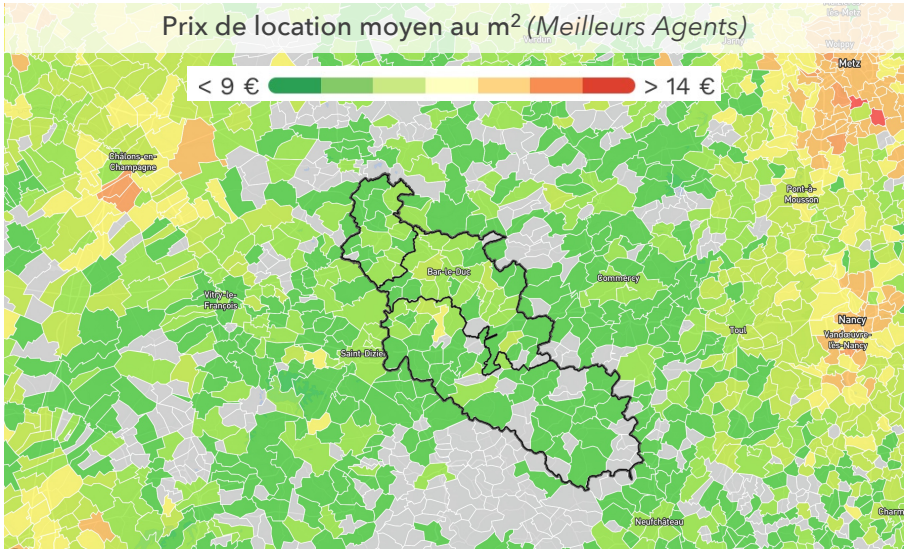

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT SOCIAL

Des logements sociaux concentrés sur les pôles urbains

Le Pays Barrois compte 4 224 logements sociaux en 2022 (Répertoire des logements locatifs des bailleurs Sociaux – RPLS), répartis à 82% sur la CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse, 10% sur la CC des Portes de Meuse et 8% sur la CC du Pays de Revigny-sur-Ornain.

L'offre est principalement centrée sur les communes suivantes :

- Bar-le-Duc concentre la majorité de l'offre, avec 2 431 LLS (logements locatifs sociaux) ;
- Ligny-en Barrois, 638 LLS ;
- Revigny-sur-Ornain, 255 LLS ;
- Tronville-en-Barrois, 136 LLS ;
- Gondrecourt-le-Château, 129 LLS ;
- Ancerville, 101 LLS.

Ces six communes concentrent à elles seules 87% de l'offre locative sociale du territoire.

Les logements sociaux constituent 16% des résidences principales du territoire, une proportion comparable à la moyenne régionale et supérieure à la moyenne départementale.

Nombre et taux de logements locatifs sociaux en 2020
(RPLS 2020, atopia)

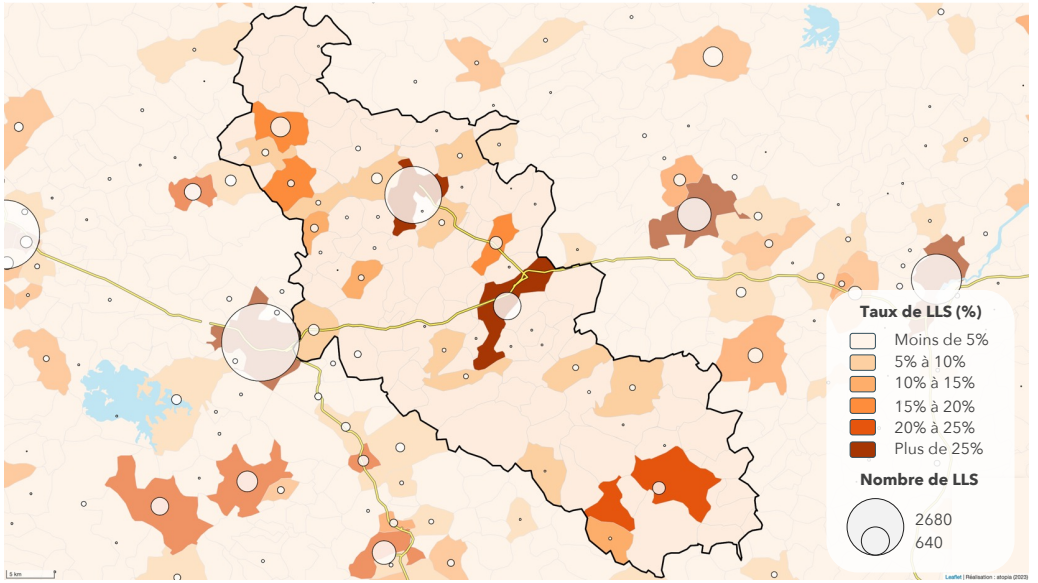

Part des logements locatifs sociaux *(RPLS 2022)*

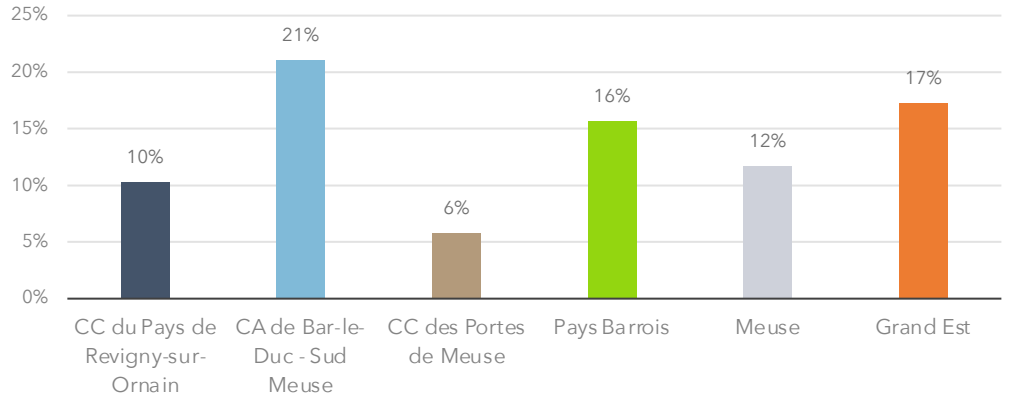

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT SOCIAL

Une vacance moins élevée dans les logements sociaux

En 2022, 88% des logements locatifs sociaux du Pays Barrois sont loués.

Alors que la vacance résidentielle totale du territoire s'élève à 13%, la vacance constatée au sein de l'offre sociale n'est que de 6%, démontrant la demande forte pour des logements locatifs accessibles sur l'ensemble du territoire.

Des logements sociaux principalement collectifs

Au sein du Pays Barrois, 81% des LLS sont de l'habitat collectif, et 19% de l'habitat individuel.

Les données infraterritoriales révèlent de grandes disparités entre les typologies des LLS selon les intercommunalités :

- La CC des Portes de Meuse propose 72% de LLS individuels et 28% de LLS collectifs ;
- La CC du Pays de Revigny-sur-Ornain propose 29% de LLS individuels et 71% de LLS collectifs ;
- La CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse propose quant à elle une offre à 89% composée de LLS collectifs.

Le rôle des bailleurs sociaux sur le Pays Barrois est important dans l'optique de diversification et d'adaptation du parc de logements. Les logements sociaux répondent en effet aux besoins locatifs, mais aussi de typologies plus petites, alors que le collectif ne compte que pour 25% du parc de logements global sur le territoire. De plus, le développement du parc social permet d'envisager un renforcement de l'offre en logements adaptés aux besoins des jeunes, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Occupation des logements locatifs sociaux en 2022 *(RPLS 2022)*

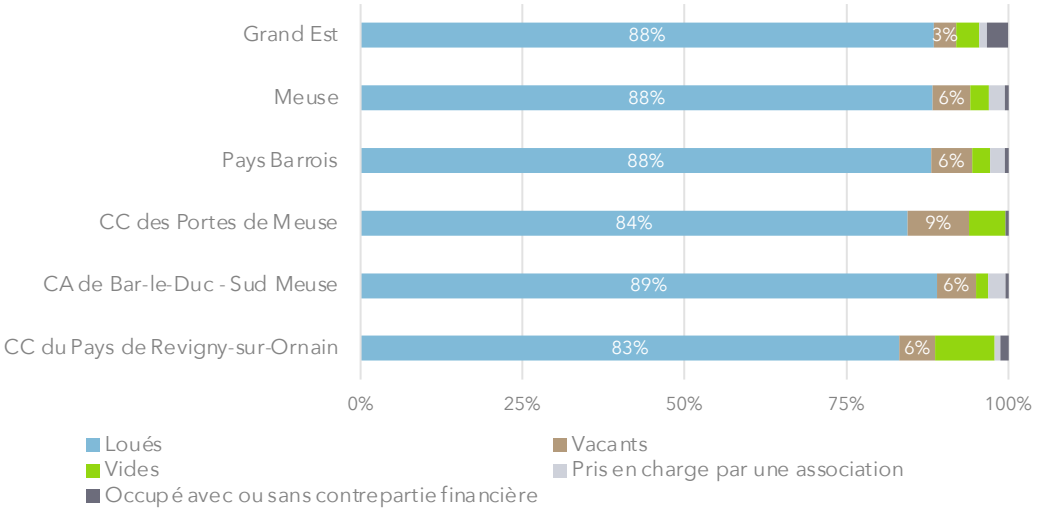

Typologie des logements locatifs sociaux en 2022 *(RPLS 2022)*

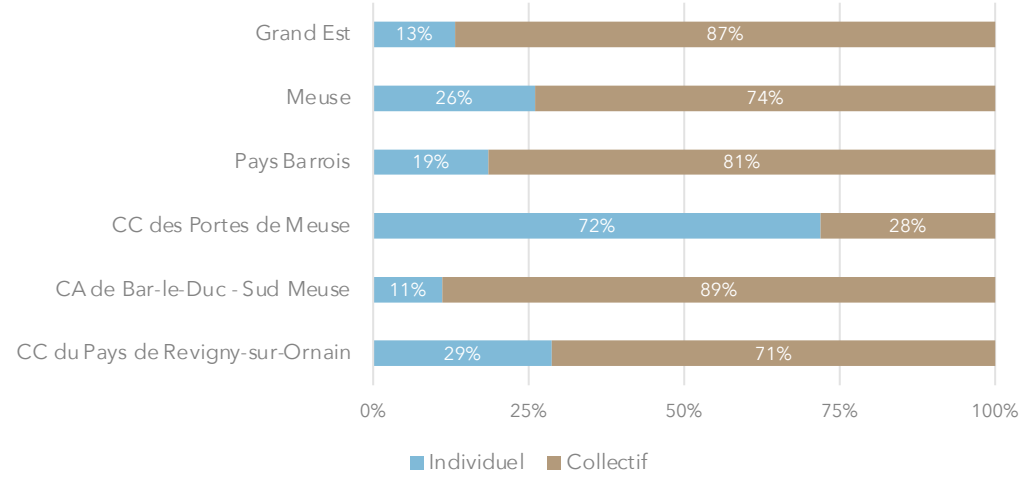

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT SOCIAL

Des logements sociaux anciens, construits il y a plus de 40 ans en grande majorité

Au sein du Pays Barrois, 78% des logements locatifs sociaux sont âgés de plus de 40 ans, contre 62% à l'échelle régionale et 65% à l'échelle départementale.

A toutes les échelles, la période de construction la plus intense se situe entre les années 1960 et 1980. Pour le Pays Barrois, 60% du parc de LLS a été construit sur cette période.

Toutefois, la dynamique de construction s'est ralentie sur les dernières années. En date de 2022, aucun LLS du Pays Barrois n'a été construit sur les 5 dernières années, et 69 l'ont été sur les 10 dernières.

Tout comme le parc privé, le parc locatif social est confronté à des problématiques de logements énergivores. Le PLH de Meuse Grand Sud, qui abrite 82% du parc social du Pays Barrois, souligne d'ailleurs l'importance de soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de leur parc, afin d'augmenter qualitativement l'offre.

Période de construction des logements locatifs sociaux *(RPLS 2022)*

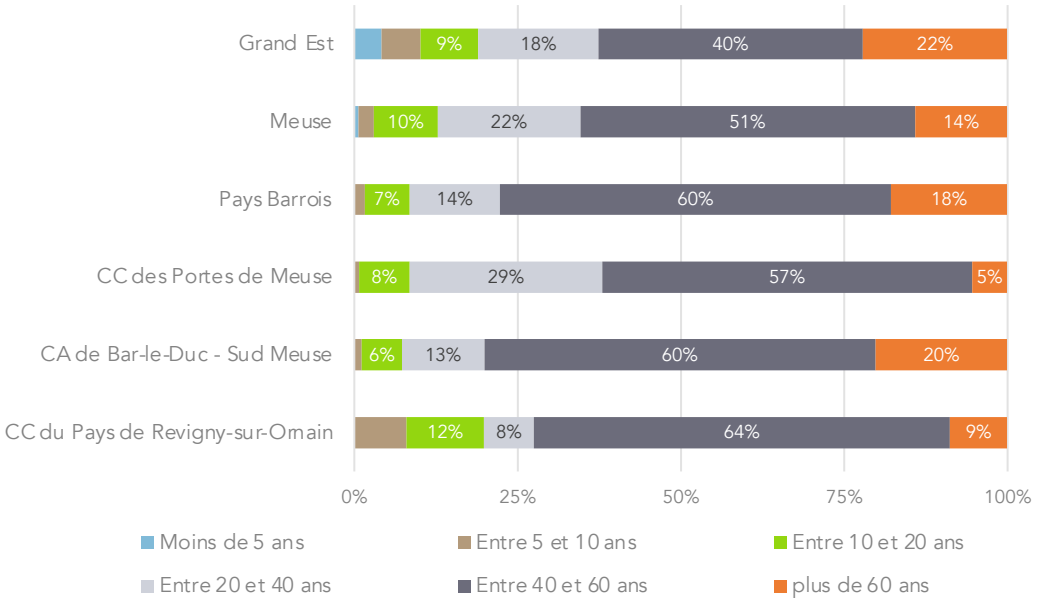

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT SOCIAL

La performance énergétique des logements sociaux s'améliore

Le retard pris dans la construction a notamment un impact sur les performances énergétiques du parc social : en 2022, 65% des LLS du Pays Barrois sont classés en D, E, F ou G.

Les logements sociaux de la CC des Portes de Meuse, majoritairement constitués de logements individuels, sont les moins performants énergétiquement : 88% d'entre eux sont classés D, E, F ou G (voir page suivante).

La comparaison des RPLS entre les années 2018 et 2022 montre toutefois une amélioration certaines de cet indice de performance sur toutes les intercommunalités. La part de logements classés en F est par exemple passée de 44% à 5% au profit des logements classés en D (+ 18 points) ou C (+28 points).

La connaissance des performances énergétiques est aussi meilleure en 2022 : tous les logements du parc social ont été soumis en DPE.

Ces évolutions démontrent l'importance des politiques de rénovation menées par les bailleurs sociaux, notamment via les Plans Stratégiques de Patrimoine (cf. Bilan à 1 an du PLH de la CA Bar-le-Duc – Sud Meuse).

DPE des logements locatifs sociaux en 2018 *(RPLS)*

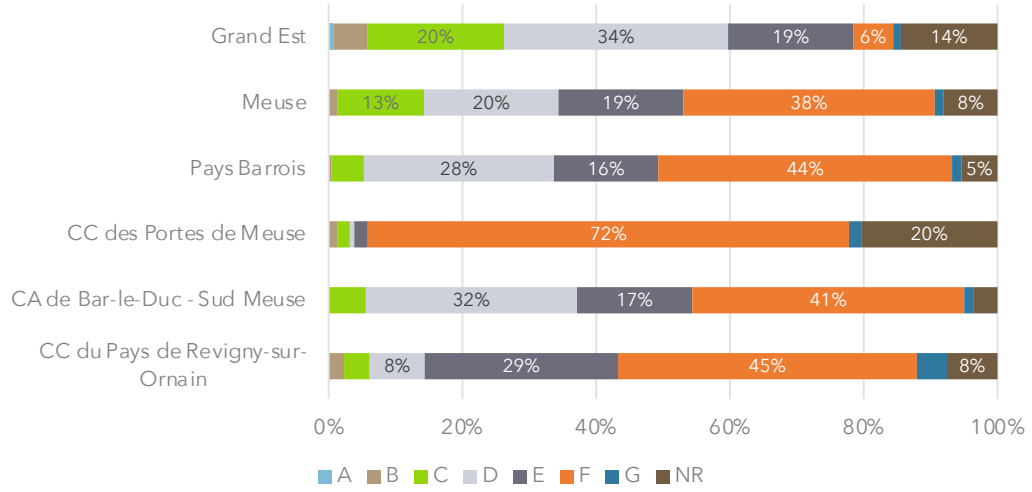

DPE des logements locatifs sociaux en 2022 *(RPLS)*

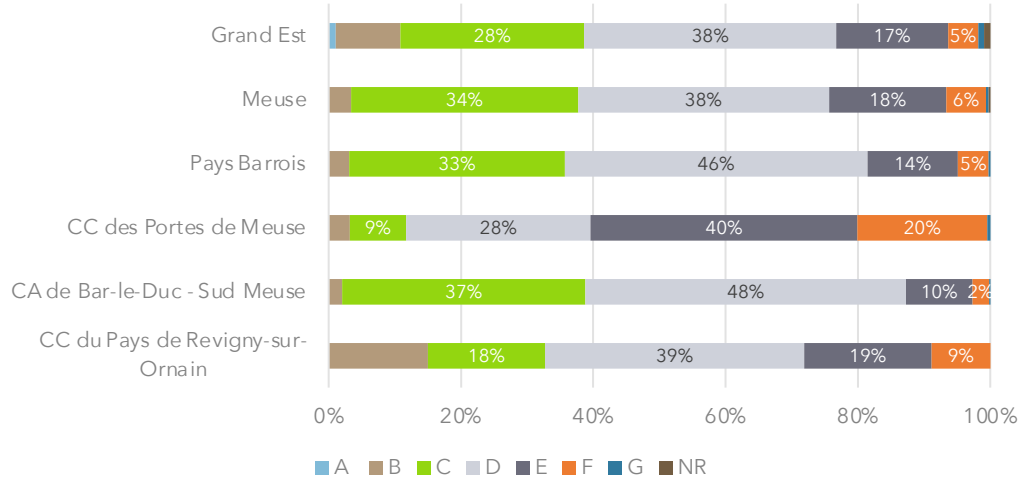

LES OUTILS MIS EN PLACE

Des outils mis en place pour répondre aux enjeux

Face à cette situation, de nombreux outils sont mis en place sur le territoire :

Sur la **CC du Pays de Revigny-sur-Ornain** :

- Un programme annuel de soutien financier aux ravalements de façade est proposé.
- Le label Petite Ville de Demain octroyé à Revigny-sur-Ornain inclut une réflexion forte sur les enjeux liés à l'habitat

Sur la **CA de Bar-le-Duc Sud-Meuse** :

- Deux OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ont été signées en juin 2021, une à l'échelle des 33 communes de l'EPCI, une autre renforcée (OPAH-RU) sur les centres anciens de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois. Des aides à destination des propriétaires occupants et bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés, sont disponibles.
- Le PLH (Programme Local de l'Habitat) approuvé en 2022 inclut 19 fiches actions ayant pour but de répondre aux besoins identifiés.
- L'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) signée en 2020 intègre des actions en complément du programme Action Cœur de Ville de Bar-le-Duc et de l'étude centre-bourg de Ligny-en-Barrois.
- Des primes au ravalement de façade sont disponibles.

Sur la **CC des Portes de Meuse :**

- Après un premier programme s'étant étalé de 2019 à 2023, une nouvelle OPAH est en cours d'élaboration à l'échelle intercommunale, dont l'objectif est de réhabilité 2017 logements en 3 ans.

A l'échelle **départementale** :

- L'OPH (Office Public de l'Habitat) de la Meuse, principal bailleur social du territoire, œuvre à la construction et à la réhabilitation de son parc immobilier, notamment sur la commune de Bar-le-Duc.
- Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) propose gratuitement un accompagnement des projets de construction, de rénovation ou d'extension via un architecte-conseiller.
- Des aides au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général départemental) sur le thème « Maitriser la précarité énergétique en Meuse » sont disponibles pour les propriétaires bailleurs ou occupants.

A l'échelle du **Pays Barrois**, le PETR porte le service de conseils aux particuliers pour la rénovation énergétique en lien avec la plateforme gouvernementale « France Rénov ».

SYNTHÈSE – LOGEMENT ET HABITAT

Les enjeux pour le SCoT de demain

Pour le prochain SCoT, les enjeux prioritaires portent sur :

- La capacité à diversifier le parc de logements pour répondre à la demande dans les différentes catégories d'âges (jeunes, familles, personnes âgées) et de catégories socio-professionnelles (étudiants, jeunes actifs, retraités).
- Trouver l'équilibre entre la nécessaire rénovation et la réhabilitation du parc de logements existant, tout en intégrant le besoin en production neuve qui implique de réfléchir à leur localisation et l'ampleur des nouveaux programmes.

- L'habitat sur le Pays Barrois est actuellement soumis à des contraintes fortes, à relier aux évolutions démographiques récentes et au manque d'attractivité du territoire.
- Le parc de logements, principalement constitué de grands logements, n'offre pas un parcours résidentiel complet à même de répondre aux nouveaux besoins émanant de jeunes actifs, de jeunes couples ou de personnes âgées en perte d'autonomie, dont la proportion est amenée à augmenter avec le vieillissement constaté sur l'ensemble du territoire.
- La proportion très importante de propriétaires, le coût trop élevé des nécessaires rénovations énergétiques et le prix bas de l'immobilier engendrent un manque de rotation préjudiciable pour le renouvellement et l'accueil de population, notamment les jeunes actifs et les jeunes familles.
- La Loi Climat et Résilience de 2021 entraine par ailleurs de nécessaires adaptations. La demande en pavillons avec jardins, et donc en extension urbaine, doit maintenant se conjuguer avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 qui fait primer les politiques de densification au sein de l'enveloppe urbaine existante.

ÉQUIPEMENTS

SCoT du Pays Barrois

Capacité d'attraction des équipements et services

Une influence des principales villes au-delà des limites du territoire

Les 7 bassins de vie suivants sont compris dans le territoire d'étude : Revigny-sur-Ornain, Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, Neufchâteau, Saint-Dizier, Vaucouleurs et Joinville.

Ce sont surtout les 5 premiers qui déterminent l'organisation interne de son territoire : celui de Vaucouleurs et de Joinville concernent une partie très réduite du territoire (respectivement 1 et 2 communes).

En effet, ces bassins de vie constituent, au sens de l'INSEE : l'échelle la plus fine sur laquelle ont accès les individus aux services et aux équipements les plus courants. À la différence du bassin d'emploi, le bassin de vie prend en compte la capacité d'attraction des équipements et de services (publics et privés) de la ville principale. Ce sont donc des espaces fonctionnels qui mettent en lumière les périmètres de vie des habitants dans le territoire. Ils peuvent être considérés comme les espaces délimités par l'aire d'influence d'une ville.

Sur le territoire, 4 bassins de vie sont délimités par l'influence de villes situées en dehors du périmètre du Pays Barrois. Le bassin de vie de Saint-Dizier, commune limitrophe du territoire, exerce une aire d'attraction sur les communes de l'Ouest du Pays Barrois. L'extrême sud du territoire quant à lui, notamment marqué par l'absence de centralité, s'organise autour de Ligny-en-Barrois ainsi que des communes extérieures.

Dans le centre et le nord du territoire, les bassins de vie centrés sur Bar-le-Duc, Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois s'étendent de manière relativement importante en dehors des limites administratives du Pays Barrois, traduisant un important rayonnement de ces communes autour de larges périmètres de vie au-delà des limites du Pays Barrois.

Périmètres des bassins de vie en 2022 *(INSEE, atopia)*

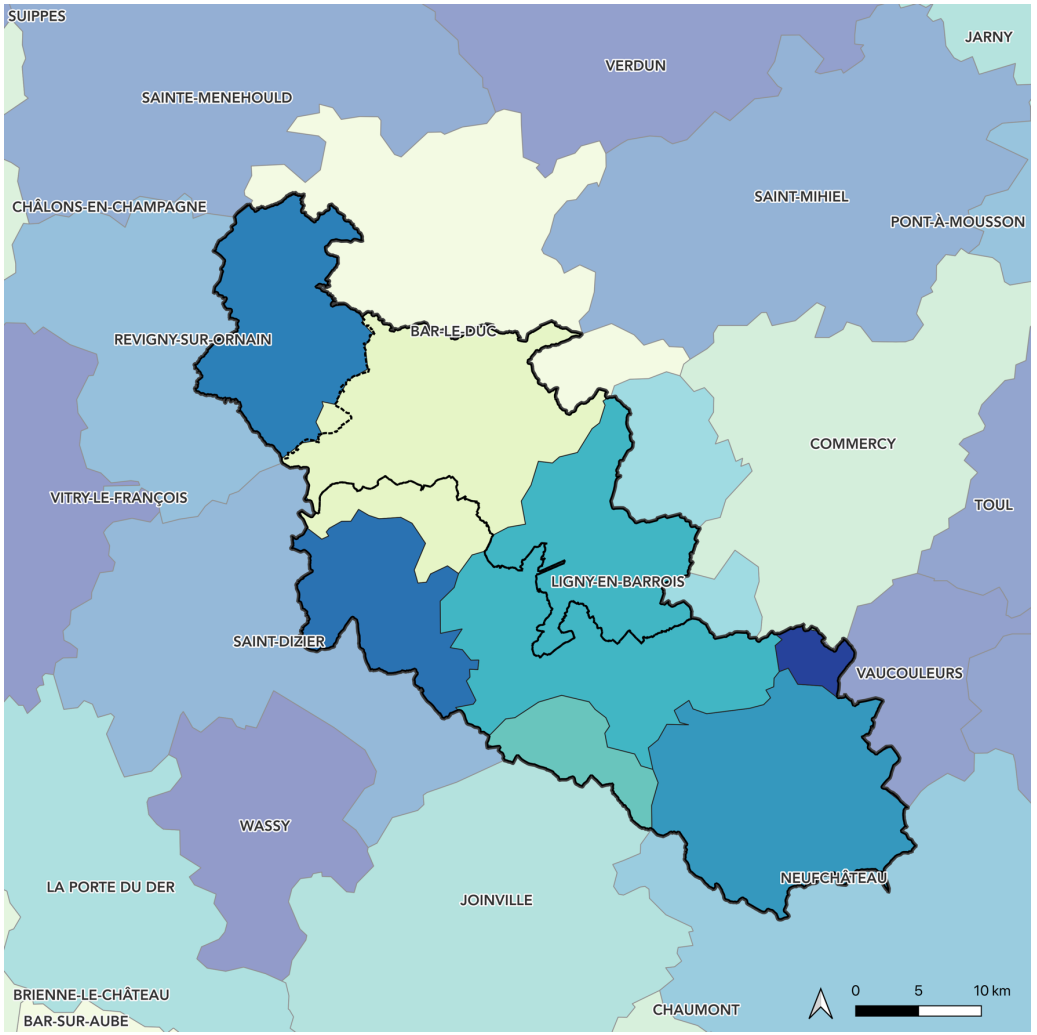

Une offre locale d'équipements répartie le long de l'Ornain et à proximité de Saint-Dizier

Le Pays Barrois disposait en 2021 de 1 878 équipements toutes catégories et gammes confondues, ce qui représente 30% du nombre total d'équipements du département de la Meuse mais seulement un peu plus d'1% des équipements de la région Grand Est (1,06%). En prenant en compte la population, le territoire propose, comme à l'échelle de la région, 32 équipements pour 1000 habitants, un niveau légèrement inférieur (-1,1 points) à la moyenne observée à l'échelle de la Meuse.

Dans le nord du territoire, Bar-le-Duc (634 équipements) et son agglomération (notamment Fains-Véel, Savonnières-devant-Bar et Longeville-en-Barrois) forment le principal pôle en matière d'équipements et de services. Les communes de Ligny-en-Barrois (144 équipements) et de Revigny-sur-Ornain (116 équipements) constituent les principales polarités secondaires du territoire.

D'autres communes encore présentent des nombres d'équipements relativement importants à l'échelle du territoire telles que la commune d'Ancerville (61 équipements) limitrophe de Saint-Dizier, Gondrecourt-le-Château (57 équipements) et Cousances-les-Forges (38 équipements).

Lorsqu'on s'intéresse à la répartition des équipements par commune dans le territoire, on observe un gradient d'éloignement à mesure qu'on s'écarte des voies de communication structurantes (les routes nationales N135 et N4 et la départementale D636) et des principaux cours d'eau du territoire (l'Ornain et la Saulx). À l'ouest du Pays Barrois, le nombre d'équipements par commune augmente à mesure que l'on se rapproche de Saint-Dizier (796 équipements) qui constitue l'un des plus importants pôles d'équipements à l'échelle du grand-territoire. Le sud du territoire, qui correspond quant à lui à la partie la moins peuplée du Pays Barrois, comporte naturellement moins d'équipements mais dispose d'un réseau diffus d'équipements de proximité.

Répartition du nombre d'équipements et taux d'équipements par commune
(INSEE BPE 2021, atopia)

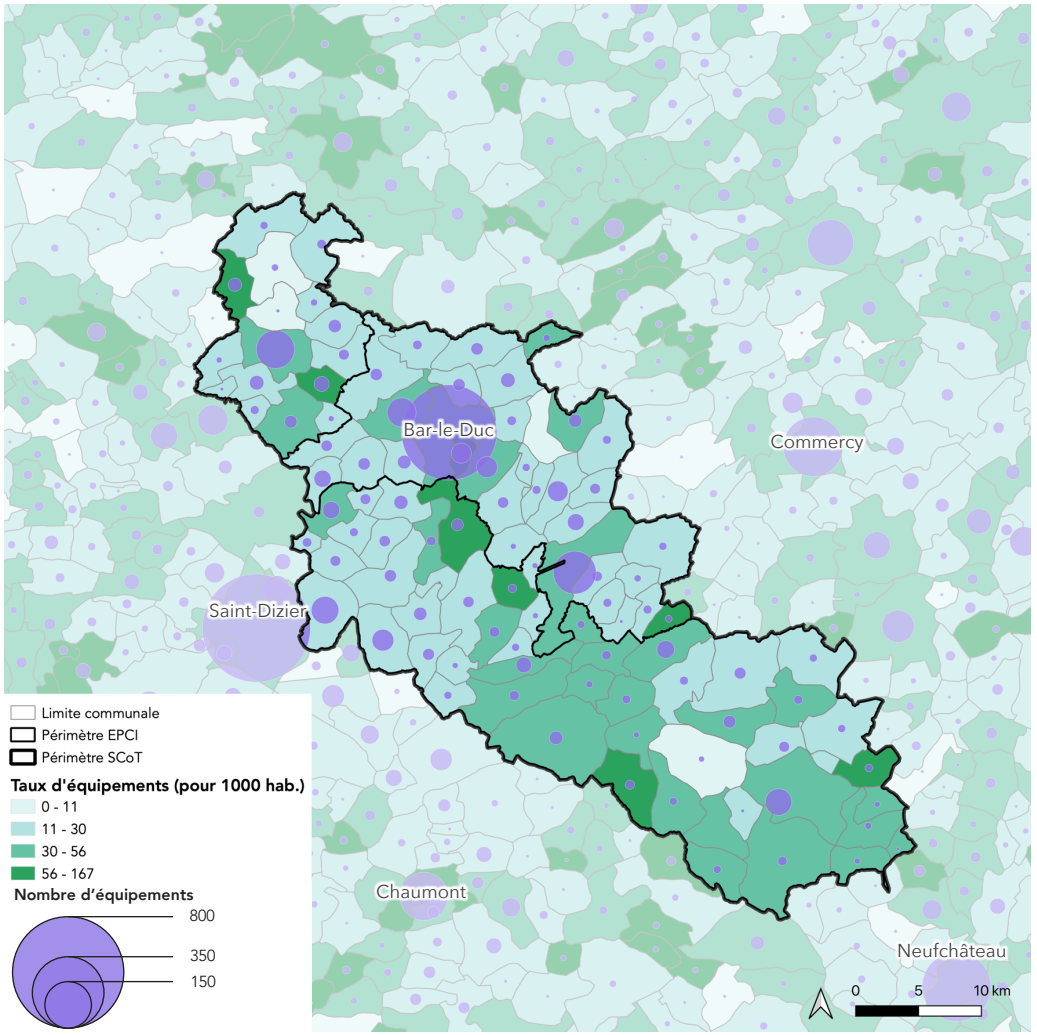

ORGANISATION DE L'OFFRE

Une offre locale d'équipements supérieurs concentrée à Bar-le-Duc

Localisé à proximité de plusieurs villes de taille intermédiaire telles que Saint-Dizier, Commercy, Toul, Châlons-en-Champagne, le Pays Barrois est également proche des régions nancéienne, messine ou même rémoise qui constituent d'importants pôles en matière d'équipement.

En 2021, le territoire dispose de :

- 180 équipements supérieurs (42% des équipements département) ;
- 287 intermédiaires (30% des équipements département) ;
- 1 233 de proximité (31% des équipements département).

Avec des taux d'équipements pour 1 000 habitants pour les gammes de proximité et intermédiaire respectivement de 21,3 et 5, le Pays Barrois s'inscrit dans les niveaux départementaux et régionaux. Pour la gamme supérieure en revanche, le territoire se démarque avec un taux de 3,1 pour 1 000 habitants, bien supérieur à celui de la Meuse (2,3) et du Grand-Est (2) : un résultat qui s'explique par la présence de Bar-le-Duc comme ville-préfecture de la Meuse, impliquant la présence d'équipements et services structurants (administratifs notamment).

Au regard des EPCI qui composent le territoire :

- La CA de Bar-le-Duc – Sud Meuse concentre l'offre locale d'équipements du Pays Barrois toute gamme confondue : 86% (supérieure), 76% (intermédiaire) et 57% (proximité) ;
- La ville de Bar-le-Duc concentre à elle seule la majorité des équipements du territoire en raison de son statut de ville administrative et de principal pôle urbain du sud meusien en tant que préfecture, chef-lieu du Pays Barrois et de la Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse ;
- Le reste de l'offre en matière d'équipements supérieurs et intermédiaires se répartit dans les communes de Ligny-en-Barrois, Revigny-sur-Ornain, Ancerville et Gondrecourt-le-Château.

Répartition des équipements par gamme sur le territoire
(INSEE BPE 2021, atopia)

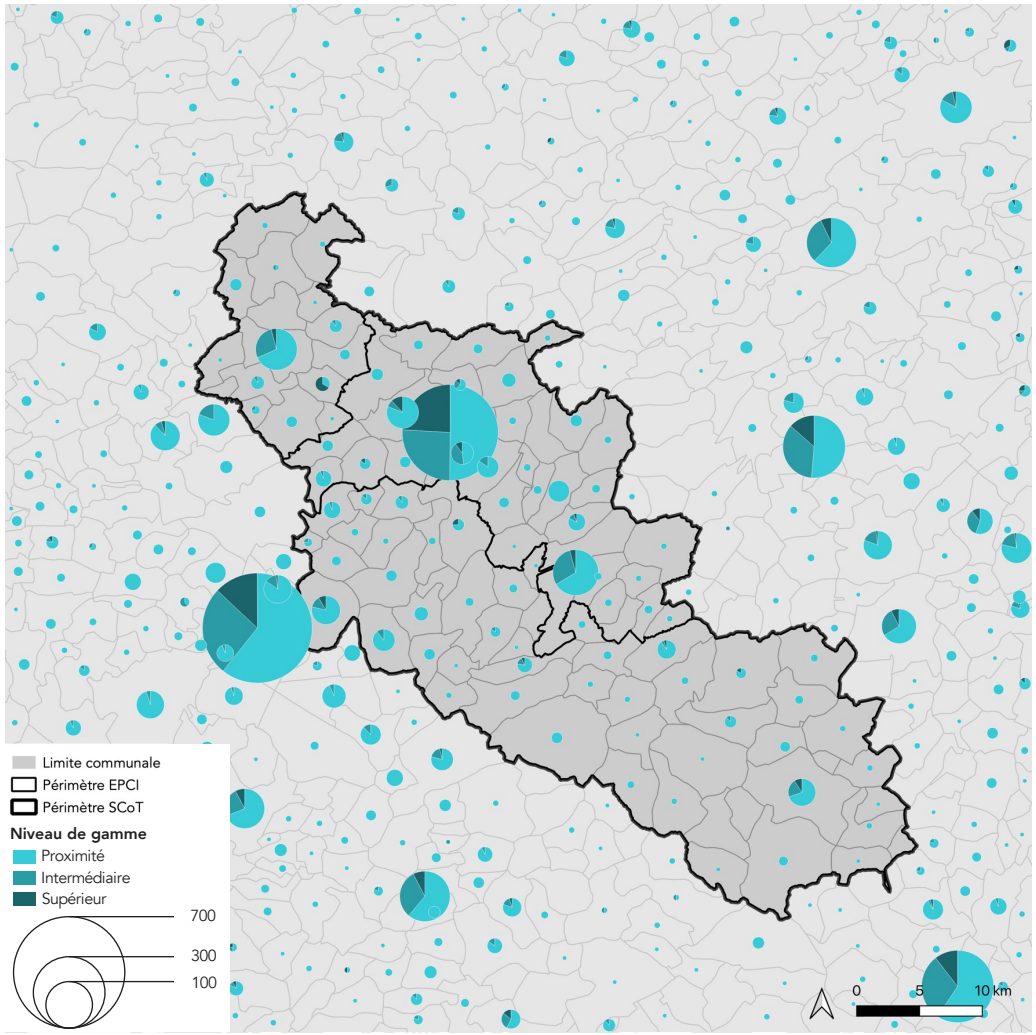

Bar-le-Duc comme centre majeur d'équipements et de services

Issu de l'étude « Centralités » de l'INRAE-CESAER parue en 2020, l'indicateur des niveaux de centres d'équipements et de services permet d'identifier les différents rôles des communes dans les dynamiques locales et intercommunales. Ainsi, on retrouve dans le périmètre du SCoT :

- Bar-le-Duc qui s'inscrit comme un centre majeur d'équipements et de services en proposant des services plus rares comme certaines spécialités médicales hospitalières, des services de l'aide sociale aux personnes fragiles, des tribunaux, des établissements de l'enseignement supérieur, de grands équipements sportifs et culturels et de la grande distribution ;
- Aucun centre structurant tel qu'entendu dans l'étude « Centralités ». En revanche, plusieurs communes à proximité sont considérées comme tel : Saint-Dizier, Commercy, Sainte-Menehould, Toul ou Neufchâteau. Celles-ci proposent des équipements supplémentaires, certains essentiels, mais dont le recours n'est pas quotidien : équipements commerciaux spécialisés (librairie, épicerie, magasin de sport, d'électroménager, de meubles), hôtels, agences de travail temporaire, mais aussi des services de santé plus spécialisés : laboratoire d'analyse, ophtalmologie, cardiologie, gynécologie ;
- 2 centres intermédiaires d'équipements et de services (Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois) : ils présentent une offre de commerces et services enrichie, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du quotidien (offre de soin de premier recours complète, etc.) ;
- 10 centres locaux d'équipements et de services : leur offre est restreinte autour d'une douzaine d'équipements du quotidien et/ou de proximité : coiffeur, école élémentaire, restaurant, boulangerie, artisans du bâtiment ;
- 87 communes non centres.

Niveau des centres d'équipements et de services des communes
(INRAE-CESAER et ANCT à partir de la BPE 2020, atopia)

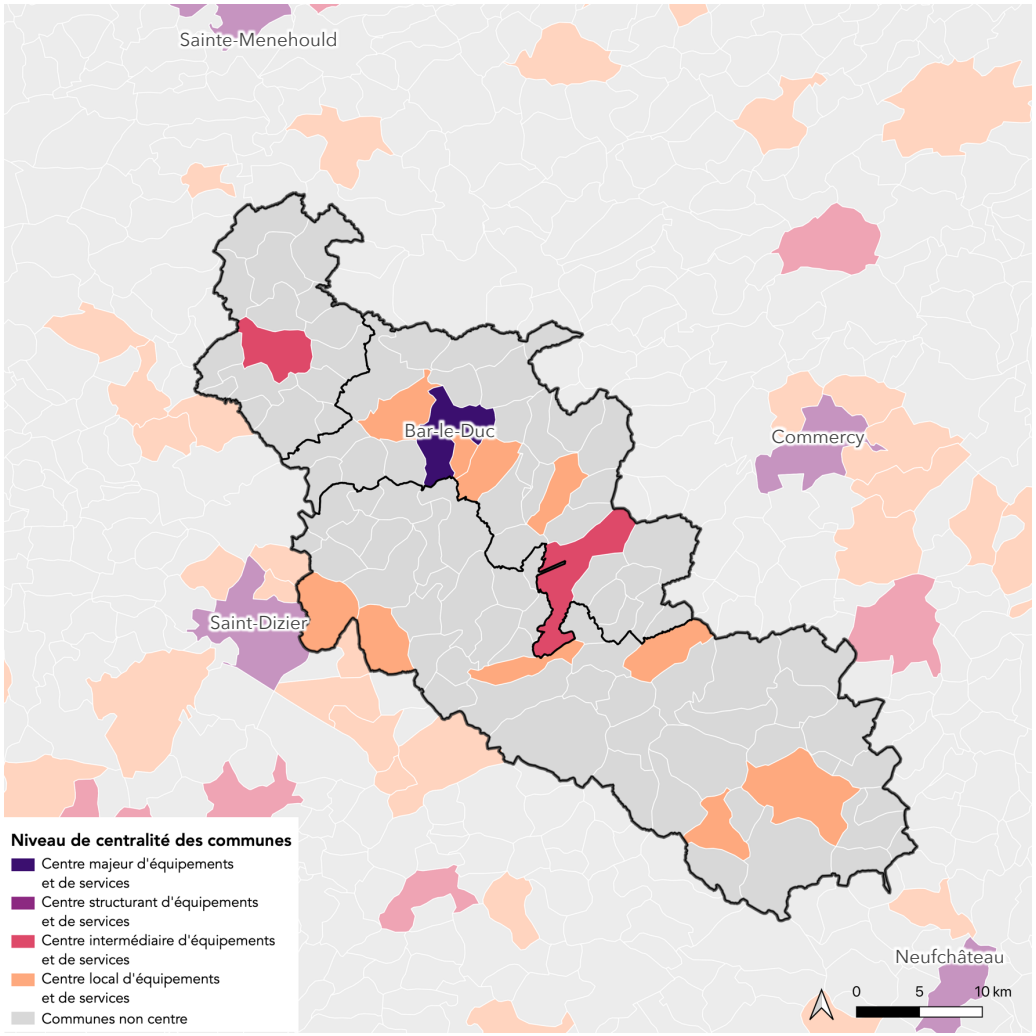

Les principaux « centres d'équipements » du Pays Barrois bénéficient des programmes de redynamisation de l'ANCT

Réalisée parallèlement à l'élaboration du programme d'appui Petites Villes de demain (PVD), l'étude « Centralités » précédemment évoquée, a participé au cadrage de la cible de ce programme.

L'objectif de PVD est de redynamiser les villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité liées à la présence d'équipements et de services au profit de leurs habitants et de ceux des communes de leur aire d'influence. Dans le Pays Barrois, les communes de Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois, identifiées comme centres intermédiaires d'équipements et de services, ont été sélectionnées dans le cadre du dispositif PVD fin 2020.

Début 2018, c'est la commune de Bar-le-Duc et son agglomération qui avait été sélectionnée pour intégrer le programme Action Cœur de Ville (ACV). Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et à conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. L'un des axes du programme est notamment de fournir un meilleur accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Dans le cadre de ces dispositifs, l'identification des centres d'équipements et de services permet d'éclairer les problématiques autour de l'accessibilité des services, et d'accompagner une optimisation des implantations de commerces et de services publics, dans les lieux déjà fréquentés par les habitants de leur aire d'influence.

Répartition des communes bénéficiant d'un programme de l'Agence nationale de la cohésion des territoires en 2022 *(ANCT 2022, atopia)*

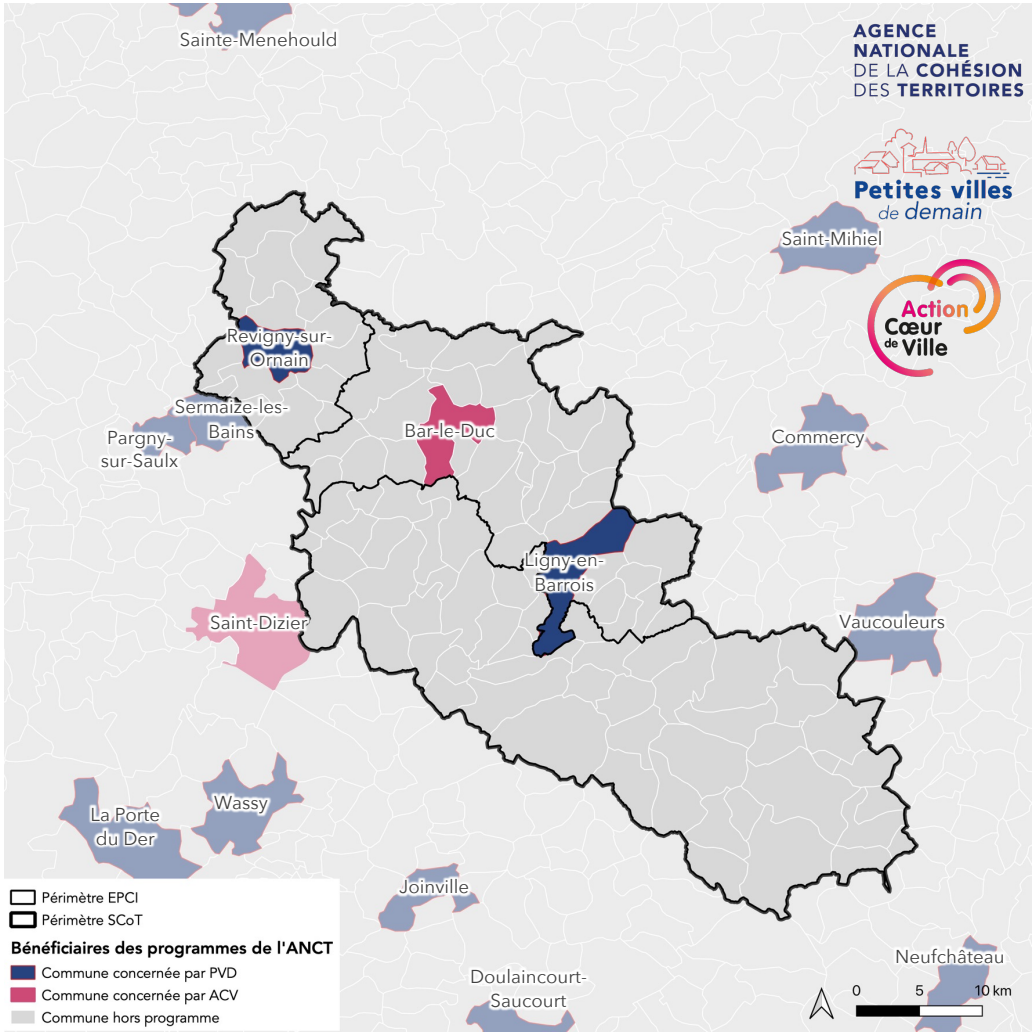

Offre de proximité

Un maillage satisfaisant d'équipements de proximité

Le territoire dispose d'une couverture correcte en services et équipements de la gamme de proximité, tous domaines confondus : sur une majorité du territoire, les services et équipements se trouvent à 10 minutes et moins en voiture, ce qui correspond à 60% du territoire et 93% de la population. C'est près du quart du territoire (23%) où l'on peut disposer d'un équipement de proximité à 5 minutes ou moins de chez soi, ce qui correspond à 74% de la population communale.

Portée jusqu'à 15 minutes en voiture, la proportion du territoire accessible atteint les 92% pour 99% de la population. La partie restante se situant aux marges et au centre du territoire correspond aux espaces agricoles et forestiers tels que la forêt communale de Salmagne ou les forêts domaniales du Haut Juré, de Ligny-en-Barrois et de Vau. Elle correspond à 8% du territoire pour à peine 1% de la population.

Cet éloignement des habitants aux services et équipements augmente pour les gammes intermédiaires et supérieures à mesure que leur nombre diminue et qu'elles se concentrent dans les principales villes du territoire.

Éloignement en voiture des équipements de la gamme de proximité
(INSEE BPE 2021, atopia)

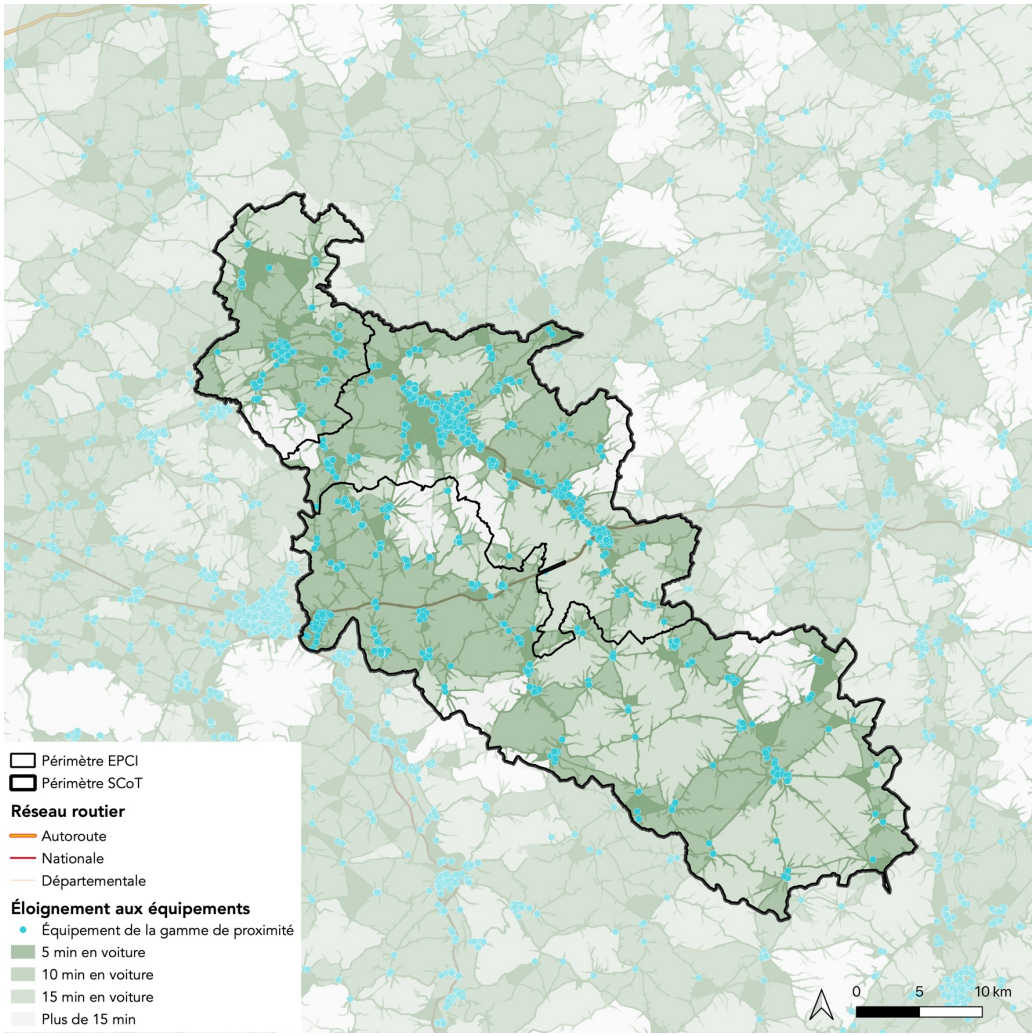

Offre intermédiaire

Un maillage des équipements de la gamme intermédiaire organisé dans les principales communes de la vallée de l'Ornain et de la Saulx

Le maillage des équipements de la gamme intermédiaire couvre une partie moins importante du territoire : ceux-ci sont nettement moins accessibles pour certaines portions du territoire. Ainsi, on constate que :

- 11% du territoire se trouve à 5 min ou moins d'un équipement de la gamme de proximité en voiture ce qui correspond à 58% de la population ;
- 41% du territoire se trouve à 10 minutes ou moins en voiture soit 87% de la population ;
- 86% du territoire se trouve à 15 minutes ou moins en voiture soit 98% de la population.
- Seule 2% de la population du territoire se trouve à plus de 15 minutes d'un équipement du Pays Barrois.

Ce sont essentiellement des portions du centre et du sud du territoire, constitués d'espaces forestiers et de petits bourgs ruraux (Bazincourt-sur-Saulx, Loisey, Amanty, Hévilliers, Biencourt-sur-Orge, Bure, etc.), qui se trouvent à l'écart des équipements de la gamme intermédiaire.

Éloignement en voiture des équipements de la gamme intermédiaire
(INSEE BPE 2021, atopia)

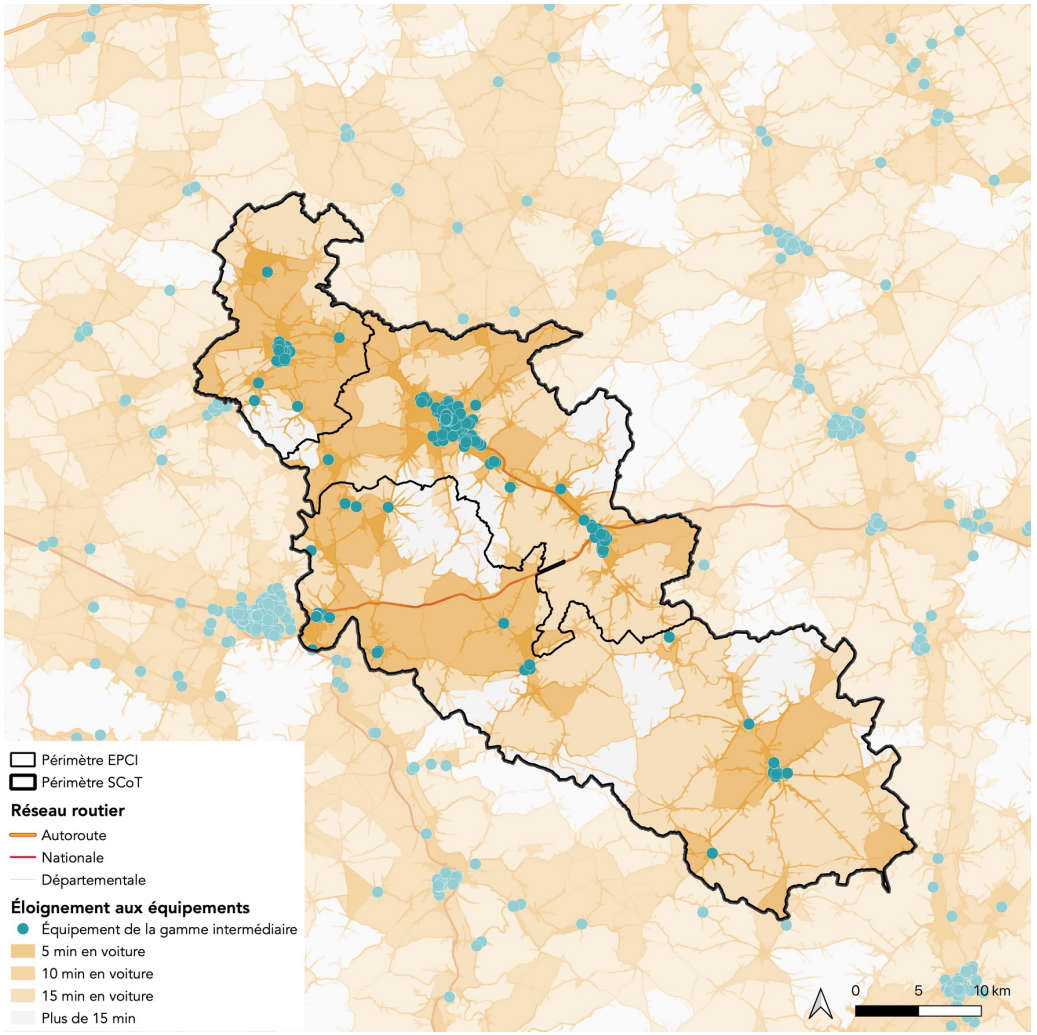

Offre supérieure

Un maillage des équipements de la gamme supérieure organisé à Bar-le-Duc et les principales communes du territoire

Moins nombreux encore et répartis de manière moins diffuse, les équipements de la gamme supérieure sont moins accessibles pour certaines portions du territoire. Ainsi, on constate que :

- 7% du territoire se trouve à 5 minutes ou moins d'un équipement de la gamme supérieure ce qui correspond à 49% de la population ;
- 32% du territoire se trouve à 10 minutes ou moins soit plus des trois-quarts (76%) de la population ;
- 81% du territoire se trouve à 15 minutes ou moins soit 97% de la population.
- Seul 3% de la population du territoire se trouve à plus de 15 minutes d'un équipement du Pays Barrois.

Ce sont une nouvelle fois des portions du centre et du sud du Pays Barrois qui se trouvent à l'écart des équipements les plus structurants du territoire.

Les secteurs concernés sont principalement des espaces agricoles, boisés ou forestiers (le long de la rivière de l'Ognon, une partie de la vallée de la Saulx, le bois Marquis, de Bainville, de Badonvilliers, la forêt de Grammont, la forêt domaniale d'Evaux, la forêt communale de Laheycourt, etc.) ainsi que certains petits villages et hameaux (Bure, Sommeilles, Ribeaucourt, Biencourt-sur-Orge, Dainville-Bertheléville, etc.) qui sont éloignés des principaux axes de communication et des principaux foyers de population du territoire.

Éloignement en voiture des équipements de la gamme supérieure
(INSEE BPE 2021, atopia)

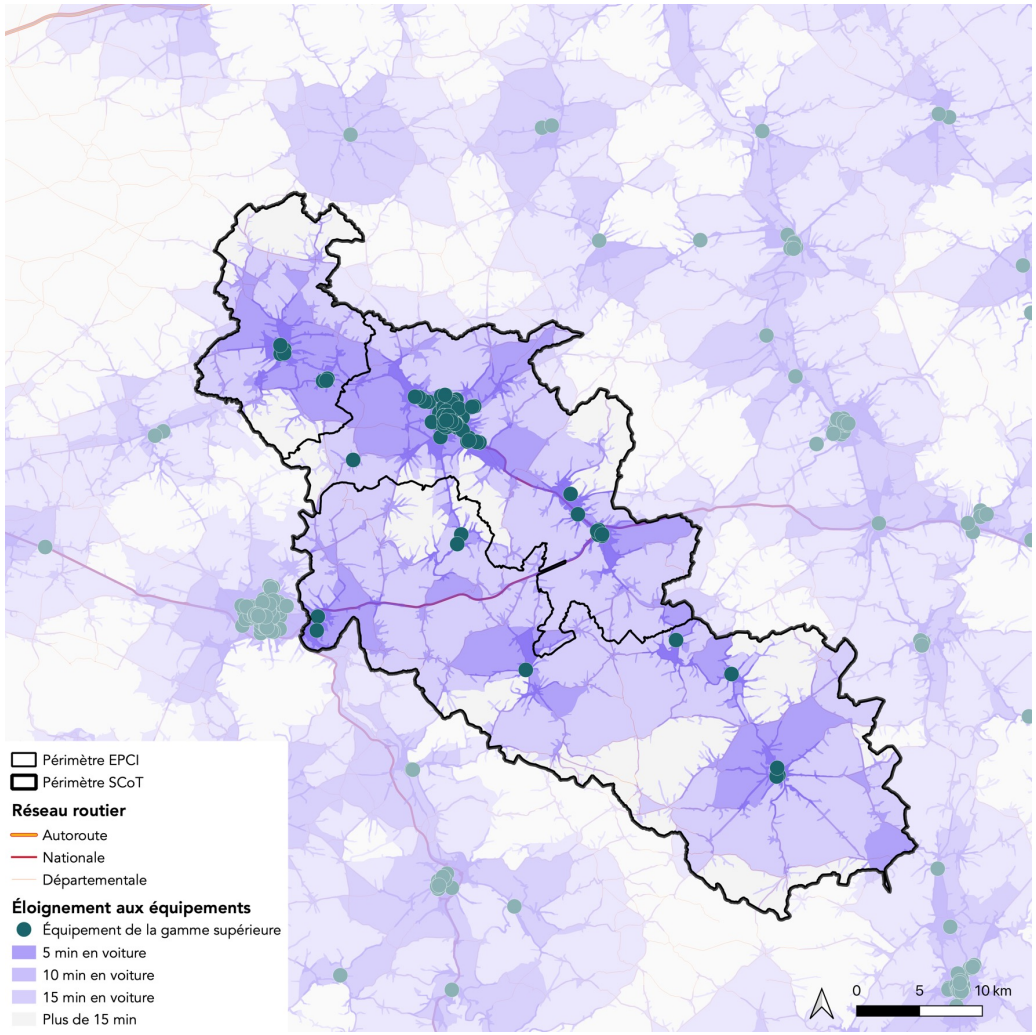

Répartition des équipements par catégorie sur le territoire

Parmi les 1 878 équipements dénombrés en 2021 sur le territoire, le Pays Barrois présente la répartition suivante :

- 40% de services aux particuliers ;
- 25% d'équipements de santé ;
- 15% de commerces ;
- 13% d'équipements sportifs, culturels et de loisirs ;
- 5% d'équipements d'enseignement
- 2% d'équipements en matière de transports et tourisme.

À l'exception des services aux particuliers, cette répartition correspond à celle observée à l'échelle de la Meuse et du Grand-Est.

L'analyse comparée de la répartition des équipements par catégorie entre les différents EPCI qui composent le Pays Barrois permet de rendre compte des disparités internes. En effet, on observe que :

- la CA de Bar-le-Duc présente les parts les plus importantes en matière d'équipements commerciaux et de santé que l'on peut attribuer à son caractère structurant pour le territoire, tandis que les moins importantes concernent les services aux particuliers ainsi que les équipements sportifs, culturels et de loisirs ;
- la CC de Revigny-sur-Ornain présente une répartition d'équipements dans les mêmes proportions que le Département et la Région ;
- la CC des Portes de Meuse est caractérisée par la plus forte proportion de services aux particuliers et d'équipements sportifs, culturels et de loisirs, ce qui fait notamment écho à sa grande superficie et son patrimoine naturel et paysager riche qui en font le support de multiples équipements et activités.

Répartition des équipements par catégorie *(INSEE BPE 2021, atopia)*

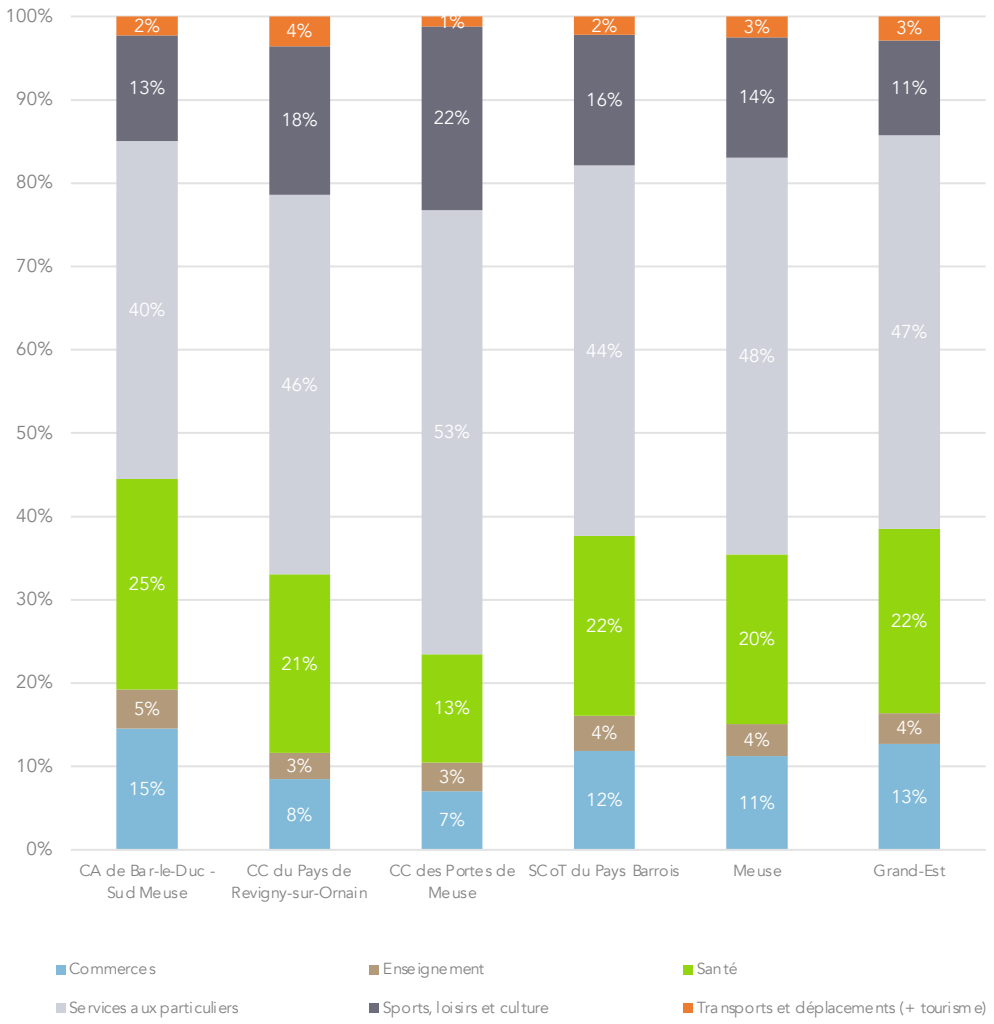

Services aux particuliers

Une concentration des équipements de services aux particuliers le long des vallées de l'Ornain et de la Saulx

Le Pays Barrois dispose de 834 équipements de services aux particuliers (banque, poste, restaurant, salon de coiffure, agence immobilière, tribunal, etc.) soit environ 28% de l'offre départementale.

Les équipements de services aux particuliers sont inégalement répartis tant à l'échelle du département qu'à celle du Pays Barrois. Dans cette partie du Sud du département, l'offre se concentre au sein et autour des principales communes ainsi que le long des axes routiers en direction des communes structurantes situées hors du territoire.

À l'échelle du territoire, plus de la moitié de ces types d'équipements (57%) sont implantés dans la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse. En effet, on remarque une concentration nette de ce type d'équipements autour de Bar-le-Duc et le long de la vallée de l'Ornain

Dans le Pays Barrois comme dans la Meuse, ce sont les zones en recul des principales villes, centres-bourgs et des principaux axes de transport qui en sont le moins dotés.

Les services aux particuliers par territoire *(INSEE BPE 2021, atopia)*

	CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	CC des Portes de Meuse	**SCoT du Pays Barrois**	**Meuse**	**Grand-Est**
Services aux particuliers	473	102	259	834	2942	84117

Répartition des services aux particuliers *(INSEE BPE 2021, atopia)*

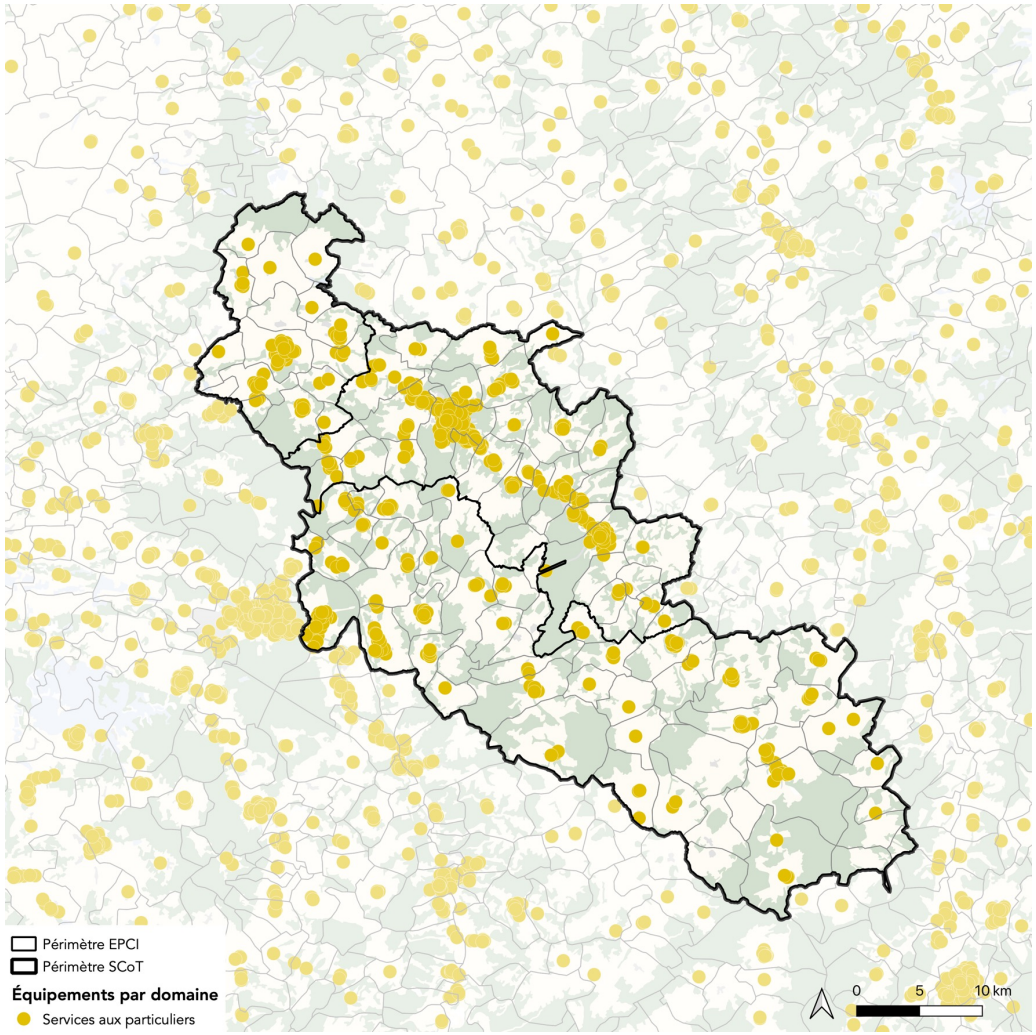

Implantations France services

Le déploiement de structures pour un meilleur accès des services publics à la population

En ce qui concerne l'accès aux services publics, le territoire du Pays Barrois jouit de la présence de 5 espaces Implantations France Services (IFS) sur les 22 présents dans le département fin 2022. Le déploiement de ces structures s'inscrit dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. L'objectif est de proposer une qualité d'accueil renforcée au sein d'un guichet unique dans une structure fixe ou mobile.

Ainsi, on recense cinq espaces France Services dans les principales communes (Revigny-sur-Ornain, Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois, Cousances-les-Forges et Gondrecourt-le-Château) et un espace dit « itinérant » au niveau de Bar-le-Duc (Bus France Services Maxilien).

Les IFS par territoire *(ANCT et Banques des territoires 2022, atopia)*

	CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	CC des Portes de Meuse	**SCoT du Pays Barrois**	**Meuse**	**Grand-Est**
Implantations France services	3	1	2	5	22	247

Répartition des implantations France services
(ANCT et Banques des territoires 2022, atopia)

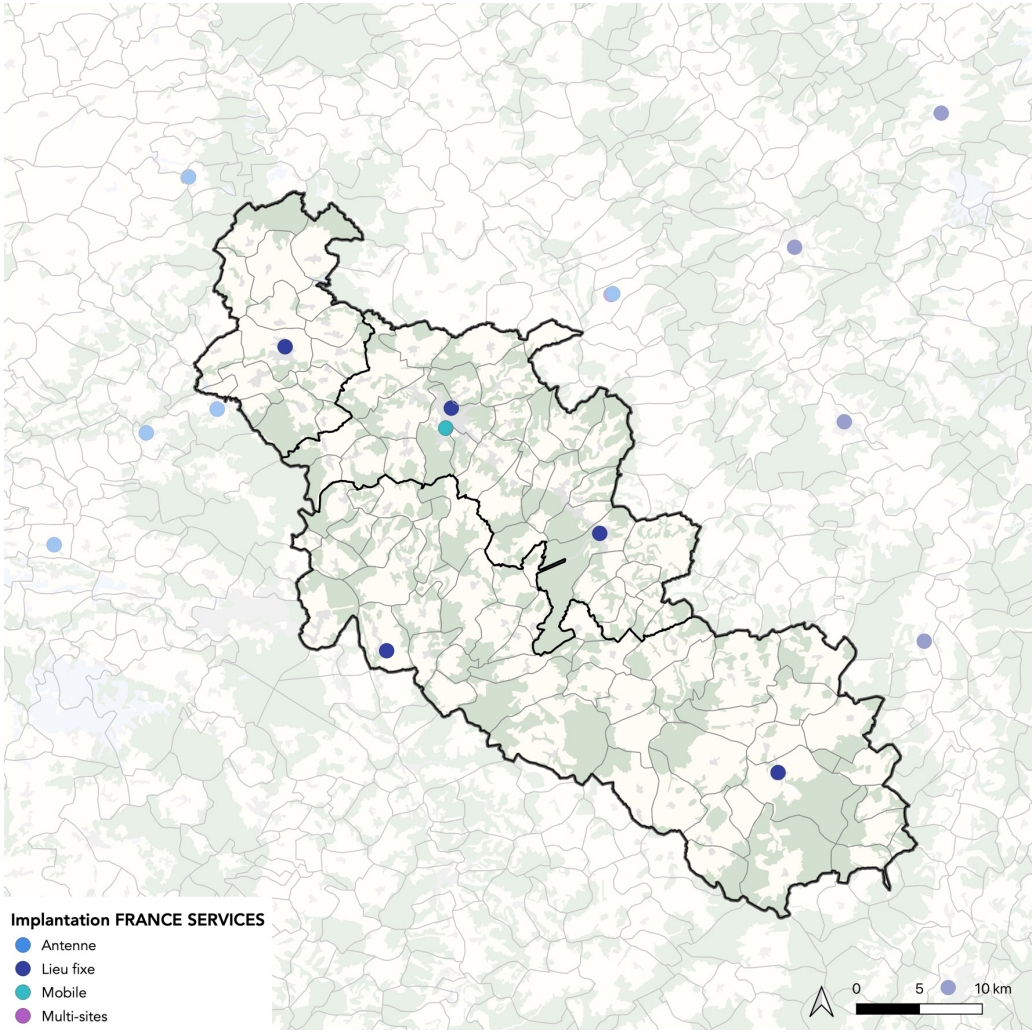

Enseignement (1/2)

Une offre de formation continue développée qui compense la faible offre de l'enseignement supérieur

En matière d'équipements relatifs à l'enseignement, le Pays Barrois dispose de 79 établissements. En 2021, le territoire se caractérise par la présence de 10 établissements de formation continue et de 4 établissements relevant de l'enseignement supérieur (universitaire comme non-universitaire) concentrés à Bar-le-Duc. Ainsi, on dénombre :

- 2 centres de formation d'apprentis hors agriculture (avec le CFA de la Meuse et le CFA Européen Louis Prioux) ;
- 1 groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (GRETA Lorraine Ouest)
- 1 centre dispensant des formations d'apprentissage agricole (EPL Agro de la Meuse) ;
- 1 centre dispensant de la formation continue agricole (le CFFPPA de la Meuse) ;
- 5 autres centres de formation continue (IFSI – IFAS, l'École du bricolage, Amifop Asfor 55, etc.) ;
- 1 centre de formation de santé (IFAS de Bar-le-Duc) pour les métiers d'infirmiers et d'aide- soignant) ;
- 3 centres de formation supérieure universitaire avec notamment la présence de l'antenne de Bar-le-Duc de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) ainsi que le pôle formation UIMM Lorraine – CFAI Lorraine.

Répartition des équipements de l'enseignement par catégorie
(INSEE BPE 2021, atopia)

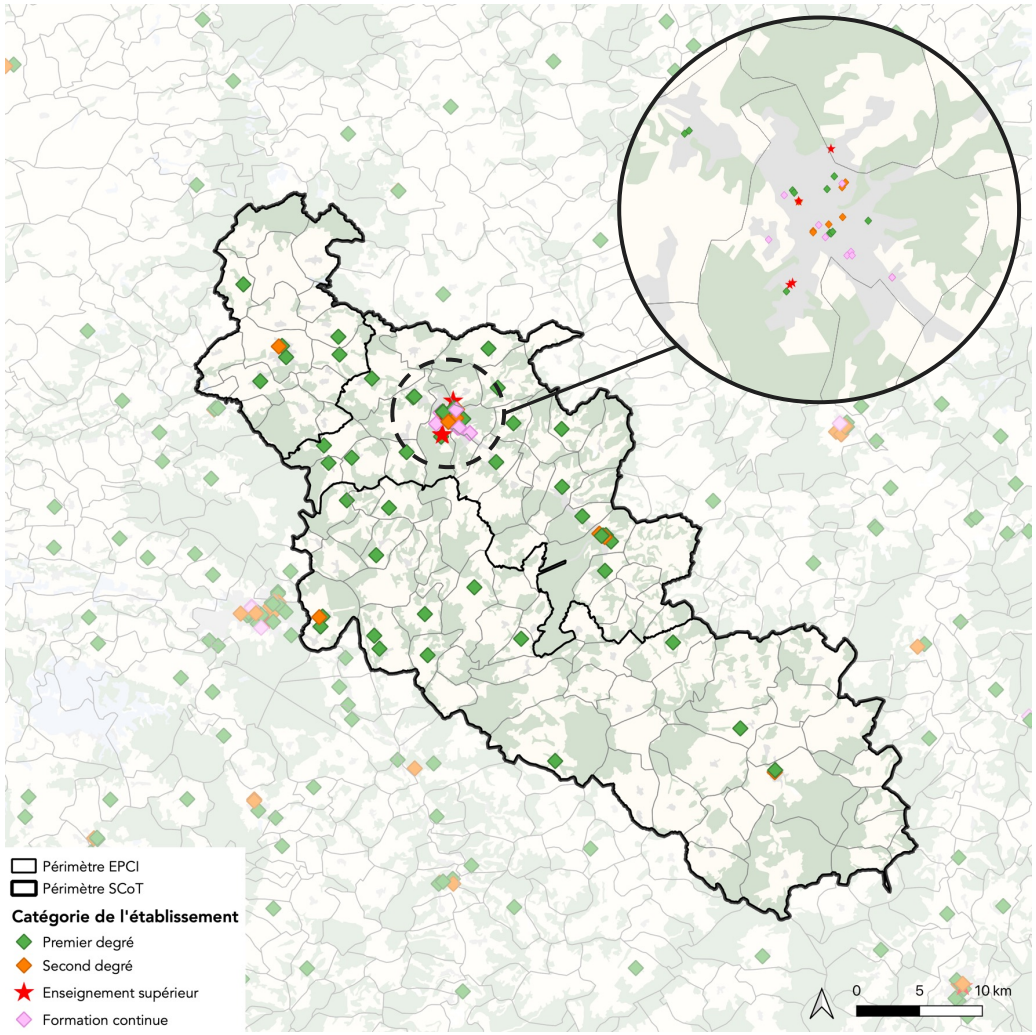

RÉPARTITION DE L'OFFRE

Enseignement (2/2)

Une offre de formation continue développée qui compense la faible offre de l'enseignement supérieur

À l'échelle du Pays Barrois, on dénombre 49 établissements de l'enseignement du premier degré et 16 du second degré (premier et second cycle), parmi lesquels on recense :

- 41 écoles élémentaires dont 1 de RPI dispersé, 8 écoles maternelle dont 1 de RPI dispersé ;
- 9 collèges ainsi que 7 lycées dont 4 lycées d'enseignement professionnel, 2 lycées généraux et/ou technologiques et 1 lycée technique et/ou professionnel agricole ;

La répartition des établissements dépend des niveaux et des types d'enseignement. Ainsi, les établissements du premier degré présentent un maillage relativement diffus sur le territoire bien que le sud du Pays Barrois en soit peu pourvu. Les établissements du second degré quant à eux se concentrent à Bar-le-Duc et dans les principales communes du territoire telles que Ligny-en-Barrois, Revigny-sur-Ornain, Gondrecourt-le-Château ou encore Ancerville.

Une situation académique sous tension

L'académie de Nancy-Metz (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges) s'inscrit dans un contexte démographique dégradé, notamment marqué par la perte d'environ 1 200 élèves entre 2018 et 2022 dans le 1er degré, passant le seuil à la baisse des 14 000 élèves en Meuse selon le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN).

À titre d'exemple, la rentrée 2023 est à nouveau concernée par 22 suppressions de postes matérialisées par des fermetures de classes. Cette dynamique de diminution des effectifs concerne également les centres urbains du territoire puisqu'on relève plusieurs fermetures de classes à Bar-le-Duc.

Répartition des équipements de l'enseignement du premier et second degré
(INSEE BPE 2021, atopia)

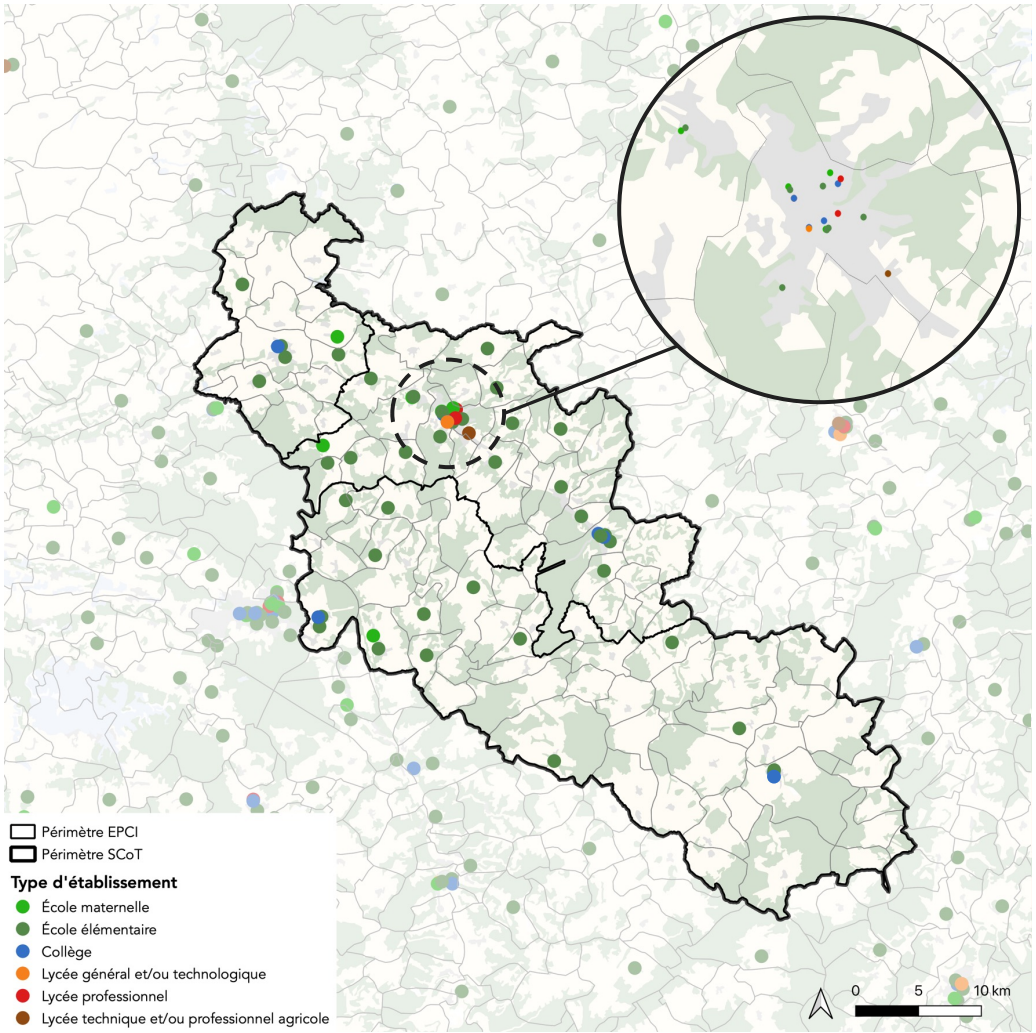

Bar-le-Duc comme pôle majeur d'équipements de santé

Le PETR dispose d'une gamme élargie d'équipements dans le domaine de la santé. Ainsi, le Pays Barrois dispose en 2021 de :

- 141 équipements de la gamme supérieure avec notamment la présence de 1 centre hospitalier (Bar-le-Duc), 8 maisons de santé pluridisciplinaires (Bar-le-Duc, Revigny-sur-Ornain, Gondrecourt-le-Château, Ligny-en-Barrois, Ancerville, Gondrecourt-le-Château, Dammarie-sur-Saulx, L'Isle-en-Rigault), 1 service d'urgence (Bar-le-Duc), 3 EHPAD (Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois et Gondrecourt-le-Château), 60 spécialistes et 8 autres praticiens spécialisés ;
- 67 équipements de la gamme intermédiaire dont notamment 6 services ambulanciers et 2 laboratoires d'analyses médicales ;
- 184 équipements de la gamme de proximité dont notamment 72 infirmiers, 38 médecins généralistes, 22 chirurgiens-dentistes ou encore 20 pharmacies.

Des équipements concentrés à Bar-le-Duc et dans les principales communes du territoire localement

La répartition de l'ensemble des différentes gammes d'équipements en matière de santé sur le territoire permet d'identifier Bar-le-Duc comme pôle structurant ainsi que deux autres pôles locaux pour les communes de Ligny-en-Barrois et Revigny-sur-Ornain. L'identification de ces pôles conforte une fois de plus le caractère structurant de ces communes à l'échelle du PETR.

Répartition des équipements santé par gamme *(INSEE BPE 2021, atopia)*

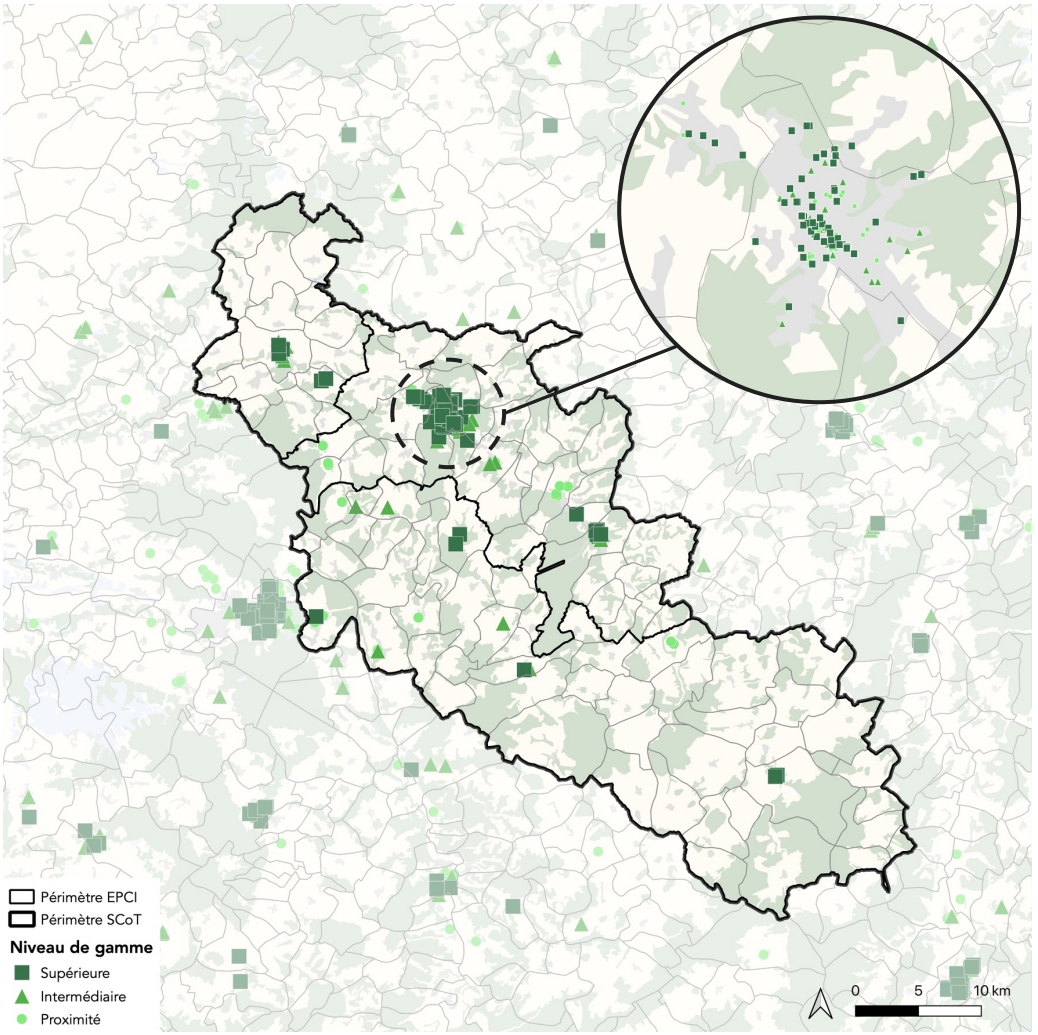

RÉPARTITION DE L'OFFRE

Santé – accès aux soins de proximité

Comme la plupart des territoires ruraux, le Pays Barrois est confronté au manque d'accès aux soins de proximité. En cause notamment, les départs à la retraite successifs des médecins établis à la fin des années 1970 qui ne sont pas remplacés et au niveau insuffisant du numerus clausus (c'est-à-dire le nombre d'étudiants en médecine accédant à la 2e année) pendant les années 90. La perte d'attractivité médicale des territoires ruraux pour les nouveaux praticiens joue également.

À titre d'exemple, il y a dans le Pays Barrois 0,65 médecin pour 1000 habitants (contre 0,73 pour la Meuse). La carte ci-contre montre la répartition et le niveau d'accès en voiture aux médecins généralistes sur le territoire. Avec 38 médecins généralistes présents en 2021, on a :

- 6% du territoire qui a accès à un médecin à moins de 5 minutes en voiture soit 45% de la population ;
- 26% du territoire se trouve à 10 minutes ou moins d'un médecin en voiture soit 74% de la population ;
- 73% du territoire se trouve à 15 minutes ou moins d'un médecin en voiture soit 96% de la population .

Ainsi, près de trois quarts de la population se trouve à 10 minutes ou moins en voiture d'un médecin généraliste. L'offre se concentre essentiellement à Bar-le-Duc et dans une moindre mesure le long des principaux axes routiers entre Ligny-en-Barrois ou Revigny-sur-Ornain.

Au vu de la situation, les EPCI du Pays Barrois ont récemment pris des séries de mesures pour pallier les difficultés d'accès aux soins. Par exemple, la CA Meuse Grand Sud ainsi que les villes de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois ont récemment mobilisé leurs efforts pour « proposer des conditions de travail attractives, renforcer la diversité de l'offre de soins par de l'accompagnement et pour créer des Maisons de Santé Pluridisciplinaires » (Source : Site internet de Meuse Grand Sud).

Accès en voiture aux médecins généralistes dans le territoire
(INSEE BPE 2021, atopia)

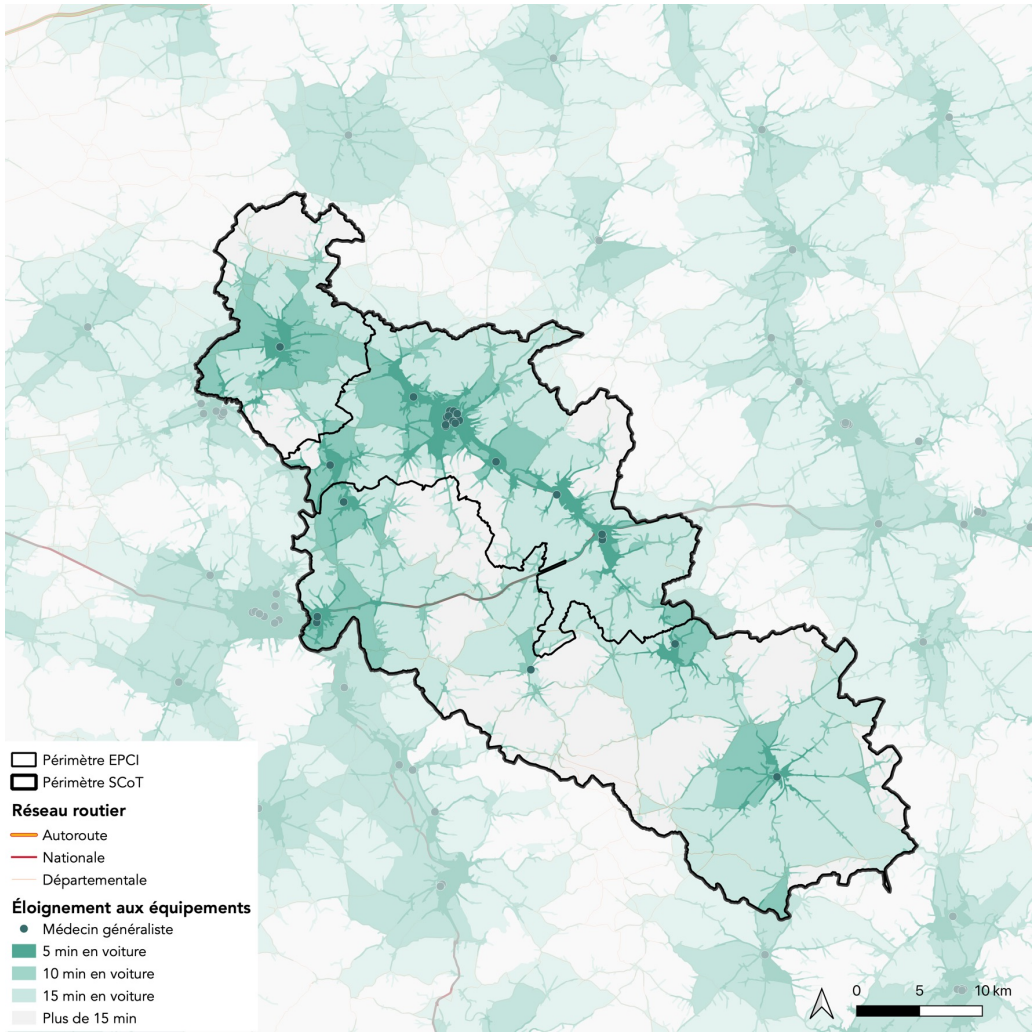

Santé – accès aux soins de niveau supérieur

Malgré une offre diversifiée, le Pays Barrois connaît, à l'image d'une grande partie des zones rurales françaises, l'absence de certains services hospitaliers (maternité, spécialistes, transfusion sanguine, médecine préventive, service d'urgences menacé) et un éloignement relatif à certains services spécifiques de santé sur son territoire.

Ces problématiques sont dues à plusieurs facteurs dont la réduction des budgets de santé et la difficulté à recruter des médecins et du personnel médical qualifié dans ces territoires. Les hôpitaux, cliniques et maisons de santé ont du mal à attirer du personnel, ce qui les contraint souvent à devoir fermer, muter et/ou se regrouper.

Sur le territoire, cette situation se traduit de la manière suivante :

- 65% de la population a théoriquement accès à au moins un équipement de santé supérieur du Pays Barrois à moins de 5 minutes en voiture ;
- 92% de la population à 10 minutes ou moins en voiture ;
- 99% de la population à 15 minutes ou moins en voiture, laissant 1% de la population à une distance importante d'un équipement de santé supérieur sur le périmètre du PETR.

Ces éloignements peuvent avoir des répercussions importantes sur les communautés locales puisque les personnes qui vivent en dehors des centres urbains rencontrent souvent des difficultés à accéder à des soins de santé de qualité et doivent parcourir de longues distances pour se rendre à un hôpital ou chez un médecin. Une problématique d'autant plus importante que le territoire est confronté à une population de plus en plus âgée.

À défaut de disposer de certains équipements ou services structurants en matière de santé, le PETR doit s'appuyer sur l'offre des centralités externes au territoire à l'image des communes de Saint-Dizier, Neufchâteau, Vitry-le-François, Châlons-en-Champagne, Toul, ou encore Nancy, Metz et Reims.

Pour donner un ordre d'idée, depuis la fermeture de la maternité de Bar-le-Duc en 2019, les habitants sont dépendants du Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz de Saint-Dizier.

Accès en voiture aux équipements supérieurs dans le territoire
(INSEE BPE 2021, atopia)

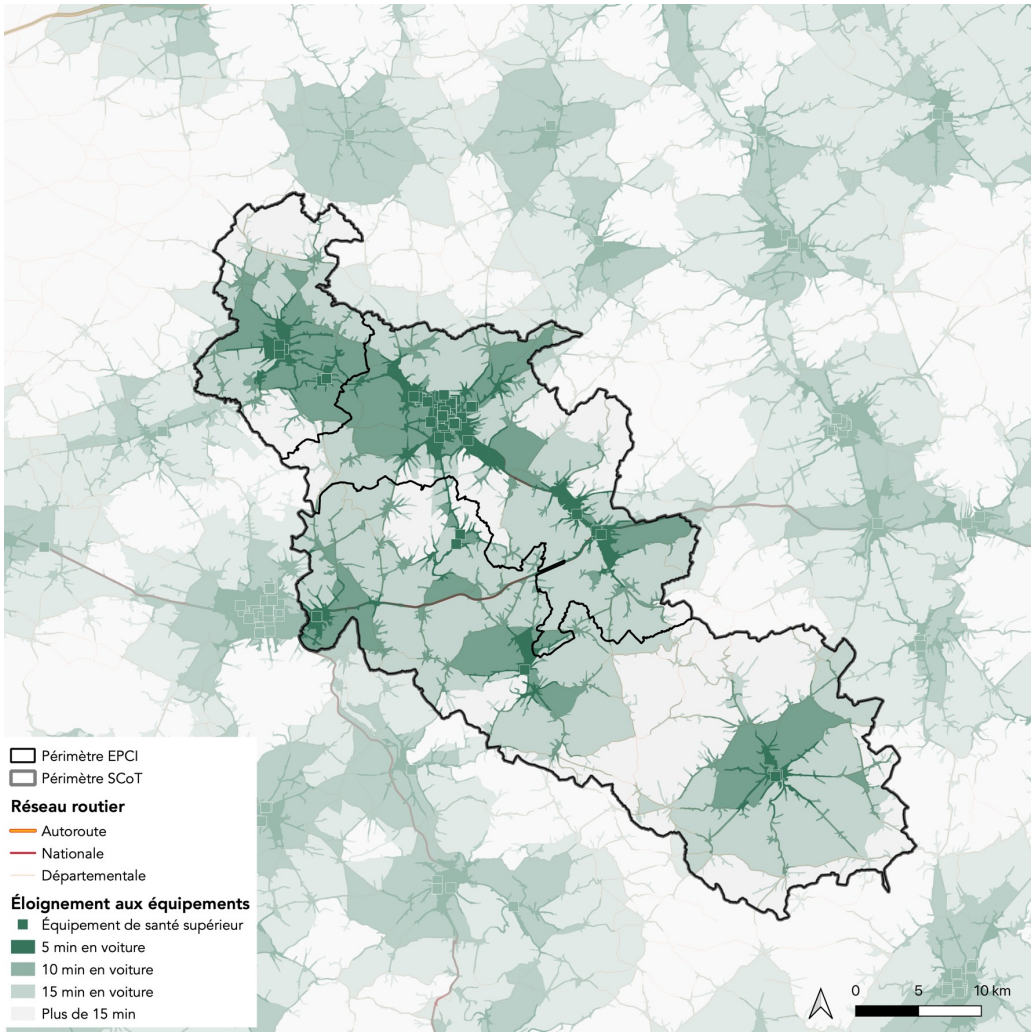

Santé – vieillissement (1/2)

Un vieillissement de la population pris en compte

À l'échelle départementale, le taux d'équipements en lits médicalisés (les lits d'EHPAD et les lits de soins de longue durée) est de 117 lits pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus, soit l'un des taux les plus importants au niveau régional. Cet indicateur permet d'appréhender la prise en charge des populations séniors dans les territoires particulièrement impactés par le vieillissement de leur population. Dans le Grand Est, la proportion de seniors est plus importante dans les territoires les moins urbanisés, comme le sud meusien, la Haute-Marne, au pied du Donon dans les Vosges et en Argonne.

Le Pays Barrois s'inscrit dans un contexte où près du quart des habitants de la Meuse a plus de 65 ans (23%) en 2020 et la part des séniors dans la population devrait atteindre les 34% d'ici 2070 (projections de l'INSEE). Ces dernières années, le nombre de bénéficiaires des politiques de l'autonomie du département augmente de façon continue. En réaction, Le Conseil départemental entend gérer le vieillissement de sa population par la mise en place d'une instance de concertation autour de la question. Son rôle est de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et/ou handicapées dans le département.

La Meuse doit prochainement présenter son Schéma Départemental de l'Autonomie 2023-2027 avec son volet d'actions en faveur des personnes âgées, en situation de handicap et de leurs proches aidants. Le schéma précédent (2018-2022) identifiait déjà comme l'un des enjeux principaux l'adaptation de l'offre d'accompagnement et d'hébergement.

Il existe ainsi des perspectives de développement et des actions concernant les espaces résidentiels à destination des seniors dans le territoire : maintien à domicile de qualité ; répartition et adaptation de l'offre en établissement ; développement d'habitats innovants, inclusifs et alternatifs, rénovation de l'existant, achat de nouveaux lits...

Taux d'équipement en lits médicalisés pour personnes âgées
(DREES - DRJSCS, OT, Géoclip, atopia)

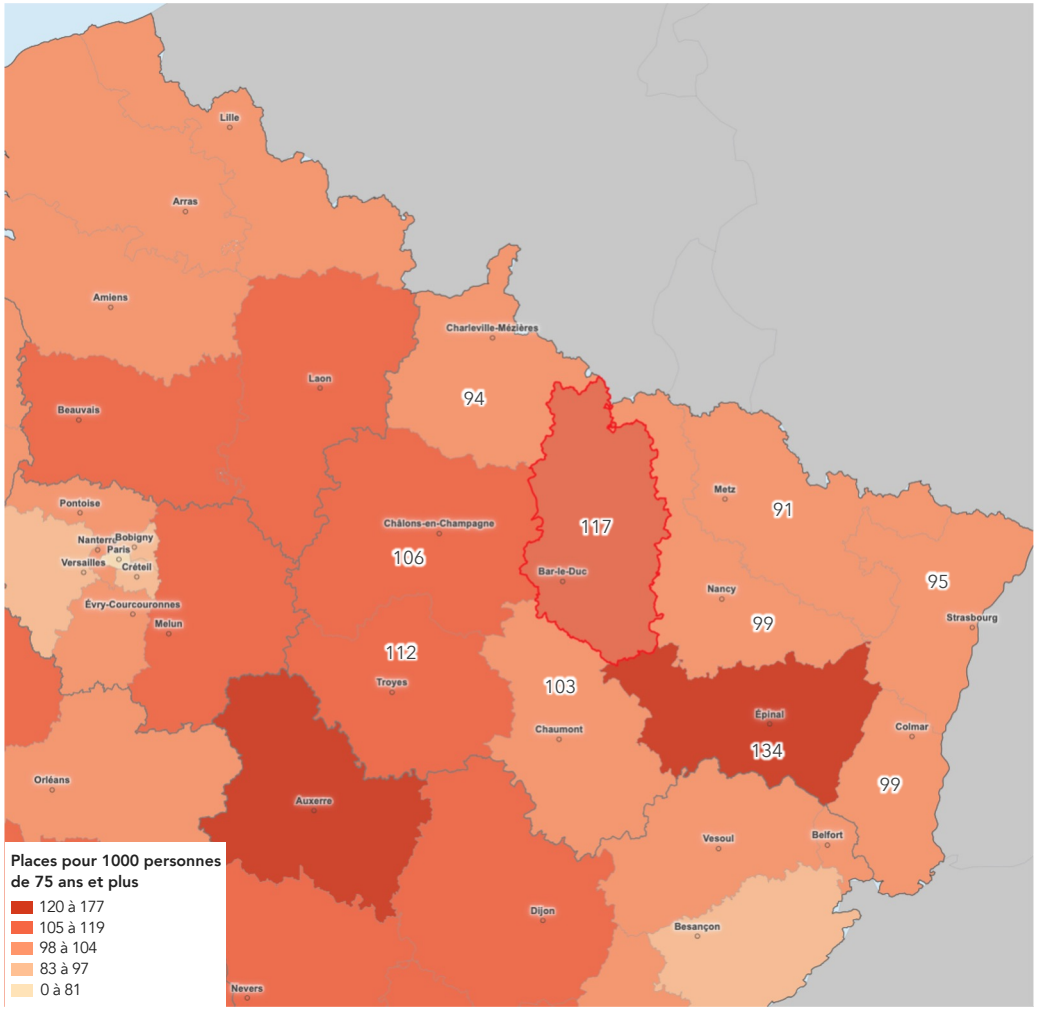

Santé – vieillissement (2/2)

Une offre d'équipements à destination des personnes âgées améliorable et concentrée dans les principales communes

Les principaux équipements de santé à destination des séniors notamment en matière d'hébergement se concentrent dans les principales communes du Grand Est à l'image de Nancy, Metz, ou même Thionville. En Meuse, c'est Bar-le-Duc et Verdun qui réunissent concentre l'offre.

Le Département considère disposer d'un niveau d'équipement « relativement satisfaisant » pour couvrir les besoins de la population en matière de prestations et d'accueil, bien que cette offre apparaisse cependant déséquilibrée sur certains secteurs et pour certains publics (adultes autistes par exemple). Il est donc prévu par le Département de veiller à pérenniser cette offre, continuer à l'adapter et la redéployer dans le territoire.

Dans ce sens, la proximité avec les bénéficiaires des politiques de l'autonomie a été récemment renforcée par la mise en place, depuis 2015, des Maisons Départementales des Solidarités, au nombre de 11 en Meuse. Sur le Pays Barrois, nous en retrouvons 3 (Bar-le-Duc, Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois) ainsi que 2 permanences (une dans le quartier Côte-Sainte-Catherine à Bar-le-Duc, l'autre à Tronville-en-Barrois).

Dans le territoire du Pays Barrois, on recense 7 établissements d'hébergement, 9 services d'aides et 4 services de soins à domicile. Ceux-ci sont essentiellement répartis dans et autour de Bar-le-Duc ainsi que les communes de Revigny-sur-Ornain, Ligny-en-Barrois, Gondrecourt-le-Château. On en dénombre quelques-uns encore dans les communes de Dammarie-sur-Saulx et Ancerville.

Répartition des équipements à destination des personnes âgées par catégorie
(INSEE BPE 2021, atopia)

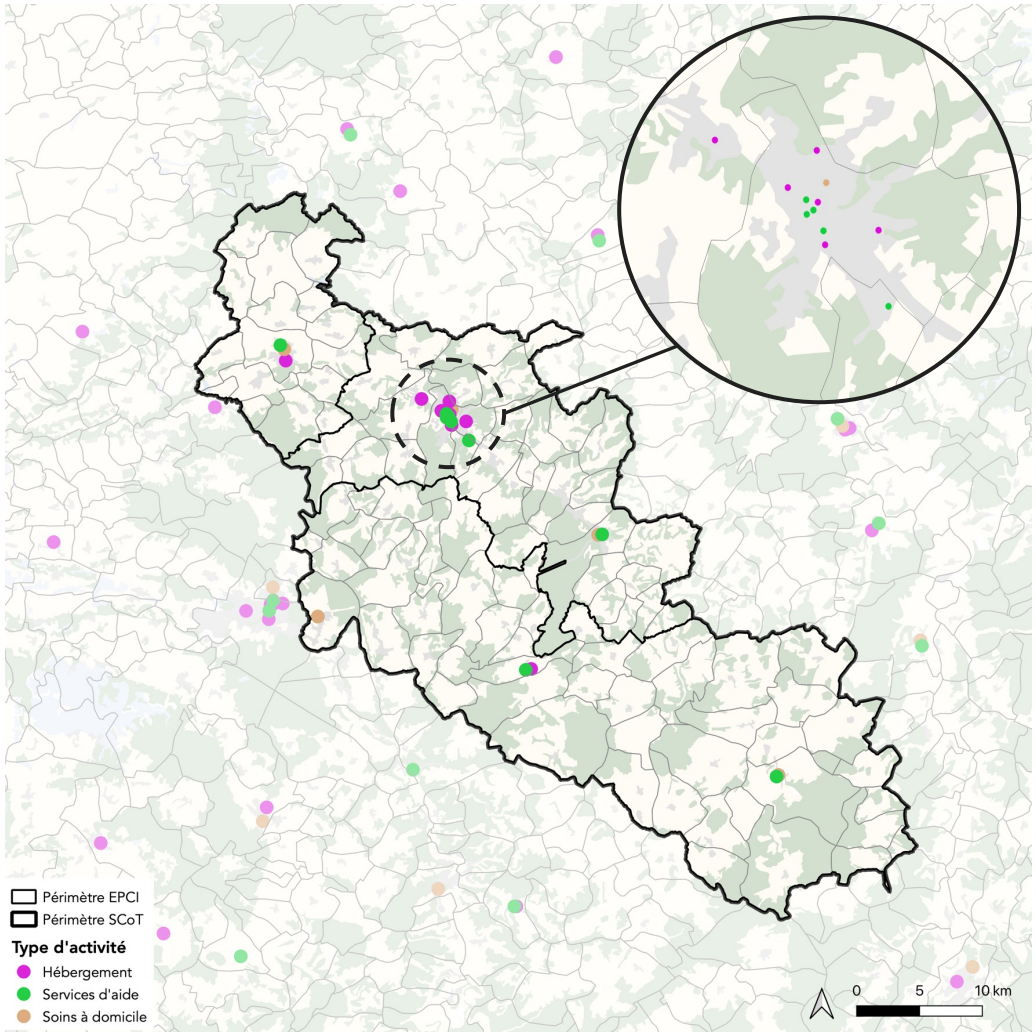

Équipements sportifs, culturels et de loisirs

Une large gamme d'équipements sportifs et de loisirs de proximité

En 2021, on recense dans le Pays Barrois 295 équipements sportifs, de loisirs et culturels, identifiés par la Base permanente des équipements de l'INSEE, soit le tiers des équipements de la Meuse.

Parmi eux, certains équipements sont plus courants et disposent d'un meilleur maillage sur le territoire. En matière d'équipements sportifs, ce sont terrains de grands jeux comme les terrains de football et rugby (58), les plateaux et terrains de jeux extérieurs comme les espaces multisports, city-stades, terrains de basket-ball (53), les salles non spécialisées (37), les boulodromes (36), les salles multisports (21) et terrains de tennis (19) qui sont les plus répandus. Ces équipements appartiennent à la gamme de proximité.

D'autres équipements sont moins courants, plus typiques des bourgs-centres ou de secteurs spécifiques (les cours d'eau notamment) tels que les salles de remise en forme (7), les parcours sportif/santé, les centres équestres (7), les infrastructures d'athlétisme (6), les salles spécialisées (4), les salles de combat (3), les espaces roller-skate-vélo bicross ou freestyle (3) ou encore les bassins de natation (2).

Une concentration d'équipements sportifs et de loisirs dans les principales communes et à proximité des espaces naturels

La majorité des équipements sportifs et de loisirs, dans toute leur diversité sont situés dans les communes les plus importantes (dont Bar-le-Duc et son agglomération) et à proximité des cours d'eau (l'Ornain, la Saulx, la Chée, etc.) et forêts du territoire, en corrélation avec la répartition de la population sur le territoire et le cadre environnemental offert par cet espace.

Une faible gamme d'équipements culturels concentrés principalement à Bar-le-Duc

En 2021, le Pays Barrois disposait d'une petite trentaine d'entités parmi lesquels on retrouve :

- 21 points d'accès aux livres (médiathèque, bibliothèques, point/dépôt lecture, etc.) répartis d'une manière relativement diffuse sur le territoire ;
- Des espaces d'exposition et de médiation culturelle (cette catégorie regroupe les musées, les maisons des Illustres, les micro-folies, les centres culturels de rencontres, les centres d'art contemporain, etc.) : le Musée barrois de Bar-le-Duc et le musée Lorrain du Cheval à Gondrecourt-le-Château ; un espace muséographique à Ecurey, les Micro Folies des Portes de Meuse ;
- 1 cinéma à Bar-le-Duc : le cinéma Confluences ;
- 1 établissement des arts du spectacle (théâtre, centre dramatique, centre des arts de rue, centre des arts du cirque, orchestres, scènes de musique, zéniths, etc.) à Bar-le-Duc : le Théâtre Municipal de Bar-le-Duc.
- Il existe un ensemble de petites salles communales, salles des fêtes, de réception ou de gymnases qui sont mobilisés pour des événements culturels, festifs, religieux, artistiques ou associatifs dans une grande partie du territoire, notamment à Bar-le-Duc, Revigny-sur-Ornain, Ligny-en-Barrois, etc., ainsi que le site / centre culturel Écurey Pôles d'Avenir).

Une analyse approfondie des activités sportives, culturelles et de loisirs par le biais du tourisme est disponible dans la partie « Tourisme » de ce diagnostic.

Répartition des équipements par territoire *(INSEE BPE 2021, atopia)*

	CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	CC des Portes de Meuse	SCoT du Pays Barrois	Meuse	Grand-Est
Équipements sportifs, culturels et de loisirs	148	40	107	295	893	20173

Desserte par les réseaux numériques

Aujourd'hui, près de l'ensemble du territoire bénéficie d'un accès théorique au très haut débit via la fibre optique. Seules quelques communes disposent en effet d'un taux de raccordement théorique de moins de 90%.

La Meuse, dans le cadre du Réseau d'Initiative Publique (RIP), figure parmi les départements les plus avancés en la matière. Selon l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), près de 80% du territoire meusien est raccordable à un réseau de communication à très haut débit en fibre optique en 2022.

Pour le Pays Barrois, la part des locaux raccordables à la fibre optique atteint les 95,7%, soit une hausse de 10 points par rapport à 2022.

En 2022, la quasi-totalité (98,7%) du territoire du PETR du Pays Barrois est couvert en réseau de téléphonie mobile 4G par a minima un opérateur.

Part des réseaux raccordables fibre optique par commune en 2024 *(Arcep, Géoclip, atopia)*

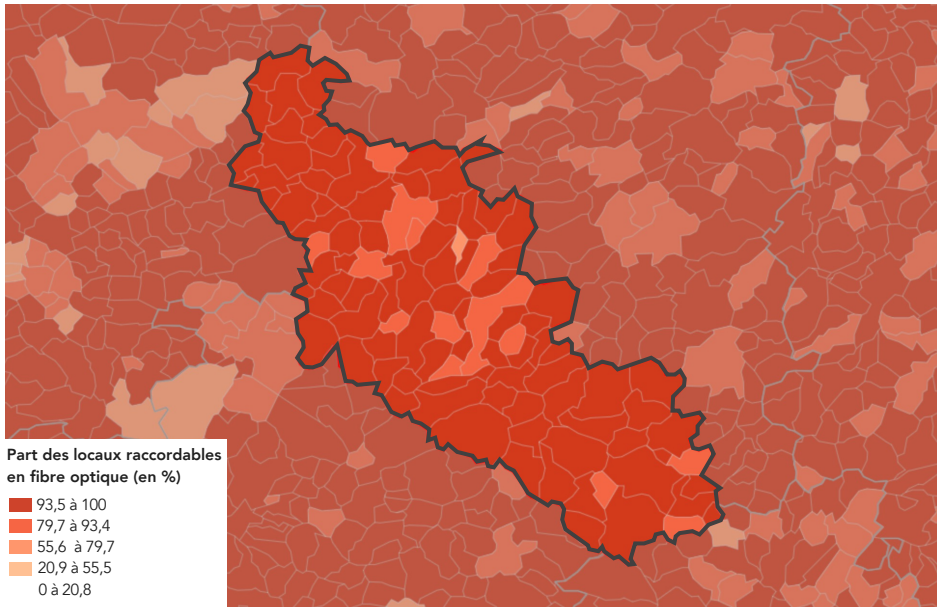

Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur par commune en 2022 *(Arcep, Géoclip, atopia)*

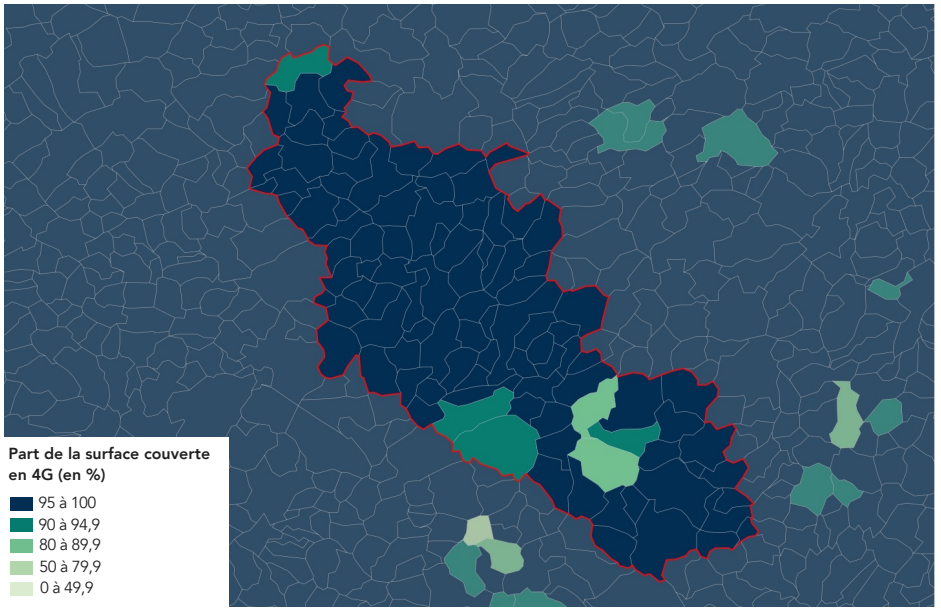

SYNTHÈSE – LES ÉQUIPEMENTS

Les enjeux pour le SCoT de demain

Pour le prochain SCoT, les enjeux prioritaires portent sur :

- La capacité à maintenir une offre de proximité diversifiée dans l'ensemble des centralités en faveur d'un rapprochement des équipements, commerces et services aux habitants et un meilleur équilibre territorial (moins dépendant du cœur de la vallée de l'Ornain)
- La réduction de la dépendance à l'automobile par le soutien et le développement de solutions alternatives de mobilité ainsi que l'amélioration de l'offre des services du quotidien et le soutien aux initiatives

- Garantir l'accès aux services et équipements implique de travailler sur les différentes centralités et le cœur urbain barisien.
- L'identification des niveaux des centres d'équipements permet de réinterroger l'armature territoriale à propos de l'émergence ou l'affaiblissement de nouveaux pôles de proximité ou pôles locaux.
- Les temps de trajets routiers mettent en évidence les disparités d'accessibilité aux services dans les marges et espaces très peu denses du territoire. Il s'agit toutefois de temps théoriques : le consommateur ne va pas forcément au plus près s'il a le choix et l'équipement le plus proche n'est pas forcément celui dont le recours est quotidien. L'indicateur permet de déceler les espaces les plus enclavés du Pays Barrois.
- Le levier de la mobilité permet de répondre au besoin de proximité des services aux habitants ainsi qu'à la réduction des émissions de CO2 liées à l'autosolisme. Cet enjeu doit notamment permettre de répondre aux besoins d'accès accrus des plus jeunes et des séniors.

MOBILITE

SCoT du Pays Barrois

L'ORGANISATION DE LA MOBILITE

Une compétence « mobilité » répartie par intercommunalité

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, qui a pour objectif d'améliorer la mobilité en intégrant les enjeux environnementaux et en assurant une meilleure répartition de l'offre, a permis aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) d'élargir leur champ de compétence leur permettant d'impulser le développement de mobilités actives (vélo, marche), partagées (covoiturage, autopartage) et solidaires.

Les trois EPCI du Pays Barrois disposent tous de la compétence mobilité et constituent chacun une AOM. La CA de Bar-le-Duc – Sud-Meuse constituait quant à elle déjà une AOT (Autorité Organisatrice de Transport), en charge des transports publics réguliers, et a ainsi vu ses prérogatives s'élargir.

Toutefois, la gestion de la mobilité sur le territoire se fait à une échelle plus large. En effet, les trois PETR du département de la Meuse (Pays Barrois, Pays de Verdun et Cœur de Lorraine) se sont accordés sur le besoin de travailler ensemble sur les questions de mobilité, avec un chargé de mission dédié à mettre en œuvre cette coopération inter-PETR.

A l'échelle du Pays Barrois, un Schéma de Mobilité a été produit en 2017, mais celui-ci peine à être appliqué depuis.

A l'échelle intercommunale, un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) est en cours d'élaboration sur la CA Bar-le-Duc Sud Meuse en complément de l'élaboration de son PLUi, avec une approbation prévue en 2025, et un PdMS va être lancé sur la CC du Pays de Revigny-sur-Ornain.

Les six services de mobilité à la charge des AOM
(Source: France Mobilités)

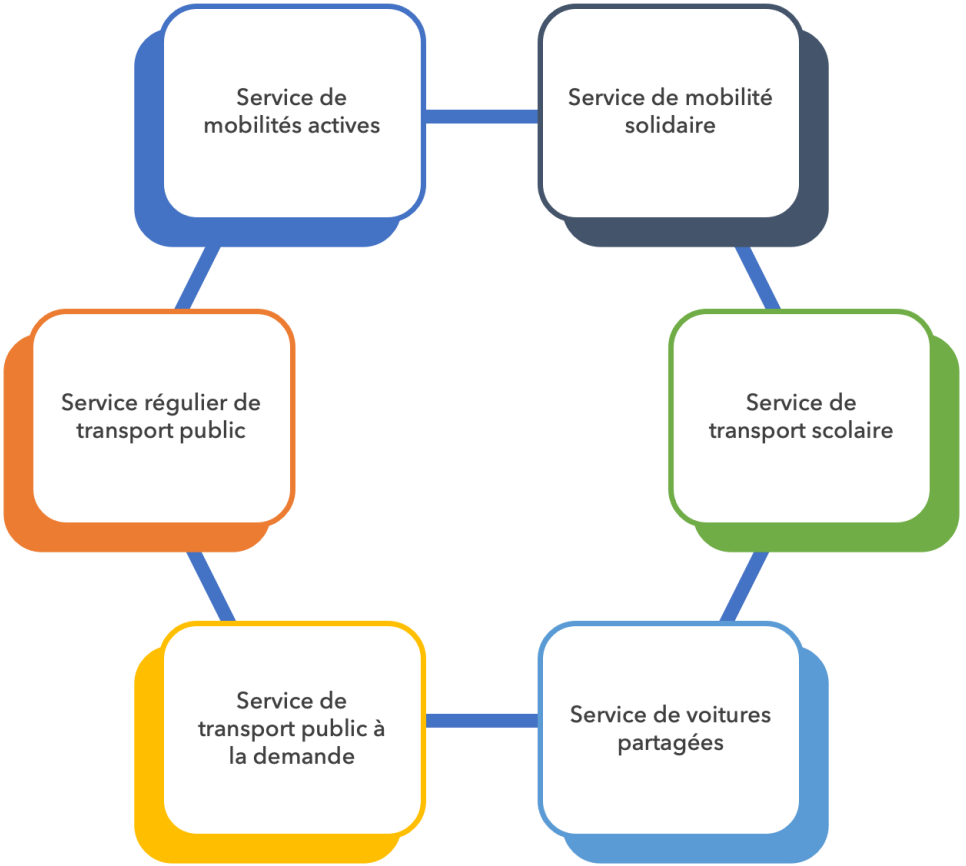

LA STRUCTURE DU RESEAU ROUTIER

Un territoire éloigné des axes routiers majeurs du Grand Est

Le territoire du Pays Barrois n'est traversé par aucun axe autoroutier : l'autoroute A4 reliant Paris à Strasbourg en passant par Reims et Metz passe à une quinzaine de kilomètre au Nord de Laheycourt, tandis que l'autoroute A31 qui relie Metz à Dijon se situe à une vingtaine de kilomètres à l'Est des Roises.

Le seul axe d'envergure qui traverse le Pays Barrois est la N4, sur l'axe Paris – Strasbourg, qui permet de relier Paris en 3 heures depuis Ancerville, et Nancy en un peu plus d'une heure depuis Ligny-en-Barrois.

Une autre route Nationale, la N135, permet de relier Bar-le-Duc à Ligny-en-Barrois en passant notamment par Longeville-en-Barrois et Tronville-en-Barrois. La majeure partie du réseau routier interne est constitué de routes départementales.

Le territoire est ainsi isolé géographiquement se situant au centre du carré de métropoles formé par Reims (1h20 de route depuis Bar-le-Duc), Troyes (2h de route), Nancy (1h20) et Metz (1h30) sans bénéficier d'un accès routier aisé et rapide à celles-ci.

Le Pays Barrois est de fait connecté plus facilement à des villes moyennes (identifiées comme telles au SRADDET) telles que Saint-Dizier, Vitry-le-François, Toul et Châlons-en-Champagne.

Réseau routier du Pays Barrois et ses alentours (IGN, atopia, DREAL Grand Est)

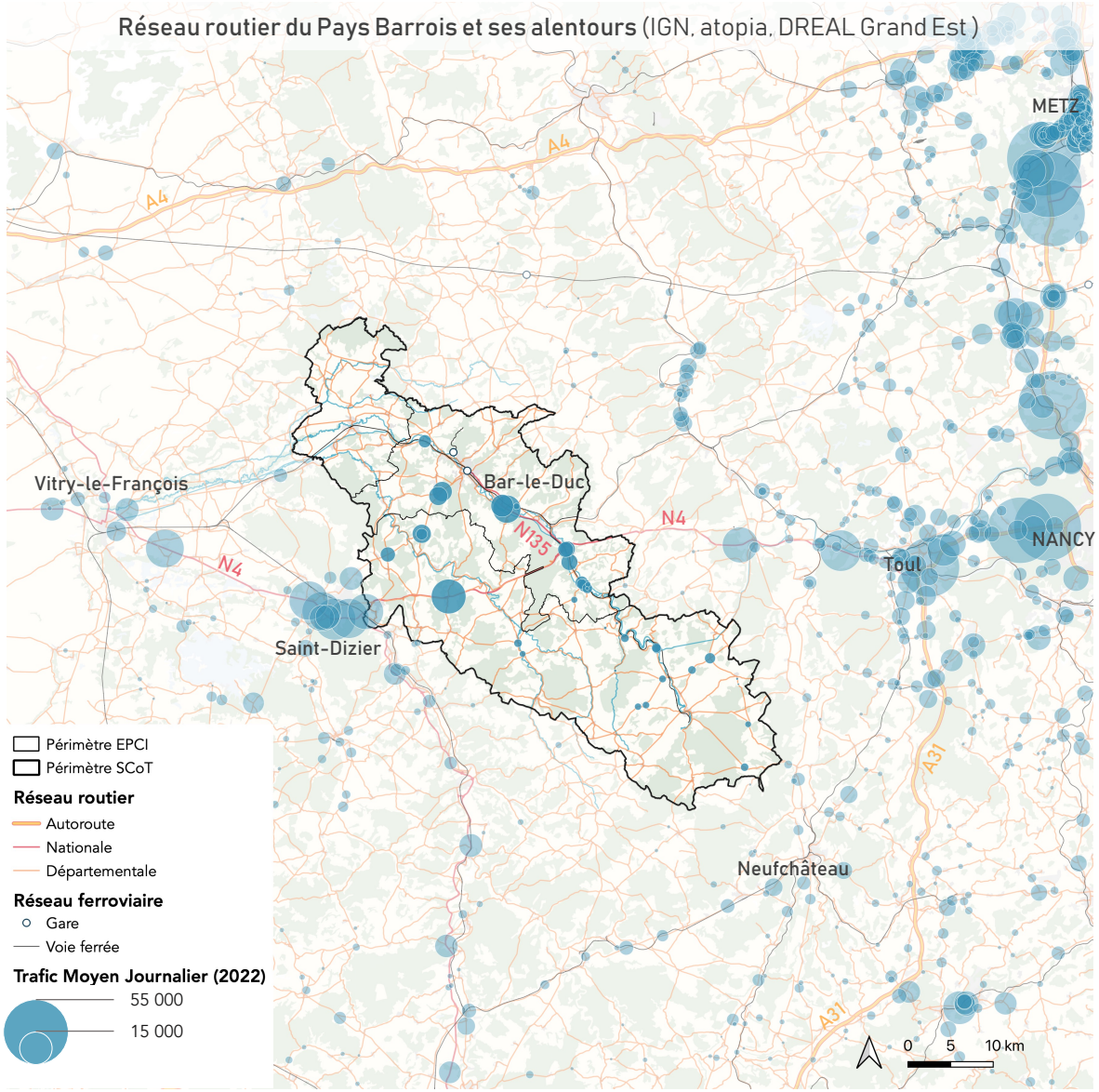

LA STRUCTURE DU RESEAU ROUTIER

Un trafic concentré sur la partie Nord, la N4 et l'agglomération de Bar-le-Duc

La démarche CoMPTAGE (pour COopération, Mutualisation et Partage des Trafics routiers Agrégés dans le Grand Est) a pour objectif de comptabiliser le trafic routier dans la région depuis 2017.

Les données de 2022 permettent de constater que l'axe le plus fréquenté du territoire, la N4, accueille un trafic composé à plus d'un tiers de poids lourds, un constat valable aussi hors du Pays Barrois (à Saint-Dizier et Saint-Aubin-sur-Aire). Cet axe de transit privilégié pour le fret routier Européen (permettant de relier l'Allemagne à Paris) n'est pas sans conséquence sur les conditions de vie des habitants des communes traversées : les nuisances sonores et atmosphériques sont en effet accentuées par ce type de trafic.

L'autre axe d'envergure du territoire, la N135, voit quant à lui un trafic important sur l'axe Bar-le-Duc – Ligny-en-Barrois, la station de comptage de Tannois recensant 10 000 véhicules par jour, dont 900 poids lourds. Une déviation de cet axe à Velaines est en cours de construction, qui permettra de désengorger le trafic sur la commune et de rejoindre un nouvel échangeur avec la N4 à Ligny-en-Barrois.

Les autres axes structurants du Pays Barrois sont :

- La D994 entre Revigny-sur-Ornain et Bar-le-Duc (2 000 véhicules/jour ;
- La D635 qui relie Bar-le-Duc à Saint-Dizier (5 000 véhicules/jour);
- La D966, direction Sud depuis Ligny-en-Barrois (3 500 véhicules/jour).

La circulation automobile au Sud de Ligny-en-Barrois est par ailleurs plus faible que sur la partie Nord, en raison du caractère plus rural des communes situées sur la CC des Portes de Meuse.

Trafic routier sur le territoire du Pays Barrois (IGN, atopia, DREAL Grand Est)

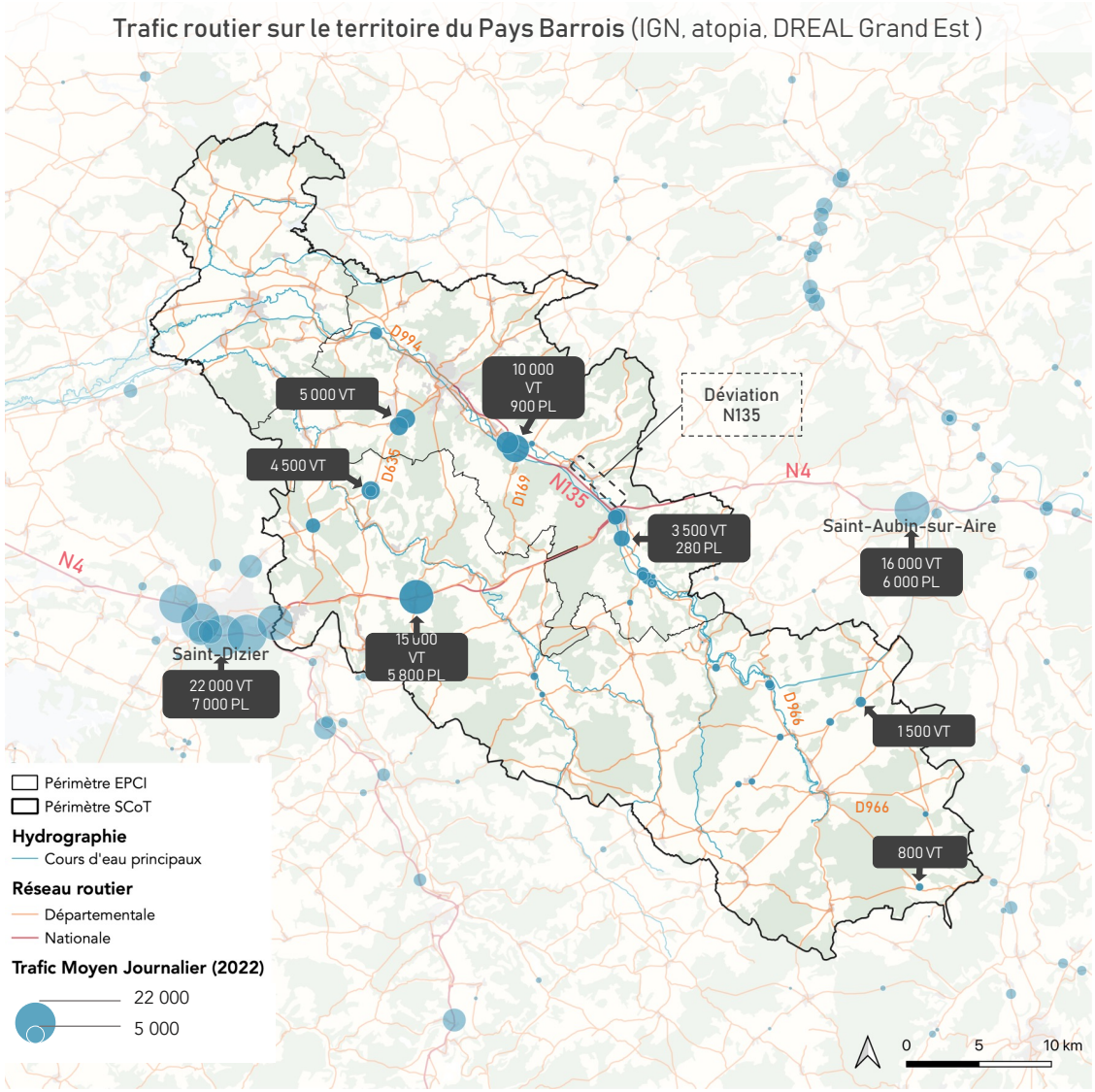

LE RESEAU FERROVIAIRE

Une offre ferroviaire qui permet de rejoindre les métropoles

Le territoire n'est desservi par le réseau ferré que de manière parcellaire : seules la COPARY (halte de Revigny-sur-Ornain) et la CA de Bar-le-Duc – Sud-Meuse (gare de Bar-le-Duc, halte de Nançois-Tronville) proposent des arrêts pour les voyageurs.
Depuis la fermeture de la ligne reliant Neufchâteau et Nançois-Tronville en 1969, cette dernière est le dernier arrêt voyageur du Pays Barrois (d'Ouest en Est), La présence de ces lignes reste vitale pour le territoire, assurant des liaisons internes et en direction des métropoles voisines (Reims, Nancy, Chalons, Metz et Paris). La liaison Bar-le-Duc – Meuse TGV est quant à elle assurée par des navettes 11 fois par jour et permet des connexions avec des gares plus éloignées.

La fréquentation des gares du Pays Barrois est constante sur les dernières années, exceptée la période 2020-2021 impactée par la pandémie de Covid-19. Celles-ci voient quotidiennement passer (en semaine) :

- **Bar-le-Duc** : 45 trains depuis l'Est, 44 depuis l'Ouest;
- **Revigny** : 8 trains depuis l'Est, 6 depuis l'Ouest ;
- **Nançois-Tronville** : 3 trains vers Bar-le-Duc, 2 vers Nancy.

Fréquentation annuelle en gare depuis 2015 (Base 100)
(Open Data SNCF)

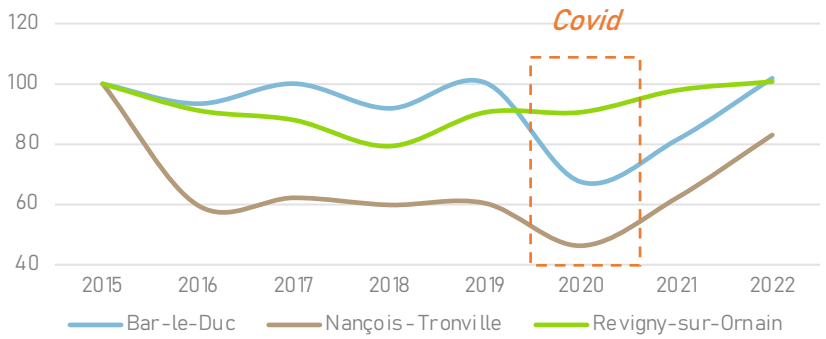

Le réseau ferré et la fréquentation annuelle des gares du territoire en 2022 (IGN, atopia)

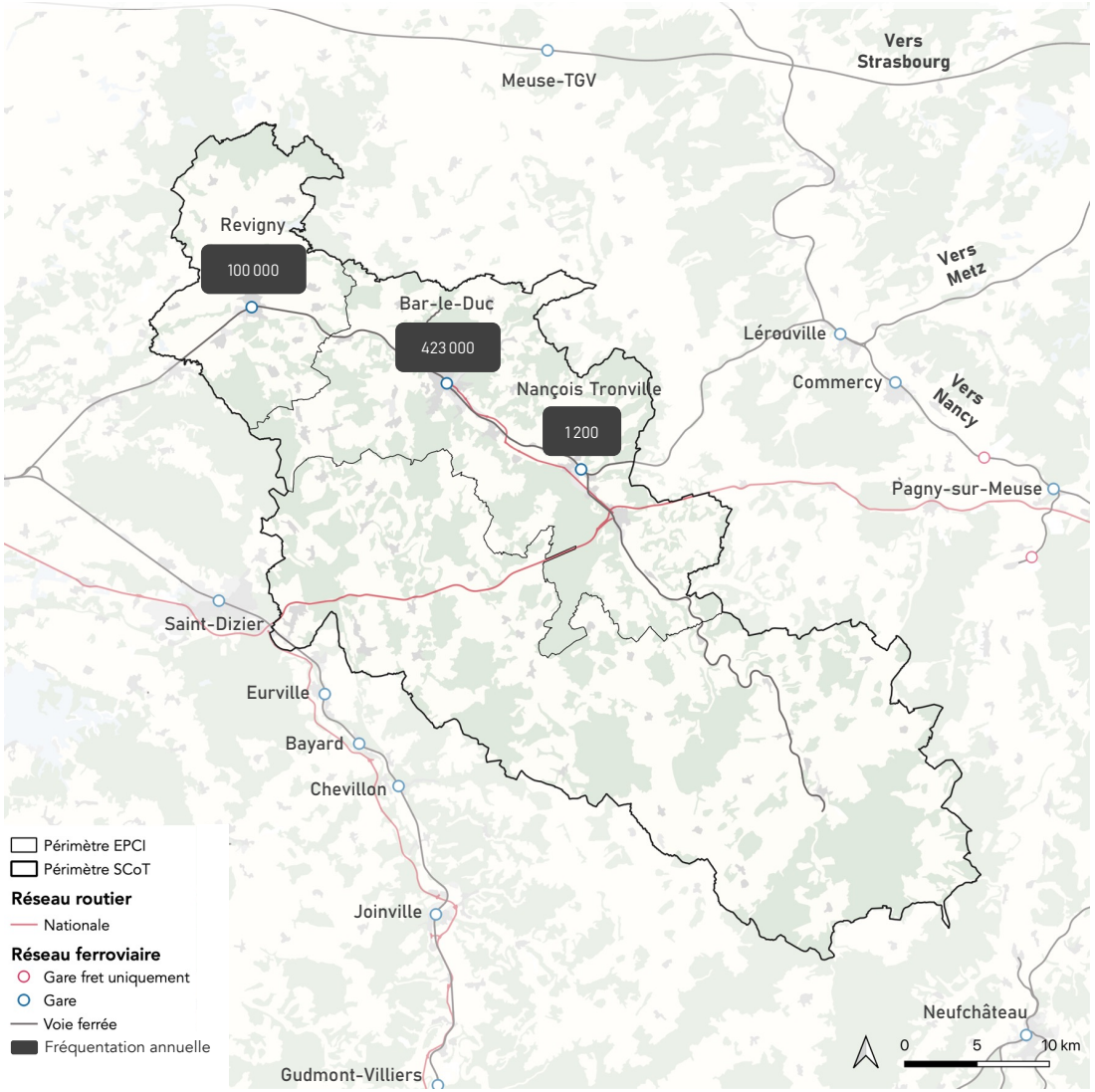

LE RESEAU FERROVIAIRE

Le projet CIGEO, une opportunité de modernisation du réseau lié au fret ferroviaire

Le projet d'intérêt national CIGEO, piloté par l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des des Déchets Radioactifs), va avoir des impacts multiscalaires sur le territoire du Pays Barrois.

L'un des effets est la remise à niveau des 36 km de la ligne Nançois-Tronville – Gondrecourt-le-Château, accompagnée d'une extension de 14 km vers le site de stockage. Ce projet de modernisation doit servir à l'acheminement des matériaux de construction du centre de stockage et de desservir ce dernier en phase opérationnelle. Le financement est intégralement pris en charge par l'ANDRA, pour un coût estimé à 120 millions d'euros, et la maitrise d'ouvrage est assurée par SNCF Réseau.

Le projet permettra aussi aux entreprises du secteur de se connecter sur le réseau ferroviaire, mais n'inclut pas de possibilité de transporter des passagers malgré la demande forte de reconnexion des habitants du Sud du Pays Barrois au réseau ferré.

Le carte du projet de modernisation de la ligne Nançois-Tronville – Gondrecourt-le-Château (SNCF)

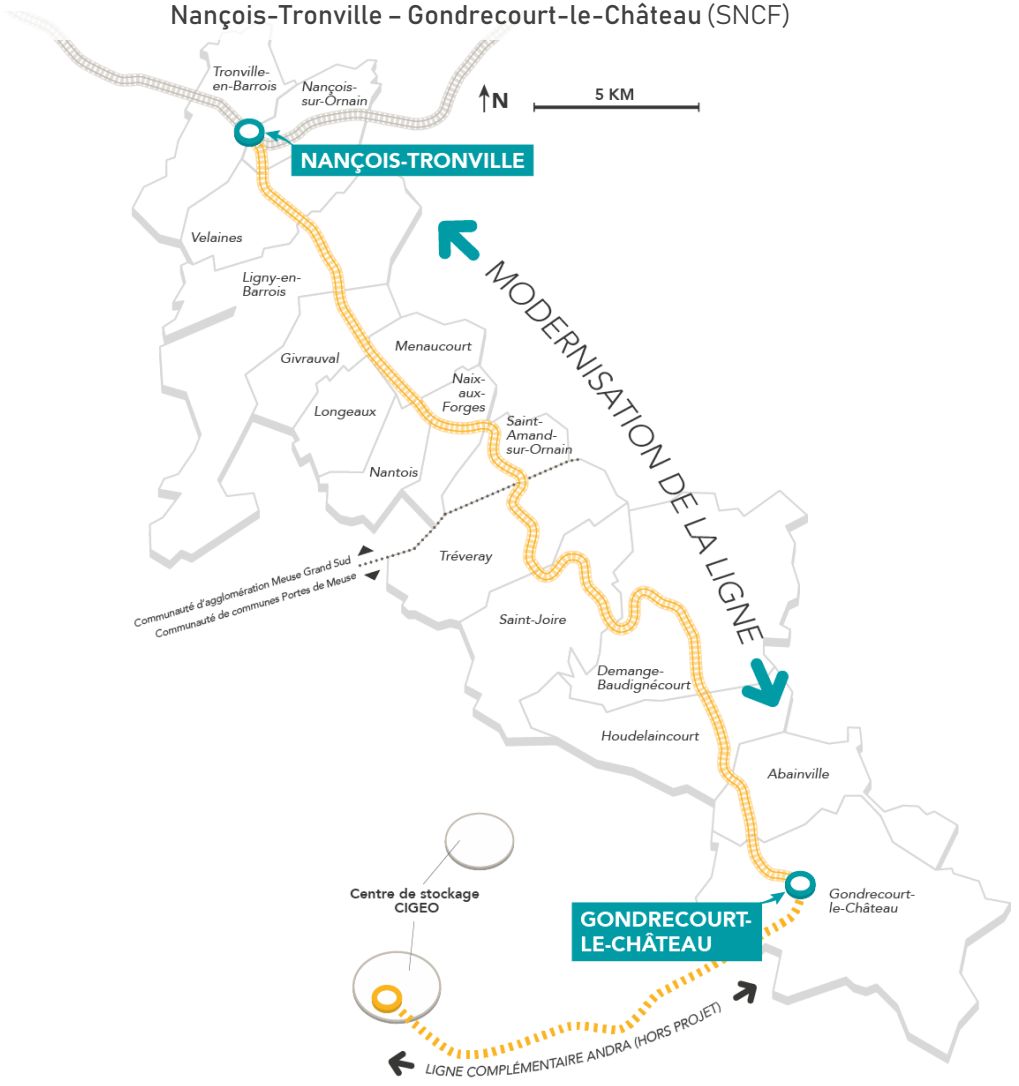

L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN

La CA Meuse-Grand-Sud, point focal de l'offre de transports publics

Le réseau TUB (Transports Urbains du Barrois) constitue la seule offre organisée de transports collectifs du Pays Barrois. Centrée sur la CA Meuse Grand Sud, elle est constituée de, 4 lignes urbaines, 9 lignes scolaires et 2 lignes de renfort, une sur les lignes urbaines (R3), une sur les lignes scolaires (R1).

Le Pays Barrois est par ailleurs desservi par des bus Fluo (réseau de transports en commun du Grand Est), et plus spécifiquement par les lignes :

- LR02 (Bar-le-Duc – Verdun);
- LR18 (Bar-le-Duc – Gondrecourt-le-Château);
- LR19 (Bar-le-Duc – Saint-Dizier) ;
- LR63 (Bar-le-Duc – Sermaize-les-Bains)

Ces lignes sont accessibles gratuitement aux usagers du TUB disposant d'un abonnement valide, pour les trajets réalisés sur le territoire de la CA Meuse Grand Sud.

Bar-le-Duc reste donc l'épicentre de l'offre de transports, quelle que soit l'échelle (TUB ou Fluo).

Les lignes urbaines du TUB (Agence TUB)

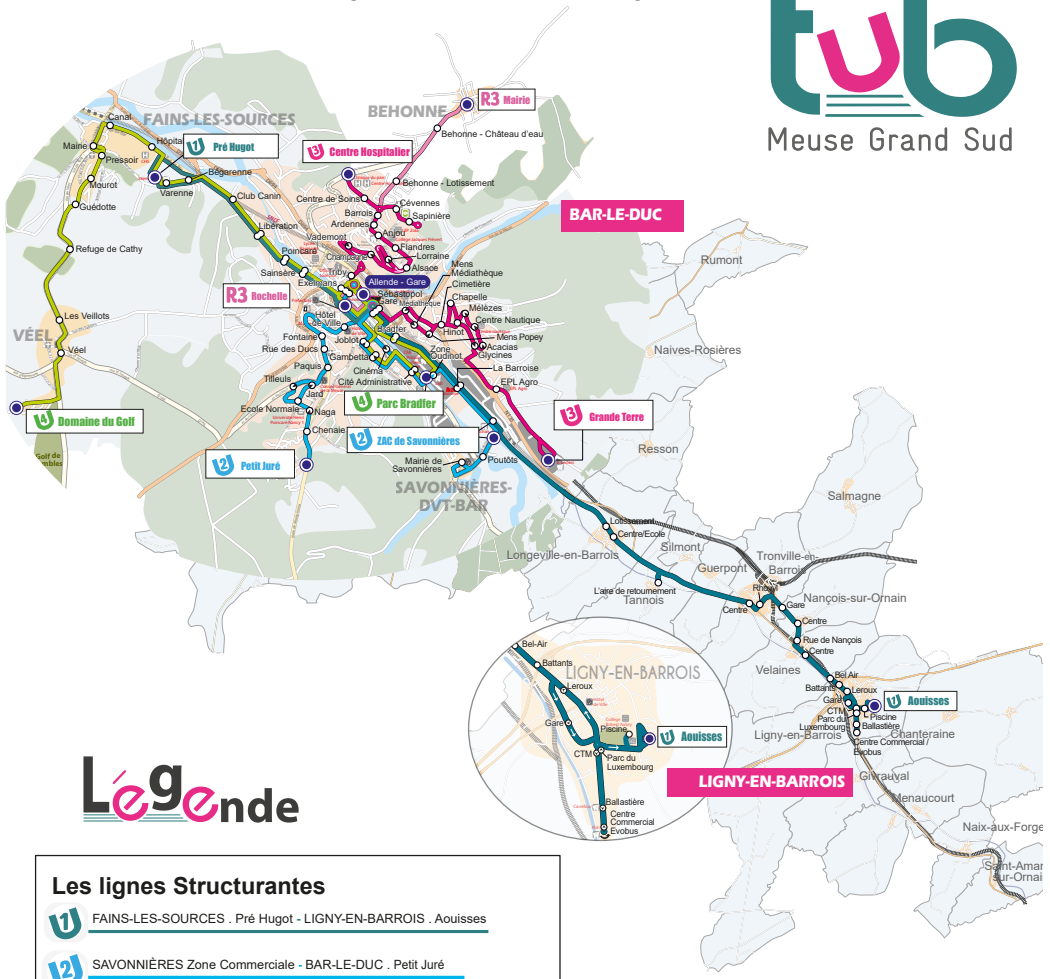

Légende

Les lignes Structurantes

1 FAINS-LES-SOURCES . Pré Hugot - LIGNY-EN-BARROIS . Aouisses

2 SAVONNIÈRES Zone Commerciale - BAR-LE-DUC . Petit Juré

3 BAR-LE-DUC . Centre Hospitalier - BAR-LE-DUC . Grande Terre

4 BAR-LE-DUC. Parc Bradfer - VÉEL. Domaine du Golf

Renfort

R3 BEHONNE . Mairie - BAR-LE-DUC . Rochelle

LES DEPLACEMENTS PENDULAIRES

Un usage prédominant de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail, mais un recours non négligeable aux modes actifs

L'usage de la voiture est prédominant sur le territoire : en effet, 82% des actifs ont recours à la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. L'éloignement entre les lieux de résidence et les pôles d'emploi, l'étalement du territoire et la faible offre en transports collectifs sont autant de facteurs engendrant des temps de déplacements longs.
Le territoire des Portes de Meuse est celui sur lequel les actifs ont le plus recours à la voiture individuelle (89%), tandis que les actifs de la CA de Bar-le-Duc – Sud Meuse ont le plus recours à la marche à pied (10% des actifs) et aux transports en commun (5%),

Sur la dernière période intercensitaire (2014-2020), la proportion des actifs utilisant leur voiture pour leurs déplacements est en hausse sur toutes les intercommunalités : +4% pour la COPARY, +2% pour la CA de Bar-le-Duc – Sud-Meuse et +4,5% pour la CC des Portes de Meuse, preuve de l'éloignement des emplois et du manque d'alternatives. Malgré cela, tout de même 10% des travailleurs ont encore recours aux modes actifs pour aller au travail, une proportion supérieure aux moyennes départementale et régionale.

Moyens de transport utilisés pour les trajets domicile – travail
(Insee RP 2020)

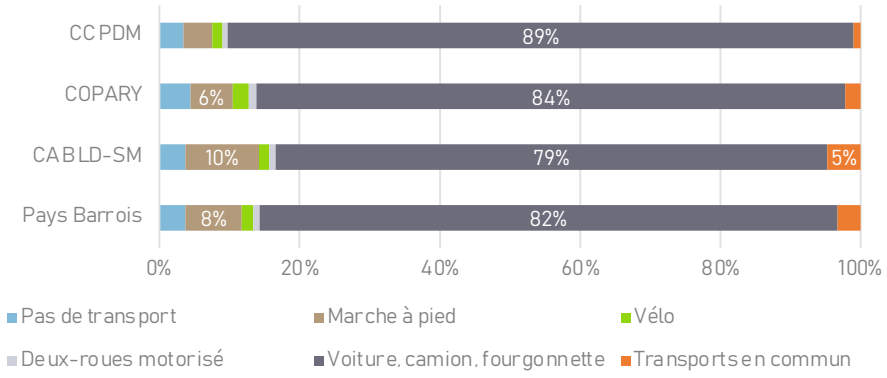

Part des déplacements domicile – travail réalisés en voiture (INSEE RP 2020)

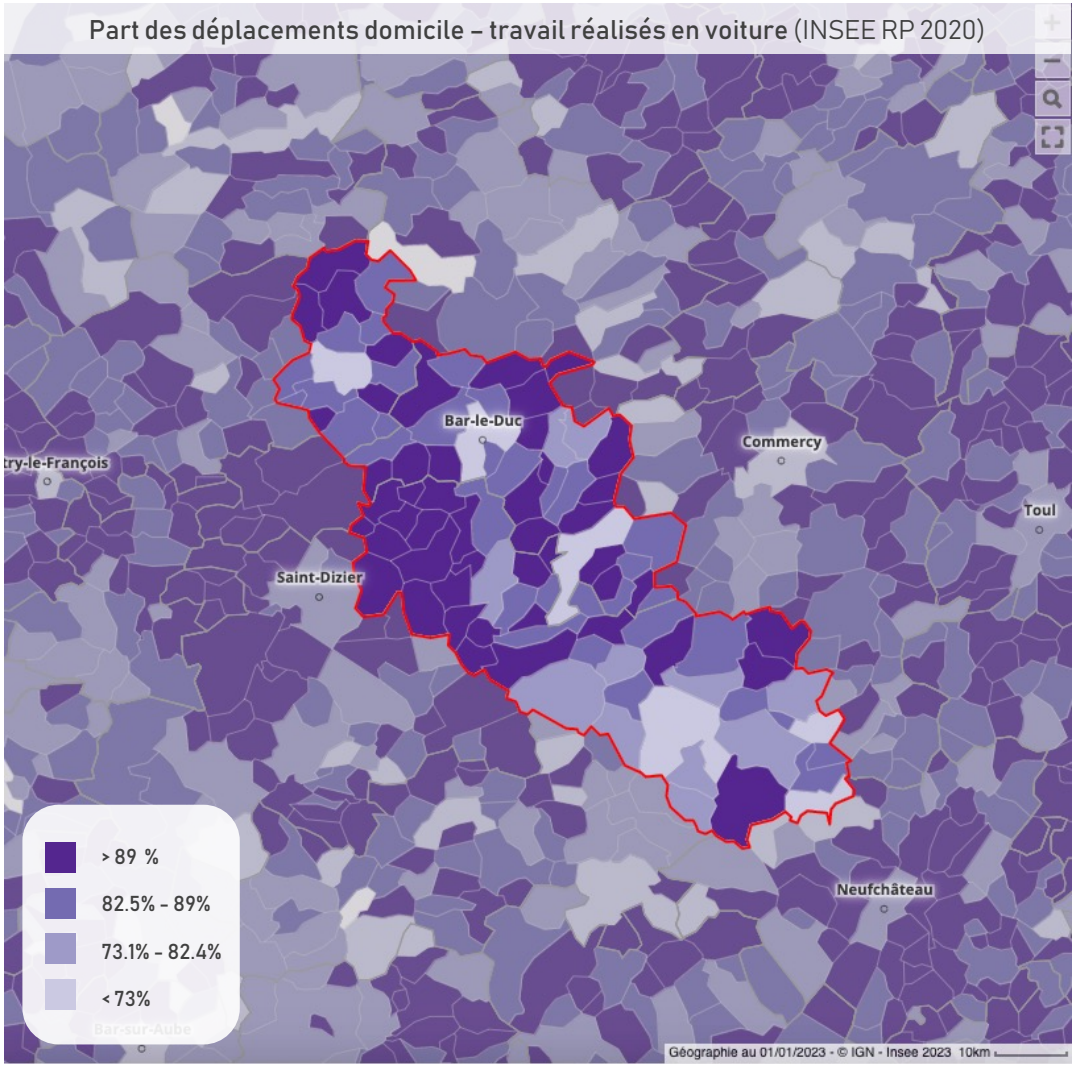

LES DEPLACEMENTS PENDULAIRES

Des déplacements pendulaires principalement internes

Chaque jour, plus de 22 000 déplacements pendulaires (domicile-travail) sont effectués depuis et vers le Pays Barrois. Les mouvements internes, c'est-à-dire entre les trois intercommunalités du territoire, représentent 75% des déplacements pendulaires.

Les échanges avec la CA de Saint-Dizier Der et Blaise sont eux aussi significatifs : chaque jour, plus de 1 200 actifs de cette intercommunalité viennent travailler sur le Pays Barrois (principalement vers l'agglomération de Bar-le-Duc et les Portes de Meuse), alors que plus de 2 400 actifs du Pays Barrois font le trajet inverse (principalement depuis les Portes de Meuse).

Les autres territoires avec lesquels les échanges sont nombreux sont la CA de l'Aire à l'Argonne (922 flux entrants vers le Pays Barrois), la CC de Commercy-Void-Vaucouleurs (777 entrants, 516 sortants), la CC Côtes de Champagne et Val de Saulx (358 entrants) ou la Métropole du Grand Nancy (254 entrants, 322 sortants).

Flux domicile – travail internes au Pays Barrois
Nombre de mouvements quotidiens (MOBPRO 2020)

	EPCI de travail		
EPCI de Résidence	**CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse**	**CC des Portes de Meuse**	**COPARY**
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	10142	394	395
CC des Portes de Meuse	1494	2067	111
COPARY	954	45	1279

Principaux flux domicile – travail vers et depuis les EPCI du Pays Barrois
Nombre de mouvements quotidiens (MOBPRO 2020)

	EPCI de travail			
EPCI de résidence	**CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse**	**CC des Portes de Meuse**	**COPARY**	**Total général**
CA de Saint-Dizier Der et Blaise	612	518	77	1208
CC de l'Aire à l'Argonne	826	30	66	922
CC de Commercy - Void - Vaucouleurs	635	127	15	777
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	189	15	154	358
Métropole du Grand Nancy	220	24	10	254
CC Terres Touloises	186	32	1	219
CA du Grand Verdun	195	0	5	200
CC du Bassin de Joinville en Champagne	30	122	5	156
CC du Sammiellois	106	5	30	141

	EPCI Résidence			
EPCI Travail	**CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse**	**CC des Portes de Meuse**	**COPARY**	**Total général**
CA de Saint-Dizier Der et Blaise	554	1781	90	2425
CC de Commercy - Void - Vaucouleurs	299	212	5	516
Métropole du Grand Nancy	227	84	10	322
CC de Vitry, Champagne et Der	70	64	30	164
CA du Grand Verdun	107	20	20	147
CC de l'Aire à l'Argonne	108	0	29	137
CC Terres Touloises	63	45	0	108
CC de l'Ouest Vosgien	12	95	0	108

LES DEPLACEMENTS PENDULAIRES

Principaux flux domicile – travail vers et depuis le Pays Barrois - Nombre de mouvements quotidiens (MOBPRO 2020, atopia)

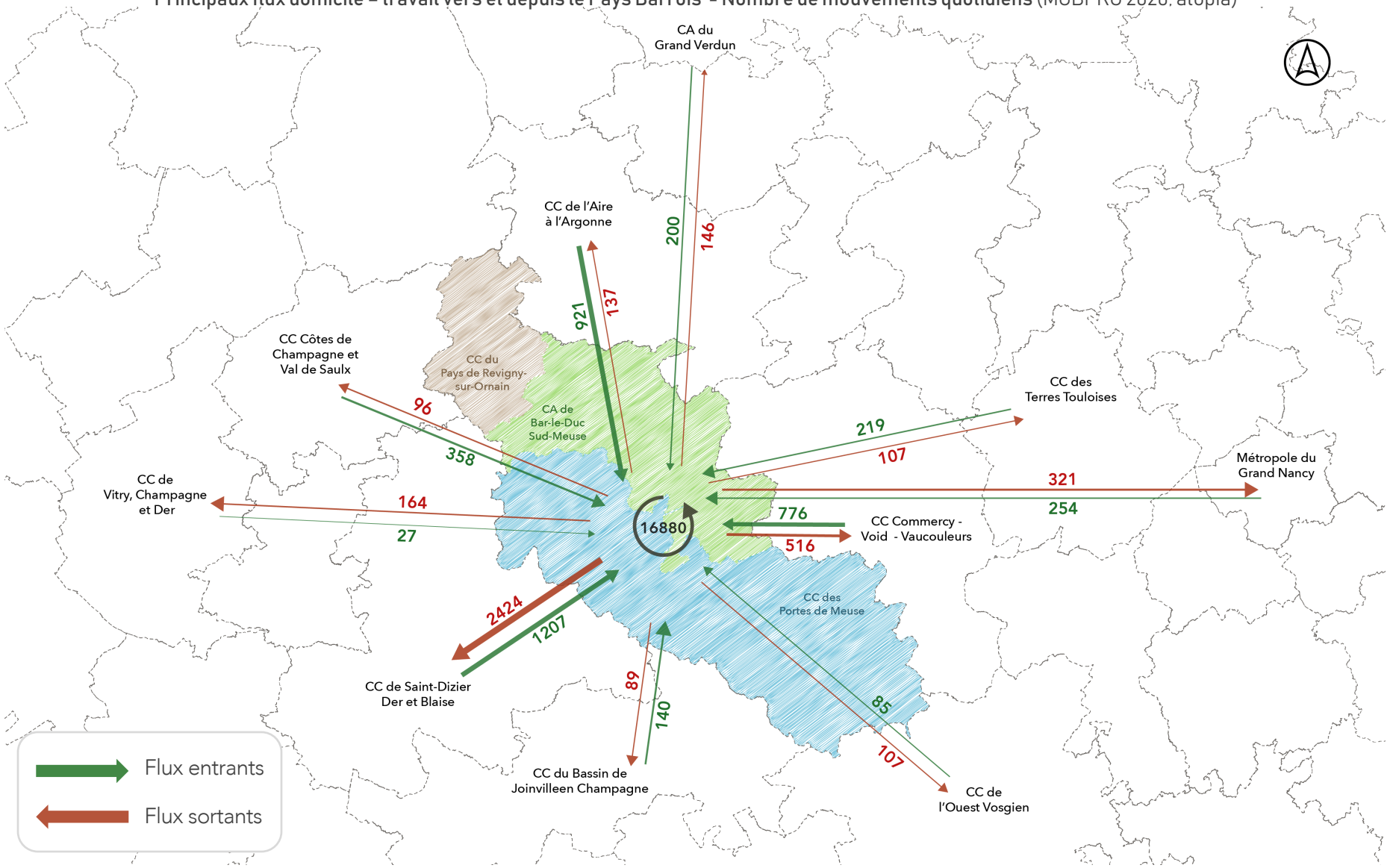

EQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MENAGES

Une dépendance à la voiture individuelle pour tous les ménages

La dépendance des ménages du Pays Barrois à la voiture est confirmée par les données d'équipement des ménages . En effet, 86% d'entre eux disposent d'au moins une voiture, et 40% de deux voitures ou plus.

Là encore, le portrait peut être nuancé selon où l'on se situe sur le territoire : la CA de Bar-le-Duc accueille une proportion de ménages sans voiture bien supérieure à la moyenne des autres intercommunalités, et même par rapport à la moyenne départementale. Au contraire, les ménages de la COPARY et des Portes de Meuse sont en moyenne plus équipés. Pour les trois intercommunalités, la proportion des ménages possédant au moins une voiture a légèrement augmenté entre 2014 et 2020.

Equipement automobile des ménages (Insee RP 2020)

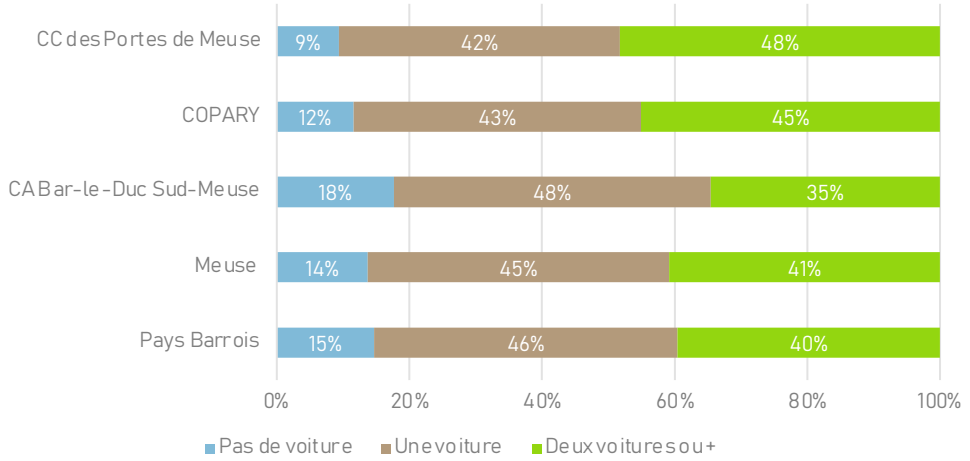

Des publics retraités toutefois moins motorisés que le reste de la population

Au-delà de la répartition géographique, l'étude des profils de ménages démontre une certaine disparité entre le taux d'équipement des ménages. Plus d'un cinquième des ménages composés de personnes retraitées (donc en général de plus de 65 ans) ne disposent d'aucune voiture, une proportion 9% plus élevée que pour les ménages composés de personnes actives.

Ce constat renforce la nécessité de diversification de l'offre de transports sur le territoire : les publics âgés ont moins accès à la voiture, et doivent donc soit se tourner vers des moyens de transport alternatifs pour leurs besoins quotidiens (leviers à activer au niveau des politiques de mobilité), soit trouver le moyen de se rapprocher des services, commerces et équipements (leviers à activer au niveau des politiques de logement et d'habitat)...

Equipement des ménages retraités (Insee RP 2020)

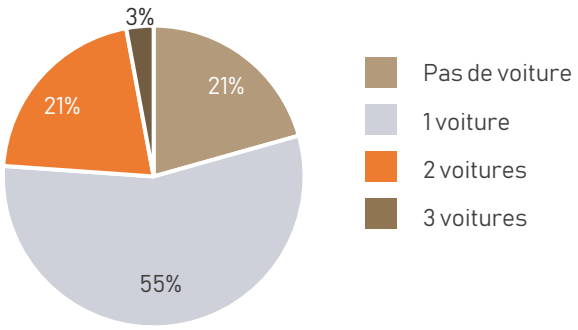

Equipement des ménages actifs (Insee RP 2020)

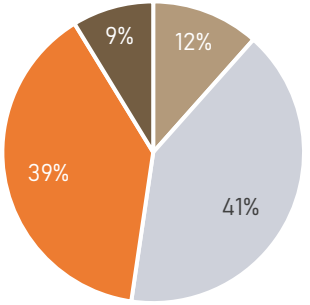

Les alternatives à l'autosolisme qui se développent

Les PETR Meusiens (Pays Barrois, Cœur de Lorraine et Pays de Verdun) coopèrent depuis 2020, en partenariat avec le département, pour proposer un « réseau local de mobilité durable », intitulé Roul'en Meuse, qui a pour objectif la décarbonation des modes de transport via notamment la sortie de l'autosolisme (le fait de circuler seul dans une automobile). Ce réseau propose un guichet d'information joignable par téléphone, un accompagnement par des conseillers en mobilité et surtout un service complet proposant du covoiturage et, à terme, de l'autostop organisé et des points de rencontre.
L'opérateur privé Karos a été retenu par les PETR pour faciliter les mises en relation entre les conducteurs et les passagers, qui peuvent utiliser l'application dédiée pour s'organiser.

Les services de transport à la demande (TAD) se développent aussi via l'initiative Mobitub (destinée au territoire de Bar-le-Duc) et le TUB à la demande (pour le reste de l'agglomération). Ces solutions servent à compléter l'offre des Bus en proposant une prise en charge sur les arrêts du réseau existant. La CC des Portes de Meuse a aussi lancé un service de TAD via la mise à disposition d'un minibus.
Le territoire ne dispose cependant pas d'aire dédiée au covoiturage, au contraire des territoires voisins, et ce malgré le passage de la RN4 et de la RN135.

Dans l'optique de décarbonation des transports, des bornes de rechargement de véhicules électriques ont été implantées sur l'ensemble du territoire, via des initiatives privées comme publiques. La carte ci-contre présente la situation en 2023 (données France Mobilités), mais le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques de la Meuse (SDIRVE 55) anticipe un besoin de 253 bornes de recharges à déployer sur le territoire à l'horizon 2030 (196 sur la CA Bar-le-Duc – Sud-Meuse, 43 sur les Portes de Meuse, 14 sur la COPARY), dont 233 e, charge normale et 20 en charge rapide.

Bornes de recharge de véhicules électriques et lieux de covoiturage en 2023
(France Mobilités, Data Grand Est)

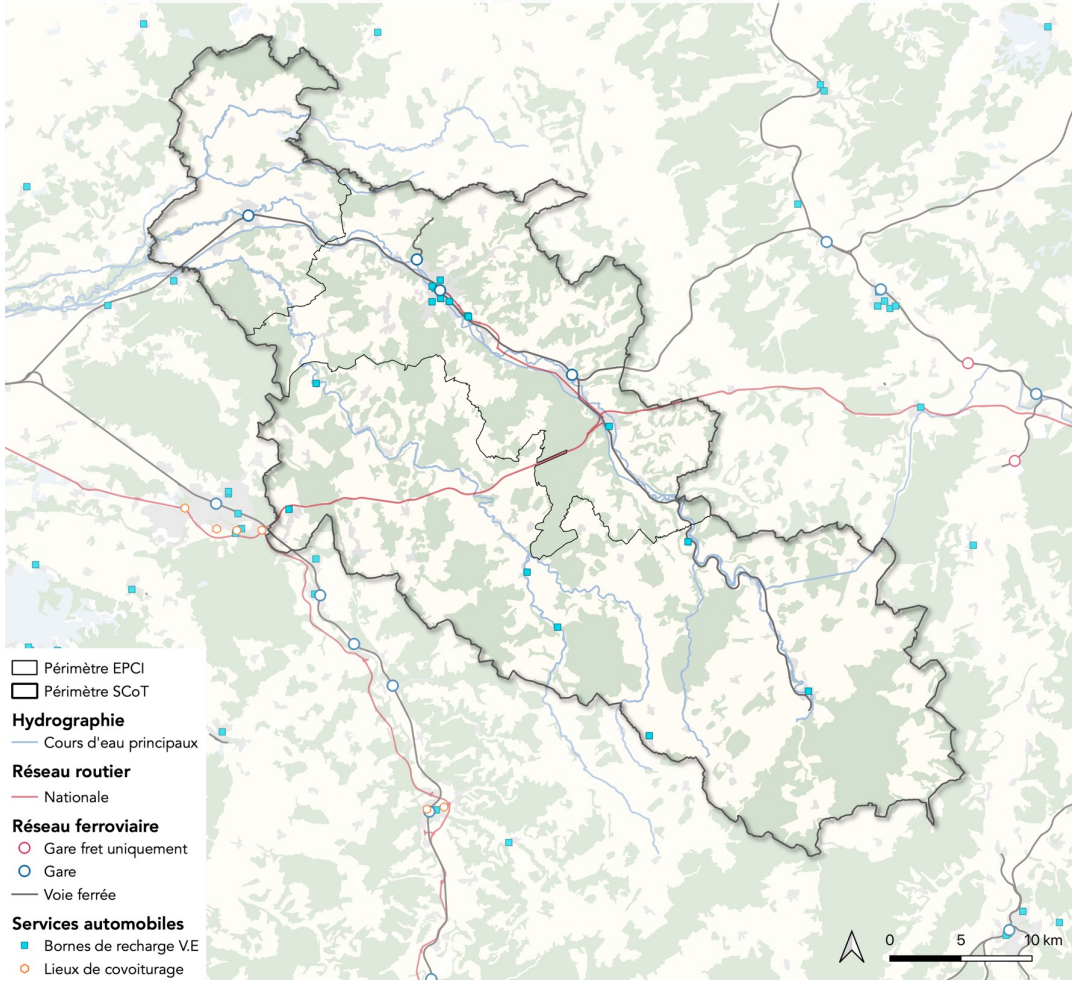

LES MOBILITES DOUCES

Le réseau cyclable va se développer dans les années à venir

Les mobilités actives (vélo + marche) comptent pour 10% des déplacements domicile – travail sur l'ensemble du territoire, une part non négligeable. Leur usage reste toutefois bien plus élevé dans la polarité urbaine de Bar-le-Duc que dans les autres territoires, pour la majorité bien plus ruraux.

Le développement de la voie verte V52 sur le Pays Barrois, le long d'un axe Nord-Ouest – Sud-Est, offre des perspectives de développement des possibilités d'utilisation du réseau cyclable sur le territoire.

Le chemin actuellement balisé part du Nord de Bar-le-Duc et se termine à Saint-Amand-sur-Ornain, longeant exclusivement le Canal de la Marne au Rhin.

Le nouveau tracé prévisionnel relierait la Marne à Remennecourt, et continuerait sa route en longeant l'Ornain après Demange-Baudignecourt pour arriver à l'extrémité Sud du territoire, à Vaudeville-le-Haut et Les Roises, et ainsi relier l'EuroVélo 19 « La Meuse à Vélo ».

La V52 est ainsi amenée à devenir un axe majeur, principalement dédié au cyclotourisme mais aussi au cœur du Schéma Directeur Cyclable, actuellement à l'étude sur le territoire du Pays Barrois.

Les véloroutes et voies vertes du Pays Barrois et de ses alentours en 2022
(Issu de l'étude de faisabilité de la V52)

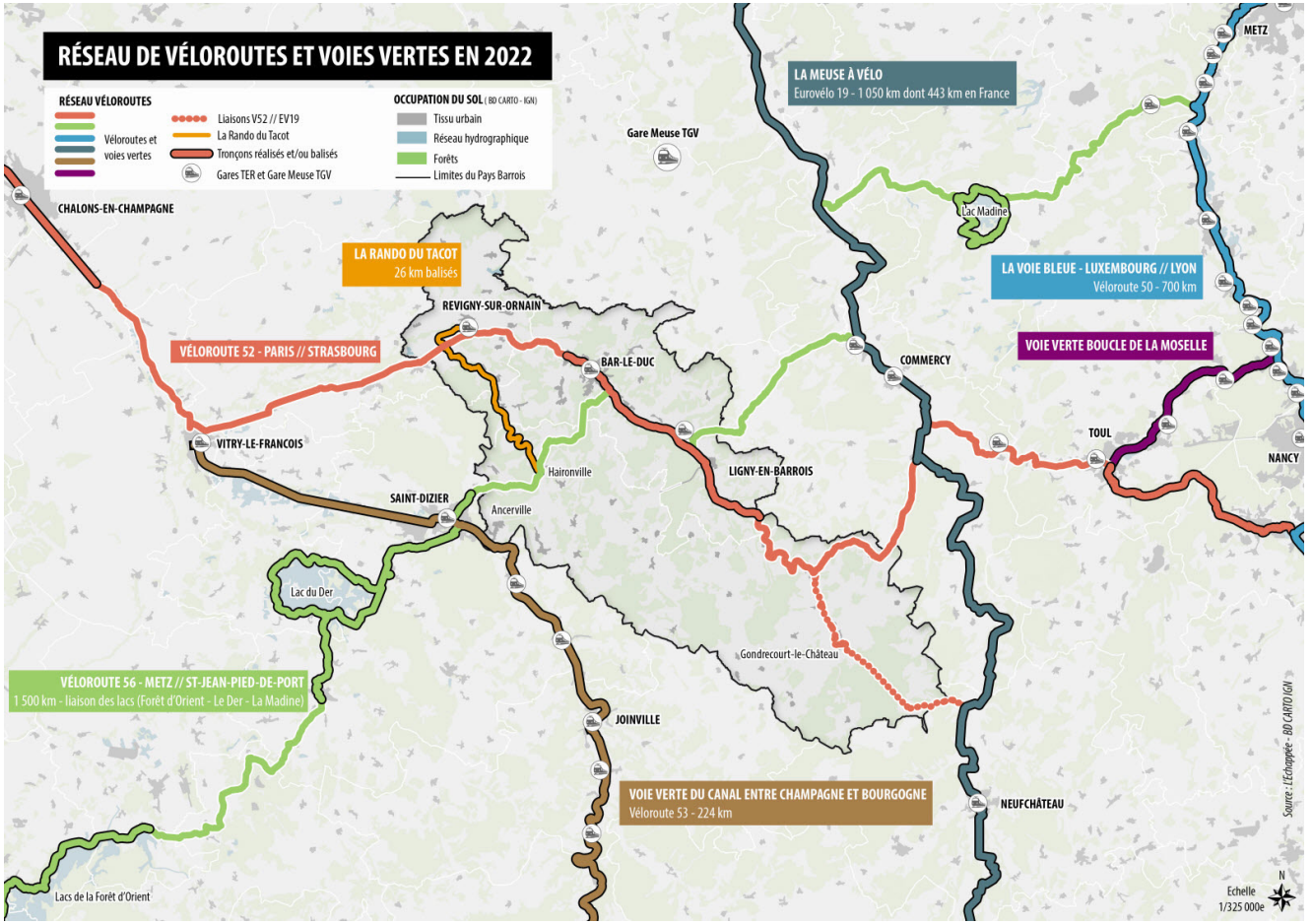

SCOT du Pays Barrois

2. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

TISSU ÉCONOMIQUE

SCoT du Pays Barrois

Géographie de l'emploi - Un système hérité

Carte des implantations industrielles dans les vallées de l'Ornain et de la Saulx *Extrait « Industrialisation et urbanisation de type linéaire : la vallée du Centre-Ornain », Jacques F. Gras, 1971*

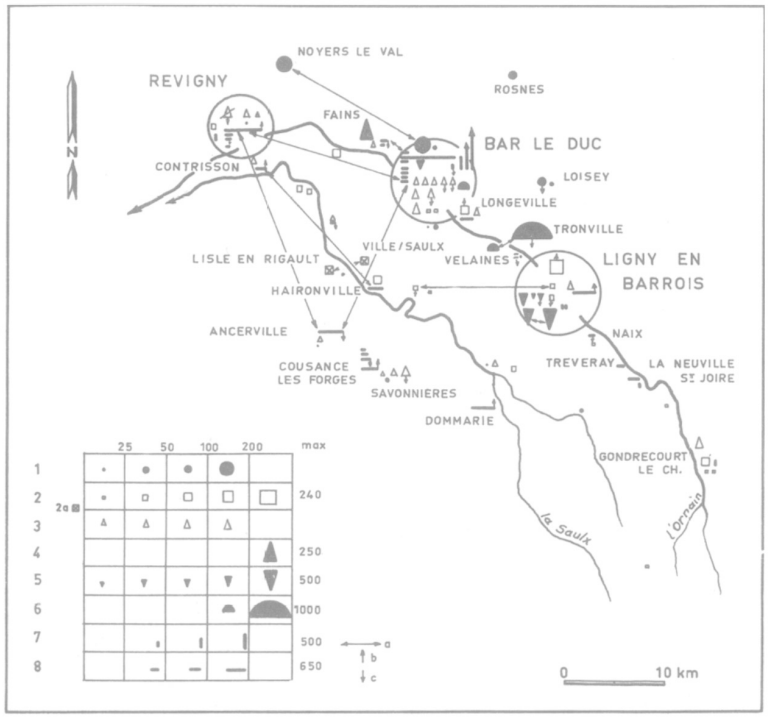

CARTE II
Les industries dans le Barrois, activités et effectifs en 1970.

1. industries alimentaires,
2. bois, ameublement,
2a. papeterie,
3. bâtiment et travaux publics, matériaux de construction,
4. verrerie,
5. optique et instruments de précision,
6. chimie,
7. textiles,
8. industrie des métaux,
   a : liens de société à société,
   b : effectif en augmentation,
   c : effectif en diminution.

L'héritage industriel et productif est encore très prégnant

Le Pays Barrois prend place **dans une région de tradition industrielle**, qui a compté comme l'une des plus dynamiques sous l'Ancien Régime et au XIXème siècle. Lors des Trente Glorieuses, de nouvelles usines se sont installées, en appui aux industries séculaires et dynamiques déjà présentes, pour y bénéficier de conditions alors favorables.

Plus généralement, à l'échelle de la Meuse, les différentes vallées qui la parcourent présentent des profils économiques spécifiques, avec, auparavant ici dans le Barrois, la **vallée de Saulx et ses activités liées au milieu rural et forestier** (fromagerie, laiterie industrielle, menuiseries / chaiserie, meubles, papeteries, scieries) **et la vallée de l'Ornain, axe d'industrialisation et d'urbanisation,** entre Revigny, Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois.

Ces dynamiques ont contribué à faire émerger les nouvelles petites villes de Revigny-sur-Ornain et de Tronville-en-Barrois, renforçant un système urbain particulier au sein de cette vallée. L'industrialisation des années 1960 est notamment portée par :

- **le rôle des voies de communication :** voie ferrée Paris – Strasbourg / Paris – Sarrebruck, avec l'ensemble des espaces d'activités bénéficiant d'un raccordement fer, utilisé ou non ; RN365 Vitry-le-François <> Bar-le-Duc <> Neufchâteau ; canal de la Marne au Rhin. Elles ont permis une localisation optimisée entre marché de consommation (région francilienne) et les principaux fournisseurs lorrains, tout en offrant un milieu urbain demandé par les cadres de ces usines ;

- **la disponibilité des terrains à bâtir**, où les terrains ne sont pas particulièrement fertiles (graviers, grèves à 30 cm de profondeur), en particulier dans le Centre-Ornain ;

- **des industries de grande taille** à portée nationale ou européenne, aux effectifs plus importants qu'alors, qui s'implantent dans de petites voire de très petites localités.

Par l'arrivée de ces nouveaux établissements industriels, le déclin de certaines activités ancestrales présentes au sein des tissus urbains (petites forges, métallurgie primaire, ameublement, textile) s'est accéléré. Seuls quelques-uns se sont renouvelés et adaptés : Bergère de France à Bar-le-Duc, la société Essel Battants à Ligny-en-Barrois (Essilor) par exemple.

Géographie de l'emploi - Un système hérité

La vallée de l'Ornain structure des complémentarités fonctionnelles à son échelle

Alors que Bar-le-Duc développait déjà des fonctions essentiellement tertiaires d'un chef-lieu de département, elle a vu se développer en amont et en aval de l'axe de l'Ornain de nouvelles petites villes industrielles, dont l'évolution est liée à l'implantation d'un ou plusieurs établissements :

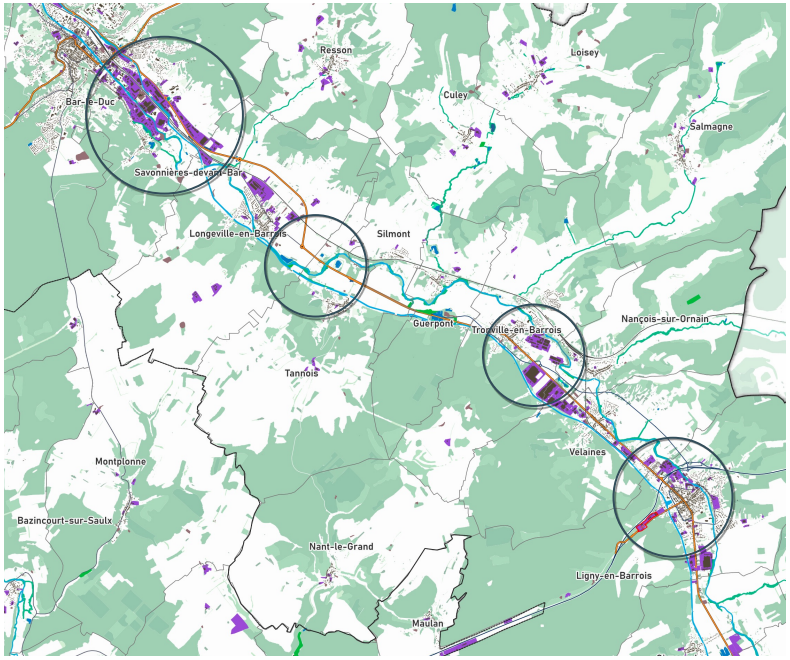

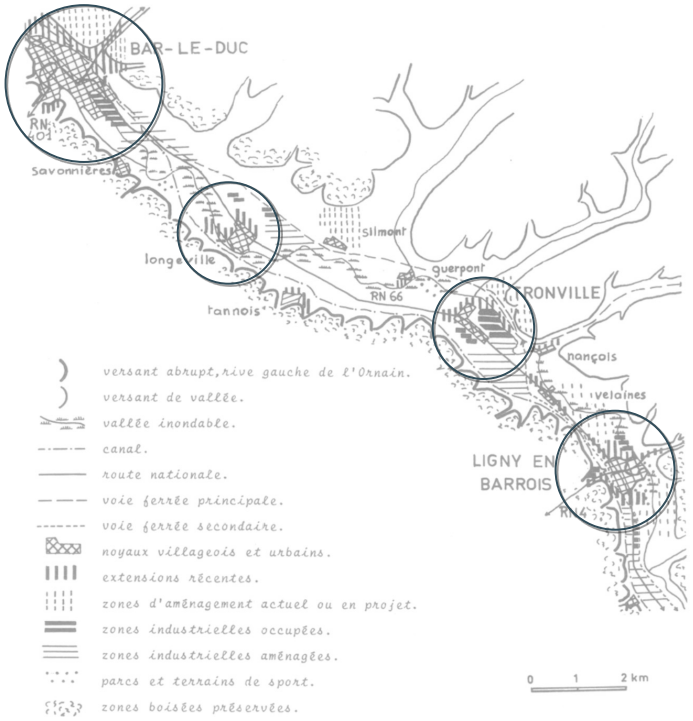

Une organisation urbaine et industrielle héritée
À gauche : BD Topo de la vallée de l'Ornain aujourd'hui, à droite, l'urbanisation de la vallée de l'Ornain en 1970, *extrait « Industrialisation et urbanisation de type linéaire : la vallée du Centre-Ornain », Jacques F. Gras, 1971*

- **Bar-le-Duc** demeura une ville administrative, qui ne réussit pas sa tentative de développement industriel ;
- **Les petites villes : Ligny,** de tradition industrielle, connut un re-dynamisme certain (reprise des industries traditionnelles et charpente métallique) ; **Revigny** se transforma de bourg agricole à centre industriel (essor de la Société métallurgique) ; et **Tronville** devint un centre productif (Rhovyl).

Ces communes ont structuré des bassins de recrutement de proximité, constituant un chapelet de petites unités urbaines le long de cet axe de l'Ornain.

Toutefois, l'engagement d'une nouvelle dynamique dans les années 1960 ne s'est pas poursuivi dans le temps et n'a pas produit d'effets démographiques ou économiques soulignant (i) **un marché du travail relativement restreint** (pas assez d'emplois pour évoluer, une main d'œuvre pas assez diversifiée pour répondre aux différentes fonctions des établissements), (ii) **un enjeu d'attractivité résidentielle** pour remplir ces fonctions, notamment d'encadrement, (iii) **et la taille limitée des communes,** favorisant des investissements et une montée en gamme de l'offre d'équipements limités. Aujourd'hui, cette organisation se lit encore dans cet espace.

Géographie de l'emploi - Dynamique générale

Répartition de l'emploi en 2020

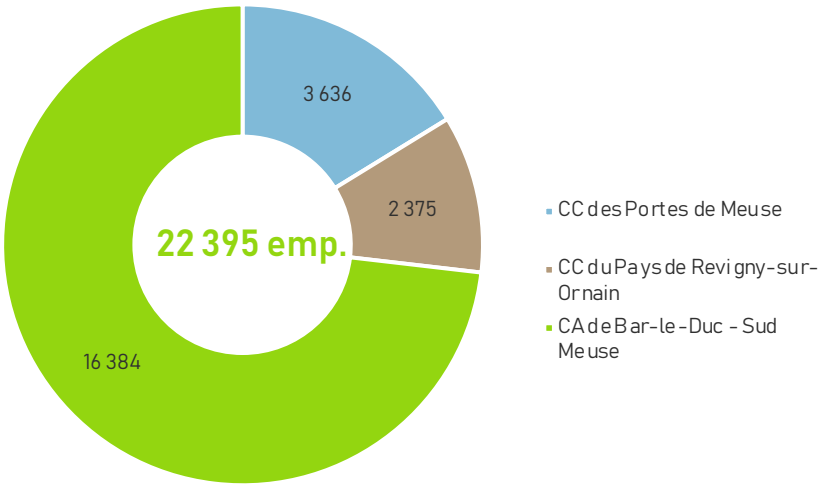

Géographie de l'emploi en 2020 à échelle élargie *Sources : INSEE, BDTOPO, atopia.*

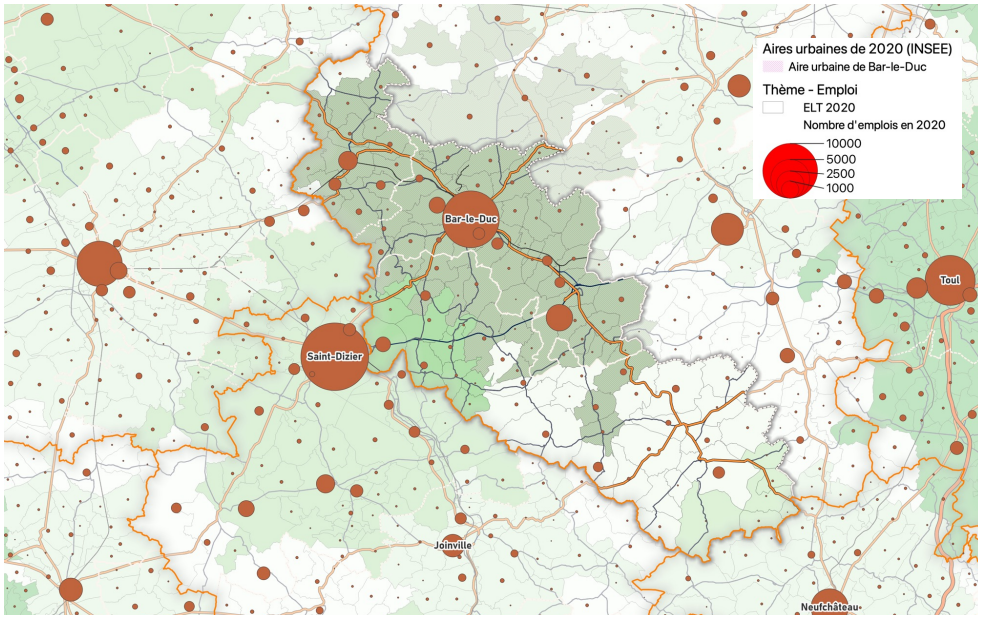

L'emploi se concentre dans la moitié Nord du Pays Barrois

Le Pays Barrois compte **22 395 emplois en 2020, soit 35% de l'emploi meusien,** avec une concentration de près de trois-quarts d'entre eux dans le territoire de la Communauté d'agglomération, avec les pôles d'emplois du Centre Ornain encore très présents, depuis Fains-Véel jusqu'à Ligny-en-Barrois. La COPARY, avec 10% de l'emploi barrois, s'inscrit en continuité de cet ensemble, avec le pôle de Revigny-sur-Ornain (comprenant Contrisson).

Bar-le-Duc étend son emprise sur la moitié nord du Pays Barrois, avec une aire urbaine qui s'étend jusqu'aux portes occidentales de la COPARY, jusqu'aux franges nord des Portes de Meuse et au Nord sur les communes de l'Aire à l'Argonne. Au contraire, **le Sud Meuse présente un fonctionnement économique spécifique**, entre intégration à l'aire d'influence de Saint-Dizier (Ancerville, Cousances-les-Forges) et à celle de Neufchâteau pour sa frange méridionale et, entre ces différentes aires, un espace qui apparaît non polarisé, avec **les pôles d'emplois locaux** tels que Gondrecourt, Demange-Baudignecourt et Bure (ANDRA / Cigéo).

Aire urbaine : l'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

L'emploi diminue depuis la fin des années 2000

En 2020, le Pays Barrois comptait 22 395 emplois au lieu de travail, soit 36% de l'offre de la Meuse. Alors que son appareil économique avait mieux résisté sur le dernier quart du XXème siècle, du fait de l'implantation de grosses entreprises locales (Rhovyl à Tronville-en-B., Revigir à Revigny, Galvameuse (ex-Arcelor Mittal) à Contrisson, Rouméas à Ligny-en-B.), il a été impacté par **un processus de désindustrialisation plutôt récente, engagée dans les années 2000,** rattrapant la moyenne meusienne.

Cette déprise a surtout impacté les territoires ruraux de Portes de Meuse et de la COPARY, où elle s'inscrit sur le très long terme (1er cycle de désindustrialisation dès les années 1970, déprise dans la vallée de la Saulx) au contraire du territoire de l'agglomération barisienne qui a résisté sur la fin des années 1990 par le renouvellement de ses sites.

Spatialement, les pôles d'emploi se répartissent le long des axes :

- entre Bar-le-Duc et Saint-Dizier et desservis par la RD635 : Ancerville et Haironville ;
- dans la vallée du « Centre Ornain » et desservis par la RD994 et la RN135, en appui des principaux pôles urbains du Barrois : Revigny-sur-Ornain / Contrisson / Vassincourt, Bar-le-Duc / Savonnières-devant-Bar / Longeville-en-B., Tronville-en-B. / Ligny-en-B. / Velaines.

En revanche, malgré le faible nombre d'emplois dans le Sud du Barrois, l'indice de concentration de l'emploi y est très élevé (supérieur à 100), soulignant la présence de quelques activités artisanales ou de services à la population dans ces secteurs ruraux plus isolés peu peuplés.

Evolution de l'emploi en base 100

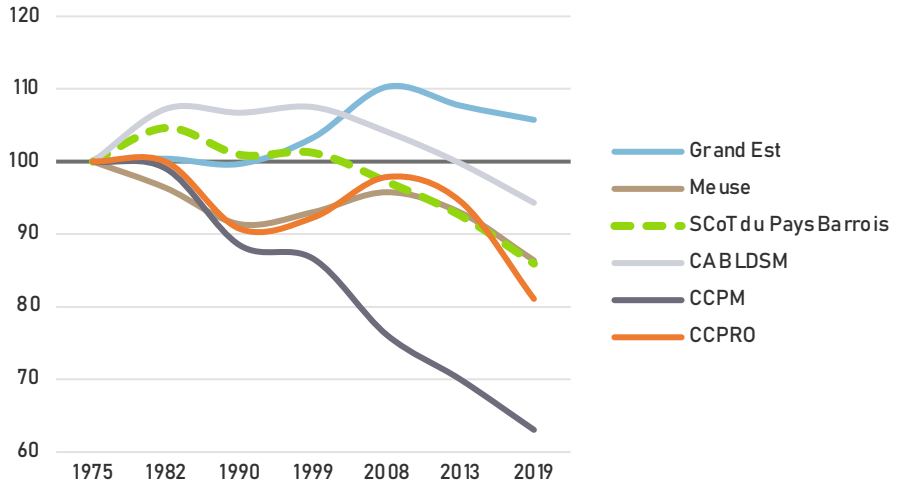

Indice de concentration de l'emploi en 2020 *(INSEE, atopia)*

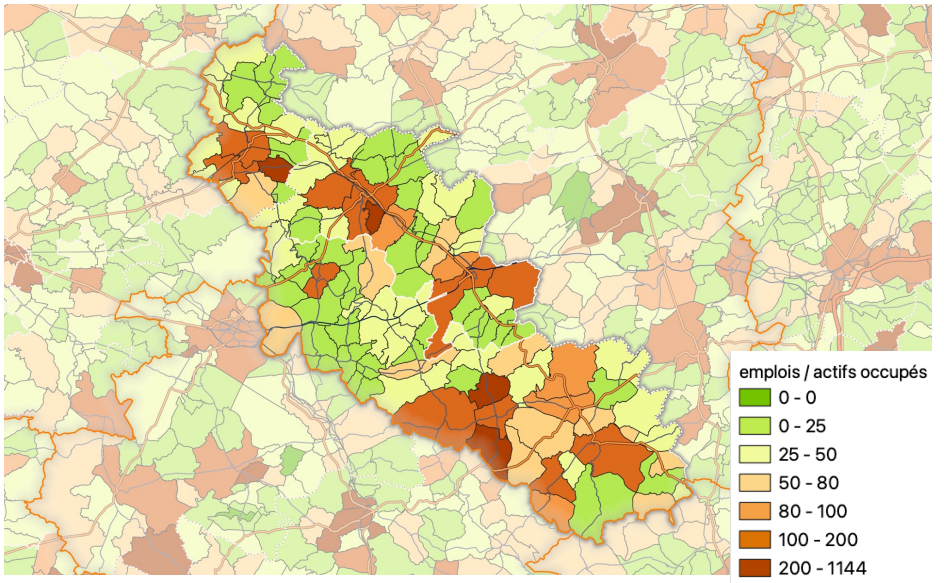

Géographie de l'emploi – Armature des sites

Les sites économiques barrois se structurent le long des axes routiers

En appui des implantations anciennes vues précédemment, les zones d'activités économiques du territoire se répartissent suivant 2 axes :

- **La vallée de l'Ornain, de Revigny à Gondrecourt-le-Château via Bar-le-Duc et Ligny**, où s'égrènent les sites isolés, aux abords desquels ont été aménagés des espaces d'activités économiques par les collectivités locales ;
- **La RN4**, qui relie Saint-Dizier à Nancy, qui profite au développement économique d'Ancerville et dans une moindre de mesure à Cousances-les-Forges (en desserrement bragard).

Ligny-en-Barrois bénéficie d'un positionnement stratégique à l'intersection de ces deux axes majeurs. Enfin, **le site de projet de Cigéo, à Bure** / Saudron (Haute-Marne), constitue un troisième point d'appui pour les activités économiques du Barrois, avec notamment à proximité de ce site le projet de Parc'Innov.

L'évaluation du SCoT de 2014 a montré que, malgré les capacités de développement ouvertes, **les projets de réalisation ou d'extension des zones d'activités sont restés limités** : 9 ha d'artificialisation à destination économique, dont 6 ha en extension des zones existantes. En outre, de nombreux projets ont été réalisés en renouvellement de sites préexistants, notamment à Bar-le-Duc (zone de Popey Oudinot) et seulement la moitié de l'enveloppe foncière en extension mobilisable a été programmée dans les documents de planification locaux, interrogeant les besoins réels fonciers, dans un contexte de raréfaction du foncier urbanisable (ZAN à 2050).

Commune	Nom de la ZAE	Commune	Nom de la ZAE
Abainville	ZA Au Crozelier, ZA/ZC d'Abainville / Gondrecourt	**Ligny-en-Barrois**	Zone de La Ballastière, des Annonciades,
Ancerville	Zone de La forêt, de la Prêle	**Longeville-en-Barrois**	Zone de La Grande Terre
Bar-le-Duc	ZI de Popey	**Revigny-sur-Ornain**	Zones de La Tresse, de la Tuilerie, lieu-dit « Sur Braux »
Contrisson	Les Longues raies,	**Robert-Espagne**	Zone des Trois Fontaines
Cousances-les-Forges / Rupt-aux-Nonains	PAE de la Houpette	**Savonnières-devant-Bar**	Site Auchan
Givrauval	La voie d'Ornain	**Tronville-en-Barrois**	Zone de l'usine Rhovyl,
Gondrecourt-le-Château	Zone de Gondrecourt – Hôtel d'entreprises	**Val d'Ornain**	La Grande Varenne, le Veil Orme, le zone Devant le Bouchot

Commune	Projet de ZAE inscrit au SCoT 2014	Commune	Projet de ZAE inscrit au SCoT 2014
Bure	*Zone d'intérêt pour les installations de surfaces (ZIIS) – CIGEO*	**Ligny-en-Barrois**	*Projet de l'échangeur autoroutier*
Combles-en-Barrois	*Zone d'activités artisanales*	**Longeville-en-Barrois**	*Zone de l'entrée Sud*
Contrisson	*Projet de zone Contrission – Revigny*	**Naives-Rosières**	*Zone de la Voie Sacrée*
Tronville-en-Barrois	*Zone du Franc Journal, du Rougeat*	*Les projets inscrits au SCoT 2014 seront réinterrogés dans le nouveau SCoT*	

Géographie de l'emploi – Armature des sites

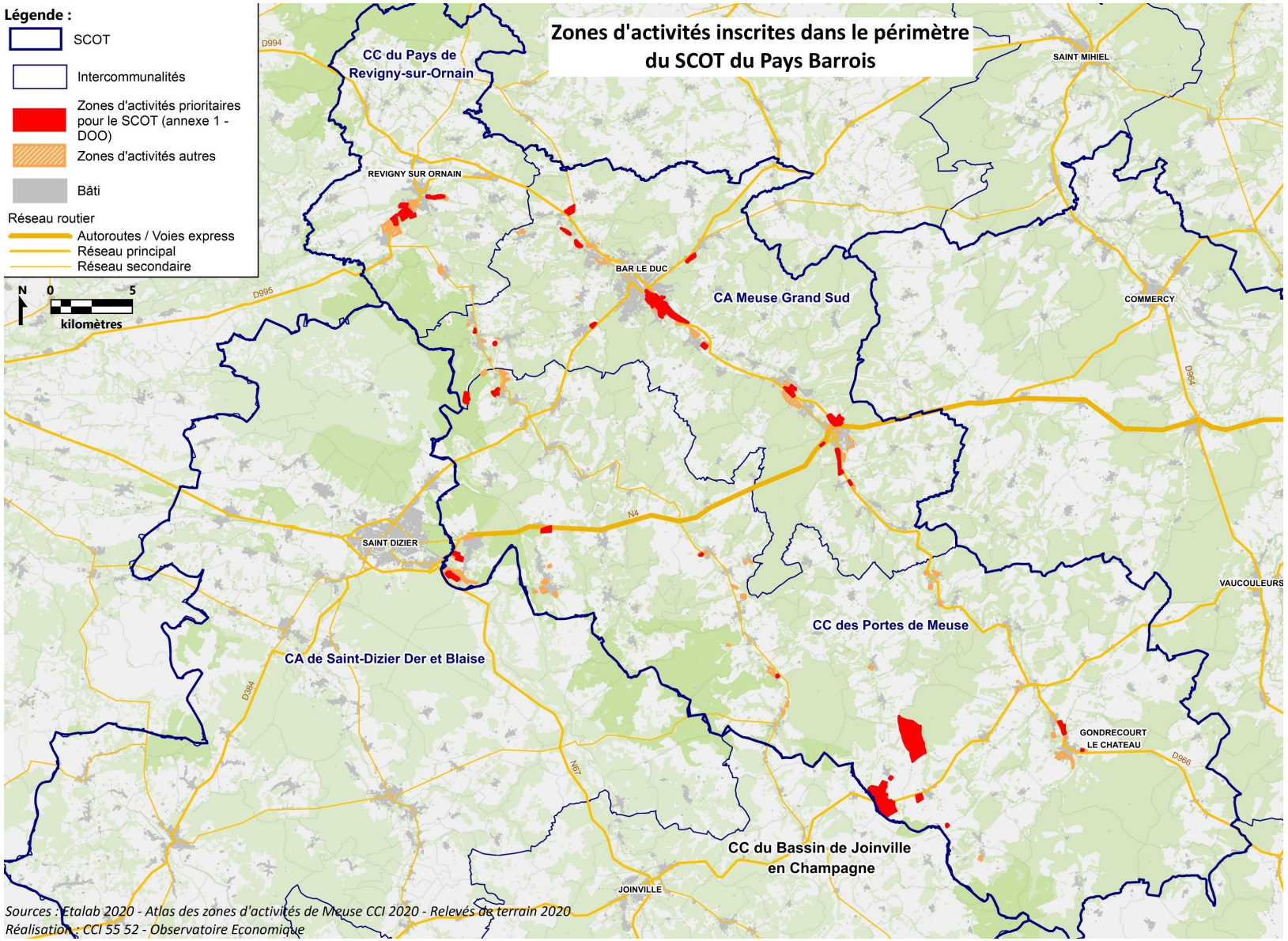

Filières économiques – Spécificités locales

Le tissu de l'emploi, entre services et industries

L'emploi salarié dans le secteur privé du Pays Barrois présente une spécificité double par rapport au Grand Est et à la Meuse :

- En tant que territoire du chef-lieu de département, Bar-le-Duc, le Pays Barrois présente **une surreprésentation des emplois de services par rapport à la Meuse**, où l'emploi agricole domine encore. En effet, le chef-lieu accueille de manière privilégiée les centres de décision locaux des services marchands (édition audiovisuelle avec l'antenne locale de l'Est Républicain, les télécommunications – Orange, sièges locaux des banques et autres intermédiaires monétaires – Crédit agricole, Caisse meusienne d'assurances, les activités immobilières, avec l'OPH départemental) ;
- Fort de son **héritage productif qui a en partie subsisté et s'est renouvelé**, le Pays Barrois présente des spécificités économiques par rapport au profil régional sur les grandes activités liées :
    - aux **pépites industrielles** locales : la filière « **transports** » avec Evobus, à Ligny-en-Barrois, qui est le 1er employeur du territoire avec plus de 1000 salariés en 2020, Sogefi suspensions ou Jige international (à Revigny) la filière « **métallurgie** » avec les 3 sites d' Arcelor Mittal, à Contrisson, Haironville et Revigny, et la Meusienne à Ancerville ; les autres filières des « **industries manufacturières** », avec Essilor à Ligny (2 sites), FSM à Bar, Cabanes Industries à Tronville, Collinet à Demange-Baudignécourt ou Ober à Longeville-en-Barrois ; le « **textile** », avec Bergère de France à Bar-le-Duc, et Rhovyl SAS à Tronville ;
    - aux **services déconcentrés** ((Préfecture, services de l'Etat, chambres consulaires, Banque de France, ONF) **ou aux collectivités locales** (le département de la Meuse, EPCI et communes), ainsi que **les services de santé et de soins** (centre hospitalier de Bar – Fains-Véel) et d'accompagnement (ADAPEI de la Meuse, maisons de retraite de Ligny ou de Bar).

Spécialisations économiques du Pays Barrois, en 2022

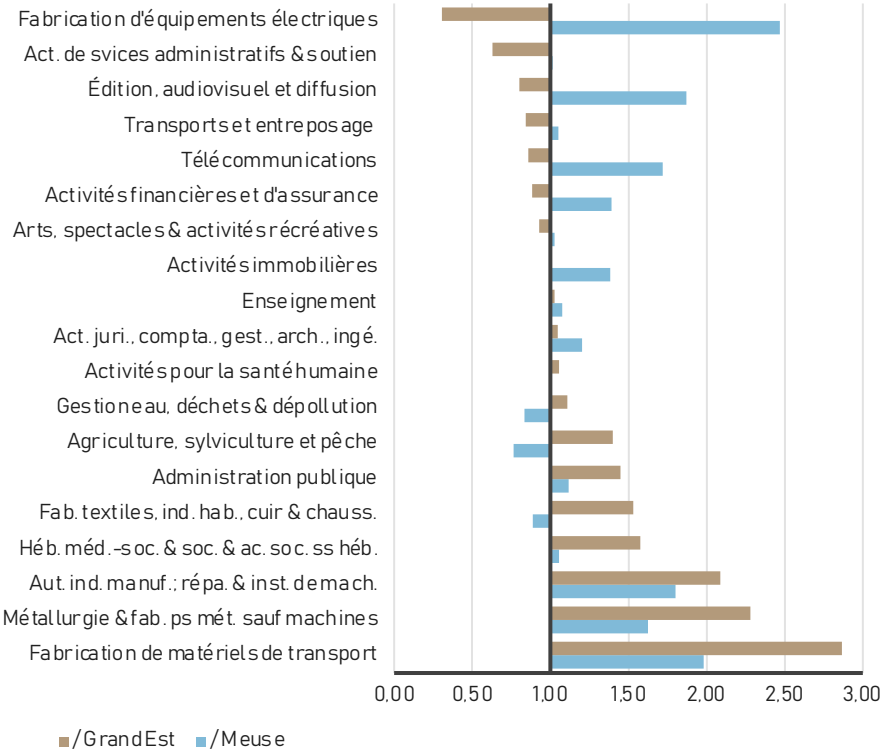

(Source : INSEE CLAP, atopia)





Filières économiques – Spécificités locales







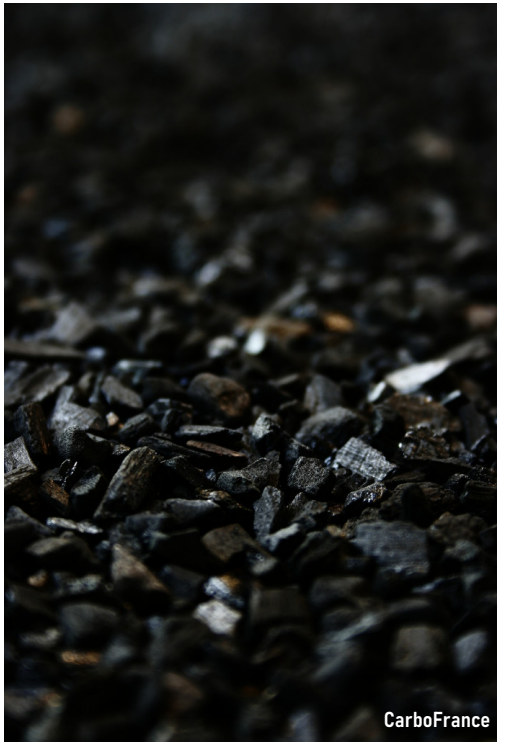











(Sources : sites internet des établissements, presse quotidienne régionale ou revue spécialisée)

Filières économiques – Sylviculture et filière Bois

Une géologie support d'un couvert végétal exploité par l'activité humaine

En appui des formations géologiques correspondant aux auréoles du Bassin parisien, le Pays Barrois prend place au sein des sylvoécorégions:

- **Les Plateaux calcaires du Nord-Est** (Jurassique), et plus particulièrement le Barrois, Sur les plateaux calcaires, la hêtraie chênaie à charme devrait être la formation la plus représentée, mais elle a souvent évolué en chênaie charmaie à hêtre sous l'action de l'homme.
- **La Champagne humide**, (Crétacé inférieur) aux substrats argileux et imperméables, recouverts de limons. Les forêts occupent généralement les parties sommitales du relief et les peu propices à l'agriculture. Les forêts sont constituées de chênes décidus purs et de feuillus purs.

Sur le Pays Barrois, le couvert forestier représente 42% de la surface totale du territoire (56 000 ha – source OCS Grand Est), **avec une gradation entre 4 et 81% des espaces communaux** (respectivement Remmenecourt et Ligny-en-Barrois). Les forêts sont d'abord peuplées de feuillus ou de mélanges de feuillus et de conifère. Ces espaces constituent la base pour la filière Bois,

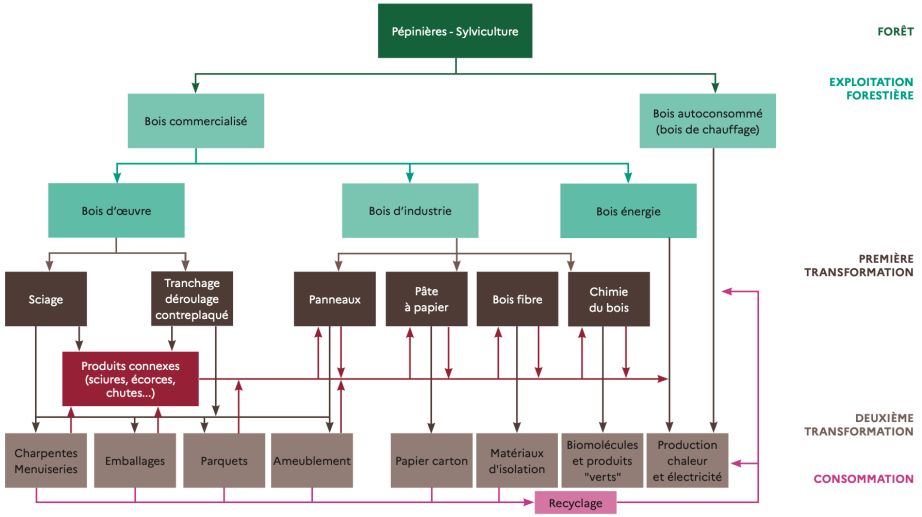

Taux de boisement par commune dans le Grand Est

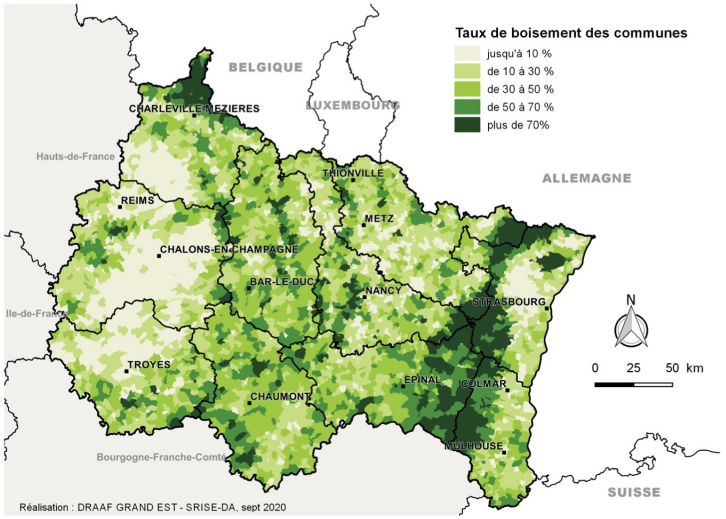

Source : IGN - BD Forêt ® v2

Répartition des types de peuplements forestiers dans le Grand Est

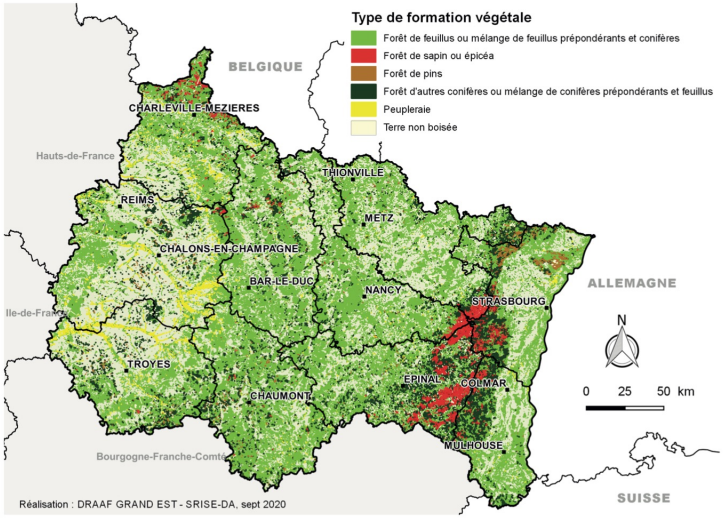

Source : IGN - BD Forêt ® v2

Filières économiques – Sylviculture et filière Bois

L'emploi salarié dans le travail du bois et les industries du papier et du carton

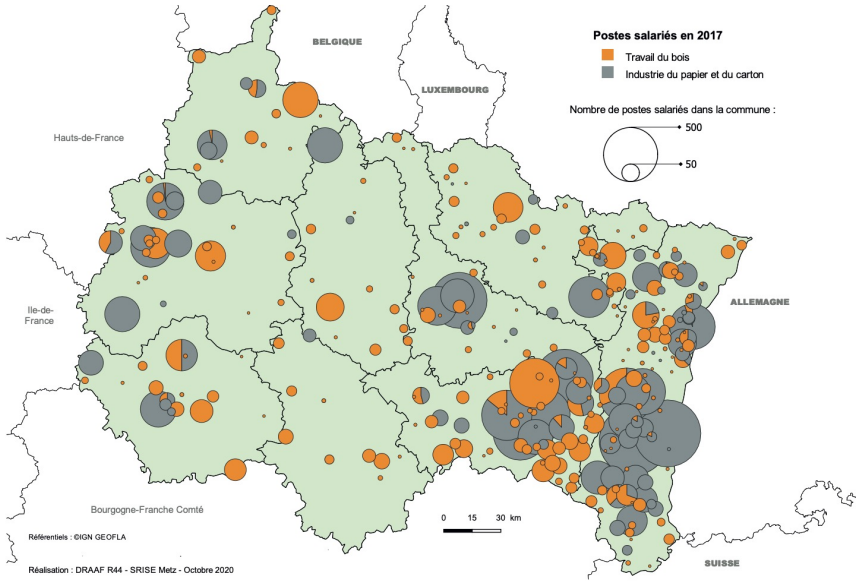

Source : Insee, Flores 2017 - Nombre de postes dernière semaine de décembre 2017

L'emploi salarié dans la sylviculture et les scieries

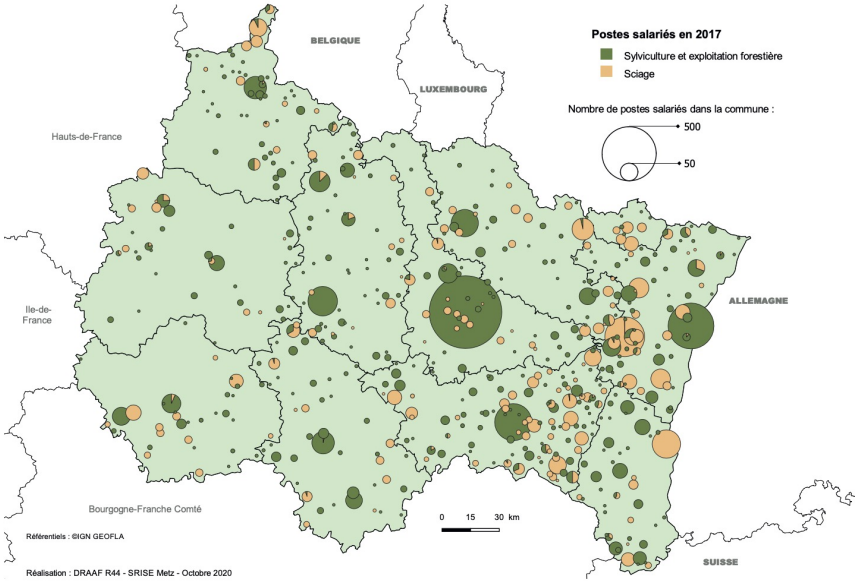

Source : Insee, Flores 2017 - Nombre de postes dernière semaine de décembre 2017

Localisation des établissements de formation initiale selon les secteurs d'activité

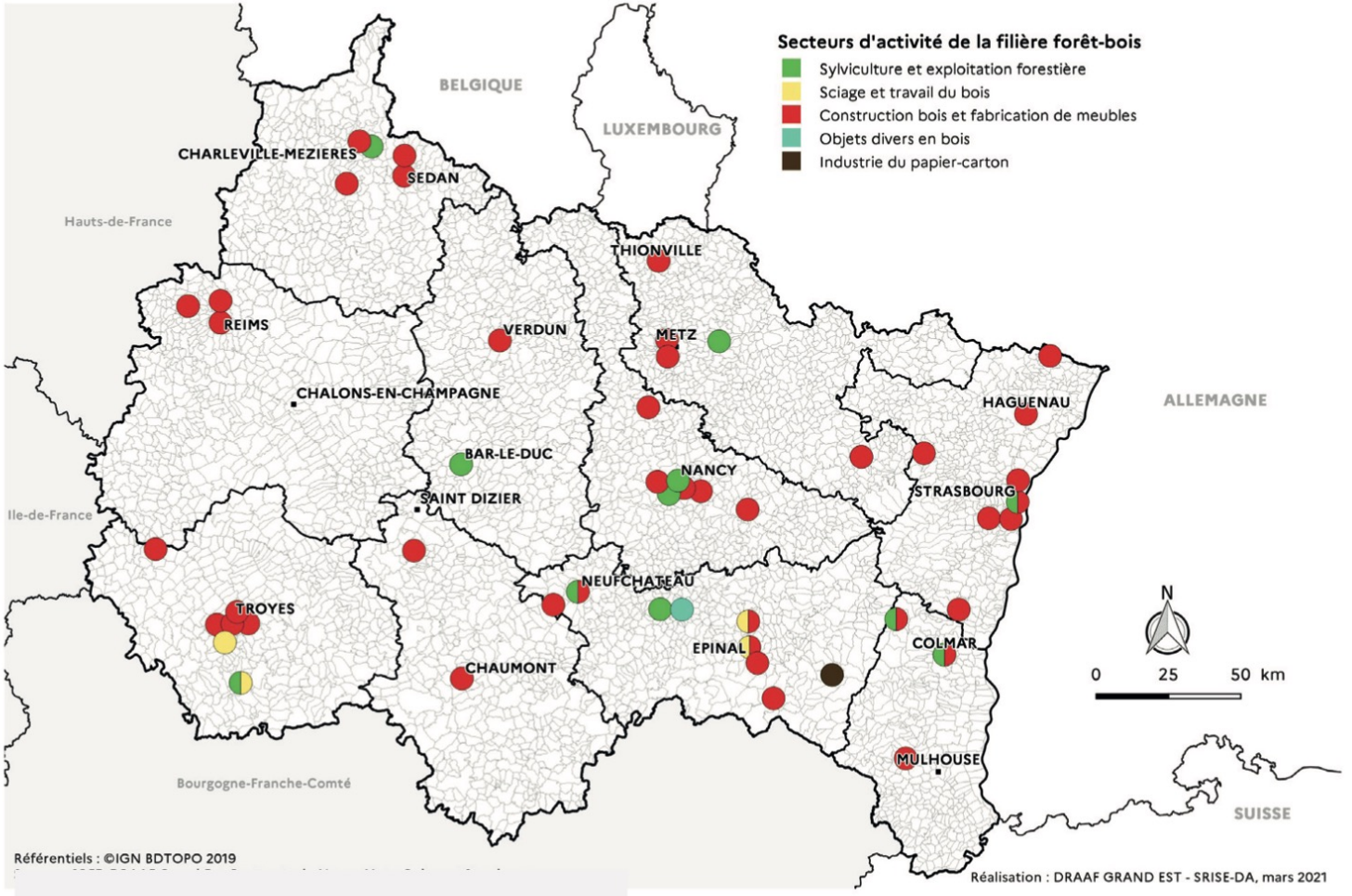

Sources : Service régional de la formation et du développement (SRFD) DRAAF Grand Est, Rectorats de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg

Filières économiques – Spécificités locales

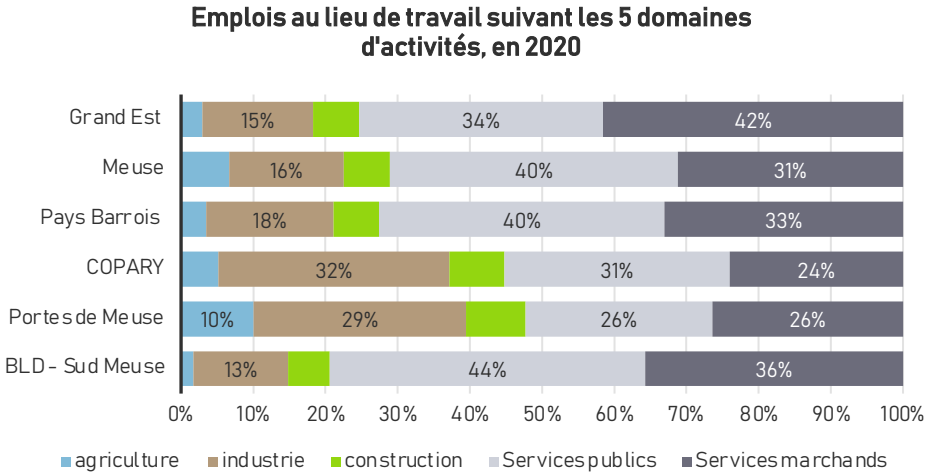

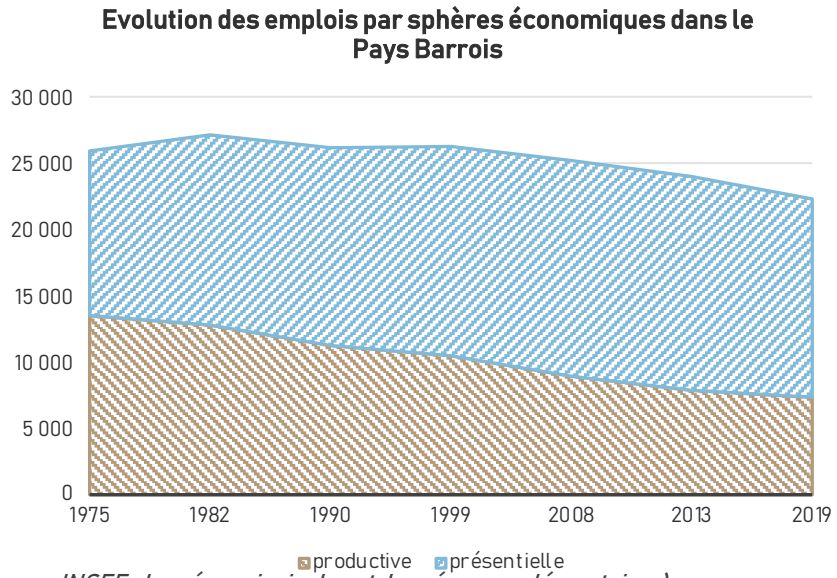

(Sources : INSEE, données principales et données complémentaires)

Le tissu de l'emploi, entre services et industries

Témoignant de la bivalence du marché de l'emploi du Pays Barrois, la répartition suivant les 5 domaines d'activités souligne une spécialisation de ses territoires, avec : une surreprésentation des services publics dans celui de l'agglomération centrale (10 points de plus qu'en Grand Est), une prégnance du monde agricole et de l'industrie dans les Portes de Meuse, et un profil plus contrasté en faveur de l'industrie pour la COPARY.

Sur le long terme, on l'a vu, le territoire a pu maintenir son marché de l'emploi jusqu'à la fin des années 1990. Cela s'est opéré par le relai des activités présentielles, liées au marché de consommation locale, à la déprise productive déjà engagée (-125 empl./an entre 1975 et 1999), et ce jusqu'en 2008. A partir de ce recensement, **faute de dynamisme démographique ou économique local suffisant**, les emplois dans les services ont suivi cette tendance (-200 empl./an entre 2013 et 2019).

Le Pays Barrois semble donc engagé dans **une dynamique de manque d'attractivité spécifique aux espaces peu denses** et maillé par des petites unités urbaines **aux bassins de peuplement restreints,** qui impacte la capacité de l'appareil économique à trouver de nouveaux leviers (main d'œuvre adaptée, bassin de consommation / chalandise suffisant pour assurer une diversité de l'offre, faible attractivité urbaine).

Caractéristiques de la population active

Une géographie de l'emploi et de l'occupation qui souligne les liens entre territoires du Pays Barrois *(données 2020)*

En 2020, les caractéristiques de l'activité et de l'inactivité de la population du Pays Barrois sont à l'image de la Meuse : trois-quarts de la population est active et deux-tiers occupent un emploi. Toutefois, localement, la réalité doit être affinée avec un rapport de dépendance des territoires moins dotés vis-à-vis de l'emploi du Centre Ornain :

- Alors que le taux d'occupation est globalement similaire dans tous les secteurs du Pays Barrois (et de la Meuse), il est supérieur dans les Portes de Meuse, secteur où le taux d'emploi est très faible ;
- Aussi, l'emploi concentré dans la CA de Bar le Duc Sud Meuse (taux d'emploi élevé) bénéficie aux actifs des territoires voisins, produisant un marché de l'emploi d'échelle Pays.

Enfin, en lien avec la tendance baissière de la population totale, la population en âge de travailler est elle aussi en déclin, portée par le repli des actifs (-275/an), tant occupés qu'au chômage (-25/an), et des inactifs (-250/an) (données sur la période 2009-2020).

Taux d'emploi : nombre d'emplois sur la population des 15-64 ans

Taux d'occupation : nombre d'actifs occupés sur la population des 15-64 ans

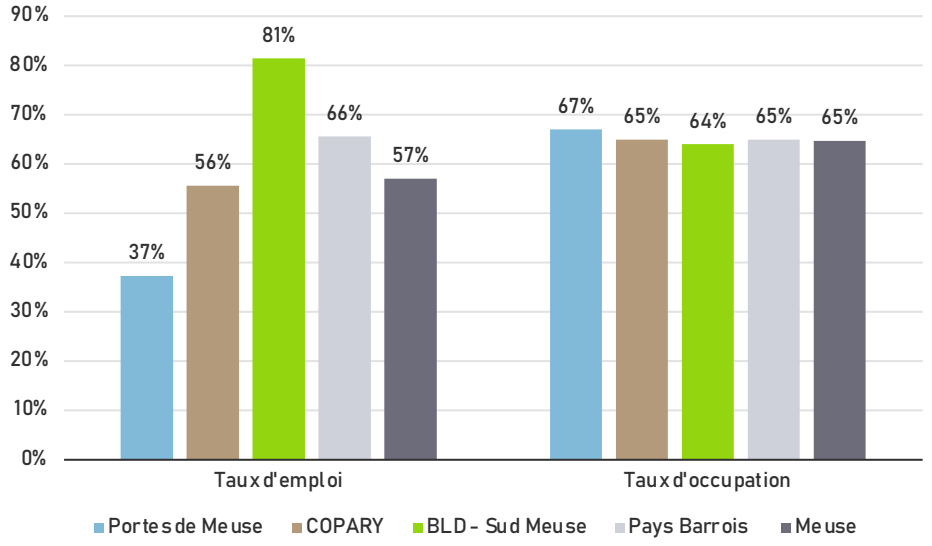

Activité de la population en âge de travailler du Pays Barrois

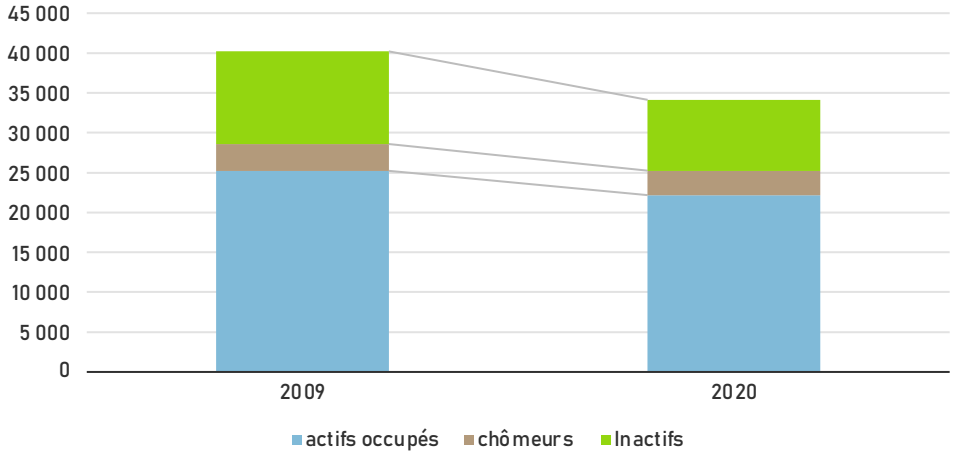

Un niveau de chômage faible

Au 3ème trimestre 2023, la zone d'emploi de Bar-le-Duc présentait **un taux de chômage de 7,3% de sa population active**, contre 7,4% dans le Grand Est. Ce niveau est dans la moyenne des zones d'emploi environnantes, avec qui elle partage les différentes tendances d'évolution : engagement d'une baisse progressive à partir de 2014, rebond lié à la crise sanitaire, puis retour sur les niveaux d'avant crise (moins de 7% de chômeurs). Toutefois, sur la dernière année 2023, la tendance est à la hausse, de +0,6 pt dans la ZE de Bar-le-Duc (contre +0,1 par exemple à Verdun).

Ce niveau de chômage, relativement bas, met en **évidence une certaine tension sur le marché du travail,** les offres d'emplois ne trouvant personne pour les occuper. C'est ainsi le cas, dans la ZE Sud Meuse, des postes dans les domaines des Activités de services administratifs et de soutien, de la Santé humaine et de l'action sociale, des Activités spécialisées, scientifiques et techniques, de l'Administration publique, ou encore du Commerce, des Industries manufacturières (plus de 300 offres d'emplois au T1 2024 – *source Pôle emploi*), soit **des fonctions nécessaires au quotidien des entreprises et des habitants.**

Ces offres non pourvues, conjuguées à une main d'œuvre en recherche d'emploi peu nombreuse, mettent en évidence **l'enjeu du territoire à bénéficier d'un bassin de recrutement cohérent et adapté au besoin des entreprises.** A l'inverse, les populations locales ne bénéficient que de peu d'opportunités professionnelles (évolution, formation) limitant l'attractivité du marché local et du Pays Barrois en général. .

Taux de chômage au 3ème trimestre 2023 par zone d'emploi
(INSEE, atopia)

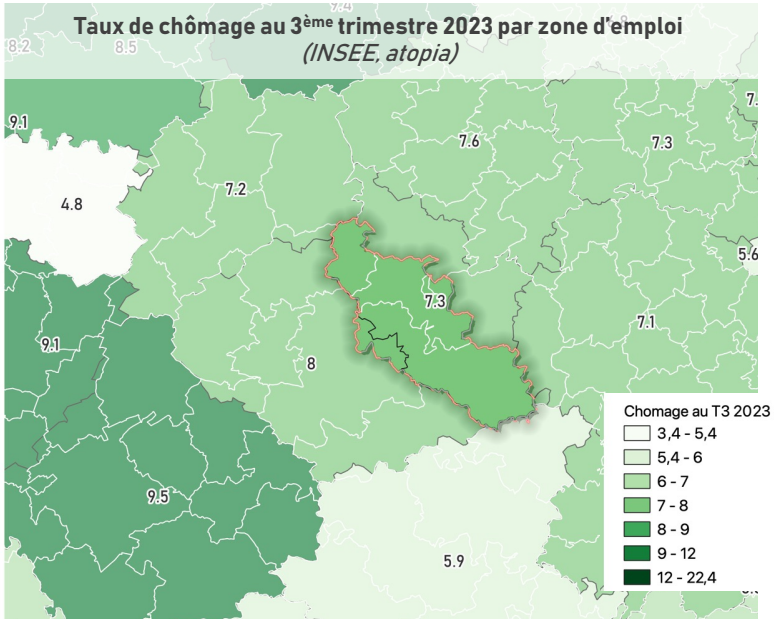

Evolution du taux de chômage dans la population active jusqu'au 3ème trimestre 2023

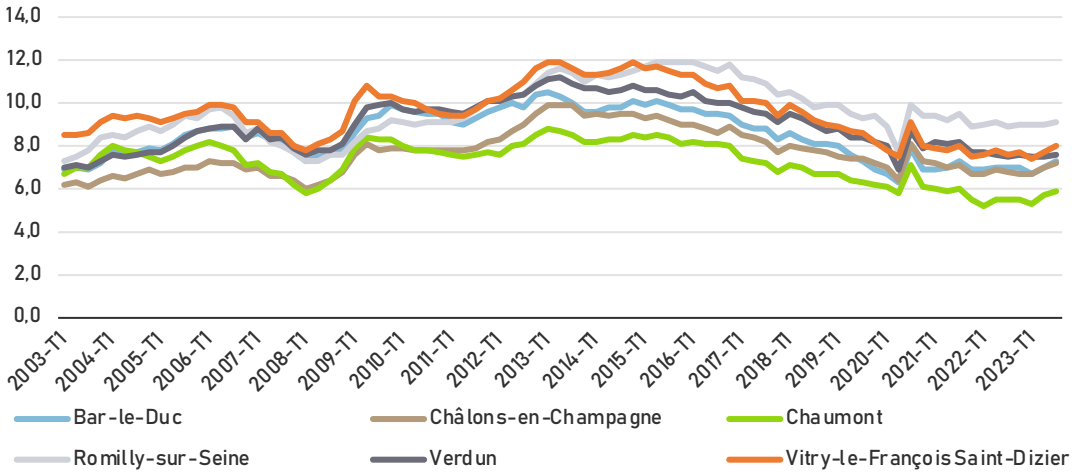

Filières économiques - Démarche partenariale

Le Pays Barrois fait partiellement partie du territoire d'industrie Sud Meuse Nord Haute-Marne (4 intercommunalités) (période 2023-2027), qui succède en 2023 à l'ancien territoire d'industrie Vitry-le-François / Saint-Dizier / Bar-le-Duc / Bassin de Joinville (2019-2023).

Le programme vise à **créer les conditions d'un redéveloppement du tissu industriel au travers d'un soutien de l'Etat à des projets de développement et d'implantation d'entreprises** autour de plusieurs axes : la transition énergétique et écologique, les compétences, la revitalisation des friches industrielles et l'innovation des entreprises.

Fortes d'un passé commun construit sur les domaines de la métallurgie et de la fonderie, la construction d'engins agricoles et l'industrie agroalimentaires, les 4 intercommunalités partagent également un avenir commun lié à Cigéo, autre projet industriel fédérateur. Le territoire a en outre su garder des activités industrielles à la pointe de la technologie, sur des marchés porteurs :

- **l'industrie métallurgique**, avec AGORA Technologies, leader du mobilier et de l'éclairage urbain dans le Grand Saint-Dizier, **Arcelor et La Meusienne** sur des activités de laminage, tube et pliage, **les Fonderies Salin** dans les Portes de Meuse,
- **les transports et machines ,** avec notamment **EvoBus France**, spécialisé dans la construction de véhicules de transport en commun, et qui détient une unité industrielle d'assemblage d'autocars implantée à Ligny-en-Barrois depuis plus de 40 ans (ex-Roméas). Premier employeur privé du territoire avec 700 emplois permanents et 450 intérimaires, le groupe vient de décider d'investir 50 millions d'euros à l'horizon 2030 pour le déploiement d'une gamme électrique de bus urbain, prévoyant 250 embauches supplémentaires.
- **l'industrie agro-alimentaire** est également un important pourvoyeur d'emploi : usine de production de crème glacée COGESAL MIKO, qui emploie 180 personnes, fromageries industrielles et artisanales (comme **Renard Gillard** à Biencourt-sur-Orge), ou encore une nouvelle production de pleurotes et champignons de Paris dont le programme d'embauche prévoit une centaine de collaborateurs début 2024.

Enfin, sont d'ores et déjà évoqués les pistes et projets suivants : **création d'un centre de formation à Bar-le-Duc, relocalisation de CarboFrance sur Parc'Innov (Bure-Saudron),** reconversion de **la papeterie de L'Isle en Rigault**, installation d'une gigafactory à Saint-Dizier,

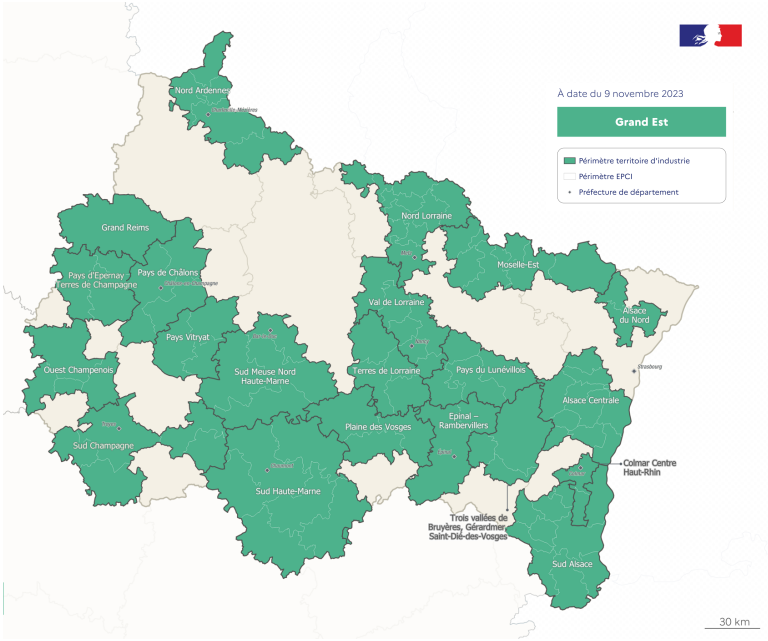

ACTIVITES AGRICOLES

SCoT du Pays Barrois

VUE D'ENSEMBLE DE L'ACTIVITE

Un territoire fortement marqué par l'activité agricole

En 2019, les surfaces agricoles du Pays Barrois représentent un total de 70 400 ha, soit 52,5% de la surface totale du territoire (données OCSGE 2019).

La Surface Agricole Utile (SAU) du territoire, c'est-à-dire la surface productive rattachée à chaque exploitation (végétale ou animale), est quant à elle de 65 663 ha, répartis sur 434 exploitations, soit une moyenne de 152 ha de terres productives par exploitation (données issues du Recensement Agricole 2020).

Parmi ces exploitations, 81 ont leur siège sur la CC du Pays de Revigny sur Ornain, 121 sur la CA de Bar-le-Duc – Sud-Meuse et 232 sur la CC des Portes de Meuse. En 2020, celles-ci emploient un équivalent de 611 emplois à temps plein.

Les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux et protéagineux) comptent pour 71% de la SAU, avec près de 47 000 ha qui leur sont consacrés.

La carte ci-contre permet de se rendre compte de l'importance des activités agricoles sur le territoire. Elle a pour source le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2022, un système permettant d'identifier la culture principale de chaque parcelle agricole. Le RPG est établi tous les ans à partir des déclarations des exploitants à la Politique Agricole Commune (PAC) européenne.

Surfaces agricoles sur le Pays Barrois *(Registre Parcellaire Graphique 2022)*

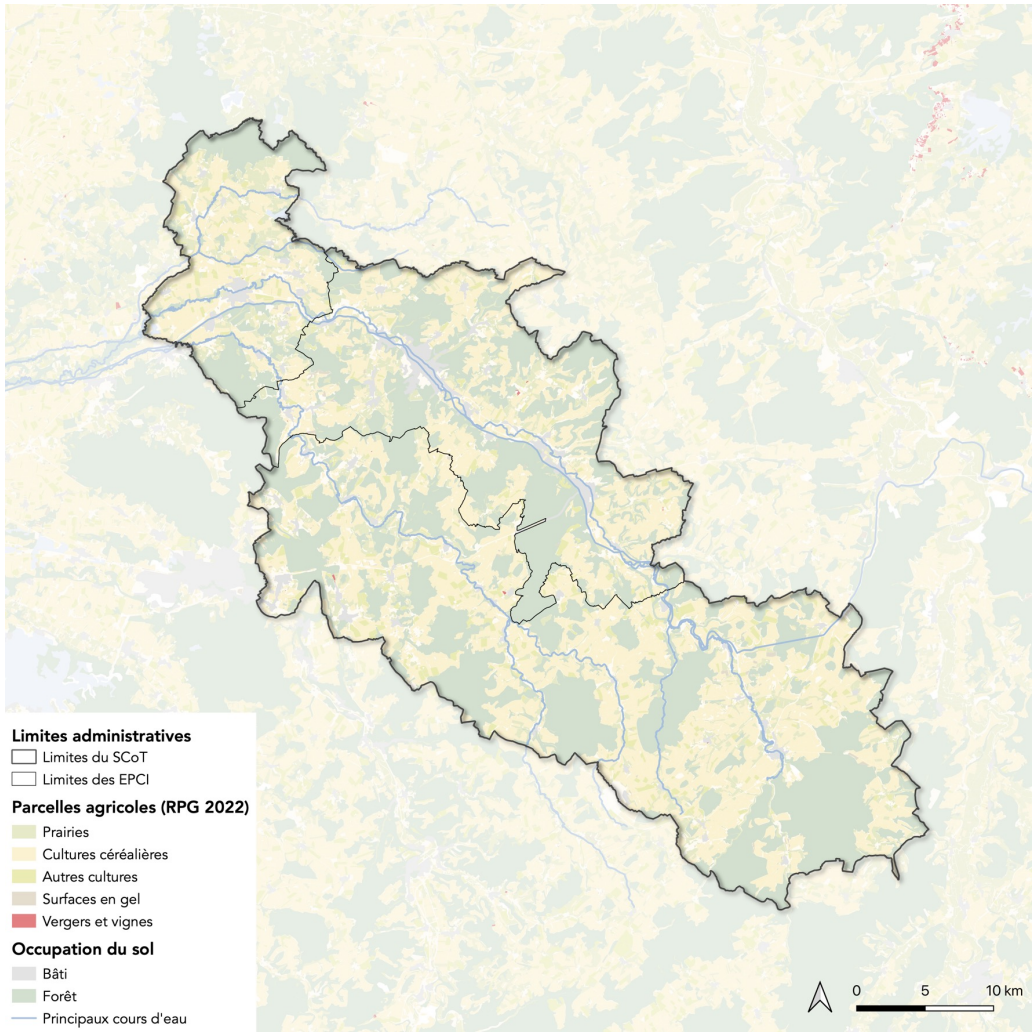

Une surface agricole stable depuis les années 1970 …

Entre 1970 et 2020, la SAU totale des exploitations du territoire a connu une légère hausse, passant de 63 200 ha à 65 663 ha (+4%), une dynamique similaire à celle observable à l'échelle départementale (+4%) alors que la région Grand Est (sur la délimitation de 2020) a été plus stable sur cette période.
Les exploitations des Portes de Meuse abritent en 2020 la majeure partie (58%) de la SAU du Pays Barrois.

… mais répartie sur de moins en moins d'exploitations

En lien avec les dynamiques à l'œuvre à toutes les échelles du territoire national, les exploitations du Pays Barrois deviennent de moins en moins nombreuses (de 561 à 434 en 10 ans, soit -21%) et de plus en plus grandes. La SAU moyenne est en effet passée de 48 ha en 1970 à 151 ha en 2020, soit plus du triple. Cette augmentation est similaire à celles observables aux échelles intercommunales, départementales et régionales.
Cette restructuration des exploitations est à lier avec les types de culture dominants, qui font de plus en plus la part belles aux « grandes cultures » de céréales, d'oléagineux et de protéagineux.

La spatialisation de la SAU est à prendre avec des pincettes : celle-ci est en effet associée au siège d'exploitation. Elle peut donc évoluer selon les changements de localisation des sièges d'exploitation (rachat, fermeture, …) tout en n'ayant pas d'influence sur la localisation des terres cultivées. Elle reste toutefois une donnée pertinente à exploiter pour se rendre compte des dynamiques à l'œuvre, notamment sur la structure des exploitations.

Evolution de la Surface Agricole Utile depuis 1970
(Base 100 - Recensements agricoles)

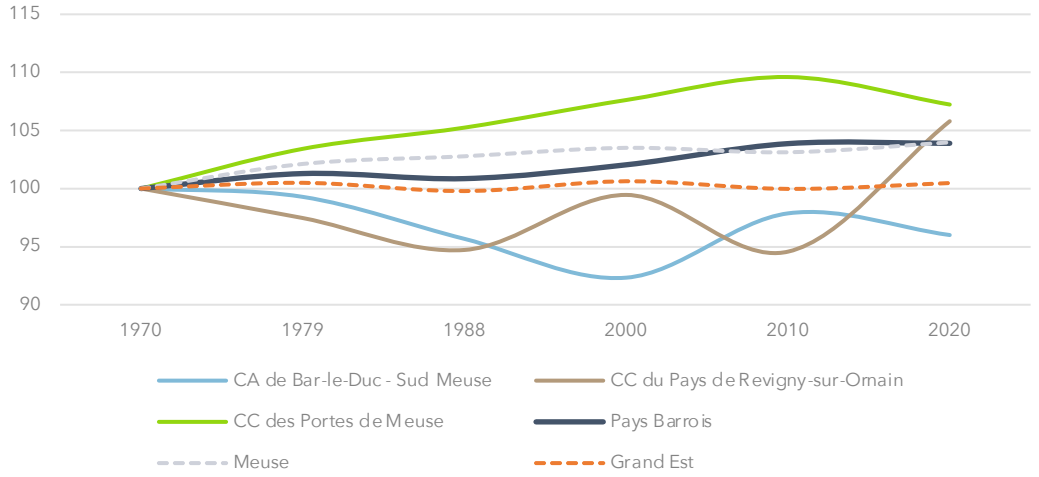

Evolution de la Surface Agricole Utile Moyenne par exploitation depuis 1970
(Base 100 - Recensements agricoles)

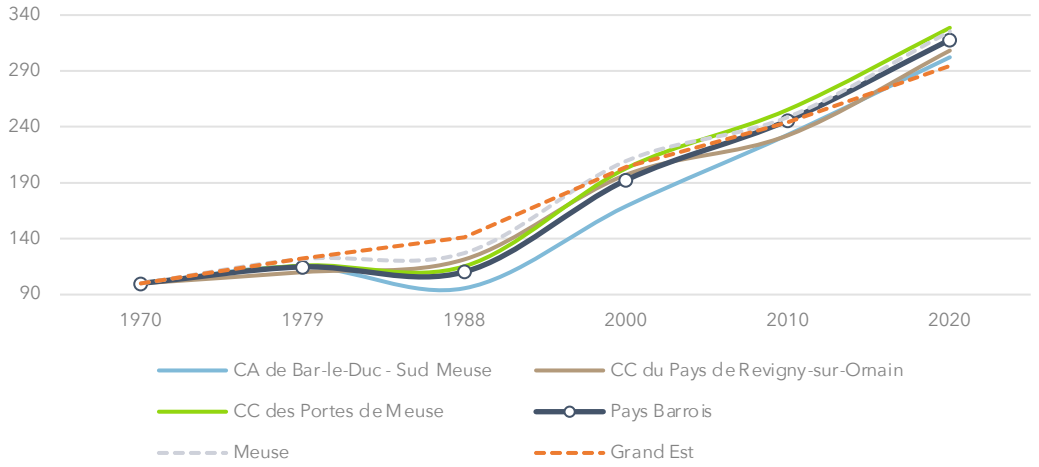

Surface agricole utile

Une prédominance des grandes cultures céréalières

En 2020, 35 210 ha sont consacrés aux cultures céréalières sur le Pays Barrois, soit 54% des surfaces cultivées du territoire. Ce total est en augmentation de 3 points depuis le dernier recensement agricole en 2010. Les oléagineux et protéagineux totalisent quant à eux près de 12 000 ha. Près de 47 000 ha, soit 72% de la surface cultivée totale, est donc destinée aux « grandes cultures ».

Comparé aux moyennes Meusiennes et régionales, le Pays Barrois laisse une grande place aux cultures céréalières et oléagineuses, alors que les espaces de prairie sont quant à eux moins conséquents (23% des surfaces sur le Pays Barrois contre 31% en Meuse et en Grand Est).

Surfaces cultivées en 2020 sur le Pays Barrois *(Recensement agricole 2020)*

Type de culture	Surface cultivée (ha)
Céréales	35 210
Oléagineux	10 118
Protéagineux et légumes secs pour leur graine	1 459
Plantes à fibres et plantes industrielles diverses	149
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales	3
Pommes de terre	139
Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	42
Fourrages annuels	2 491
Prairies	15 193
Fleurs et plantes ornementales	1
Cultures fruitières	20
Jachères	714
TOTAL	**65 663**

Répartition de la Surface Cultivée en 2020
(Recensement agricole 2020)

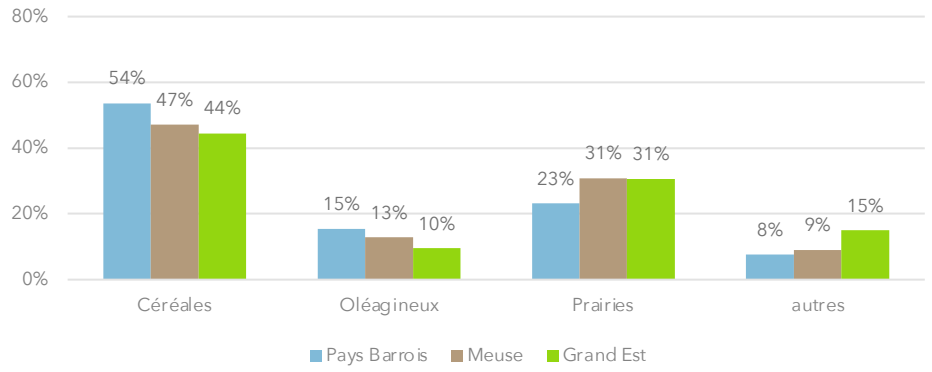

Evolution de la répartition des surfaces cultivées entre 2010 et 2020 sur le Pays Barrois *(Recensements agricoles 2010 & 2020)*

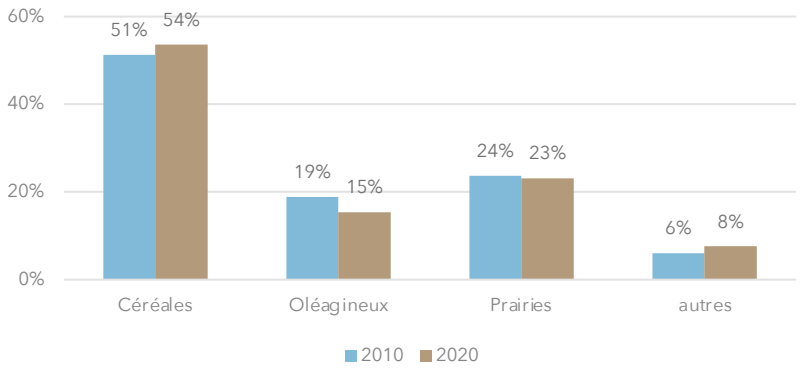

SPECIFICITES DES CHEPTELS

Des élevages principalement dédiés aux bovins

Les élevages du Pays Barrois sont en grande majorité dédiés aux bovins, avec une répartition relativement équitable entre vaches laitières et vaches allaitantes.

Cette production laitière permet notamment d'alimenter des productions locales de fromage, le territoire Meusien étant par exemple réputé pour ses productions importantes de Brie de Meaux (la fromagerie Renard Gaillard de Biencourt-sur-Orge, sur la CC des Portes de Meuse, accueille en effet une fromagerie produisant du Brie de Meaux AOP).

Un nombre d'unités de gros bétail en baisse sur l'ensemble des territoires de comparaison

Sur le Pays Barrois comme en Meuse et en Grand Est, le nombre d'UGB total a diminué de manière notable entre 2010 et 2020.
Cette baisse est surtout imputable aux pertes de têtes bovines sur tous ces territoires (-10% en Grand Est, -15% en Meuse et -21% sur le Pays Barrois).
Cette tendance est observable à l'échelle nationale mais la diminution sur le Pays Barrois est assez conséquente, et touche surtout les vaches allaitantes, donc celles destinées à une consommation de viande.

« L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant d'agréger le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis initialement sur la base des besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard utilisée pour le calcul du nombre d'unités de gros bétail (= 1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré. » *(Source : Eurostat)*

Evolution des différents cheptels sur le Pays Barrois entre 2010 et 2020
(En UGB - Recensements agricoles 2010 et 2020)

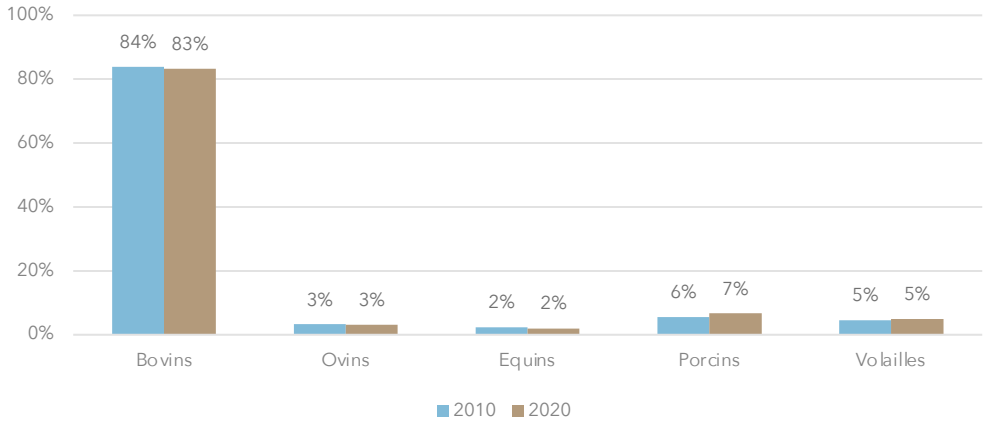

Evolution du nombre d'UGB entre 2010 et 2020
(Recensements agricoles 2010 et 2020)

Nombre UGB	2010	2020	Evolution
Grand Est	1 819 854	1 717 786	*-5,6%*
Meuse	241 265	207 198	*-14,1%*
Pays Barrois	29 627	24 457	*-17,4%*
CA de Bar-le-Duc - Sud-Meuse	7 069	5 065	*-28,4%*
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	7 377	6 501	*-11,9%*
CC des Portes de Meuse	15 181	12 891	*-15,1%*

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Une agriculture biologique en progrès, mais encore très minoritaire

En 2020, seules 4% des surfaces cultivées du Pays Barrois sont exploitées en agriculture biologique, soit 2 463 ha répartis sur 31 exploitations. Ce nombre est en forte hausse depuis 2010 : à l'époque, seules 6 exploitations avaient en effet recours au bio.

Les surfaces exploitées en agriculture biologique sont principalement dédiées aux prairies et aux surfaces céréalières.

Surfaces cultivées en agriculture biologique sur le territoire
(En hectares – Recensement agricole 2020)

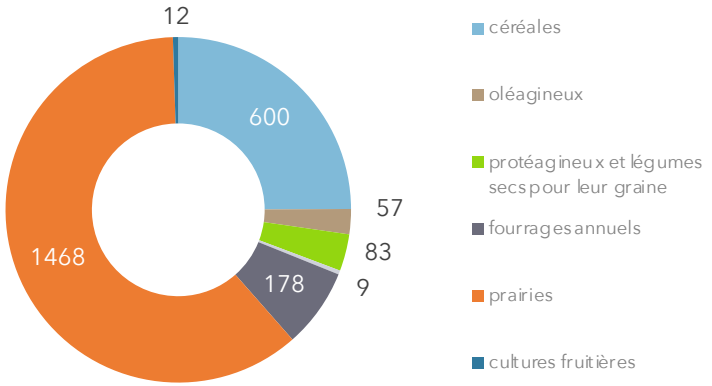

Localisation des parcelles exploitées en agriculture biologique en 2021
(Agribio 2021)

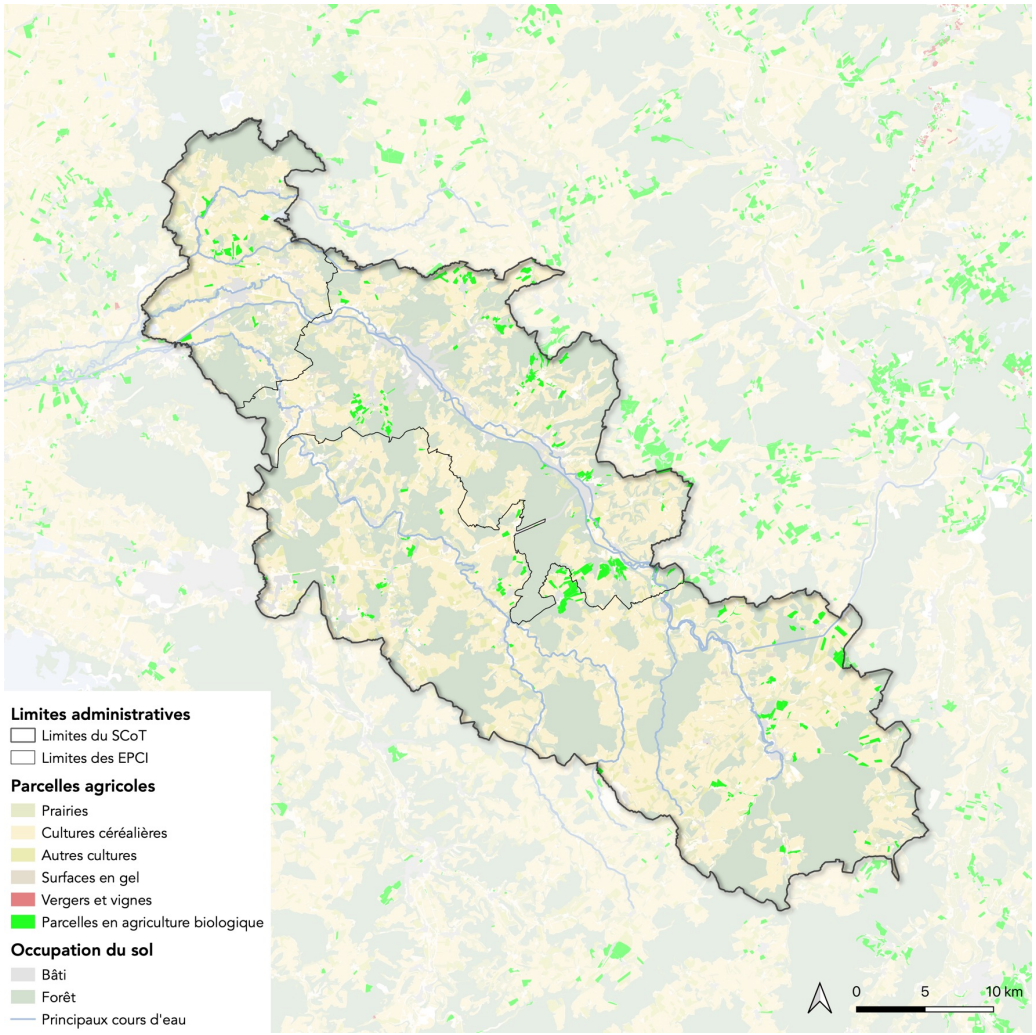

MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE

Des métiers agricoles de moins en moins nombreux

Entre 2010 et 2020, le nombre d'emplois agricoles sur le territoire du Pays Barrois a diminué de 33%, soit une baisse de 14% en équivalent temps plein.
Cette dynamique est à mettre en lien avec la baisse du nombre d'exploitations sur le territoire sur la même période (-21%).

Des exploitations à l'avenir parfois incertain

Le recensement agricole a permis d'interroger les exploitants de plus de 60 ans à propos du futur de leur exploitation dans les trois prochaines années. Sur le Pays Barrois, 108 exploitations sont concernées, soit 25% du total des exploitations.
Parmi elles :

- 35 n'envisagent pas de départ dans l'immédiat
- 32 envisagent une reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers
- 36 ne savent pas
- 5 envisagent une disparition au profit d'autres exploitations

Un avenir incertain se profile donc pour 36 des 434 exploitations du territoire, soit 8% d'entre elles.

Evolution de la main d'œuvre agricole entre 2010 et 2020
(Recensement agricoles 2010 et 2020)

	Nombre d'emplois		
	2010	**2020**	**Evolution**
Main d'œuvre totale, dont :	**1431**	**961**	**-33%**
Chefs d'exploitations, coexploitants	751	566	-25%
└ Dont coexploitants familiaux	*164*	*106*	*-35%*
Main d'œuvre familiale	229	91	-60%
Salariés permanents	129	122	-5%
Sous-total main d'œuvre permanente	1109	779	-30%
Saisonniers et salariés occasionnels	322	182	-43%

	Equivalents Temps Plein		
	2010	**2020**	**Evolution**
Main d'œuvre totale, dont :	**713**	**611**	**-14%**
Chefs d'exploitations, coexploitants	524	435	-17%
└ Dont coexploitants familiaux	*132*	*85*	*-36%*
Main d'œuvre familiale	71	52	-26%
Salariés permanents	93	100	8%
Sous-total main d'œuvre permanente	688	587	-15%
Saisonniers et salariés occasionnels	25	23	-7%

COMMERCE & LOGISTIQUE

SCoT du Pays Barrois

2.1 Données de cadrage : le SRADDET

Le commerce est une composante du territoire qui interagit avec les autres fonctions sur l'habitat, les services, la mobilité et l'économie. Il génère des emplois, constitue une source d'activité et d'attractivité, il répond aux besoins des populations résidentes et usagères.

Des facteurs endogènes et exogènes influent sur son fonctionnement ainsi que sur son dynamisme.

- Facteurs endogènes : facteurs sociodémographiques et socio-économiques qui reflètent la dynamique territoriale et qui se combinent à la fonction marchande.
- Facteurs exogènes : les différentes réglementations et orientations qui encadrent ou dirigent le développement économique (loi, décret, arrêté et circulaire, SRADDET, SCoT et PLU-i, OAP).

Ce diagnostic sert à alimenter la réflexion des élus pour prendre les orientations du développement commercial dans le cadre de l'élaboration du DAACL du SCoT du Pays Barrois.

Les dernières évolutions en matière de réglementations commerciales visent à limiter le développement des surfaces importantes de périphérie et l'artificialisation des sols (qui, de ce point de vue, sont analysés en CDAC), avec un renforcement ainsi qu'un accompagnement des centralités à l'image des dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain.

Dans un contexte régional, le SRADDET de la région Grand Est fixe des objectifs et des règles générales pour accompagner le commerce dans l'ossature territoriale.

Le SRADDET suit donc les orientations nationales et relaye les dispositifs par des outils locaux dans l'objectif de préserver les centralités, mais aussi de favoriser un aménagement équilibré entre les territoires.

La stratégie du SRADDET de la Région Grand Est se décline en 30 objectifs, au sein desquels une approche sur les enjeux en matière de commerce se retrouve notamment sur :

- **l'objectif 14 –** Reconquérir les friches et accompagner les territoires en mutation. Valorisation des potentiels fonciers.
- **l'objectif 20 –** Valoriser les flux et devenir une référence en matière de logistique multimodale. Le report modal de la route vers des modes plus durables et sobres en carbone comme le rail ou le fluvial. Et notamment pour le commerce de proximité avec la notion d'organiser les livraisons du dernier kilomètre.
- **l'objectif 27 –** Développer une économie locale ancrée dans les territoires. Améliorer la connaissance du potentiel d'accueil des entreprises sur les territoires et en priorité au sein des centralités puis dans les zones d'activités économiques existantes.

Remarque : en application de la loi Climat et Résilience, le SRADDET actuel est en cours de révision.

Les 30 objectifs se déclinent ensuite sur 30 règles générales qui **s'imposent**, dont certaines s'adressent spécifiquement à la fonction marchande.

- **La règle 16 –** Sobriété foncière : « Il convient plutôt de miser sur l'emploi dans les centralités au plus près des services, sur la requalification des zones d'activités, ou encore sur la mise en réseau des acteurs économiques locaux pour dynamiser l'économie dans les territoires (cf. SRDEII). »
- **La règle 17 –** Optimiser le potentiel foncier mobilisable : « Cette règle demande donc de mobiliser en priorité le potentiel foncier dans les espaces urbanisés, dans une logique de préservation ou de valorisation de ces espaces qui peuvent avoir une vocation économique, écologique, sociale ou patrimoniale. »
- **La règle 20 –** Décliner localement l'armature urbaine.
- **La règle 21 –** Renforcer les polarités de l'armature urbaine.
- **La règle 23 –** Concilier zones commerciales et vitalité des centres-villes : « Le Grand Est connaît une dégradation de son tissu commercial en centre-ville et centre-bourg, subissant notamment la concurrence des zones commerciales périphériques. Cette tendance porte atteinte à l'attractivité et à la vitalité des polarités. Dans ce contexte, cette règle demande d'encadrer l'ouverture ou le développement des zones commerciales afin de préserver la vitalité commerciale des centres-villes. »

COMMERCE – l'offre commerciale

2.1 Données de cadrage : le SRADDET

Sur la carte de l'armature territoriale régionale, le territoire est identifié commercialement par la présence d'un pôle territorial comme étant Bar-le-Duc. Aucun autre pôle ou polarité du territoire ne figure dans l'ossature territoriale.

Le diagnostic doit donc servir à faciliter la déclinaison des enjeux dans le SCoT et son DAACL en identifiant :

- les dynamiques démographiques à consolider pour conserver une armature cohérente ;
- les périmètres à retenir comme bassin de consommation et les limites constituant des franges d'interconnexion avec les pôles voisins pour appréhender le développement commercial ;
- les centralités structurantes, et comment articuler leur maillage territorial sans démultiplier, ni limiter leur rôle ;
- les raisons de la vacance commerciale (de proximité ou de périphérie), pour décliner une intervention opérationnelle efficace ;
- les besoins en activités et services marchands pour assurer une réponse auprès des populations et limiter les impacts écologiques.

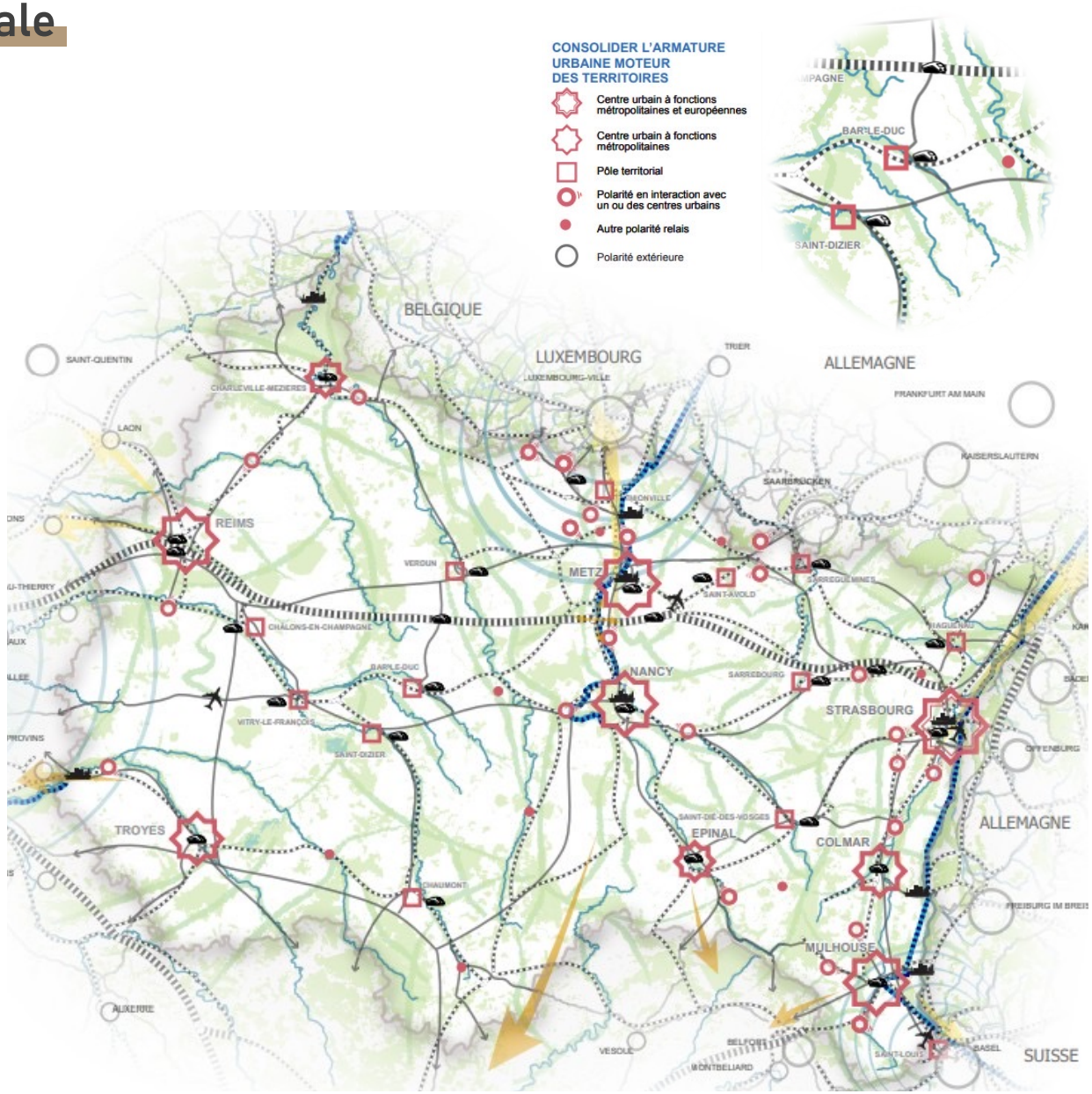

Source : Région Grand Est - SRADDET

• 2.2 Le territoire et les pôles limitrophes

Le territoire du SCoT du Pays Barrois se positionne au centre d'un vaste territoire dont une caractéristique reste sa faible connexion et desserte avec les agglomérations structurantes les plus proches (Nancy, Reims ou encore Metz), lesquelles sont distantes, avec au moins 1 heure de trajet en voiture.

Le réseau routier des départementales permet les liaisons au sein du territoire, mais également le raccordement avec les centralités structurantes de Saint-Dizier, de Commercy, de Vitry-le-François ou de Neufchâteau. Cependant, les tronçons autoroutiers les plus proches nécessitent environ 40 minutes de trajet en voiture selon la localisation sur le territoire.

Les populations du territoire sont donc faiblement soumises aux logiques d'attractions commerciales exercées par des pôles structurants de périphéries d'agglomération.

Les pôles marchands du territoire se concentrent pour les plus structurants sur la centralité de Bar-le-Duc, la zone Grande Terre (Bar-le-Duc, Savonnières-devant-Bar et Longeville-en-Barrois), Fains-Véel, Ligny-en-Barrois ainsi que les centralités de Revigny-sur-Ornain et d'Ancerville.

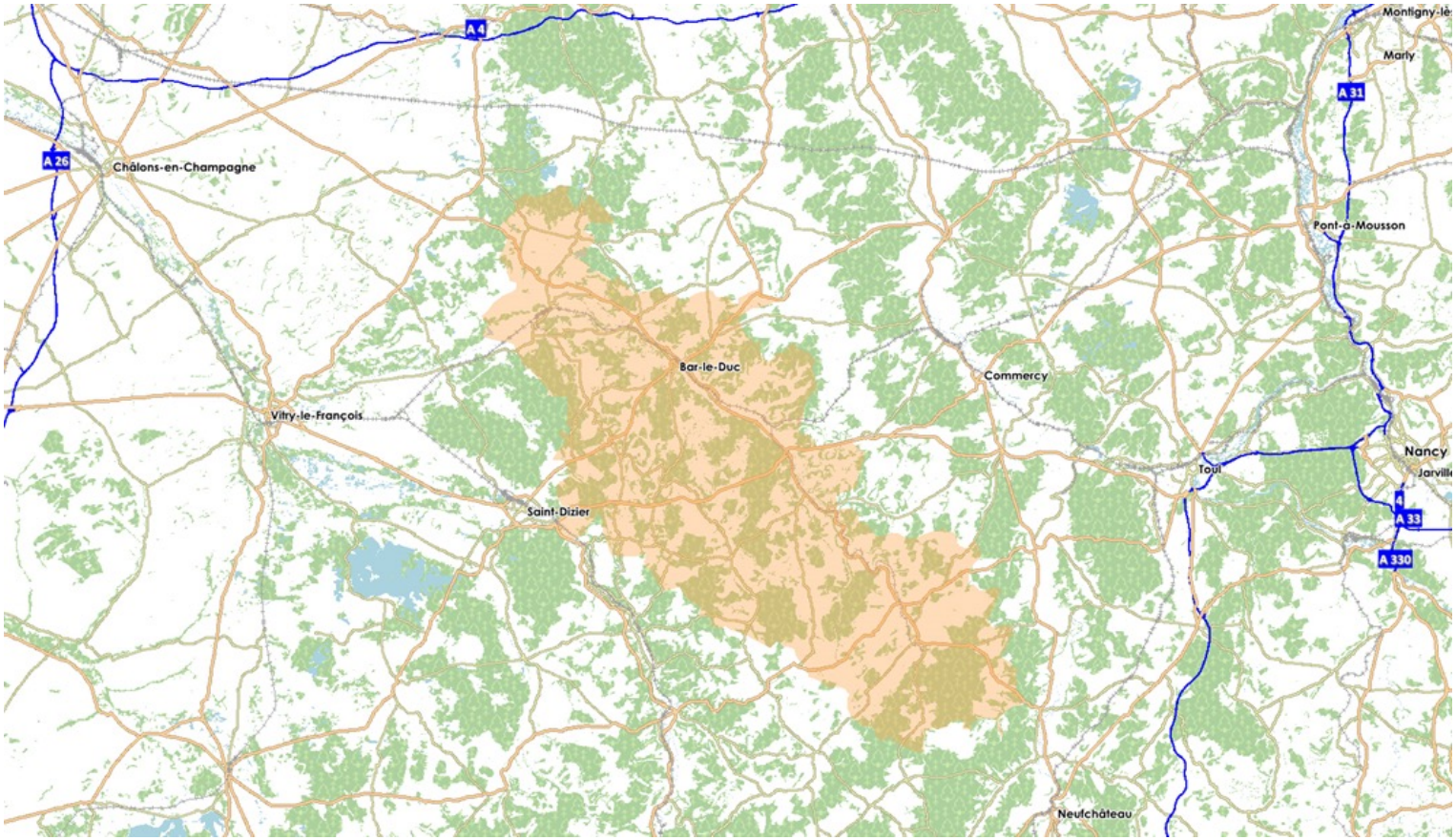

• 2.2 Le territoire et les pôles limitrophes

Le SCoT du Pays Barrois est en connexion directe avec 3 SCoT, en cours d'élaboration de la région Grand Est, et avec 2 territoires sur les franges nord et sud, lesquels ne sont actuellement pas couverts :

SCoT de Commercy-Void-Vaucouleurs composé de 54 communes pour 22 069 habitants, avec une perte de 6,15 % de population depuis 2010.

SCoT du Pays Vitryat composé de 101 communes pour 41 237 habitants, avec une perte de 6,3 % de population depuis 2010.

SCoT Nord Haute-Marne composé de 46 communes pour 68 141 habitants, avec une perte de population de 6,8 % sur la dernière décennie.

Ces territoires disposent également de zones commerciales plus ou moins structurantes (hors centralités d'agglomérations) qui peuvent influencer les flux de consommation et les échanges interterritoriaux.

Notamment :

- Vitry-le-François : avec le centre commercial E.Leclerc et son offre complémentaire qui avoisine 60 000 m².
- Saint-Dizier : avec les centres commerciaux CORA de Bettencourt-la-Ferrée et le centre commercial E.Leclerc proche de la N4, soit une offre globale proche de 70 000 m².
- Commercy : avec une offre de près de 20 000 m² sur une diversité de secteurs d'activité.

Une offre plus éloignée se positionne également à Verdun. Cependant, les pôles ci-dessus sont plus proches en matière d'alternative et d'emprise commerciale.

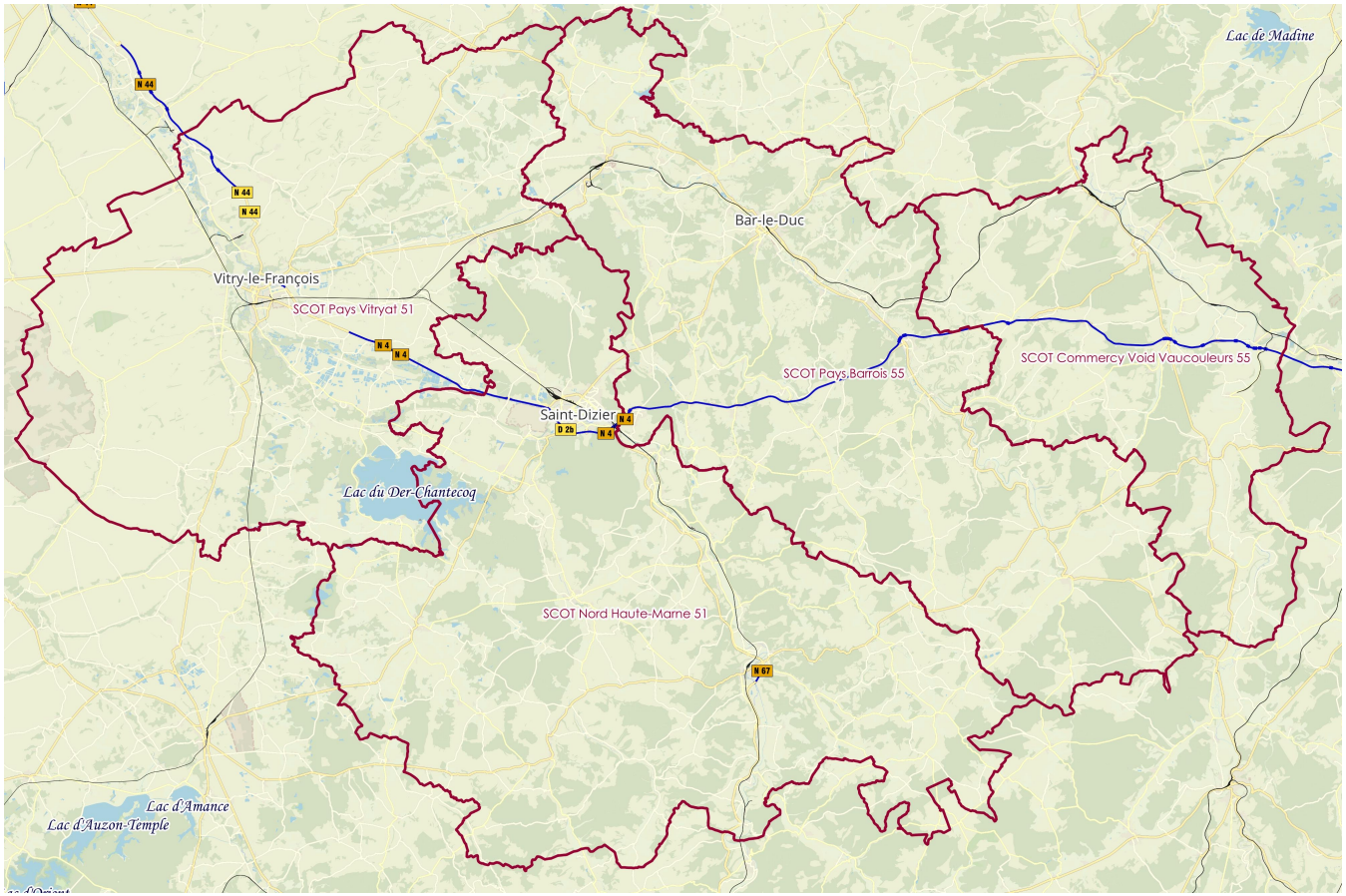

• 2.3 Les facteurs sociodémographiques

Ils caractérisent les similitudes et les différences sur les profils de consommateurs. Ces indicateurs permettent de comprendre et d'anticiper les dynamiques d'un territoire ainsi que la relation sur les besoins ou les limites de consommation en relation directe avec la fonction commerciale.

Les données exploitables permettent d'appréhender la position du territoire selon sa dynamique, celle-ci pouvant s'intégrer dans 3 grandes catégories.

- Secteur tendu : ce qui engendre une pression foncière et des besoins afin de répondre à la croissance territoriale.
- Secteur détendu : ce qui peut engendrer un délaissement ou l'augmentation de zone de friche (habitat, économie, équipement…) avec de nombreux espaces fonciers disponibles ou à reconvertir.
- Secteur en mutation : changement important qui nécessite des arbitrages fonciers non prévus et difficiles à mettre en œuvre.

Le territoire du SCoT du Pays Barrois enregistre, sur la dernière décennie, une perte démographique importante. Cette tendance suit la décennie précédente, avec un rythme près de 1,5 fois supérieur.

Les profils de population laissent apparaître quelques distinctions entre les territoires (croissance, famille avec enfants et retraités, taux de chômage…), bien que tous subissent les mêmes constats de fragilités, cependant le territoire du Pays de Revigny-sur-Ornain bénéficie d'une forme de résilience avec un renouvellement de population plus important.

La CA de Bar-le-Duc Sud Meuse, qui représente près de 60 % en poids de population sur le territoire du SCoT, a un rôle majeur sur l'ensemble de la dynamique du territoire. Si l'enjeu d'équilibre économique en matière de pouvoir d'achat et de potentiel de consommation se fragilise encore dans les années à venir, c'est sensiblement le parc commercial (centralité et périphérie) qui pourrait accuser un difficile maintien de l'existant.

Comparativement aux moyennes départementale et régionale, les taux de chômage et le niveau de revenu témoignent d'une activité économique stable, favorable. Bar-le-Duc concentre 49 % des emplois du territoire (1,5 emploi pour 1 actif occupé sur la ville contre une moyenne de 0,8 pour le territoire du SCoT, les 2 autres communes qui avec Bar-le-Duc concentrent 65 % des emplois sont Savonnières-devant-Bar et Revigny-sur-Ornain).

Notons un taux de logements vacants moyen de 13 % légèrement plus accentué que le département et la région, avec des pics sur quelques communes* de plus de 500 logements qui nécessitent une politique de logements à coupler avec le renouvellement de population et l'attractivité du territoire.

	CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	CC des Portes de Meuse	CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	SCoT du Pays Barrois	Meuse	Grand Est
Evolution de population 2010/2020	-7,1%	-7,4%	-5,0%	-7,0%	-5,6%	0,5%
Part des plus de 60 ans	33%	31%	30%	32%	29%	26%
Part de famille sans enfant	44%	45%	54%	45%	53%	51%
Part de retraités	34%	33%	32%	34%	32%	27%
Part de CSP +	22%	21%	18%	21,2%	21%	25%
Revenu net moyen	25 951 €	24 162 €	24 499 €	24 870 €	23 665 €	27 657 €
Taux de chômage	14%	11%	13%	13%	13%	13%
Part de logements vacants	14%	12%	11%	13%	12%	9%

Emplois selon les secteurs d'activités en 2017

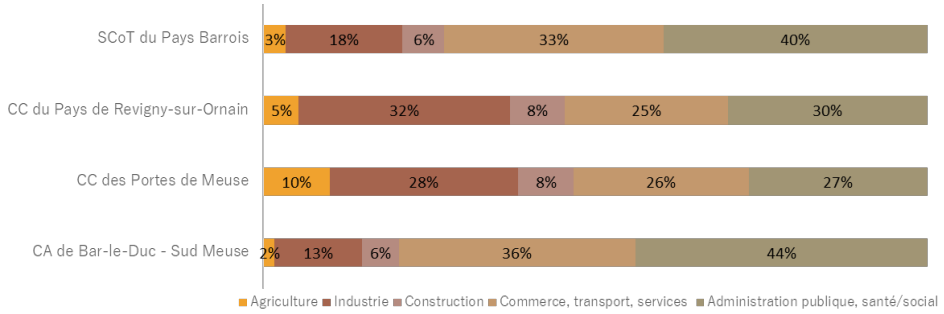

* Logements vacants > 14 % sur des communes de plus de 500 logements : Ligny-en-Barrois, Bar-le-Duc, Tronville-en-Barrois, Gondrecourt-le-Château, Revigny-sur-Ornain.

Source: RCP INSEE

COMMERCE – l'offre commerciale

Le territoire du SCoT du Pays Barrois subit une perte importante de population sur l'ensemble des 3 EPCI, bien au-delà de la moyenne déjà fragile du département. Outre l'affaiblissement du territoire, c'est le potentiel de consommation qui se fragilise également avec une part de consommateurs qui se réduit progressivement et qui entre dans des cohortes d'âges incompatibles avec des enjeux de dynamisme économique.

Sur les 100 communes du territoire, 9 dépassent les 1 000 habitants et seulement 13 communes bénéficient d'une croissance stagnante ou positive, ce qui en proportion reste faible, car 8 d'entre elles comptent moins de 500 habitants.

La CC Portes de Meuse et toute la frange sud du territoire subit ce constat de façon accentuée, avec une part supérieure à 20 % de perte de population sur la dernière tranche décennale.

Une fracture de renouvellement et de dynamique de croissance s'exerce sur le territoire indiquant que le secteur est totalement détendu sur le plan de la croissance et donc de l'habitat.

Cela peut entraîner de fortes mutations sur l'armature commerciale et la logique des besoins de proximité en lien avec le tissu marchand historique présent sur le SCoT.

Les répercussions, même si elles ne sont encore totalement ressenties, pourraient changer radicalement le paysage commercial dans la décennie à venir et accentuer la dépendance de populations restantes.

	Population				Ménages			
	1999	2010	2020	Évolution 2010/2020	1999	2010	2020	Évolution 2010/2020
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	39 144	36 591	33 980	-7,1%	16 162	16 779	16 472	-1,8%
CC des Portes de Meuse	17 570	17 536	16 235	-7,4%	6 701	7 283	7 351	0,9%
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	7 844	7 463	7 089	-5,0%	3 016	3 176	3 165	-0,3%
SCoT du Pays Barrois	64 558	61 590	57 304	-7,0%	25 879	27 238	26 988	-0,9%
Meuse	192 198	193 923	183 001	-5,6%	76 188	82 173	82 941	0,9%
Grand Est	5 386 939	5 532 580	5 562 651	0,5%	2 128 466	2 346 487	2 498 232	6,5%

Évolution de population entre 2010 et 2020

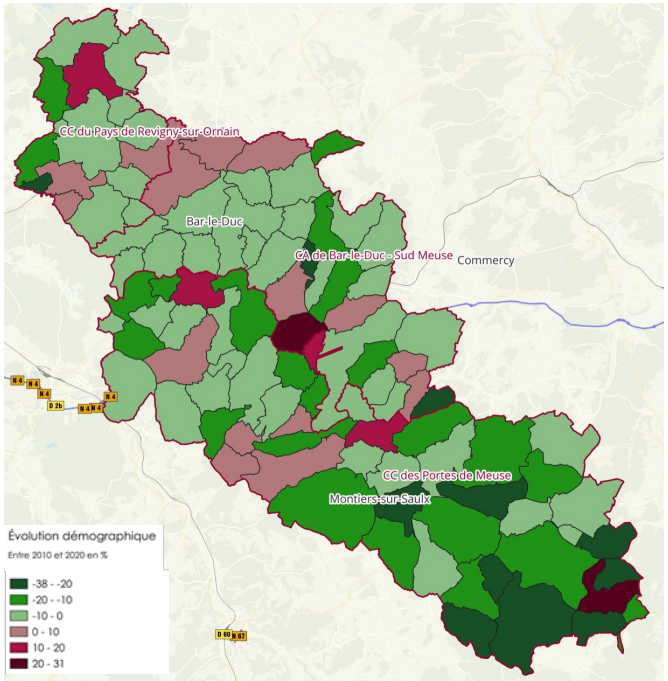

Indication des plus de 60 ans par commune

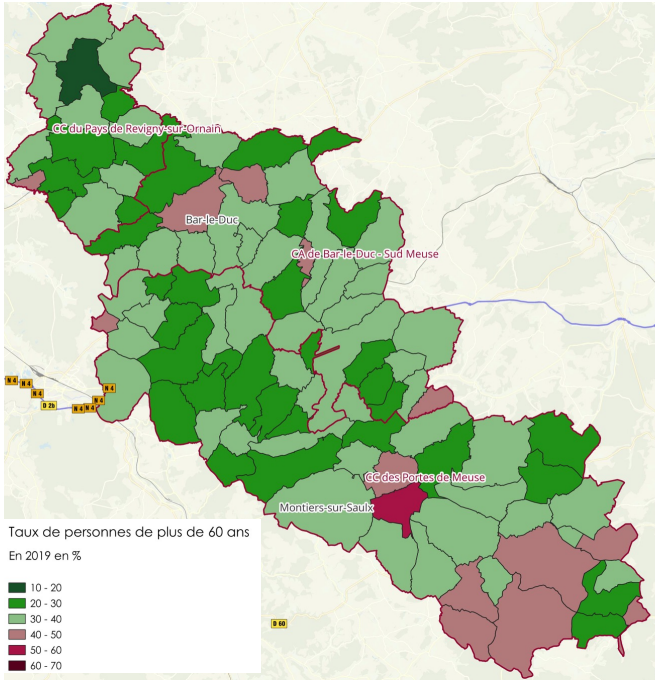

Source: RCP INSEE

COMMERCE – l'offre commerciale

Il y a bien une corrélation entre la concentration de CSP à plus forte rémunération et le niveau de revenu (avec des écarts de 50 %, soit près de 16 000 €).

Le territoire est véritablement coupé en deux, entre nord et sud. Cela se traduit également sur l'habitat avec une concentration des logements vacants sur le sud.

Bien que la proportion de retraités et de personnes « autres », donc disposant de besoins moindres en matière de consommation, soit répartie de façon plus égalitaire sur le territoire, ce dernier est soumis à une réelle problématique d'aménagement et d'accompagnement du territoire en raison d'une rupture forte.

Le pouvoir d'achat et la typologie de biens et de services recherchés sont des facteurs à prendre en considération, notamment dans la composition des centralités urbaines.

Part des CSP supérieures par apport à la moyenne / par commune

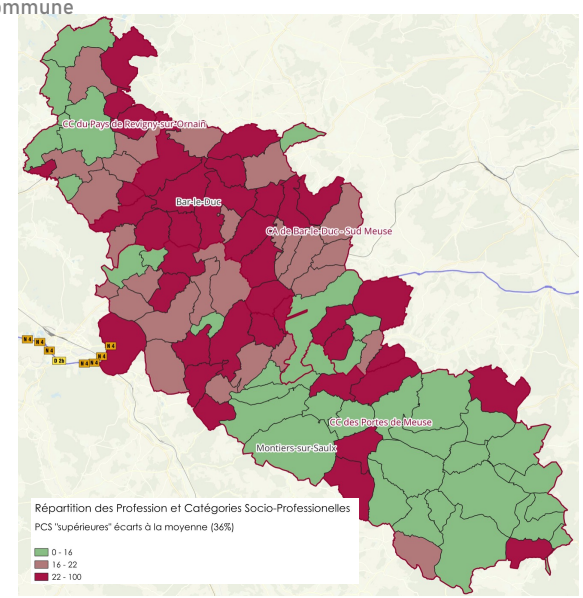

Indication des niveaux de revenu net moyen par commune

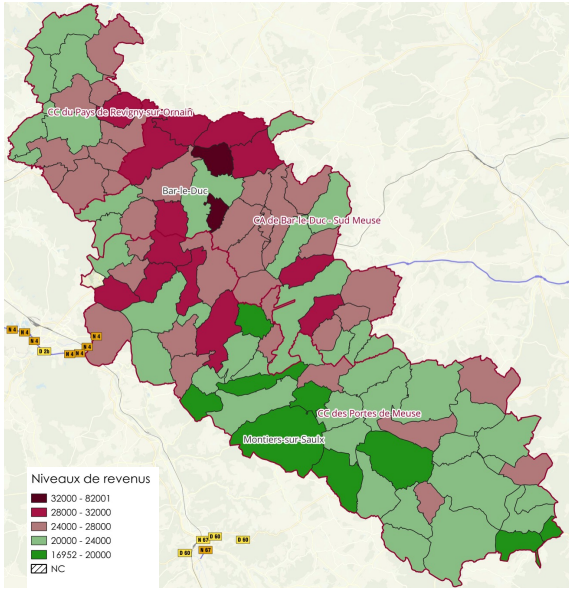

Répartition des parts de logements vacants

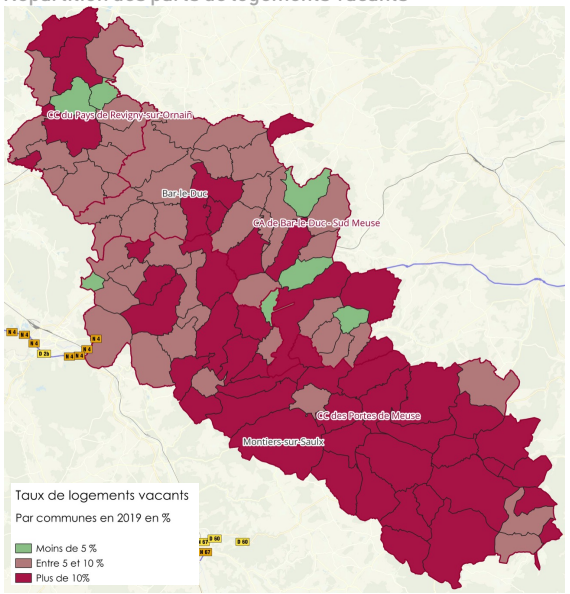

Part de retraités et « autres » supérieure à la moyenne

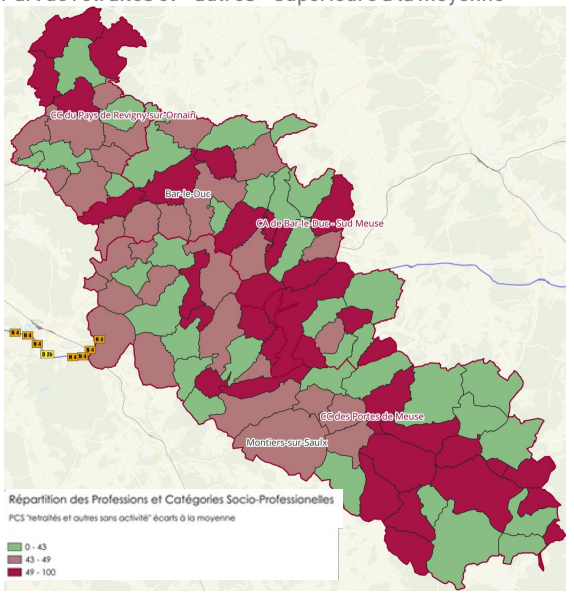

Source: RCP INSEE

- **2.4 Armature commerciale territoriale**

2.4.1 Répartition de l'offre

Le territoire du SCoT du Pays Barrois est caractéristique d'une offre commerciale très concentrée autour de Bar-le-Duc, avec une complémentarité de centralités (Ligny-en-Barrois, Revigny-sur-Ornain, Gondrecourt-le-Château et Ancerville) qui viennent apporter une alternative et se positionnent en pôles intermédiaires par rapport à la configuration du territoire.

L'armature commerciale étant adossée à deux logiques – densités de population et conditions d'accès – a vocation à se concentrer et les développements récents ont conforté la structuration déjà présente. Un des enjeux sera de travailler les équilibres aux services de la population.

Naturellement, plusieurs pôles commerciaux structurants regroupent une diversité de GSA* et de GSS*, principalement dans les secteurs traditionnels de la maison, de culture et loisirs et de solderie, le plus souvent autour d'une locomotive alimentaire structurante.

Cette armature commerciale peut se caractériser spécifiquement en plusieurs niveaux :

- pôle structurant à l'échelle du territoire du SCoT,
- pôle intermédiaire pour le territoire,
- pôle de proximité.

L'on note que 7 communes sur 100 disposent d'une offre de magasins alimentaires de plus de 300 m² pour un total de 31 522 m².

Cette articulation positionne Bar-le-Duc comme le pôle majeur de centralité, mais également comme un pôle de périphérie structurant avec Fains-Véel, Savonnières-devant-Bar et Longeville-en-Barrois.

Les populations ne bénéficient pas de véritable alternative de consommation et les arbitrages s'effectuent entre les quelques pôles structurants sur un même périmètre, ou en dehors du territoire (Saint-Dizier ou Nancy…).

Toute la consommation tend à converger vers le pôle central.

*GSA : Grande Surface Alimentaire / GSS : Grande Surface Spécialisée

Nombre de commerces par commune (hors activités de services et santé)

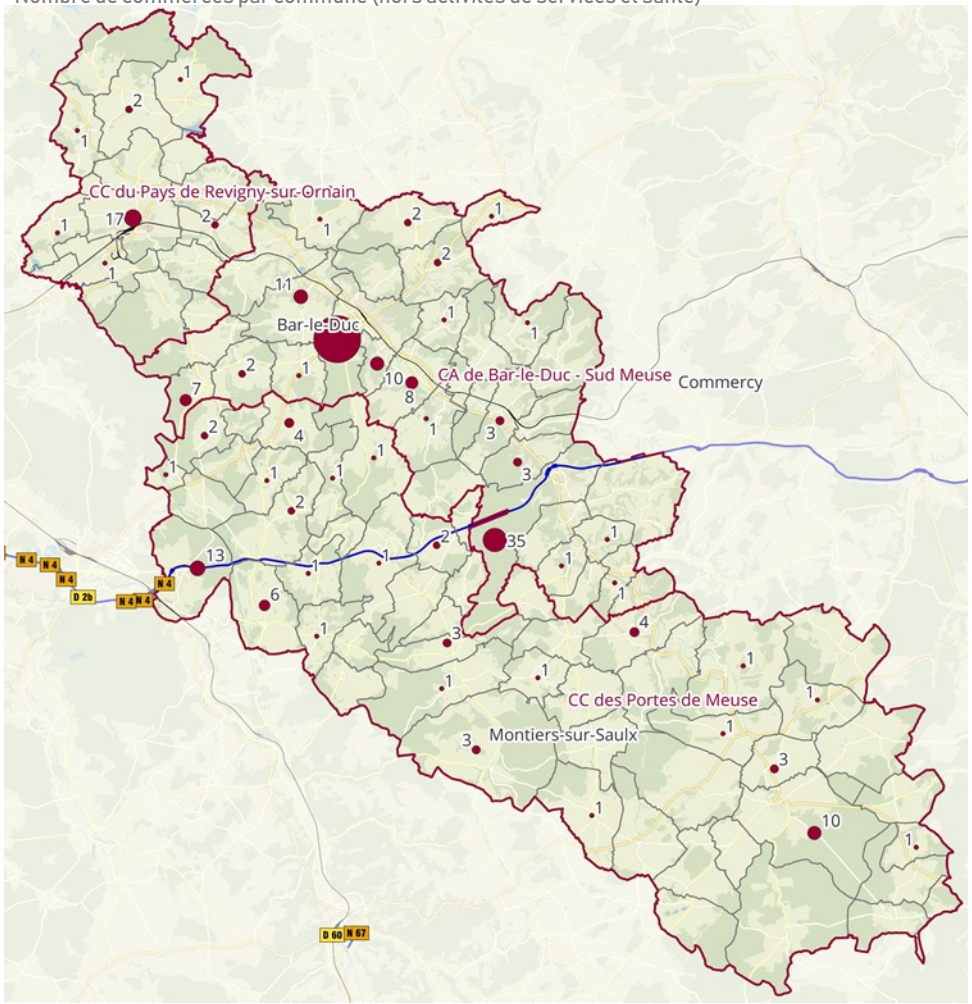

COMMERCE – l'offre commerciale

Le territoire bénéficie de centralités qui assurent une fonction commerciale de plus ou moins grande importance permettant d'apporter une alternative de consommation aux pôles commerciaux.

Bar-le-Duc joue le rôle de centralité structurante avec plus de 220 locaux commerciaux dont certains exploités par des activités non commerciales (professions libérales par exemple). Sont également identifiées les communes de Ligny-en-Barrois, Revigny-sur-Ornain, Gondrecourt-le-Château et Ancerville comme centralités à vocation intercommunale au rayonnement et à l'emprise élargis.

D'autres petites centralités rurales viennent compléter l'armature commerciale pour garantir une fonction d'hyperproximité.

Sont recensées et analysées ensuite ces différentes centralités qui totalisent près de 300 commerces (hors professions de santé, activités libérales et automobiles) sur ces 5 communes.

Le taux de vacance commercial moyen sur l'ensemble des centralités identifiées est de 19 %, avec quelques distinctions.

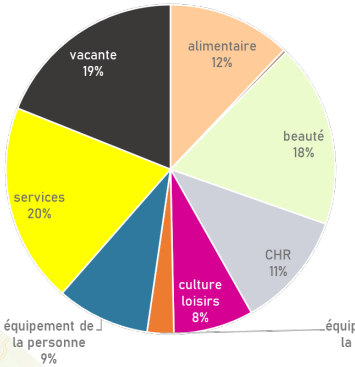

Répartition de l'offre par type d'activité dans les centralités

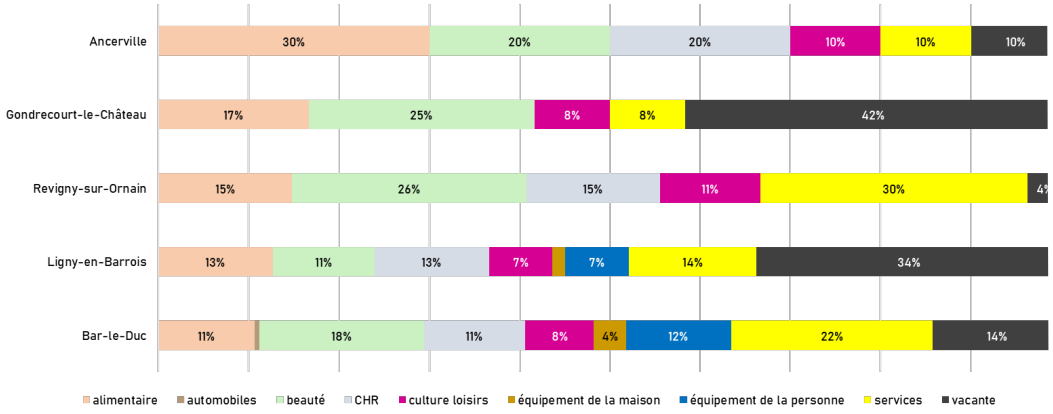

Source: terrain octobre 2023

COMMERCE – l'offre commerciale

La répartition du poids des établissements de commerce, ramenée au poids de population témoigne de la forte concentration en parts de population et en établissements commerciaux sur la CA Bar-le-Duc Sud Meuse et, de ce fait, d'une polarisation importante sur le plan territorial. En effet, à l'image d'autres territoires, l'offre commerciale se polarise uniquement sur le cœur d'agglomération ; ce constat est d'autant plus accentué dans le cas présent.

Une polarisation de l'offre s'effectue principalement autour de Bar-le-Duc et ses franges nord et sud, communes limitrophes, qui accueillent également les zones commerciales structurantes du territoire (Fains-Véel et Savonnières-devant-Bar, Longeville-en-Barrois…).

Ligny-en-Barrois complète l'armature territoriale avec une offre structurante tant de centralité que de périphérie (Pôle Carrefour Market).

Dans ce paysage commercial, certaines communes sont inscrites dans des dispositifs (ACV-PVD) comprenant la signature d'une convention pour la mise en place d'une ORT (Bar-le-Duc, Revigny-sur-Ornain, Ligny-en- Barrois).

Sur ces communes, des simplifications réglementaires dans le cadre des implantations commerciales sont possibles afin de favoriser le retour des commerces en cœur de ville. La mise en place du droit de préemption urbain renforcé est également possible et le préfet peut aussi suspendre au cas par cas l'enregistrement et l'examen de certains projets en CDAC.

ACV : action Coeur de ville
PVD : Petites villes de demain
ORT : operation de revitalisation du territoire

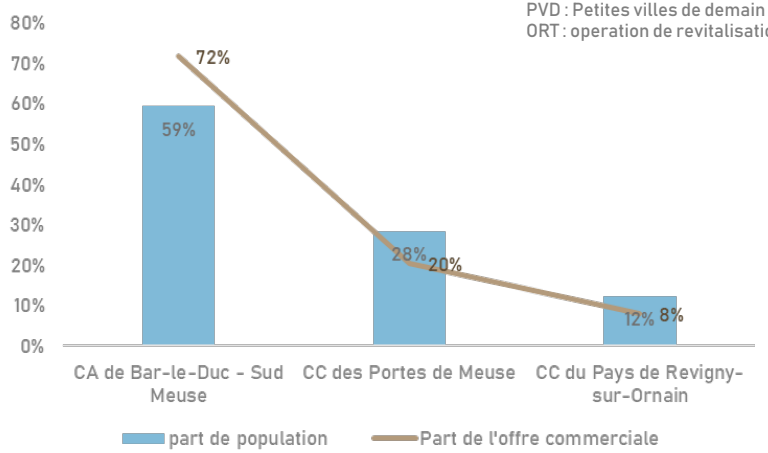

Nombre de commerces par commune

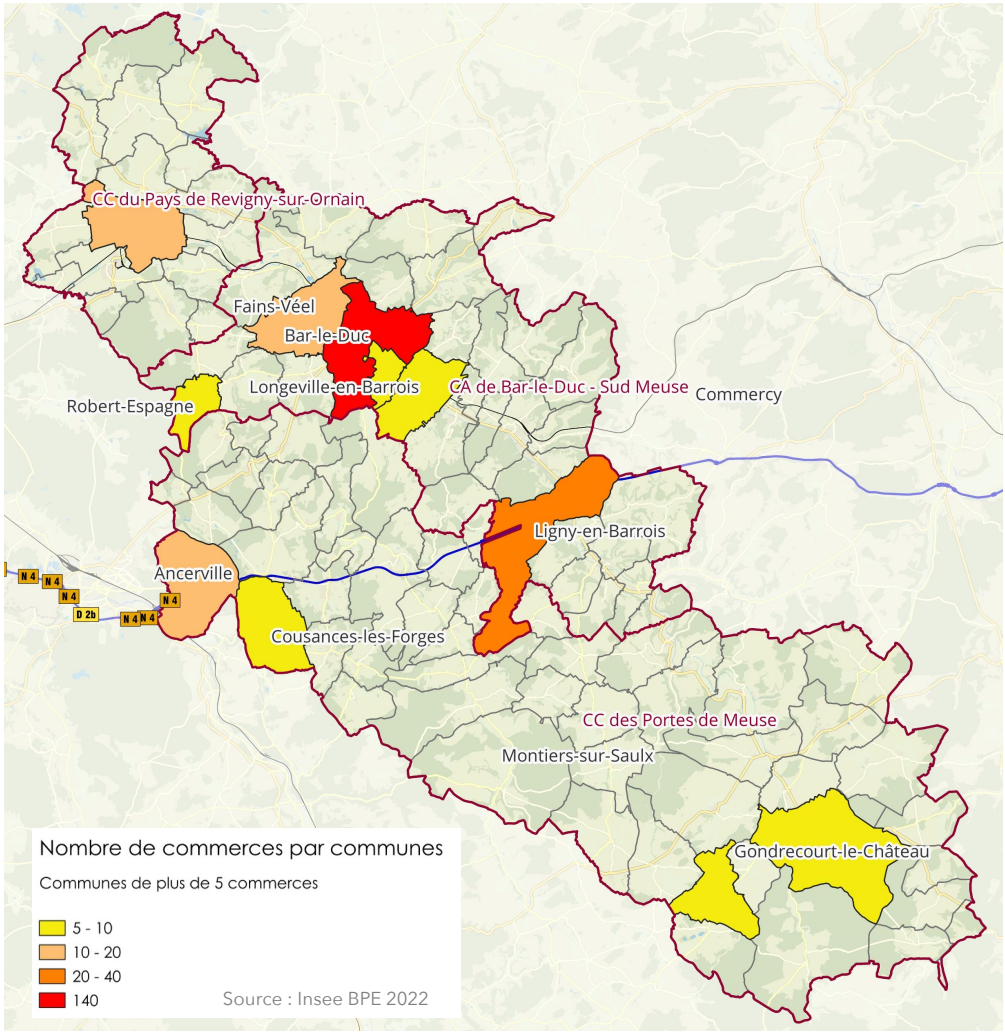

- Données des établissements de commerce issues de la BPE hors activités de services (banque, assurance, agence immobilière, etc., et professions libérales).

COMMERCE – l'offre commerciale

Le territoire est doté de 4 marchés non sédentaires, permettant d'apporter une offre de proximité et de valoriser l'offre commerciale et artisanale des non sédentaires.

Un marché couvert permet les mardi, jeudi et samedi matin, de proposer une offre sur Bar-le-Duc, renforcé par le marché de Revigny-sur-Ornain qui se déroule le mercredi matin et le marché de Ligny-en-Barrois le vendredi matin. Le sud du territoire accueil le marché de Gondrecourt-le-Château, le vendredi matin également.

L'ensemble de la population peut bénéficier d'un marché presque chaque jour de la semaine. La répartition de ces marchés sur le territoire permet de couvrir une zone d'attraction qui englobe toutes les franges (Nord et Sud) du territoire du SCOT. La présence de marché complémentaires sur les communes de Saint-Dizier, Sermaize les Bains, ou Commercy pour les plus proches sont des alternatives pour les populations situées à équidistance.

Concernant les circuits courts, le territoire comporte un magasin sur Bar-le-Duc, en effet l'enseigne Super Fermier et le premier magasin collaboratif qui propose des produits issus des exploitations agricoles meusiennes, et permet de valoriser et promouvoir plus de 800 produits de plus d'une trentaine d'exploitations.

Présence de marché non sédentaire sur le territoire

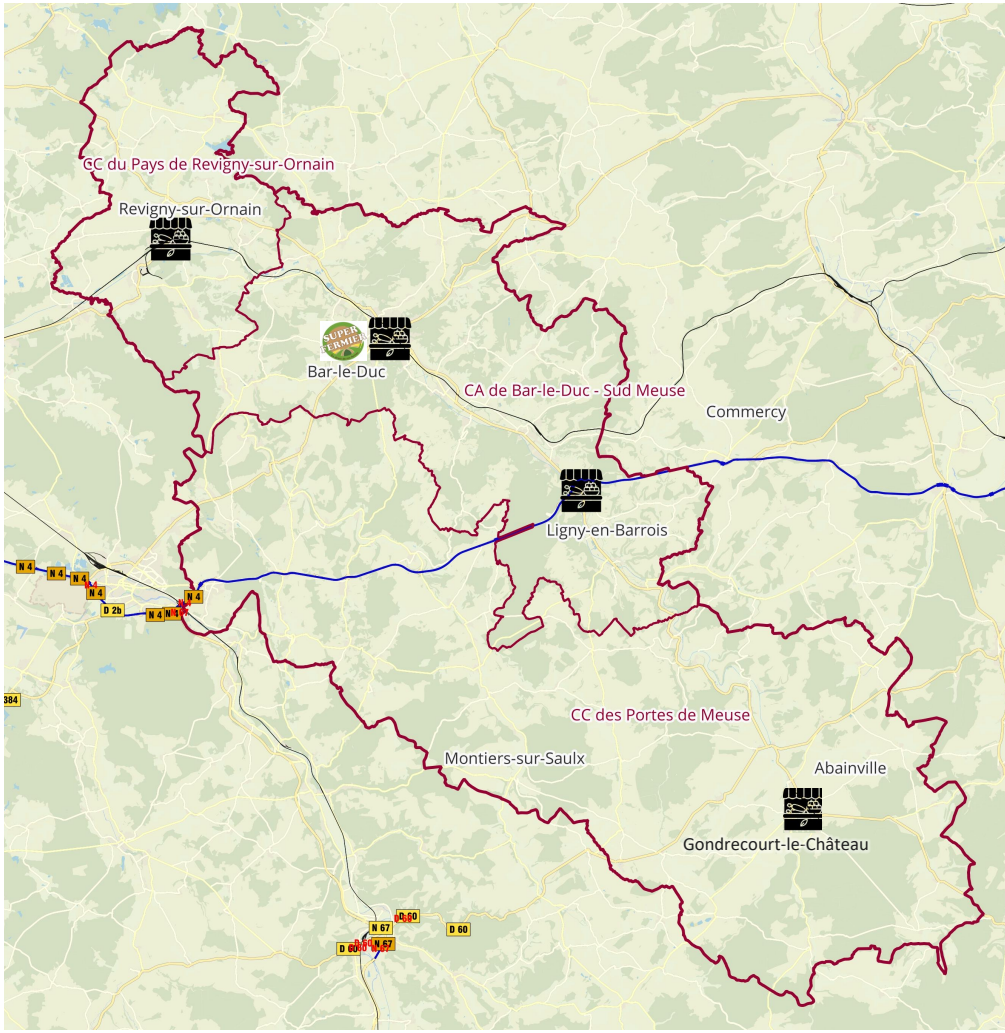

COMMERCE – l'offre commerciale

Le commerce alimentaire de grande distribution développe 32 422 m² de surface de vente sur le territoire du SCoT du Pays Barrois, dont 91 % pour la CA Bar-le-Duc Sud Meuse.

La concentration de tous les hypermarchés structurants en bordure de Bar-le-Duc regroupe les principaux acteurs, lesquels pèsent 60 % de l'offre alimentaire en superficie avec les magasins Auchan et E.Leclerc, puis Intermarché dans une moindre mesure.

L'axe structurant transversal que constitue la N135 a façonné la concentration des formats de magasins regroupant l'essentiel de l'armature commerciale alimentaire puis de son offre complémentaire.

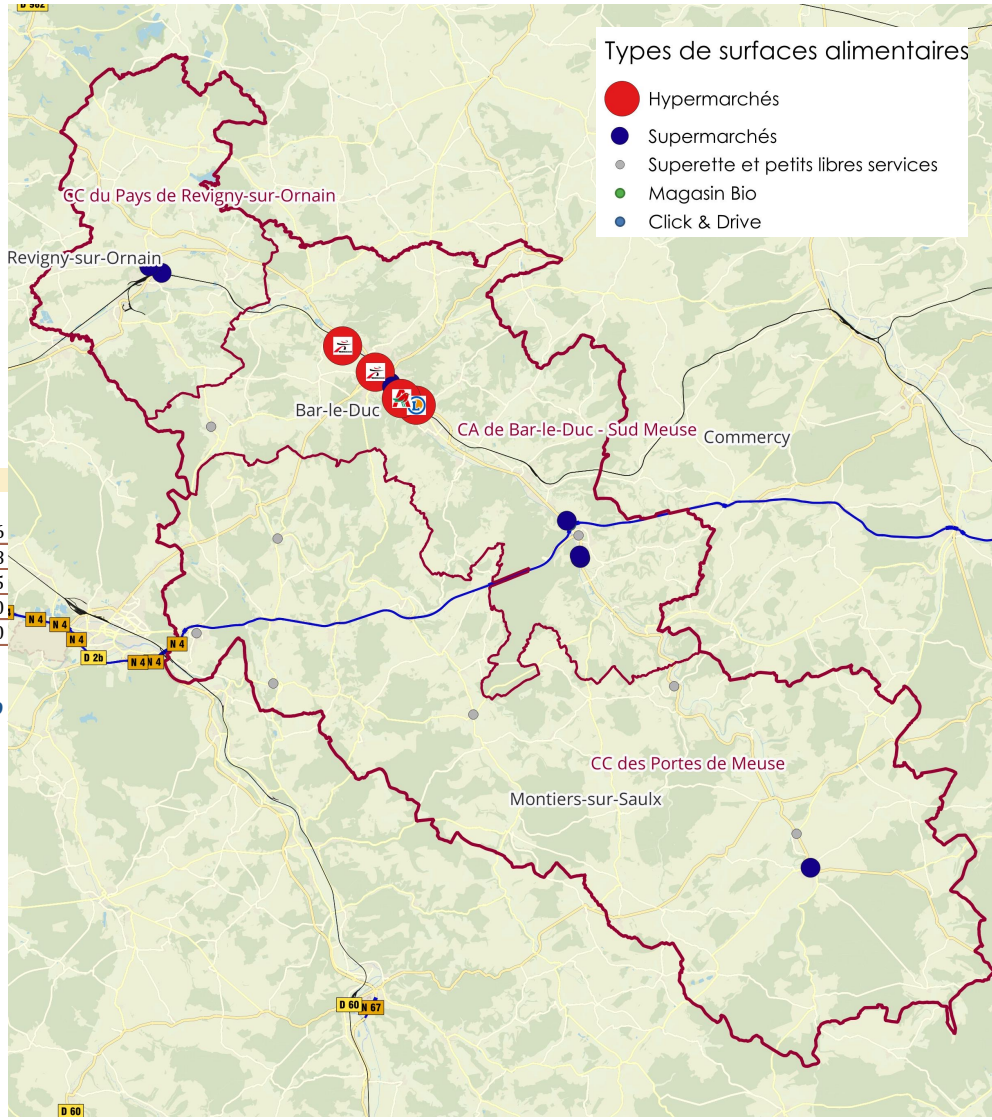

	CAMGS		CCPDM		COPARY		Total	
	nombre	surface m²	nombre	surface m²	nombre	surface m²	nombre	surface m²
Hypermarché	4	19 566	0	0	0	0	4	19 566
Supermarché	5	6 407	1	420	2	2 431	8	9 258
Supérette PLS	4	1 050	6	475	0	0	10	1 525
Magasin Bio	1	150	0	0	0	0	1	150
Drive	5	2 000	0	0	0	0	5	2 000
nbre pistes	*19*						*19*	
Total	**19**	**29 173**	**7**	**895**	**2**	**2 431**	**28**	**32 499**

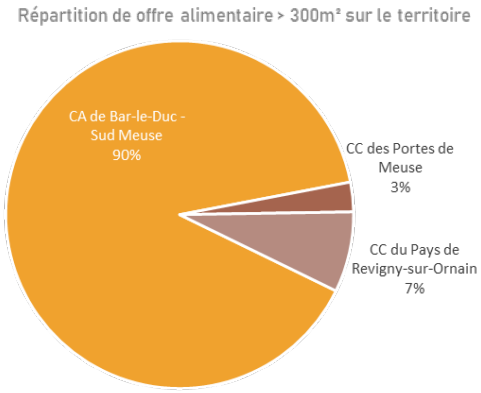

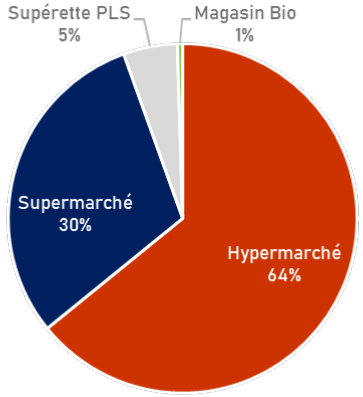

COMMERCE – l'offre commerciale

Le commerce de grandes et moyennes surfaces spécialisées se développe sur près de 46 000 m² de surface de vente, avec une très forte prédominance des activités liées à l'équipement de la maison.

L'offre en équipement de la personne, en culture et loisirs, reste en proportion plus faible, et sur des proportions identiques à la part que représentent ces secteurs dans les centralités. Cela témoigne d'une difficulté sur ces secteurs à maintenir une présence dans l'armature commerciale de centralité comme de périphérie. Ce constat s'explique avec la part grandissante des actes d'achat en e-commerce et d'une réduction du pouvoir d'achat au profit des concepts de type solderie, qui représente une part similaire à l'équipement de la personne actuellement.

Le nombre d'unités de magasins au regard des superficies développées démontre une armature complémentaire à l'offre alimentaire.

Bar-le-Duc et sa première couronne concentrent l'essentiel de l'offre non alimentaire du territoire avec près de 42 095 m² (soit 92 %).

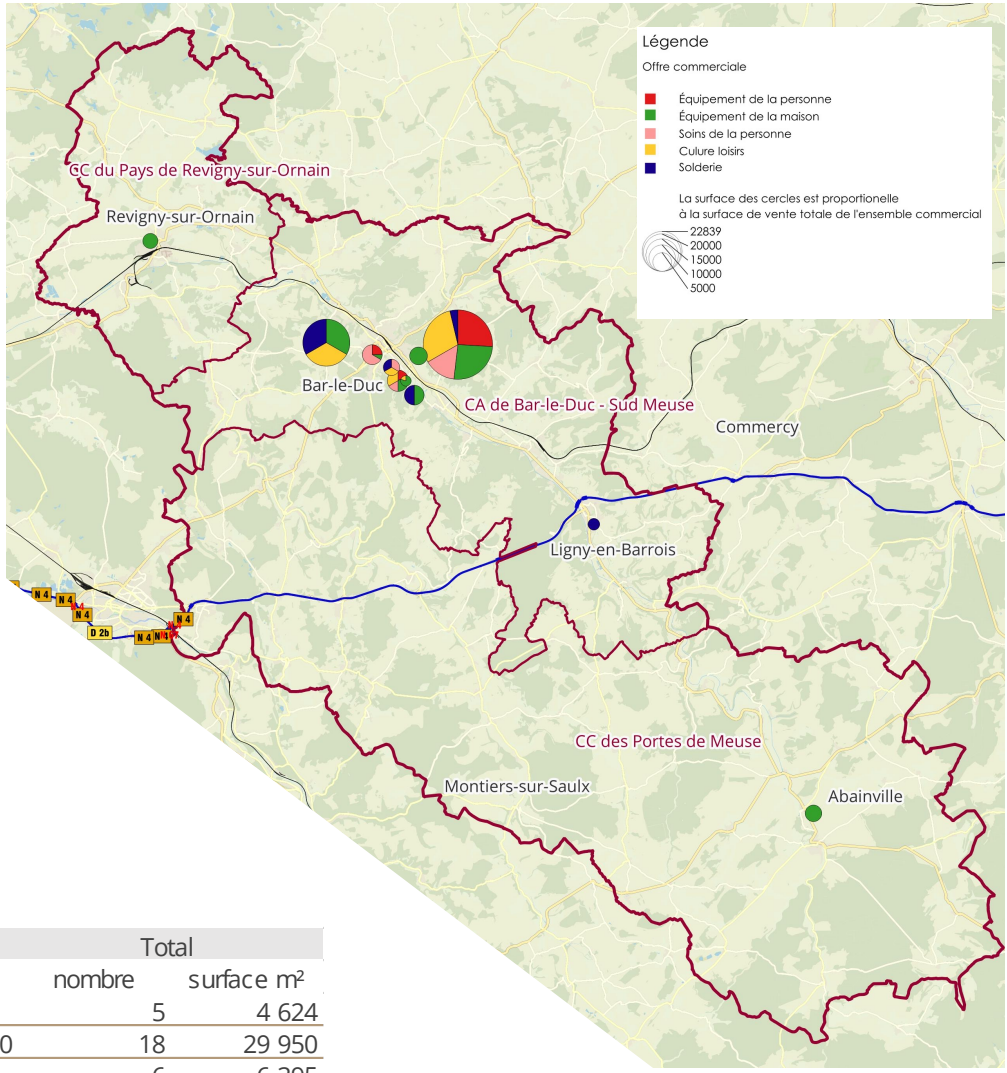

Répartition de l'offre non alimentaire > 300 m²

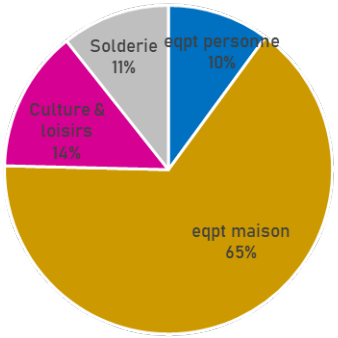

	CAMGS		CCPDM		COPARY		Total	
	nombre	surface m²	nombre	surface m²			nombre	surface m²
eqpt personne	5	4 624					5	4 624
eqpt maison	16	28 650	2	1 300	2	1 080	18	29 950
Culture & loisirs	6	6 395					6	6 395
Solderie	6	4 900					6	4 900
Total	**33**	**44 569**	**2**	**1 300**			**35**	**45 869**

COMMERCE – l'offre commerciale

Zoom sur le secteur qui centralise l'essentiel de l'offre.

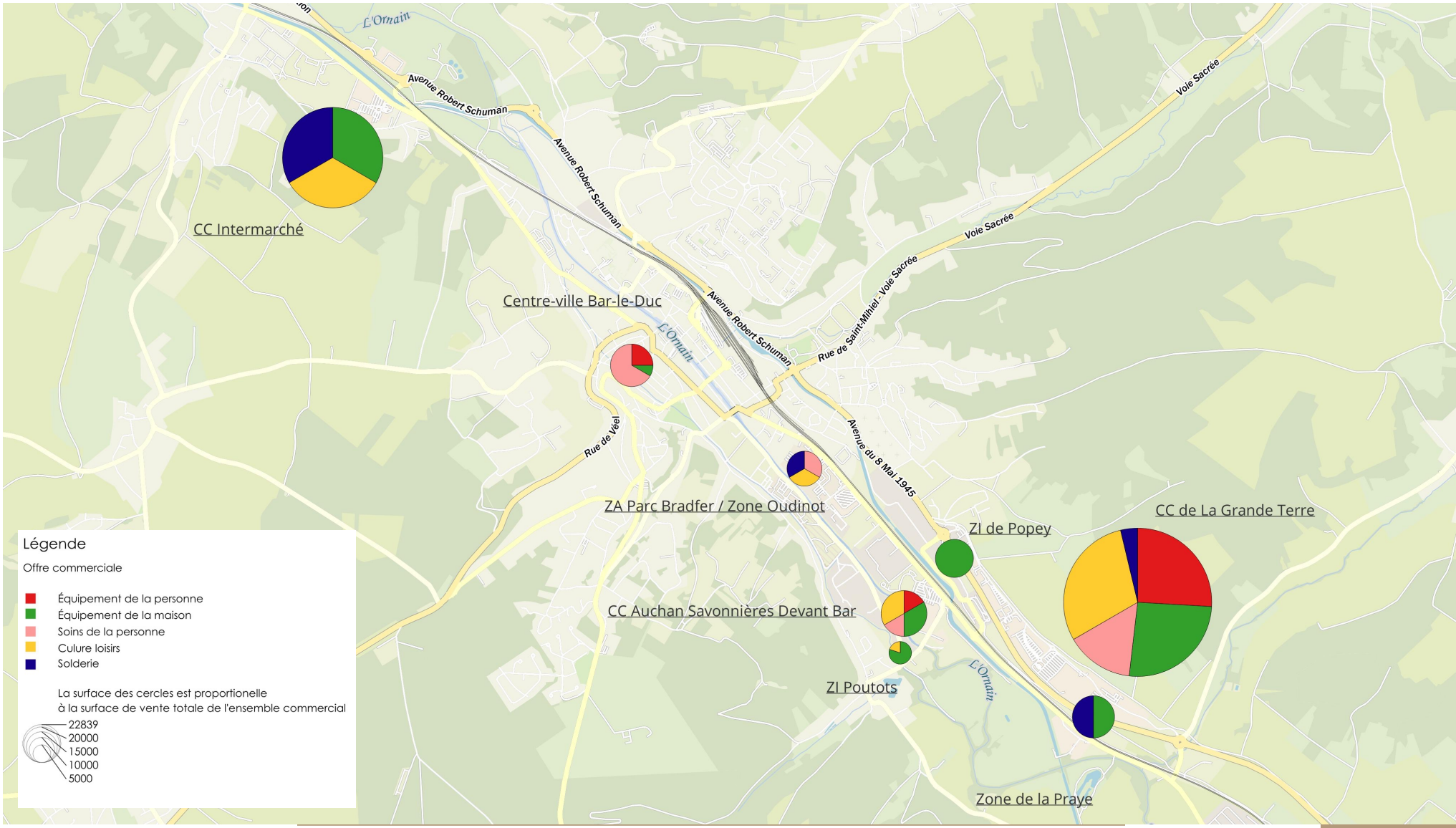

COMMERCE – l'offre commerciale

- L'armature commerciale se décline selon les différents pôles identifiés précédemment, notamment le centre commercial Grande Terre qui représente à lui seul près de la moitié de l'offre du territoire.

- Plus de 80 % de la surface de vente des activités de plus de 300 m² se localisent en zone commerciale. Dans l'optique de renforcement des centralités et notamment des dispositifs ORT, ces acteurs sont considérés comme absents de la logique de dynamique commerciale au sein des centres-villes, et ce, quel que soit le secteur d'activité.

Répartition des m² du territoire selon la typologie de polarité

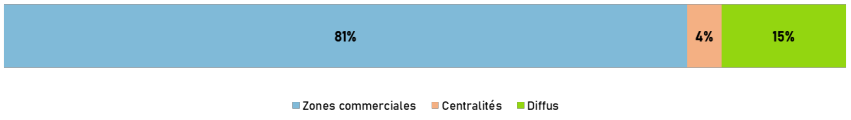

Poids des zones commerciales selon la surface de vente totale (offre + 300 m²)

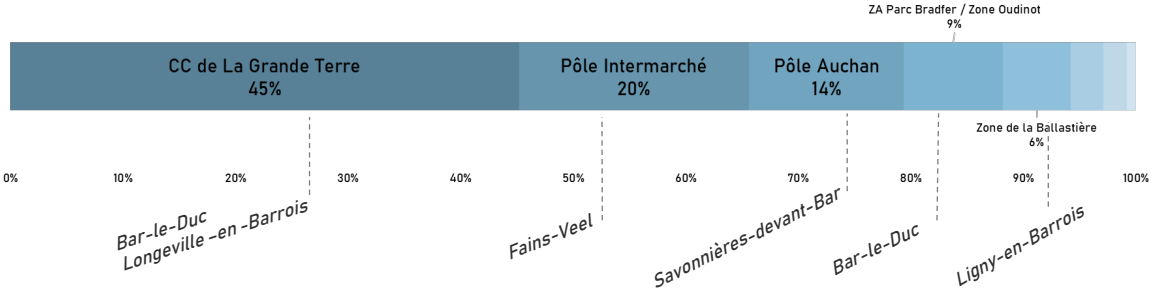

Surface totale (offre + 300 m²) dans chaque zone commerciale du territoire

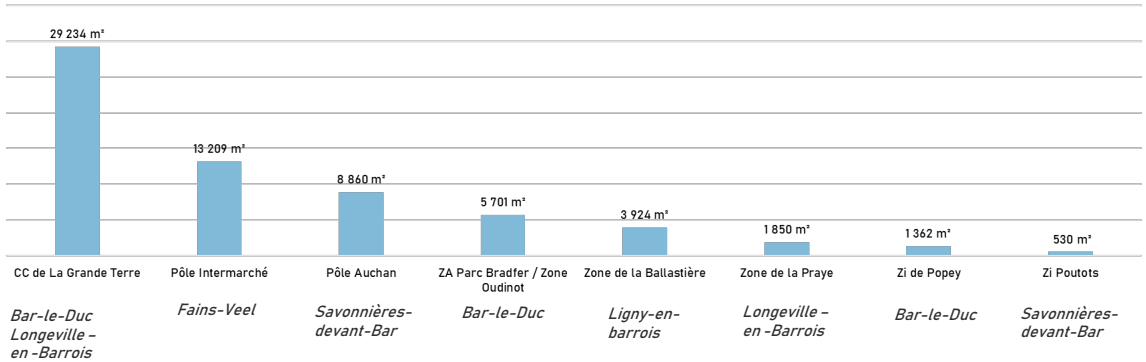

Répartition des m² selon la typologie de polarité et par secteur d'activité

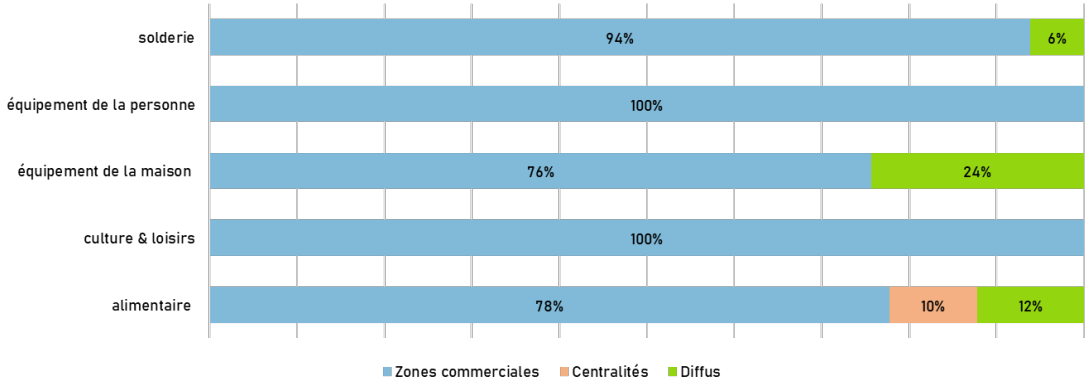

COMMERCE – l'offre commerciale

L'observation des densités moyennes, des établissements de plus de 300 m² selon les grands secteurs d'activité, à l'échelle des EPCI et du SCoT, fait ressortir des distinctions assez fortes.

Dans sa globalité, l'offre des établissements de commerce de plus de 300 m² apparaît hétérogène à l'échelle du SCoT, avec des écarts importants selon les secteurs d'activité et une densité totale supérieure à 1 200 contre une moyenne nationale à hauteur de 980 environ.

L'alimentaire accueille une densité nettement supérieure, notamment en raison de l'offre et de la concentration présente sur la CAMGS, dont 4 hypermarchés qui totalisent 60 % des surfaces alimentaires de la collectivité et une perte de population en lien avec des formats historiquement grands de magasins, ce qui accentue ce constat.

Cette tendance s'observe également sur les secteurs du bricolage, du jardinage et des solderies, au point également de dépasser la moyenne nationale.

L'équipement de la personne et les activités de culture et loisirs laissent apparaître des densités relativement raisonnées, et les écarts qui se mesurent entre les trois territoires témoignent de la logique de polarisation et de concentration sur les pôles commerciaux existants.

Cette représentation entraîne un constat, une double interprétation et une interrogation.

Constat : presque deux sites concentrent la totalité de l'offre de grande distribution du territoire et un seul bénéficie d'une vraie diversité.

Interprétations :

- Est-il nécessaire de réguler ou de juguler le développement commercial pour atteindre un équilibre acceptable et/ou souhaitable ?
- Les restructurations et les projets à venir doivent-ils maintenir ou modifier ce constat ?

Interrogation : l'armature actuelle sur le territoire du SCoT dispose de densités très élevées par rapport à la taille de population. De ce fait, l'offre en grande distribution pourrait apparaître comme surdimensionnée sur certains secteurs d'activité, ce qui conduirait à des arbitrages futurs (restructuration) ou à des signes de fragilité économique difficiles à endiguer.

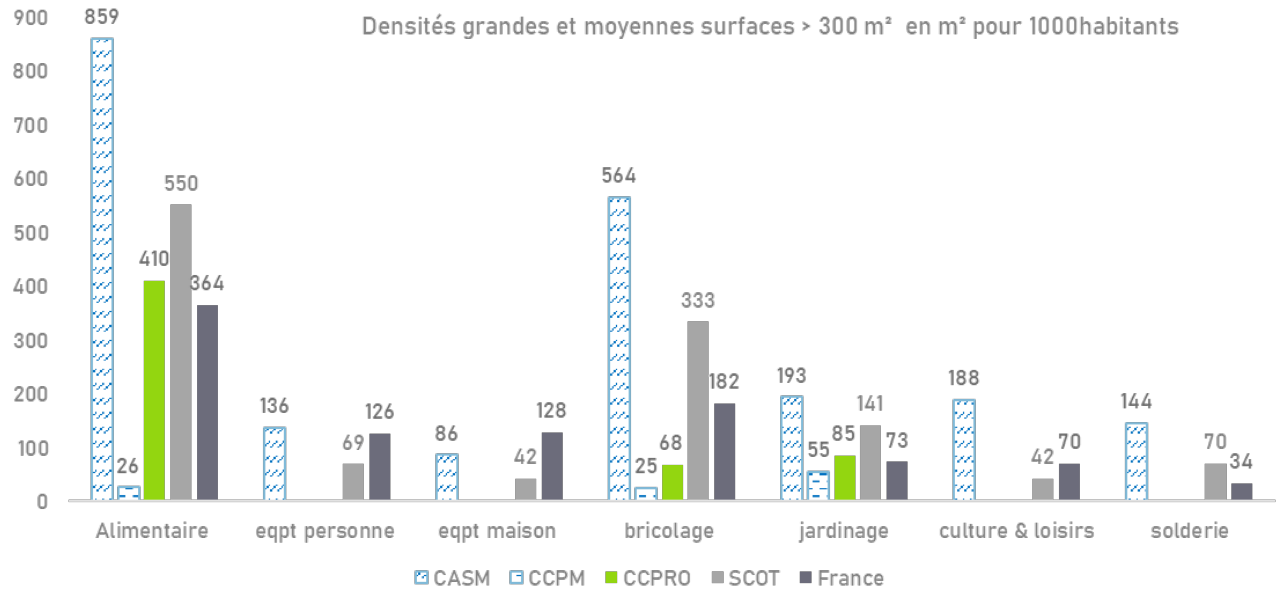

La taille de l'offre peut également répondre à une emprise réalisée sur la population de territoires limitrophes, dépourvues de certains types de magasins. Il sera donc important de faire coïncider les projets de territoire Inter-Scot

2.4.2 Régime des autorisations d'exploitation commerciale

Le territoire du SCoT du Pays Barrois n'a fait l'objet que de 8 demandes d'autorisation d'exploitation commerciale depuis 2014.

Ces projets concernent autant des créations que des extensions (modérées en superficies) – tendance passée à la densification, car les projets d'extension n'ont pas engendré une réelle modernisation du parc existant.

Ces demandes ont représenté un total de 9 609 m². La part des autorisations purgées de recours (ou bénéficiant d'un avis favorable en CDAC-CNAC) représente 100 % des projets.

Ces autorisations portent essentiellement sur des surfaces relativement modérées (moyenne de 1 200 m²) et la superficie autorisée représente 12 % du parc existant.

En retenant les projets autorisés (8 projets), l'on note que l'alimentaire représente la moitié des demandes et ne constitue que 22 % en superficie.

L'année 2014 marque le coup d'arrêt des projets sur le territoire. C'est le signe d'une prise de conscience des opérateurs sur la réduction du potentiel économique du territoire en matière de consommation.

Ce témoin est un signal fort sur la nécessité de prendre en compte deux facteurs dans le cadre de projets à venir :

- Les projets de densification future seraient risqués économiquement
- Le parc actuel va entrer dans une logique de restructuration liée à 2 aspects
    - le vieillissement du parc actuel dans le temps
    - la nécessité d'adapter des formats de magasins sur de nouvelles logiques de rentabilité (au regard des charges d'exploitation calculées sur d'autres ratios qu'actuellement).

Répartition des projets autorisés sur le territoire du SCoT du Pays Barrois de 2014 à 2023 par secteurs d'activité (alimentaire et non alimentaire).

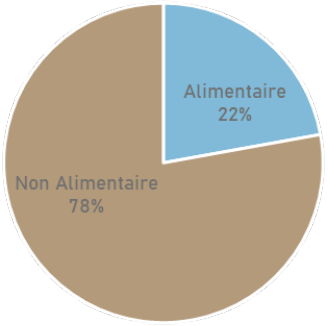

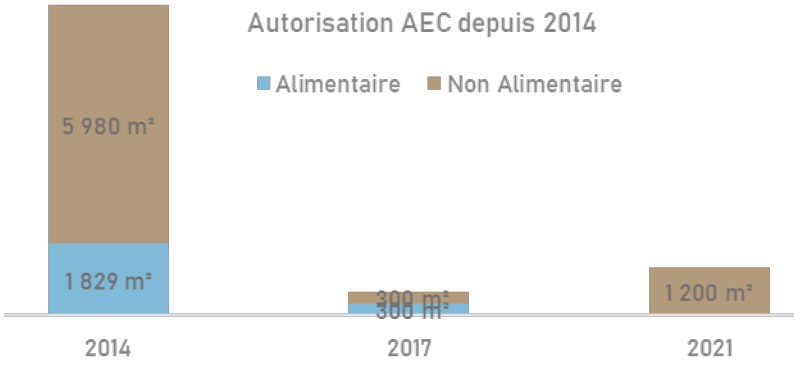

COMMERCE – l'offre commerciale

2.4.3 Évolution des établissements et des effectifs salariés du commerce

Le territoire est structuré sur quelques polarités commerciales de périphérie et de centralité. La dernière décennie met en avant une perte de 9 % des établissements de commerce après une forte croissance observée sur la période précédente (2006-2012).

En contrepartie, l'emploi salarial dans le commerce s'est maintenu avec une légère baisse (-0,4 %) comparativement à la chute des établissements. Ce sont les centralités urbaines qui soutiennent l'emploi dans le commerce et qui pallient les pertes importantes notamment observées sur Savonnières-devant-Bar et Fains-Véel.

Dans une période où le commerce subit de fortes mutations (vacance, fermetures, Covid-19, e-commerce…), l'offre de proximité apporte une forme de résilience sur l'emploi. Cependant, sans disposer des raisons précises, la perte de population et le recentrage de ménages âgés sont des facteurs explicatifs ou aggravants.

Cela peut traduire également un recentrage de consommation sur le territoire, lequel contribue à renforcer les indicateurs économiques des commerces existants et donc à maintenir l'emploi. L'accentuation des facteurs sociodémographiques se répercutera sans tarder sur le commerce (nombre d'établissements et effectifs) dans les années à venir. La résilience passée ne sera pas de mise sur la prochaine décennie qui verra indubitablement les indicateurs à la baisse.

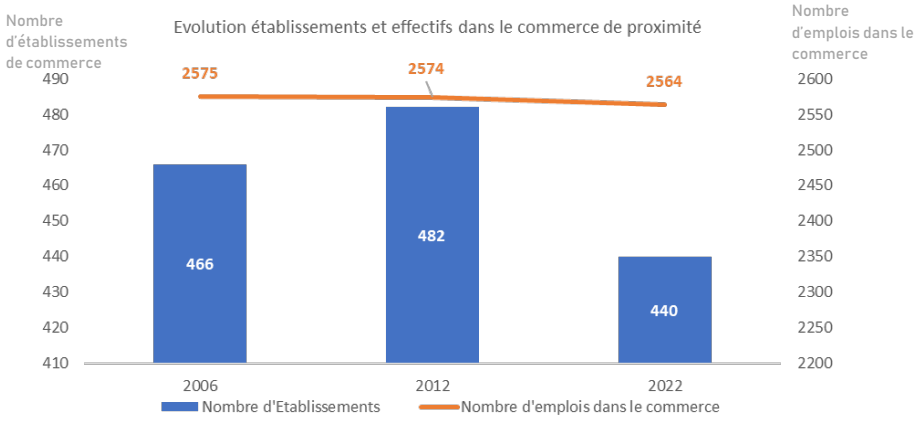

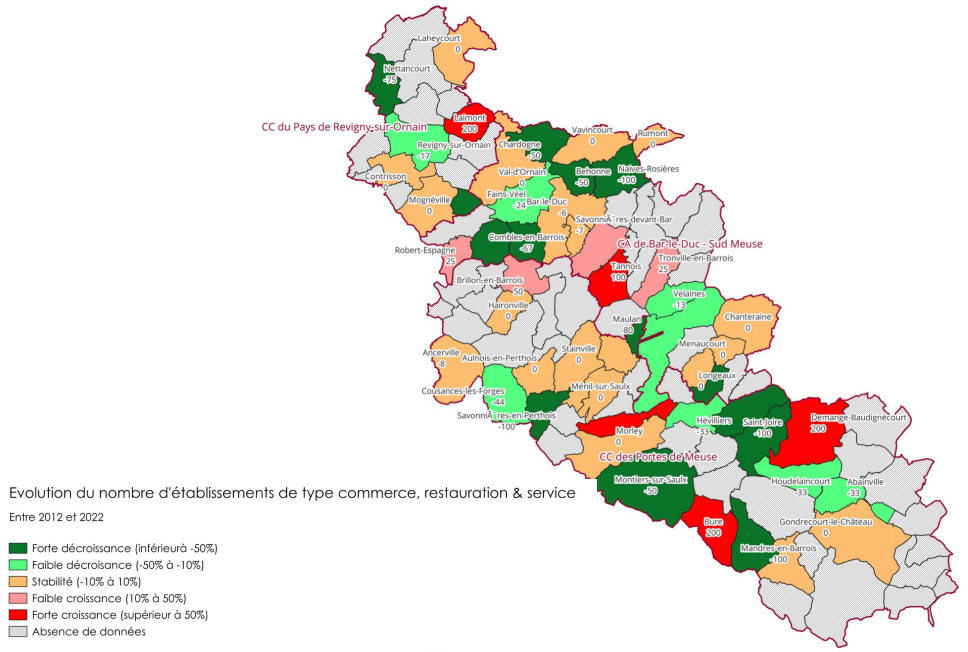

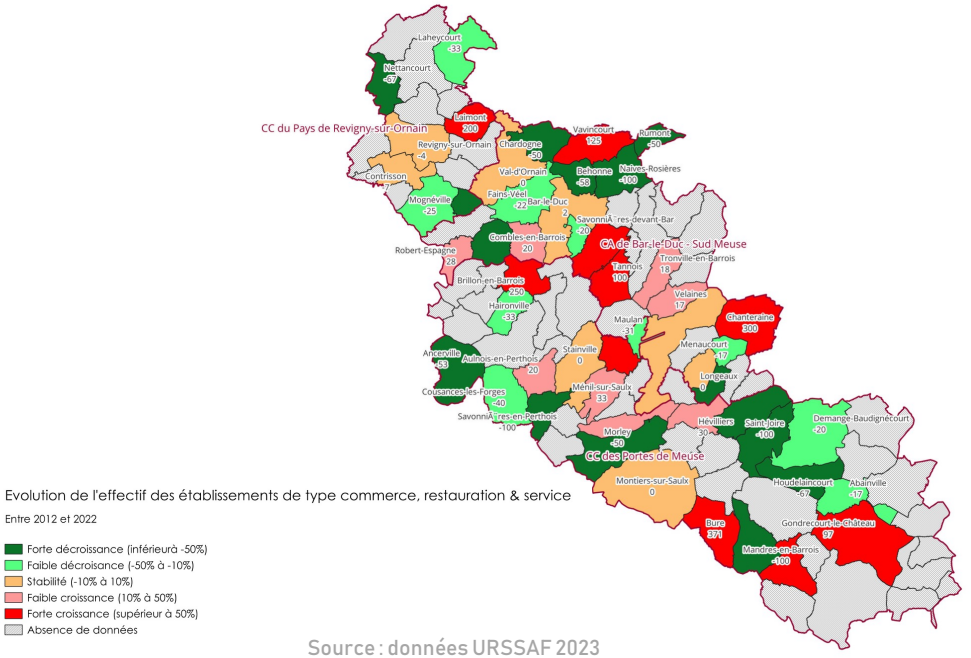

Source : données URSSAF 2023

2.4.4 Armature et poids de la logistique commerciale

La logistique commerciale, au sens de la livraison de produits commandés par voie télématique, est fortement reliée à la logistique au sens global. Depuis la crise sanitaire liée au Covid-19, le e-commerce est en croissance de +10 % en 2022 avec un panier moyen en croissance de +7,2 % pour atteindre environ 67 euros par personne.

Contrairement aux idées reçues, l'évolution la plus importante s'est constatée dans les secteurs ruraux où l'accès à une diversité de produits était plus contraint.

L'acheminement (*commande et distribution*) du nombre de petits colis augmente annuellement. Le territoire est composé de 39 points de retrait, ce qui fait 1 relais pour 1 470 habitants, soit presque autant que de boulangerie par habitant (1 pour 1270). Notons que 48 % de ces points de retrait sont localisés à Bar-le-Duc, Savonnières-devant-Bar et Fains-Véel.

Sur la base d'une moyenne de 6 à 9 colis par jour pour assurer un seuil de rentabilité, la composition actuelle permet d'estimer un flux compris entre 1 400 et 2 100 colis par semaine. Les 3 principaux postes de dépenses sur Internet sont l'équipement de la personne, les produits de soins et beauté ainsi que le matériel d'équipement de la maison (brico-jardin et high-tech).

Remarque : le territoire ne dispose pas de secteurs d'implantation d'EPL (entrepôts, plateformes logistiques > 5 000 m²) dédiés aux flux commerciaux.

Localisation de la logistique commerciale actuelle du territoire

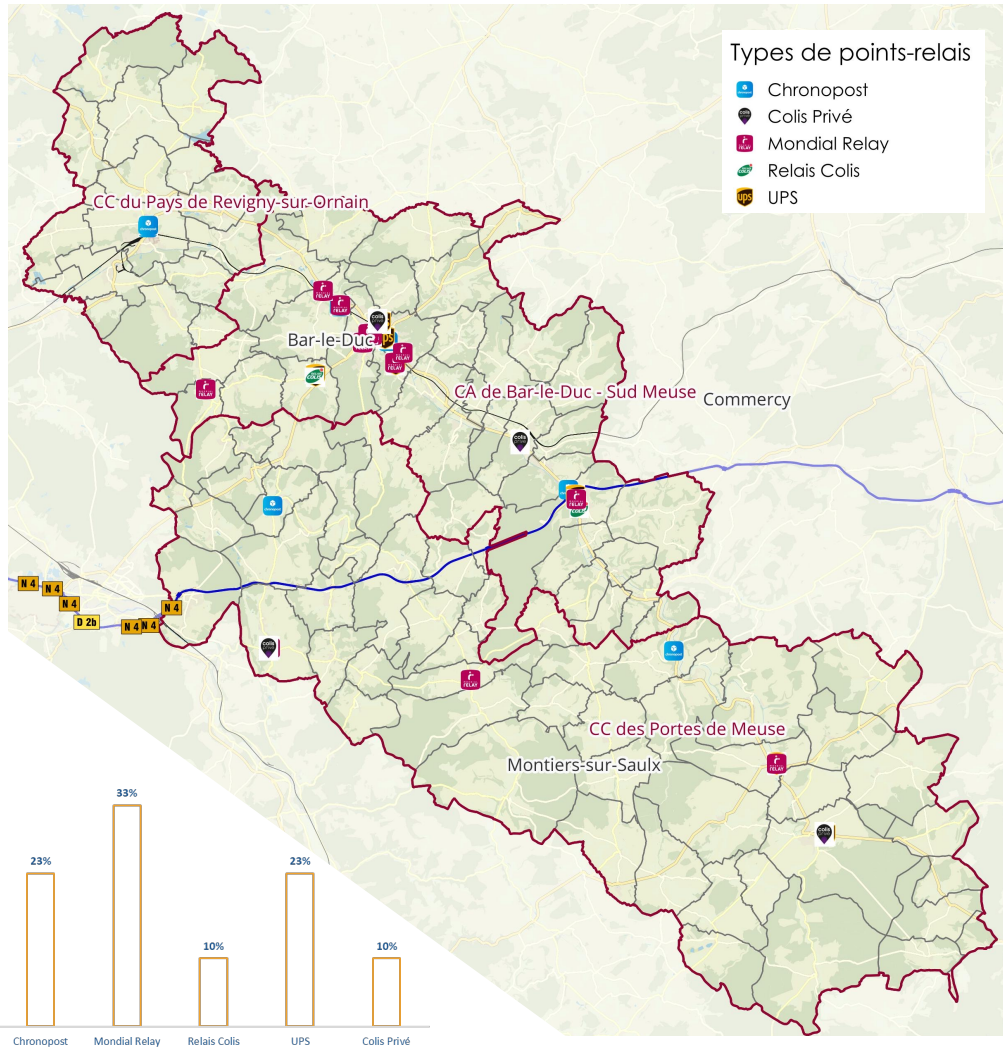

L'impact du trafic de fret issu des achats sur Internet : concernant les émissions de polluants atmosphériques. Sans compter la proportion de retour estimé à 2,5 fois supérieur par rapport au commerce physique.

Durée de livraison	1 jour	3 heures	1 heure 30	1 heure
Emissions de polluants	x1	x2	x5	x10

COMMERCE – l'offre commerciale

• 2.5 Analyse des densités commerciales en nombre d'établissements

L'offre alimentaire :

La lecture des densités commerciales pour l'offre alimentaire, en nombre d'établissements selon les catégories de magasins, illustre une répartition des activités principales de proximité (boulangerie, boucherie) et plus généralistes (supermarché, supérette/épicerie) qui permettent à la population de chacun des EPCI de disposer d'une réponse de proximité relativement complète.

L'appréciation des densités, rapportée à l'échelle de consommation du SCoT, démontre des niveaux de densité favorables sur les métiers de bouche traditionnels. Cependant, les caractéristiques du territoire témoignent de sous-densités dans les métiers plus spécifiques (poissonnerie ou épicerie).

Commerce organisé : suffisant en proportion et diversifié, permettant d'apporter une réponse aux besoins courants des ménages du territoire, pour les achats en volume. Cependant, le format hypermarché sous tend un modèle peut être moins adapté au territoire actuel et qui prend la place d'une meilleure représentativité des plus petits formats.

Commerce dit « de proximité » : acceptable en poids et en répartition géographique. Vigilance sur une tendance de mutations progressives des métiers de boulangerie et de boucherie, avec une difficulté sur la création-transmission permettant de garantir un maillage et une offre dans les années à venir.

Les densités sont en adéquation avec les moyennes des différentes strates de comparaison territoriale (régionale, départementale), ce qui conforte une offre alimentaire globalement bien dimensionnée en l'état actuel.

Les métiers de bouche conditionnent un flux de consommation régulier et sont des attracteurs pour les autres activités commerciales et de services. La pérennité et le maintien de cette diversité restent un enjeu de dynamisation des centralités (compte tenu des aléas qui frappent ce secteur – coût de l'énergie, formation, difficulté de reprise, chaîne de magasins…).

Nombre de commerces par commune

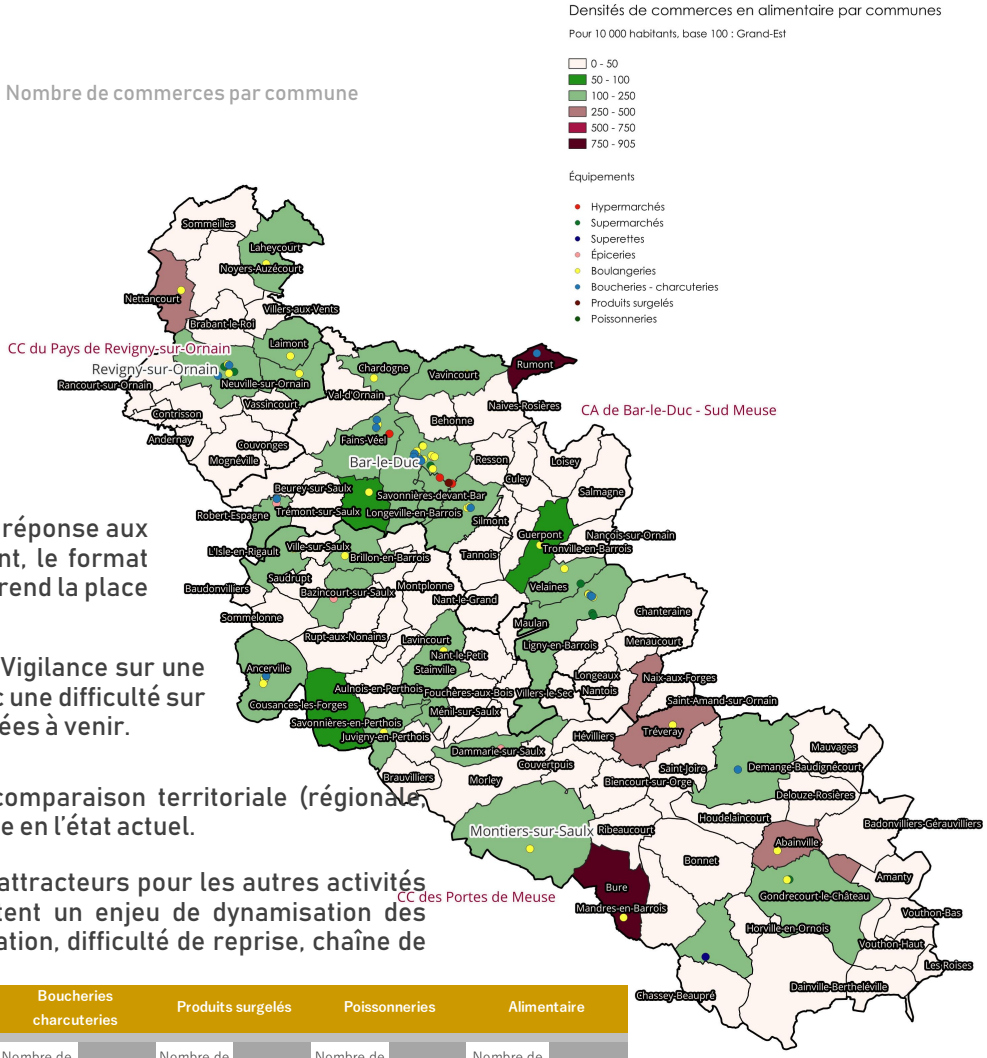

Densité commerciale pour 10 000 habitants	Hypermarchés		Supermarchés		Superettes		Épiceries		Boulangerie		Boucheries charcuteries		Produits surgelés		Poissonneries		Alimentaire	
Périmètres	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	4	1,2	5	1,5	3	0,9	1	0,3	27	7,9	13	3,8	1	0,3	-	-	54	15,9
CC des Portes de Meuse	-	-	1	0,6	1	0,6	5	3,1	12	7,4	2	1,2	-	-	-	-	21	12,9
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	-	-	2	2,8	-	-	-	-	6	8,5	2	2,8	-	-	-	-	10	14,1
SCoT du Pays Barrois	**4**	**0,7**	**8**	**1,4**	**4**	**0,7**	**6**	**1,0**	**45**	**7,9**	**17**	**3,0**	**1**	**0,2**	**-**	**-**	**85**	**14,8**
Meuse	9	0,5	43	2,3	3	0,2	39	2,1	141	7,7	41	2,2	2	0,1	1	0,1	279	15,2
Grand Est	**197**	**0,4**	**1 093**	**2,0**	**190**	**0,3**	**1 368**	**2,5**	**3 543**	**6,4**	**1 210**	**2,2**	**117**	**0,2**	**57**	**0,1**	**7 775**	**14,0**
France Metropolitaine	1 889	0,3	11 906	1,8	26 147	4,0	5 549	0,8	46 837	7,1	21 951	3,3	1 573	0,2	2 939	0,4	118 791	18,0

Source : Insee BPE 2022

COMMERCE – l'offre commerciale

L'offre en équipement de la personne :

À l'échelle du SCoT, les densités moyennes en équipement de la personne sont inférieures à celles observées sur les strates supérieures.

Ce secteur d'activité illustre la concentration du secteur de Bar-le-Duc qui est seul à bénéficier de densités favorables, car il développe son emprise sur l'ensemble du territoire. La centralité intègre une forte part des commerces de produits et biens de la personne ainsi que l'offre présente sur les pôles commerciaux.

Les 2 autres EPCI sont globalement en carence sur ce format de magasins. Le caractère plus rural et la densité de population de certaines zones sont des facteurs limitants pour le développement et la viabilité d'une offre en équipement de la personne.

De surcroît, ce secteur est le plus touché par l'essor des achats en e-commerce, avec une part qui représente généralement entre 20 et 25 % en moyenne des actes d'achat dans ce segment.

Densité commerciale pour 10 000 habitants	Vêtements		Chaussures		Horlogerie bijouterie		Équipement de la personne	
Périmètres	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	24	7,1	4	1,2	5	1,5	33	9,7
CC des Portes de Meuse	**3**	**1,8**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3**	**1,8**
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	1	1,4	-	-	-	-	1	1,4
SCoT du Pays Barrois	28	4,9	4	0,7	5	0,9	37	6,5
Meuse	105	5,7	16	0,9	10	0,5	131	7,2
Grand Est	3 053	5,5	598	1,1	471	0,8	4 122	7,4
France Metropolitaine	71 734	10,9	11 963	1,8	20 005	3,0	103 702	15,8

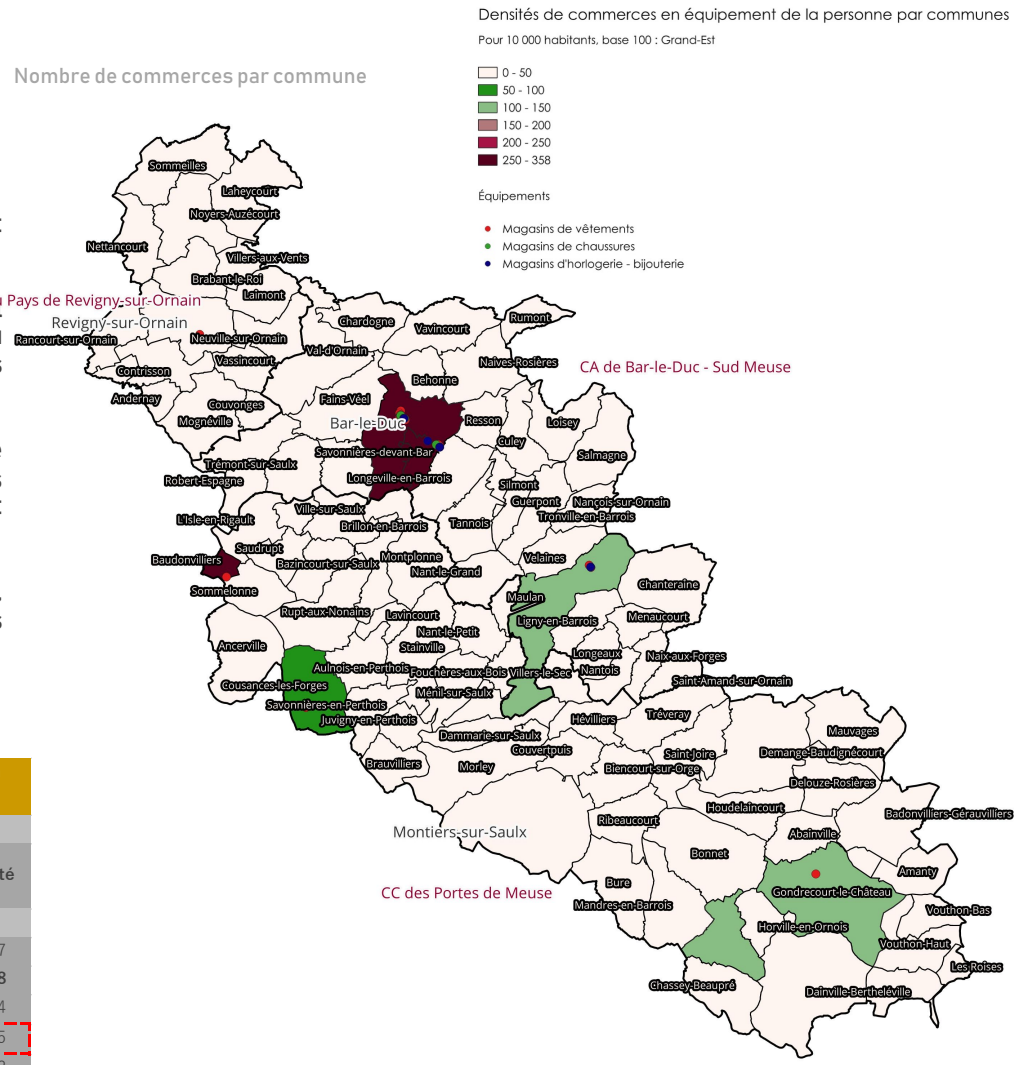

Source : Insee BPE 2022

COMMERCE – l'offre commerciale

L'offre en soin de la personne :

Ce secteur est le plus représenté avec près de 150 activités au global et avec les plus fortes densités du territoire du SCoT.

La densité moyenne à l'échelle du SCoT est proche des tendances observées sur les strates supérieures, avec naturellement une plus forte représentation de ces activités sur le périmètre de la CA Bar-le-Duc Sud Meuse, comme pour tous les secteurs d'activité.

Notons une plus faible densité globale sur les activités de parfumerie, mais surtout de soins et beauté, lesquelles bénéficient pourtant d'une bonne représentativité en milieu rural. Ce constat est en lien avec la sociologie du territoire qui marque une population vieillissante et moins encline à recourir à ces types de prestations ou produits/services.

À titre d'exemple, les activités de coiffure sont présentes sur des communes de tailles plus restreintes, ce qui favorise la présence d'un maillage commercial sur le territoire.

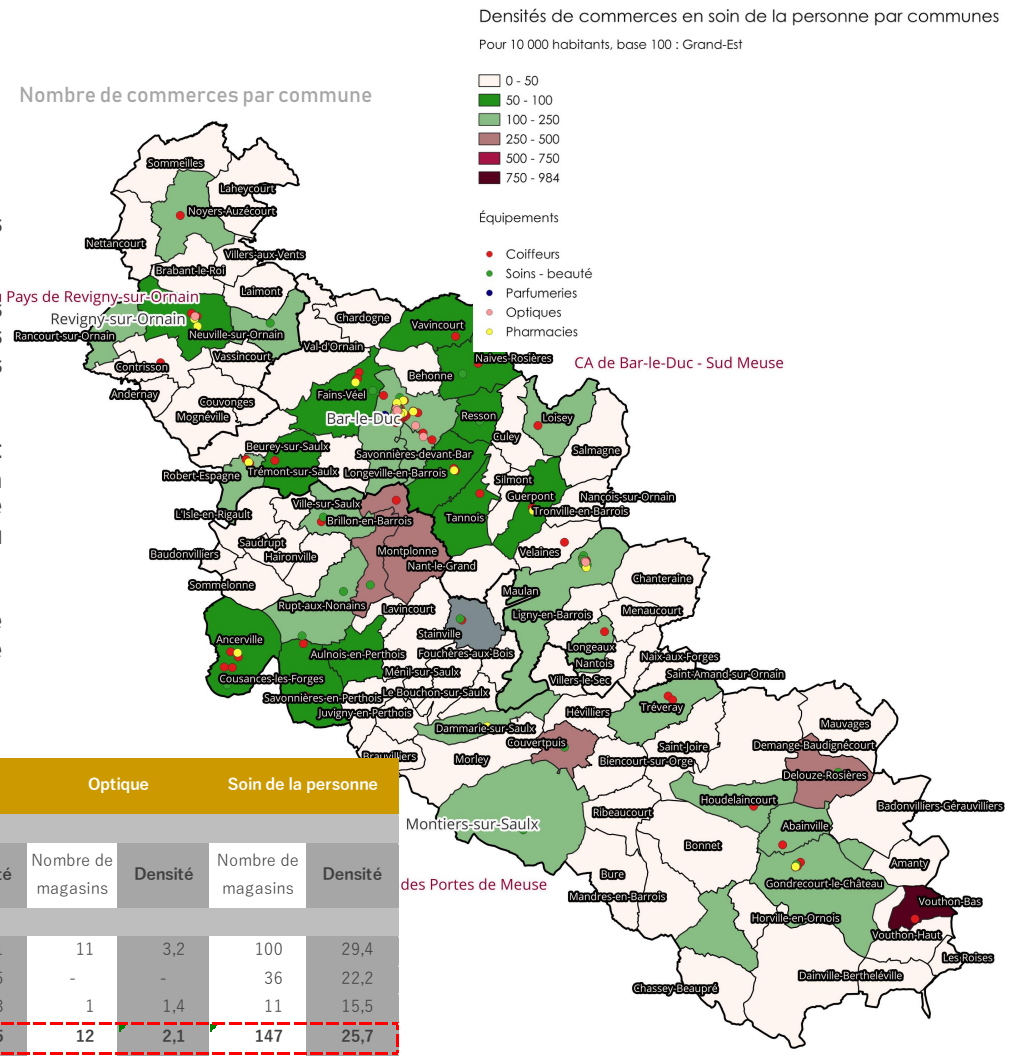

Densité commerciale pour 10 000 habitants	Parfumerie		Coiffure		Soins beauté		Pharmacie		Optique		Soin de la personne	
Périmètres	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	3	0,9	54	15,9	18	5,3	14	4,1	11	3,2	100	29,4
CC des Portes de Meuse	-	-	20	12,3	12	7,4	4	2,5	-	-	36	22,2
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	-	-	6	8,5	2	2,8	2	2,8	1	1,4	11	15,5
SCoT du Pays Barrois	**3**	**0,5**	**80**	**14,0**	**32**	**5,6**	**20**	**3,5**	**12**	**2,1**	**147**	**25,7**
Meuse	14	0,8	242	13,2	120	6,6	58	3,2	33	1,8	467	25,5
Grand Est	531	1,0	7 271	13,1	4 435	8,0	1 620	2,9	1 239	2,2	15 096	27,1
France Metropolitaine	8 995	1,4	87 655	13,3	47 336	7,2	23 634	3,6	14 117	2,1	181 737	27,6

Source : Insee BPE 2022

COMMERCE – l'offre commerciale

L'offre en équipement de la maison :

Activité traditionnellement moins représentée, quelle que soit la typologie du territoire, l'équipement de la maison illustre également le décalage entre les intercommunalités avec une présence quasi exclusive sur la CCPDM.

La concentration de l'offre est localisée sur des communes pôles et structurantes du territoire.

Hormis l'électroménager, toutes les catégories sont bien représentées sur une typologie de produits qui conditionne généralement les actes d'achat anomaux au sein de bâtiments volumineux et localisés généralement en zone commerciale.

Là aussi, avant d'anticiper des phénomènes d'évasion, il persiste un facteur en lien avec la sociologie du territoire qui engendre des besoins moins importants.

Par ailleurs, la présence de certains concepts et formats de magasins sur le pôle de Saint-Dizier permet une relative proximité pour les ménages et limite ainsi le potentiel de développement localement.

L'équipement de la maison est un secteur également en mutation ces dernières années, pour lequel les formats de grande surface ne nécessitent pas d'entrer dans une compétition à la densification sur le territoire du SCoT.

Nombre de commerces par commune

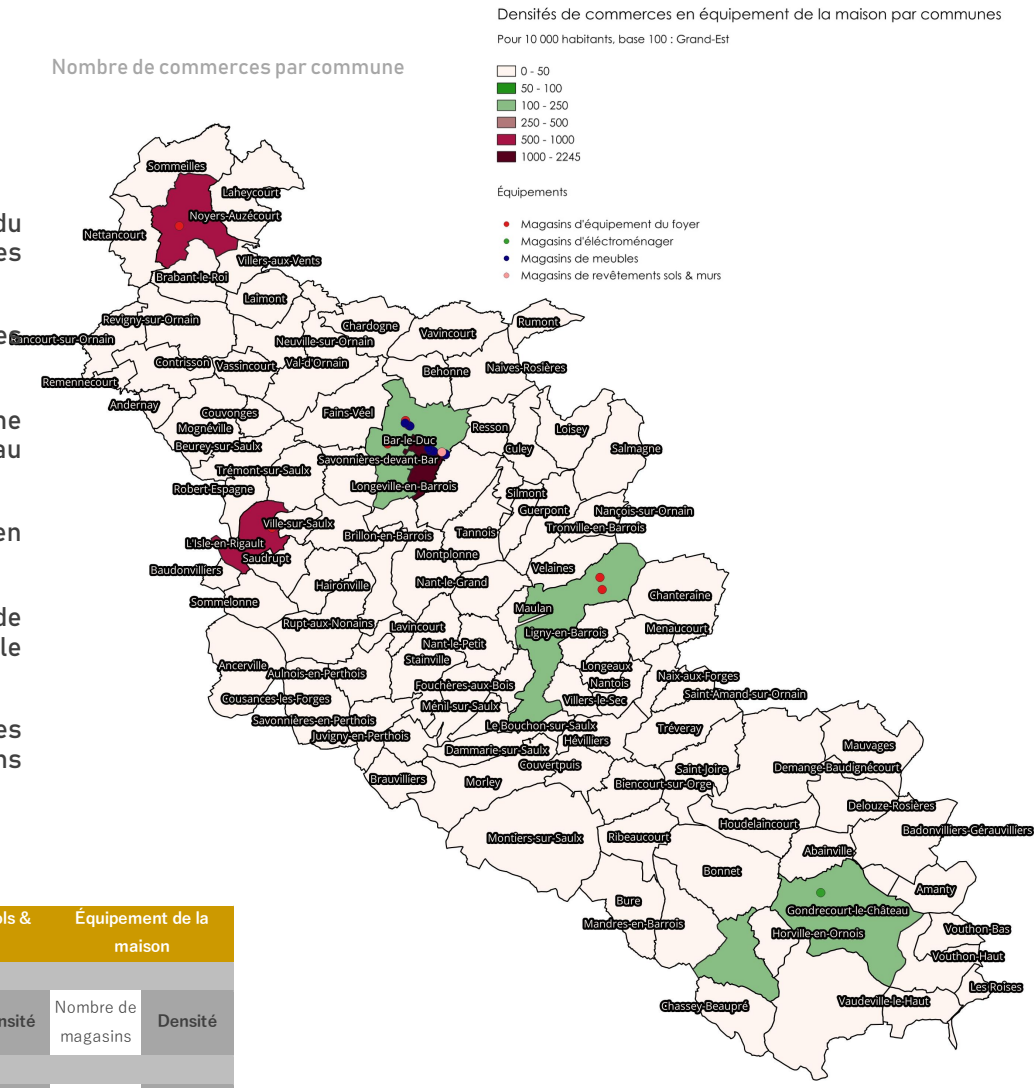

Source : Insee BPE 2022

Densité commerciale pour 10 000 habitants	Équipement du foyer		Eléctroménager		Meubles		Revêtements sols & Murs		Équipement de la maison	
Périmètres	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité	Nombre de magasins	Densité
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	6	1,8	1	0,3	7	2,1	1	0,3	15	4,4
CC des Portes de Meuse	**1**	**0,6**	**1**	**0,6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2**	**1,2**
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	1	1,4	-	-	-	-	-	-	1	1,4
SCoT du Pays Barrois	**8**	**1,4**	**2**	**0,3**	**7**	**1,2**	**1**	**0,2**	**18**	**3,1**
Meuse	19	1,0	9	0,5	25	1,4	3	0,2	56	3,1
Grand Est	686	1,2	415	0,7	901	1,6	117	0,2	2 119	3,8
France Metropolitaine	12 882	2,0	6 912	1,0	13 790	2,1	1 435	0,2	35 019	5,3

COMMERCE – l'offre commerciale

L'offre en culture et loisirs :

Ce type d'offre étant plus spécifique, la représentativité suit naturellement la structuration du territoire sur les communes les plus peuplées et disposant d'un tissu commercial étoffé.

La lecture des densités commerciales pour les activités de culture et loisirs, en nombre d'établissements selon les catégories de magasins, permet d'apprécier une offre globale légèrement supérieure sur l'échelle du territoire du SCoT, comparativement aux moyennes départementale et régionale. Cela est dû aux activités de librairie-presse et de fleuriste, qui sont pourtant des activités fragilisées économiquement ces dernières années et qui font généralement l'objet d'arbitrages dans les dépenses des ménages en raison des difficultés de pouvoir d'achat. Notons donc une résilience sur ce type d'activité sur le territoire du SCoT.

Densité commerciale pour 10 000 habitants	Articles de sport et de loisirs		Librairie papeterie presse		Fleuriste		Culture loisirs	
Périmètres	Nombre de magasins	**Densité**	Nombre de magasins	**Densité**	Nombre de magasins	**Densité**	Nombre de magasins	**Densité**
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	3	0,9	10	2,9	15	4,4	28	8,2
CC des Portes de Meuse	-	-	-	-	**4**	**2,5**	**4**	**2,5**
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	-	-	-	-	4	5,6	4	5,6
SCoT du Pays Barrois	3	0,5	10	1,7	23	4,0	36	6,3
Meuse	17	0,9	25	1,4	51	2,8	93	5,1
Grand Est	656	1,2	782	1,4	1 419	2,6	2 857	5,1
France Metropolitaine	13 495	2,0	15 480	2,4	19 636	3,0	48 611	7,4

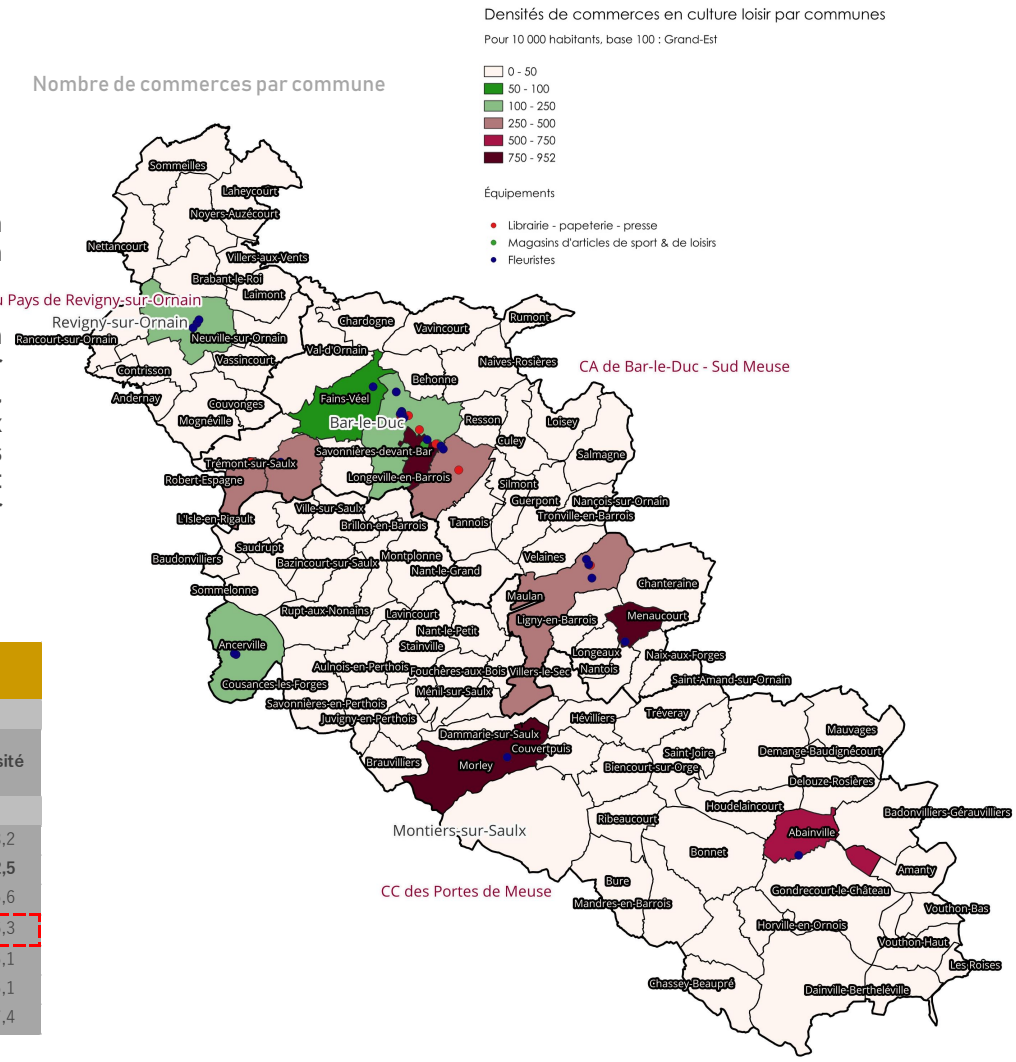

Source : Insee BPE 2022

2.6 Analyse des pôles commerciaux

L'attractivité d'une polarité commerciale, qu'elle soit de centre-ville ou périphérique, dépend de plusieurs paramètres :

- la taille,
- la typologie de son offre et le poids économique qu'elle représente,
- la localisation et son accessibilité,
- la visibilité,
- le taux de vacance effectif,
- le confort d'usage qu'elle procure aux consommateurs, etc.

L'armature commerciale et la structure des pôles impliquent un classement selon trois familles d'intervention possibles.

- Restructuration : le pôle a atteint un seuil et présente des signes de faiblesses ou alors sa localisation et son intégration sont des facteurs qui permettent une restructuration.
- Amélioration : le pôle bénéficie d'une bonne dynamique et d'une viabilité persistante, mais peut accepter des améliorations d'usage (accès, circulation, stationnement, végétalisation, perméabilité avec le tissu urbain proche…).
- Développement : le pôle bénéficie d'une croissance territoriale qui nécessite d'être complétée ou développée dans sa composition et sa taille commerciale.

Les facteurs qui facilitent les arbitrages sont liés aux potentiels économiques locaux et aux disponibilités foncières existantes, permettant d'envisager une restructuration, une mutation ou une évolution de ces polarités, cela dans le respect des dernières dispositions réglementaires en matière d'urbanisme commercial sur l'artificialisation des terrains et au regard de la loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Exemple de tableau d'analyse utilisé pour la classification des pôles marchands.

Indicateurs	Appréciations possibles		
surface de vente du pôle m²	xx m²	xx m²	xx m²
Proportion du pole sur la surface de vente totale	xx %	xx %	xx %
Part de diversité (bien anomaux sur le total) > 30%	xx %	xx %	xx %
Nombre de cellules commerciales	xx	xx	xx
Position de la polarité actuelle	Structurant	relais	proximité
Accessibilité routière	OUI	NON	
Accessibilité TC et modes doux	OUI	NON	
Impantation en continue du tissu urbain	OUI	NON	
Intégration architecturale et paysagère (espace vert > 30	Suffisante	Perfectible	Insuffisante
Facteurs de commercialités de la centralité	Suffisant	Perfectible	Insuffisant
Disponibilité foncière			
Pôle commericaux	potentielle	résiduelle	absence

COMMERCE – l'offre commerciale

• La ZAC de la Grande Terre

Bar-le-Duc, Longeville-en-Barrois

Initiée dès 1995, la ZAC de la Grande Terre s'est implantée sur d'anciennes terres agricoles.

Les premières enseignes (E.Leclerc suivie par une série d'enseignes dans un ensemble de sept bâtiments dont Gémo, Chaussea, Gifi et Intersport) y ont été créées en 2000. La ZAC s'est étendue par la suite au sud, sur la commune de Longeville-en-Barrois.

Cette zone a été répartie en quatre zones : un centre commercial, des activités d'hôtellerie-restauration, des activités liées à l'automobile et des établissements agroalimentaires.

Située au sud de Bar-le-Duc, cette polarité borde la zone industrielle de Popey.

Elle est desservie par la ligne structurante (n° 3) du réseau de transport en commun.

Quatre barrières longent néanmoins cette zone et l'enclavent : la nationale, la départementale, le canal et la voie ferrée.

Indicateurs	CC de La Grande Terre
	BAR LE DUC LONGEVILLE-EN-BARROIS
surface de vente du pôle	29 234 m²
Proportion du pôle *sur la surface de vente totale*	37%
Part de diversité *(biens anomaux sur le total)*	32%
Nombre de cellules commerciales	41
Position de la polarité actuelle	Structurante
Accessibilité routière	OUI
Accessibilité TC	OUI
Accessibilité modes doux	OUI
Impantation en continu du tissu urbain	NON
Intégration architecturale et paysagère (espace vert > 30 %)	INSUFFISANTE
Facteurs de commercialité	SUFFISANT
Disponibilité foncière	
Pôle commercial	RESIDUELLE

Plan de la zone commerciale et localisation des principales enseignes (+300 m²)

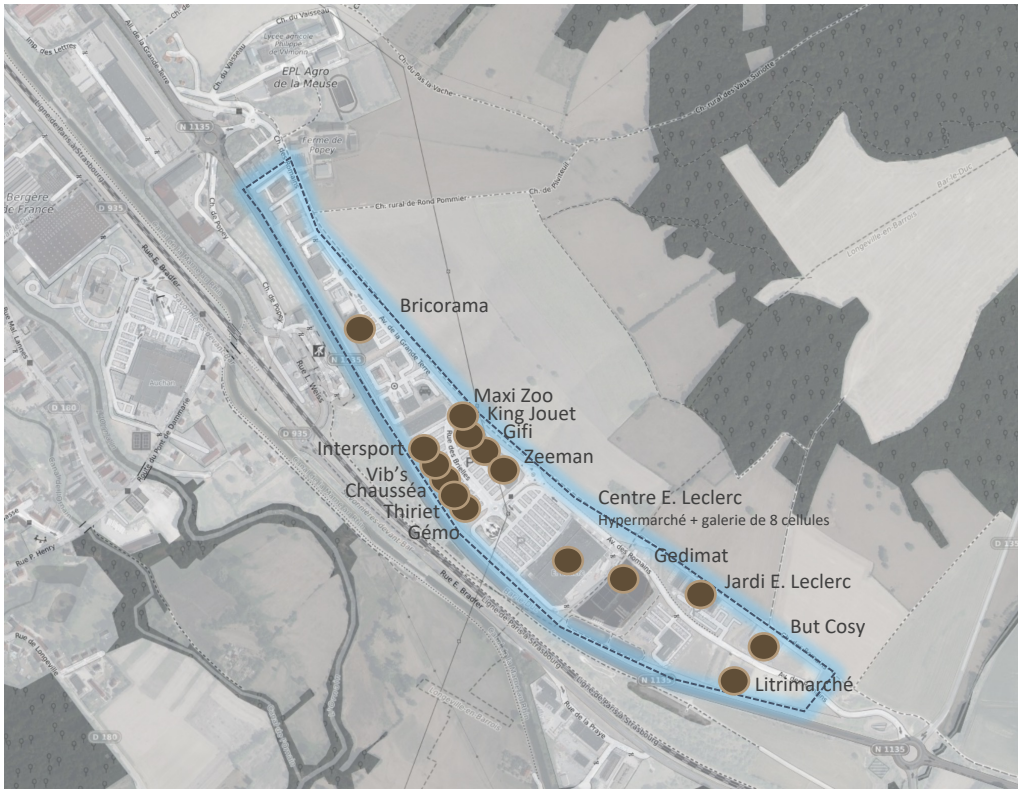



CC de La Grande Terre	BAR LE DUC		LONGEVILLE-EN-BARROIS		TOTAL	
	Nb	SV (+300 m²)	Nb	SV (+300 m²)	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire	3	7 260 m²			3	7 260 m²
automobiles	2				2	
beauté-santé	4				4	
Cafés, restaurants, hôtels	5				5	
culture et loisirs	6	2 095 m²	2	4 000 m²	8	6 095 m²
équipement de la maison	6	8 815 m²	1	500 m²	7	9 315 m²
équipement de la personne	7	4 624 m²			7	4 624 m²
services	1				1	
solderie	1	1 600 m²			1	1 600 m²
vacante	3	340 m²			3	340 m²
Total	38	24 734 m²	3	4 500 m²	41	29 234 m²

COMMERCE – l'offre commerciale

- **La ZAC de la Grande Terre**

Bar-le-Duc, Longeville-en-Barrois

Évolution en 20 ans de la polarité
(Source : Remonter le temps – 2022 – 2000)





COMMERCE – l'offre commerciale

- **La ZI de Popey**

Bar-le-Duc

Zone industrielle de 20,7 ha comprenant une trentaine d'entreprises, dont La Poste, des établissements de formation, FSM, OPH de la Meuse, LDSA, ASS Meusienne, etc.

Cette zone comprend peu de commerces (seulement 4), mais on y note la présence de Gamm Vert et d'une boulangerie industrielle "Ange".

Elle marque l'entrée de la ZAC de la Grande Terre.

Elle est desservie par la ligne structurante (n° 3) du réseau de transport en commun.

Quatre barrières longent néanmoins cette zone et l'enclavent : la nationale, la départementale, le canal et la voie ferrée.

Indicateurs	Zi de Popey
	BAR LE DUC
surface de vente du pôle	1 362 m²
Proportion du pôle *sur la surface de vente totale*	2%
Part de diversité *(biens anomaux sur le total)*	100%
Nombre de cellules commerciales	4
Position de la polarité actuelle	Relais
Accessibilité routière	OUI
Accessibilité TC	OUI
Accessibilité modes doux	OUI
Impantation en continu du tissu urbain	OUI
Intégration architecturale et paysagère (espace vert > 30 %)	INSUFFISANTE
Facteurs de commercialité	SUFFISANT
Disponibilité foncière	
Pôle commercial	POTENTIELLE

Plan de la zone commerciale et localisation des principales enseignes (+300 m²)







ZI de Popey	BAR LE DUC	
	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire	1	
automobiles		
beauté-santé		
CHR		
culture et loisirs		
équipement de la maison	3	1362 m²
équipement de la personne		
services		
solderie		
vacante		
Total	**4**	**1362 m²**

COMMERCE – l'offre commerciale

- **La ZI de Popey**

Bar-le-Duc

Évolution en 20 ans de la polarité
(Source : Remonter le temps – 2022 – 2000)

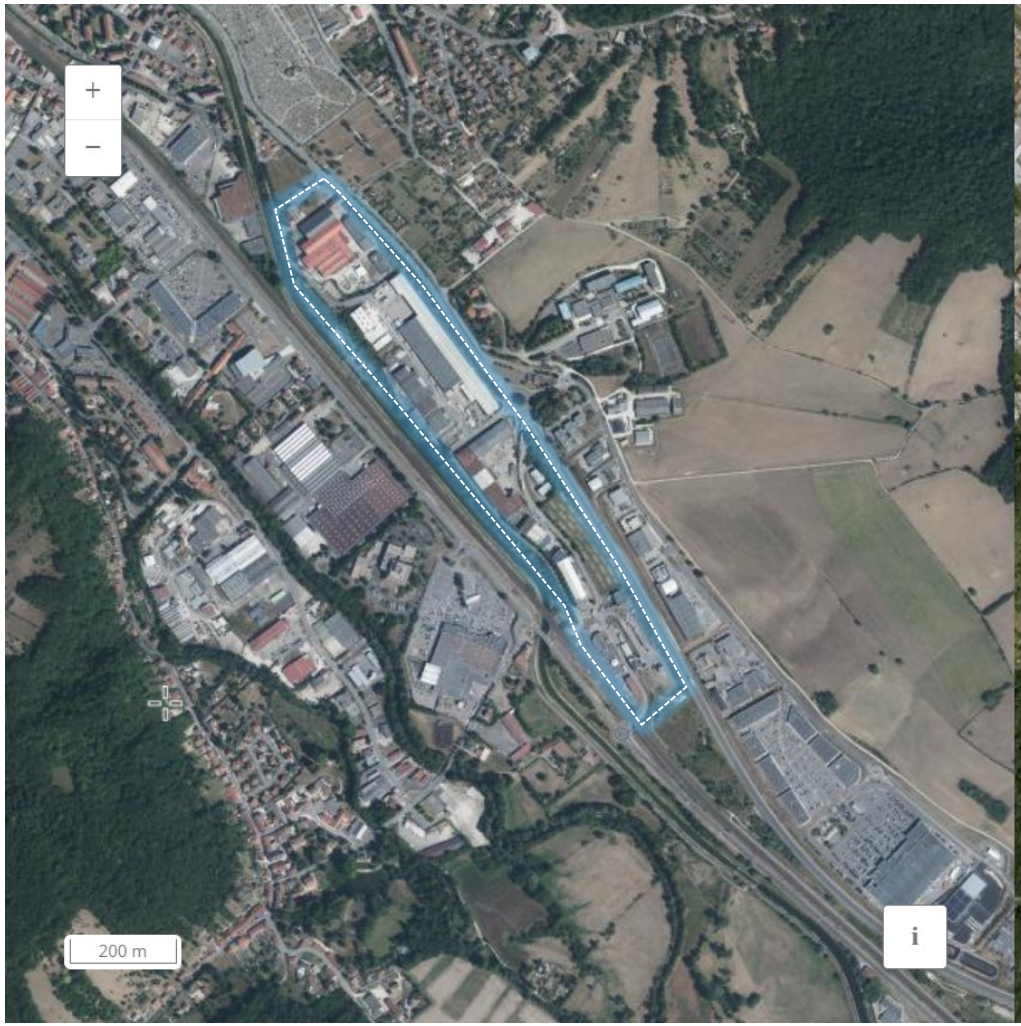

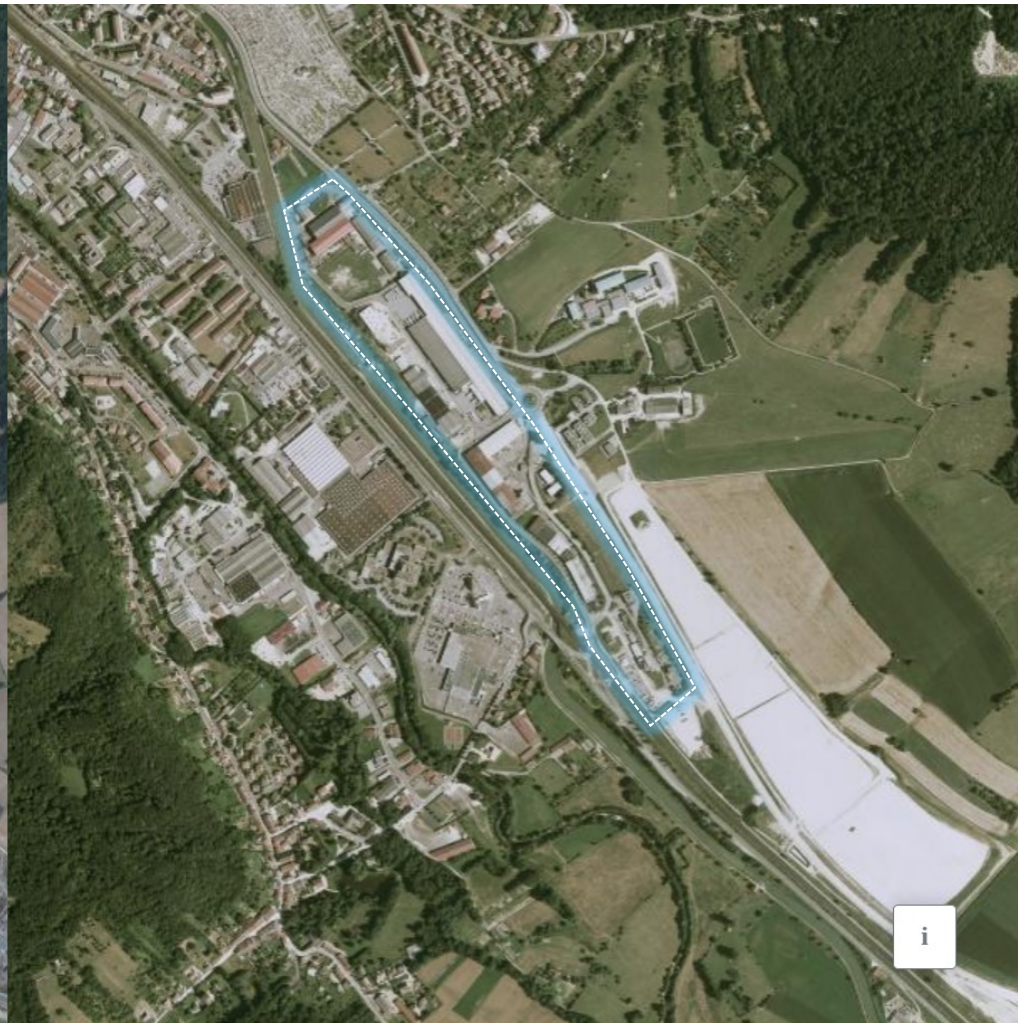

COMMERCE – l'offre commerciale

• La zone Auchan

Savonnières-devant-Bar

L'hypermarché Auchan est le magasin structurant historique (ancien Euromarché puis Mammouth), il a été créé en 1973 à Savonnières-devant-Bar.

Enclavée entre le canal et l'Ornain, l'extension de cette polarité a été limitée. On peut y intégrer les bâtiments situés route du Pont de Dammarie, mais ils manquent de visibilité.

Elle compte dans son environnement la chambre d'agriculture ainsi que le site industriel de Bergère de France. Elle jouxte aussi la zone industrielle des Poutots dont elle est coupée par l'Ornain.

Elle est desservie par la ligne structurante (n° 2) du réseau de transport en commun.

La D935 (rue Ernest-Bradfer) dispose d'un trottoir, et d'une piste cyclable qui permet l'accessibilité en modes doux. Néanmoins, le cadre n'y est pas propice (peu d'espaces verts, voitures…).

Indicateurs	Pôle Auchan
	SAVONNIERES DEVANT BAR
surface de vente du pôle	8 860 m²
Proportion du pôle *sur la surface de vente totale*	11%
Part de diversité *(biens anomaux sur le total)*	17%
Nombre de cellules commerciales	9
Position de la polarité actuelle	Structurante
Accessibilité routière	OUI
Accessibilité TC	OUI
Accessibilité modes doux	OUI
Impantation en continu du tissu urbain	OUI
Intégration architecturale et paysagère (espace vert > 30 %)	INSUFFFISANT
Facteurs de commercialité	SUFFISANT
Disponibilité foncière	
Pôle commercial	RESIDUELLE

Plan de la zone commerciale et localisation des principales enseignes (+300 m²)







Zone Auchan	SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	
	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire	2	7 360 m²
automobiles		
beauté-santé	1	
CHR		
culture et loisirs	2	
équipement de la maison	2	1 500 m²
équipement de la personne	1	
services		
solderie		
vacante	1	
Total	9	8 860 m²

COMMERCE – l'offre commerciale

- **La zone Auchan**

Savonnières-devant-Bar

Évolution en 20 ans de la polarité
(Source : Remonter le temps – 2022 – 2000)





COMMERCE – l'offre commerciale

• La ZA Parc Bradfer / Zone Oudinot

Bar-le-Duc

Il s'agit d'une zone d'activités mixte où s'est en premier installé Aldi (en 1997), puis E.Leclerc DRIVE (en 2013). La fonction commerciale s'est surtout développée sur la friche de l'ancienne caserne avec la création de la zone Oudinot (ensemble commercial autour de Lidl inauguré en 2014).

Elle compte dans son environnement le CFA Louis-Prioux, la DDT, la salle de spectacle La Barroise. On trouve aussi plusieurs activités tertiaires.

Elle est desservie par la ligne structurante (n° 2) du réseau de transport en commun.

La D935 (rue Ernest-Bradfer) dispose d'un trottoir, et d'une piste cyclable qui permet l'accessibilité en modes doux. Néanmoins, le cadre n'y est pas propice (peu d'espaces verts, voitures…).

Indicateurs	ZA Parc Bradfer / Zone Oudinot *BAR LE DUC*
surface de vente du pôle	5 701 m²
Proportion du pôle *sur la surface de vente totale*	7%
Part de diversité *(biens anomaux sur le total)*	0%
Nombre de cellules commerciales	10
Position de la polarité actuelle	Intermédiaire
Accessibilité routière	OUI
Accessibilité TC	OUI
Accessibilité modes doux	OUI
Impantation en continu du tissu urbain	OUI
Intégration architecturale et paysagère (espace vert > 30 %)	INSUFFFISANT
Facteurs de commercialité	SUFFISANT
Disponibilité foncière	
Pôle commercial	RESIDUELLE

Plan de la zone commerciale et localisation des principales enseignes (+300 m²)







ZA Parc Bradfer / Zone Oudinot	BAR LE DUC	
	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire	5	4 601 m²
automobiles	2	
beauté-santé	1	
CHR		
culture et loisirs	1	300 m²
équipement de la maison		
équipement de la personne		
services		
solderie	1	800 m²
vacante		
Total	10	5 701 m²

COMMERCE – l'offre commerciale

- **La ZA Parc Bradfer / Zone Oudinot**

Bar-le-Duc

Évolution en 20 ans de la polarité
(Source : Remonter le temps – 2022 – 2000)





COMMERCE – l'offre commerciale

- **La zone Intermarché**

Fains-Véel

Zone commerciale créée en 1989 sur un ancien site industriel, laquelle s'articule autour d'un grand supermarché Intermarché.

La présence d'un Bricomarché de près de 10 000 m² permet de distinguer cette polarité et lui apporte un certain dynamisme.

Longée par la voie ferrée et le canal, cette polarité est déconnectée de la départementale (D994).

Elle borde l'Ehpad et une zone d'habitat. Elle est néanmoins dissociée du tissu urbain de Fains-Véel.

Elle est desservie par la ligne structurante (n° 4) du réseau de transport en commun.

Indicateurs	Pôle Intermarché
	FAINS VEEL
surface de vente du pôle	13 209 m²
Proportion du pôle *sur la surface de vente totale*	17%
Part de diversité *(biens anomaux sur le total)*	74%
Nombre de cellules commerciales	7
Position de la polarité actuelle	Intermédiaire
Accessibilité routière	OUI
Accessibilité TC	OUI
Accessibilité modes doux	OUI
Impantation en continu du tissu urbain	NON
Intégration architecturale et paysagère (espace vert > 30 %)	INSUFFISANT
Facteurs de commercialité	SUFFISANT
Disponibilité foncière	
Pôle commercial	POTENTIELLE

Plan de la zone commerciale et localisation des principales enseignes (+300 m²)







Zone Intermarché	FAINS-VEEL	
	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire	2	2 725 m²
automobiles	1	
beauté-santé		
CHR		
culture et loisirs	1	
équipement de la maison	1	9 834 m²
équipement de la personne		
services	1	
solderie	1	650
vacante		
Total	7	13 209 m²

COMMERCE – l'offre commerciale

- **La zone Intermarché**

Fains-Véel

Évolution en 20 ans de la polarité
(Source : Remonter le temps – 2022 – 2000)





COMMERCE – l'offre commerciale

- **La zone de la Ballastière**

Ligny-en-Barrois

Créée en 1994, cette zone commerciale est située en face de la zone d'activités de la Ballastière (site Daimler Buses).

Enclavée entre la D966 et le canal, cette polarité est aussi bordée au nord par un espace boisé. Son extension a surtout été possible au sud.

Elle est desservie par la ligne structurante (n° 1) du réseau de transport en commun et bordée par la vélo-route V52.

L'ancien Bricomarché laisse aujourd'hui place à une friche.

Indicateurs	Pôle Market
	LIGNY EN BARROIS
surface de vente du pôle	3 924 m²
Proportion du pôle *sur la surface de vente totale*	5%
Part de diversité *(biens anomaux sur le total)*	0%
Nombre de cellules commerciales	6
Position de la polarité actuelle	Intermédiaire
Accessibilité routière	OUI
Accessibilité TC	OUI
Accessibilité modes doux	OUI
Impantation en continu du tissu urbain	NON
Intégration architecturale et paysagère (espace vert > 30 %)	INSUFFISANTE
Facteurs de commercialité	INSUFFISANT
Disponibilité foncière	
Pôle commercial	POTENTIELLE

Plan de la zone commerciale et localisation des principales enseignes (+300 m²)







Zone Intermarché	LIGNY-EN-BARROIS	
	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire	3	3 274 m²
automobiles	1	
beauté-santé		
CHR		
culture et loisirs		
équipement de la maison	1	650 m²
équipement de la personne		
services		
solderie		
vacante	1	
Total	6	3 924 m²

COMMERCE – l'offre commerciale

- **La zone de la Ballastière**

Ligny-en-Barrois

Évolution en 20 ans de la polarité
(Source : Remonter le temps – 2022 – 2000)



COMMERCE – l'offre commerciale

- **La zone de la Praye**

Longeville-en-Barrois

Polarité commerciale de faible envergure mais disposant d'enseignes de notoriété : Tout Faire Matériaux, Noz et le garage Ford.

La zone est complètement déconnectée et enclavée entre la départementale, la voie ferrée, le canal et l'Ornain.

Elle fait face à la zone commerciale Grande Terre, mais sans aucune liaison, ni même aucune visibilité.

Elle n'est pas desservie par le réseau de transport en commun et n'est pas non plus accessible en modes actifs (à pied ou à vélo).

Indicateurs	Zone de la Praye
	LONGEVILLE-EN-BARROIS
surface de vente du pôle	1 850 m²
Proportion du pôle *sur la surface de vente totale*	2%
Part de diversité *(biens anomaux sur le total)*	51%
Nombre de cellules commerciales	2
Position de la polarité actuelle	Relais
Accessibilité routière	OUI
Accessibilité TC	NON
Accessibilité modes doux	NON
Impantation en continu du tissu urbain	NON
Intégration architecturale et paysagère (espace vert > 30 %)	INSUFFISANTE
Facteurs de commercialité	INSUFFISANT
Disponibilité foncière	
Pôle commercial	POTENTIELLE

Plan de la zone commerciale et localisation des principales enseignes (+300 m²)







Zone Intermarché	LONGEVILLE-EN-BARROIS	
	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire		
automobiles	1	
beauté-santé		
CHR		
culture et loisirs		
équipement de la maison	1	950 m²
équipement de la personne		
services		
solderie	1	900 m²
vacante		
Total	3	1 850 m²

COMMERCE – l'offre commerciale

- **La zone de la Praye**

Longeville-en-Barrois

Évolution en 20 ans de la polarité
(Source : Remonter le temps – 2022 – 2000)





COMMERCE – l'offre commerciale

- **La zone industrielle des Poutots**

Savonnières-devant-Bar

Zone d'activités mixte positionnée entre zones d'habitat et la zone Auchan. Plusieurs artisans y sont implantés et apportent une spécialisation en équipement de la maison avec la présence, notamment, d'enseignes de notoriété : Extra, Pérène, Le Concept, GENMA…

Cette zone manque néanmoins de visibilité depuis les principaux axes routiers.

Elle est desservie par la ligne structurante (n° 2) du réseau de transport en commun, mais l'arrêt situé route du Pont de Dammarie est éloigné de certains bâtiments.

Elle n'est pas non plus propice aux modes actifs.

Indicateurs	Zi Poutots
	SAVONNIERES DEVANT BAR
surface de vente du pôle	530 m²
Proportion du pôle *sur la surface de vente totale*	1%
Part de diversité *(biens anomaux sur le total)*	100%
Nombre de cellules commerciales	8
Position de la polarité actuelle	Relais
Accessibilité routière	OUI
Accessibilité TC	OUI
Accessibilité modes doux	OUI
Impantation en continu du tissu urbain	NON
Intégration architecturale et paysagère (espace vert > 30 %)	PERFECTIBLE
Facteurs de commercialité	SUFFISANT
Disponibilité foncière	
Pôle commercial	POTENTIELLE

Plan de la zone commerciale et localisation des principales enseignes (+300 m²)







ZI des Poutots	SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	
	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire		
automobiles	3	
beauté-santé		
CHR		
culture et loisirs	1	
équipement de la maison	4	530 m²
équipement de la personne		
services		
solderie		
vacante		
Total	8	530 m²

COMMERCE – l'offre commerciale

- **La zone industrielle des Poutots**

Savonnières-devant-Bar

Évolution en 20 ans de la polarité
(Source : Remonter le temps – 2022 – 2000)



COMMERCE – l'offre commerciale

Le territoire du SCoT du Pays Barrois compte 8 zones commerciales. Néanmoins 80 % des surfaces de vente sont concentrées dans 3 d'entre elles :

- la zone commerciale de la Grande Terre (pôle E.Leclerc) à Bar-le-Duc et Longeville-en-Barrois,
- le pôle Intermarché de Fains-Véel,
- le pôle Auchan de Savonnières-devant-Bar.

Indicateurs	CC de La Grande Terre	Pôle Intermarché	Pôle Auchan	ZA Parc Bradfer / Zone Oudinot	Zone de la Ballastière	Zone de la Praye	Zi de Popey	Zi Poutots
	BAR LE DUC LONGEVILLE-EN-BARROIS	*FAINS VEEL*	*SAVONNIERES DEVANT BAR*	*BAR LE DUC*	*LIGNY EN BARROIS*	*LONGEVILLE-EN-BARROIS*	*BAR LE DUC*	*SAVONNIERES DEVANT BAR*
surface de vente du pôle	29 234 m²	13 209 m²	8 860 m²	5 701 m²	3 924 m²	1 850 m²	1 362 m²	530 m²
Proportion du pôle *sur la surface de vente totale*	37%	17%	11%	7%	5%	2%	2%	1%
Part de diversité *(biens anomaux sur le total)*	32%	74%	17%	0%	0%	51%	100%	100%
Nombre de cellules commerciales	41	7	9	10	6	2	4	8
Position de la polarité actuelle	Structurante	Intermédiaire	Structurante	Intermédiaire	Intermédiaire	Relais	Relais	Relais
Accessibilité routière	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Accessibilité TC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
Accessibilité modes doux	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
Impantation en continu du tissu urbain	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
Intégration architecturale et paysagère (espace vert > 30 %)	INSUFFISANTE	INSUFFISANT	INSUFFFISANT	INSUFFFISANT	INSUFFISANTE	INSUFFISANTE	INSUFFISANTE	PERFECTIBLE
Facteurs de commercialité	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	INSUFFISANT	INSUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT
Disponibilité foncière								
Pôle commercial	RESIDUELLE	POTENTIELLE	RESIDUELLE	RESIDUELLE	POTENTIELLE	POTENTIELLE	POTENTIELLE	POTENTIELLE

Surface totale (offre + 300 m²) dans chaque zone commerciale du territoire

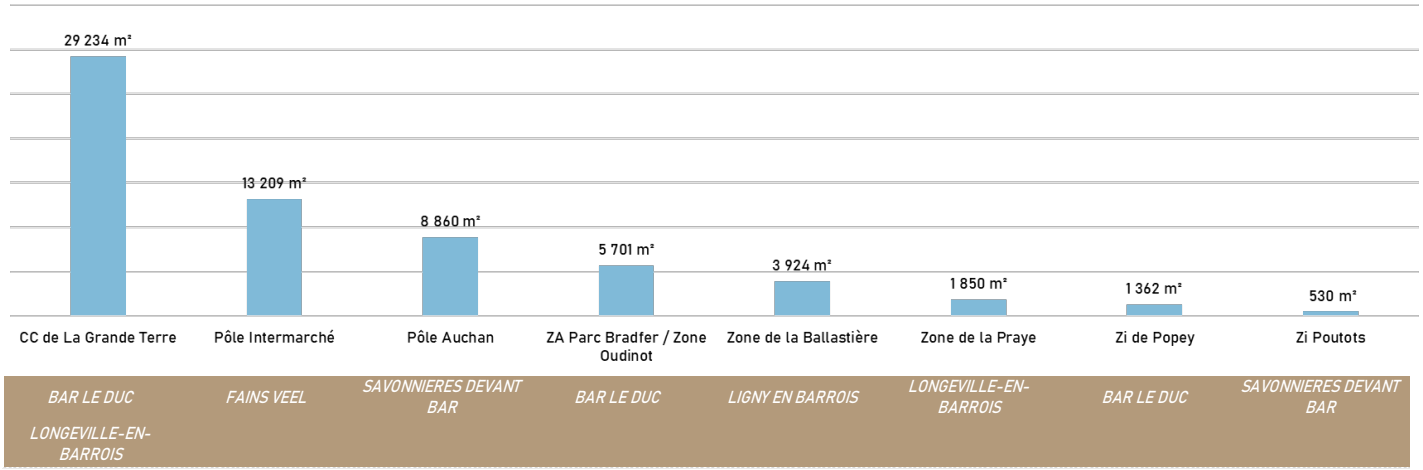

COMMERCE – l'offre commerciale

Seule la zone de la Grande Terre propose une offre diversifiée dans tous les types de secteur d'activité.

Les autres zones commerciales sont surtout mono spécialisées (équipement de la maison, solderie).

Typologie de l'offre (+300 m²) dans les zones commerciales du territoire

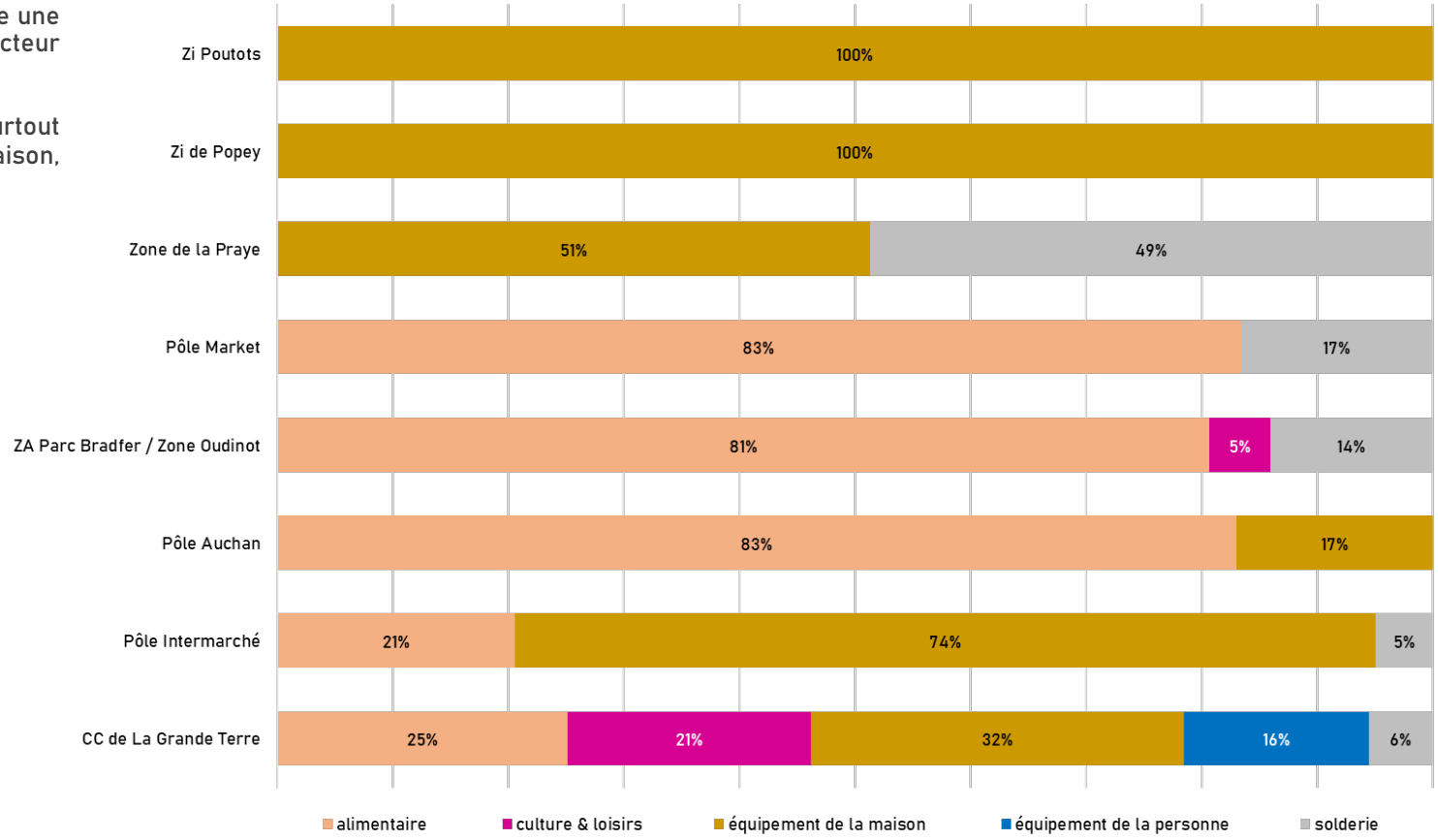

• 2.7 Analyse des centralités

Cette section permet d'analyser les principales centralités urbaines bénéficiant d'une offre commerciale structurante afin de compléter la hiérarchie des sites d'implantation dans l'armature commerciale du SCoT du Pays Barrois.

Les indicateurs pertinents pour les centralités sont :

- le nombre de cellules en activité,
- la proportion de linéaire marchand que cela représente,
- le poids de cette offre par rapport à l'ensemble de l'offre des polarités de centre urbain du territoire du SCoT,
- le taux de vacance,
- le taux de commercialité (par des enseignes nationales dans la totalité de l'offre de la centralité).

Exemple de tableau d'analyse utilisé pour la classification des centralités.

Indicateurs	Commune
NB DE CELLULES COMMERCIALES	**XX celllules**
Linéaire marchand	**XX m**
Proportion de la centralité par rapport à l'ensemble des centralités du SCOT	**XX %**
Concentration de commerces (nb commerces sur 100 mètres)	XX
taux de vacance commerciale En nombre de cellules sur la totalité	XX %
taux de commercialité En nombre de cellules sur la totalité	XX %
Enseignes nationales (hors services)	nom des enseignes
Accessibilité routière	
Accessibilité TC	
Accessibilité modes doux	

COMMERCE – l'offre commerciale

- **Bar-le-Duc**

Principal centre-ville du territoire du SCoT du Pays Barrois, Bar-le-Duc compte 186 cellules.

Près de la moitié de ces cellules (47 %) est localisée le long du boulevard de La Rochelle. Les 2 autres rues les plus commerçantes sont la rue André-Maginot et la rue Jean-Jacques-Rousseau.

En dehors des activités de services, on ne recense que 13 enseignes nationales, soit un taux très faible de 9 %, ce qui est très peu pour une polarité principale de destination. À titre d'exemple, sur le secteur de l'équipement de la personne, ne sont recensées que 3 enseignes de notoriété en habillement (Celio, Mise au Green et XandO Women).

La Ville poursuit son ambitieux programme de rénovation de son centre-ville démarré en 2010. Engagée dans l'Action Cœur de Ville depuis 2018, cette rénovation est toujours en cours.

Indicateurs	Bar-le-Duc
NB DE CELLULES COMMERCIALES	**197**
Linéaire marchand	**1 570 m**
Proportion de la centralité par rapport à l'ensemble des centralités du SCOT	**62%**
Concentration de commerces (nb commerces sur 100 mètres)	12,5
taux de vacance commerciale	12,4%
taux de commercialité	39%
Enseignes nationales (hors services)	Intermarché, Mise au Green, X&O, Yves Rocher, Entendre, Audika, Beauty Success, Krys, Celio

Périmètre de la centralité et localisation des principales enseignes (+300 m²)

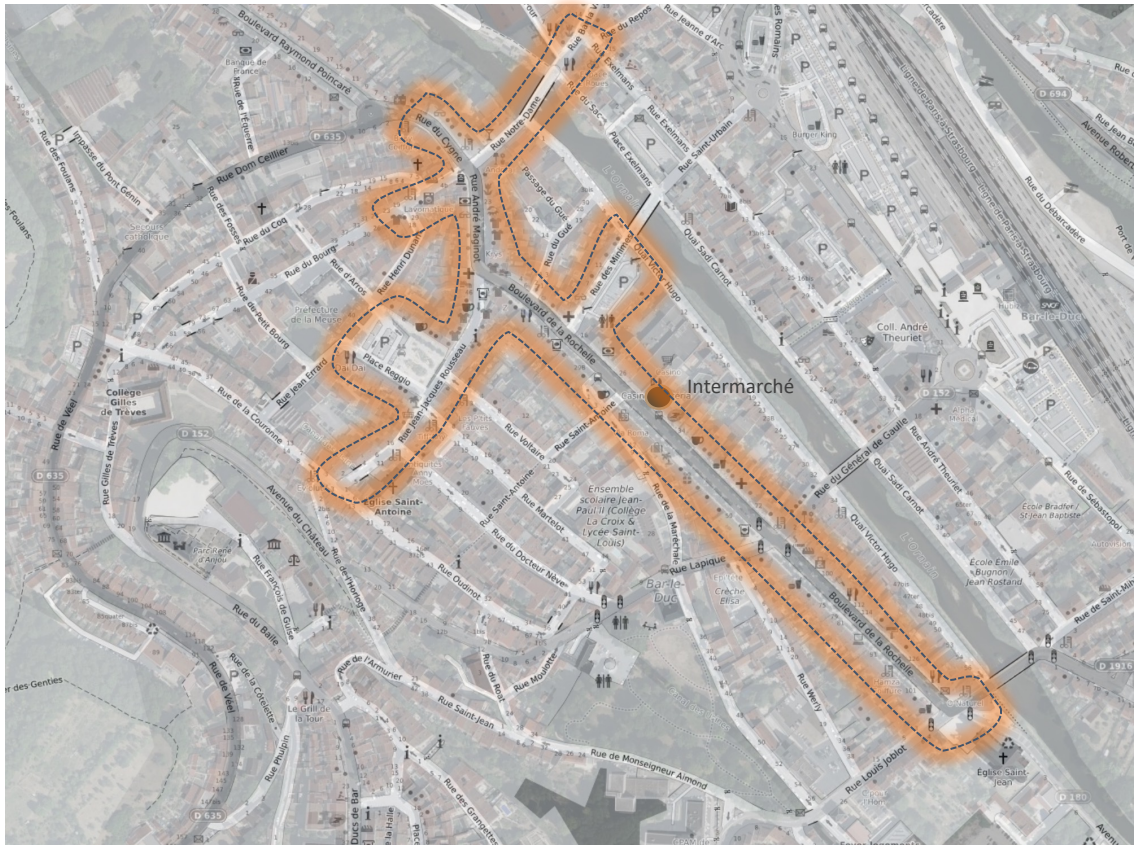
Intermarché
Rue André Maginot
Rue Jean-Jacques Rousseau
Boulevard de la Rochelle
Rue Notre Dame
Rue du Cygne
Rue Dom Cellier
Rue du Coq
Rue du Bourg
Rue Henri Dunant
Rue des Petits Bourg
Rue de la Couronne
Rue de Vavé
Rue Gilles de Trèves
Place Reggio
Rue Saint-Antoine
Rue Voltaire
Rue Marteloz
Rue du Docteur Nève
Rue Oudinot
Rue Lapique
Rue du Roi
Rue Mouzenier
Rue de l'Armurier
Rue Saint-Jean
Rue de Monseigneur Aimond
Rue Louis Joblot
Rue Weiry
Rue du Général de Gaulle
Quai Victor Hugo
Quai Sadi Carnot
Rue André Theuriet
Rue de la Marcharde
Rue du Débarcadère
Rue de Sébastopol
Rue de Saint-Mihiel
Rue Jean Jaurès
Rue Jeanne d'Arc
Rue Exelmans
Rue Saint-Urbain
Rue des Romains
Rue des Fossés
Rue des Foulons
Rue du Bourg
Rue de l'Arsenal
Rue de la Meuse
Rue Jean Errard
Rue de la Balle
Rue François de Guise
Rue de la Citerne
Rue Philippin
Rue de Vavé
Rue des Grenetiers
Rue des Gentes
Rue du Ducs de Bar
Avenue du Château
Rue de Rhonnay
Rue de la Halle
Rue de la Banque
Rue de l'Étuve
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Errard
Rue Saint-Antoine
Rue Voltaire
Rue Marteloz
Rue du Docteur Nève
Rue Oudinot
Rue Lapique
Rue du Roi
Rue Mouzenier
Rue de l'Armurier
Rue Saint-Jean
Rue de Monseigneur Aimond
Rue Louis Joblot
Rue Weiry
Rue du Général de Gaulle
Quai Victor Hugo
Quai Sadi Carnot
Rue André Theuriet
Rue de la Marcharde
Rue du Débarcadère
Rue de Sébastopol
Rue de Saint-Mihiel
Rue Jean Jaurès
Rue Jeanne d'Arc
Rue Exelmans
Rue Saint-Urbain
Rue des Romains
Rue des Fossés
Rue des Foulons
Rue du Bourg
Rue de l'Arsenal
Rue de la Meuse
Rue Jean Errard
Rue de la Balle
Rue François de Guise
Rue de la Citerne
Rue Philippin
Rue de Vavé
Rue des Grenetiers
Rue des Gentes
Rue du Ducs de Bar
Avenue du Château
Rue de Rhonnay
Rue de la Halle
Rue de la Banque
Rue de l'Étuve
Boulevard Raymond Poincaré
Rue Dom Cellier
Rue du Cygne
Rue Notre Dame
Rue André Maginot
Rue Jean-Jacques Rousseau
Boulevard de la Rochelle
Rue du Coq
Rue du Bourg
Rue Henri Dunant
Rue des Petits Bourg
Rue de la Couronne
Rue de Vavé
Rue Gilles de Trèves
Place Reggio

COMMERCE – l'offre commerciale

- **Revigny-sur-Ornain**

Petite centralité étendue le long de la D995 (rue Aristide-Briand, rue du Général-de-Gaulle), entre le parc des Promenades et le giratoire (croisement avec la D994).

Aucune enseigne de notoriété n'est identifiée, ni même un petit supermarché, car les 2 grandes surfaces alimentaires de la commune (Intermarché et Lidl) fonctionnent en satellite de cette polarité.

L'enseigne Bricomarché est également installée dans la continuité du centre-ville, mais sans réelle interaction.

Périmètre de la centralité et localisation des principales enseignes (+300 m²)

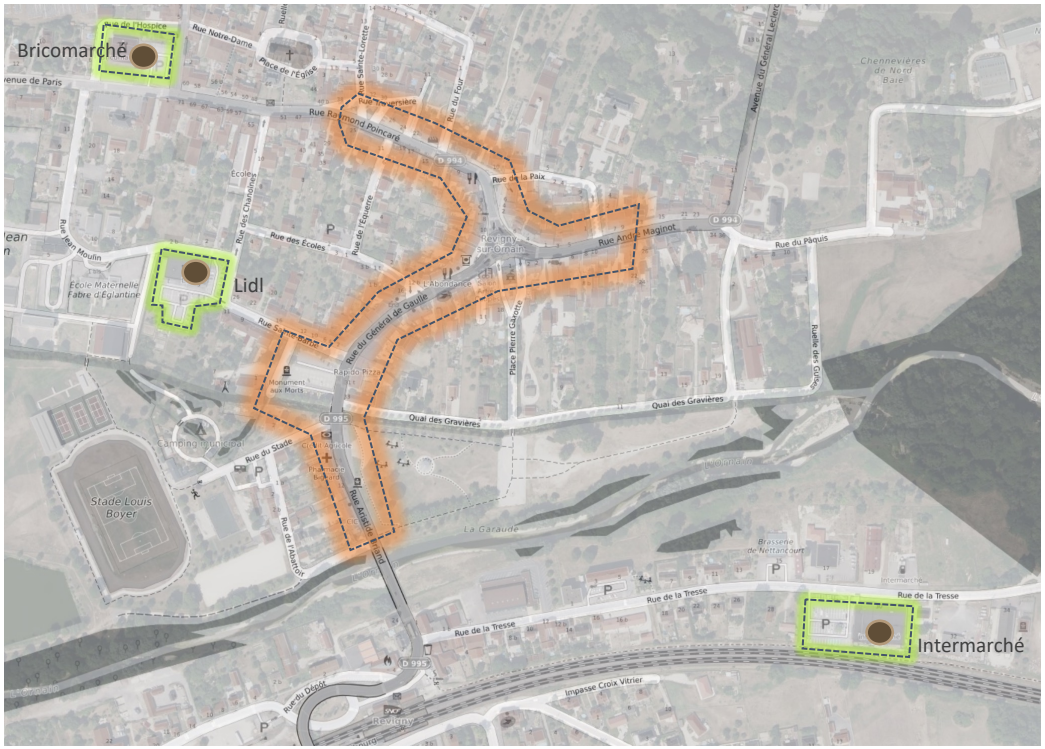

Indicateurs	Revigny-sur-Ornain
NB DE CELLULES COMMERCIALES	**27**
Linéaire marchand	**1 120 m**
Proportion de la centralité par rapport à l'ensemble des centralités du SCOT	**9%**
Concentration de commerces (nb commerces sur 100 mètres)	2,4
taux de vacance commerciale	3,6%
taux de commercialité	27%
Enseignes nationales (hors services)	-

Centre-ville	Revigny-sur-Ornain	
	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire	4	
automobiles		
beauté-santé	7	
CHR	4	
culture et loisirs	3	
équipement de la maison		
équipement de la personne		
services	8	
solderie		
vacante	1	
Total	**27**	**-m²**

COMMERCE – l'offre commerciale

- **Ligny-en-Barrois**

Il s'agit de la seconde centralité du territoire du SCoT avec ses 71 cellules. Elle s'articule autour de 2 places (place de la République et place de l'Église). Les commerces sont néanmoins principalement implantés le long de la rue du Général-de-Gaulle.

Cette polarité est marquée par un fort taux de vacance commerciale, et ce, malgré un taux de commercialité très intéressant.

On constate un resserrement de l'offre ; certaines rues perdent leur fonction commerciale au fil du temps (rue de Strasbourg, par exemple).

En ce qui concerne les enseignes de notoriété, seule l'enseigne Proxi est présente.

Depuis juin 2023, des travaux de requalification ont été lancés et plus particulièrement la première tranche, qui concerne les rues Leroux et du Tripot. Ces travaux visent à rétrécir la chaussée de circulation pour les voitures, à élargir les trottoirs, mais aussi à installer des voies cyclables.

Indicateurs	Ligny-en-Barrois
NB DE CELLULES COMMERCIALES	**71**
Linéaire marchand	**770 m**
Proportion de la centralité par rapport à l'ensemble des centralités du SCOT	**23%**
Concentration de commerces (nb commerces sur 100 mètres)	9,2
taux de vacance commerciale	25,3%
taux de commercialité	43%
Enseignes nationales (hors services)	Proxi

Périmètre de la centralité et localisation des principales enseignes (+300 m²)



Centre-ville	Ligny-en-Barrois	
	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire	9	300 m²
automobiles		
beauté-santé	8	
CHR	9	
culture et loisirs	5	
équipement de la maison	1	
équipement de la personne	5	
services	10	
solderie		
vacante	24	
Total	**71**	**300 m²**

COMMERCE – l'offre commerciale

- **Gondrecourt-le-Château**

Petite centralité d'une douzaine de cellules qui s'articule autour de l'Ornain mais qui sépare aussi la polarité de part et d'autre du pont.

Cette polarité est marquée par un fort taux de vacance commerciale malgré un taux de commercialité très intéressant.

Le Carrefour Contact permet d'y assurer une réponse aux besoins courants et notamment alimentaires, car la commune ne compte que 1 boulangerie.

La polarité compte néanmoins 2 salons d'esthétique, 1 pharmacie, 1 bar-tabac et 1 banque (Crédit Agricole).

Cette centralité a bénéficié d'une rénovation autour de la place de l'Église et de l'hôtel de ville.

Indicateurs	Gondrecourt-le-Château
NB DE CELLULES COMMERCIALES	**12**
Linéaire marchand	**320 m**
Proportion de la centralité par rapport à l'ensemble des centralités du SCOT	**4%**
Concentration de commerces (nb commerces sur 100 mètres)	3,8
taux de vacance commerciale	29,4%
taux de commercialité	43%
Enseignes nationales (hors services)	Carrefour Contact

Périmètre de la centralité et localisation des principales enseignes (+300 m²)



Centre-ville	Gondrecourt-le-Château	
	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire	2	450 m²
automobiles		
beauté-santé	3	
CHR		
culture et loisirs	1	
équipement de la maison		
équipement de la personne		
services	1	
solderie		
vacante	5	
Total	**12**	**450 m²**

COMMERCE – l'offre commerciale

- **Ancerville**

Petite centralité d'une dizaine de cellules qui est très diffuse (le long de la rue Nicolas-et-Paul-Paquet et de la rue du Château) et qui manque de synergie.

Cette polarité est marquée par un fort taux de vacance commerciale malgré un taux de commercialité très intéressant.

La polarité compte 1 supérette (Proxi), 2 boulangeries, 1 pharmacie, 1 bar-brasserie, 1 pizzeria, 1 coiffeur, 1 presse-jeux et 1 banque (Crédit Agricole).

Périmètre de la centralité et localisation des principales enseignes (+300 m²)



Indicateurs	Ancerville
NB DE CELLULES COMMERCIALES	**10**
Linéaire marchand	**780 m**
Proportion de la centralité par rapport à l'ensemble des centralités du SCOT	**3%**
Concentration de commerces (nb commerces sur 100 mètres)	1,3
taux de vacance commerciale	9,1%
taux de commercialité	44%
Enseignes nationales (hors services)	Proxi

Centre-ville	Ancerville	
	Nb	SV (+300 m²)
alimentaire	3	
automobiles		
beauté-santé	2	
CHR	2	
culture et loisirs	1	
équipement de la maison		
équipement de la personne		
services	1	
solderie		
vacante	1	
Total	10	- m²

COMMERCE – l'offre commerciale

- **Tableau de synthèse sur les centralités**

Indicateurs	Bar-le-Duc	Ligny-en-Barrois	Revigny-sur-Ornain	Gondrecourt-le-Château	Ancerville	Total général
NB DE CELLULES COMMERCIALES	**197**	**71**	**27**	**12**	**10**	**317**
Linéaire marchand	**1 570 m**	**770 m**	**1 120 m**	**320 m**	**780 m**	**4 560 m**
Proportion de la centralité par rapport à l'ensemble des centralités du SCOT	**62%**	**22%**	**9%**	**4%**	**3%**	**100%**
Concentration de commerces (nb commerces sur 100 mètres)	12,5	9,2	2,4	3,8	1,3	7,0
taux de vacance commerciale	12,4%	25,3%	3,6%	29,4%	9,1%	19%
taux de commercialité	39%	43%	27%	43%	44%	39%
Enseignes nationales (hors services)	Intermarché, Mise au Green, X&O, Yves Rocher, Entendre, Audika, Beauty Success, Krys, Celio	Proxi	-	Carrefour Contact	Proxi	

• Les enjeux pour le SCoT-DAACL de demain

- Pour le prochain SCoT, les enjeux prioritaires portent sur :
  - ➢ la capacité à maintenir une offre de proximité diversifiée dans les centralités en faveur d'une réponse proche des habitants et d'un équilibre territorial ;
  - ➢ l'anticipation sur une réduction/restructuration de certains équipements de périphérie, la logique de développement ne peut s'envisager qu'après une mutation en profondeur.

- La structuration du territoire implique de travailler de façon homogène sur les centralités relais et sur le pôle d'agglomération.
- Pas de commerce sans clients-habitants. Une population qui vieillit, en décroissance, entraîne un pouvoir de consommation resserré, ce qui implique une réduction du potentiel pour le commerce.
- Amélioration du plancher commercial dans les centralités - Acquisition et/ou développement de programmes permettant de créer des cellules disponibles (cellules commerciales rénovées avec la capacité d'exploitation immédiate par des porteurs de projets).
- L'enjeu de renouvellement par restructuration de certains pôles commerciaux avec un équilibre territorial reste limité au vu du potentiel économique.
- Préserver l'armature territoriale pour assurer une réponse de proximité et favoriser la rétention de consommation sur le territoire du SCoT du Pays Barrois.
- Les réserves foncières préférentielles pour l'accueil d'activités commerciales doivent peut-être trouver d'autres fonctions.

SCoT du Pays Barrois

3. CADRE DE VIE ET TRANSITIONS

Etat initial de l'environnement

SCoT du Pays Barrois

Les ressources du sol et du sous-sol

Les sols sont soumis à de nombreuses pressions : urbanisation, imperméabilisation, dégradations, tassements, érosion, pollutions, etc. Et le changement climatique accentue les effets de ces pressions. Les impacts combinés du changement climatique et de l'usage des sols leur font subir des dégradations innombrables par suite de conséquences en cascade produisant des effets irréversibles (exemple en illustration ci-après).

Le centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique (Cracc) du ministère de la transition écologique analyse l'impact du changement climatique sur les différents compartiments du sol et décrit ainsi les mécanismes impliqués et l'imbrication des effets : « La préservation et la bonne gestion des sols est un enjeu majeur pour favoriser l'adaptation des sociétés humaines aux effets du changement climatique. Les sols sont le support de notre sécurité alimentaire. Ils constituent un réservoir de biodiversité. Ils jouent un rôle majeur dans le cycle du carbone : c'est le deuxième stock de carbone après les océans. Réserve d'eau, disponible pour la végétation, ils régulent les îlots de chaleur urbaine. D'eux dépend le cycle de l'eau à travers l'équilibre infiltration/stockage/ruissellement ainsi que sa qualité. ».

Le code de l'urbanisme consacre des objectifs généraux en lien avec les sols (article L. 101-2) : modération de la consommation foncière, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection de la qualité de l'eau, prévention des risques, préservation des paysages, lutte contre le changement climatique...

Fonction des sols (source MUSE)

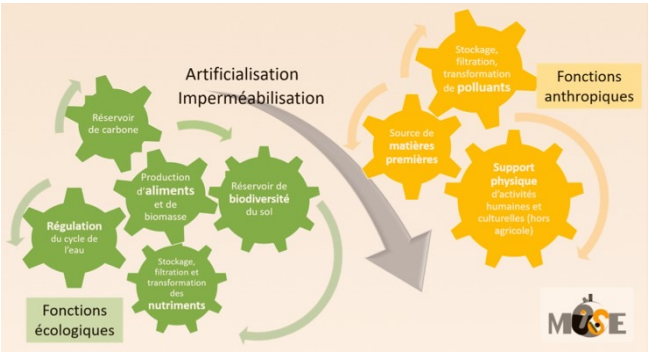

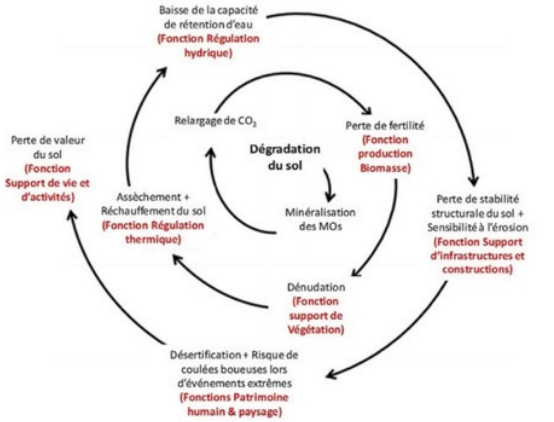

Crédit : C. Franck Neel, adapté de Lal, 2012, Climate Change and Soil Degradation Mitigation by Sustainable Management of Soils and Other Natural Ressources, Agric Res, july-september 2012, 1(3) : 199-212

Carte géologique au droit du pays Barrois (source : BRGM, Traitement E.A.U)

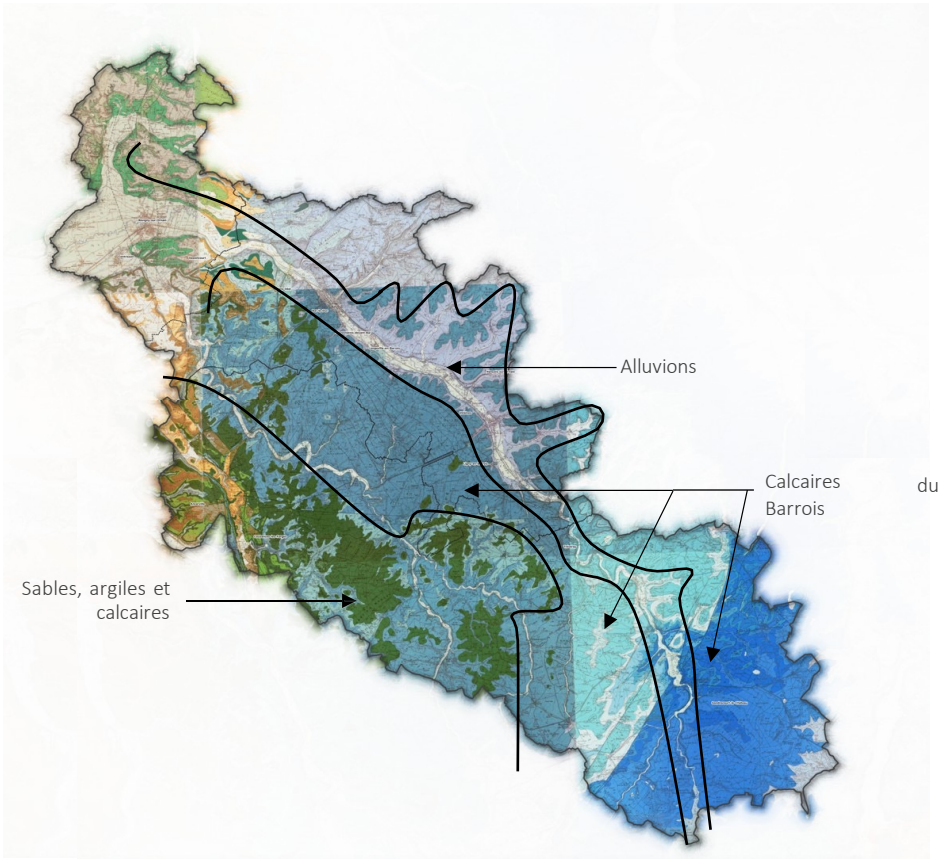

UNE GEOMORPHOLOGIE CLASSIQUE DE VALLEES…

Le territoire du Pays Barrois est géomorphologiquement caractérisé par un relief marqué avec deux grandes vallées liées à l'Ornain et la Saulx. L'urbanisation s'est développée en fond de vallée.

De Montfaucon à Gondrecourt, les plateaux du Barrois couvrent le centre et, sur une étendue de 40 km, une large partie du sud meusien. Cette grande table ondulée, entaillée par la Saulx, l'Ornain et l'Aire, est limitée à l'Est par le talus sinueux de la Côte des Bars, relevé en moyenne à 350 m d'altitude.

La Saulx et l'Ornain traversent toute la région parallèlement en direction SE-NO; leurs vallées sont donc parallèles aux zones d'affleurements du Portlandien et du Kimméridgien. La vallée de la Saulx creusée uniquement dans les calcaires du Bononien inférieur est très étroite et les affluents de cette rivière sont peu importants. La vallée de l'Ornain, creusée dans les terrains marnocalcaires du Kimméridgien, est beaucoup plus large. Près de la rivière elle est remplie de graviers quaternaires venant de l'amont ; son bord SO est très raide (corniche portlandienne) tandis que la région située au NE est traversée par les vallées de ses nombreux affluents. Dans la zone de la double faille de la Marne, il faut noter le ruisseau de Cousances qui recoupe la faille principale pour atteindre la Marne à Chamouilley et l'Ornel, affluent de la Marne, qui débute dans la zone fracturée sous forme d'un ruisseau et se dirige vers Sommelonne.

Les formations géologiques sont essentiellement caractérisées par :

- Des calcaires du barrois
- Sables, argiles et calcaires du crétacé supérieur

Exploitations de carrières actives et fermées sur le territoire (source BRGM, DDT Traitement E.A.U)



....AVEC UNE ACTIVITE EXTRACTIVE

Le territoire, de par sa richesse géologique, compte près de 10 carrières en activité, principalement localisée au Nord, au Sud-Ouest et au Sud du territoire. Les communes concernées sont Contrisson, Juvigny-en-Perthois, Neuville-sur-Ornain, Stainville, Laimont, Gondrecourt-le-Château, Brauvilliers, Rancourt-sur-Ornain, Revigny-sur-Ornain, Savonnières-en-Perthois, Les Roises.

Les matériaux extraits sont variés et sont de type :

- Sable, graviers, galet
- Roches argileuses (argiles)
- Calcaire

Sur l'ensemble du territoire le volume total extrait autorisé est de l'ordre de 8 875 873 m^3 (hors carrières non renseignées).

Les fins d'exploitation sont relativement proches de 2025 à 2035 et pourront questionner leur réaménagement.

Le schéma régional des carrières est en cours d'élaboration avec une adoption pour fin 2022. Opposable aux documents d'urbanisme il permettra d'établir une feuille de route pour les 15 prochaines d'années.

Sites et sols pollués au sein du Pays Barrois (source : Géorisque, 2022, Traitement E.A.U)



POLLUTION DES SOLS

En matière de sites et sols pollués, les démarches de gestion mises en place s'appuient sur les principes suivants : prévenir les pollutions futures, mettre en sécurité les sites nouvellement découverts, connaître, surveiller et maîtriser les impacts, traiter et réhabiliter en fonction de l'usage puis pérenniser cet usage, garder la mémoire, impliquer l'ensemble des acteurs.

Fondée sur l'examen et la gestion du risque, plus que sur le niveau de pollution intrinsèque, cette politique nécessite de garder la mémoire des pollutions et des actions de réhabilitation mises en œuvre mais aussi de fixer des usages des sols compatibles avec les pollutions résiduelles après traitement du site.

Le territoire du Pays Barrois recense ainsi :

- **4 sites BASOL** (base des sols pollués), situés principalement au nord et à l'ouest du territoire. La base Basol est complémentaire à d'autres bases de données comme Basias ;
- **8 sites SIS** (secteurs d'information sur les sols). Les **SIS** sont les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement.

L'enjeu est d'étudier le niveau de comptabilité avec l'usage futur des sols, si ces derniers sont techniquement et économiquement viables et le cas échéant étudier les possibilités de renaturation et/ou de mise en valeur à travers des services écosystémiques rendus. Ces possibilités sont d'autant plus importantes si les sites sont localisés en milieu urbain.

Répartition des stocks de carbone par occupation du sol 2012 en tC SCoT du Pays Barrois (source outils ALDO, Traitement EAU)

	CA de Bar-le-Duc- Sud Meuse	CC du Pays de Revigny sur Ornain	CC des Portes de Meuse	Total
Cultures	**800 371**	**400 465**	**1 885 440**	**3 086 236**
Prairies	**412 942**	**397 055**	**656 653**	**1 466 650**
Zones humides	0	14 725	0	**14 725**
Verges	0	0	0	**0**
Vignes	0	0	0	**0**
Sols artificiels	98 911	38 538	63 734	**201 183**
Forêts	**3 259 698**	**941 700**	**5 578 871**	**9 780 269**
Produits bois	193 107	47 650	331 249	**572 006**
Haies	13 199	6 871	24 853	**44 923**

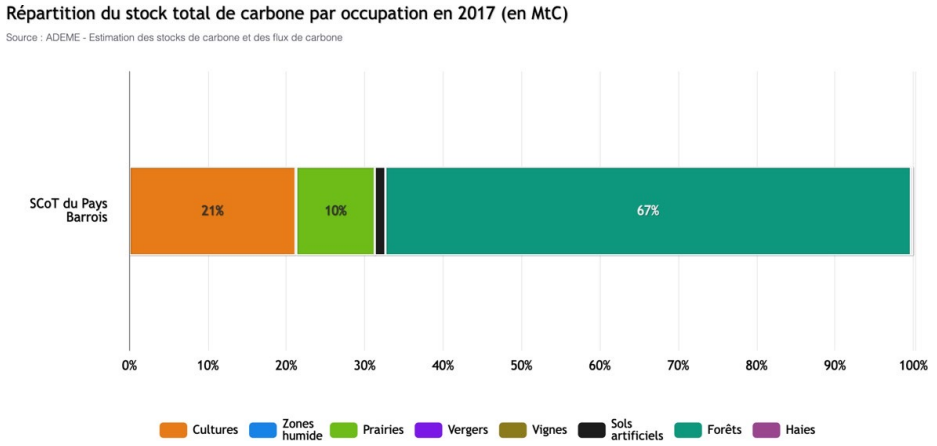

L'occupation des sols du SCoT du Pays Barrois, stock de Carbone ?

La séquestration nette de dioxyde de carbone (CO2) correspond à l'augmentation sur le territoire des stocks de carbone sous la forme de matière organique dans les sols, les forêts, et les produits bois. A l'inverse, une réduction des stocks de carbone correspond à une émission nette de CO2 vers l'atmosphère. C'est un enjeu très fort dans la gestion des émissions de gaz à effet de serre puisqu'il s'agit de la capacité des réservoirs naturels à absorber le carbone présent dans l'air.

La capacité de stockage des sols et la biomasse est différente selon leur occupation. On constate que les espaces stockant le plus de carbone sont les forêts (environ 140 tC/ha), les zones humides (125tC/ha) et les espaces arborés (prairies et sols artificiels). Les sols détenant la plus faible capacité de stockage sont les sols artificiels imperméabilisés (30tC/ha).

Sur le territoire du Pays Barrois, il en ressort les éléments suivants :

- Le stock total de Carbone s'élève à 15 165 992 tC. Naturellement, il diffère selon l'EPCI au regard de son occupation du sol.
- **Les forêts représentent à elles seules 67 % des stock sur le territoire et jouent un rôle majeur.** Les cultures et les prairies sont importantes.

Flux de carbone sur le territoire (source outils ALDO, Traitement EAU)

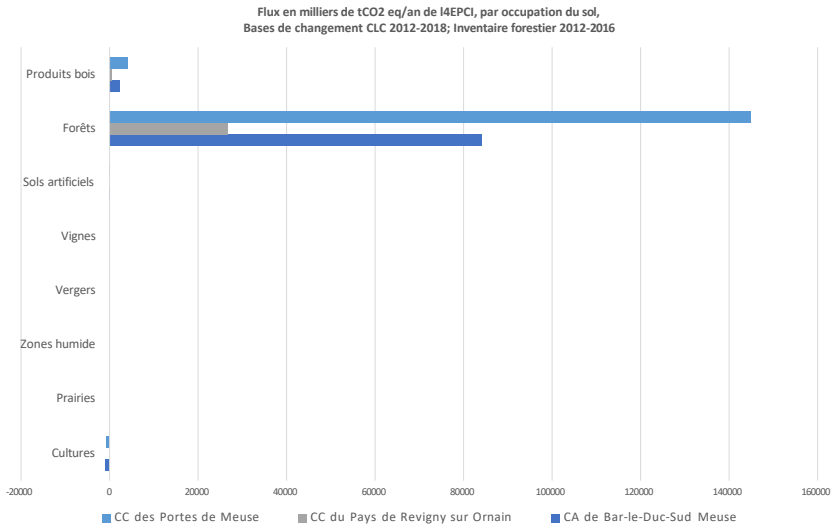

Un flux négatif implique une émission de carbone, un flux positif implique un stock de carbone pour la période 2012-2018

	CA de Bar-le-Duc-Sud Meuse	CC du Pays de Revigny sur Ornain	CC des Portes de Meuse
Flux total de C sol et litière (tC·an-1)	-259,4	0,0	-213,3
Flux total de CO2 sol et litière (tCO2·an-1)	-951,1	0,0	-782,0
Flux total de C biomasse (tC·an-1)	22948,8	7286,8	37950,3
Flux total de CO2 biomasse (tCO2·an-1)	84145,7	26718,4	139151,0
Flux total de C (tC·an-1)	23326,8	7441,1	38829,1
Flux total de CO2 (tCO2·an-1)	85531,6	27284,2	142373,3

Chaque EPCI présente un rôle pour ces stocks au regard de leur occupation du sol. Ainsi, en comparant les EPCI, tous les trois présentent un intérêt majeur de stock de carbone à travers les forêts, les cultures et les prairies.

Le changement d'occupation des sols observé par Corine Land Cover entre 2012 et 2018 et par l'inventaire forestier de l'IGN entre 2012 et 2016 résulte **d'un stockage annuel de carbone plus important que le déstockage.** La séquestration de carbone correspondant à la différence entre le stockage annuel et le déstockage annuel est donc positive avec :

- Un déstockage dû à la disparition de cultures et à l'imperméabilisation des sols
- Un stockage total de carbone de 54,75 tCO2 en 2017, notamment avec la gestion des forêts, amélioration des milieux humides et les produits bois.

A l'échelle de l'EPCI on notera les sources de séquestrations et d'émissions suivantes responsables des flux :

	CA de Bar-le-Duc-Sud Meuse	CC du Pays de Revigny sur Ornain	CC des Portes de Meuse
Source de séquestration	Forêt, produits bois	Forêt, produits bois	Forêt, produits bois
Source d'émission	Artificialisation des sols, cultures	-	Artificialisation des sols, cultures

Synthèse des enjeux liés aux stocks de carbone au sein du SCoT du Pays Barrois

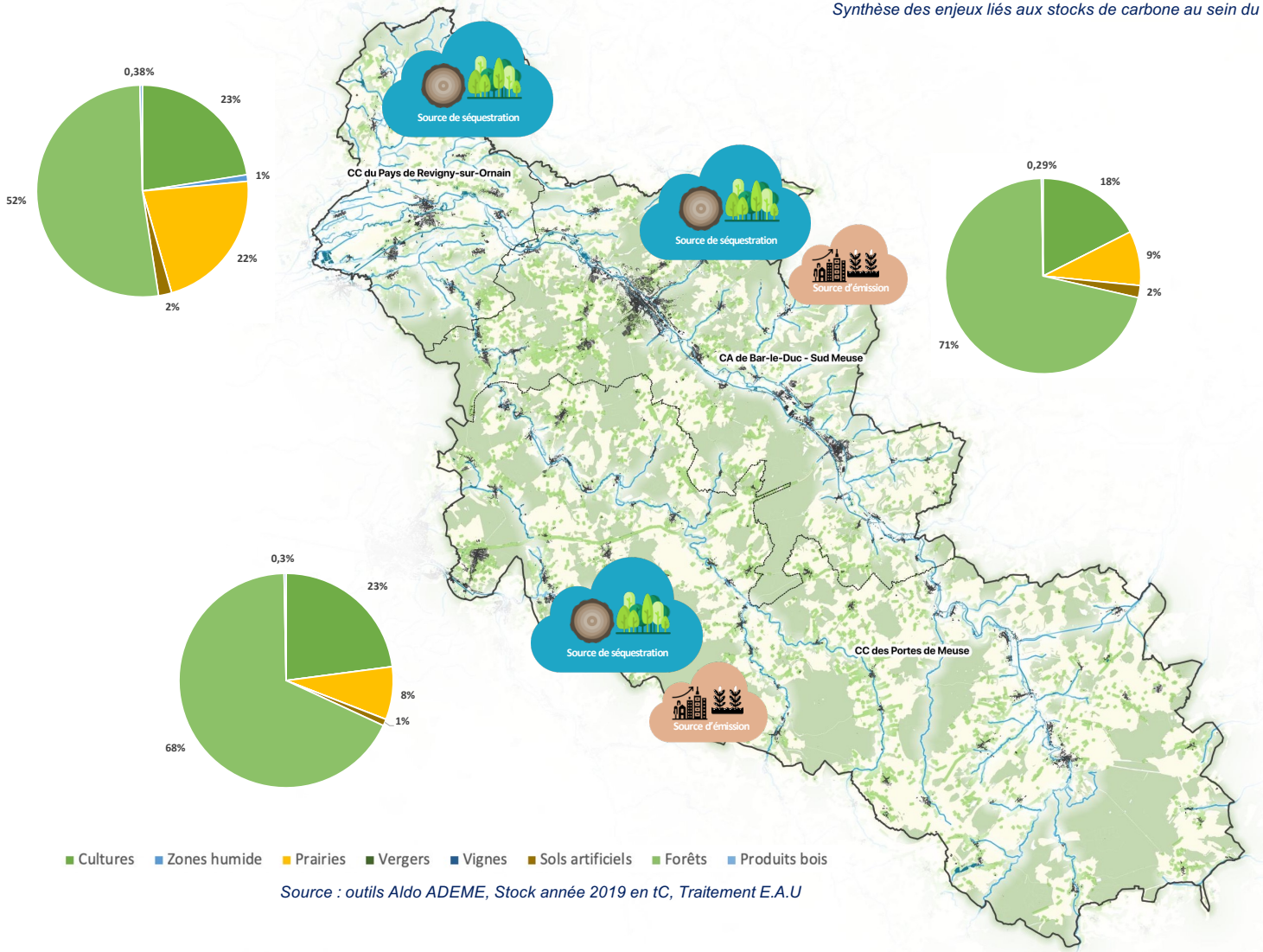

Source : outils Aldo ADEME, Stock année 2019 en tC, Traitement E.A.U

Des sols soumis au changement climatique en Lorraine (source climat HD)

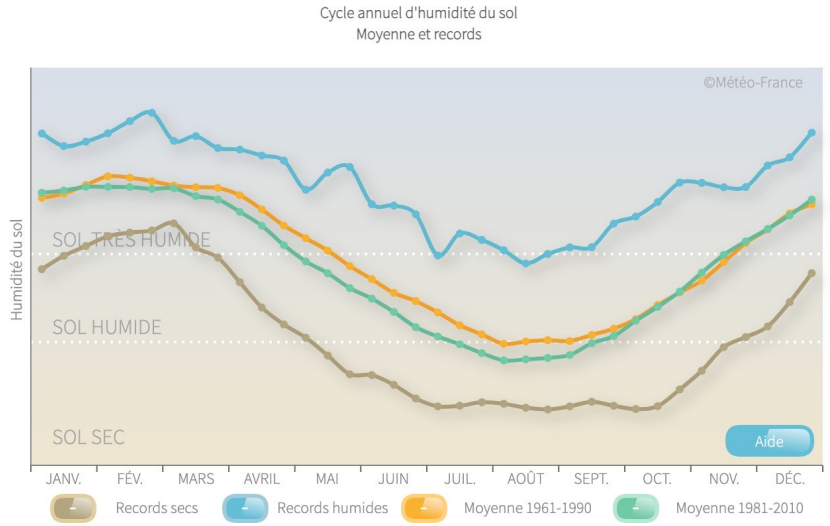

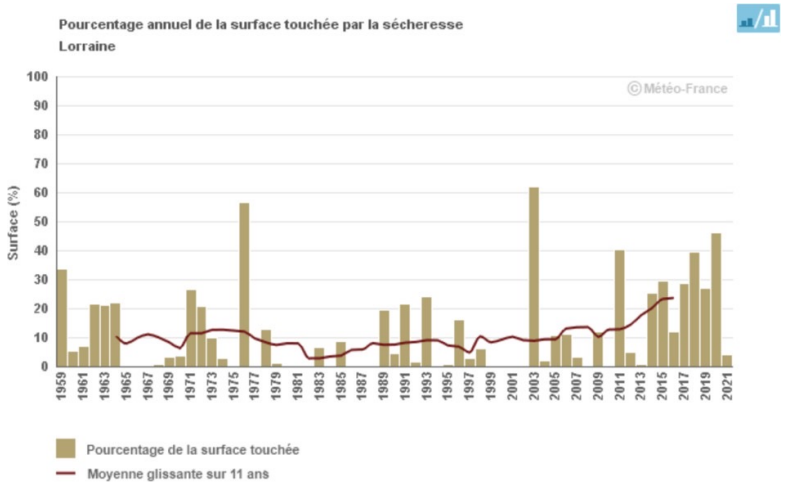

DES SOLS SOUMIS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un sol légèrement plus sec au printemps et en été

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 sur la région Lorraine montre un assèchement proche de 5 % sur l'année, à l'exception de l'automne qui reste stable.

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec (l'indice d'humidité des sols (SWI) inférieur à 0,5) en été et d'une diminution faible de la période de sol très humide (SWI supérieur à 0,9) au printemps. Pour les cultures irriguées, cette évolution se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation.

On note que les événements récents de sécheresse de 2011 et 2014 correspondent aux records de sol sec depuis 1959 respectivement pour les mois d'avril et mai.

Des sécheresses des sols plus fréquentes et plus sévères

L'analyse du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 permet d'identifier les années ayant connu les événements les plus sévères comme 1976, 2003, 2011, 2018 et 2020.

L'évolution de la moyenne décennale montre une nette augmentation de la surface des sécheresses lors de la dernière décennie avec des sécheresses successives notables depuis 2014. La moyenne décennale est passée de 10-15 % dans les années 2000 à plus de 20 %.

Modélisation de l'évolution de la teneur en eau des sols en été entre 2020 et 2050 en Europe (source : https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/changes-in-summer-soil-moisture)

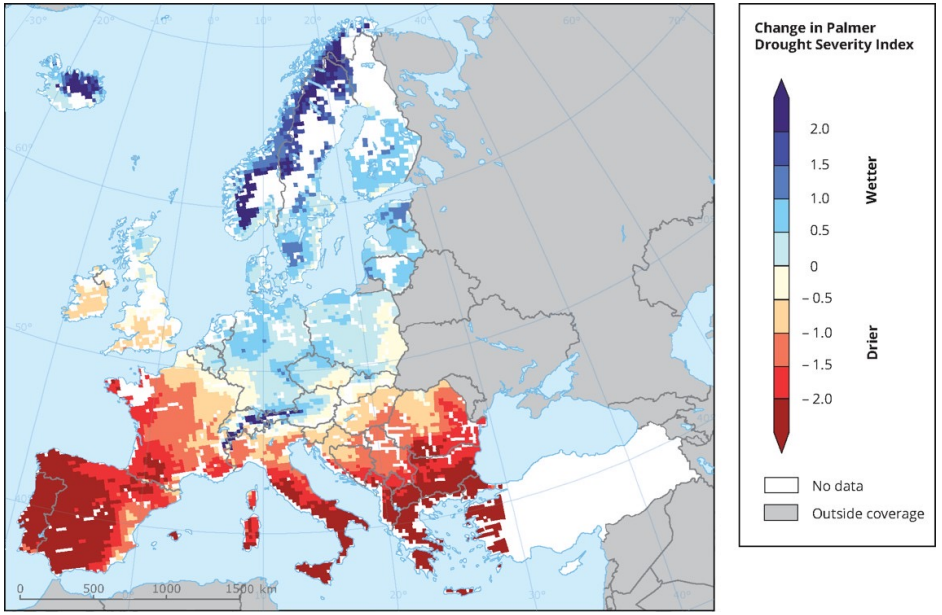

ET DEMAIN ?

Les sols sont soumis à de nombreuses pressions : urbanisation, imperméabilisation, dégradations, tassements, érosion, pollutions etc. Le changement climatique accentue les effets de ces pressions.

Une analyse de l'impact du changement climatique réalisée en 2012 par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) actualisée en 2016, a mis en avant les différents impacts du changement climatique sur les sols déjà observables et modélisé les tendances à venir. Le changement climatique exerce une influence sur différents paramètres des sols fortement imbriqués :

- La teneur en matière organique des sols, dépendante des apports de résidus végétaux, de l'activité microbienne, de la température et de l'humidité des sols ;
- Leur structure et de fait leur porosité, paramètres fortement liés à la teneur en matière organique, mais également au système racinaire de la végétation en place et à l'activité biologique ;
- La réserve utile en eau, liée à leur porosité et à la matière organique,
- L'activité microbienne, dépendante de la teneur et de la nature de la matière organique, du couvert végétal, de la teneur en eau des sols et de leur aération.

Ces différents paramètres ont un impact sur la qualité agronomique des sols et par voie de conséquence sur l'installation d'une couverture végétale, sa qualité ainsi que sur l'érosion éolienne et hydrique.

Évolution future d'humidité du sol en Lorraine (source : climat HD, météo France)

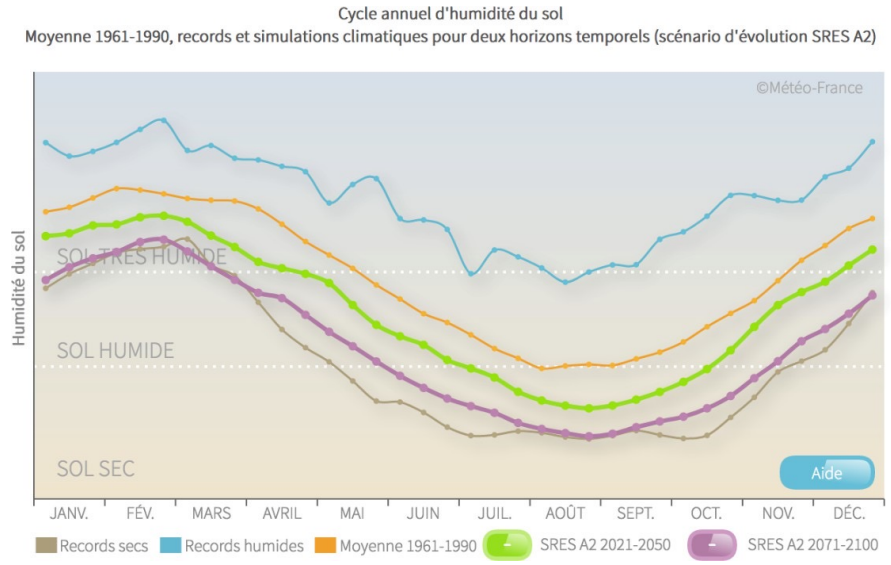

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur la Lorraine entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXIe siècle (selon un scénario SRES A2) montre un assèchement important en toute saison.

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions.

On note que l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

Réserve utile des sols au sein du Pays Barrois (source GISSOLS, Traitement E.A.U)

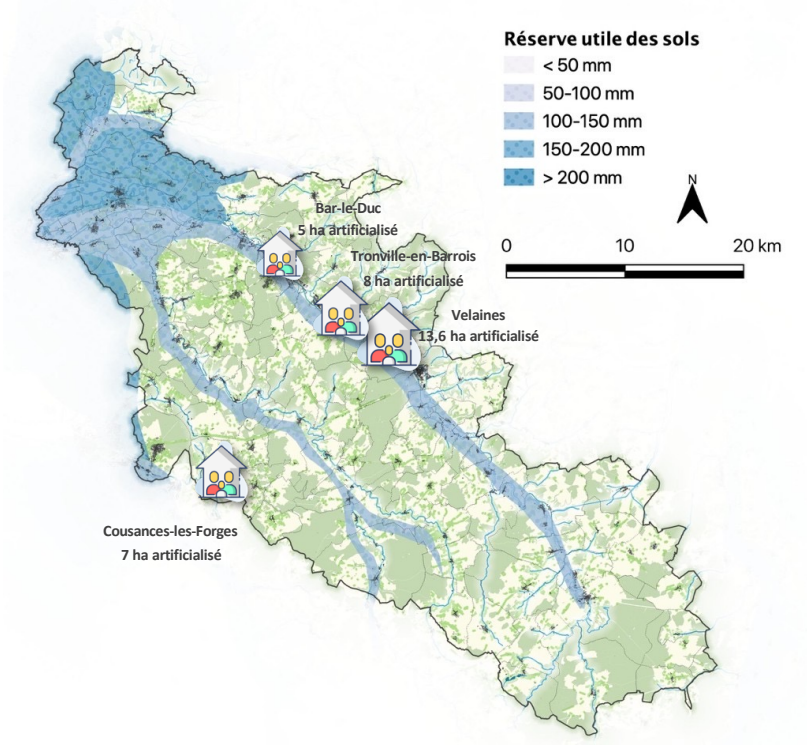

LA RESERVE UTILE DES SOLS

En fonctionnant comme une « éponge », les sols stockent et restituent l'eau de façon différée, selon les besoins de la végétation, notamment. Cette caractéristique, également appelée « Réserve utile », dépend principalement de la profondeur, de la structure, de la porosité et de la teneur en matière organique des sols. L'augmentation attendue des températures et l'évolution du régime des pluies vont accroître l'évapotranspiration et conduire à une diminution de l'eau disponible pour les plantes, en particulier en été.

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, la préservation des sols à forte réserve utile est essentielle ainsi que la mise en place de pratiques de gestion adaptées pour maximiser la réserve utile et limiter les pertes d'eau.

La carte des réserves en eau utile recoupant le Pays Barrois montre des disparités selon le territoire étudié :

- Une réserve utile globalement meilleure au sein de la CC du Pays de Revigny sur Ornain
- Une bonne réserve utile le long des grands axes aquatiques
- L'urbanisation s'est globalement développée dedans les secteurs aux enjeux les plus forts ce qui constitue un risque majeur pour la préservation des sols.

L'aménagement du territoire et l'urbanisation qui en découle doivent prendre en compte ces caractéristiques des sols dans leurs choix d'urbanisation. Cette notion de qualité des sols à travers la réserve utile peut s'avérer intéressante dans les cas d'étude de renaturation de certains espaces.

Aléa érosion sur le territoire du SCoT du Pays Barrois en 2000 (source : GISSOL, Traitement E.A.U)

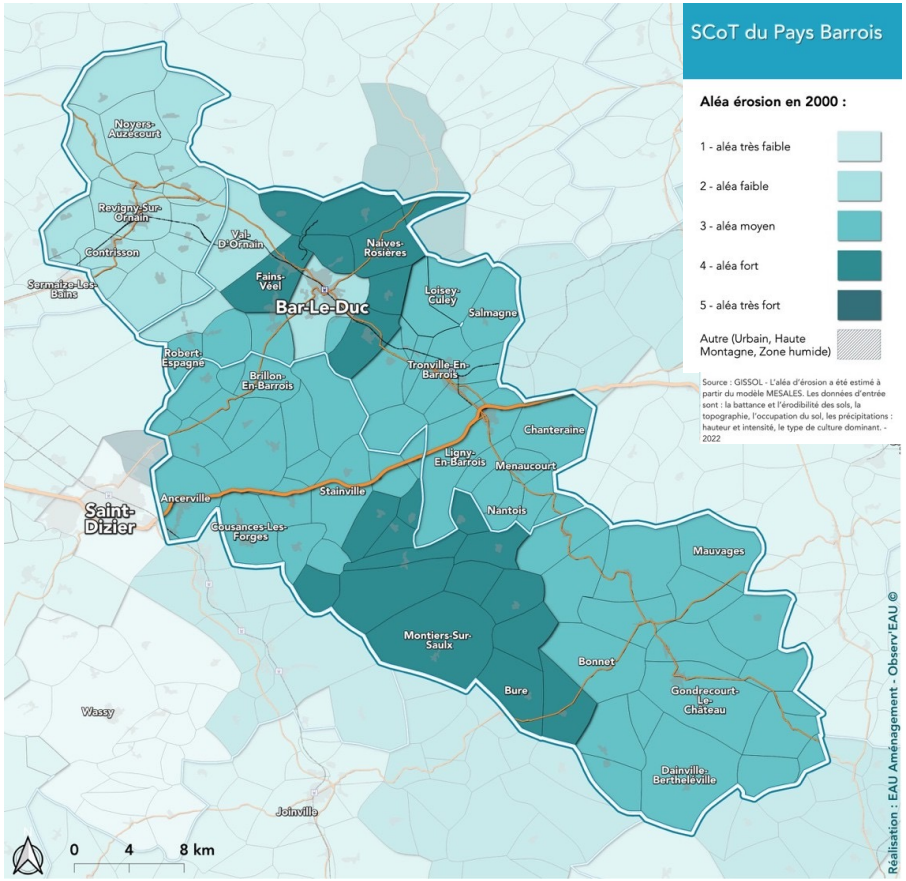

ALEA EROSION

La dégradation des terres est une menace mondiale qui affecte négativement le fonctionnement des écosystèmes et leur capacité à fournir des services écosystémiques, tels que le cycle des nutriments, la rétention d'eau et la fourniture d'habitats. Selon les études scientifiques, l'érosion des sols est l'un des principaux processus conduisant à la dégradation des terres et affecte principalement la couche superficielle fertile du sol, qui joue un rôle essentiel dans la productivité des (agro)écosystèmes et est fondamentale pour la sécurité alimentaire. L'érosion des sols affecte également les cycles biogéochimiques.

Le changement climatique devrait entraîner une érosion accrue des sols dans de nombreux endroits, affectant les services écosystémiques et le bien-être humain.

L'érosion des sols sous l'effet du changement climatique est plus directement affectée par les changements dans les précipitations extrêmes. Les précipitations extrêmes devraient augmenter en raison de l'augmentation de la capacité de rétention d'humidité d'une atmosphère plus chaude, entraînant un cycle hydrologique plus vigoureux.

La majorité du territoire du SCoT du Pays Barrois présente un aléa d'érosion moyen en 2000. Néanmoins, dans le nord-est et sud-ouest du territoire l'aléa d'érosion est fort.

SYNTHESE, ENJEUX, PERSPECTIVE D'EVOLUTION, HIERARCHISATION

La géologie complexe confère une richesse au territoire et permet à ce dernier une exploitation des sols :

- L'agriculture est développée
- Le territoire fait l'objet d'une activité de carrières, dont certaines exploitations fermeront d'ici 5 à 10 ans. Le futur Schéma Régional des Carrières (SRC) est en cours d'élaboration
- Les sols du territoire comptent à eux seuls plusieurs enjeux de préservation compte tenu des usages sur le territoire. Au regard de ces occupations, les services rendus par les sols sont importants et doivent être préservés.

Ces occupations du sols notamment forestiers, agricoles et prairiaux sur le territoire du Pays Barrois joue un rôle primordial de stock de carbone. La préservation de ces espaces est majeure et constitue un enjeu fort dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et intervient également comme appui d'aide à la décision dans le cadre de la ZAN. Les politiques en cours liées à la Zéro Artificialisation Nette mais également à la préservation des espaces de biodiversité vont dans le sens de la préservation des stocks de carbone sur le territoire.

Un stock de Carbone des sols liés majoritairement aux espaces de forêts de feuillus. Ils sont bien représentés sur le territoire. Le bilan des flux de carbone est positif : A l'échelle du Pays Barrois, tout secteur émetteur confondu, nous observons que les captations Carbone représentent plus de la moitié des émissions. Dans les Portes de Meuse, 85% des émissions sont « compensées » par les captations carbones. Cette séquestration provient quasi-exclusivement de l'accroissement des forêts. Elle est donc conditionnée à la bonne santé des forêts barroises, alors que celles-ci sont de plus en plus vulnérables.

Les fonctionnalités des sols sur le territoire sont donc bien présentes et recouvrent la majorité du territoire du Pays Barrois. Ces fonctionnalités (écologique, agricole, hydrique, climatique, économiques, gestion des risques…) dans son ensemble doivent être préservées, dans un contexte de mutation climatique amenée à impacter directement la ressource.

L'ensemble des services écosystémiques du sol est reporté dans le tableau suivant et territorialisé sur la cartographie ci-après.

Vis-à-vis des vulnérabilités de la ressource en sol on notera :

- Un certain niveau de sites pollués répartis sur tout le territoire. Le questionnement de leur devenir est un enjeu au niveau de l'aménagement.
- Une réserve utile en eau des sols bonne dans le Nord du territoire et le long des deux grands axes aquatiques. L'enjeu de leur préservation est majeur dans un contexte où l'assèchement des sols tend à augmenter depuis des années et dont les projections futures démontrent un assèchement croissant. Ces éléments auront des conséquences sur l'état de la végétation et la qualité agricole du territoire.
- Une réserve utile en eau des sols faible dans le sud et l'est du territoire, entraînant une vulnérabilité de la végétation, notamment des forêts de feuillus.
- Une sensibilité croissante vis-à-vis du changement climatique avec un assèchement à venir important en toute saison. Cet assèchement induira un impact sur la qualité des sols, leur fonctionnalité vis-à-vis des stocks de carbone, de l'agriculture, les activités associées touchant ainsi à une partie de l'économie et l'attrait du territoire.

Ensemble des services écosystémiques du sol (analyse E.A.U)

Fonction du sol	Niveaux de services rendus sur le territoire	
Stockage, recyclage et transformation des matières organiques	+++	Sols majoritairement agricoles
Support physique stable pour les végétaux	+++	Le couvert forestier est bien développé
Rétention, circulation et infiltration de l'eau	++	Une réserve utile en eau des sols bonne dans le Nord du territoire et le long des deux grands axes aquatiques, mais faible dans le sud et l'est du territoire
Filtre, tampon et dégradation des polluants	+	Les cours d'eau restent dégradés au regard des pollutions
Habitats pour les organismes du sol et régulation de la biodiversité	+++	Les espaces naturels sont assez présents. Leur fonctionnalité avec les sols est majeure : forêts, zones humides. Ils font tampon avec les terres
Rétention et fourniture des nutriments pour les organismes du sol et les végétaux	++	Sols majoritairement agricoles
Contrôle de la composition chimique de l'atmosphère et contribution aux processus climatiques (via les échanges gazeux entre le sol et l'atmosphère)	+	L'agriculture est principalement responsable des émissions de particules fines (PM10) et de l'ammoniac (NH3)
Stock de carbone	+++	Un stock de Carbone des sols liés majoritairement aux espaces de forêts de feuillus.

Priorité 1	Prendre en compte et préserver la fonctionnalité des sols à travers ses fonctions écosystémiques - afin d'assurer leur fonctionnement dans un contexte de fragilité climatique : agriculture, espaces naturels, qualité de l'eau, qualité des sols
	Préserver les stocks de Carbone liées aux espaces forestiers par la limitation de l'artificialisation mais également à travers une gestion durable des espaces forestiers
	Réduire la vulnérabilité des sols en luttant contre la pollution des sols et les valoriser dans une logique de renouvellement ou de renaturation au regard des contraintes technico-économiques en recherchant des solutions fondées sur la nature et en valorisant les potentiels services écosystémiques transversaux
	Préserver les sols au regard de leur capacité de réserve utile en eau
Priorité 2	Étudier les circuits courts et le réemploi des matériaux notamment dans le BTP au regard des fermetures des activités de carrières sur le territoire
	Prendre en compte le SRC

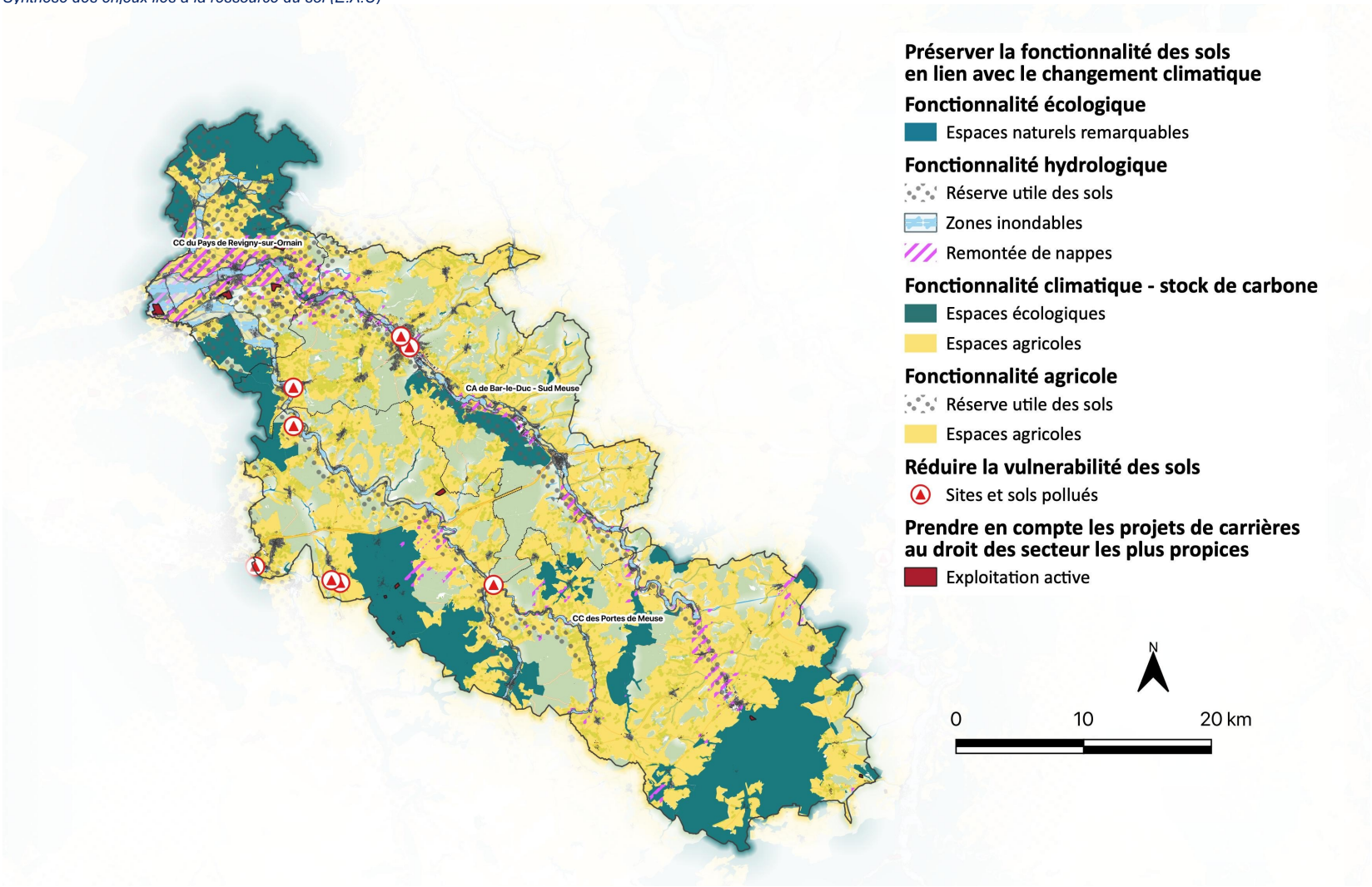
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse
CC des Portes de Meuse
Préserver la fonctionnalité des sols en lien avec le changement climatique
Fonctionnalité écologique
Espaces naturels remarquables
Fonctionnalité hydrologique
Réserve utile des sols
Zones inondables
Remontée de nappes
Fonctionnalité climatique - stock de carbone
Espaces écologiques
Espaces agricoles
Fonctionnalité agricole
Réserve utile des sols
Espaces agricoles
Réduire la vulnerabilité des sols
Sites et sols pollués
Prendre en compte les projets de carrières au droit des secteur les plus propices
Exploitation active
N
0
10
20 km

Bassin versant du territoire (source BD TOPO, Traitement E.A.U)

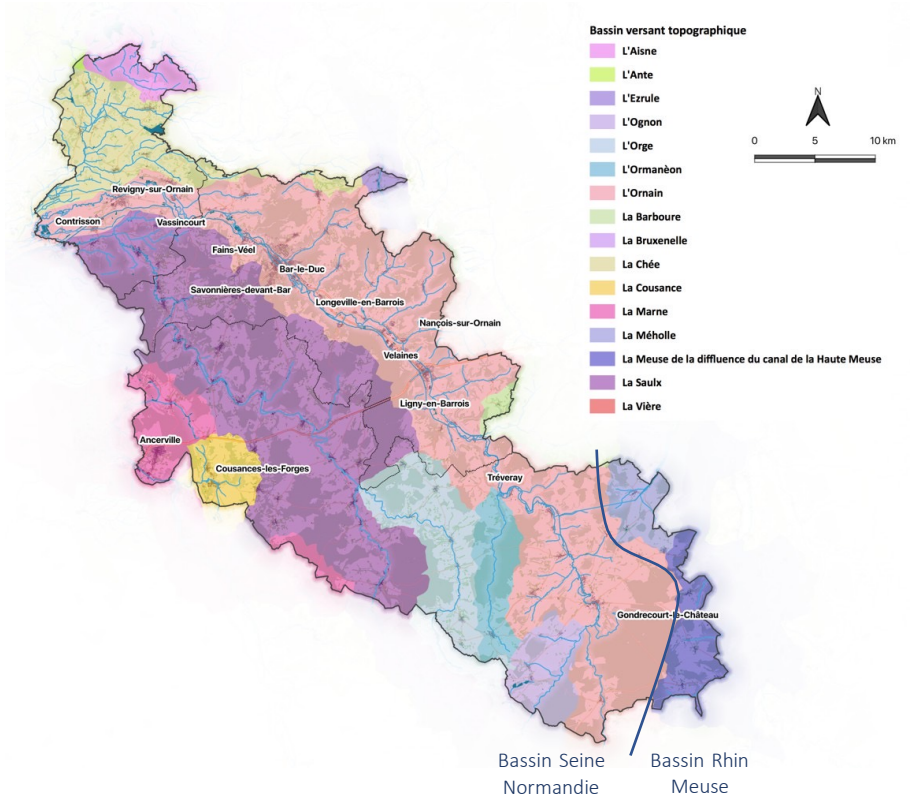

UNE RESSOURCE SUPERFICIELLE DENSE

Un chevelu hydrographique dense, un atout

Le territoire du Pays Barrois est caractérisé par un chevelu hydrographique dense. De nombreux cours d'eau prennent vie sur le territoire. Deux grands bassins versant principaux, l'Ornain et la Saulx, recoupent le territoire auxquels sont rattachés des sous bassins versants. Également, le territoire est bordé par des bassins versants topographiques dont la dynamique hydrologique concernent les territoires adjacents. Ceci est le cas à titre d'exemple du bassin versant de l'Aisne au Nord ou encore la Meuse au Sud Est. Le chevelu hydrographique est ainsi recoupé par de nombreux bassins versants topographiques suivants :

- L'Aisne
- L'Ante
- L'Ezrule
- L'Ognon
- L'Orge
- L'Ormançon
- L'Ornain
- La Barboure
- La Bruxenelle
- La Chée
- La Cousance
- La Marne
- La Saulx
- La Méholle.
- La Meuse

La Méholle et la Mause appartiennent au bassin hydrographique Rhin Meuse alors que les autres cours d'eau font partie du bassin hydrographique Seine Normandie.

Etat écologique des cours d'eau (source Agence de l'Eau Seine Normandie, données 2019, Traitement E.A.U)

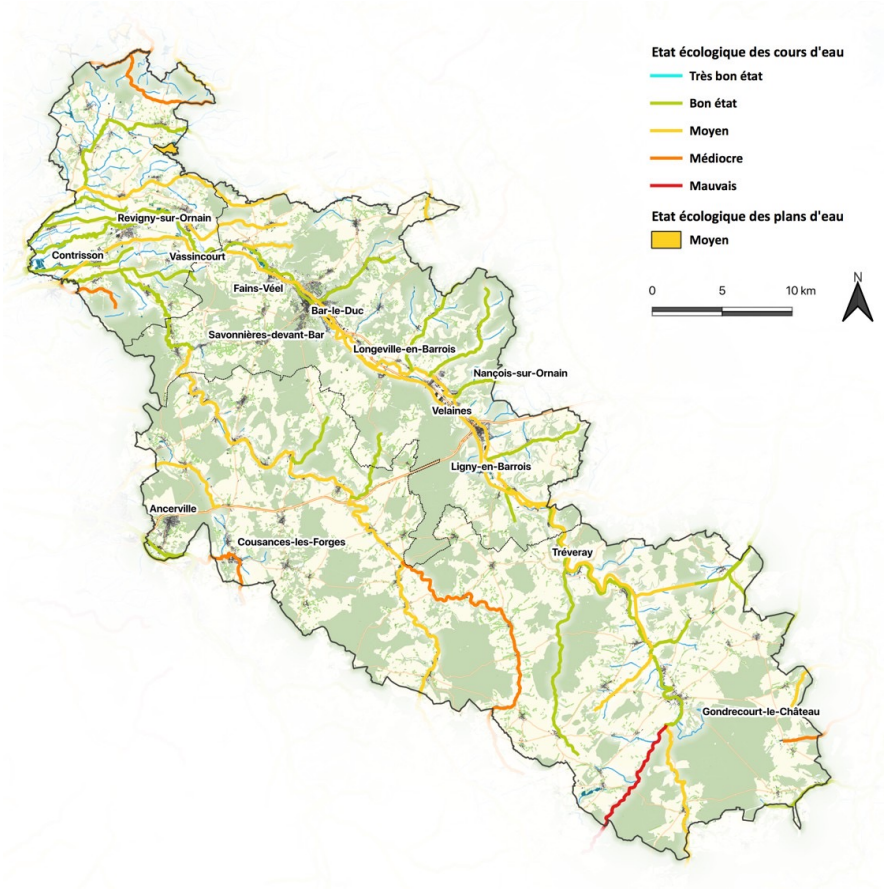

Une ressource dégradée au droit des cours d'eau principaux

L'ensemble de ces bassins versants recoupent 42 masses d'eau superficielles et 1 masse d'eau plan d'eau (FRHL10 Etang le Grand Morinva au Nord du territoire) telles que définies par le SDAGE Seine Normandie.

L'état des lieux 2019 du SDAGE Seine Normandie fait ressortir les éléments suivants :

- 21 masses d'eau en bon état écologique
- 16 masses d'eau en état écologique moyen
- 5 masses d'eau en état écologique médiocre
- 1 masse d'eau en état écologique mauvais (Ru de l'Ognon) au Sud du territoire

Hormis le Ruisseau de Nausonce, l'ensemble des masses d'eau est en bon état chimique.

Les principales causes de dégradations de la ressource en eau sont relatives aux éléments suivants :

- Une altération de l'hydromorphologie du cours d'eau
- Des pressions liées aux pesticides, essentiellement pour la Saulx
- Des pressions liées aux nitrates, essentiellement au droit de l'aval de l'Ornain
- Des pressions liées au phosphore essentiellement au droit de l'amont de l'Ornain et de l'aval de la Saulx
- Des pressions liées aux micropolluants ponctuels, essentiellement pour la Saulx

Pressions et impacts significatifs des masses d'eaux en 2016 (source DCE, Traitement E.A.U)

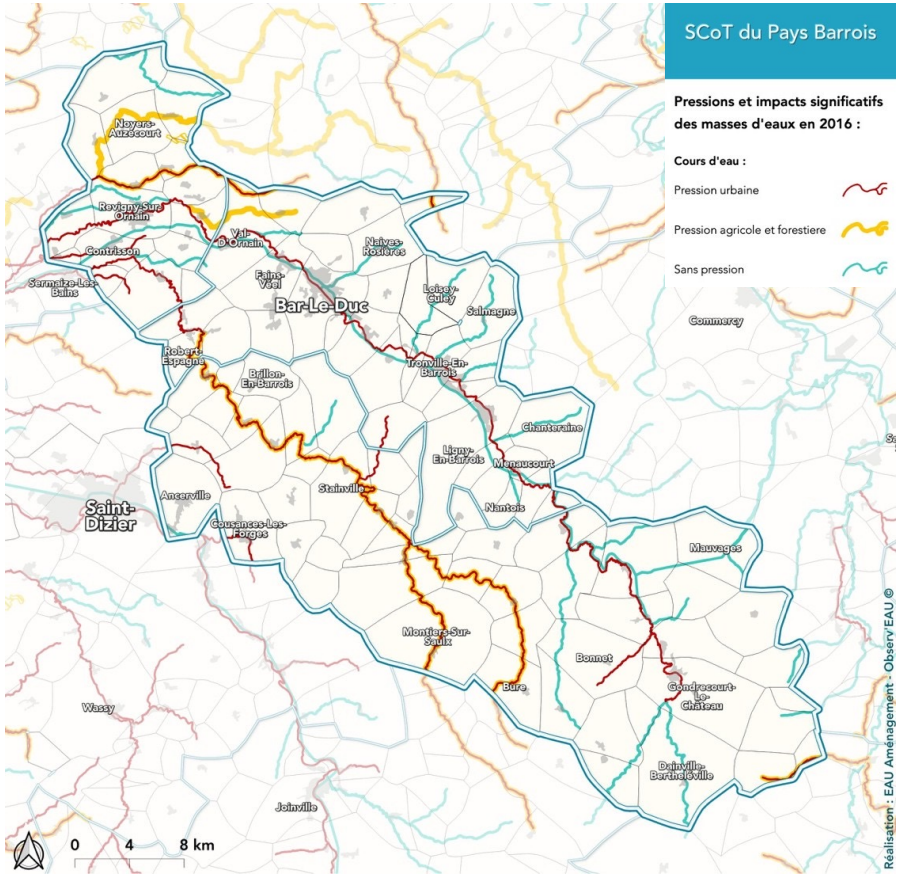

Des cours d'eau soumises à plusieurs types de pressions

Le moyen état des masses d'eau est évalué à partir de l'état écologique (état physico-chimique associé à l'état biologique) et de l'état chimique des cours d'eau.

- Parmi les principales pressions exercées sur les cours d'eau au niveau du territoire sont les pressions agricoles et urbaines
- 43 % des pressions sur masses d'eau ont l'origine de débordement égout
- 36 % des pressions présentent rejets urbains

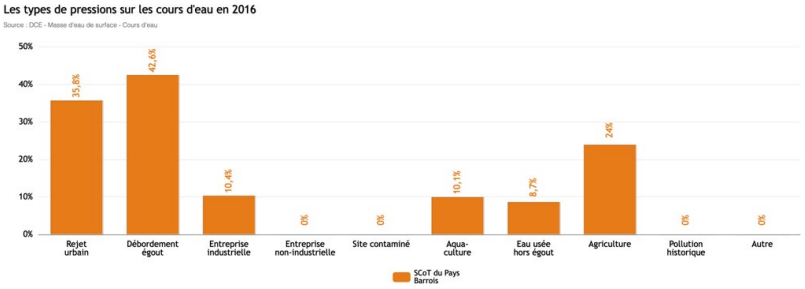

Masses d'eau souterraines sur le territoire (source data.gouv.fr, Traitement E.A.U)



Code	Nom
FRHG218	Albien-Néocomien captif
FRHG214	Albien-Néocomien libre entre Ornain et limite de district
FRHG215	Albien-Néocomien libre entre Seine et Ornain
FRHG005	Alluvions du Perthois
FRB1G113	Calcaires des côtes de Meuse de l'Oxfordien et du Kimméridgien et argiles du Callovo-Oxfordien
FRHG312	Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district
FRB1G111	Calcaires du Dogger versant Meuse sud
FRHG306	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornain
FRHG305	Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques nord-est du district (entre Ornain et limite de district)
FRHG302	Calcaires tithoniens karstiques entre Ornain et limite du district
FRHG303	Calcaires tithoniens karstiques entre Seine et Ornain

UNE RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE DIVERSIFIEE

Onze masses d'eaux souterraines recoupent le territoire du Pays Barrois. L'ensemble des masses d'eaux souterraines sont soumises à la pression liée aux nitrates.

Une zone vulnérable aux nitrates est une partie du territoire où la pollution des eaux, par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Pressions liées aux nitrates et aux pesticides sur les masses d'eau (source data.gouv.fr, Traitement E.A.U)

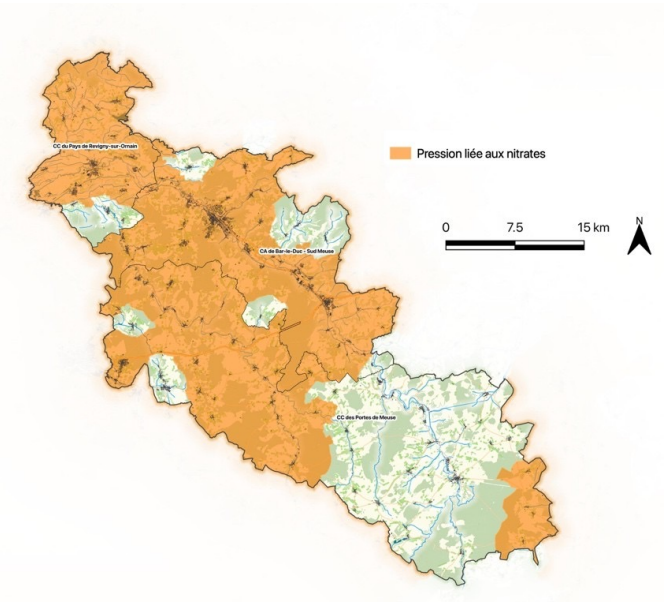

Évolution de l'état chimique des masses d'eau souterraine entre l'état des lieux 2013 et l'état des lieux 2019 (source Agence de l'Eau Seine Normandie)

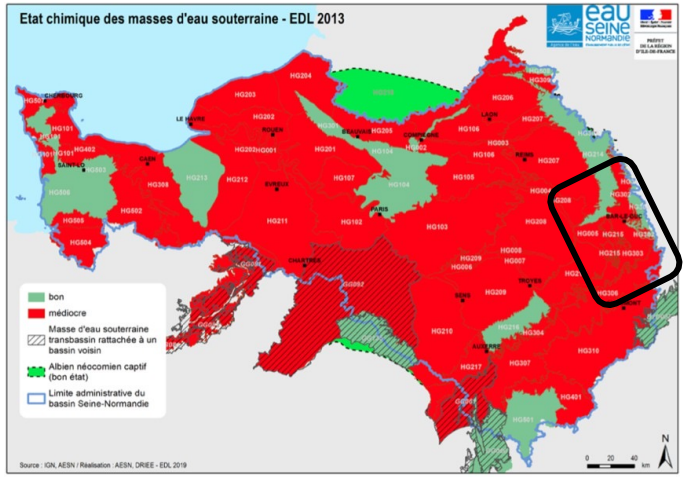

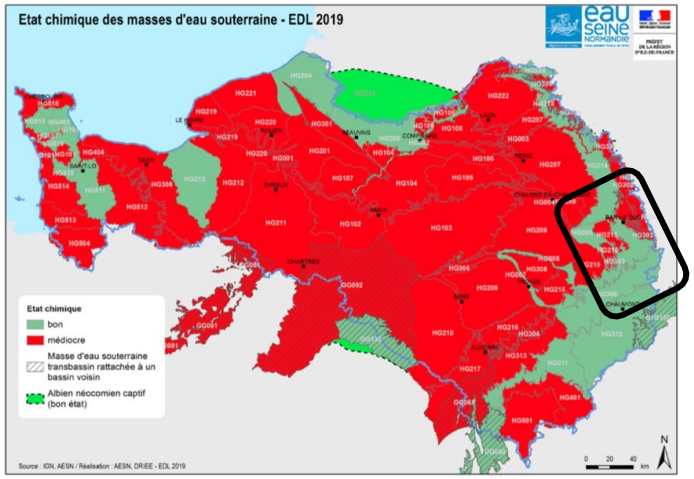

Une amelioration des masses d'eau souterraines

L'état chimique des masses d'eau s'est amélioré au sein du territoire du Pays Barrois. Ces améliorations sont notamment liées à la résorption progressive de la contamination par les métabolites de l'atrazine (anciens engrais agricoles interdit dans le début des années 2000).

Une vigilance doit être portée sur des secteurs où l'équilibre quantitatif est fragile et sur lesquels les tensions pourraient s'accentuer dans les prochaines années en raison des probables baisses du débit des cours d'eau et de la recharge des nappes, liées au changement climatique.

Source : EAU France – Traitement OBSERV'EAU EAU

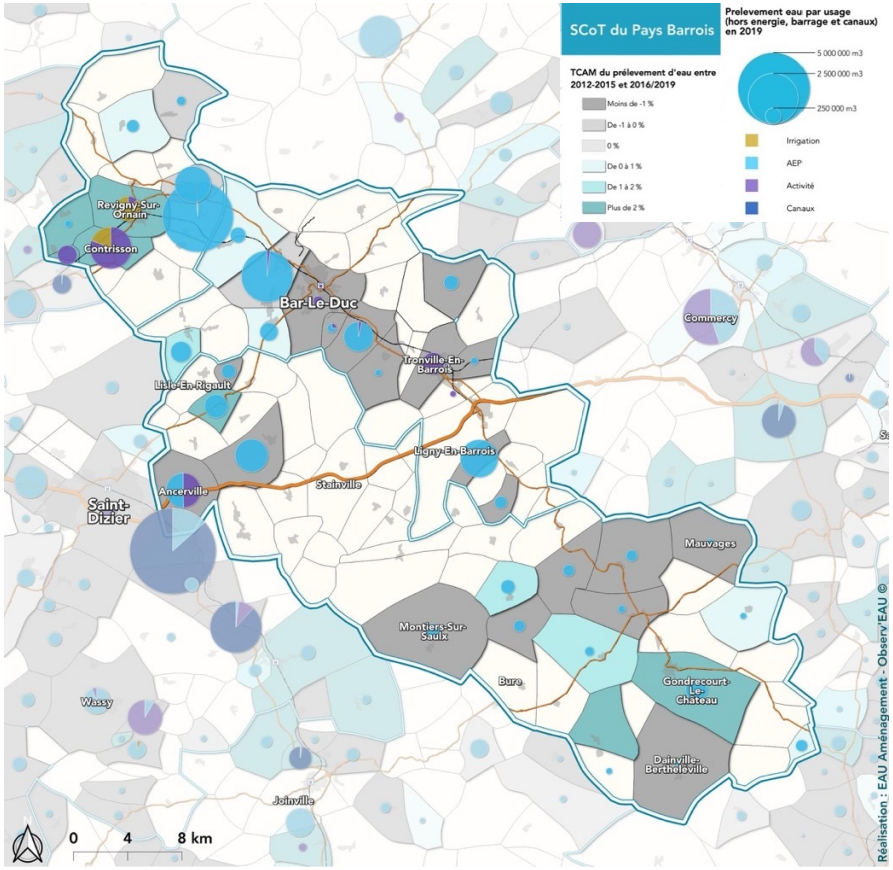

DES PRELEVEMENTS EN EAU POUR TOUS USAGES

Le territoire du Pays Barrois fait l'objet de nombreux prélèvements en eau pour les usages suivants (données 2019) :

- Essentiellement pour l'alimentation en eau potable le long de la vallée de l'Ornain, de la Saulx et dans le Sud pour un volume total prélevé de 5 717 855 m³
- Pour l'irrigation au Nord (commune de Contrisson) pour un volume total prélevé de 313 310 m³ en 2020
- Des activités économiques au sein des communes de Tronville en Barrois, Ancerville, Contrisson et Revigny sur Ornain pour un volume total prélevé de 1 064 479 m³
- Les installations de barrages
- Les installations de canaux 82040940 m³

La majorité de l'eau prélevée est d'origine souterraine.

Au ratio à l'habitant, la consommation d'eau totale / habitant est inférieure à celle moyennée à l'échelle du département de la Meuse (année 2019 : 9,21 m³/ habitant à l'échelle de la Meuse contre 8,18 m³/ habitant à l'échelle du Pays Barrois).

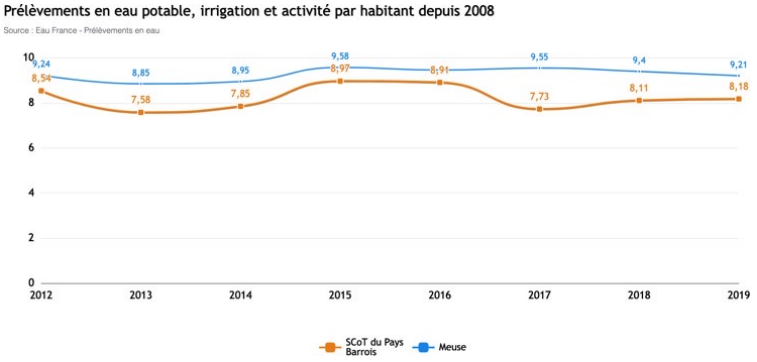

Source : EAU France – Traitement OBSERV'EAU EAU

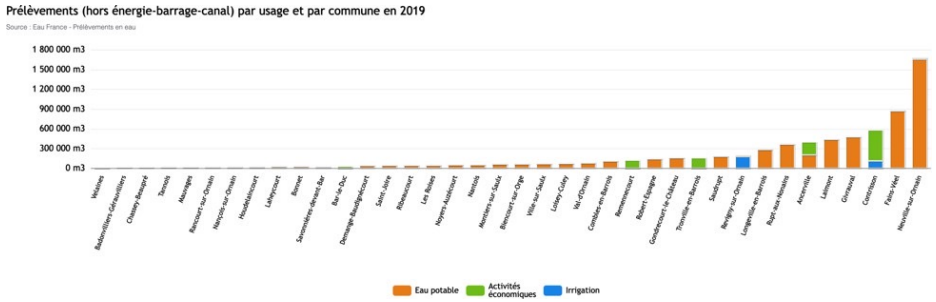

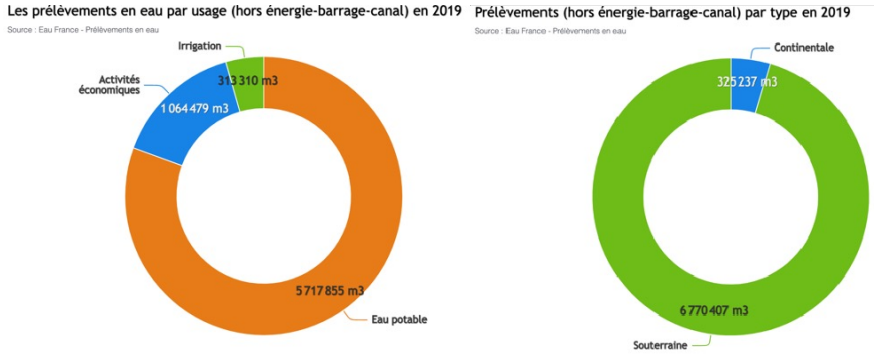

Au sein des différents types d'usage, en termes d'évolution :

- Pour l'alimentation en eau potable, la consommation d'eau moyenne par habitant se stabilise depuis 2015 (6,23 m^3/habitant)
- Pour l'irrigation, la consommation d'eau moyenne par habitant se stabilise depuis 2016 (0,02 m^3/habitant en 2016 contre 0,11 m^3/habitant en 2019)
- Pour les activités économiques la consommation d'eau moyenne par habitant augmente légèrement depuis 2014 (0,77 m^3/habitant en 2016 contre 1,23 m^3/habitant en 2019)
- Les installations de barrages voient leur consommation diminuer depuis 2016
- Les installations de canaux voient leur consommation augmenter depuis 2017 (49,9 m^3/habitant en 2017 contre 94,52 m^3/habitant en 2019)

Note : les volumes pour les canaux et pour l'énergie- barrage sont trop élevés pour être correctement représenté sur les graphiques, ce qui écraserait les autres données.

Arrêtés de restriction des usages de l'eau sur le bassin Seine-Normandie (2010-2018)

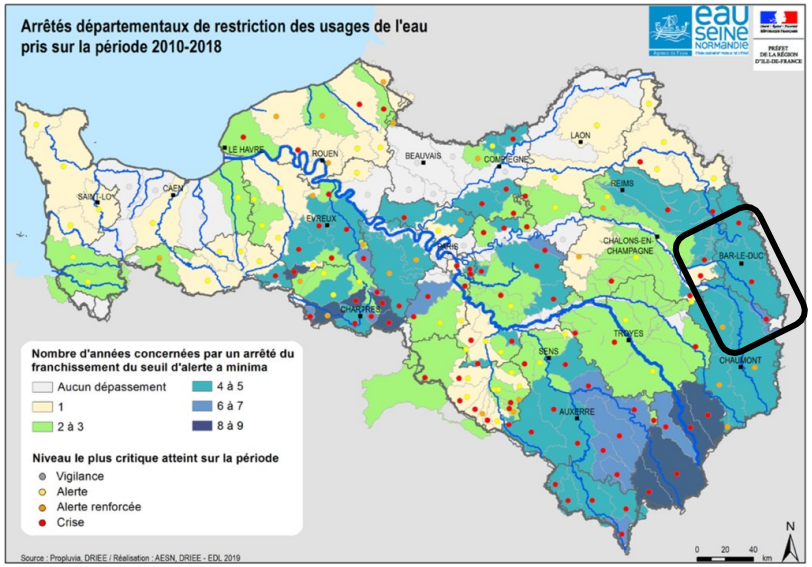

DES PRESSIONS SUR L'EQUILIBRE QUANTITATIFS DES BASSINS VERSANTS

La disponibilité relative de la ressource en eaux souterraines du bassin Seine-Normandie ne suffit donc pas toujours à assurer l'équilibre quantitatif de certains cours d'eau en période d'étiage. Par ailleurs les projections du changement climatique sur le bassin convergent vers une tendance à la baisse des débits des cours d'eau et une aggravation significative des étiages sévères, aussi bien en fréquence qu'en intensité, ainsi qu'une diminution de la recharge des nappes. C'est pourquoi la connaissance du fonctionnement hydrogéologique de ces secteurs est essentielle, et doit permettre d'orienter dès à présent les actions utiles à la préservation de l'équilibre de la ressource.

Le bassin recoupant le Pays Barrois, selon le SDAGE, rencontre de façon récurrente ou occasionnelle des déficits hydrologiques qui se traduisent notamment par des assecs sur les cours d'eau amont, ou la prise d'arrêtés de restriction d'usages par les préfets des départements concernés.

La carte ci-contre permet de visualiser les arrêtés pris à partir du dépassement du seuil d'alerte, selon la décision du préfet, sur la période allant de 2010 à 2018.

Les mêmes enjeux sont également présents sur le bassin Rhin Meuse qui recoupe la pointe Sud Est du territoire.

Réseau d'assainissement du Pays Barrois 2020 (Source : EAU France – Traitement OBSERV'EAU EAU)

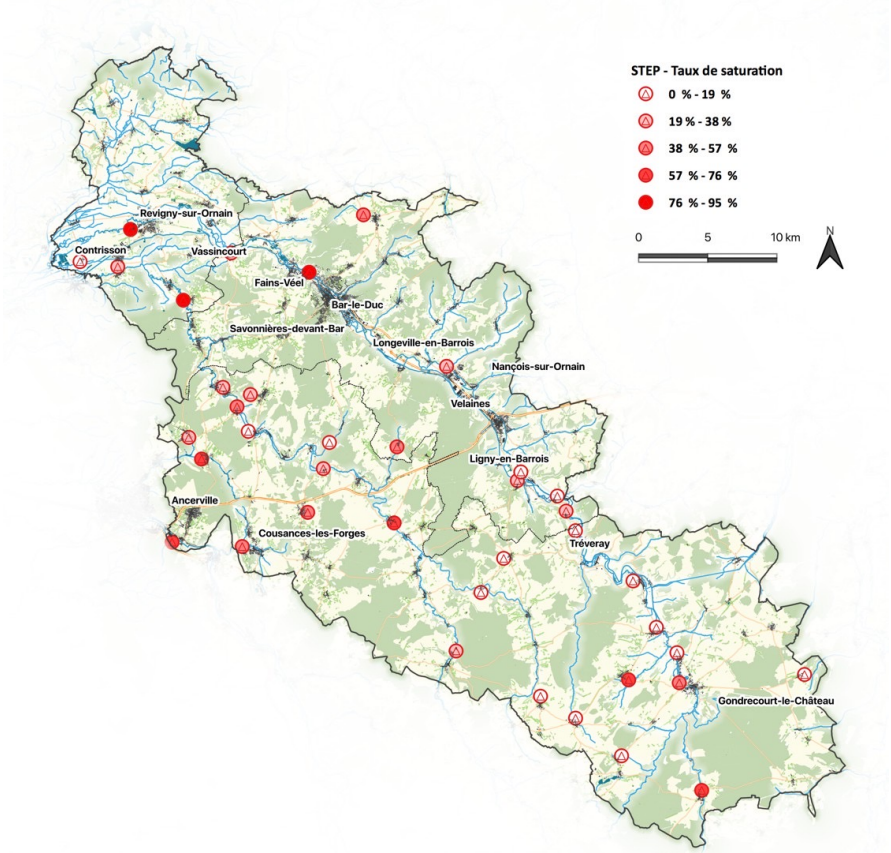

Commune	Système de collecte	Date de mise en service	Taux de saturation (%)
Aulnois-en-Perthois	SC du STEU : AULNOIS EN PERTHOIS	1978	244
Bure	Systeme de collecte - BURE	2019	100

UNE CAPACITE D'ASSAINISSEMENT APPELANT A DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT SUR CERTAINS SECTEURS

Le réseau d'assainissement de l'ensemble du Pays Barrois est caractérisé par 39 stations d'épuration. La capacité nominale totale du territoire est de 81 727 Équivalent Habitant pour une charge entrante maximale de 44 438 Équivalent Habitant soit une capacité restante de 37 289 habitants.

Cette capacité résiduelle laisse supposer une marge de développement démographique acceptable.

Cependant à une échelle plus locale, certaines collectivités présentent des limites de développement en raison d'une capacité nominale atteinte voir dépassée.

Ceci est le cas pour les collectivités suivantes :

- Aulnois-en-Perthois
- Bure

Au-delà de la capacité limitée de développement, la saturation des équipements de traitement engendre des risques élevés de pollution des milieux récepteurs, d'autant plus que la ressource eau est actuellement dégradée.

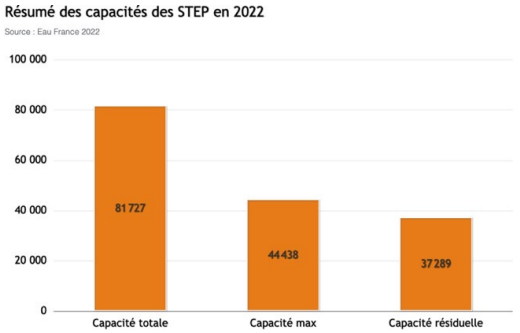

Réseau d'assainissement du Pays Barrois (Source : EAU France – Traitement OBSERV'EAU EAU)

Commune	Système de collecte	Date de mise en service	Capacité nominale	Somme des charges maximales	Taux de saturation (%)
Abainville	Systeme de collecte - ABAINVILLE	2013	320	52	16
Amanty	Systeme de collecte - AMANTY	2019	58	0	0
Ancerville	SC du STEU : ANCERVILLE	2011	3500	2093	59
Aulnois-en-Perthois	SC du STEU : AULNOIS EN PERTHOIS	1978	500	1224	244
Baudonvilliers	SC du STEU : BAUDONVILLIERS	1978	600	511	85
Bonnet	Systeme de collecte - BONNET	2019	208	92	44
Brillon-en-Barrois	SC du STEU : BRILLON EN BARROIS	1988	600	104	17
Bure	Systeme de collecte - BURE	2019	150	151	100
Contrisson	SC du STEU : CONTRISSON	2006	950	598	62
Cousances-les-Forges	SC du STEU : COUSANCES LES FORGES	1997	1900	1440	75
Couvertpuis	Systeme de collecte - COUVERTPUIS	2019	80	0	0
Dainville-Bertheléville	Systeme de collecte - DAINVILLE-BERTHELEVILLE	2012	180	127	70
Demange-Baudignécourt	SC du STEU : DEMANGE AUX EAUX - BAUDIGNECOURT	2013	630	172	27
Fains-Véel	SC du STEU : FAINS-VEEL	1999	35000	19413	55
Gondrecourt-le-Château	SYSTEME DE COLLECTE - GONDRECOURT-LE-CHATEAU	2012	1420	1083	76
Gondrecourt-le-Château	Systeme de collecte - LUMEVILLE-EN-ORNOIS	2019	125	0	0
Haironville	SC du STEU : HAIRONVILLE	1990	800	82	10
Hévilliers	Systeme de collecte - HEVILLIERS	2019	170	0	0
Houdelaincourt	SYSTEME DE COLLECTE - HOUDELAINCOURT	2015	415	6	1
Lavincourt	Systeme de collecte - LAVINCOURT	2013	91	30	32
L'Isle-en-Rigault	SC du STEU : LISLE EN RIGAULT	1997	1000	149	14
Longeaux	SC du STEU : LONGEAUX	1998	250	80	32
Mandres-en-Barrois	Systeme de collecte - MANDRES-EN-BARROIS	2019	170	0	0
Menaucourt	SC du STEU : MENAUCOURT	1992	270	4	1
Ménil-sur-Saulx	SC du STEU : MENIL SUR SAULX	1985	850	563	66
Mognéville	SC du STEU : MOGNEVILLE55	2000	2700	1742	64
Montiers-sur-Saulx	SYSTEME DE COLLECTE - MONTIERS-SUR-SAULX	2014	400	90	22
Montplonne	Systeme de collecte - MONTPLONNE	2019	150	0	0
Naix-aux-Forges	SC du STEU : NAIX AUX FORGES	1995	250	11	4
Nant-le-Grand	Systeme de collecte - NANT-LE-GRAND	2019	100	28	28
Remennecourt	Systeme de collecte - REMENNECOURT	2019	60	0	0
Revigny-sur-Ornain	SC du STEU : REVIGNY-SUR-ORNAIN	2004	9500	3494	36
Saint-Amand-sur-Ornain	SC du STEU : ST-AMAND-SUR-ORNAIN	2000	80	16	20
Saudrupt	SC du STEU : SAUDRUPT	1997	250	22	8
Sommelonne	SC du STEU : SOMMELONE	1986	350	167	47
Tréveray	SC du STEU : TREVERAY	2008	1000	491	49
Tronville-en-Barrois	SC du STEU : TRONVILLE EN BARROIS	1983	15000	9512	63
Val-d'Ornain	SC du STEU : MUSSEY VAL D ORNAIN	1989	1100	423	38
Vavincourt	SYSTEME DE COLLECTE - VAVINCOURT	2011	550	468	85

SDAGE Seine Normandie 2022-2027

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit pour une période de 6 ans :

- Les grandes orientations pour garantir une gestion visant à assurer la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction des différents usagers de l'eau
- Les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur du littoral
- Les dispositions nécessaires pour prévenir toute détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques

Le comité de bassin, qui rassemble des représentants des usagers, des associations, des collectivités et de l'État, a adopté le SDAGE pour la période 2022-2027, le 23 mars 2022.

Les grands objectifs du SDAGE sont les suivants :

- Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée.
- Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable.
- Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles.
- Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral.
- Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique.

SDAGE Rhin-Meuse 2022-2027

Le SDAGE 2022-2027 est marqué par la prégnance du changement climatique, sujet transversal et d'envergure aux conséquences majeures sur toutes les politiques sectorielles de gestion de l'eau. Sur le bassin Rhin-Meuse, le changement climatique pourrait augmenter de façon significative la fréquence et l'intensité des événements extrêmes (crues, étiages, etc.), modifier durablement certaines situations et faire apparaître des tensions sur le plan quantitatif.

Face à ce constat, le Comité de bassin a adopté en février 2018 le Plan d'adaptation et d'atténuation pour les ressources en eau du bassin Rhin-Meuse. L'adaptation et l'atténuation y sont pointées comme les deux réponses indissociables à l'urgence climatique, les deux combats à mener de front.

Comme ses prédécesseurs, le SDAGE 2022-2027 comporte des orientations fondamentales pour agir sur la fonctionnalité des hydrosystèmes, à travers les outils classiquement mobilisés par l'Agence de l'eau et ses partenaires (aides et subventions, planification, réglementation, etc.). Mais ce SDAGE vise à agir aussi sur la fonctionnalité écologique globale de l'ensemble du bassin versant, en portant un discours sur les manières d'occuper le territoire. Ainsi, en cohérence avec la nécessité de s'adapter au changement climatique, le présent SDAGE promeut un aménagement de la ville perméable et végétale, à travers la gestion des eaux pluviales, les Trames vertes et bleues (TVB) ou encore les îlots de chaleur. De même, une agriculture résiliente au service de l'eau et du climat est encouragée, via le développement de systèmes agricoles plus autonomes et plus résilients. Ceci doit permettre non seulement de traiter les problèmes récurrents d'altération des milieux aquatiques mais aussi de s'adapter au mieux aux conséquences du changement climatique à court et long termes. La mise en place de cette gestion territoriale de l'eau renvoie aux « solutions fondées sur la nature ».

Une eau fragile et soumise aux changements climatiques

Sur le bassin Seine-Normandie, le changement climatique pourrait entraîner d'ici 2100 :

- Une diminution du débit de la Seine et des cours d'eau du bassin d'environ 30 %. La tendance à la diminution des débits des fleuves et des rivières va entraîner une augmentation de la concentration des polluants (à quantité de pollution égale)
- Une baisse du niveau des nappes d'eau souterraine, dans certains secteurs, de plus de 10 mètres (à prélèvements inchangés) et une réduction de la recharge des nappes de 10 à 30 %
- Une augmentation de la température des cours d'eau de 2 °C en moyenne annuelle, avec des conséquences sur la qualité des eaux et la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides
- Une réduction des précipitations d'environ 12 % mais une augmentation des fortes pluies (en intensité et en fréquence) qui aurait pour effet d'augmenter le risque d'inondations par ruissellement et de coulées de boues
- Une augmentation des sécheresses extrêmes.

Les besoins en eau potable sont importants (incompressibles) sur les masses d'eau souterraines du territoire et à la hausse les dernières années, tout comme les volumes prélevés pour irrigation. Le contexte climatique lié à un développement du territoire ne pourra qu'accentuer la situation.

Un cycle de l'eau modifié ?

Selon ClimatHD, en Lorraine, les précipitations annuelles présentent une légère augmentation des cumuls depuis 1961. Elles sont caractérisées par une grande variabilité d'une année sur l'autre.

Le cumul annuel des précipitations en Lorraine varie largement d'une année à l'autre, variabilité qui persistera au cours du XXIe siècle.

Indépendamment de cette variabilité, les projections climatiques indiquent une légère hausse des cumuls annuels d'ici la fin du XXIe siècle, et ce, quel que soit le scénario d'émissions considéré.

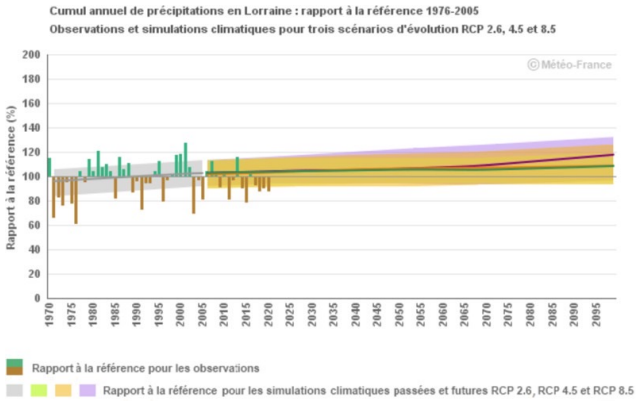

Importance des ressources naturelles pour le cycle de l'eau et l'amélioration de la qualité de la ressource sur le territoire du Pays Barrois (données DREAL, INPN, BDTOPO, analyse et traitement E.A.U)

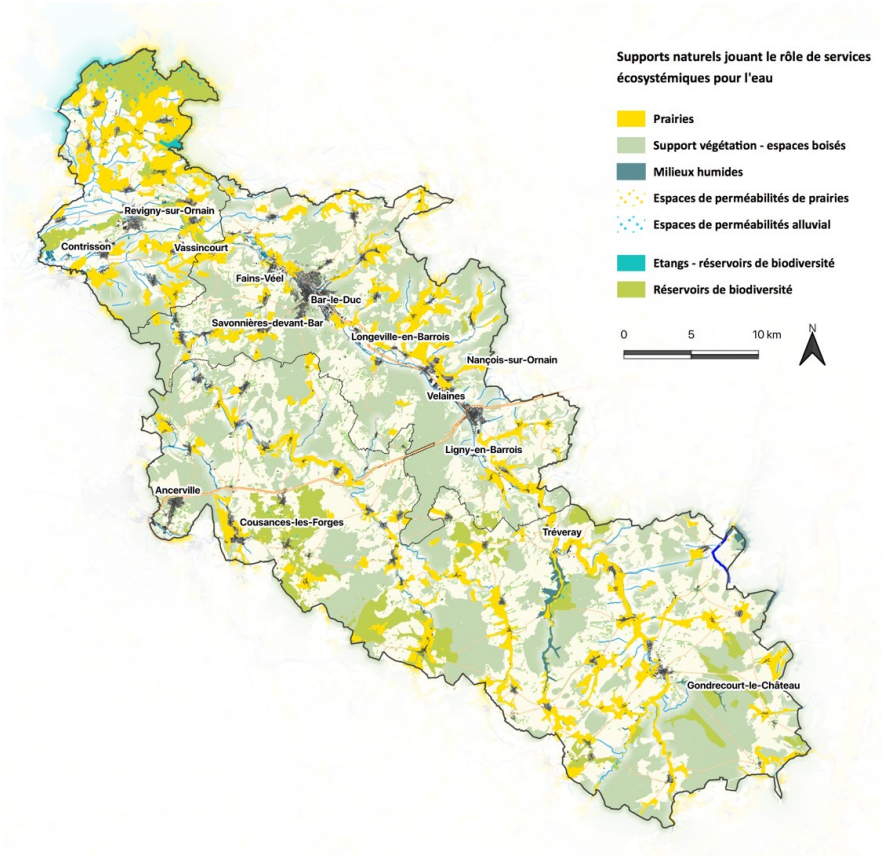

Enjeux de transversalite en lien avec les services ecosystemiques

Maintenir les prairies, alliées de la qualité de l'eau

Le rôle des prairies dans le fonctionnement hydrologique du territoire et à l'échelle du bassin versant Seine Normandie est crucial.

Habitats diversifiés et abris pour les espèces aquatiques en bord de rivière, maintien de la matière organique des sols, lutte contre l'érosion, stockage d'eau en période de crues, apports d'azote naturel, accueil d'espèces : les prairies offrent une très large palette de bénéfices environnementaux.

Il existe un lien très fort entre l'importance des prairies dans l'usage agricole des sols et la qualité des eaux des rivières et souterraines. Le maintien, voire la restauration, des prairies est déterminant pour la préservation de l'environnement, la production d'eau potable et la qualité des eaux.

Au sein du territoire, les prairies sont localisées le long des vallées.

Le couvert forestier, le maintien d'un cycle de l'eau

Au sein du territoire, les forêts jouent un rôle non négligeable dans le cycle de l'eau, par leur action sur la quantité et la répartition des précipitations arrivant au sol, la dynamique de l'eau dans le sol et les quantités d'eau rejetées sous forme de vapeur dans l'atmosphère :

- À travers l'évapo-transpiration, la forêt favorise les précipitations. Par son couvert, elle limite notamment l'élévation de température dans les cours d'eau et l'évaporation. Selon les situations (nature géologique du sous-sol, saisons), sa rétention des eaux de pluie assure une meilleure recharge des aquifères.
- Mais elle prélève plus d'eau que d'autres couverts. Par son feuillage, elle diminue la part des précipitations qui arrive au sol et son évapo-transpiration est environ deux fois plus importante que celle de la prairie.
- Le sol forestier avec ses bactéries, champignons, végétaux et invertébrés élimine par absorption, décomposition et/ou transformation certaines substances et participe ainsi à l'assainissement de l'eau. A titre d'exemple, la forêt constitue une bonne couverture du sol dans les bassins d'alimentation des eaux souterraines pour garantir la qualité des eaux de captage.
- Le sous-sol d'une forêt est poreux grâce à l'activité biologique (organismes vivants travaillant le sol) et au développement des racines. Cette porosité est d'autant plus importante et profonde que la part de feuillus dans la forêt est grande - les feuillus ont un système racinaire plus développé que les résineux.

Les milieux humides, une éponge pour la qualité et la quantité de l'eau

Les hydrosystèmes jouent un rôle discret mais indispensable dans la prévention des risques naturels (inondations, sécheresse), la purification de l'eau (traitement des eaux usées) mais aussi la conservation de la biodiversité (refuges de pollinisateurs...).

Les milieux humides sont des zones tampons, capables de purifier l'eau en piégeant ou transformant les éléments nutritifs en excès, les particules fines ainsi que certains polluants, grâce à des processus physiques, géochimiques et biologiques.

Au sein du territoire, les milieux humides sont directement liés aux milieux rivulaires des cours d'eau et participent également à la lutte contre les pollutions dans un secteurs où la ressource est déjà dégradée.

Synthèse, enjeux, perspective d'évolution, hiérarchisation

La ressource en eau touche à l'ensemble du territoire du Pays Barrois et ses enjeux sont ancrés dans toutes les composantes du SCoT, qu'il s'agisse des enjeux environnementaux comme des enjeux socioéconomiques. Au-delà de l'atténuation des incidences de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation sur la ressource (de manière directe et indirecte), il s'agit en effet de mettre en œuvre une stratégie qui s'intéresse à la fois à la capacité de développement du territoire au regard de la ressource mais également à l'adaptation de l'ensemble des communes, confrontées à l'augmentation de la température, à la dégradation qualitative, à la raréfaction des ressources en eau, aux perturbations des écosystèmes et à l'augmentation de la fréquence des pluies intenses ou des périodes de sécheresses.

On notera ainsi :

- L'unité hydrographique recoupant le Pays Barrois est caractérisée par la présence de forêts et de prairies en tête de bassin, une faible densité de population, et la présence de nombreux petits cours d'eau à fort potentiel écologique (fuseau de mobilité de la Saulx et de l'Ornain).
- Une ressource superficielle bien présente mais dégradée sur l'ensemble du territoire avec des pressions causeés par débordement égout et rejet urbain.
- Les pressions liées à l'agriculture (45 % de l'occupation du sol), dans un contexte de retournements de prairies, la présence d'ouvrages hydrauliques (passé industriel) et l'influence du canal de la Marne au Rhin sont les principaux facteurs de risque de détérioration de la qualité de l'eau.
- La Saulx est dégradée par des facteurs physico-chimiques, l'Ornain, par des facteurs principalement biologiques. Des dégradations par les pesticides sont retrouvées dans beaucoup de masses d'eau superficielles de cette unité hydrographique, nécessitant des actions sur les pollutions diffuses agricoles.
- La Saulx et l'Ornain sont des cours d'eau réactifs avec un fort potentiel écologique, des actions sur la morphologie et la continuité sont particulièrement importantes.
- L'assainissement constitue pour l'avenir un enjeu de développement du territoire.

L'enjeu vis à vis de la ressource en eau réside dans ses futures mutations au regard du changement climatique avec :

- Une modification du bassin de la Seine : diminution du débit moyen, événement concentrée dans le temps avec une augmentation des évènements extrêmes, modification du gradient de salinité.
- Des risques d'aggravation de pollutions : cet enjeu est d'autant plus fort dans un contexte où la ressource est déjà dégradée
- Une limitation de la ressource disponible pour les usages.

Priorité 1	Améliorer le bon état qualitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine sur l'ensemble du territoire
	Agir sur l'amélioration de la qualité de l'eau en préservant notamment les espaces prairiaux, les zones humides et le couvert végétal
	Réduire les pressions quantitatives liées aux usages dans un contexte de changement climatique
Priorité 2	Être cohérent avec les capacités d'assainissement et le développement du territoire.
	Se servir de la Trame Bleue comme support d'attractivité, de vecteur de santé et d'adaptation au changement climatique.
	Développer la culture de l'économie de l'eau Sensibiliser la population et les élus pour l'économie de la ressource

Synthèse des enjeux liés à la ressource en eau

(Traitement E.A.U)

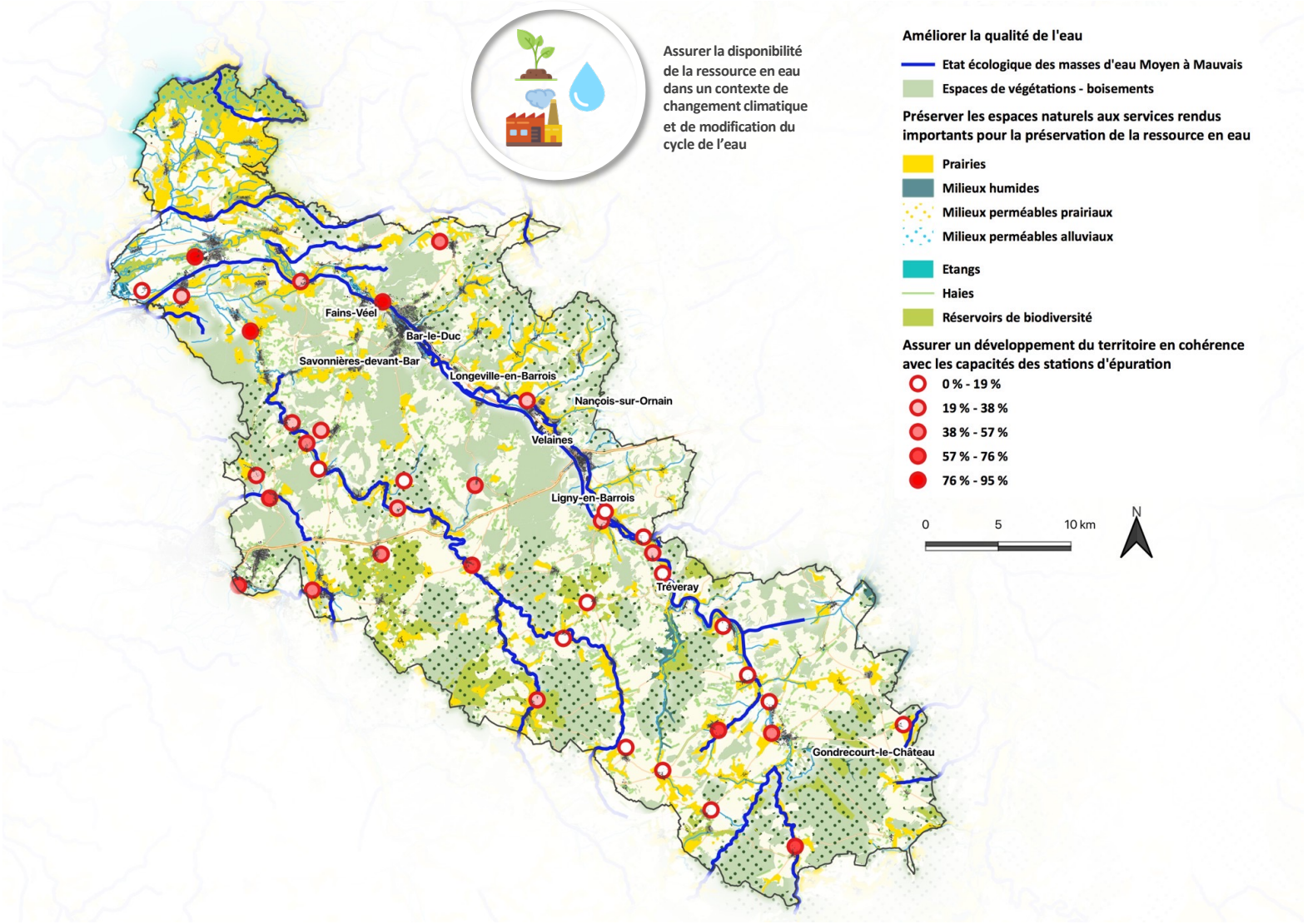

Les Inventaires scientifiques du Pays Barrois (Source : INPN, Traitement E.A.U)



UNE RICHESSE ECOLOGIQUE RECONNUE PAR LES INVENTAIRES ET DES MESURES DE PROTECTION

La richesse écologique du Pays Barrois se traduit par de nombreux zonages environnementaux de portée locale, nationale ou européenne. Ils sont localisés en périphérie Sud, Est, Nord et également du long de la vallée de l'Ornain.

Inventaires écologiques et patrimoniaux

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique,
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le Pays Barrois comprend de nombreux milieux naturels remarquables identifiés par des inventaires écologiques (28 ZNIEFF de type 1 et 8 ZNIEFF de type II) ou faisant l'objet de protection (zones humides RAMSAR, réseau NATURA 2000, Arrêté de protection du biotope).

Une Zone Importante pour la Protection des Oiseaux (ZICO) est également recensée sur le territoire. Il s'agit de la zone « Etangs d'Argonne ».

Les zones humides du Pays Barrois (Source : INPN, Traitement E.A.U)



Inventaire des zones humides

Les zones humides sont des espaces de transition entre l'eau et la terre et revêtent un intérêt écologique majeur, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Le territoire du Pays Barrois comprend une zone humide d'importance majeure (identifiée au titre des ONZH) qui est celle du Étangs De La Champagne Humide, localisée au Nord du territoire.

Étangs De La Champagne Humide

Situé dans le Nord-Est de la France sur trois départements (Aube, Marne, Haute-Marne), le site des étangs de la Champagne humide, classé au titre de la convention de Ramsar en 1991 pour une superficie de 255 800 ha, est caractérisé par un sol imperméable formé d'argiles propice l'omniprésence de l'eau. C'est ainsi que le territoire de ce site Ramsar est constitué d'un vaste ensemble d'étangs, de lacs, de canaux, de gravières de vallées fluviales, de massifs de forêt humides, de marais et de prairies humides.

Le site accueille plus largement une faune et une flore remarquable. Les forêts humides, les étangs et mares constituent des habitats privilégiés pour les amphibiens avec la présence de 9 espèces, dont l'emblématique crapaud sonneur à ventre jaune, ainsi que pour les mammifères tels que la loutre d'Europe et une vingtaine d'espèces de chiroptères. La diversité floristique est remarquable, avec la présence de plusieurs espèces rares qui bénéficient de statut de protection de portée nationale, (pulicaires vulgaires, utriculaires, renoncules à feuilles d'ophioglosse, gratiole officinale...) et régionale (ail anguleux, germandrée des marais, laiteron des marais, inule des fleuves...).

Les sites NATURA 2000 (Source : INPN, Traitement E.A.U)

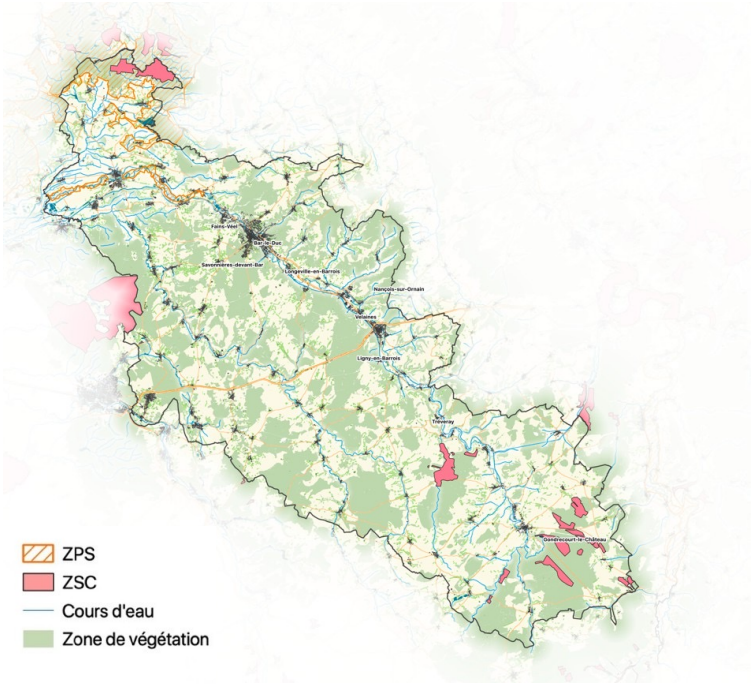

Zone	Nom	Identifiant
NATURA 2000 ZSC	Carrières du Perthois : gîtes à chauves-souris	FR4100247
NATURA 2000 ZPS	Étangs d'Argonne	FR4112009
NATURA 2000 ZSC	Forêt de Trois-Fontaines	FR2100315
NATURA 2000 ZSC	Forêts de la vallée de la Méholle	FR4100181
NATURA 2000 ZSC	Bois de Demange, Saint-Joire	FR4100180
NATURA 2000 ZSC	Forêts de Gondrecourt-le-Château	FR4100182
NATURA 2000 ZSC	Forêts des Argonnelles	FR4100183
NATURA 2000 ZPS	Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain	FR4112009

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), ou Site d'Intérêt Communautaire, visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

En Pays Barrois il y a huit zones inscrites au réseau Natura 2000 et qui font partie à la fois de ZSC (relevant à la Directive Habitats) et de ZPS (relevant à la Directive Oiseaux). Chacune de ces zones a des caractéristiques particulières. La liste de ces zones est rappelée ci-après.

Chacune de ces zones est couverte par un document d'objectifs (Docob), qui définit les mesures de gestion à mettre en œuvre.

Les sites CEN et APB (Source : INPN, Traitement E.A.U)

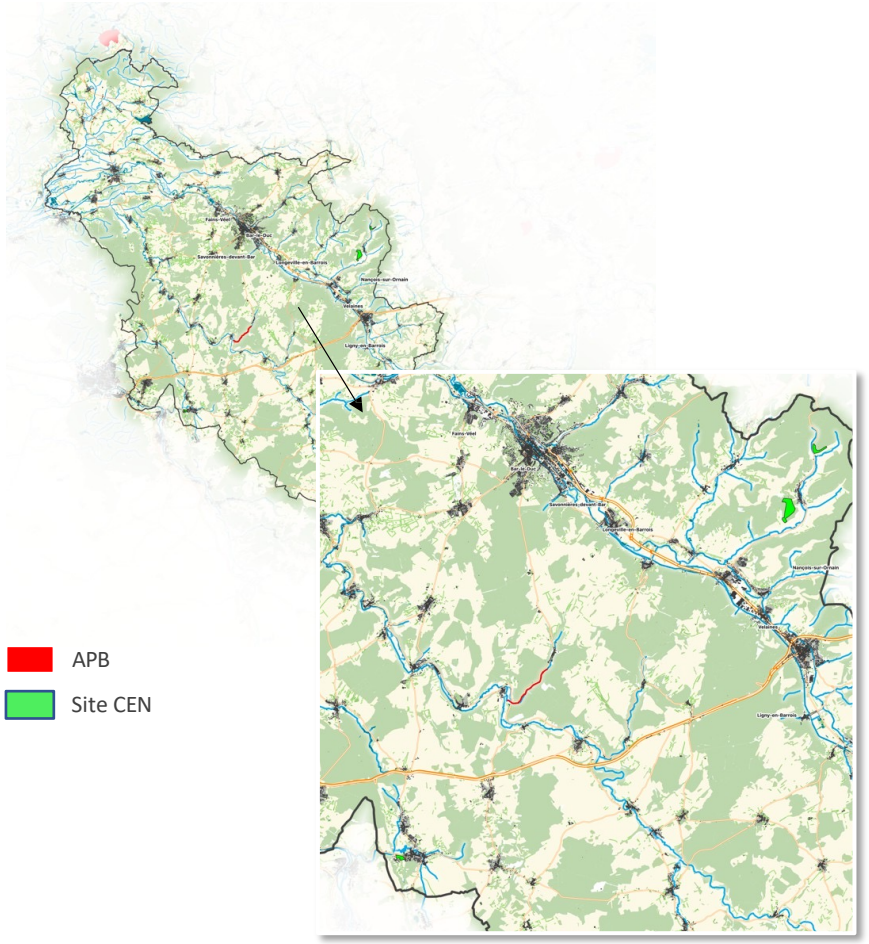

Les autres mesures de protection et de valorisation des milieux environnementaux

Au-delà des ZNIEFF et zones Natura 2000, la richesse écologique du Pays Barrois est également reconnue et gérée par d'autres mesures de protection :

- Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB)

Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

Le Pays Barrois abrite une zone protégée par ce type de mesure : Ruisseau De Montplonne qui est un affluent de la Rivière La Saulx.

- Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels

Les Conservatoires des espaces naturels sont en France des structures associatives créées au milieu des années 1970 pour gérer et protéger des espaces naturels ou semi-naturels. Il s'agit d'associations de protection de la nature, participant à la gestion et la protection de la biodiversité et des espaces naturels de France.

Le Pays Barrois compte 3 sites acquis par le conservatoire :

- La Crevee Terre
- La Sirotte
- Marais De Cousances

Les grandes entités écologiques du Pays Barrois (Source : INPN, Traitement E.A.U)

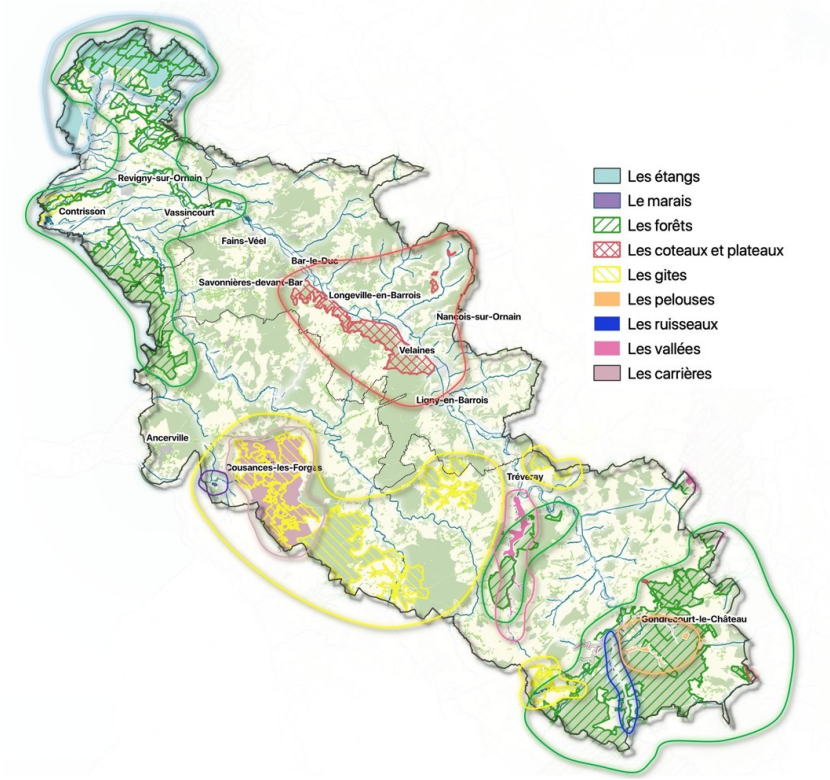

Les grandes entites ecologiques et paysageres du territoire

Le territoire du Pays Barrois est diversifié en termes d'habitats naturels et de biodiversité.

On peut ainsi distinguer les grandes entités suivantes :

- Les forêts
- Les côteaux et plateaux
- Les carrières
- Les étangs
- Les gites
- Le marais
- Les pelouses
- La rivière et les ruisseaux
- Les vallées

D'après le SCoT du Pays Barrois adopté en 2014, les espaces naturels rencontrés au sein du Pays Barrois se répartissent selon plusieurs typologies de milieux caractérisés par un cortège floristique et faunistique spécifique :

- Les landes, pelouses sèches et falaises calcaires, présents à l'est du Pays Barois, abritent une richesse biologique végétale. Ces milieux, qui sont le résultat d'une gestion agropastorale, sont actuellement menacés du fait de l'abandon de ces pratiques, qui s'est accompagné d'une fermeture progressive des milieux. Parallèlement, l'urbanisation, les plantations de résineux, la modification des pratiques agricoles tendent à réduire leurs surfaces.

- Les vergers et jardins constituent un élément remarquable du paysage et de l'identité régionale. Ces espaces entretenus constituent une zone de transition entre le bâti et les espaces naturels pouvant abriter une diversité biologique animale intéressante à l'échelle du territoire. Ces milieux sont menacés par le manque d'entretien ou par l'urbanisation.
- Les milieux associés aux carrières regroupent de nombreuses espèces végétales sur les sols des carrières à ciel ouvert, et des chiroptères dans les carrières souterraines. La pression humaine sur ces milieux pour l'exploitation, la fréquentation et la dégradation naturelle avec les effondrements constituent l'essentiel des menaces qui pèsent sur la préservation de ces espèces.
- Les milieux aquatiques (mares, étangs, cours d'eau, milieux humides, forêts alluviales et prairies humides) sont remarquables par la diversité biologique des espèces faunistiques. Ces milieux sont menacés par les sécheresses, les travaux hydrauliques, les rejets agricoles et industriels...

Les espaces forestiers

En Pays Barrois les espaces forestiers sont localisées principalement au nord-ouest et sud du territoire. Il existe également des territoires forestiers qui appartiennent au réseau Natura 2000.

- Le Bois de Demange, Saint-Joire

Le site, d'une surface de 463 ha, est constitué d'un complexe de forêts, de ravins, de hêtraies et de prairies pâturées bordant la Vallée de l'Ormançon, et de milieux plus secs, vestiges de pelouses à orchidées avec des formations à genévriers.

Lors de la dernière évaluation du site en 2006, la gestion de celui-ci était considérée comme globalement satisfaisante pour le maintien de la qualité biologique du site. La principale pression observée concernait le pâturage qui pouvait causer des dégradations, notamment au niveau des berges et de la ripisylve de l'Ormançon.

Néanmoins, le site étant couvert à 82% de hêtraies, il présente une forte vulnérabilité au changement climatique. Fragilisés, les hêtraies sont plus à risque de subir les dégâts provoqués par le scolyte du hêtre. Selon les estimations, la surface propice au hêtre diminuera de 80 à 93% à l'horizon 2100, ce qui remet en question la pérennité du site à long terme.

- La Forêt de Gondrecourt-le-Château

Le site, d'une superficie de 1 063 ha abrite des milieux forestiers variés avec une formation à genévrier de 2,6 ha et une pelouse sèche. La forêt de Gondrecourt-le-Château se compose de pelouses à orchidées et de boisements forestiers dominant sur les versants et les fonds de vallons.

Une gestion adéquate est nécessaire pour préserver les milieux sensibles. Dans les secteurs forestiers, il s'agit de favoriser la régénération naturelle (conservation des essences à haute valeur patrimoniale, maintien de certains vieux arbres). Concernant les pelouses calcaires, la fermeture des milieux constitue la principale menace. Elle peut être maîtrisée grâce à l'exploitation des ligneux et à l'exportation des rémanents et de la biomasse.

Le site est composé à 84,3% de chênaies pédonculées qui nécessitent un sol bien alimenté en eau tout au long de l'année.

- Les Forêts des Argonnelles

Le site, d'une superficie de 1030 ha, abrite quatre habitats d'intérêt communautaire et notamment des secteurs alluviaux à Orme lisse.

La dernière évaluation du site de 2004 souligne que les zones les plus sensibles sont bien répertoriées et peu vulnérables si une sylviculture adaptée est mise en œuvre. Tous les habitats forestiers sont gérés de façon adaptée pour préserver la biodiversité : régénération naturelle, coupes progressives, diversification des essences. Les activités de labours ont pu perturber certains sorts (à Laheycourt notamment) et freiner le développement des semis naturels de Frêne et d'Erable sycomore. Concernant les étangs et milieux aquatiques, les problèmes environnementaux sont liés à la gestion piscicole et au maintien des plans d'eau et de leur équilibre biologique (faune-flore, intrants artificiels, artificialisation des plans d'eau). Certaines activités humaines (drainages et autres travaux hydrauliques) ont dégradé la valeur biologique de certains tronçons de ruisseau.

Les habitats forestiers du site sont composés principalement de hêtraies (41%) et de chênaies pédonculées (41%).

Les carrières

En Pays Barrois, les milieux naturels liés aux carrières sont situés dans la partie ouest du territoire.

- **Les Carrières du Perthois : Gîtes à Chauve-souris**

Le site est composé d'anciennes carrières d'exploitation qui servent de refuges pour les chiroptères. 14 espèces de chauve-souris parmi les 22 représentées en Lorraine y sont recensées en période d'hibernation. Le changement climatique pourrait représenter une menace importante pour ces populations de chauve-souris. Une étude souligne que les chauves-souris seraient particulièrement vulnérables au stress hydrique du fait de la grande surface de leurs ailes qui évapore une quantité importante d'eau.

Les marais

En Pays Barrois, le seul marais (Marais De Cousances) est situé dans la partie ouest du territoire.

L'augmentation des périodes de sécheresse en nombre et en intensité peut conduire à un déficit d'alimentation des zones humides, alors qu'il s'agit des milieux naturels les plus riches de la région et déjà soumis à de fortes pressions, qui participent à l'épuration des eaux et à la protection contre les crues et l'érosion. Les tourbières sont tout particulièrement menacées de dégradation.

La protection des zones humides est également une obligation légale (loi sur l'eau 1992) affirmée par le SDAGE du Bassin Seine-Normandie et le SDAGE Rhin-Meuse. Sur le Pays Barrois ces zones humides correspondent à des zones forestières humides ou marécageuses et à des prairies humides (pâturées ou fauchées) situées au sein des lits majeurs d'écoulement des cours d'eau. Néanmoins, la connaissance des zones humides est encore partielle et hétérogène. D'autres sites n'ayant pas été inventoriés peuvent être présents au sein du Pays Barrois et sont également protèges au titre de la loi sur l'eau de 1992. Il paraît donc nécessaire de mieux les répertorier afin de les protéger des risques à venir.

La trame verte et bleue

Principe de la Trame Verte et Bleue

A chaque échelle sa trame

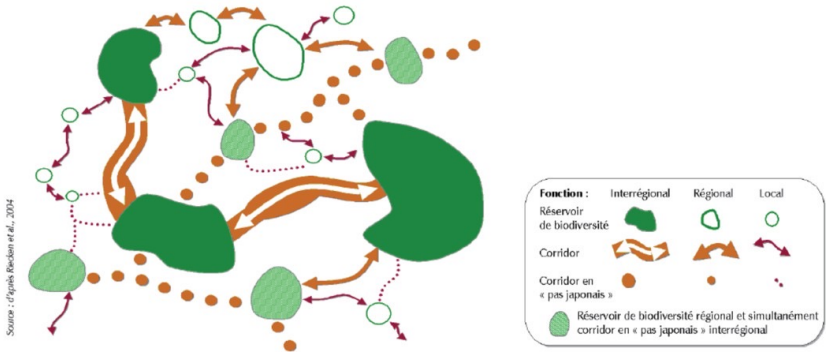

Rappelons que la TVB est déclinée à l'échelle d'un SCoT.

Les milieux sont détaillés par sous-trame (aquatique, humides, bois et forêts, mixte, marins…) et par type de fonctionnalité (réservoirs, corridors, espaces de perméabilités)

La Trame Verte et Bleue doit assurer le maintien et l'amélioration des continuités écologiques, garantes du bon fonctionnement des milieux naturels. Cette trame constitue une approche majeure dans l'aménagement du territoire et de la planification de l'urbanisme.
L'identification de la TVB permet de :

- Conserver le patrimoine naturel existant ainsi que les connexions entre les milieux (arbres, zones humides...),
- Contribuer à l'existence de continuités écologiques en ville au travers de la diversité des espaces verts et l'utilisation de techniques d'aménagement douces (gestion différenciée des espaces verts),
- Intégrer les espaces naturels et les terres agricoles parmi les fondamentaux d'un nouveau modèle de développement territorial,
- Préserver les paysages,
- Conforter l'existence et le fonctionnement des espaces non urbains en les valorisant et en les associant à d'autres finalités (amélioration du cadre de vie, attractivité, protection des ressources naturelles...).

La TVB est le levier d'action pour la mise en valeur des services écosystémiques de chaque milieu.

L'identification de la TVB repose sur les éléments suivants :

- Les espaces naturels remarquables et ou protégés
- Les classements d'espaces ou de cours d'eau
- Le SRCE de Lorraine
- L'identification complémentaire par orthophotoplan

La trame verte et bleue

Milieux humides et associés
Type TVB
Réservoirs de biodiversité Espaces de perméabilité
Habitats remarquables
Marais De Cousances
Services écosystémiques rendus
Épuration de l'eau +++
Support agricole +++
Activités économiques +++
Cadre de vie et loisirs récréatifs +++
Attrait touristique +++ Stock de carbone +++
Gestion des inondations et remontées de nappes +++

Au sein du Pays Barrois, la trame verte et la trame bleue du Schéma de Cohérence Territoriale ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, la gestion et à la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricoles, en milieu rural. Les continuités écologiques qui constituent la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les principales fractures du continuum écologique correspondent aux infrastructures lourdes : les voiries les plus fréquentées, notamment les routes nationales RN135 et RN4 et les voies ferrées. Par ailleurs, les milieux urbanisés (comme la vallée de l'Ornain aux environs de Bar-le-Duc) et certains espaces agricoles (terres labourées...) constituent aussi des milieux répulsifs notamment pour les sous-trames des milieux boisés et humides.

La Trame Verte et Bleue constituée de plusieurs corridors écologiques : les corridors aquatiques (particulièrement les vallées de l'Ornain et de la Saulx), les corridors terrestres et les corridors aériens (notamment les vallées de l'Ornain et de la Saulx qui représentent des axes migratoires majeurs pour l'avifaune, ainsi qu'à une zone de stationnement, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux remarquables comme la Grue cendrée et la Cigogne noire).

La trame verte et bleue

Caractéristiques des milieux aquatiques
Type TVB
Réservoirs de biodiversité Corridors
Habitats remarquables
Étangs d'Argonne
Étang du Grand Morinval à Laheycourt Étangs de la Champagne Humide
Rivière la Maldite à Dainville-Bertheleville Ruisseau de Montplonne
Services écosystémiques rendus et niveaux associés
Support agricole ++
Activités économiques ++
Cadre de vie et loisirs récréatifs +++
Paysage local en lien avec le bocage et les marais
+++ Ilot de fraicheur +++

Caractéristiques des milieux forestiers et boisés
Type TVB
Réservoirs de biodiversité
Espaces de perméabilité et corridors
Habitats remarquables
Forêt de Trois-Fontaines
Forêts de la vallée de la Méholle
Bois de Demange, Saint-Joire
Forêts de Gondrecourt-le-Château
Forêts des Argonnelles
Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain
Forêt de la Fosse Lemaire à Mandres-en-Barrois
Massif forestier et etangs de Belval
Forêt domaniale de Jean d'Heurs et gite a chirpteres de Lisle-en-Rigault
Forêt de Lisle-en-Barrois
Forêts domaniales de Vaucouleurs, de Vontigny, du Vau, des Batis et de Maupas
Services écosystémiques rendus
Protection des sols et de la ressource en eau
++ Lieu récréatif +++
Énergie bois ++

La trame verte et bleue

Trame Verte et Bleue du Pays Barrois (source INPN, SRCE, E.A.U, Traitement E.A.U – échelle Pays Barrois)

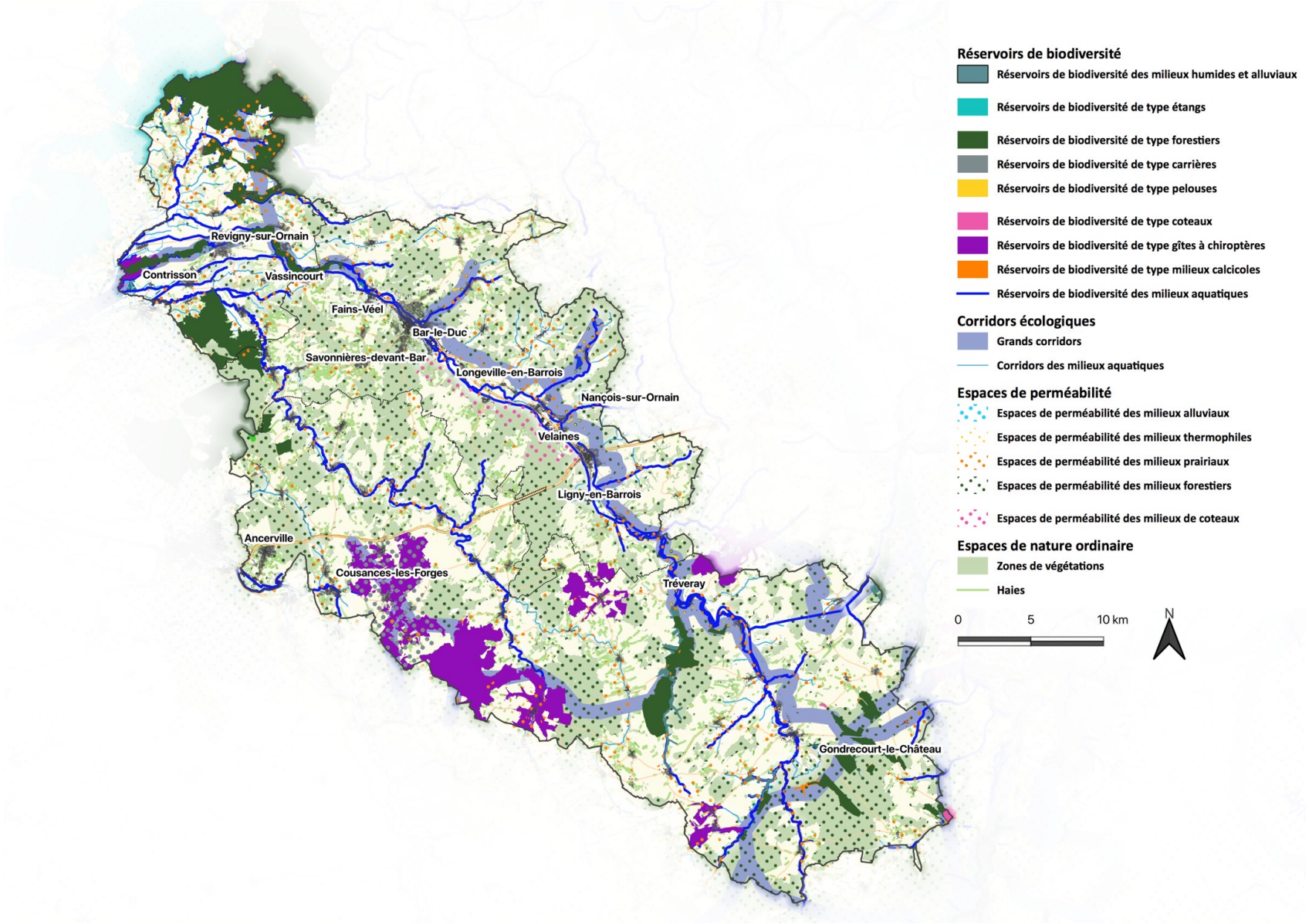

Part de la végétation dans les enveloppes urbaines du territoire (source E.A.U, BD TOPO, Traitement EAU OBSERV'EAU)

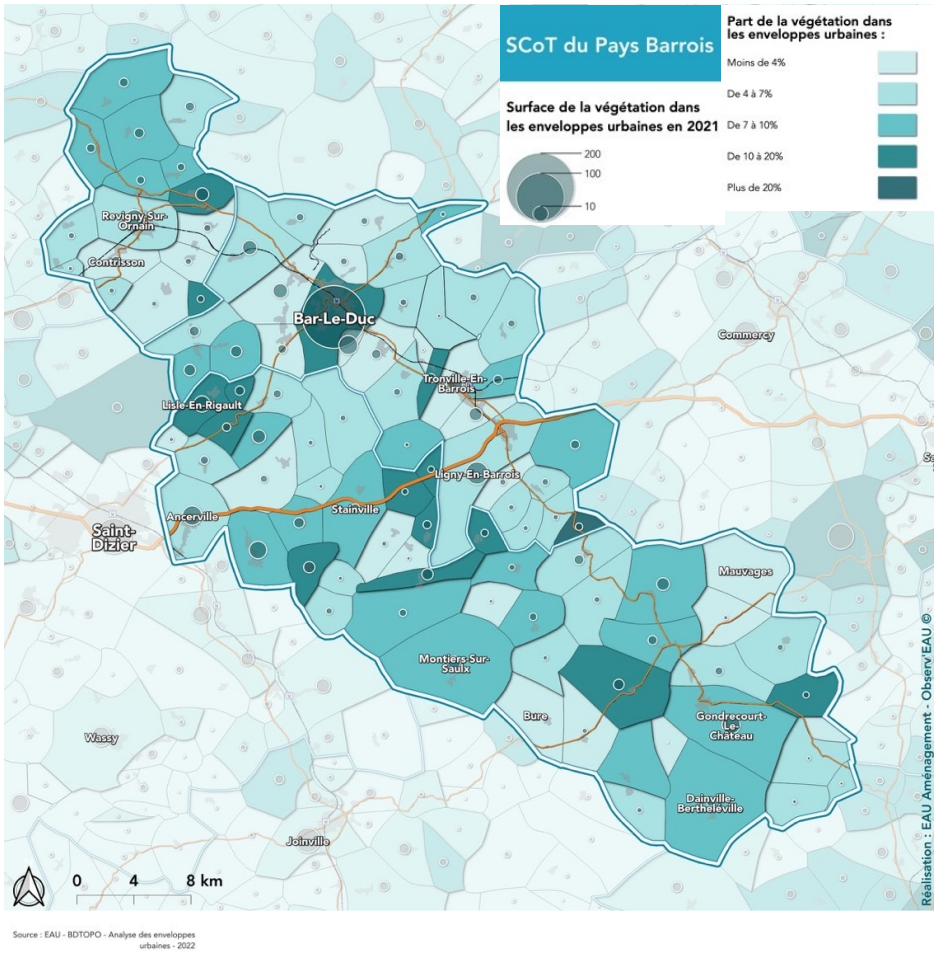

Source : EAU - BDTOPO - Analyse des enveloppes urbaines - 2022

Quid de la nature en ville dans le Pays barrois ?

Bien que le territoire bénéficie d'un couvert arboré important, la part de la végétation dans les enveloppes urbaines du territoire est généralement inférieure à 7 %.

On notera toutefois une part importante au sein des communes de Amanty, Bonnet, Saint-Amand-sur-Ornain, Villers-le-Sec, Dammarie-sur-Saulx, Savonnières-en-Perthois, Maulan, Nant-le-Petit, Fouchères-aux-Bois, Guerpont, L'Isle-en-Rigault, Saudrupt, Bar-le-Duc, Couvonges, Laimont.

La nature en ville constitue un levier d'action majeur en matière d'adaptation au changement climatique à travers notamment la lutte contre les ilots de chaleur, la réduction des consommations d'énergie, la réduction de la vulnérabilité des personnes fragiles, l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion des risques…

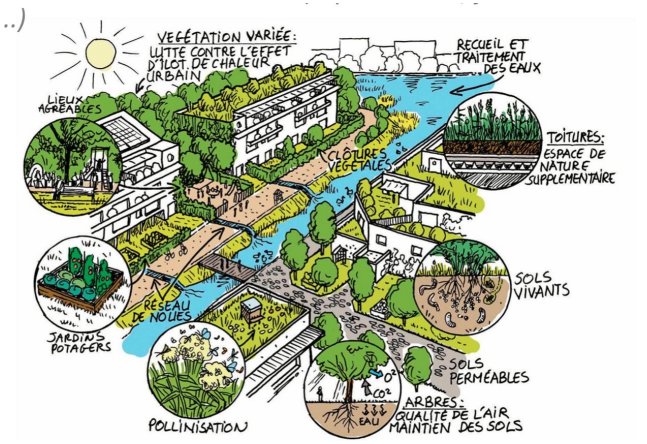

Zoom sur… la nature en ville et le changement climatique

NATURE EN VILLE ET ILOT DE CHALEUR : L'effet de la nature en ville repose sur la présence d'eau et dépend de plusieurs paramètres.

Les espaces de nature en ville contribuent à réduire la chaleur estivale par l'ombrage et l'augmentation de l'humidité relative de l'air, grâce au sol (évaporation) et aux plantes (transpiration), et dans une moindre mesure par la réflexion des rayons du soleil. Ces mécanismes contribuent à réduire les températures de surface et l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU).

Cependant, l'évapotranspiration repose sur un sol dont le volume et les propriétés permettent de stocker de l'eau, voire sur un apport en eau. L'efficacité dépend aussi des espèces végétales présentes, car certaines espèces, résistantes à la sécheresse, transpirent peu. La modification de l'écoulement de l'air par les végétaux peut contrecarrer ces effets positifs. La contribution des espaces végétalisés au rafraîchissement des villes dépend de nombreux paramètres (climat, vents, morphologie urbaine, bâtiments, taux d'imperméabilisation, végétation, sol, type de dispositif, taille et emplacement des dispositifs végétalisés).

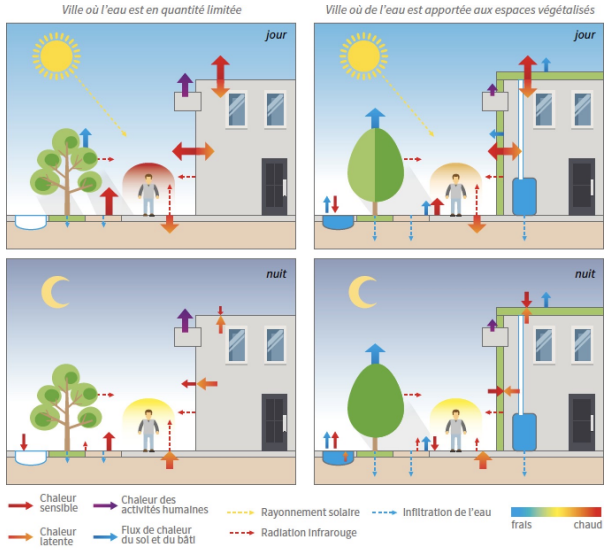

Les processus locaux du rafraichissement urbain en été dans des villes. *Source : Coutts et al., 2014* [9]

NATURE EN VILLE ET CONFORT THERMIQUE DANS LES BÂTIMENTS : l'effet repose sur la présence d'eau, des dispositifs et une végétation adaptée, et vient en complément d'une conception ou rénovation performante du bâti et adaptée à sa localisation.

Les toitures et façades végétalisées, les arbres, voire les pelouses, peuvent contribuer à rafraichir des bâtiments en été, grâce à l'ombrage procuré par les façades végétalisées et par les arbres, à la présence d'eau dans le substrat des toitures voire de certaines façades végétalisées, et à l'évapotranspiration à proximité des bâtiments (arbres, pelouses, plantes grimpantes). En hiver, des arbres positionnés pour abriter des vents dominants et des toits et murs végétalisés peuvent contribuer à réduire la vitesse du vent et ainsi limiter les pertes de chaleur de maisons individuelles exposées. Cependant, l'effet de rafraichissement nécessite la présence d'eau, ce qui peut être problématique lors d'étés chauds et secs. En hiver, la végétalisation (sauf en cas de feuillage caduc) peut réduire les apports solaires.

L'effet de ces dispositifs se mesure par les consommations d'énergie nécessaires à assurer le confort thermique et visuel (rafraichissement, chauffage, éclairage), à considérer dans un bilan énergétique annuel. Ces dispositifs viennent en complément des principes de construction et de rénovation (notamment isolation) et d'emplacement des bâtiments.

Synthèse, enjeux, perspective d'évolution, hiérarchisation

La richesse écologique du territoire est importante. Elle s'articule autour d'une grande diversité d'habitats associés à une faune et une flore riche qui recoupent pour l'essentiel des milieux liés à la forêt.

Le territoire du Pays Barrois est recoupé par 37 espaces ZNIEFF (de type I et II), 1 ZICO, 1 APB, 8 sites Natura 2000, 3 Sites Acquis du Conservatoire des espaces naturels et 1 site RAMSAR.

Le fonctionnement de la trame écologique du territoire est marqué par des enjeux :

- De préservation des milieux prairiaux, humides, aquatiques en lien direct la Saulx et l'Ornain
- De préservation des espaces forestiers en lien avec les prairies et les coteaux
- De continuité écologique de la Saulx
- De maintien d'une nature ordinaire (étangs locaux, haies, boisements…) contribuant à la qualité de fonctionnement de la trame aquatique et humide et intervallées

La richesse écologique du territoire, sa faune et sa flore ainsi que sa dynamique dans son ensemble sont fortement vulnérables au changement climatique :

- Présence d'hêtraies et chênaies, essences très sensibles au stress hydrique
- Une menace importante pour ces populations de chauve-souris : une étude souligne que les chauves-souris seraient particulièrement vulnérables au stress hydrique (ailes, période d'hibernation)
- Des milieux humides : déficit d'alimentation des zones humides dues aux périodes de sécheresse en nombre et en intensité

Les espaces forestiers jouent un rôle majeur dans le stockage de carbone du territoire.

Priorité 1	Protéger les réservoirs de biodiversité
	Assurer la restauration et la préservation de l'ensemble des espaces perméables et corridors écologiques
	Préserver les espaces naturels et la TVB sensibles aux mutations climatiques
	Intégrer la nature en ville dans les aménagements du territoire
	Préserver les espaces forestiers, principale source de stockage de carbone sur le territoire
Priorité 2	Valoriser les milieux naturels en lien avec leur services écosystémiques rendus
	Limiter l'incidence des pollutions lumineuses sur le milieu naturel et notamment dans la vallée de l'Ornain (cf nuisance et pollutions)
	Être cohérent avec les capacités d'assainissement et le développement du territoire.

Nombre de risques naturels par commune (source : Géorisque)

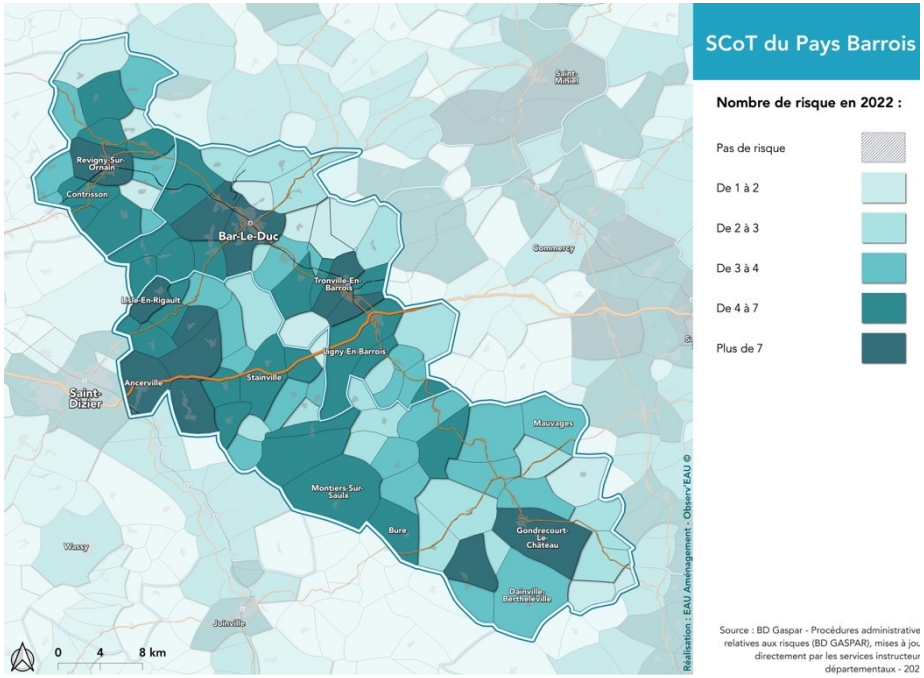

Cadre general

Le risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionne des dommages importants et dépasse les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique : l'aléa,
- à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité.

Les risques majeurs concernant les communes du Pays Barrois sont identifiés dans le portail Géorisque. Sur le territoire, on recense les risques suivants :

- Risque engins de guerre
- Risque inondation
- Risque mouvement de terrain
- Risque industriel
- Risque sismique
- Risque de transport de matières dangereuses

Dans la plupart des communes du Pays Barrois le risque d'inondation est présent. À la fois, il y a aussi des communes qui présentent un risque d'engins de guerre et un risque industriel.

Les risques liés à l'inondation et aux mouvements de terrain seront accrus avec le changement climatique.

Nombre de catastrophes naturelles par commune pour la période 1982-2021 (Source : Géorisques, Traitement OBSERV'EAU - E.A.U)

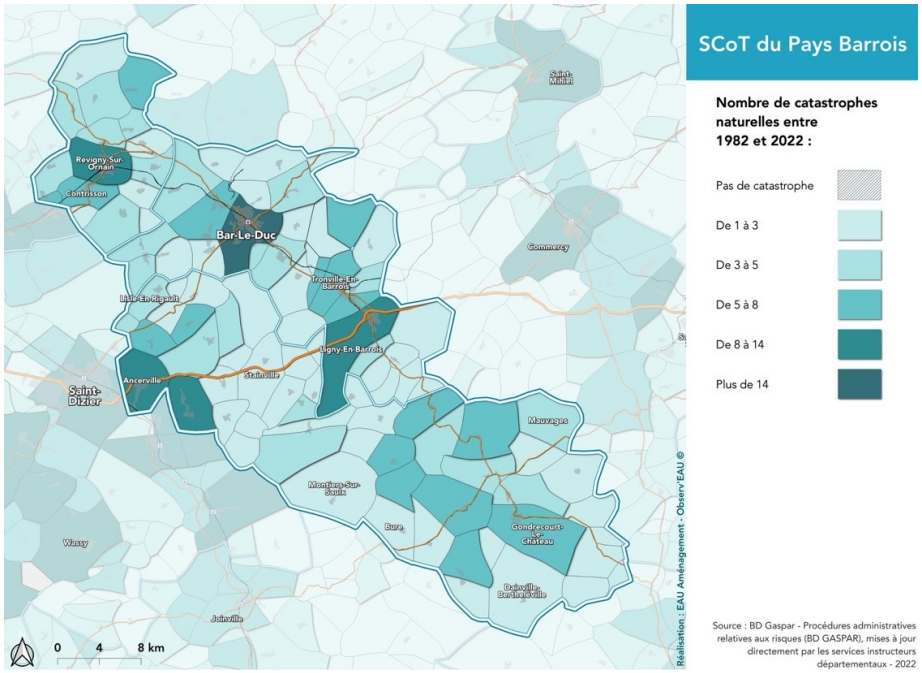

Catastrophes naturelles

La base de données GASPAR (Gestion Assistée des Procédures Administratives Relatives aux Risques Naturels) de la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques permet la diffusion des informations sur les risques naturels et réunit de nombreuses informations (information préventive, portée règlementaire, procédure de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles).

A l'échelle du Pays Barrois, cinq types de catastrophes naturelles sont recensés et se répartissent comme suit : la majorité des catastrophes naturelles sont enregistrées sous les dénominations « inondations et coulées de boues », « mouvement de terrain » et « sécheresse ». Néanmoins, les risques de secousse sismique et d'effondrement et/ou affaissement sont également représentés dans certaines communes.

Le plus grand nombre de catastrophes naturelles a lieu dans les communes Bar-le-Duc (17), Ligny-en-Barrois (14), Ancerville (13) et Revigny-sur-Ornain (11). Elles sont principalement liées aux inondations et aux mouvements de terrain.

Données liées aux catastrophes naturelles (Source : Géorisques, Traitement OBSERV'EAU - E.A.U)

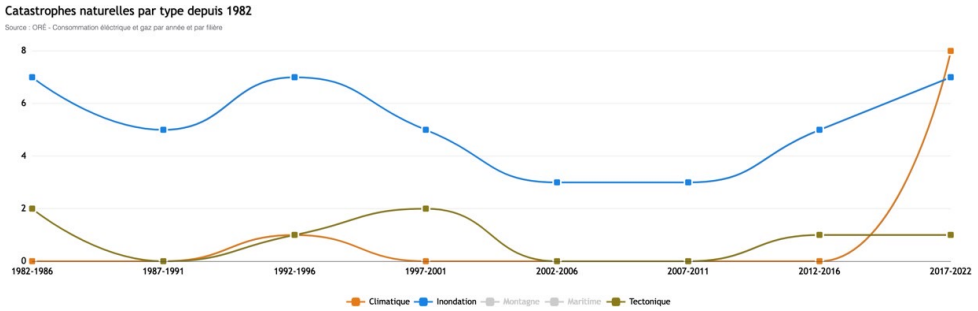

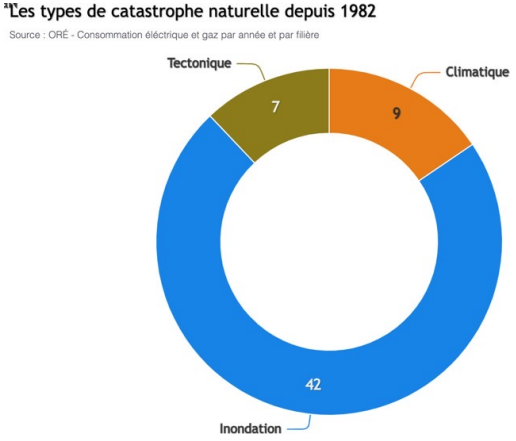

En termes d'évolution, on notera une grande variabilité du phénomène. Le type de catastrophe le plus fréquent depuis 1982 est l'inondation.

Les catastrophes naturelles liées aux phénomènes climatiques peuvent être du type suivant :

- Phénomène lié à l'atmosphère
- Phénomènes météorologiques - Cyclone/ouragan (vent)
- Phénomènes météorologiques - Foudre
- Phénomènes météorologiques - Grêle
- Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent)
- Phénomènes meteorologiques - Neige et Pluies verglaçantes
- Feu de forêt

Risque d'inondation par commune du Pays Barrois (Source : Géorisques, Traitement E.A.U)

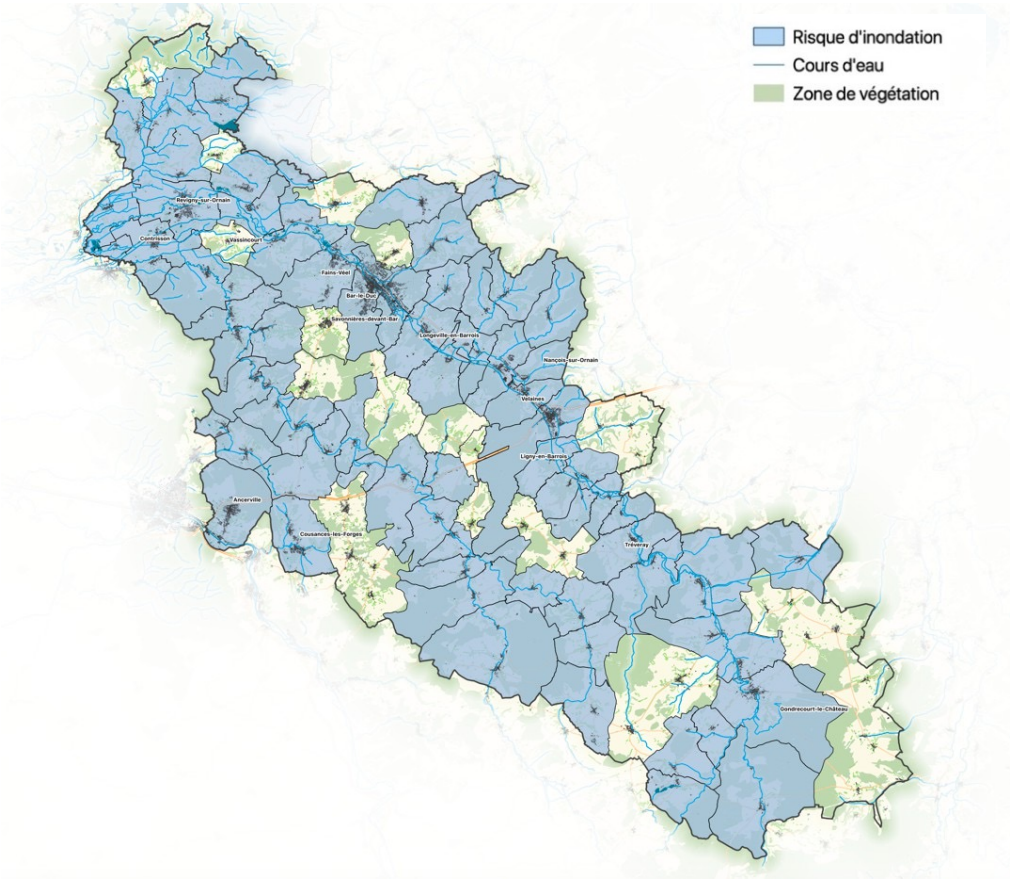

Le risque inondation

Les inondations correspondent au débordement direct ou indirect d'un cours d'eau qui entraine la submersion d'une zone habituellement hors de l'eau.

On distingue 3 types de phénomènes engendrant des inondations sur le territoire du Pays Barrois :

- Par ruissellement et coulée de boue,
- Par une crue débordement lent de cours d'eau,
- Par une crue torrentielle ou montée rapide de cours d'eau.
- Par remontée de nappe

Au sein du Pays Barrois, les risques d'inondation sont assez fréquents notamment au droit des cours d'eau principaux : l'Ornain, et la Saulx.

Le territoire comprend soixante-huit communes situées à proximité de ces cours d'eau qui sont concernées par le risque d'inondation.

La plupart des études établissent un lien entre l'augmentation et l'intensification des inondations et le changement climatique. Néanmoins, l'évolution du risque d'inondation est difficile à appréhender, au regard des prévisions météorologiques. Avec l'allongement des périodes sèches, le risque pèse davantage sur l'assurance de disposer de suffisamment d'eau pour soutenir les débits d'étiage, plutôt que sur leur remplissage maximal et en conséquence leur capacité à écrêter les crues.

Risques d'inondations sur le territoire du Pays Barrois (Source : DDRM55, PCAET du Pays Barrois)

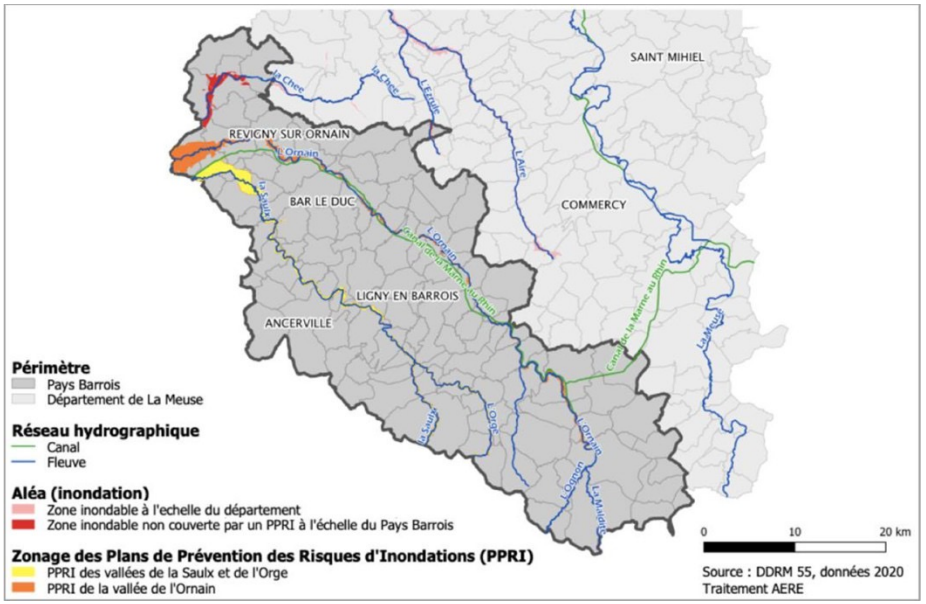

Dans ce contexte, il est nécessaire d'intégrer la question du changement climatique en menant et/ou en poursuivant une politique de prévention des risques inondation afin d'anticiper les évolutions possibles des risques.

La construction en zone inondable ainsi que l'imperméabilisation des sols contribuent à aggraver la vulnérabilité des zones inondables.

Afin d'améliorer la prévention des inondations et de contrôler l'extension de l'urbanisation dans les zones à risque, des Plans de Préventions des Risques d'Inondation (PPRI) ont été élaborés pour la vallée de l'Ornain et pour les vallées de la Saulx et de l'Orge.

Ils déterminent l'occupation des sols au regard du risque. Ils sont à prendre en compte dans l'aménagement du territoire et notamment dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU(i)).

La gestion du risque : le Plan de prévention des risques naturels - inondation de la vallée de l'Ornain

Le PPRI constitue le document opposable en matière de gestion des phénomènes d'inondation.

Le document a été approuvé par arrêté préfectoral en 2016.

Le rapport de présentation précise, *« que le zonage mis en place est basé sur les études hydrauliques réalisées par le bureau d'étude Hydrolac en 1999, ces études ayant elle-même intégré les connaissances acquises des crues historiques connues ainsi que des travaux d'aménagements réalisés dans les 2 dernières décennies. Il reste toutefois impossible d'affirmer que ce zonage ne puisse pas être remis en question lors d'une crue d'intensité jamais encore enregistrée à ce jour. Il en est de même si des aménagements conduisaient à la réduction notoire des aléas initialement pris en compte. »*

3 types de zones ont été individualisés selon ce qui a été décrit précédemment et associés, sur les plans, à un graphisme spécifique à chacun des types de zone :

- Zone urbanisée soumise aux aléas les plus forts : Concerne les secteurs bâtis et les terrains constructibles où les hauteurs d'eau et les vitesses atteintes par la crue de référence centennale sont supérieures aux valeurs seuils de l'aléa fort définies plus haut. Les nouvelles constructions sont interdites. Seules les « dents creuses » situées dans les centres urbains denses ou historiques peuvent être construites tout en respectant des prescriptions constructives pour assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Zone urbanisée soumise à des aléas faibles à modérés : Concerne les secteurs bâtis et les terrains constructibles où les hauteurs d'eau et les vitesses atteintes par la crue de référence centennale sont plus faibles et ne remettent pas en cause la sécurité des personnes. Les constructions nouvelles sont autorisées et devront tenir compte d'un certain nombre de prescriptions constructives.
- Zone non urbanisée – Zone d'expansion de crue : Concerne les zones naturelles et les terrains à vocation agricole situés dans le champ d'inondation de la crue de référence centennale susceptibles de stocker des volumes d'eau importants. Toutes nouvelles constructions y sont interdites indépendamment des niveaux d'aléa observés à l'exception de certaines constructions à usage agricole respectant les prescriptions constructives permettant d'assurer la protection des biens exposés.

En dehors de ces trois types de zone, les terrains ne sont pas touchés par le champ des inondations d'occurrence centennale tel qu'il est connu.

Il n'en reste pas moins qu'à proximité des zones susceptibles d'être inondées, la réalisation de parties enterrées est fortement déconseillée (présence de la nappe phréatique).

En complément du zonage, un règlement fixant les dispositions applicables dans chaque type de zones a été élaboré.

Les mesures de prévention définies dans ce règlement sont destinées à interdire toutes nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, à limiter les dommages causés par les inondations sur les biens, les activités existantes et les personnes dans les zones exposées et à préserver les capacités de stockage et d'écoulement des crues et de sauvegarder l'équilibre et la qualité des milieux naturels.

Les mesures consistent, soit en des interdictions visant l'occupation et l'utilisation des sols, soit en des prescriptions constructives ou relatives à l'emploi de techniques particulières dans les projets d'aménagements.

Le PPRi fait l'objet de nombreuses planches de zonages. N'est reporté ci-après qu'un exemple. L'ensemble des planches seront en annexe du rapport de présentation.

Extrait du PPRI de la vallée de l'Ornain (source DDT Meuse)

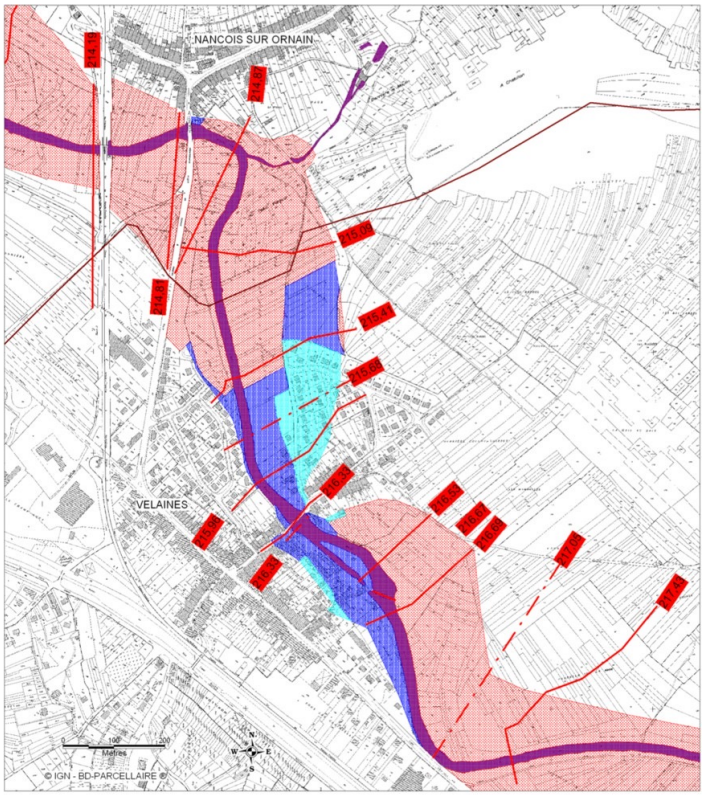

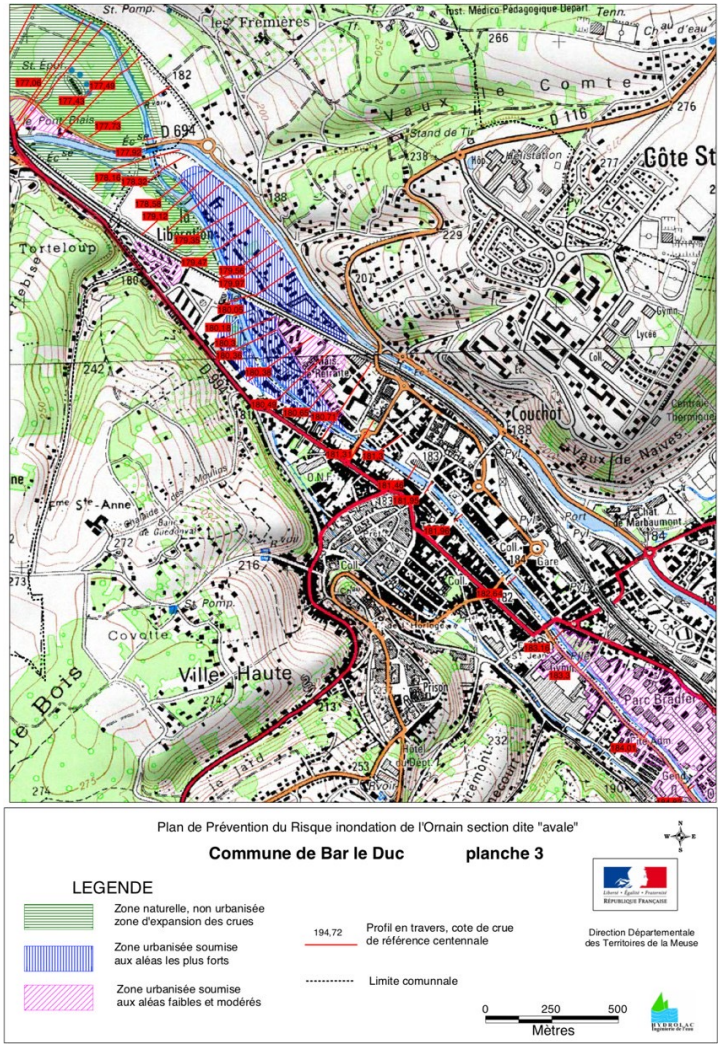

Risque de remontée de nappe sur le territoire du Pays Barrois (source BRGM Géorisques– Traitement E.A.U)

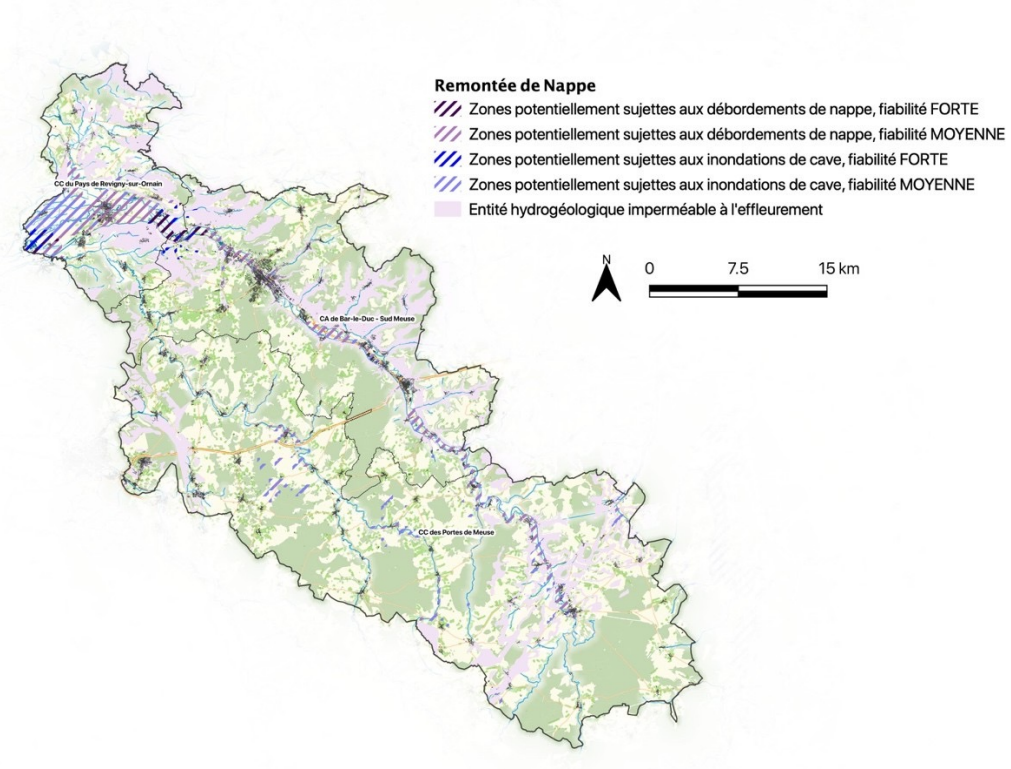

**Entité hydrogéologique imperméable à l'affleurement : secteur dont la géologie ne permet pas une remontée de nappe.*

Inondation par remontee de nappe

Sur le territoire du Pays Barrois les communes les plus concernées par l'aléa remontée de nappe sont celles situées à proximité de l'Ornain et de la Saulx.

Des prescriptions ou préconisations d'urbanisme au regard de l'aléa inondation par remontée de nappe peuvent être mise en œuvre. Les travaux et constructions autorisés dans la zone peuvent par exemple être soumis à des dispositions établies en fonction de l'intensité de l'aléa telles que :

- l'autorisation des seules constructions et installations sans sous-sol ou directement liées et indispensables aux activités agricoles, sans sous-sol ;
- des dispositions constructives et techniques appropriées pour bloquer les remontées d'eau par capillarité ;
- des dispositions techniques adaptées à la nature des terrains pour diminuer le risque de dysfonctionnement des systèmes de gestion des eaux pluviales par infiltration.

Risque de mouvements de terrain par commune du Pays Barrois (Source : Géorisques, Traitement E.A.U)

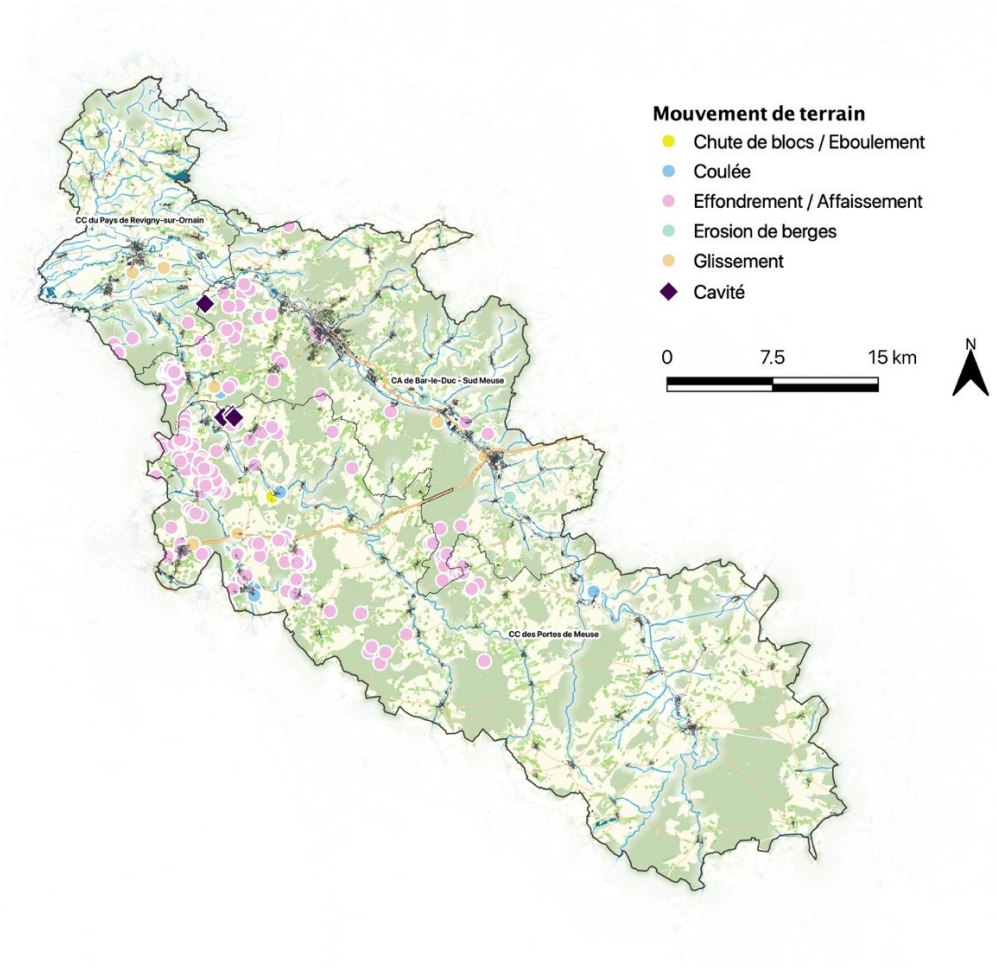

Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain correspond à un déplacement du sol, pouvant être plus ou moins brutal, et pouvant être à l'origine de dommages sur les biens ou les personnes.

On distingue 4 types de phénomènes engendrant mouvements de terrain sur le territoire du Pays Barrois :

- Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines),
- Éboulement, chutes de pierres et de blocs,
- Glissement de terrain,
- Tassements différentiels.

Le Pays Barrois, et plus particulièrement le Perthois, est fortement concerné par le risque d'effondrements de cavités souterraines naturelles (cavités karstiques) et artificielles, principalement les anciennes carrières souterraines des pierres de Savonnières. La commune de Savonnières-en-Perthois dispose d'un Plan de Prévention des Risques d'effondrements de ses cavités. À Bar-le-Duc, des inquiétudes apparaissent sur les cavités de la Ville-Haute.

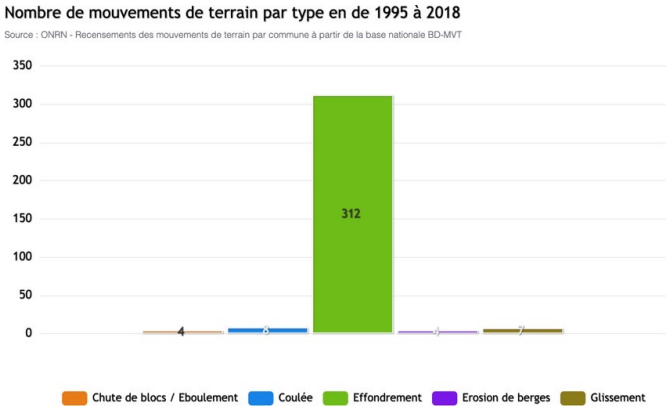

Risque de retrait gonflement des argiles sur le territoire du Pays Barrois (Source : Géorisques, Traitement E.A.U)

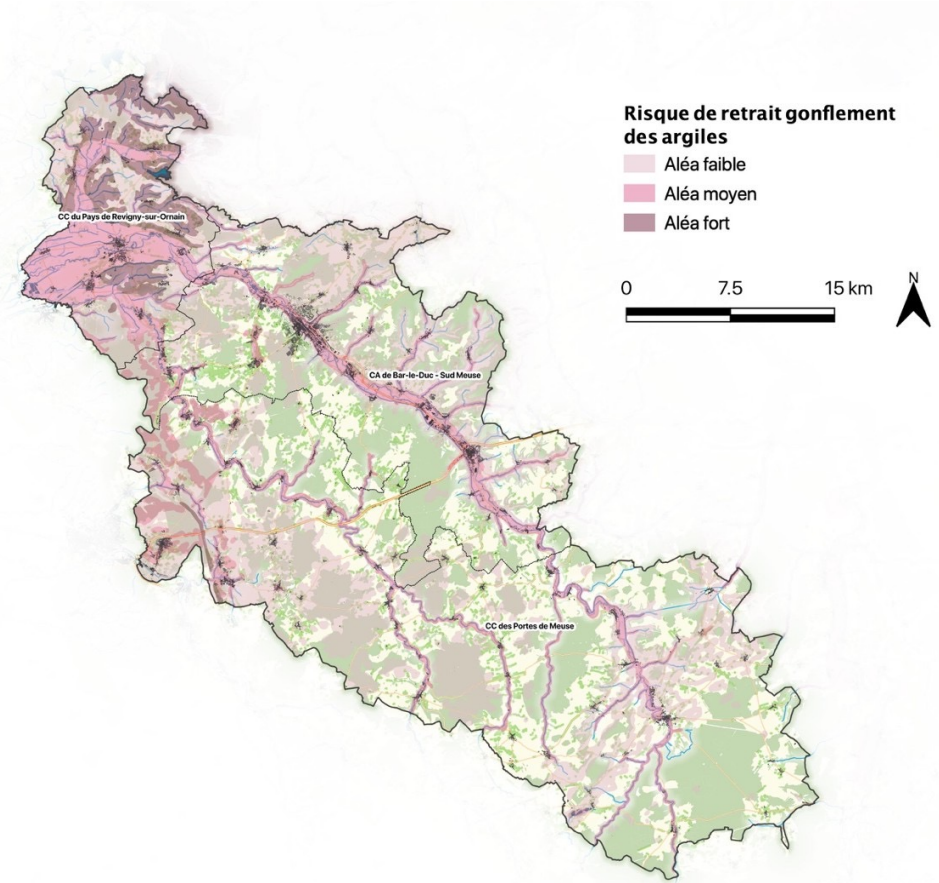

Le retrait-gonflement des argiles

Le phénomène du retrait-gonflement des argiles résulte de la variation de la consistance des sols en fonction de leur teneur en eau.

En milieu tempéré, les sols sont souvent gorgés d'eau, les mouvements les plus importants sont souvent observés en période sèche avec la rétraction des argiles (tassement et fissures liés à l'assèchement). Dans le Pays Barrois, 74 des 100 communes sont concernées par un aléa moyen et treize communes de la COPARY et quatre communes du Perthois sont en aléa fort.

Certains facteurs peuvent aggraver ce phénomène, comme la présence ou l'absence de végétation ou le mauvais captage des eaux (pluviales ou d'assainissement).

L'article 68 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi Elan) met en place un dispositif pour s'assurer que les techniques de construction particulières, visant à prévenir le risque de retrait gonflement des argiles, soient bien mises en œuvre pour les maisons individuelles construites dans les zones exposées à ce risque.

L'urbanisation du territoire s'est développée au droit des secteurs à aléa moyen. L'enjeu est double :

- Anticiper et adapter l'urbanisation dans un contexte de changement climatique en jouant sur l'occupation des sols
- Ne pas accroitre la vulnérabilité des biens face à ce phénomène

Risque de séisme par commune du Pays Barrois (Source : Géorisques, Traitement E.A.U)

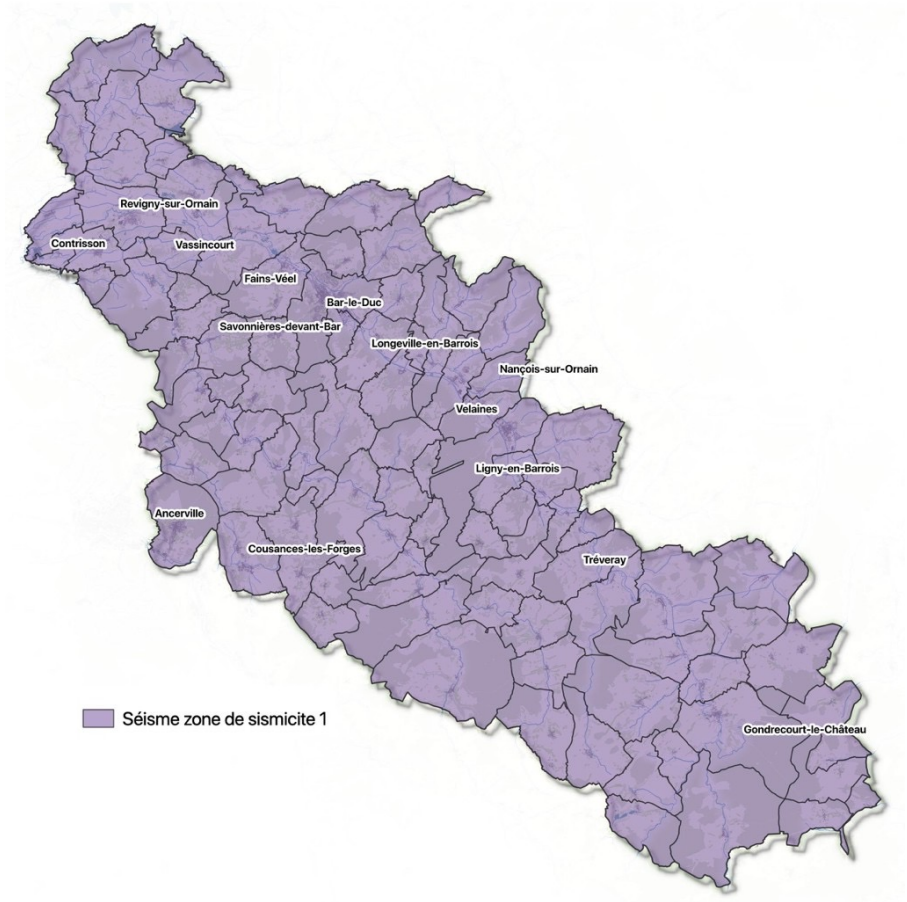

Le risque sismique

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre.

Un séisme peut se traduire à la surface par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de bloc, une liquéfaction des sols, des raz-de-marée…

L'ensemble des communes du Pays Barrois est classé en aléa sismique très faible (zone 1). Le risque sismique est pris en compte juste pour les ouvrages dits à risque spécial.

Le risque de tempêtes

Les tempêtes résultent de la confrontation de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, taux d'humidité relative). Ce phénomène génère alors des vents pouvant être très violents et destructeurs. Aux vents peuvent s'ajouter des pluies importantes pouvant être à l'origine d'inondations ou de coulées de boue.

Le Pays Barrois n'est pas spécialement concerné par les tempêtes. Le territoire se situe à l'écart de leurs trajectoires ordinaires qui touchent plus particulièrement la façade atlantique du territoire français. Toutefois l'ensemble du territoire national peut être exposé, comme cela a été le cas en décembre 1999, et connaître des dégâts importants notamment sur les forêts. Même si ce risque reste modéré, le régime des tempêtes pourrait s'intensifier et mettre en péril la résilience des forêts, déjà affaiblies par les épisodes de sécheresse et leur dégradation sanitaire.

Zoom sur… Le feu de forêt et le changement climatique

Selon MétéoFrance, en asséchant la végétation, le changement climatique entraîne une augmentation du danger météorologique de feux de forêts. Les chercheurs de Météo-France ont étudié l'évolution de cet aléa au cours du siècle passé et pour les prochaines décennies : il augmente depuis les années 1960 et devrait encore augmenter au cours du XXIe siècle.

Selon la modélisation de MétéoFrance à l'horizon 2040, le territoire du PCAET ne semble être que très peu touché par ces phénomènes.

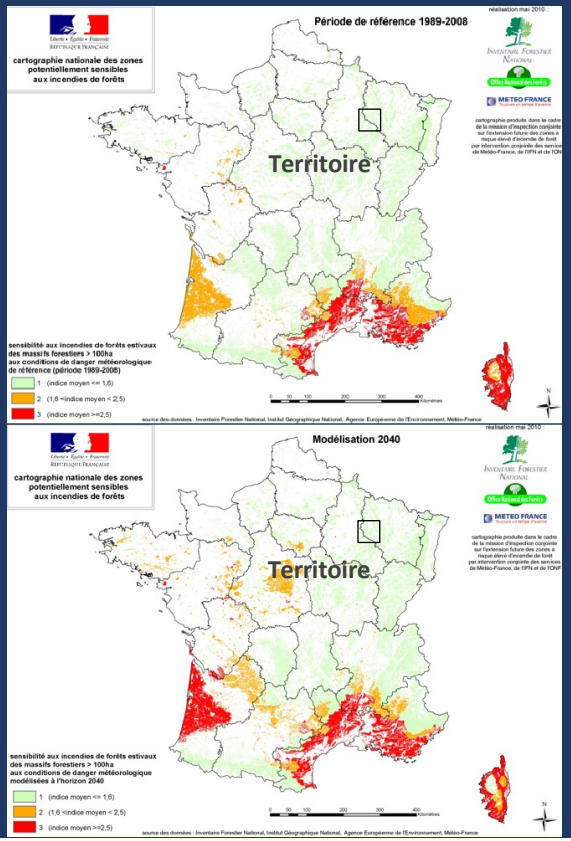

Le risque feu de forêt

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface boisée minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, où se conjuguent sécheresse et faible teneur en eau dans les sols.

On distingue plusieurs types de feux :

- Les feux des sols, qui brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières,
- Les feux de surface, qui brûlent les strates basses de la végétation et se propagent rapidement,
- Les feux de cimes, qui brûlent la partie supérieure des arbres et se propagent à une vitesse très élevée et sont difficiles à contrôler.

Le Grand Est présente une vulnérabilité assez faible aux incendies et ce risque n'est pas abordé dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs édité en 2019.

Néanmoins, la fragilité des forêts suite à des épisodes de sécheresses intenses et les évolutions dans la répartition géographique des essences, notamment celles qui présenteraient un potentiel de combustion élevé, constituent des facteurs aggravants et doivent donc être surveillées. Le risque de feux de forêt d'ores et déjà constaté au début du printemps et en été dans les Ardennes pourrait s'étendre à l'ensemble des massifs forestiers de la région.

LES RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

De manière générale, les risques liés au changement climatique se traduisent par :

- Le risque grand froid
- Le risque de canicule.

Des vagues de froid moins nombreuses et moins intenses

Les vagues de froid recensées depuis 1947 en Lorraine ont été moins nombreuses au cours des dernières décennies.

Cette évolution est encore plus marquée depuis le début du XXIe siècle, les épisodes devenant progressivement moins intenses (indicateur de température) et moins sévères (taille des bulles). Ainsi, les sept vagues de froid les plus longues, les quatre les plus intenses et les trois les plus sévères se sont produites avant 2000.

La vague de froid observée du 31 janvier au 28 février 1956 est de loin la plus sévère survenue sur la région. C'est aussi durant cet épisode qu'a été observée la journée la plus froide depuis 1947.

De plus en plus de journées chaudes

En Lorraine, le nombre annuel de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) varie d'une année sur l'autre. Sur la période 1959-2009, on observe une augmentation du nombre de journées chaudes. Cette évolution est de l'ordre de 4 à 5 jours par décennie.

2003, 2018 et 2020 sont les années ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes. 2003 et 2018 sont des années record avec plus de 80 journées chaudes observées dans la région.

Nombre de journée chaude au droit de la station d'Erneville aux Bois (source : climat HD)

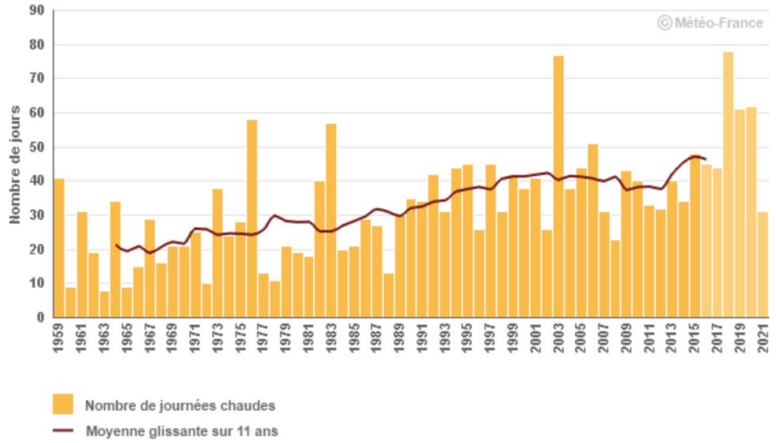

Vague de froid en Lorraine (source : climat HD)

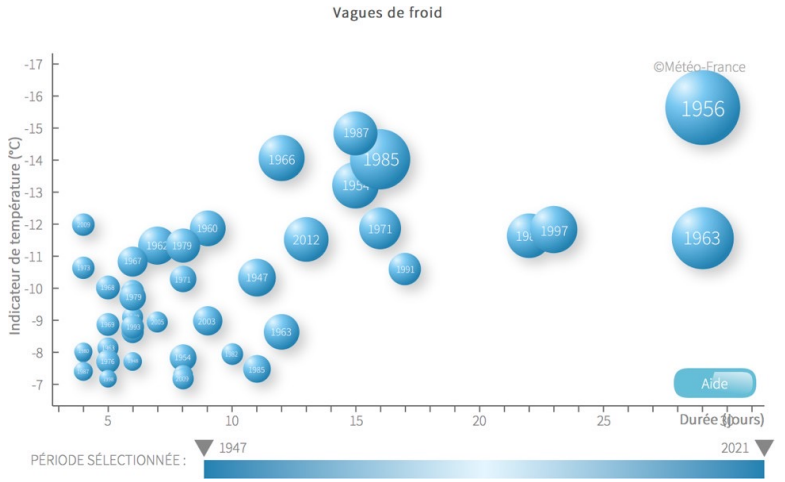

Risque industriel par commune du Pays Barrois (Source : Géorisques, Traitement E.A.U)

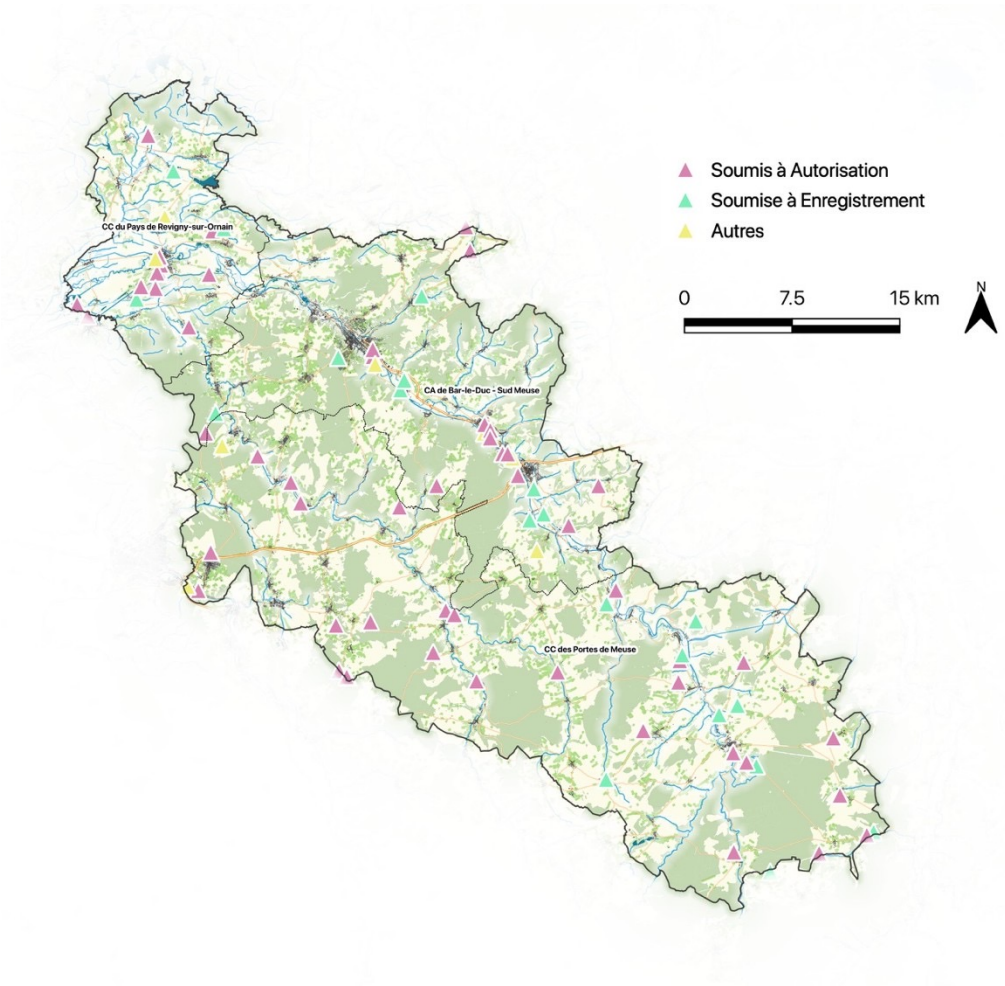

Installations Classees pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La nomenclature des installations classées détermine le régime de classement et le statut Seveso (établissements particulièrement sensibles) des installations classées. Elle s'organise en quatre grandes familles de rubriques qui caractérisent soit l'activité de l'installation classée, soit les substances qu'elle stocke, utilise ou produit.

La législation des installations classées vise à réduire les dangers ou inconvénients que peuvent présenter les ICPE soit :

- Pour la commodité du voisinage
- Pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques
- Pour l'agriculture
- Pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages
- La conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

Le territoire est caractérisé par 97 ICPE réparties de façon homogène sur l'ensemble du territoire.

Les communes de Revigny-sur-Ornain et Demange-Baudignecourt concentrent le plus d'ICPE (soit respectivement 7 et 5). Environ 65% des ICPE du territoire sont soumises au régime d'autorisation.

Établissement	Commune	Régime	Secteur
SIMON Jean-Marie	ABAINVILLE	Enregistrement	Porcs
HARQUIN SAS		Enregistrement	Industries
MSE l'EPINE	AMANTY	Soumis à Autorisation	Industries
MSE Le Podevosse		Soumis à Autorisation	Industries
LA MEUSIENNE (Ex : APERAM STAINLESS)	ANCERVILLE	Soumis à Autorisation	Industries
ARCELORMITTAL WIRE FRANCE		Soumis à Autorisation	Industries
TE POINTES		Non classé	Industries
SCEA DU BRULY		Soumis à Autorisation	Industries
EARL DU VUID BARIL	AVRANVILLE	Enregistrement	Porcs
LATOUR	BAR LE DUC	Non classé	Industries
BERGERE DE FRANCE		Soumis à Autorisation	Industries
FIVES STEIN MANUFACTURING		Soumis à Autorisation	Industries
MAYEUR FRERES SARL		Enregistrement	Industries
Fromagerie RENARD GILLARD	BIENCOURT SUR ORGE	Soumis à Autorisation	Industries
CEPE de SAINT FLORENTIN	BONNET	Soumis à Autorisation	Industries
SPEBH		Soumis à Autorisation	Industries
FERME EOLIENNE DU CLOS SERIN	BRABANT LE ROI	Non classé	Industries
ROCAMAT	BRAUVILLIERS	Soumis à Autorisation	Carrières
ROCAMAT		Soumis à Autorisation	Carrières
RES SAS	CHANTERAINE	Soumis à Autorisation	Industries
SAS METHAGRI MEUSE	CONTRISSON	Enregistrement	Industries
ARCELORMITTAL CF		Soumis à Autorisation	Industries
ARCELORMITTAL CF		Soumis à Autorisation	Industries
Centrale Eolienne de DAINVILLE	DAINVILLE BERTHELEVILLE	Soumis à Autorisation	Industries
FONDERIES ET ATELIERS SALIN (sté nvlle	DAMMARIE SUR SAULX	Soumis à Autorisation	Industries
SA des Fonderies et Ateliers SALIN		Soumis à Autorisation	Industries
CEE Parc éolien Delouze	DELOUZE ROSIERES	Soumis à Autorisation	Industries
CEDE -Centrale Eolienne Demange-aux-Eaux	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	Soumis à Autorisation	Industries
Le Charmois		Soumis à Autorisation	Industries
P & T TECHNOLOGIE SAS		Soumis à Autorisation	Industries
ISDI - DEMANGE AUX EAUX		Enregistrement	Industries
SIEGES COLLINET		Enregistrement	Industries
SFE Parc éolien de Viller	ERIZE LA BRULEE	Soumis à Autorisation	Industries
Parc Eolien de Belrain Erize la Brûlée		Soumis à Autorisation	Industries
CARRIERES DE FONTAINES S/MARNE	FONTAINES SUR MARNE	Soumis à Autorisation	Carrières
GIE - GIVRAUVAL ENROBES	GIVRAUVAL	Enregistrement	Industries
CODECOM CENTRE ORNAIN		Non classé	Industries
EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE		Enregistrement	Industries
HARQUIN SAS	GONDRECOURT LE CHATEAU	Enregistrement	Industries
HCT SARL		Enregistrement	Industries
Entreprise CALIN Paul		Soumis à Autorisation	Carrières
VIVESCIA (CHAMPAGNE CEREALES)		Soumis à Autorisation	Industries
ARCELORMITTAL CF	HAIRONVILLE	Soumis à Autorisation	Industries
MONSIEUR GERARD SOMMER	HORVILLE EN ORNOIS	Enregistrement	Porcs
CEPE DES 3 SOURCES	HOUDELAINCOURT	Soumis à Autorisation	Industries
ROCAMAT	JUVIGNY EN PERTHOIS	Soumis à Autorisation	Carrières
SUEZ RR IWS Minerals France (ex SITA FD	LAIMONT	Soumis à Autorisation	Carrières
SAS LES SABLIERES DE LAIMONT		Enregistrement	Industries
DES QUATRE VENTS	LES ROISES	Enregistrement	Volailles
CALIN		Soumis à Autorisation	Carrières
BAG STE BARROISE D'AMEUBLEMENT GENERAL	LIGNY EN BARROIS	Soumis à Autorisation	Industries
EVOBUS FRANCE		Enregistrement	Industries
PAPETERIES JEAND'HEURS S.A.	LISLE EN RIGAULT	Non classé	Industries
SEEL	LONGEAUX	Non classé	Industries
CLAUDE NOEL	LONGEVILLE EN BARROIS	Non classé	Industries
SCIERIEEUROPE		Non classé	Industries
AGRI TP 55		Enregistrement	Industries
OBER		Enregistrement	Industries
SFE Parc éolien de Plainchamp	MENAUCOURT	Soumis à Autorisation	Industries
SARL GABRIEL	MOGNEVILLE	Soumis à Autorisation	Industries
CARBO FRANCE	MONTIERS SUR SAULX	Soumis à Autorisation	Industries
ATEMAX FRANCE	MORLEY	Soumis à Autorisation	Industries
SARL PAYMAL	NAIVES ROSIERES	Enregistrement	Industries
RES SAS Centrale éolienne HAUT DU SAULE	NANT LE GRAND	Soumis à Autorisation	Industries
CIMENTS CALCIA	NEUVILLE SUR ORNAIN	Soumis à Autorisation	Carrières
SCEA du Pré aux Auges	NOYERS AUZECOURT	Soumis à Autorisation	Industries
SARL DU POIRIER VERT		Enregistrement	Industries
LES SABLIERES DE LAIMONT	REMENNECOURT	Soumis à Autorisation	Carrières
DHS BLANCHISSERIE HYRIS	REVIGNY SUR ORNAIN	Enregistrement	Industries
SMR (Sté Métallurgique de Revigny)		Soumis à Autorisation	Industries
VIVESCIA (CHAMPAGNE CEREALES)		Soumis à Autorisation	Industries
SOGEFI (exALLEVARD REJNA AUTOSUSPENSIONS		Soumis à Autorisation	Industries
IMERYS TC		Soumis à Autorisation	Carrières
LOTRAPES		Soumis à Autorisation	Industries
BOIZARD		Non classé	Industries
PAUL MEUNIER	ROBERT ESPAGNE	Soumis à Autorisation	Industries
SARL FRANCAIS FRERES		Enregistrement	Industries
MSE BEAU REGARD	RUMONT	Soumis à Autorisation	Industries
MSE HAUT DE BANE		Soumis à Autorisation	Industries
SALMONICULTURE DE LA SAULX	RUPT AUX NONAINS	Soumis à Autorisation	Industries
SARL GABRIEL	SAUDRUPT	Soumis à Autorisation	Industries
SARL IUNG ET COMPAGNIE	SAVONNIERES DEVANT BAR	Non classé	Industries
SOCIETE CARRIERES SAVONNIERES	SAVONNIERES EN PERTHOIS	Soumis à Autorisation	Carrières
ALFAFLEX	SERMAIZE LES BAINS	Soumis à Autorisation	Industries
BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS ex DTP	STAINVILLE	Soumis à Autorisation	Carrières
Parc éolien de TREVERAY/SAINT-JOIRE	TREVERAY	Soumis à Autorisation	Industries
SOCIETE DES FONDERIES DE TREVERAY		Soumis à Autorisation	Industries
FOISSY FRERES		Enregistrement	Industries
SODETAL AWT SAS	TRONVILLE EN BARROIS	Non classé	Industries
SUEZ RV MEUSE (ex-MEUSE ENERGIE)		Soumis à Autorisation	Industries
RHOVYL		Soumis à Autorisation	Industries
MSE LA HAUTE BORNE	VAUDEVILLE LE HAUT	Soumis à Autorisation	Industries
EDF DPI Direction Production Ingénierie	VELAINES	Soumis à Autorisation	Industries
NESTAL		Non classé	Industries
SARAYA EUROPE		Soumis à Autorisation	Industries
VIVESCIA (CHAMPAGNE CEREALES)		Soumis à Autorisation	Industries
MSE La MONJOIE	VOUTHON HAUT	Soumis à Autorisation	Industries

Risque de transport de marchandises dangereuses par commune du Pays Barrois (Source : Géorisques, Traitement E.A.U)

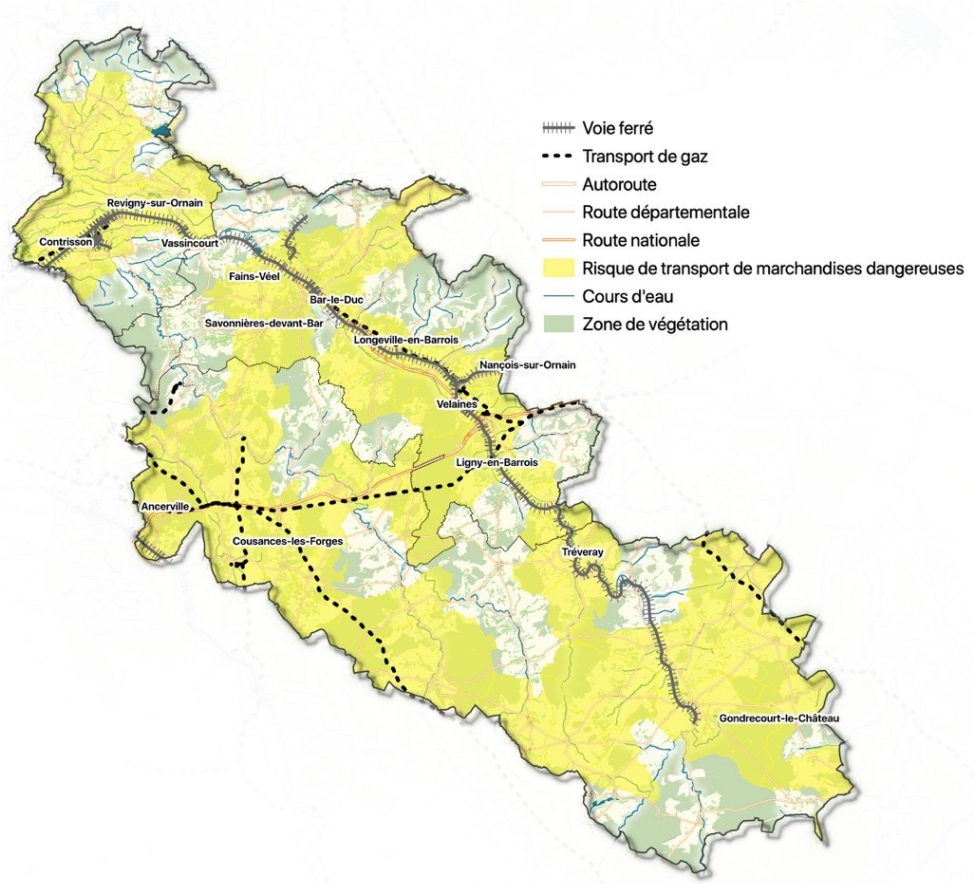

Le risque de Transport de Matieres Dangereuses (TMD)

Le risque de Transport de Matières Dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matière dangereuse.

Du fait de la diversité des lieux d'accidents potentiels et de la diversité des causes d'accidents, c'est l'ensemble des communes du Pays Barrois qui est concerné par le risque TMD.

Néanmoins, les axes de transport les plus importants en termes de trafic ou de volume en transit ainsi que les zones urbaines et industrielles importantes en termes de densité de population doivent être considérés comme les sites les plus sensibles à ce risque.

Le réseau routier du Pays Barrois se structure autour d'axes forts qui sont :

- La route nationale 4 : reliant Paris à Strasbourg, la RN4 dessert transversalement les axes secondaires structurants des vallées de la Saulx et de l'Ornain ;
- La route nationale 135 relie Bar-le-Duc à cette RN4 à Ligny-en-Barrois ;
- La route départementale RD635 lie Bar-le-Duc à Saint-Dizier ; au Nord-Est, elle se prolonge par la RD1916 Voie Sacrée vers Verdun ;
- Enfin les routes départementales RD5, RD9 et RD997 longent la Saulx, de Montiers-sur-Saulx à Contrisson.

La présence sur le territoire d'une canalisation de transport de gaz doit également être prise en compte.

SYNTHESE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION – RISQUES

Le territoire du Pays Barrois est exposé à plusieurs risques naturels. Les plus importants d'entre eux sont le risque inondation et le risque mouvement de terrain.

Le territoire du Pays Barrois est concerné à la fois par des inondations liées à des crues lentes, des crues rapides et aux ruissellements souvent associés à des coulées boueuses, ainsi que par des phénomènes de remontées de nappe.

Ces phénomènes d'inondation sont directement sous l'influence du changement climatique par une augmentation des fréquences d'événements et du niveau d'intensité.

En lien direct avec la gestion du risque d'inondation, la prise en compte de la non-aggravation du risque est à déterminer au-delà du respect des exigences réglementaires qu'imposent le PPRi à titre d'exemple.

La question du risque inondation interpelle également sur l'enjeu de protection des espaces naturels qui, tels les marais, les fond de vallées, les zones humides et le bocage ont un rôle de régulation majeur. Les flux hydrauliques occasionnant des inondations participent au bon maintien de ces espaces. C'est ainsi tout un système transversal qui peut être fragilisé par le changement climatique.

Le territoire du Pays Barrois est également concerné par des risques liés aux mouvements de terrain. Il s'agit du risque de retrait gonflement d'argiles et du risque d'effondrement de cavité. Les études démontrent une aggravation importante du risque pour le siècle à venir si ces dispositions notamment de résilience et d'évitement du risque ne sont pas prises.

Une bonne gestion des risques associée à une culture du risque induisant la notion de résilience pour tout à chacun est indispensable pour l'adaptation au changement climatique.

Priorité 1	Intégrer la gestion du risque d'inondation à travers la valorisation de la TVB, ses services écosystémiques, le cycle de l'eau
	Limiter l'exposition de la population face au risque d'effondrement de cavité
	Prévenir l'aggravation du risque de retrait gonflement des argiles par les phénomènes de sécheresse par la mise en œuvre d'aménagement vertueux en matière de gestion des eaux de ruissellement mais également à travers le maintien d'un couvert végétal bocager en milieu urbain et rural
Priorité 2	Mettre en œuvre une culture du risque
	Prendre en compte les documents de gestion des risques (PPR)

Risques naturels et technologiques

Synthèse des enjeux liés aux risques sur le territoire du Pays Barrois (traitement E.A.U)

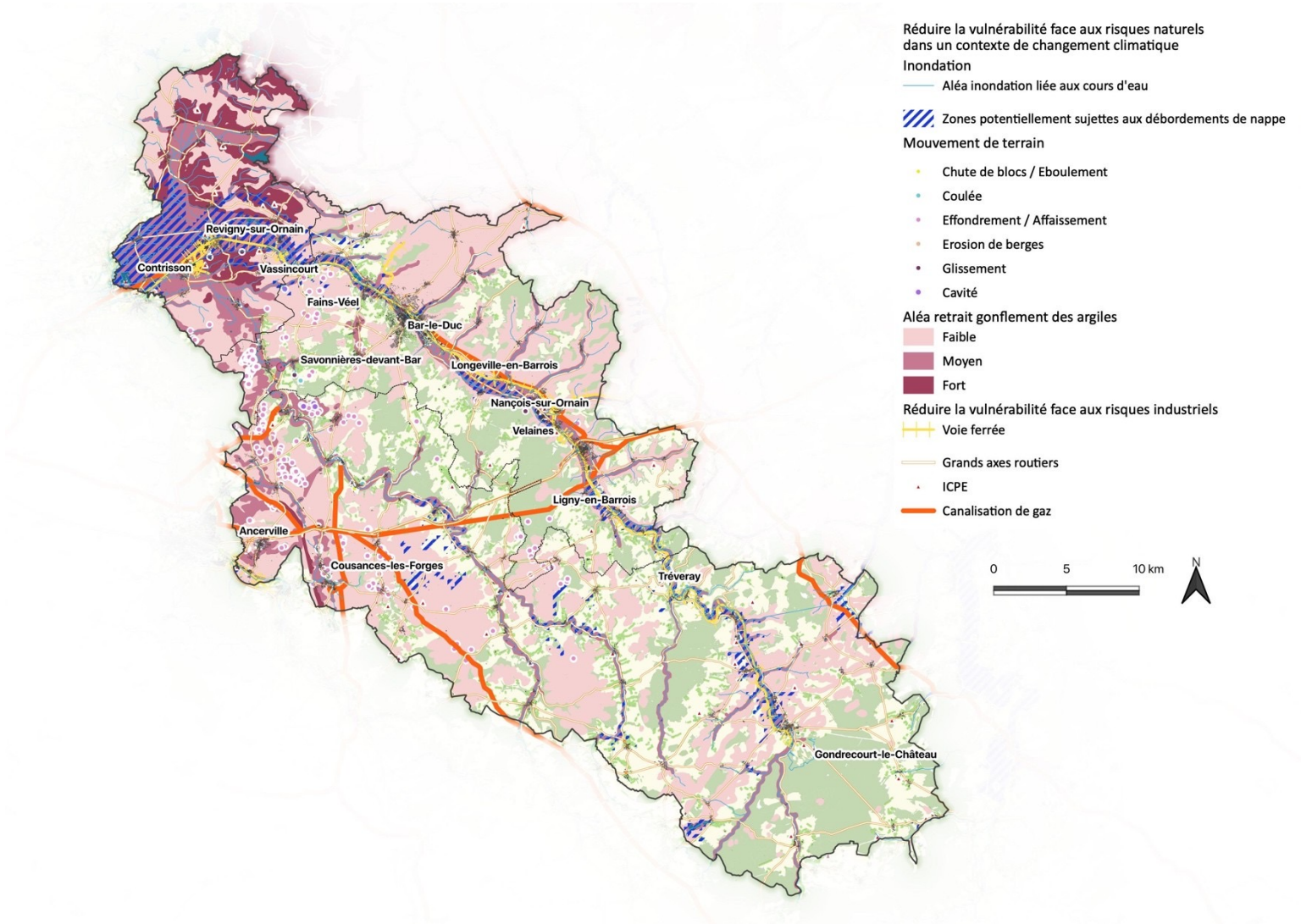

Pollution lumineuse sur le territoire du Pays Barrois (Source : LightTrend, Traitement E.A.U)

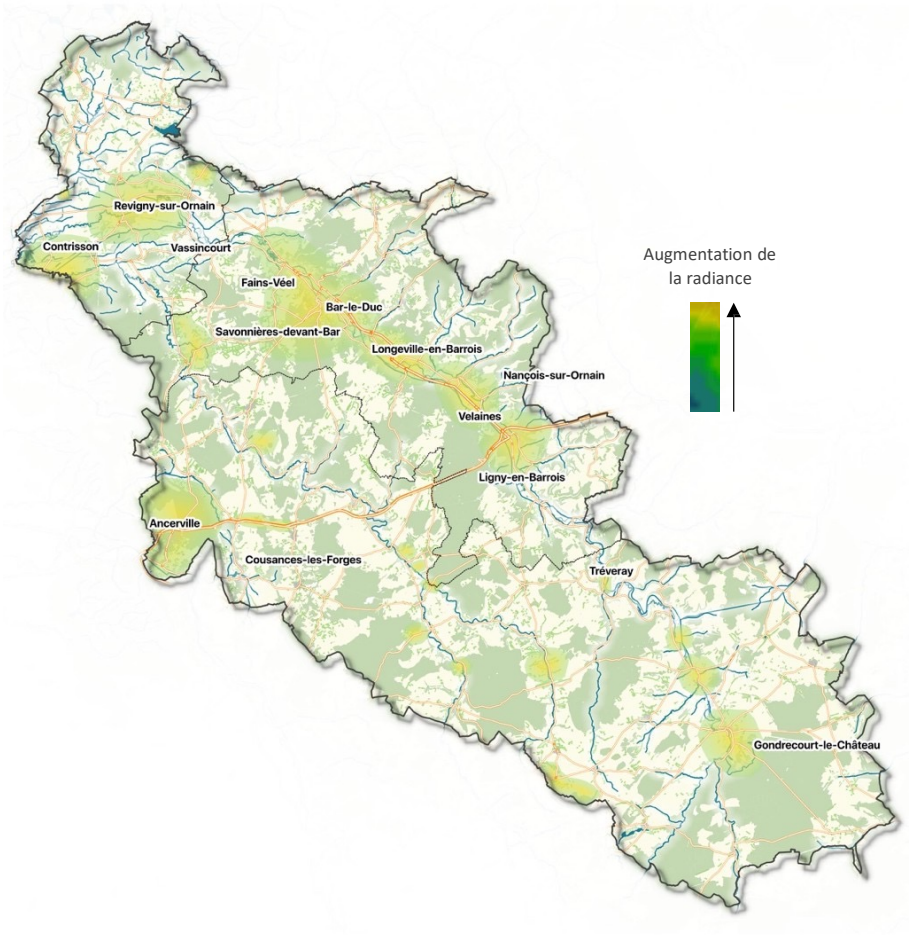

POLLUTION LUMINEUSE

Environ 85 % du territoire métropolitain français subit des pressions dues à la pollution lumineuse, dont plus de 20 % à de forts niveaux. Les zones urbaines sont les plus mauvaises élèves.

La pollution lumineuse, ou lumière artificielle la nuit, est l'utilisation excessive ou mauvaise de la lumière extérieure artificielle, et elle se présente sous plusieurs formes :

- l'éblouissement ou le suréclairage, qui est la lumière directe du luminaire ;
- la lueur du ciel ou l'éclaircissement créé par l'homme du ciel nocturne ; intrusion lumineuse qui se produit lorsque la lumière frappe des zones non destinées à être éclairées ;
- l'encombrement, qui se produit lorsque les lumières sont regroupées dans un motif excessif ou déroutant.

La pollution lumineuse perturbe le cycle biologique des espèces animales, contribue à l'augmentation du dioxyde de carbone (CO_2) dans l'atmosphère et perturbe le sommeil humain.

Sur le territoire du Pays Barrois, la pollution lumineuse est majoritairement représentée dans les zones urbaines telles que Revigny-sur-Ornain, Bar-le-Duc, Ancerville, Ligny-en-Barrois, etc.

Le classement sonore des infrastructures routières (Source : DDT 55, Traitement E.A.U)

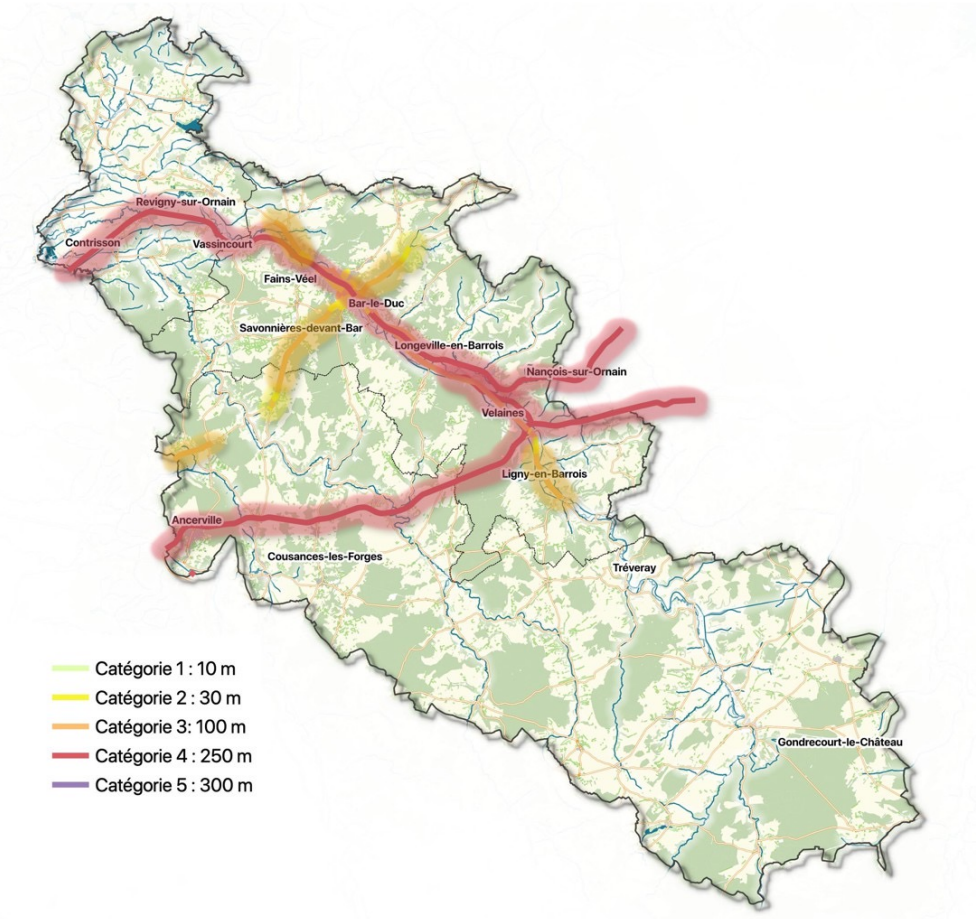

LES NUISANCES SONORES

Le bruit est une source de nuisance particulièrement ressentie en milieu urbain. Ses origines sont diverses : trafic, voisinage, loisirs… Outre ses effets sur le système auditif, il est aussi un important vecteur de stress et de conflit.

En période estivale, les bruits du voisinage peuvent être amplifiés, notamment sur les sites les plus touristiques du territoire.

Les infrastructures de transports constituent également des sources de nuisance sonore non négligeables.

Le classement sonore des transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif qui se traduit par la classification du réseau de transport terrestre en tronçons. Il concerne le réseau routier et le réseau ferré.

En application de l'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, les infrastructures de transport terrestre sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit correspond à une zone qui s'étend de part et d'autre d'une infrastructure classée dont la largeur maximum est de 300 mètres. La largeur du secteur dépend de sa catégorie :

- **300 M EN CATEGORIE 1,**
- **250 M EN CATEGORIE 2,**
- **100 M EN CATEGORIE 3,**
- **30 M EN CATEGORIE 4,**
- **10 M EN CATEGORIE 5.**

Carte stratégique de bruit (Source : DDT 55, Traitement E.A.U)

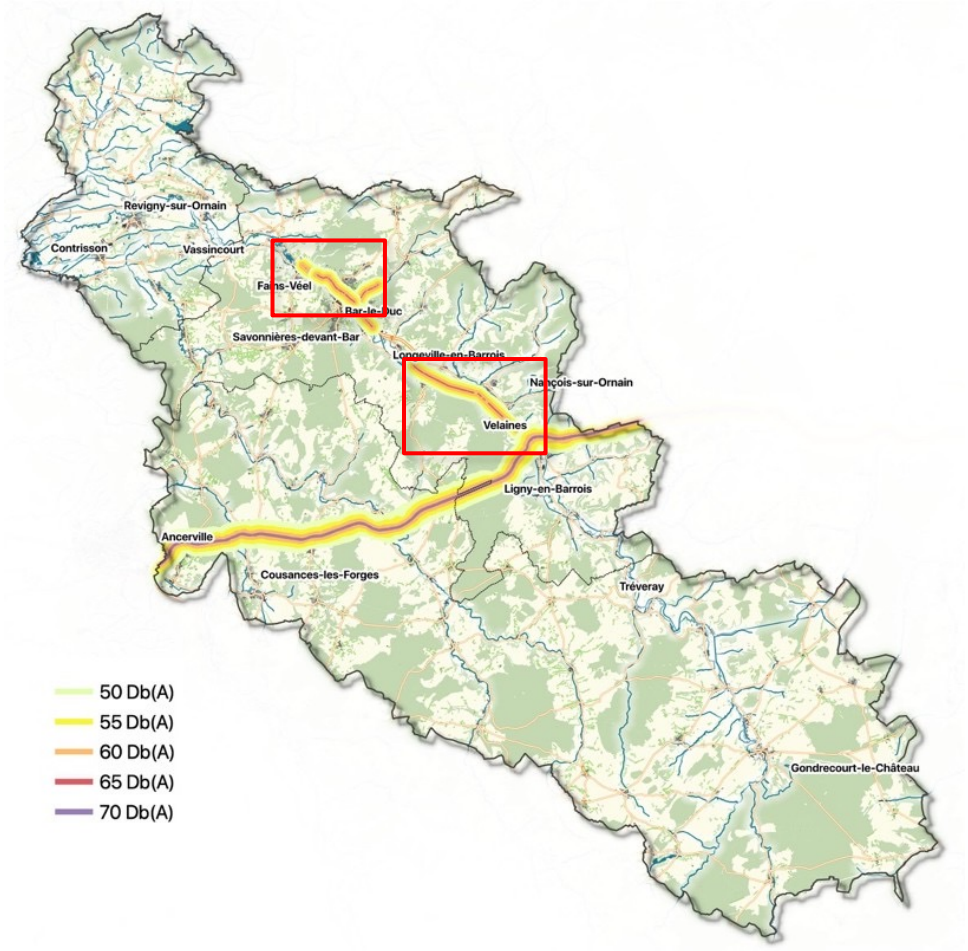

Cette zone est destinée à couvrir l'ensemble du territoire où une isolation acoustique renforcée des constructions nouvelles sera nécessaire. Elle peut être réduite si cela se justifie, en raison de la configuration des lieux.

Le classement a pour effet d'affecter des normes d'isolement acoustique de façade à toute construction érigée dans un secteur de nuisance sonore. En ce sens, l'isolement requis est une règle de construction à part entière, dont le non-respect engage la responsabilité du titulaire du permis de construire.

À l'inverse, les maîtres d'ouvrage d'infrastructures doivent prendre en compte les nuisances sonores dans la construction de voies nouvelles et la modification de voies existantes, et s'engager à ne pas dépasser les valeurs seuils de niveau sonore.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État Département de la Meuse (PPBE)

Les cartes de bruit stratégiques permettent une évaluation de l'exposition au bruit de la population et des établissements sensibles (santé, enseignement et action sociale).

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

En Pays Barrois la source du bruit est principalement liée à la route nationale RN4 exposant les villes de Ligny-en-Barrois et Ancerville aux nuisances sonores.

Nuisances et pollution

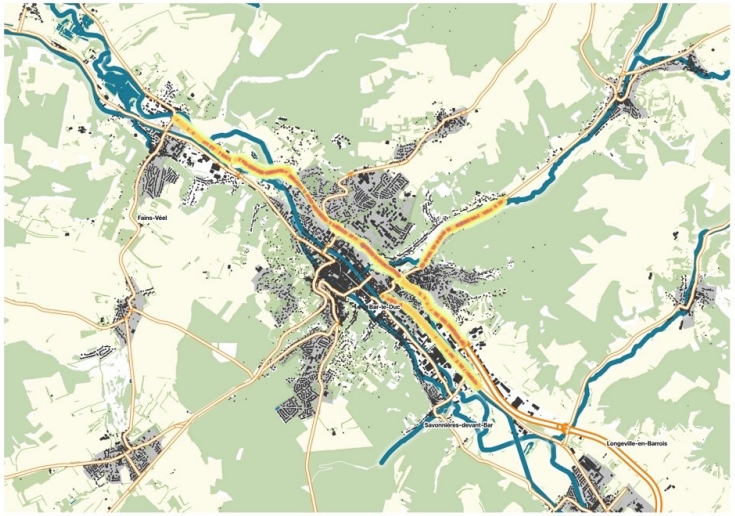

Bar-le-Duc

Les routes départementales RD 994 et RD 1916 au carrefour du centre-ville de Bar le Duc génèrent le plus de nuisances sonores. C'est la raison pour laquelle les quartiers résidentiels situés à proximité de ces routes sont les plus exposés au bruit.

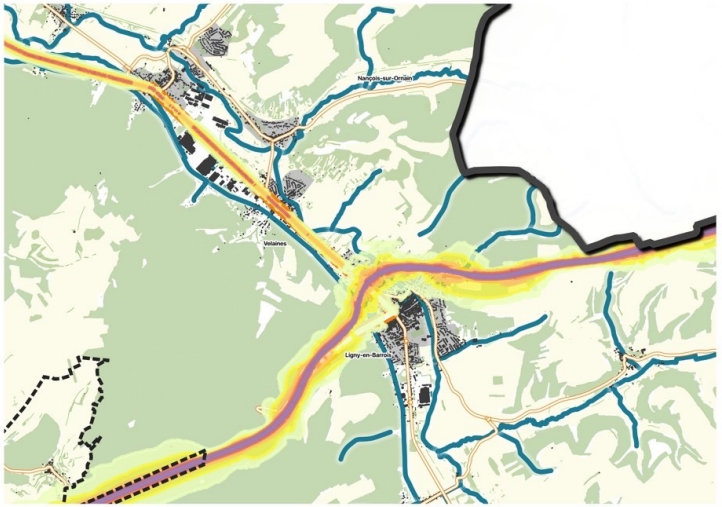

Ligny-en-Barrois

Le carrefour routier à l'intersection des routes nationales RN 4 et RN 135 passe dans la partie nord de la ville de Ligny-en-Barrois où la zone résidentielle est la plus exposée au bruit.

Déchèteries sur le territoire du Pays Barrois (Source : SINOE)

Commune	Nom	Typologie	Date d'ouverture
Abainville	Déchèterie d'Abainville	RURAL	01/01/2006
Bar-le-Duc	Déchèterie de Bar-le-Duc	MIXTE	01/01/1992
Ligny-en-Barrois	Déchèterie de Ligny-en-Barrois	MIXTE	01/01/2001
Revigny-sur-Ornain	Déchèterie de Revigny-sur-Ornain	RURAL	01/01/2002
Rupt-aux-Nonains	Déchèterie de Rupt-aux-Nonains	RURAL	01/01/2003

Centres de traitement des déchets sur le territoire du Pays Barrois (Source : SINOE)

Commune	Nom	Type service	Date d'ouverture
Ancerville	Plateforme de Compostage d'Ancerville	Compostage	01/01/2007
Longeville-en-Barrois	Plateforme de Compostage de Longeville en Barrois	Compostage	01/06/2006
Montiers-sur-Saulx (1)	Unité de production de combustibles de Montiers	Fabrication de combustibles	–
Tronville-en-Barrois	Uiom de Tronville en Barrois	Incinération avec valorisation énergétique	01/01/1983

La gestion des dechets

Le territoire du Pays Barrois est équipé de cinq déchèteries qui sont situés dans les communes suivantes :

- Abainville
- Bar-le-Duc
- Ligny-en-Barrois
- Revigny-sur-Ornain
- Rupt-aux-Nonains

Les dates d'ouverture de ces déchèteries sont différentes, mais la plupart d'entre elles ont été construites au début des années 2000.

Sur le territoire du Pays Barrois il y a 4 centres de traitement des déchets qui se trouvent dans les communes suivantes :

- Ancerville
- Longeville-en-Barrois
- Montiers-sur-Saulx
- Tronville-en-Barrois

Le centre UIOM de Tronville en Barrois est le plus ancien. Cependant la Plateforme de Compostage de Longeville en Barrois et la Plateforme de Compostage d'Ancerville ont été lancées respectivement en 2006 et 2007.

Note : L'actuel incinérateur privé devrait être remplacé par une unité de valorisation énergétique gérée en délégation de service public à horizon 2027. La chaleur devrait être valorisée via un réseau de chaleur à créer.

Nuisances et pollution

Production de déchets et évolutions sur le territoire du Pays Barrois (source SINOE 2021)

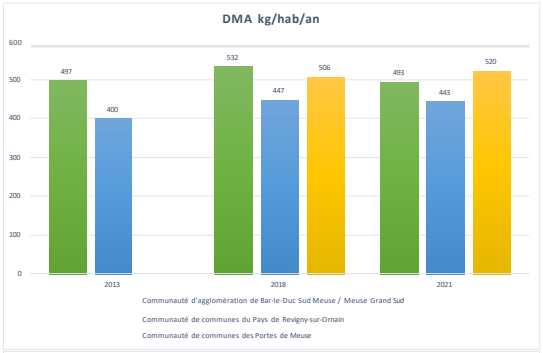

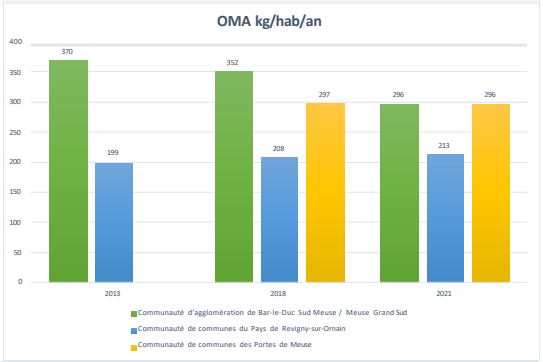

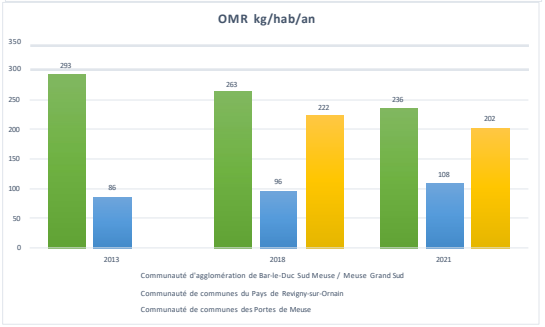

Tout EPCI confondu, on constate une légère diminution des Déchets Ménagers Assimilés (DMA), de l'ordre de 485 kg/hab en 2021 contre 495 kg/hab en 201.

Concernant les ordures ménagères et assimilés (OMA), en 2013, on notera les efforts importants de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse / Meuse Grand Sud entre 2013 et 2021 avec -20 % de production d'OMA. La production d'OMA des Communautés de Communes des Portes de Meuse et du Pays de Revigny-sur-Ornain est stable depuis 2013/2018.

Concernant les ordures ménagères résiduelles (OMR), on notera une baisse de la production depuis 2013/2018 pour les Communautés d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse / Meuse Grand Sud et la communauté de communes des Portes de Meuse. Néanmoins, on constate une légère augmentation des OMR dans la Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain.

Les objectifs de diminution de la production de déchets concernent plus particulièrement les Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain et des Portes de Meuse.

Nuisances et pollution

	Engagement dans programme de prévention	Présence animateur plan et programme de prévention	Engagement dans opération de compostage domestique
Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse / Meuse Grand Sud	x	x	x
Communauté de communes du Pays de Revigny-sur-Ornain			x
Communauté de communes des Portes de			x

	Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse / Meuse Grand Sud	Communauté de communes du Pays de Revigny-sur-Ornain	Communauté de communes des Portes de Meuse
Flux collectés	6	4	4
Dont en porte-à-porte	3	2	2
Schéma de collecte des RSOM	Multimatériaux	Multimatériaux	Multimatériaux
Déchetterie	2	1	2
Soit	16 728 habitants par déchèterie	6 985 habitants par déchèterie	7 968 habitants par déchèterie

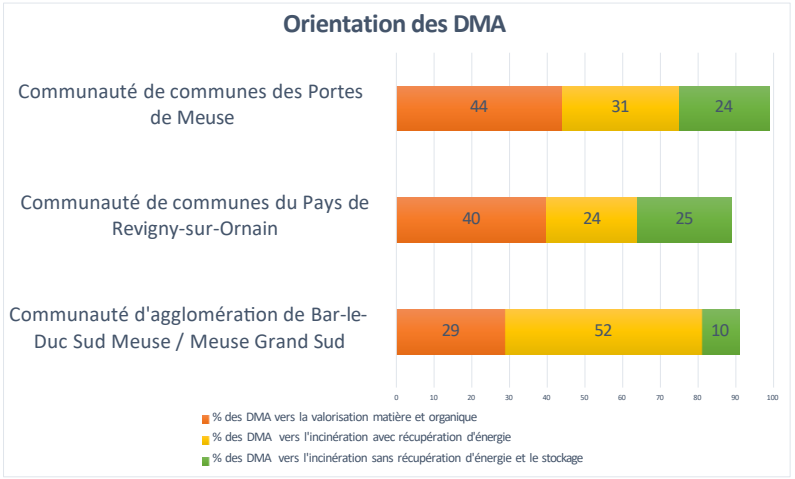

Zoom sur … la production de déchets et urbanisation

Selon la Banque mondiale, partout dans le monde, les taux de production de déchets augmentent. En 2020, on estimait que le monde produisait 2,24 milliards de tonnes de déchets solides, soit une empreinte de 0,79 kilogramme par personne et par jour. Avec une croissance démographique et une urbanisation rapides, la production annuelle de déchets devrait augmenter de 73 % par rapport aux niveaux de 2020 pour atteindre 3,88 milliards de tonnes en 2050.

Les déchets solides sont avant tout considérés comme un phénomène urbain car ils sont intrinsèquement liés à l'urbanisation et au développement économique.

Une augmentation du niveau de vie et de la disponibilité du revenu a conduit à un mode de vie de consommation, augmentant ainsi la quantité de déchets générés. On considère qu'un habitant de la ville génère deux fois plus de déchets par rapport à son homologue rural. Selon les estimations du Programme des Nations unies pour le développement, les maires de 151 villes ont identifié la gestion inefficace des déchets solides comme le deuxième problème le plus grave affectant les citadins, après le chômage.

Répartition des émissions de particules PM10 par secteur et par source d'émissions (Source : Atmo Grand Est – Invent'air V2020, PCAET du Pays Barrois)

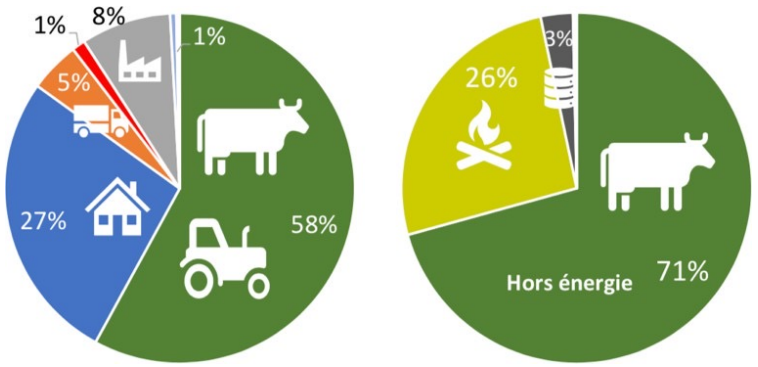

Concentration moyenne annuelle en PM10 à Bar-le-Duc centre (Source : Atmo Grand Est, PCAET du Pays Barrois)

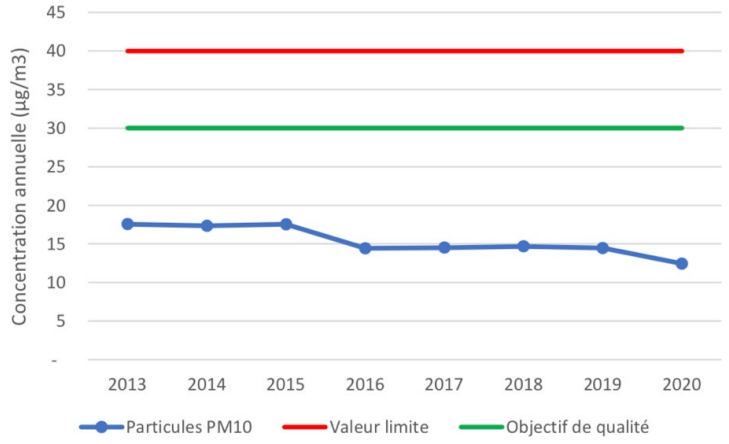

Pollution de l'air

Les émissions et les concentrations d'un polluant donné sont nécessairement liées, mais ce lien dépend de nombreux facteurs tels que le polluant considéré, le mode d'émission, les conditions atmosphériques ou la topographie.

Les particules fines PM10

Les particules en suspension sont des aérosols, des cendres, des fumées particulières. L'exposition à des particules fines PM10 peut entraîner des complications respiratoires.

Sur le Pays Barrois, le secteur de l'agriculture est le principal émetteur de particules PM10 (58%), particulièrement pour les émissions non-énergétiques, telles que celles provenant des pratiques culturales (épandages, moissons...) et de l'élevage. Le secteur résidentiel représente le deuxième secteur émetteur (27%), particulièrement du fait de la combustion du bois-énergie. Enfin arrivent les secteurs de l'industrie (8%) et des transports routiers (5%) et non routiers (1%), pour la combustion de produits pétroliers mais aussi pour des émissions non-énergétiques, comme des process industriels ou l'usure des pneus et des chaussées.

Une seule station de mesure installée par Atmo Grand Est mesure la concentration en particules PM10 sur le Pays Barrois : celle dite de Bar-le-Duc centre, installée rue Jeanne d'Arc. La concentration moyenne annuelle est en baisse. Elle se situe entre 18 µg/m3 en 2013 à 12 µg/m3 en 2020, soit bien en-deçà des valeur-limite et objectifs de qualité fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Répartition des émissions de particules PM2.5 par secteur et par source d'émissions (Source : Atmo Grand Est – Invent'air V2020, PCAET du Pays Barrois)

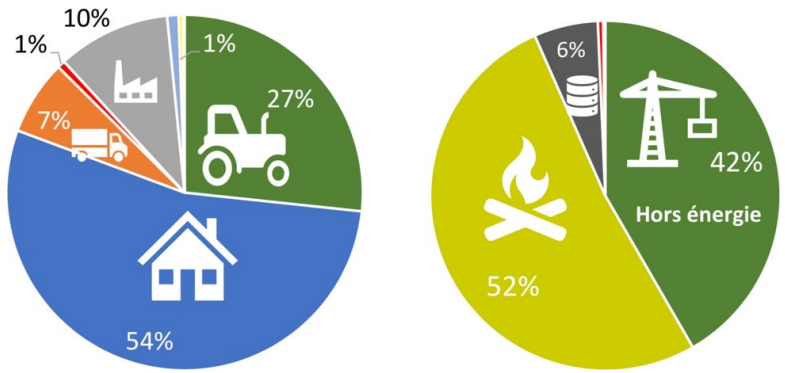

Concentration moyenne annuelle en PM2.5 à Saint-Dizier (Source : Atmo Grand Est, PCAET du Pays Barrois)

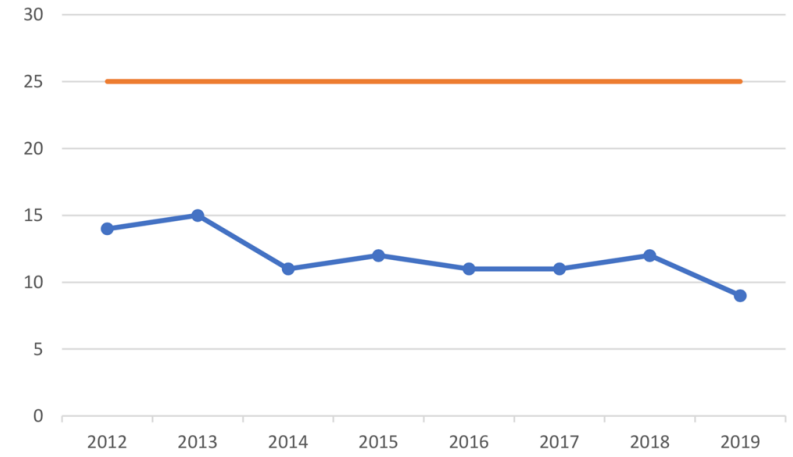

Les particules fines PM2.5

Les PM2,5 correspondent aux particules de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 micromètres. Une grande partie d'entre elles résulte du brûlage du bois et des activités polluantes (travail du bois, moteurs diesel, suies, carrières, chantiers...). L'exposition à des particules fines PM2,5 peut entraîner des complications cardio-vasculaires et des cancers.

Sur le Pays Barrois les PM2,5 sont principalement émises par la combustion du bois dans les logements, puis par les pratiques culturales hors énergie telles que les épandages.

Les process industriels et la combustion des produits pétroliers, diesel notamment, représentent une faible part des émissions de PM2,5 dans le Pays Barrois.

Aucune station de mesure ni modélisation ne peut donner d'éléments chiffrés sur la concentration de particules PM2,5 dans l'air sur le Pays Barrois.

La station de mesures la plus proche se situe à Saint-Dizier, dans un contexte pouvant s'apparenter à celle de Bar- le-Duc. Les moyennes annuelles présentées ci-dessous font état d'une baisse des concentrations depuis 2013, bien en-deçà de la valeur-limite fixée par la Commission Européenne.

Nuisances et pollution

Moyenne annuelle des PM2,5 en 2018 (Source : EEA, traitement E.A.U.)

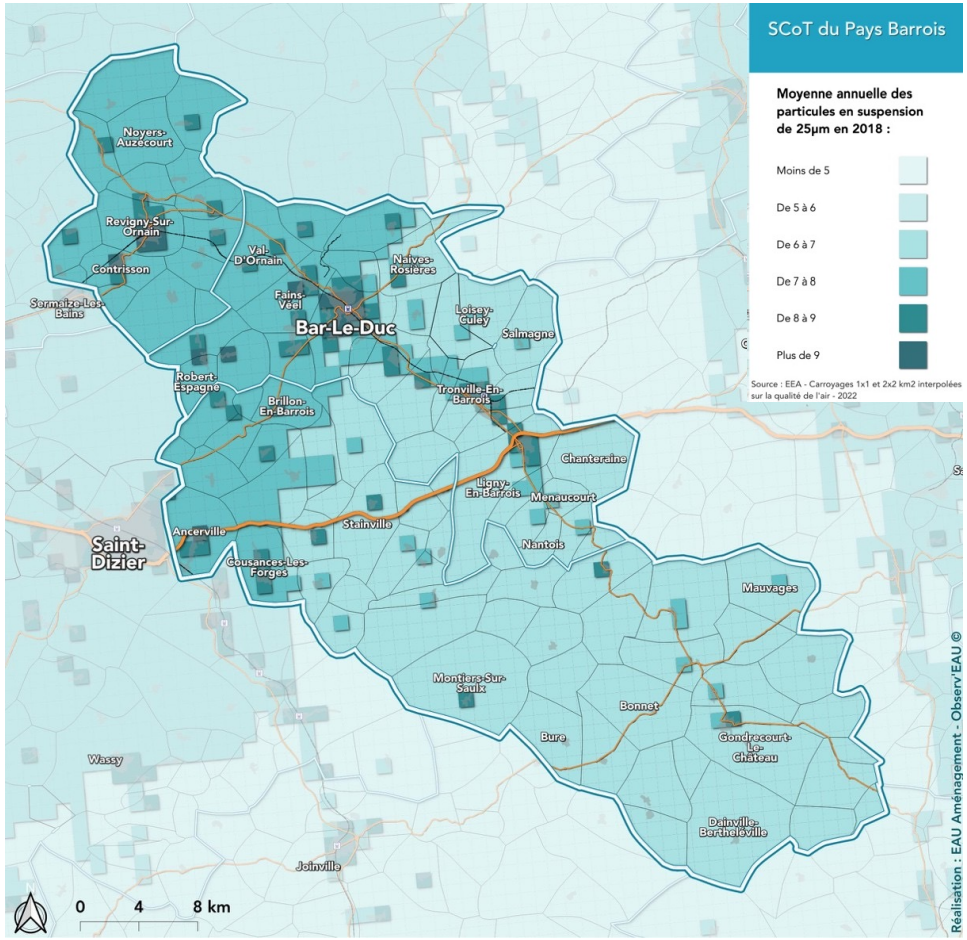

Moyenne annuelle des PM10 en 2018 (Source : EEA, traitement E.A.U.)

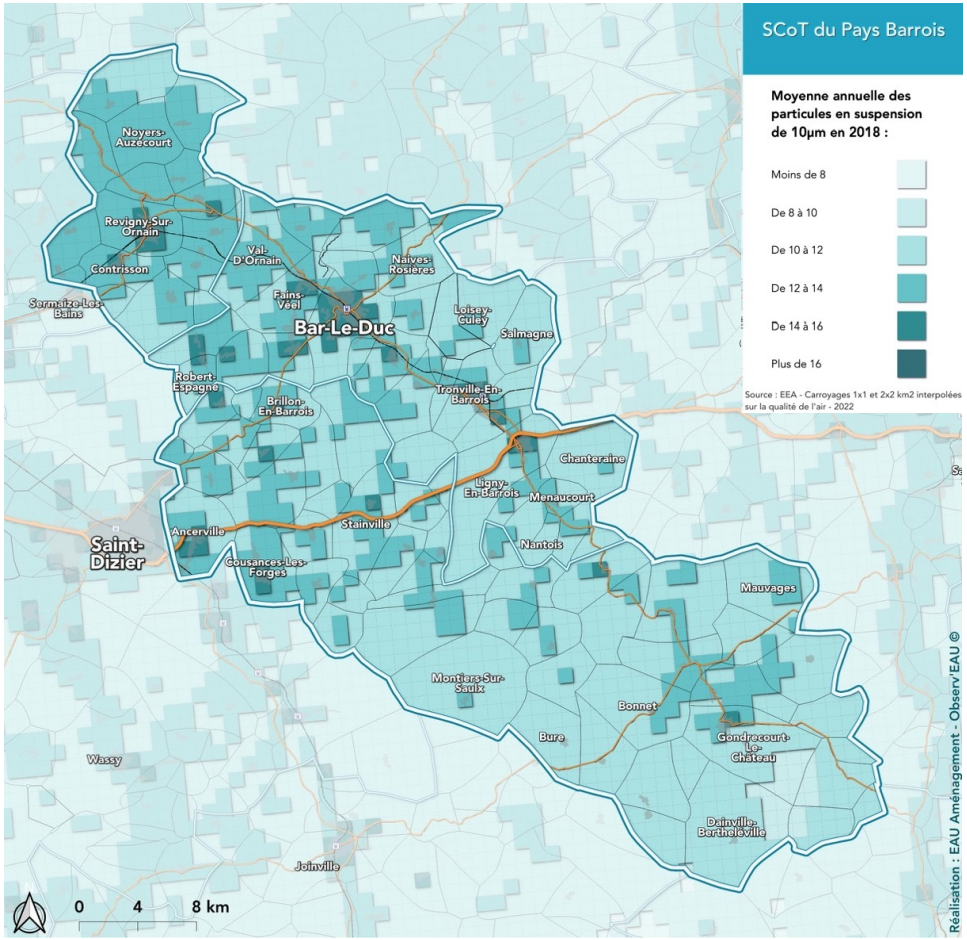

Répartition des émissions d'oxydes d'azote NOx sur le Pays Barrois par secteur et par source d'émissions (Source : Atmo Grand Est – Invent'air V2020, PCAET du Pays Barrois)

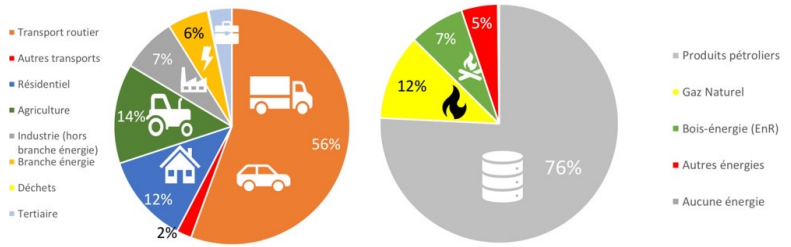

Concentration moyenne annuelle en NOx à Bar-le-Duc et Houdelaincourt (Source : Atmo Grand Est, PCAET du Pays Barrois)

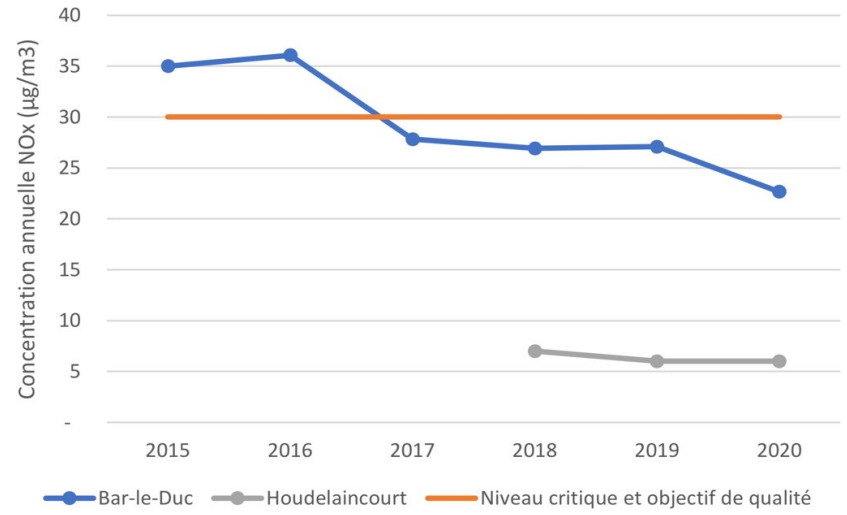

Les oxydes d'azote

Les rejets d'oxydes d'azote (NO et NO_2) proviennent essentiellement de la combustion de combustibles fossiles (gazole, essence, charbons, fiouls, gaz naturel...). Ils se forment par combinaison de l'azote (atmosphérique et contenu dans les combustibles) et de l'oxygène de l'air à hautes températures. Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, en particulier les transports routiers. Enfin quelques procédés industriels émettent des NOx en particulier la production d'acide nitrique et la production d'engrais azotés. Les oxydes d'azote favorisent des problèmes respiratoires, une hyperréactivité des bronches chez les asthmatiques et une augmentation de la sensibilité des bronches aux infections microbiennes chez les enfants.

Sur le Pays Barrois, les oxydes d'azote sont principalement émis par la combustion des carburants automobiles et d'autres combustibles fossiles tels que le fioul et le gaz naturel dans les logements et industries. Le secteur routier est donc prédominant dans chaque EPCI. Il est surclassé par l'industrie à la COPARY, tandis qu'il est succédé par les logements et le secteur de l'énergie dans la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud.

Deux stations de mesure du Pays Barrois fournissent des données de concentration en NOx, à Bar-le-Duc et Houdelaincourt. La concentration moyenne annuelle à Bar-le-Duc a tendance à diminuer, en passant de 35 µg/m3 en 2015 à 23 µg/m3 en 2020. Elle est ainsi passée sous le seuil critique fixé à 30 µg/m3.

Moyenne annuelle dioxyde d'azote (NO2) en 2018 (Source : EEA, traitement E.A.U.)

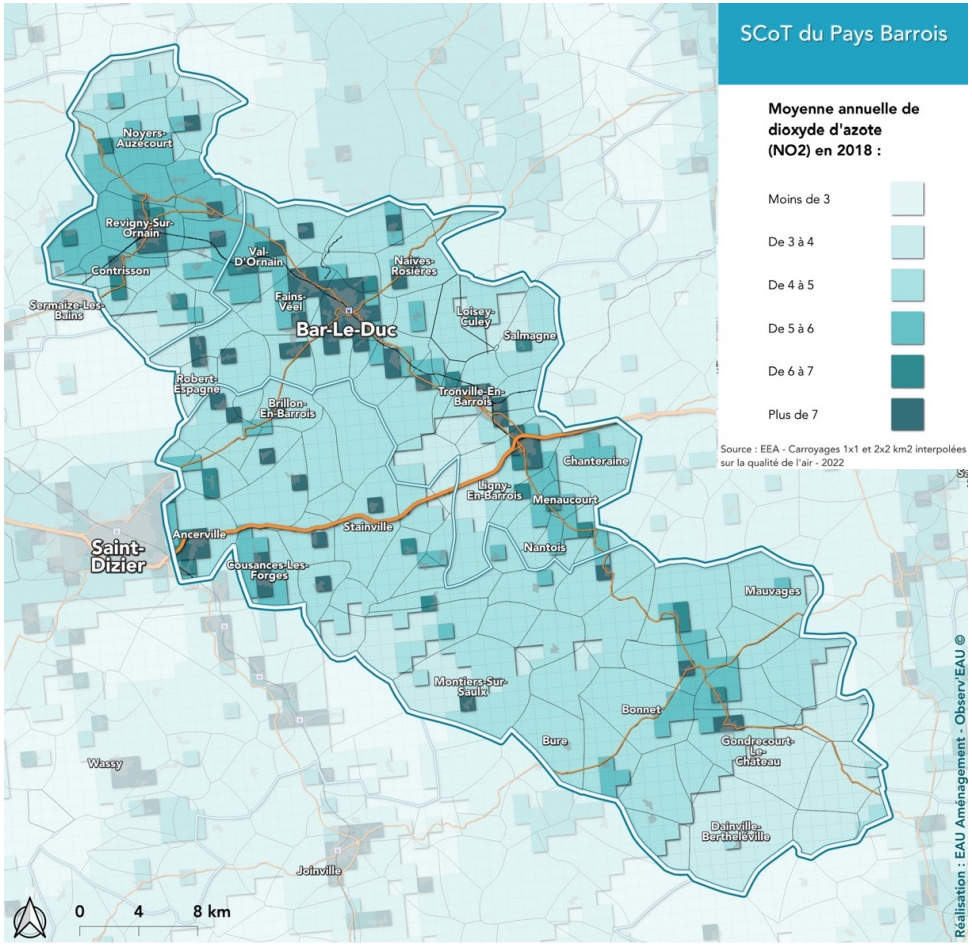

Moyenne annuelle monoxyde d'azote (NOx) en 2018 (Source : EEA, traitement E.A.U.)

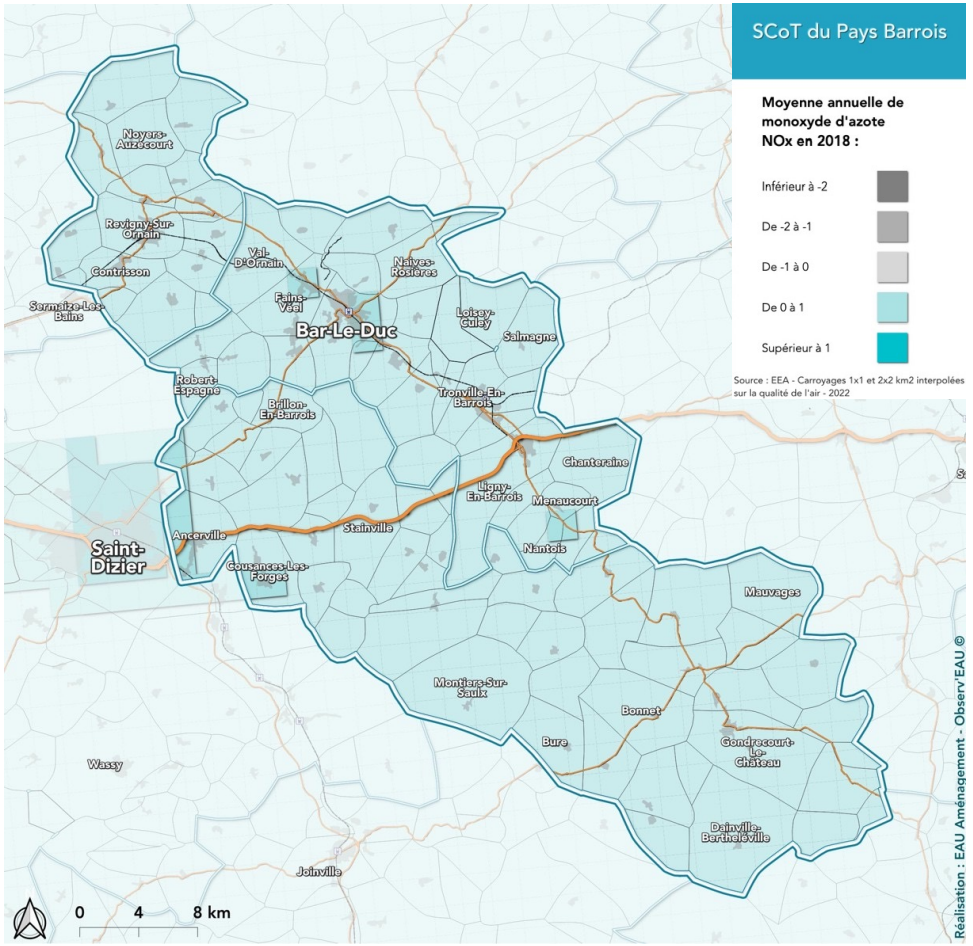

Répartition des émissions de COVNM sur le Pays Barrois par secteur et par source d'émissions (Source : Atmo Grand Est – Invent'air V2020, PCAET du Pays Barrois)

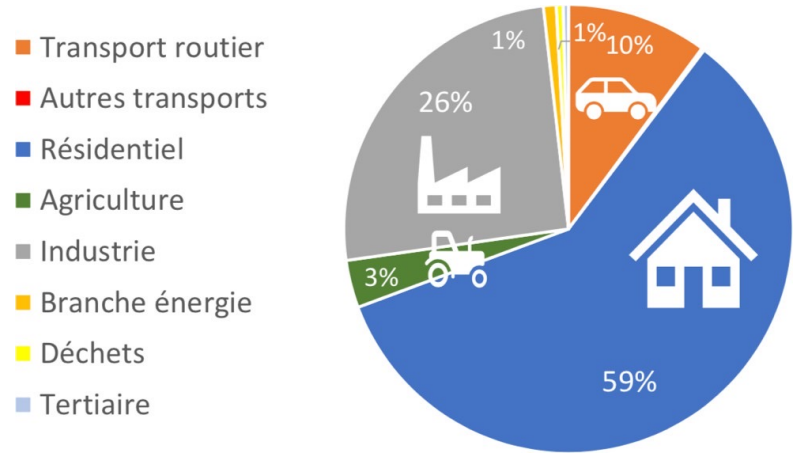

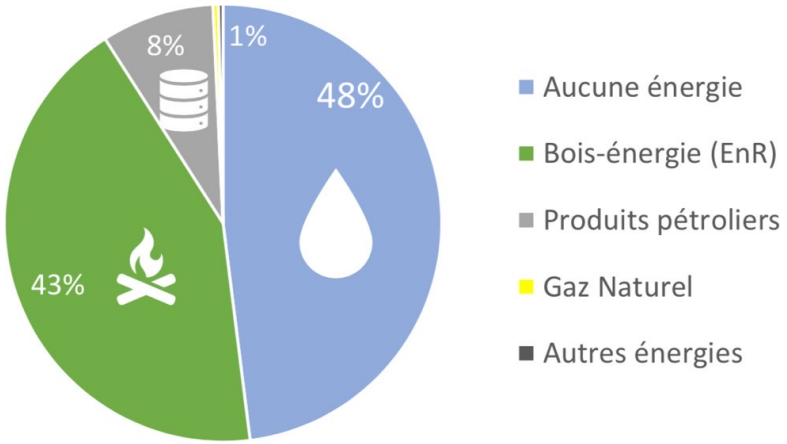

Les composés organiques volatils

Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont des polluants très variés dont les sources d'émissions sont multiples. Ainsi l'utilisation industrielle et domestique de solvants et le transport routier (combustion de carburants et évaporation de lave-glace et dégivrants) sont des sources d'émissions importantes. Enfin, la consommation de combustibles (produits pétroliers ou bois-énergie) émet des COVNM mais plus faiblement que les activités citées précédemment.

Une exposition à ces composés peut entraîner des irritations des voies respiratoires, cutanées et oculaires. Certains COVNM sont cancérigènes (benzène, toluène...) ou peuvent entraîner des réactions allergiques.

Dans le Pays Barrois, les usages non-énergétiques et le bois-énergie représentent à eux seuls plus de 90% des émissions de COVNM, et ce sur chaque EPCI. Les usages non-énergétiques proviennent principalement de l'industrie, des ménages et dans une moindre mesure des transports routiers.

Répartition des émissions d'ammoniac sur le Pays Barrois par secteur et par source d'émissions (Source : Atmo Grand Est – Invent'air V2020, PCAET du Pays Barrois)

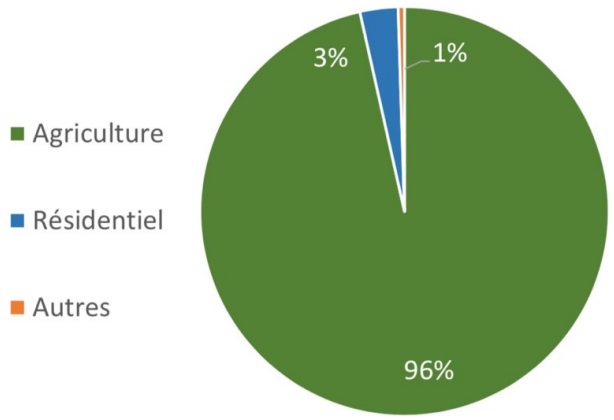

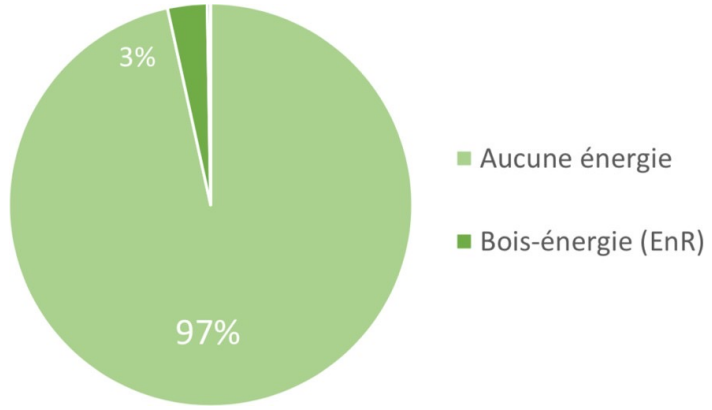

L'ammoniac

L'ammoniac est principalement émis par les sources agricoles : utilisation d'engrais azotés et élevage. Le secteur du traitement des déchets (station d'épuration) ainsi que certains procédés industriels (fabrication d'engrais azotés par exemple) émettent également de l'ammoniac. Ce gaz joue un rôle important dans la qualité de l'air atmosphérique, car il est à l'origine de la formation de particules fines (sels d'ammonium) qui pénètrent les voies respiratoires. Il contribue également à l'acidification des pluies, qui a un impact direct sur la végétation.

Dans le Pays Barrois, les usages non-énergétiques représentent 97% des émissions d'ammoniac. L'agriculture, via l'épandage et l'élevage, en est la principale source, et ce dans chaque intercommunalité. Le bois-énergie utilisé dans le secteur résidentiel agit à la marge sur ces émissions.

Répartition des émissions de dioxyde de soufre sur le Pays Barrois par secteur et par source d'émissions (Source : Atmo Grand Est – Invent'air V2020, PCAET du Pays Barrois)

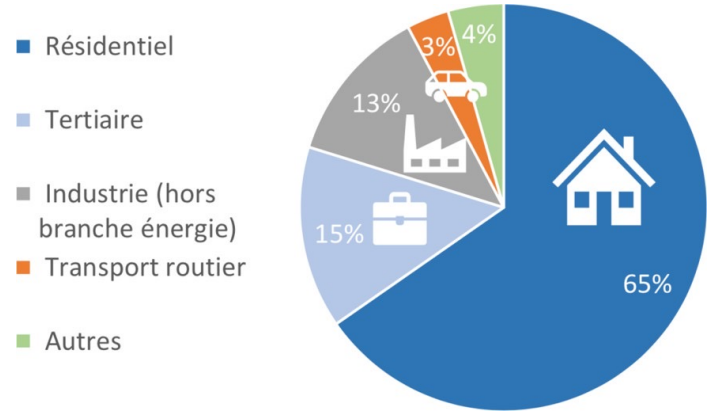

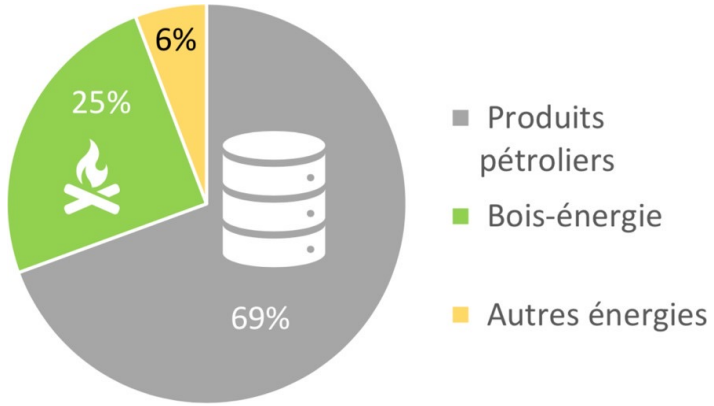

Le dioxyde de soufre

Les rejets de SO_2 sont dus majoritairement à la combustion des combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls et dans une moindre mesure à la combustion du bois-énergie. Tous les secteurs utilisateurs de ces combustibles sont concernés (industrie, résidentiel / tertiaire, transports, production d'énergie…).

Le dioxyde de soufre porte principalement atteinte au système respiratoire et, à grande concentration, sa solubilité dans l'eau lui permet d'être transporté par le sang et d'atteindre les organes et tissus cellulaires.

Dans le Pays Barrois, ce sont les secteurs résidentiels et tertiaires qui sont majoritairement émetteurs de dioxyde de soufre pour le chauffage des bâtiments.

Seule la station d'Houdelaincourt mesure la concentration en SO_2 dans l'atmosphère. De janvier 2019 à septembre 2020, la concentration moyenne journalière oscille entre 0 et 3 µg/m³ quand la valeur-limite fixée par la réglementation française est de 125 µg/m³. Il en est de même pour la concentration moyenne annuelle de 2012 à 2019 qui oscille entre 2 et 3 µg/m³ quand l'objectif de qualité est fixé à 50 µg/m³. Il n'y a donc pas de pollution de fond due au dioxyde de soufre en zone rurale au Pays Barrois.

Évolution des émissions de gaz à effet de serre de 1990 à 2018 (Source : Invent'Air V2020 - Atmo Grand Est, PCAET du Pays Barrois)

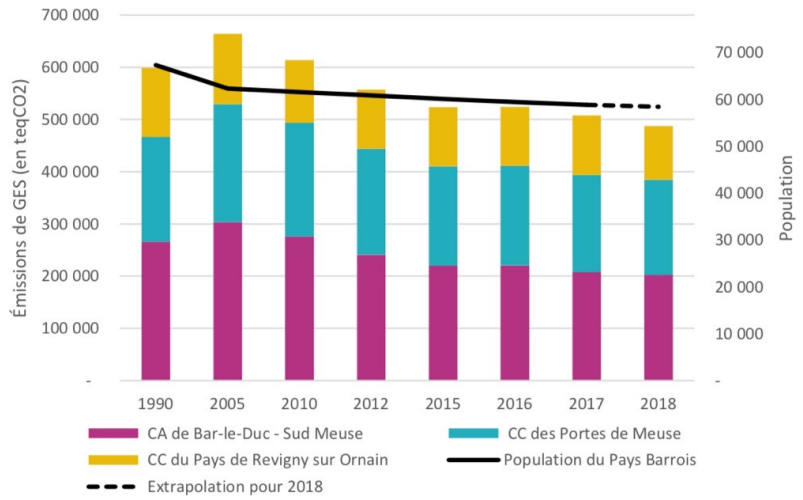

Émissions de GES (en teqCO2) par secteur en 2018 Invent'air V2020 – Atmo Grand Est, PCAET du Pays Barrois)

résidentiels.

Secteurs	Émissions de GES en teqCO2	Part (en %)
Agriculture	157 939	33%
Transport routier	151 100	31%
Résidentiel	79 166	16%
Industrie	52 114	11%
Tertiaire	30 326	6%
Déchets	14 204	3%
Énergie	1 408	0,3%
Autres transports	1 193	0,2%
Total Pays Barrois	487 450	

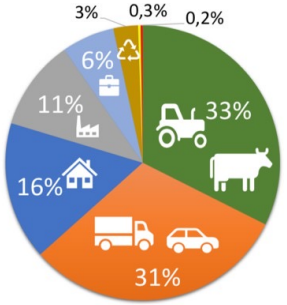

Les émissions de Gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le Pays Barrois s'élèvent en 2018 à 487 450 tonnes équivalent-CO_2 (teqCO_2).

Il s'agit de la plus basse valeur depuis 1990 d'après les estimations de l'Invent'Air V2020. Ainsi le pic des émissions de GES se situe autour de l'année 2005, date après laquelle les émissions diminuent d'environ 2% chaque année, soit une baisse de près de 27% en 13 ans.

Sur ces 15 dernières années, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué plus vite que la population, ce qui tend à montrer un résultat des actions d'atténuation du changement climatique.

En cohérence avec les populations respectives, l'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse est l'EPCI le plus émetteur avec environ 43% des émissions, suivi des Portes de Meuse (36%) et le Pays de Revigny (21%).

Les émissions de gaz à effet de serre se chiffrent à 8,3 teqCO_2/hab en 2018. Cette valeur est la plus basse depuis 1990, et les émissions par habitant sont en diminution quasi-constante depuis 2005. Néanmoins, elle reste 20% plus élevée que la moyenne nationale s'élevant à 6,9 teqCO_2/hab en 2017.

En 2018 sur le Pays Barrois, les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique se chiffrent à 487 450 teqCO_2. Les secteurs les plus émetteurs sont respectivement l'agriculture, les transports routiers et les bâtiments résidentiels.

Contribution de chaque gaz à effet de serre au Pouvoir de Réchauffement Global – Pays Barrois en 2018 (Source : Invent'air V2020 – Atmo Grand Est, PCAET du Pays Barrois)

Gaz	Émissions en tonnes	PRG	Émissions en teqCO_2
CO2	287 987	1	287 987
CH4	2 780	28	77 853
N2O	316	265	83 795
Gaz fluorés	*Non détaillé*	Variable	12 883
GES indirects (électricité…)	24 931	1	24 931
Somme totale			**487 450**

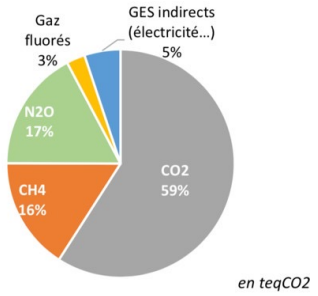

Émissions des différents gaz à effet de serre par secteur – Pays Barrois en 2018 (Source : Invent'air V2020 – Atmo Grand Est, PCAET du Pays Barrois)

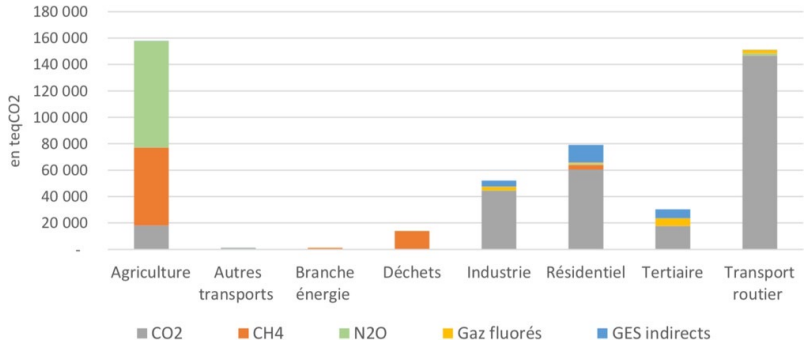

Sur le Pays Barrois, le dioxyde de carbone CO_2 est bien le principal gaz contributeur de l'effet de serre, à hauteur de 59%. Le méthane CH_4 et le protoxyde d'azote N_2O sont contributeurs respectivement à 16 et 17%. Les émissions de gaz fluorés le sont à hauteur de 3% et les consommations électriques, dont les émissions indirectes liées à la production d'électricité sont comptées, sont à l'origine de 5% du pouvoir de réchauffement global du Pays Barrois.

Le transport routier, les bâtiments résidentiels et tertiaires et l'industrie émettent principalement du dioxyde de carbone, par la combustion de produits fossiles tels que le pétrole et le gaz naturel. Ces secteurs émettent également des gaz fluorés, principalement à cause des fuites des gaz frigorigènes utilisés dans les climatiseurs.

Le pouvoir de réchauffement de l'agriculture dépend plutôt des émissions de méthane dues principalement à l'élevage et de protoxyde d'azote dues à l'épandage des déjections d'élevage et à l'utilisation d'engrais azotés. Le secteur des déchets émet également du méthane, du fait de l'enfouissement de déchets fermentescibles. Ces émissions, importantes en termes d'équivalent-CO2, sont relativement faibles en volume des gaz concernés. Une baisse des émissions de ces gaz aurait donc un effet important sur le pouvoir de réchauffement global du Pays Barrois.

Bilan des émissions polluantes dans l'air des établissements du Pays Barrois recensés au RRTP (source : DATA.gouv.fr, données 2018, traitement E.A.U)

Commune	Nom établissement	Milieu	Polluant	Quantité	Unité
Contrisson	ArcelorMittal Construction France Site 1 Contrisson	Air	CO2 Total (CO2 d'origine biomasse et non biomasse)	25300000	kg/an
Contrisson	ArcelorMittal Construction France Site 1 Contrisson	Air	CO2 Total d'origine non biomasse uniquement	25300000	kg/an
Contrisson	ArcelorMittal Construction France Site 2 Contrisson	Air	CO2 Total (CO2 d'origine biomasse et non biomasse)	13400000	kg/an
Contrisson	ArcelorMittal Construction France Site 2 Contrisson	Air	CO2 Total d'origine non biomasse uniquement	13400000	kg/an
Noyers-Auzécourt	SCEA du Pré aux Auges	Air	Ammoniac (NH3)	13400	kg/an
Tronville-en-Barrois	SUEZ RV MEUSE	Air	CO2 Total (CO2 d'origine biomasse et non biomasse)	10000000	kg/an
Tronville-en-Barrois	SUEZ RV MEUSE	Air	CO2 Total d'origine biomasse uniquement	10000000	kg/an
Tronville-en-Barrois	Rhovyl	Air	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	49700	kg/an
Tronville-en-Barrois	Rhovyl	Air	Sulfure de carbone	76400	kg/an

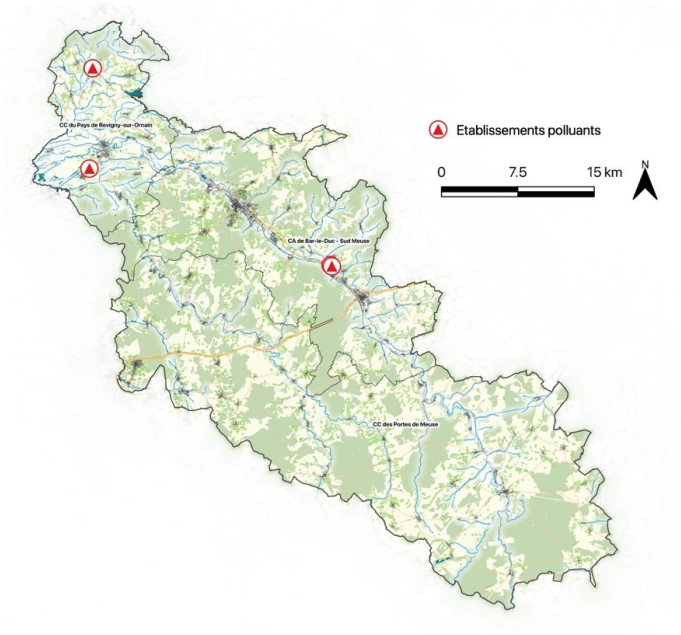

PEU D'ETABLISSEMENTS POLLUANTS

Le registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) est un inventaire national :

- Des substances chimiques et/ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol
- De la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux.

4 établissements du Pays Barrois sont recensés dans ce registre. Ces établissements sont situés sur les communes Contrisson, Noyers-Auzécourt, Tronville-en-Berrois mais, selon le type de pollution, les communes adjacentes peuvent également être soumises à ces pollutions (au regard du type de potentielle propagation).

Les types de polluants diffèrent selon l'activité de l'établissement en question. Le milieu récepteur de ces rejets est principalement l'air (100 %).
Les principaux polluants sont :

- CO2 d'origine biomasse et non biomasse
- Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)
- Ammoniac (NH3)
- Sulfure de carbone

Soulignons enfin que ces émissions polluantes sont encadrées par la règlementation en vigueur.

Synthèse et perspective d'évolution – nuisances et pollution

Le territoire du Pays Barrois présente des atouts majeurs :

- Une amélioration notable de la qualité de l'air depuis quelques années (des émissions de polluants liées aux secteurs agricoles, au transport et au résidentiel)
- Des gaz à effet de serre en légère diminution
- Un territoire équipé pour le traitement des déchets
- Une production de déchets qui tend à se réduire sur une EPCI mais stagne sur d'autres
- Peu d'établissements polluants

On notera cependant des fragilités :

- Des nuisances sonores liées principalement au trafic routier

  A titre indicatif la carte ci-après permet d'illustrer les parcours domicile travail de premier flux au sein du territoire. Les trajets se font essentiellement entre les grandes villes et peuvent être corréler avec les axes de bruits des cartes stratégiques.

Flux Domicile Travail au sein du territoire (source OBSERV'EAU par E.A.U)

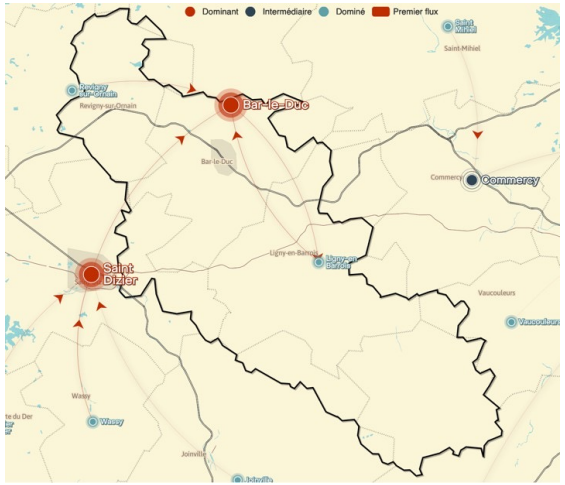

- Des pollutions lumineuses le long de l'axe de l'Ornain et sans surprise au droit des principaux secteurs urbains. Cet axe recoupe la TVB locale. Les enjeux de gestion et de diminution de la pollution lumineuse répondent à la nécessité de réduire les consommations d'énergie mais également à la préservation de la dynamique écologique locale, levier d'adaptation au changement climatique
- Des sites et sols pollués soulevant la question de leur réutilisation à court, moyen et long terme dans une logique d'inscription dans la ZAN constituant ainsi un levier d'action pour la lutte contre le réchauffement climatique
- Une vulnérabilité importante de la population qui tend vers un vieillissement

Les nuisances et pollutions sont directement liés à la santé environnementale de la population locale. Dès lors, il s'agit d'agir sur différents leviers d'actions tels que les mobilités et l'armature du développement pour limiter ces nuisances et pollutions et s'adapter dans un contexte de changement climatique.

Si la stratégie prioritaire consiste à réduire la pollution à la source, les choix d'urbanisme ont un effet réel sur l'exposition des habitants à la pollution atmosphérique avec pour finalité :

- Éviter et réduire la pollution en agissant sur l'habitat, l'industrie les transports et l'agriculture
- Protéger la population et réduire leur vulnérabilité face aux nuisances sonores

Synthèse et perspective d'évolution – nuisances et pollution

Priorité 1	Améliorer la qualité de l'air : agir sur les mobilités, travailler sur l'habitat, accompagner le secteur industriel, s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature, les espaces naturels et agricoles comme support de préservation de la qualité de l'air et des milieux aquatiques
	Réduire les nuisances sonores liées au trafic routier
	Réduire la pollution lumineuse
	Intégrer la réutilisation des sites et sols pollués dans les réflexions autour de la ZAN et de la renaturation dans une logique de réduction des GES, préservation des stocks de carbone

Priorité 2	Accroire les efforts sur la réduction des déchets
	Limiter l'exposition de la population aux établissements aux émissions polluantes
	Préserver les territoires actuellement peu concernés par les nuisances et pollutions

Synthèse et enjeux – nuisances et pollution

Synthèse des enjeux liés aux nuisances et pollutions au sein du Pays Barrois

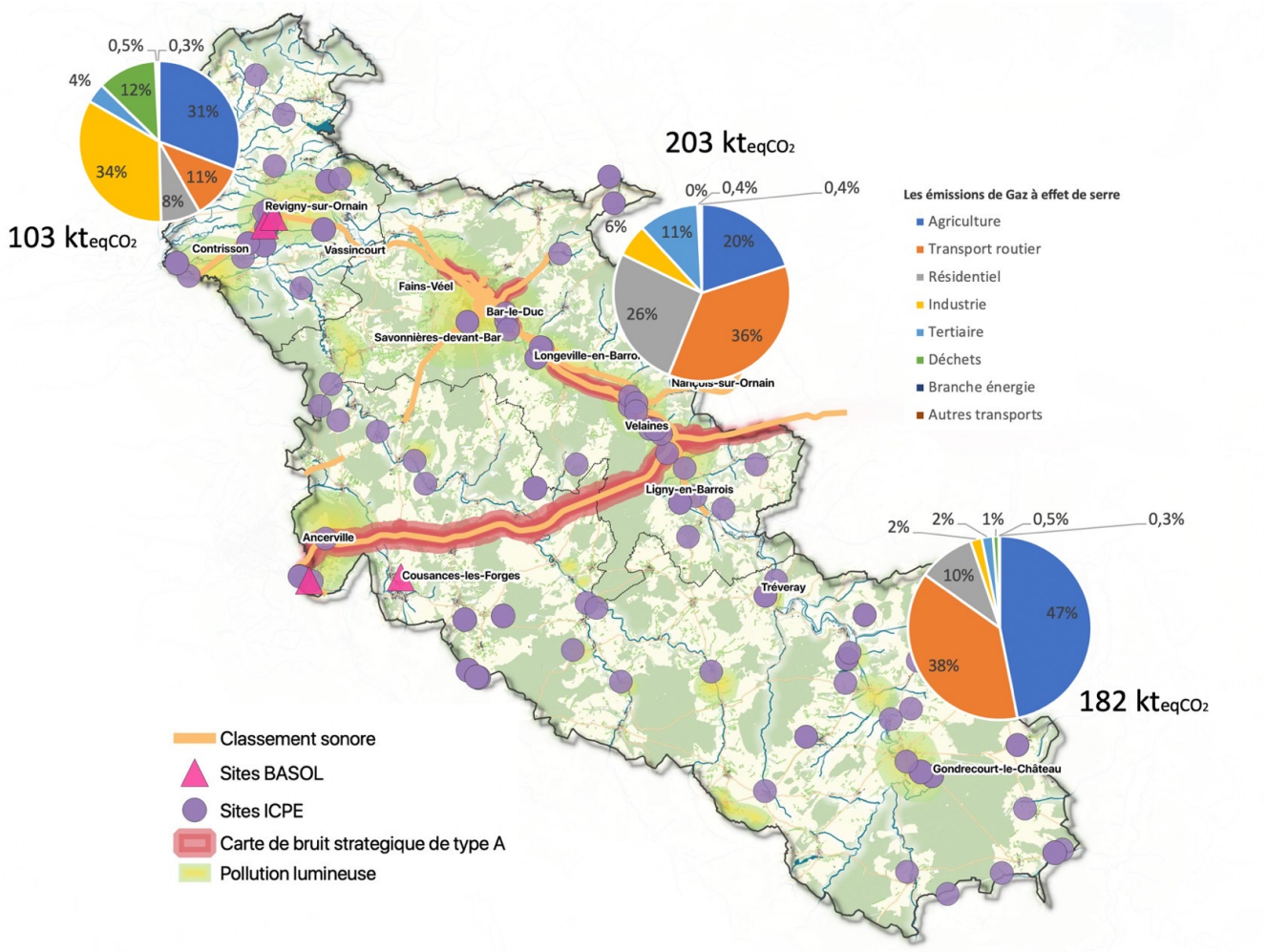

Les climats en France et Pays Barrois

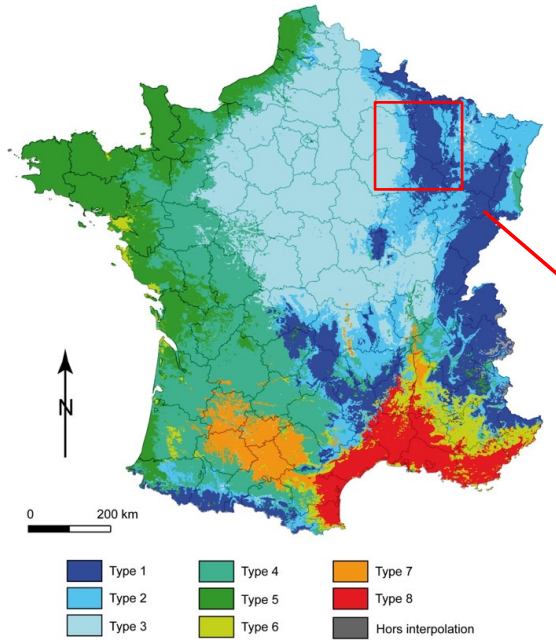

Type 1 : les climats de montagne

Type 2 : le climat semi-continental et le climat des marges montagnardes

CLIMAT

Cadre général

Selon une étude du CNRS, huit grands climats sont présents en France et deux en Pays Barrois :

- Le climat de montagne caractérisé par des influences montagnardes et/ou semi-continentale, avec des températures moyennes inférieure à 9,4°C. Ce type de climat a plus de 25 jours au cours desquels la température minimale a été inférieure à -5°C et moins de 4 avec un maximum supérieur à 30°C. La variabilité interannuelle des précipitations de juillet et des températures d'hiver et d'été est maximale.
- Le type 2 est représenté par le climat semi-continental et le climat des marges montagnardes. Ils font la transition entre les climats de montagne et le climat océanique dégradé à l'ouest du Pays Barrois. Le type 2 de climat caractérisé par des températures moins froides et des précipitations légèrement plus faibles et moins fréquentes qu'en montagne. Le faible rapport entre les précipitations d'automne et d'été est une autre caractéristique de ce type.

Données climatiques des stations météorologiques de Saint Dizier et de Bar-le-Duc (Source : https://fr.climate-data.org/)

	Saint Dizier	Bar-le-Duc
Température moyenne	*11,3°C*	*10,5°C*
Température minimale moyenne (°C)	*7,5°C*	*6,9°C*
Température maximale moyenne (°C)	*14,9°C*	*14,1°C*
Précipitations (mm) par an	*953 mm*	*1000 mm*

Température moyenne annuelle Saint Dizier. (Source : Météo-France)

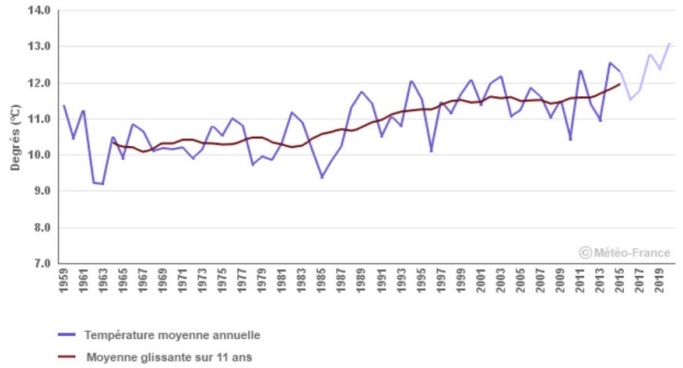

Température moyenne annuelle Saint Dizier. Écart à la référence 1961 – 1990 (Source : Météo-France)

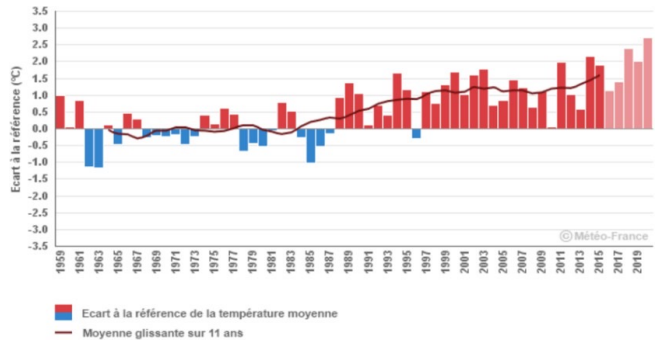

En Pays Barrois, selon le rapport final de la Préfecture de la Région Lorraine, le réchauffement peut être estimé à + 1,2°C (1899-2007) pour Metz-Frescaty et + 1,3°C pour Nancy-Essey (1879-2007), ce qui équivaut pour le climat lorrain à un glissement de 200 à 300 km vers le sud.

A l'échelle plus locale, la station météorologique de Saint Dizier et celle de Bar-le-Duc présente les données climatologiques suivantes. La température moyenne annuelle varie entre 10,5°C à Bar-le-Duc et 11,3°C à Saint Dizier.

Pour compléter ses données sur la partie historique, les données de Saint Dizier sont utilisées. Sur cette station il est constaté une augmentation des températures. Ainsi, la température moyenne annuelle (moyenne glissée sur 11 ans) est passée de 10,3°C en 1964 à près de 12°C en 2015 et elle ne cesse de croître.

Évolution des températures moyennes annuelles entre 1950 et 2100 sur le Pays Barrois suivant les différents scénarios du GIEC, données CNRM 2014. (Source : CNRM 2014, PCAET du Pays Barrois)

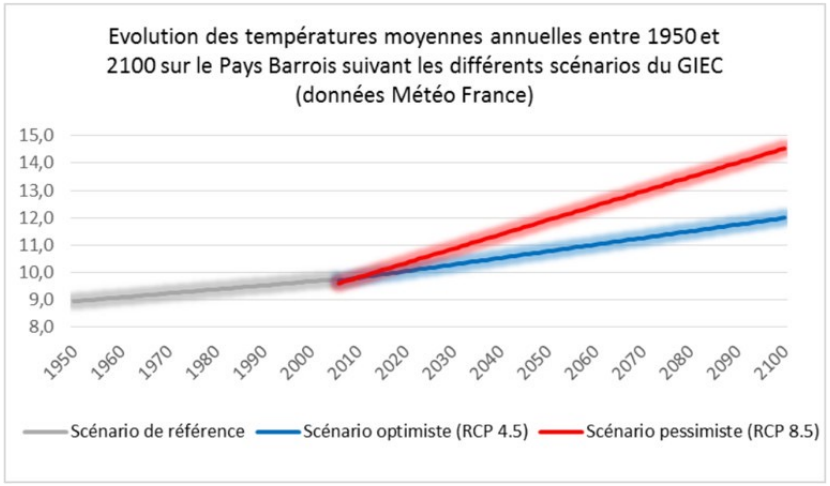

Le Pays Barrois bénéficie actuellement d'un climat de type semi-continental, assez proche d'un climat de montagne malgré l'altitude plutôt modeste des plateaux calcaires.

La poursuite du réchauffement climatique pendant le 21ème siècle.
Le scénario sans politique volontariste indique que le réchauffement pourrait atteindre les 4°C à l'horizon 2071 – 2011 par rapport à la période 1976 – 2005.
Le nombre de jour de gel continue de diminuer et le nombre de journées chaudes d'augmenter.
Selon les prévisions du rapport Jouzel « Scénarios régionalisés », l'évolution des précipitations devrait être modérée d'ici 2030 mais les écarts devraient se creuser ensuite, à l'horizon 2050 puis encore plus fortement à l'horizon 2080.

Projections climatiques

Selon les différents scénarios du GIEC, le réchauffement moyen à la surface du globe vers la fin du XXIe siècle (2081-2100) par rapport à la période 1850-1900 pourra varier entre +1,7°C et +4,8°C :

- entre 0,3°C et 1,7°C selon le RCP2.6 (scénario intégrant les efforts pour limiter le réchauffement à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels)
- entre 1,1°C et 2,6°C selon le RCP4.5 (scénario optimiste)
- entre 1,4°C et 3,1°C selon le RCP6.0 (scénario médian)
- entre 2,6°C et 4,8°C selon le RCP8.5 (scénario pessimiste)

Le réchauffement climatique est déjà visible sur le Pays Barrois. On constate **une augmentation de 1°C** des températures annuelles moyennes entre 1950 et 2020, passant de 9 à 10°C.

Les températures moyennes annuelles vont continuer à croître tout au long du siècle. Selon les différents scénarios du GIEC, l'élévation des températures moyennes annuelles varie entre **+2 et +4,5°C** d'ici la fin du siècle sur le Pays Barrois, soit atteignant **12°C** selon le scénario optimiste et **14,5°C** selon le scénario pessimiste.

Évolution de nombre de jours et de nuits anormalement chauds en été entre 2010 et 2100 selon le scénario optimiste (RCP4.5) du GIEC sur le Pays Barois. (Source : CNRM 2014, PCAET du Pays Barrois)

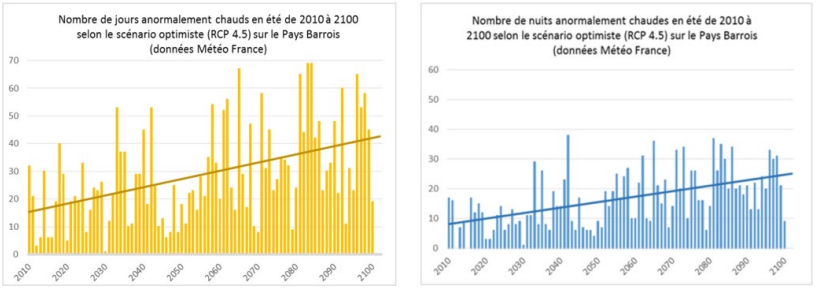

Évolution du nombre de jours de vagues de chaleur en été de 2010 à 2100 sur le Pays Barrois selon le scénario optimiste (RCP4.5). (Source : CNRM 2014, PCAET du Pays Barrois)

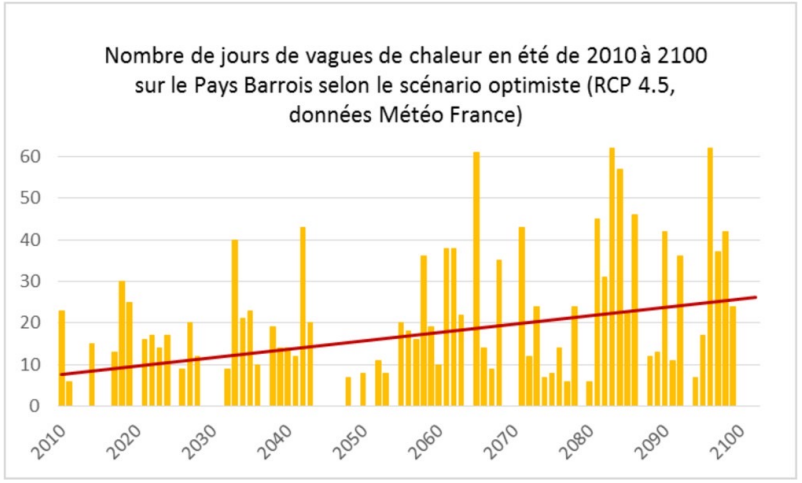

Sur la période 2010-2020 le nombre de jours anormalement chauds (T_{max} est supérieure de plus de 5°C par rapport à la normale) s'élevait en moyenne à 18 jours chaque été. Selon le scénario optimiste du GIEC, le nombre de jours anormalement chauds en été va presque tripler d'ici la fin du siècle sur le territoire du Pays Barrois pour atteindre 40 jours anormalement chauds en moyenne chaque été entre 2090 et 2100.

Le nombre de nuits anormalement chaudes en période estivale sur le Pays Barrois va connaître une augmentation similaire, passant en moyenne de 9 nuits sur la période 2010-2020 à 21 nuits sur la période 2090-2100.

Le nombre de vagues de chaleur va augmenter en moyenne de 10 jours à l'horizon 2050 par rapport à la période de référence sur le Pays Barrois. Cette augmentation sera encore plus importante à la fin du siècle, pouvant atteindre 25 jours de vague de chaleur par an selon le scénario optimiste, et plus de 35 jours selon le scénario pessimiste.

Zoom sur… Les vagues de chaleur

Les vagues de chaleur correspondent à des températures anormalement élevées, observées pendant plusieurs jours consécutifs.

L'occurrence de vague de chaleur en France, qui était en moyenne d'un été tous les 5 ans avant 1989, est devenue annuelle depuis l'an 2000.

Alors que la France connaissait en moyenne 1,7 jour de vagues de chaleur par an avant 1989, elle en a subi 7,95 jours par an depuis 2000 et à 9,4 sur la dernière décennie.

Évolution de la consommation énergétique finale sur le Pays Barrois, de 1990 à 2018 (Source : Invent'Air V2020 - Atmo Grand Est - INSEE, PCAET du Pays Barrois)

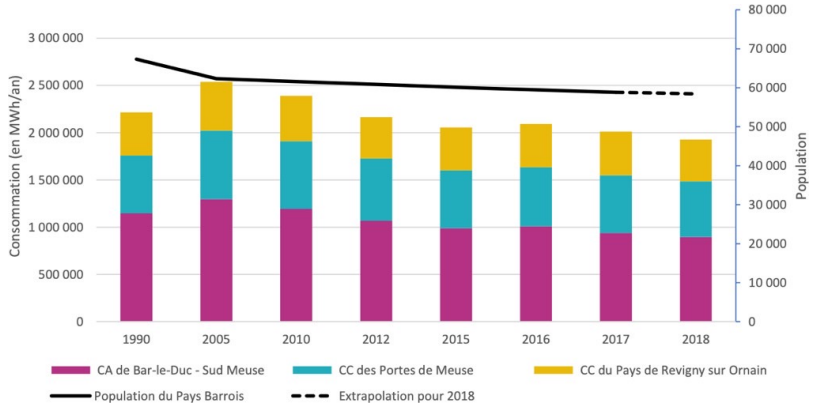

Évolution de la consommation énergétique par habitant, de 1990 à 2018 (Source : Invent'Air V2020 - Atmo Grand Est - INSEE, PCAET du Pays Barrois)

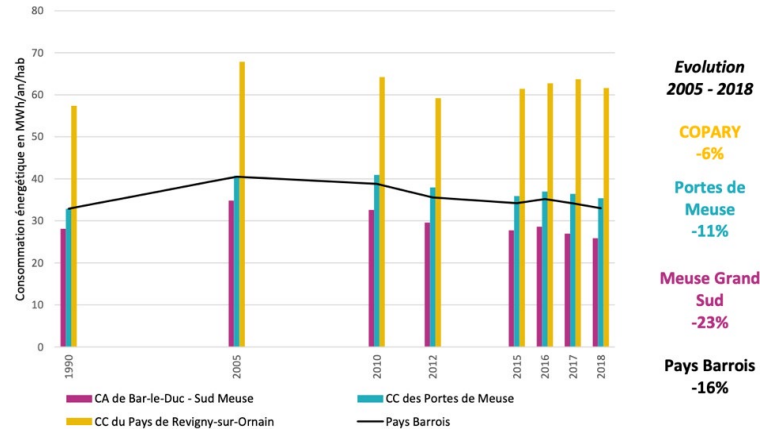

Les consommations d'énergies

La consommation énergétique sur le Pays Barrois s'élève, selon les données d'Invent'Air 2020 d'Atmo Grand Est, à 1 928 GWh d'énergie finale en 2018, toute énergie et tout secteur confondu. Cette consommation est en baisse régulière depuis 2005, lorsqu'elle s'élevait à 2 536 GWh, soit **une baisse de 24% en 13 ans**.

Cette baisse ne s'explique qu'en partie par la baisse de la population, de l'ordre de 6%. À population constante, la baisse de consommation énergétique dans le Pays Barrois entre 2005 et 2017 aurait été de 12%, alors qu'elle aurait été de 9% à l'échelle de la France métropolitaine. Le Pays Barrois a donc bien entamé sa transition énergétique, avec une baisse structurelle de la consommation finale d'énergie sur son territoire.

La baisse progressive de la consommation par habitant depuis 2005 se vérifie à l'échelle des intercommunalités.

L'agglomération Meuse Grand Sud est celle qui réalise la plus grande baisse par habitant, avec -23% entre 2005 et 2018, suivi des Portes de Meuse avec -11%. La COPARY n'observe pas réellement de baisse tendancielle, mais une consommation annuelle en dents de scie. Cela s'explique par la forte part de l'industrie dans la consommation énergétique, dont l'évolution dépend alors de l'activité fluctuante d'un petit nombre de sites industriels.

Production d'énergie renouvelable en 2018, par type de filière (Source : PCAET du Pays Barrois)

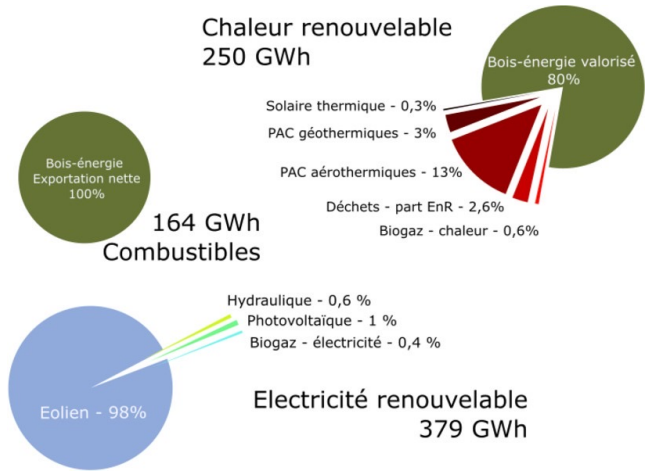

Évolution de la production énergétique renouvelable (Source : Invent'air V2020, PCAET du Pays Barrois)

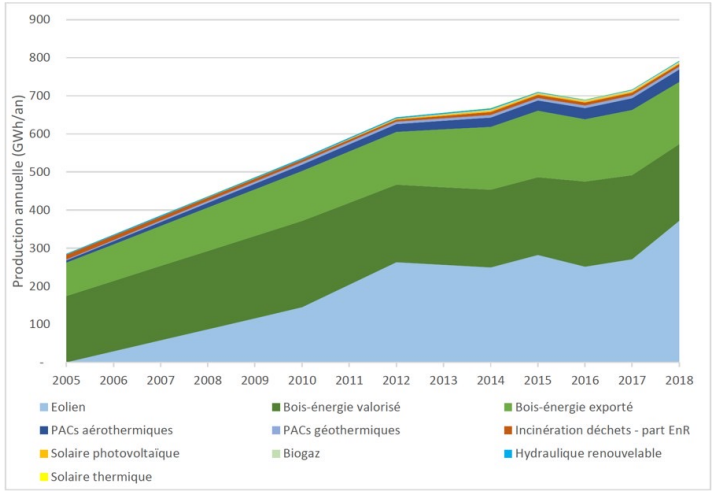

LES PRODUCTIONS D'ENERGIES RENOUVELABLES

Selon l'Invent'air V2020, la production annuelle d'énergie renouvelable sur le Pays Barrois s'est élevée à 793 MWh en 2018.

Celle-ci se valorise sous trois formes :

- La chaleur renouvelable, qui est produite et consommée sur place : le bois-énergie est sans conteste le premier pourvoyeur de chaleur renouvelable, utilisé principalement pour le chauffage des bâtiments résidentiels. Les pompes à chaleur (PAC) aérothermiques représentent 8% de la production de chaleur renouvelable, tandis que les PAC géothermiques en représentent à peine 2%. L'incinération de la part renouvelable des déchets (déchets organiques), la méthanisation et le solaire thermique constituent le reste de la production de chaleur renouvelable.
- La production de combustibles et carburants, produits sur le Pays Barrois mais exportés pour un usage extérieur. En l'absence d'usine d'agrocarburants et d'injection de méthane sur le réseau de gaz ou de son utilisation en carburant, le seul combustible produit est le bois-énergie. Son exportation nette (combustible produit – combustible valorisé en chaleur) est de 164 GWh. Le Pays Barrois est donc bénéficiaire net sur le marché du bois-énergie.
- L'électricité renouvelable, produite dans le Pays Barrois quasi-exclusivement par l'énergie éolienne. Le photovoltaïque, l'hydraulique et la cogénération du biogaz représentent respectivement 1%, 0,6% et 0,4% de la production électrique renouvelable.

Parcs éoliens du Pays Barrois au 31 décembre 2019 (Source : Registre national des installations de production d'électricité et de stockage)

	Nombre de parcs	Nombre d'éoliennes	Puissance installée	Production en 2019
Meuse Grand Sud	6	27	57,9 MW	122 450 MWh
Portes de Meuse	15	76	159,6 MW	356 995 MWh

Implantation des éoliennes et production en 2018 par commune (Source : PCAET du Pays Barrois)

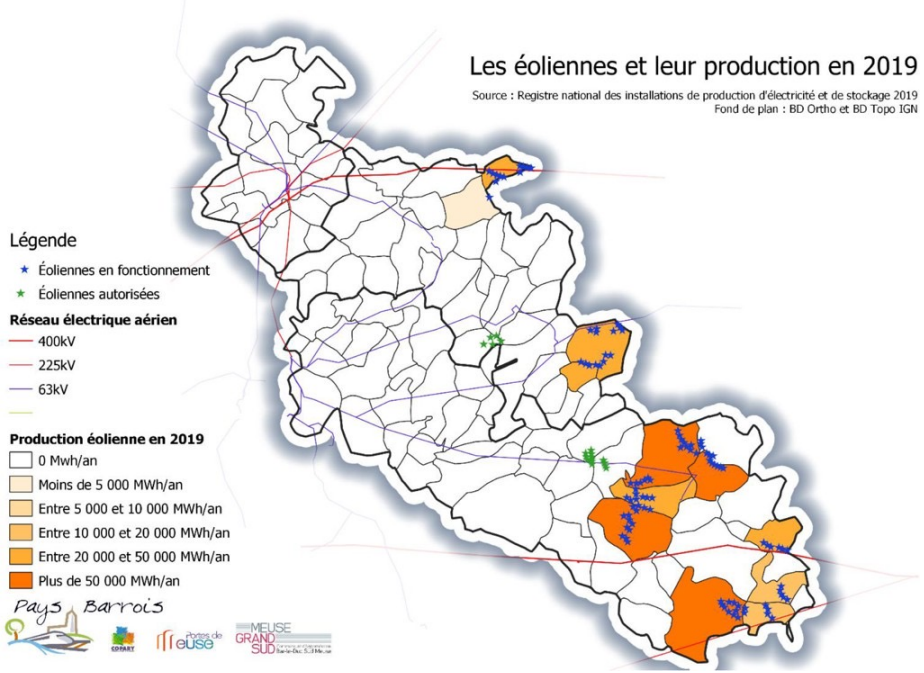

La production énergétique renouvelable est en constante augmentation depuis 2005, et ce pour toutes les technologies de valorisation. Sans compter le bois-énergie exporté, de 198 GWh annuels en 2005, la production est passée à 505 GWh en 2012 et 289 GWh en 2018. Cette hausse est principalement soutenue par la production éolienne, absente en 2005 et représentant près de la moitié de la production aujourd'hui.

Le bois-énergie a lui aussi progressé, confirmant la préférence des habitants du Pays Barrois pour son usage comme moyen de chauffage de leurs habitations. Les pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques ont également multiplié la production par 5,5 et 3,5 respectivement.

Synthèse des enjeux urbains, paysagers et environnementaux (Source : PCAET du Pays Barrois)

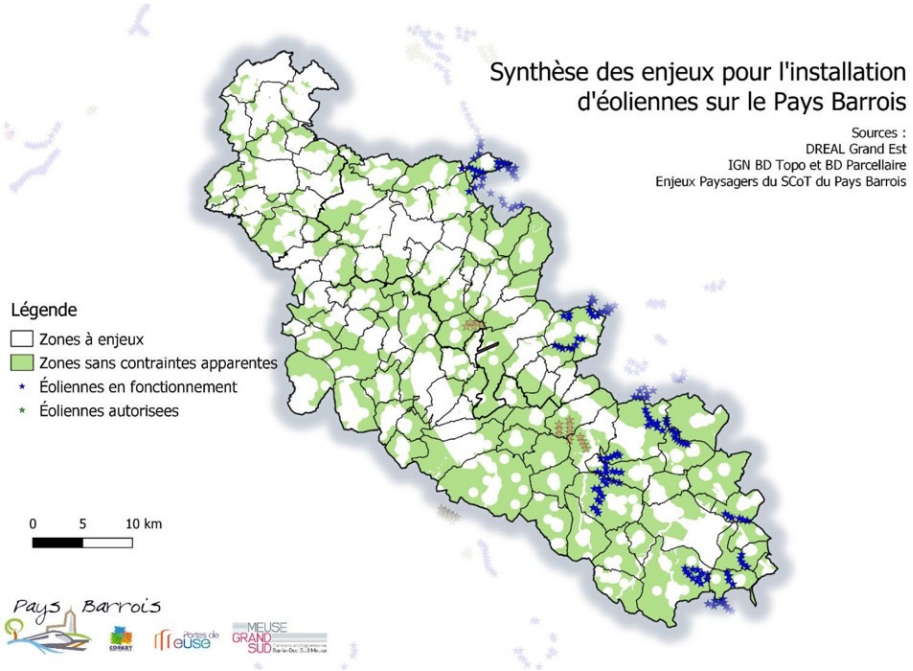

GISEMENT EN ENERGIE RENOUVELABLE

L'éolien

Le Pays Barrois compte, au 31 décembre 2019, 6 parcs éoliens sur Meuse Grand Sud et 15 parcs sur la Codecom des Portes de Meuse, respectivement sur 4 et 8 communes. La puissance raccordée au réseau s'élève à environ 217 MW. La Communauté de Communes du Pays de Revigny ne compte aucune éolienne à l'heure actuelle.

Le déploiement des éoliennes a été progressif de 2006 à 2012, du raccordement des deux premiers parcs à Rumont (26 MW), à ceux de Delouze-Rosières (24MW). Le développement a ensuite repris en 2017 et 2018 (Dainville-Bertheléville, Bonnet, Houdelaincourt, Demange-Baudignécourt, Chanteraine) et d'autres parcs ont depuis été raccordés, comme à Nant-le-Grand en 2020. La puissance autorisée non encore construite au 31 décembre 2019 s'élève à environ 55 MW.

Les régimes des vents ont été étudiés à l'échelle de la Région Lorraine lors de l'élaboration du Schéma Régional Éolien en 2012. Si le Pays Barrois ne présente pas un potentiel éolien aussi important que d'autres territoires en France, l'ensemble de son territoire présente des régimes de vent supérieurs à 4,5m/s à 40 mètres d'altitude, vitesse minimale pour la viabilité des éoliennes. Le Pays est plus globalement sur une vitesse moyenne de 5,15 m/s, hormis le fond de vallée de l'Ornain.

Les contraintes

L'installation de champs éoliens fait face à des contraintes diverses, qu'elles soient réglementaires, urbanistiques, paysagères ou environnementales.

- *Les enjeux règlementaires*

La servitude autour des radars de l'armée de l'air, de l'aviation civile ou de Météo-France : l'ouest du Pays Barrois se situe dans la zone d'« Altitude minimale de sécurité radar ». Les installations d'éoliennes sont soumises à un avis de l'Armée ; l'éventuelle servitude autour des récepteurs hertziens ; la servitude autour des aérodromes et les couloirs de vols aériens.

- *Les enjeux urbanistiques*

Les zones d'exclusion des éoliennes industrielles dans un périmètre de 500 mètres autour des zones d'habitation.

- *Les enjeux de patrimoine et de paysages*

Le Pays Barrois est concerné par les ensembles paysagers suivants :

- Le Plateau Barrois Ouest pour lequel l'ouverture visuelle et les faibles amplitudes topographiques sont favorables à l'implantation d'éoliennes ;
- Les Côtes de Bar, où les plateaux agricoles sont propices à l'implantations d'éoliennes ;
- Le Plateau Barrois Est, moins favorables à l'installation d'éoliennes, surtout dans le « Pays aux Bois ».

- *Les enjeux environnementaux*

Les enjeux réglementaires, qui interdisent de fait l'implantation d'éoliennes, sont:

- Les réserves naturelles nationales et régionales : inexistantes sur le Pays Barrois ;
- Les milieux protégés par un arrêté préfectoral de protection des biotopes et les aires de protection des habitats naturels : inexistantes sur le Pays Barrois ;
- Les forêts de protection : inexistantes sur le Pays Barrois ;
- Les réserves biologiques (domaniales et forestières) : inexistantes sur le Pays Barrois.

Production photovoltaïque en 2018 (Source : Invent'Air V2020 et Registre national des installations de production d'électricité et de stockage)

	Production totale (GWh/an)	*Dont installations de plus de 36kWC*	Part du PV dans la production d'électricité renouvelable	Part du PV dans la consommation électrique totale
Bar-le-Duc-Sud Meuse	1,43	*0,94 (66%)*	1,8%	0,8%
Portes de Meuse	1,41	*1,20 (85%)*	0,5%	1,5%
Pays de Revigny sur Ornain	0,42	*0,30 (71%)*	27,3%	0,3%
Pays Barrois	3,26	*2,45 (75%)*	0,9%	0,8%

Les installations photovoltaïques de plus de 36kW en 2018 (Source : Registre national des installations de production d'électricité et de stockage, PCAET du Pays Barrois)

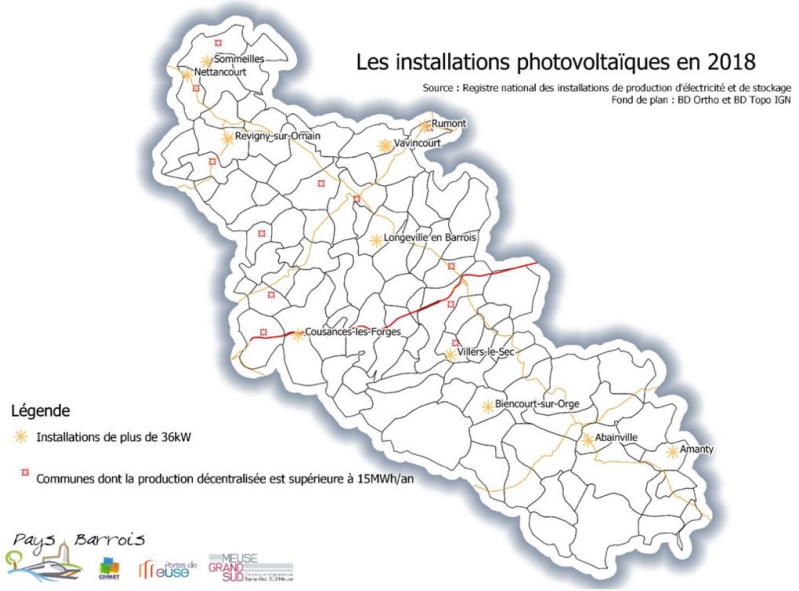

Le solaire photovoltaïque

La production solaire photovoltaïque s'élève en 2018 à 3,3 GWh selon Invent'Air.

En 2018, le photovoltaïque représente moins de 1% de la production électrique renouvelable du Pays Barrois et moins de 1% de la consommation électrique totale. L'installation de panneaux photovoltaïque a fortement évolué entre 2010 et 2013, ayant pour résultat une production de 0,35 GWh en 2010 et de 3,83 GWh en 2014, **soit une production multipliée par 11 en 5 ans**.

Le gisement solaire

Avec une irradiation globale horizontale de 128 W/m² en moyenne annuelle, le Pays Barrois est peu ensoleillé, à l'image de Paris, Metz ou Nancy.

Les disparités mensuelles sont très importantes, avec un facteur de 1 à 8 entre 30W/m² de moyenne en décembre et 230W/m² en juillet. Aux journées plus courtes et au soleil plus bas s'ajoute un temps plus couvert en automne et en hiver.

Estimation de la surface de toiture disponible pour l'installation de panneaux solaires (Source : PCAET du Pays Barrois)

	Surface disponible (m^2)	Surface installée (m^2)	Part de la surface installée (en %)	Production potentielle (MWh/an)
Bar-le-Duc Sud	1 932 000	9 500 m^2	0,5 %	283 100
Portes de Meuse	1 629 000	9 400 m^2	0,6 %	243 500
Pays de Revigny	627 000	2 800 m^2	0,4 %	94 700
Pays Barrois	4 189 000	21 700 m^2	0,5 %	621 400

Friches du Pays Barrois recensés par l'Observatoire des Friches de Lorraine (Source : PCAET du Pays Barrois)

	Nombre de friches	Surface de friches (en ha)	Principales communes concernées
Bar-le-Duc Sud Meuse	11	7,7	Bar-le-Duc, Longeville-en-Barrois, Ligny-en-Barrois
Portes de Meuse	33	43,8	Cousance, Ancerville, Savonnières-en-Perthois, Chassey-Beaupré, Tréveray, Dammarie-sur-Saulx …
Pays de Revigny	3	1	Revigny-sur-Ornain, Noyers-Auzécourt
Pays Barrois	47	52,5	/

Installations sur bâtiments

Les petites installations photovoltaïques sont pour la plupart installées sur les toitures de bâtiments : maisons individuelles, immeubles, bâtiments publics, commerciaux ou industriels…

Le cadastre solaire estime donc la surface de toitures disponibles sur le Pays Barrois à plus de 4 millions de mètres carrés. Seule 0,5% de cette surface serait à ce jour équipée de panneaux photovoltaïques. Le potentiel de développement en toiture est donc grand. À titre d'exemple, si l'on souhaitait multiplier par 10 la puissance photovoltaïque installée, seule 5% de la surface disponible serait nécessaire.

Installations au sol

En 2017, l'Observatoire des Friches dans la Meuse, mené par l'Établissement Public Foncier de Lorraine, le Département de la Meuse et la Région Grand Est, révèle qu'il existe 47 friches industrielles sur le Pays Barrois, représentant 52,5 hectares de surface. Ces friches peuvent être de différentes natures, bâties ou non, publiques ou privées, industrielles, militaires, ferroviaires… Toutes ne sont pas appropriées pour accueillir des champs photovoltaïques. D'autres à l'inverse, telles que les anciennes carrières, disposent d'un potentiel intéressant.

Le solaire thermique

La production solaire thermique, avec **environ 650 MWh/an soit moins de 0,5% de la chaleur renouvelable valorisée**, est très anecdotique sur le Pays Barrois. Elle est néanmoins en forte progression, avec une production multipliée par 10 entre 2005 et 2018 selon les estimations d'Invent'air.

Valorisation du bois-énergie dans le Pays Barrois en 2018 (Source : Invent'air V2020, PCAET du Pays Barrois)

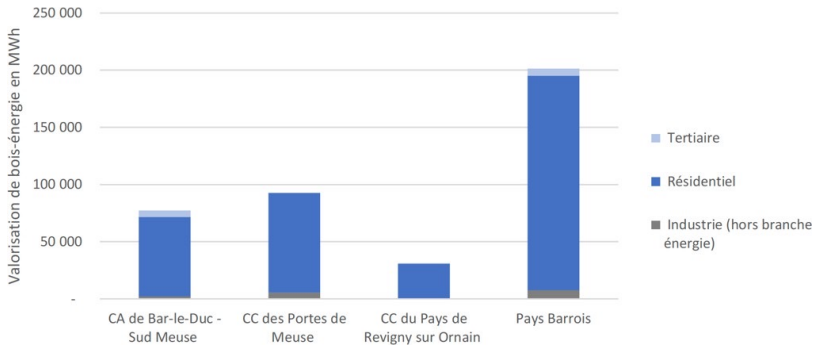

Gisement méthanisable sur le Pays Barrois, par intrants (Source : ADEME, traité par GRDF, PCAET du Pays Barrois)

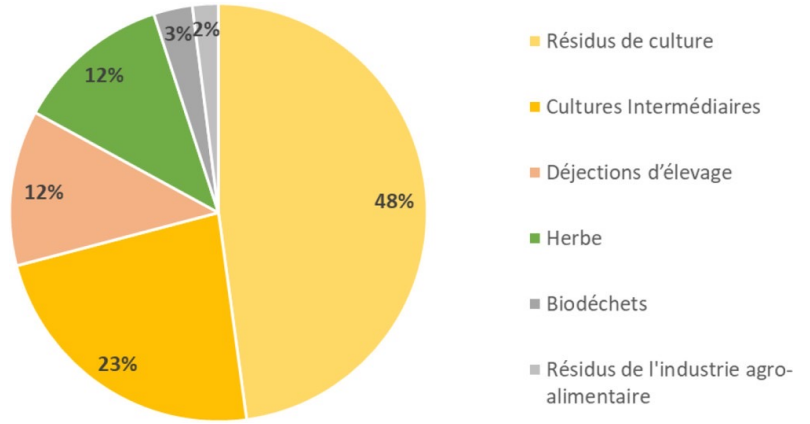

Le bois énergie

La production de bois-énergie sur un territoire peut être comptabilisée de deux façons :

- L'énergie produite (et donc consommée) par la combustion de bois sur le territoire ;
- L'énergie potentielle délivrée par le bois prélevé sur le territoire.

En 2018, la valorisation du bois-énergie a représenté un peu plus de 200 000 MWh, soit 10% de l'énergie consommée par le Pays Barrois cette année. Le secteur résidentiel représente 93% de cette valorisation, suivi par l'industrie et le tertiaire.

La communauté de communes des Portes de Meuse est la première productrice d'énergie bois.

Le biogaz

Selon l'étude « Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 ? » de l'ADEME avec GRDF et GRTgaz, le potentiel de production de méthanisation est d'environ 260 GWh PCS. Cela représenterait 170 fois la production actuelle de biogaz et 70% de la consommation actuelle de gaz naturel du Pays Barrois.

Ce potentiel provient à 95% d'intrants agricoles, à 3% des biodéchets (déchets ménagers organiques) et 2% par les résidus de l'industrie agro-alimentaire.

Estimation des dépenses moyennes liées à la mobilité (domicile travail) en 2019 source INSEE, Traitement OBSERV'EAU E.A.U)

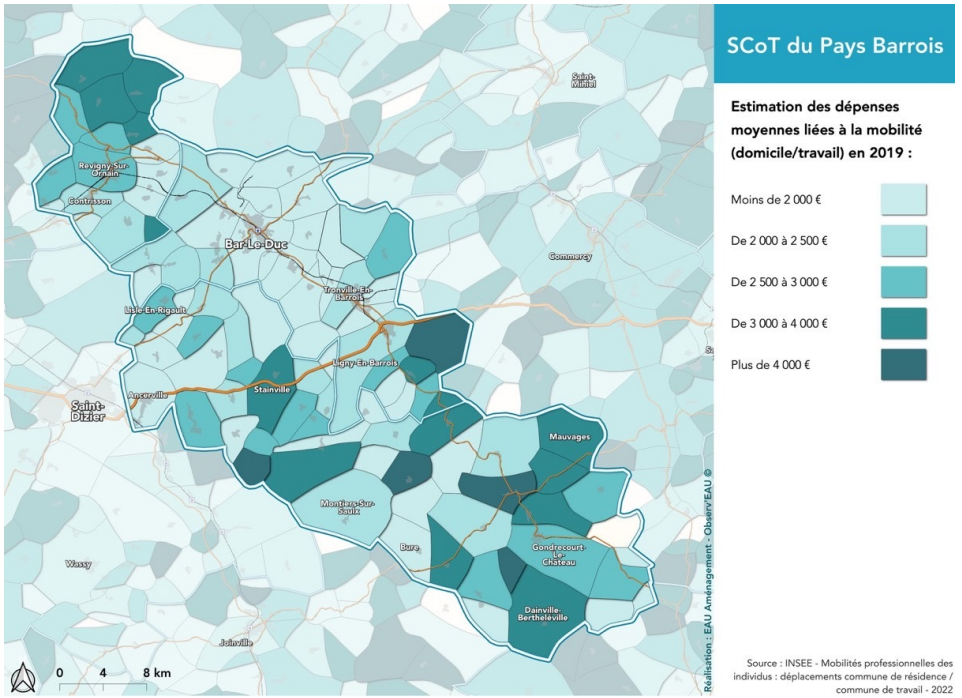

QUID DE LA PRECARITE ENERGETIQUE LIEE A L'HABITAT ET A LA MOBILITE ?

Enjeux énergétiques liés à la mobilité

Au sein du territoire les flux domicile travail sont relativement importants. On notera que la moitié Sud et le Nord du territoire effectue majoritairement des trajets quotidiens supérieurs à 20 km pour aller travailler.

Cet élément implique des enjeux liés au coût de la mobilité en lien avec le niveau de vie de la population.

Médiane des niveaux de vie en 2019 (source INSEE, Traitement OBSERV'EAU E.A.U)

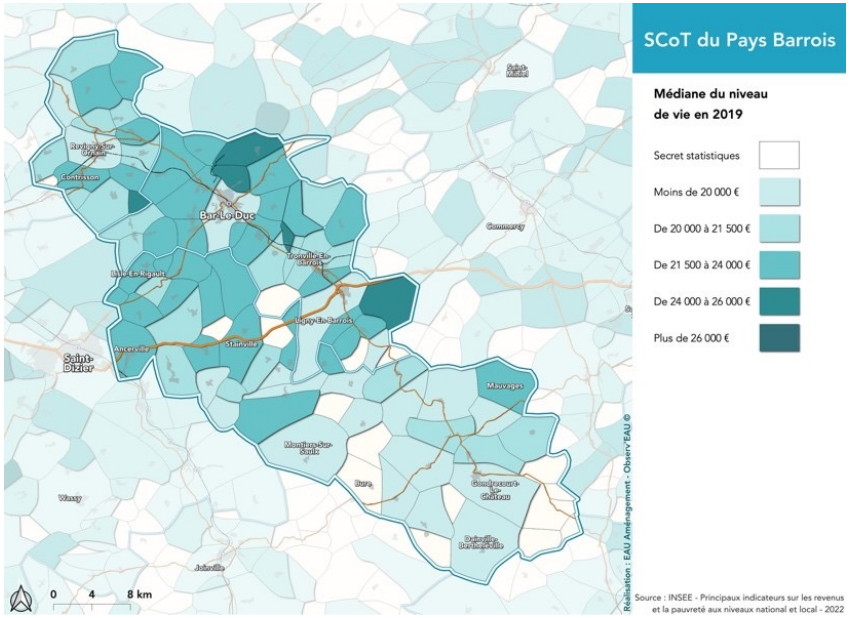

Coût moyen annuel estimé du chauffage en 2019 (source et traitement.E.AU OBSERVEAU)

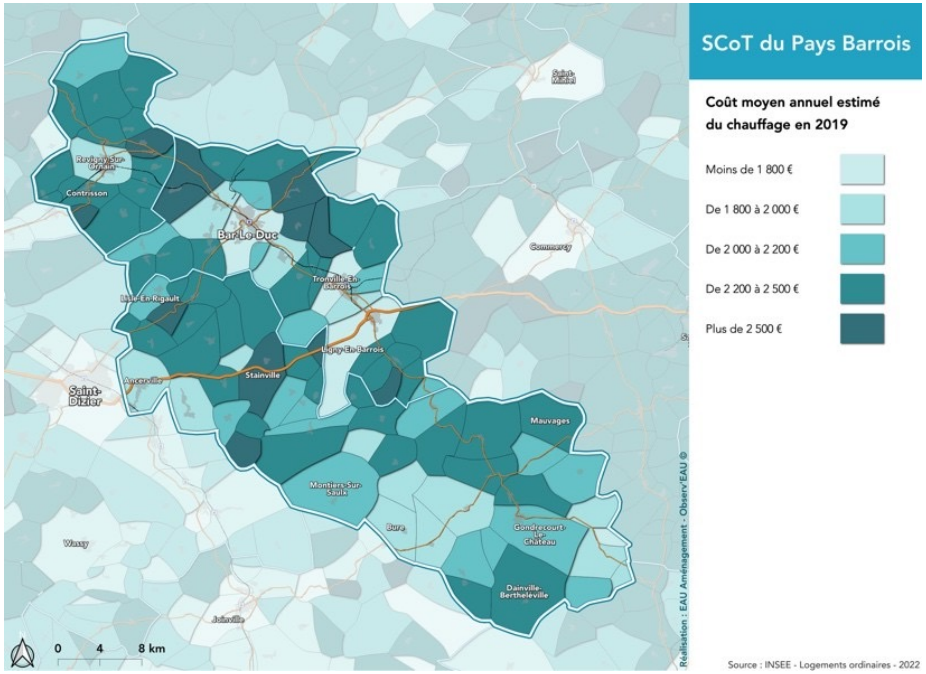

Enjeux énergétiques liés à l'habitat

Plusieurs données d'entrée sont importantes à analyser :

- Le taux de vacances : 13 % des logements sont vacants en 2019 ; le taux a augmenté de 3 % entre 2013 et 2019
- La taille des logements au regard de la taille des ménages : 46 % des logements sont de 5 pièces et plus pour une taille des ménages en diminution, de 2,1 personnes en 2019
- L'âge des logements : 55 % des logements sont construits avant 1970 et seulement 6% après 2006. La part de logements construits entre 1970 et 1991, où la qualité constructive peut appeler à des enjeux qualitatifs en termes d'isolation, est de 31 %

Ainsi, les logements sont majoritairement anciens, de grande taille pour des ménages réduits.

Le type de chauffage dans ces logements est également à prendre en compte.

Dans sa méthodologie de recensement, pour des besoins statistiques, l'Observatoire régional de la précarité énergétique (ORPE) du Grand Est, fondé en 2019, considère qu'un ménage est en situation de précarité si son taux d'effort énergétique est supérieur au double du taux d'effort médian national. Celui-ci est de 8,2% : un ménage français moyen dépense 8,2% de ses ressources financières pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de son logement.

Dans ses fiches territorialisées, l'ORPE estime que 7400 ménages du Pays Barrois sont en situation de précarité énergétique, soit 28% d'entre eux.

SYNTHESE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION – ÉNERGIE

Le changement climatique a commencé et les tendances évolutives en matière de températures et ses conséquences questionnent les modèles de développement sur le territoire, toutes activités confondues.

Document intégrateur, le SCoT constitue une réelle opportunité pour définir et articuler une politique énergétique et climatique territoriale avec le projet d'aménagement. Pour le SCoT, il s'agit de :

- Limiter les coûts et tirer parti des avantages
- Éviter les inégalités devant les risques
- Préserver le patrimoine naturel
- Protéger les personnes et les biens.

Le diagnostic énergie-climat montre que :

- Une consommation d'énergie en baisse régulière depuis 2005, lorsqu'elle s'élevait à 2 536 GWh, soit une baisse de 24% en 13 ans.
- Une production d'énergie renouvelable sous trois formes :
  - La chaleur renouvelable, produite et consommée sur place : le bois-énergie, les pompes à chaleur (PAC) aérothermiques, l'incinération de la part renouvelable des déchets (déchets organiques), la méthanisation et le solaire thermique ;
  - La production de combustibles et carburants mais exportés pour un usage extérieur : le bois-énergie ;
  - L'électricité renouvelable : quasi-exclusivement par l'énergie éolienne ;
- La production énergétique renouvelable est en constante augmentation depuis 2005.
- Un potentiel en ENR à travers l'éolien (modulo les contraintes environnementales, techniques et paysagères), le biogaz, le bois énergie et le solaire.
- Une précarité énergétique pesant sur la facture finale des ménages à la fois à travers le logement et à travers la mobilité quotidienne.

Ces éléments supposent de travailler simultanément dans une approche transversale et sectorielle sur l'ensemble des champs du SCoT : maîtrise des besoins de déplacements et du transport routier, de l'étalement urbain, articulation entre choix d'urbanisation et offre de transports collectifs et modes doux, performance énergétique et climatique du parc de bâtiments existant et futur, développement d'énergies renouvelables etc.

Priorité 1	Agir pour le secteur agricole et industriel de demain face à la vulnérabilité climatique : augmenter la résilience des sols face au changement climatique, afin de préserver les sols et les services écosystémiques essentiels
	Définir une armature de mobilité en cohérence avec la lutte contre le changement climatique o Agir sur la mixité fonctionnelle des espaces pour optimiser les besoins de mobilité ; o Faciliter l'utilisation des transports collectifs et des modes doux
	Se servir de la trame verte et bleue comme support d'adaptation au changement climatique et de réduction de ses impacts et s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature comme outils d'adaptation (dans les villes comme dans les villages)
	Développer les ENR tout en préservant les ressources notamment vis-à-vis de la filière bois (stock de Carbone, biodiversité, prairies)
	Définir une offre de logement en cohérence avec l'adaptation au changement climatique o Intégrer le bioclimatisme dans les aménagements o Adapter l'offre et la demande pour répondre aux différents parcours de vie o S'appuyer sur des solutions urbanistiques et architecturales innovantes pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbaine et renforcer le confort du bâti o Agir sur les performances énergétiques et la rénovation thermique des bâtiments

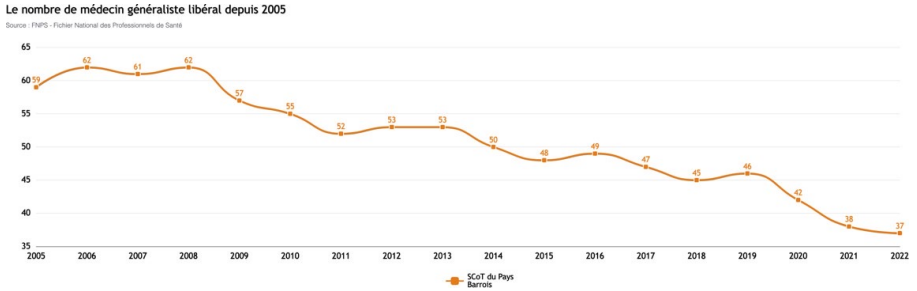

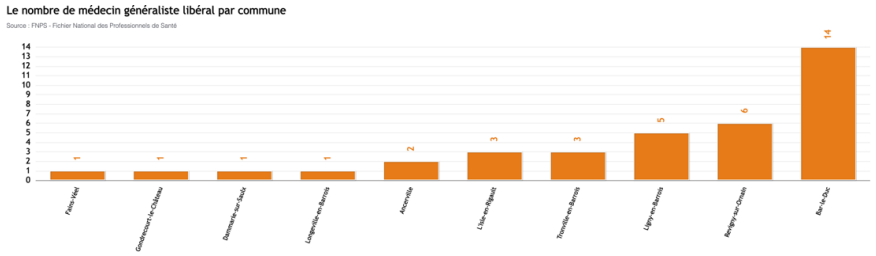

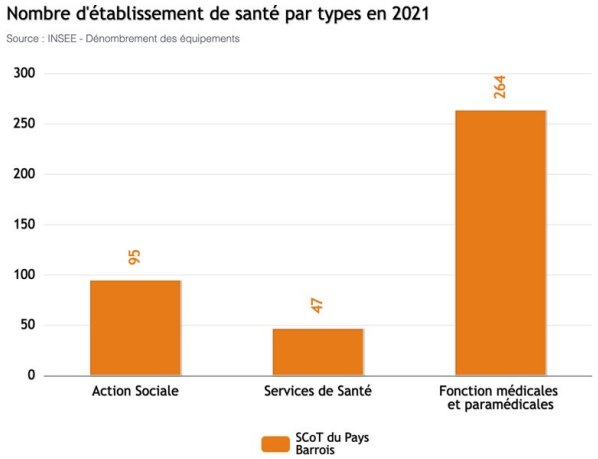

LES DETERMINANTS CLES DE LA SANTE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS BARROIS

Offre médicale

L'accès aux soins de santé a une incidence sur l'état général de la santé physique, sociale et mentale d'une personne, ainsi que sur sa qualité de vie. L'accès à des services de soins complets et de qualité est important notamment pour promouvoir et maintenir la santé, prévenir et gérer les maladies, ou encore réduire le nombre de décès prématurés et atteindre l'équité en matière de santé.

Le nombre de médecin généraliste libéral a diminué progressivement depuis 2005 où ils étaient 59 sur le territoire, alors que seulement 37 médecins sont présents en 2022. La plus grande concentration de médecins se situe sur la commune de Bar-le-Duc (14).

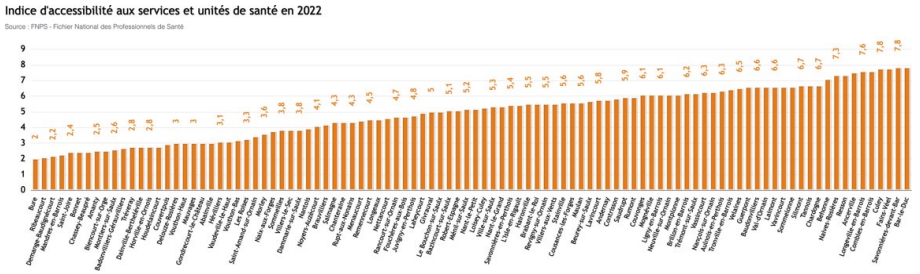

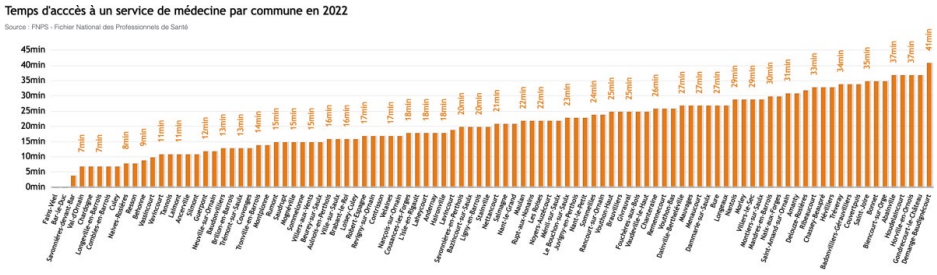

Accessibilité médicale

L'accès aux soins de santé signifie avoir « l'utilisation opportune des services de santé personnels pour obtenir les meilleurs résultats en matière de santé » (Institut de médecine, 1993).

L'accès aux soins de santé peut se décliner en quatre composantes :

- Couverture médicale : facilite l'entrée dans le système de santé. Les personnes non assurées sont moins susceptibles de recevoir des soins médicaux et plus susceptibles d'avoir un mauvais état de santé.
- Services : Le fait d'avoir une source habituelle de soins est associé au fait que les adultes reçoivent les services de dépistage et de prévention recommandés.
- Rapidité : capacité de fournir des soins de santé lorsque le besoin est reconnu.
- Main-d'œuvre : prestataires compétents, qualifiés et culturellement compétents.

Parmi les communes qui ont l'indice d'accessibilité aux services et unités de santé le plus élevé, on trouve : Bar-le-Duc, Savonnières-devant-Bar, Fains-Véel, Culey, Combles-en-Barrois.

Le temps le plus long pour accéder à un équipement de santé est observé dans des communes telles que : Demange-Baudignécourt (41 min), Gondrecourt-le-Château (37 min), Horville-en-Ornois (37 min), Houdelaincourt (37 min), Abainville (37 min).

L'espérance de vie hommes/femmes à la naissance en 2021

Source : INSEE - Espérance de vie

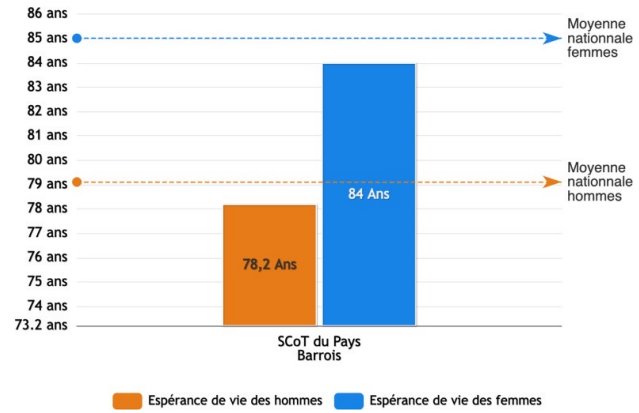

Espérance de vie à la naissance depuis 1968

Source : INSEE - Espérance de vie

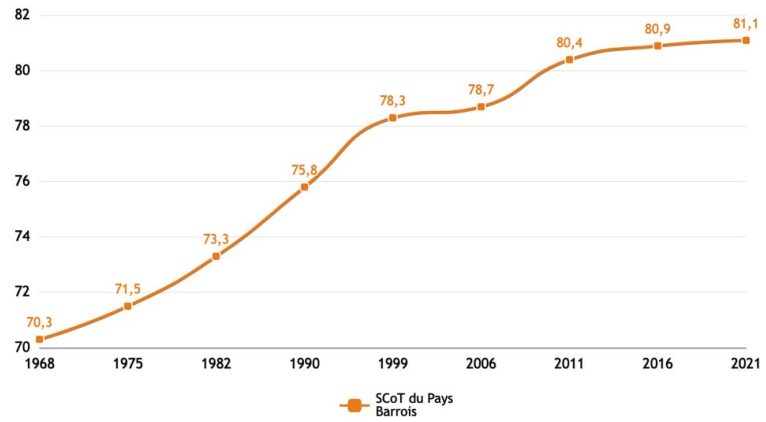

Esperance de vie

L'espérance de vie à la naissance est définie comme la durée moyenne qu'un nouveau-né peut espérer vivre, si les taux de mortalité actuels ne changent pas. C'est l'un des indicateurs d'état de santé les plus fréquemment utilisés. Les gains d'espérance de vie à la naissance peuvent être attribués à un certain nombre de facteurs, notamment l'amélioration du niveau de vie, l'amélioration du mode de vie et une meilleure éducation, ainsi qu'un meilleur accès à des services de santé de qualité.

L'année 2021, a été celle où l'espérance de vie à la naissance fut la plus élevée sur le territoire du Pays Barrois, en atteignant 81,1 ans. Pour la même année, l'espérance de vie des hommes était de 78,2 ans et celle des femmes de 84 ans (inférieur à l'âge moyen national pour les hommes et les femmes).

Incidences en cascade du changement climatique (Source : OMS)

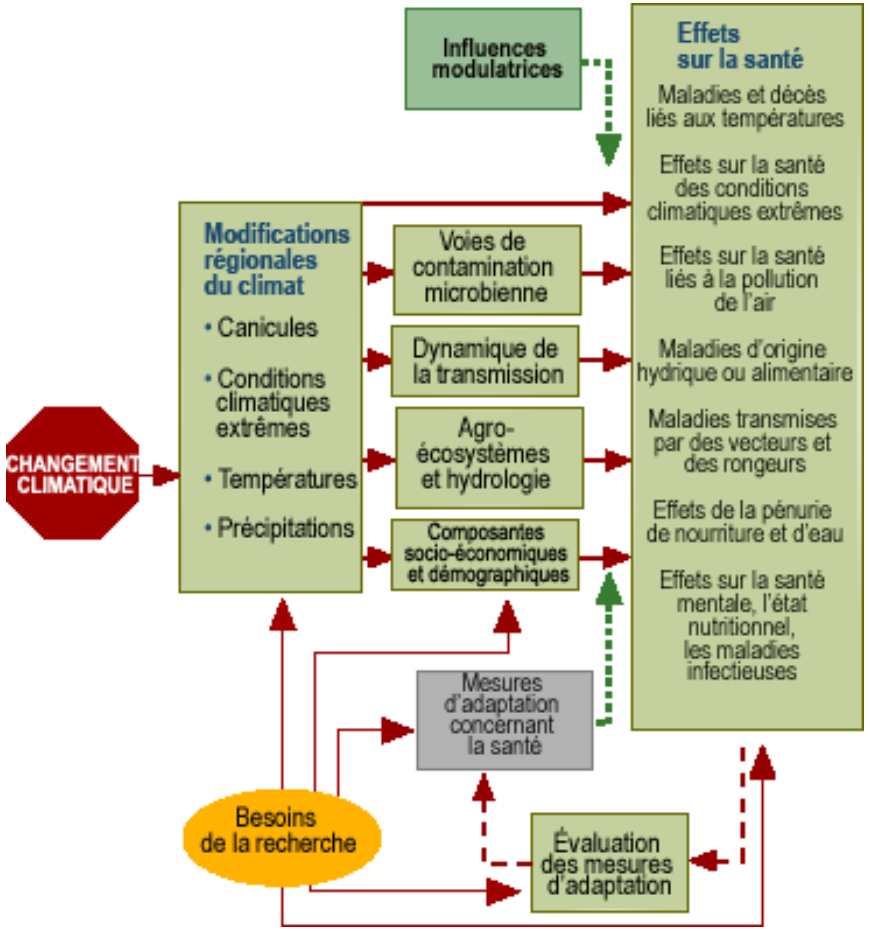

SANTE HUMAINE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les impacts sur la santé du changement climatique sont nombreux et variés est parfois difficiles à estimer, calculer ou prédire. Le sujet, d'importance mondiale est vaste et peut être transversal à de nombreuses autres thématiques telles les mobilités, la qualité de l'eau ou encore la biodiversité et les sources allergènes.

« Le changement climatique est identifié comme le plus grand risque, et la plus grande opportunité pour la santé publique du 21ème siècle » ***OMS***

Le changement climatique constitue une nouvelle menace importante pour la santé publique et modifie la façon dont nous devons envisager la protection des populations vulnérables.

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a confirmé qu'il existait des preuves écrasantes que l'activité humaine agissait sur le climat de la planète et a souligné que cela avait de multiples incidences sur la santé humaine. La variabilité et la modification du climat sont cause de décès et de maladies à travers les catastrophes naturelles qu'elles entraînent – telles que les vagues de chaleur, les inondations et les sécheresses.

En outre, de nombreuses maladies importantes sont hautement sensibles au changement des températures et du régime des précipitations.

Vagues de chaleur en Lorraine (source : Climat HD – région Lorraine)

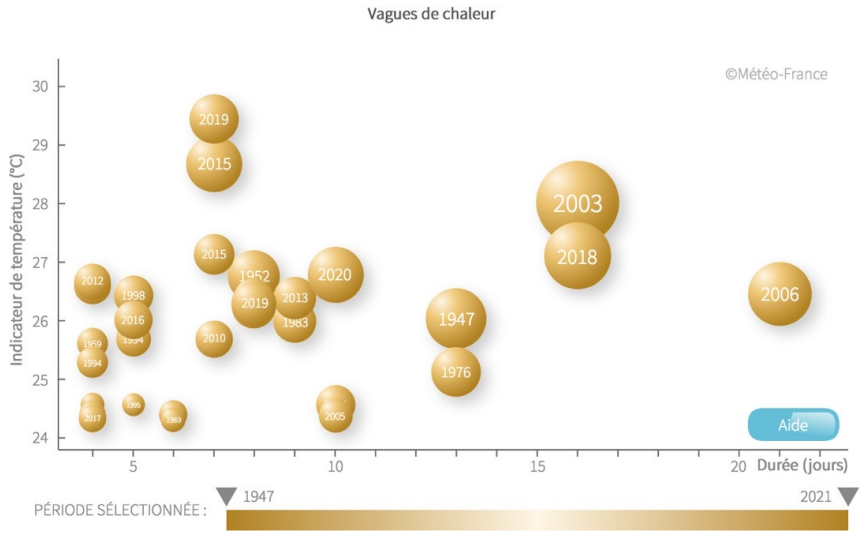

Exemple du Bilan de la canicule de 2017 en France

Deux pics et quatre vagues de chaleur ont marqué l'été 2017

9 départements placés en vigilance orange pour la première fois depuis la mise en place du plan national canicule

8 000 passages aux urgences pour des causes liées à la chaleur, dont 1187 pour les enfants de moins de 15 ans (en période de vigilance canicule)

2 760 consultations SOS Médecins pour des causes liées à la chaleur, dont 921 concernaient des enfants de moins 15 ans et 1 115 des adultes de moins de 75 ans (en période de vigilance canicule)

474 décès en excès sur l'ensemble des périodes de dépassement des seuils d'alerte, soit une augmentation de 5% de la mortalité par rapport à celle observée sur les mêmes périodes les années précédentes

10 décès sur le lieu de travail et potentiellement liés à la chaleur dont 7 pendant le pic de chaleur de juin

500 000 documents de prévention diffusés avant l'été sur le territoire et une communication renforcée par la diffusion de spots radio et TV, et des campagnes d'affichage pendant les vagues de chaleur

Quel impact des phénomènes de canicules au regard du profil démographique du Pays Barrois ?

Les vagues de chaleur sont un exemple directement mesurable des risques sanitaires posés par le changement climatique sur la santé.

Les vagues de chaleur recensées depuis 1947 en Lorraine ont été sensiblement plus nombreuses au cours des dernières décennies.

Cette évolution se matérialise aussi par l'occurrence d'événements plus sévères (taille des bulles) ces dernières années. Ainsi, les trois vagues de chaleur les plus sévères se sont produites après 2000.

La canicule observée du 2 au 17 août 2003 est de loin la plus sévère survenue sur la région. Mais c'est durant l'épisode du 20 au 26 juillet 2019 qu'a été observée la journée la plus chaude depuis 1947.

En Lorraine, les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de jours chauds en lien avec la poursuite du réchauffement.

Sur la seconde moitié du XXIe siècle, cette augmentation diffère selon le scénario considéré. À l'horizon 2071-2100, la hausse serait de l'ordre de 21 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario d'émissions modérées et de 44 jours selon le scénario de fortes émissions. Le seul qui stabilise l'augmentation est le scénario de faibles émissions.

Santé humaine et environnementale

Des éléments de contextualisation du projet démographique du territoire (source INSEE, Traitement OBSERV'EAU - E.A.U)

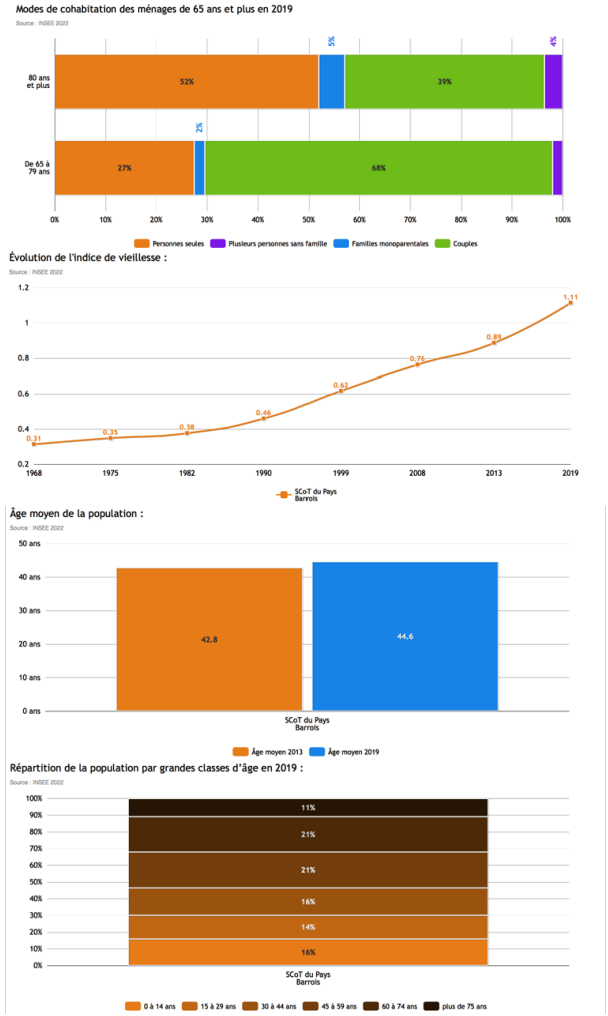

Si on analyse le profil démographique du territoire et sa tendance (en l'absence de politique) :

- 32 % de la population a plus de 60 ans
- Le territoire est caractérisé par un vieillissement important de la population
- La taille moyenne des ménages diminue

Compte tenu de ces éléments, le territoire tend vers une vulnérabilité croissante vis-à-vis de sa population et de son profil démographique, et plus particulièrement vis-à-vis des personnes âgées.

Légende du tableau d'analyse de la vulnérabilité des habitants aux déterminants de la santé (source E.A.U)

Taux de présence de facteur sur le territoire de l'EPCI	0-25%	25-50%	50-75%	75-100%
Coefficient	1	2	3	4

LA VULNERABILITE DES HABITANTS AUX DETERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTE

Les déterminants sociaux de la santé (DSS) sont les facteurs sociaux et économiques qui influencent la santé des gens. Ces facteurs sont apparents dans les conditions de vie et de travail de tous les jours.

Les problématiques de santé telles que l'obésité, l'asthme, les troubles de la santé mentale (stress, dépression, handicap psychique, etc.), la perte d'autonomie, l'exposition aux agents délétères (substances nocives, bruit, ...) constituent autant d'enjeux contemporains de santé publique étroitement conditionnés par des facteurs environnementaux liés :

- à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations (qualité de l'air, de l'eau, des sols) dans une perspective de réduction à la source de l'exposition des populations,
- au cadre de vie (habitat, aménagement du territoire, transport, équipements et services publics, etc.),
- au contexte social (emploi, soutien social, précarité, etc.).

Pour analyser la vulnérabilité des habitants aux déterminants sociaux de la santé au niveau des EPCI, les chiffres de Observ'EAU ont été utilisés. Ensuite, ils ont été convertis en pourcentage et pour chaque groupe de pourcentage des points ont été attribués de 1 à 4, 4 indiquant la vulnérabilité la plus haute (voir la légende ci-dessus). Enfin, ces points de vulnérabilité ont été additionnés, aboutissant sur un résultat final : plus l'EPCI a de points, plus il est vulnérable aux déterminants sociaux et économiques de la santé.

Les déterminants sociaux de la santé ont été identifiés comme suit :

- Âge
- Structure du ménage
- Logement
- Chômage et pauvreté
- Part des revenus dans les dépenses énergétiques

Parmi les déterminants environnementaux qui influencent la santé on trouve :

- la qualité de l'eau
- la qualité de l'air
- la qualité du sol
- pollution
- risques

De ce fait, l'EPCI le plus vulnérable aux déterminants sociaux de la santé est la CC des Portes de Meuse, puisqu'il a le plus grand nombre de points (32).

Santé humaine et environnementale

Analyse de la vulnérabilité des habitants aux déterminants sociaux de la santé

	CA de Bar-le-Duc-Sud Meuse	CC du Pays de Revigny sur Ornain	CC des Portes de Meuse
DEMOGRAPHIE			
Population 0-14 ans	15%	17%	17%
Population 75 ans et plus	11%	10%	13%
MÉNAGES ET FAMILLES			
Personnes seules	41%	32%	31%
FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE			
Taux de chômage	13,8%	13%	11,5%
Retraités	34%	32%	33%
SITUATION DE FRAGILITÉ SOCIALE			
Taux de pauvreté	13%	12%	11%
LOGEMENTS			
Logements construits avant 1946	54%	30%	45%
QUALITÉ DES MILIEUX : EAU			
Etat écologique moyen des cours d'eau sur le territoire	10%	26%	43%
Stations d'épuration	23%	10%	67%
QUALITÉ DES MILIEUX : AIR			
Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants	44%	56%	0
QUALITÉ DES MILIEUX : SOL			
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués	25%	0	75%
Anciens sites industriels et d'activités de service susceptibles d'être pollués	18%	18%	64%
Surface d'alea moyen d'érosion	25%	0	73%
Surface d'alea fort d'érosion	0	0	27%
POLLUTION			
Nombre d'ICPE sur le territoire	32%	18,5%	49,5%
ÉNERGIE			
Part des revenus dans les dépenses énergétiques	19%	22%	23%
RISQUES			
Nombre de catastrophes naturelles 1982-2022	35,5%	22%	42,5%
Aléas de retrait et gonflement des argiles sur le territoire (moyen à fort)	27%	68%	25%
	25	23	32

Légende du tableau d'analyse de la santé environnementale du territoire (source E.A.U)

Caractérisation de l'enjeu	Incidence/influence de la thématique sur la santé environnementale
Positif fort	Positive forte
Positif modéré	Positive modérée
Positif faible	Positive faible
Négatif faible	Négative faible
Négatif modéré	Négative modérée
Négatif fort	Négative forte

Analyse de la sante environnementale du territoire

D'après l'organisation mondiale de la santé, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Aussi, agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité des eaux, de l'air, des sols, en se protégeant du bruit, tant à l'extérieur que dans les espaces clos.

Le présent chapitre vise à étudier les facteurs environnementaux favorables ou défavorables à la santé humaine.

L'analyse se veut simplifiée et pourra être complétée avec des éléments sociaux et économiques tels que l'accès aux équipements sportifs et les mobilités alternatives.

Elle se base sur trois critères :

- L'étendue de l'incidence du facteur environnemental sur la santé
- L'intensité de l'incidence du facteur environnemental sur la santé
- L'évolution de l'incidence du facteur environnemental sur la santé

De façon synthétique le Pays Barrois est un territoire favorable à la santé de par son cadre de vie lié à ses paysages et à son occupation des sols alliant espaces naturels et agri-naturels, lui conférant ainsi une identité propre. Le chevelu hydrographique aux services écosystémiques nombreux est également support d'un cadre de vie agréable et vecteur de mobilités douces ou sportives. La Trame Verte et Bleue est bien présente sur le territoire et, par son étendue, permet l'accès de tous à la nature.

Néanmoins, les points principaux d'attention et de fragilité pour la santé sur l'ensemble du territoire sont liés :

- à la qualité de l'eau ainsi qu'à sa quantité
- à la vulnérabilité de la population face aux risques naturels et technologiques
- à la qualité de l'air pour certains paramètres
- à la précarité climatique : logements et îlots de chaleur urbain

Le détail est présenté ci-après.

Santé humaine et environnementale

Analyse des déterminants environnementaux pour la santé humaine (analyse E.A.U)

		Intensité	Durée - Evolution	Etendue	Cotation finale
Eau	Qualité de l'eau - milieu naturel	Qualité moyenne à mauvaise	Les perspectives d'évolution sont pessimistes avec l'apparition de nouveaux polluants	•16 masses d'eau en état écologique moyen •5 masses d'eau en état écologique médiocre •1 masse d'eau en état écologique mauvais (Ru de l'Ognon) au Sud du territoire	Négative modérée
	Qualité eau potable	Présence d'aire de protection des captages			
	Quantité ressource en eau	Prélèvements importants et multi-destinations ; la consommation d'eau totale / habitant est inférieure à celle moyennée à l'échelle du département de la Meuse	Prélèvement globaux en baisse. Mais le développement du territoire peut laisser supposer des pressions qantitatives plus importantes combinées au changement climatique. Il en est de même pour les surface irrigées	•Essentiellement pour l'alimentation en eau potable le long de la vallée de l'Ornain, de la Saulx et dans le Sud •Pour l'irrigation au Nord (commune de Contrisson) •Des activités économiques au sein des communes de Tronville en Barrois, Ancerville, Contrisson et Revigny sur Ornain •Les installations de barrages •Les installations de canaux	Négative modérée
	Assainissement	Une capacité globale bonne de l'assainissement mais des secteurs à surveiller et améliorer	Un réseau relativement moderne qui sera amener à évoluer positivement sur le moyen terme	2 stations concernées par la saturation des stations d'épuration et par des problématiques de performance pouvant aléter les milieux naturels récepteurs	Positive faible
	Vecteur cadre de vie	Chevelu développé, services écosystémtiques importants		Recouvre l'ensemble du territoire	
Sol	Secteurs pollués	8 sites SIS + 4 sites BASOL	Les sites et sols pollués sont amenés à être valorisés avec une pollution diminuée	Principalement au nord du territoire, non concentré	Négative faible
	Couvert agri-naturel	Nombreux espaces agri-naturels	Urbanisation aux franges	97 % de la surface du SCoT	Positive modérée
	Fonctionnalité des sols	Importante	Soumis aux changement climatique et potentiellement aux pressions urbaines	Couvre une majorité du territoire	Positive modérée
Risques	Inondation	Au sein du Pays Barrois, les risques d'inondation sont assez fréquents notamment au droit des cours d'eau principaux : l'Ornain, et la Saulx.	Les Plans de Préventions des Risques d'Inondation (PPRI) ont été élaborés pour la vallée de l'Ornain et pour les vallées de la Saulx et de l'Orge. Il est nécessaire d'intégrer la question du changement climatique en poursuivant une politique de prévention des risques inondation	Le territoire comprend soixante-huit communes situées à proximité de ces cours d'eau qui sont concernées par le risque d'inondation	Négative modérée
	Mouvement de terrain	Alea Argile modéré		Recouvre une mineure partie du territoire	
	Industriel	Nuisances potentiellement importantes	Pas d'évolution spécifique	ICPE sur l'ensemble du territoire	Négative modérée
Nuisances et pollutions	Qualité de l'air	En 2021, la qualité de l'air a été qualifiée de : • La concentration moyenne annuelle de NOx à Bar-le-Duc a tendance à diminuer, en passant de 35 µg/m3 en 2015 à 23 µg/m3 en 2020 ; • La concentration moyenne annuelle de PM10 est en baisse. • Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le Pays Barrois s'élèvent en 2018 à 487 450 tonnes équivalent-CO2 (teqCO2). Il s'agit de la plus basse valeur depuis 1990.	Emissions en baisse significative Le changement climatique peut accentuer les effets de l'Ozone	Au droit des principales villes	Négative faible
	Pollution lumineuse	Intense	L'évoltuion est liée au développemet du territoire	Majoritairement représentée dans les zones urbaines telles que Revigny-sur-Ornain, Bar-le-Duc, Ancerville, Ligny-en-Barrois, etc.	Négative modérée
	Nuisances sonores	Importantes le long des axes	Afin de diminuer les nuisances sonores générées par une route, différentes actions sont envisageables : réduction de la vitesse de circulation ; choix de revêtement routier qui minimise le bruit du contact pneumatiques ; installation des écrans antibruit, de butte de terre, de bâti non sensible, etc.	Couvre une partie relativement importante, milieu rural et milieux urbain	Négative faible
	La gestion des déchets	Le territoire du Pays Barrois est équipé de cinq déchèteries et de quatre centres de traitement des déchets	On constate une légère diminution des Déchets Ménagers Assimilés (DMA), des Ordures Ménagères et assimilés (OMA) et des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Couvre l'ensemble du territoire	Négative faible
Energie climat	Précarité énergétique	Facture énergétique des logements inférieure à la moyenne départementale et régionale	Augmentation de la facture énergétique	Couvre l'ensemble du territoire	Négative modérée
	Changement climatique	Changement climatique important et perceptible	Acceleration	Couvre l'ensemble du territoire	Négative forte
Biodiversité	Trame Verte et Bleue	Une Trame Verte et Bleue et une biodiversité diversifiées	Une Trame Verte et Bleue fragilisée	Couvre l'ensemble du territoire	Positive modérée
	Nature en ville	La part de la végétation dans les enveloppes urbaines du territoire est généralement inférieure à 7 %	La densification n'est pas forcément propice aux espaces végétalisés en ville	La majorité des centres villes	Négative modérée

SYNTHESE TRANSVERSALE

Les enjeux environnementaux dans le contexte du SCoT sont les suivants :

- Une préservation des sols à travers une gestion durable des espaces forestiers influençant directement les stocks de carbone. Les flux de carbone tendent vers une neutralité du territoire. Un point de vigilance émergent de ce constat.
- Une amélioration de la qualité de l'eau. La qualité de l'eau souterraine s'est améliorée depuis 2013 au sein du territoire. Cependant la modification du cycle de l'eau et la raréfaction de la ressource tend à dégrader sa qualité.
- Un questionnement des usages de l'eau dans un contexte de modification du cycle de l'eau au niveau local. L'assèchement des sols pourra induire une augmentation des prélèvements pour l'irrigation.
- Une gestion des risques directement sous l'influence du changement climatique : inondation, mouvements de terrain (cavité, mouvements divers et retrait gonflement des argiles). Les risques pourront s'accroitre en intensité.
- Un appauvrissement de la biodiversité, de sa diversité et donc du rôle induit par ces espaces en raison d'une mutation des espèces locales végétales notamment celles composant les espaces forestiers (forte sensibilité face aux variations climatiques)
- Une prise en compte des pollutions lumineuses répondant à la fois à des enjeux de préservation de la Trame Noire mais également à la réduction des consommations d'énergie.
- Une qualité de l'air sous l'influence de polluants directement dépendant de l'agriculture, des mobilités et de l'habitat.

Le contexte sociodémographique représente également un enjeu de vulnérabilité croissant face au changement climatique à travers :

- Le vieillissement de sa population
- Un parc de logements peu adapté impactant fortement la facture énergétique
- Des mobilités induites par les flux domicile-travail pesant dans la facture énergétique

Le tableau suivant permet d'établir les liens transversaux les plus importants par enjeux.

La carte suivante représente les principaux enjeux environnementaux du territoire (priorité 1 et priorité 2). Le détail de ces enjeux est donné dans le présent rapport.

Synthèse transversale

Transversalités principales des enjeux de priorité 1 et 2

Priorité 1	Préserver les stocks de Carbone liées aux espaces forestiers par la limitation de l'artificialisation mais également à travers une gestion durable des espaces forestiers	S	TVB	P
	Préserver les sols au regard de leur capacité de réserve utile en eau	S	EAU	TVB
	Agir sur l'amélioration de la qualité de l'eau en préservant notamment les espaces prairiaux, les zones humides et le couvert végétal bocager et forestier	EAU	ST	
	Réduire les pressions quantitatives liées aux usages en eau dans un contexte de changement climatique	EAU		
	Préserver les espaces naturels et la TVB sensibles aux mutations climatiques	TVB	EAU	S
	Intégrer la nature en ville dans les aménagements du territoire	TVB	E	P
	Préserver les espaces forestiers et le couvert végétal bocager, principales sources de stockage de carbone sur le territoire	TVB	S	P
	Intégrer la gestion du risque d'inondation à travers la valorisation de la TVB, ses services écosystémiques, le cycle de l'eau	R	EAU	TVB
	Limiter l'exposition de la population face au risque d'effondrement de cavité dans un contexte de changement climatique	R		
	Prévenir de l'aggravation du risque de retrait gonflement des argiles par les phénomènes de sécheresse par la mise en œuvre d'aménagement vertueux en matière de gestion des eaux de ruissellement mais également à travers le maintien d'un couvert végétal bocagers en milieu urbain et rural	R	EAU	
	Réduire la pollution lumineuse	PN	TVB	ST
	Intégrer la réutilisation des sites et sols pollués dans la réflexion de la ZAN : réflexion sur les potentialités de renaturation, réduction des GES, valorisation et préservation des stocks de carbone	PN	S	ST
	Prendre en compte des mesures d'évitement et de réduction de la vulnérabilité de la population vieillissante	PN	ST	
	Continuer à réduire les consommations d'énergie notamment en agissant sur le parc de logements et la mobilité	ST	E	
	Développer les ENR tout en préservant les ressources notamment vis-à-vis de la filière bois (stocks de Carbones liés, biodiversité, prairies)	ST	TVB	S
	Continuer à réduire les consommations d'énergie notamment en agissant sur le parc de logements et la mobilité	ST	E	
	Développer les ENR tout en préservant les ressources notamment vis-à-vis de la filière bois (stock de Carbone, biodiversité, prairies)	ST	TVB	S

Priorité 2	Étudier les circuits courts et le réemploi des matériaux notamment dans le BTP au regard des fermetures des activités de carrières sur le territoire	S	PN			
	Prendre en compte le Schéma Régional des Carrières	S	PN			
	Valoriser les milieux naturels en lien avec leurs services écosystémiques rendus	TVB	EAU	R	PN	P
	Limiter l'incidence des pollutions lumineuses sur le milieu naturel et notamment dans la vallée de l'Ornain (cf nuisance et pollutions)	TVB	TVB	S		
	Être cohérent avec les capacités d'assainissement et le développement du territoire.	TVB	PN			
	Mettre en œuvre une culture du risque	R	ST			
	Prendre en compte les documents de gestion des risques PPR	R	EAU	S		
	Accroitre les efforts sur la réduction des déchets	PN	E			
	Réduire les polluants atmosphériques en travaillant sur les différents secteurs d'émissions	PN	ST			

Risques	Sol
Energies	Eau
Pollutions-nuisances	Biodiversité TVB
Paysage	Santé

Synthèse transversale



Paysages barrois

SCoT du Pays Barrois

Structure des paysages naturels (Source : La Lorraine et ses paysages)

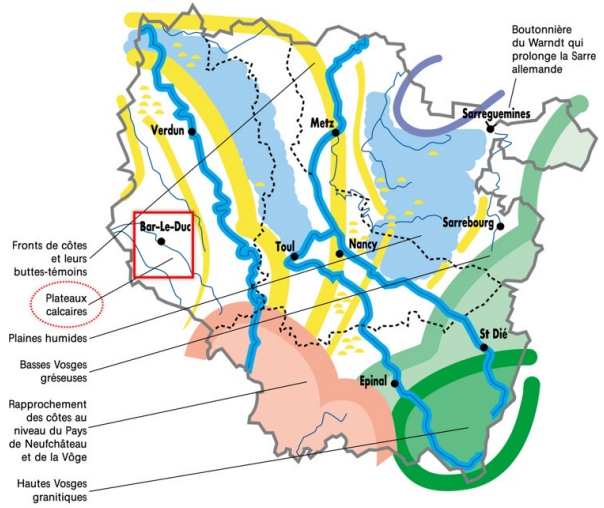

Structure ancienne des paysages agraires (Source : La Lorraine et ses paysages)

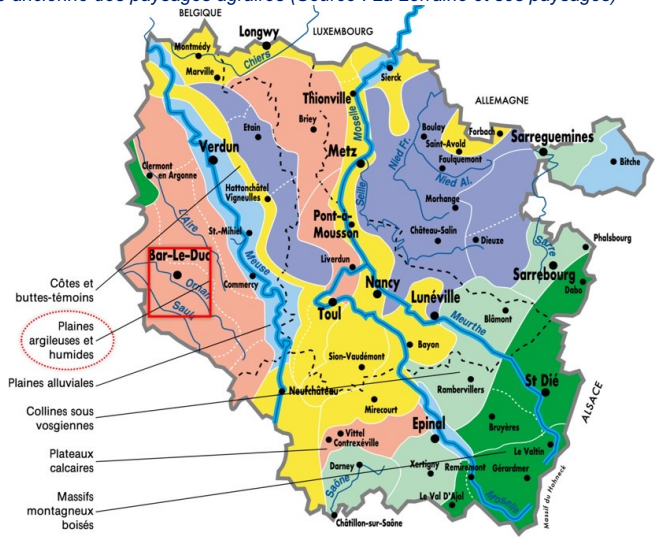

CADRE GENERAL

La loi de protection de la nature de 1976 précise que « la protection des espaces naturels et des paysages est d'intérêt général ». Cette loi implique de prendre en compte l'environnement dans les documents d'urbanisme. Avec la loi du 8 janvier 1993 consacrée aux paysages ordinaires, le paysage est une discipline qui s'est installée comme un élément indissociable du droit relatif à l'aménagement du territoire.
La reconnaissance du paysage du quotidien est récente. Cette évolution règlementaire reflète une demande sociale en matière de qualité de cadre de vie.
« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » Convention Européenne du Paysage – Florence, 20 octobre 2000.

Les premières couronnes sédimentaires du Bassin Parisien s'étalent sur la majeure partie du territoire lorrain. Elles rythment les paysages en une succession de cuestas abruptes, de plateaux aux sols filtrants et de plaines argileuses et humides. L'ensemble du territoire du Pays Barrois est situé dans l'entité paysagère du plateau calcaire.

Le défrichement massif des forêts qui couvrent la Lorraine est amorcé dès le néolithique. Il se poursuit lors de la colonisation romaine, le long des grandes voies de déplacement. La mise en culture des terroirs de fronts de côtes, au climat doux, propices à la vigne, s'amorce dès cette époque.
Par la suite, au gré des guerres et des épidémies, des vagues successives d'abandon des terres alternent avec des périodes de reconquête et de reconstruction.

Impacts paysagers des évolutions urbaines, agricoles et forestières récentes (Source : La Lorraine et ses paysages)

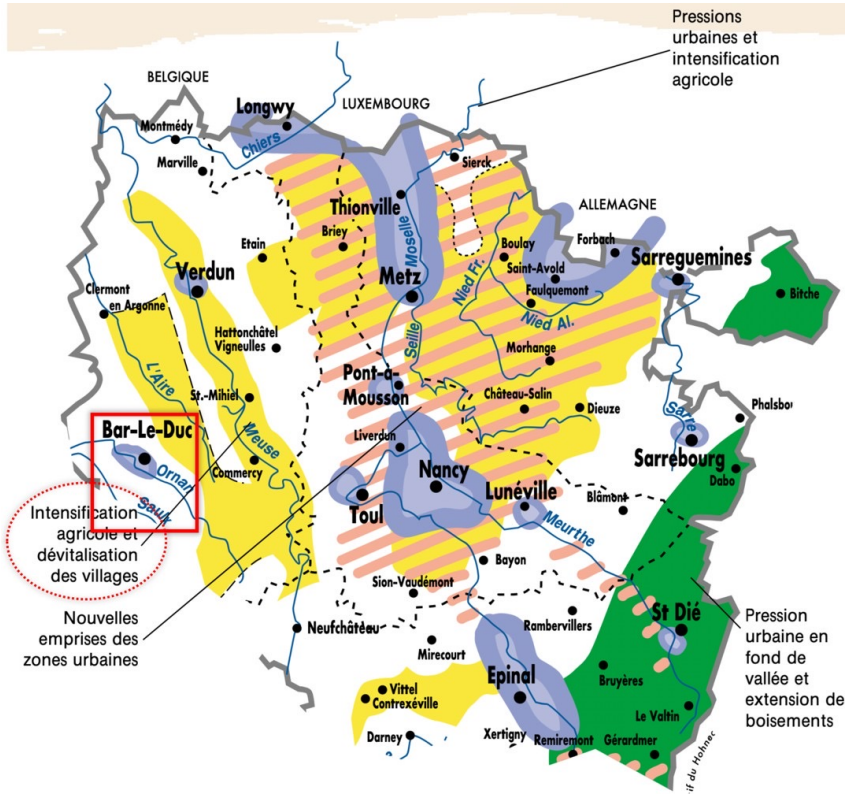

Depuis les années 1960, les paysages lorrains sont confrontés à quatre grandes évolutions. A partir des années 1960, les communaués rurales ont définitivement cessé de fonctionner sur les seules ressources du terroir. La facilité des échanges et les améliorations technologiques affranchissent les populations de bien des contraintes locales. Ainsi, les paysages évoluent selon quatre schémas.

Concernant le territoire du Pays Barrois, **une intensification de l'agriculture** dans les plaines et sur les plateaux, souvent jointe à la dévitalisation des villages lorsqu'ils sont éloignés des grands centres urbains (Plateau barrois).

Les paysages des grands plateaux calcaires

Des plateaux secs succèdent vers l'ouest aux remarquables paysages des fronts de côtes. Leur couvert forestier fait une large place à de grandes clairières agricoles dont les paysages apparaissent souvent dénudés. C'est dans les vallées qui les entaillent que l'on doit rechercher aujourd'hui la plupart de leurs richesses paysagères.

L'intensification agricole, le recours aux amendements et au broyage des sols caillouteux, a uniformisé bien des paysages de plateaux.

Mais leur apparente monotonie recouvre en fait une diversité de situations. Cette diversité résulte du micro-relief ou du couvert forestier. Elle se perçoit également dans l'architecture villageoise, à pierres apparentes dans le plateau barrois ou celle qui a suivi la première guerre mondiale le long de l'axe Verdun/Nancy. La gestion des paysages de plateaux peut enrichir certains espaces agricoles excessivement dénudés, et mettre tout particulièrement en valeur les perspectives et le patrimoine des vallées.

Assise paysagère

(Source : La Lorraine et ses paysages)

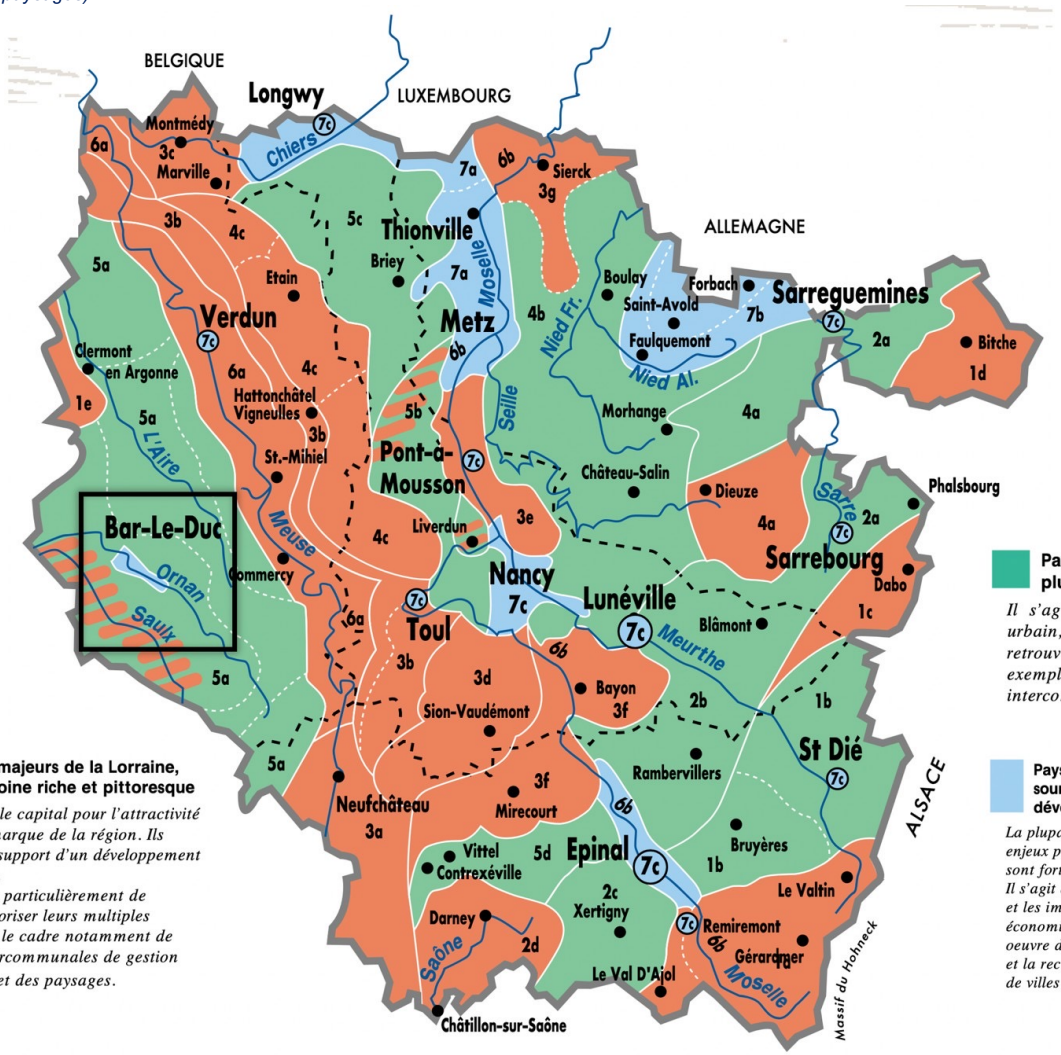

Paysages majeurs de la Lorraine, au patrimoine riche et pittoresque

Ils jouent un rôle capital pour l'attractivité et l'image de marque de la région. Ils peuvent être le support d'un développement touristique fort.
Il convient tout particulièrement de préserver et valoriser leurs multiples richesses, dans le cadre notamment de démarches intercommunales de gestion du patrimoine et des paysages.

Paysages courants, au patrimoine plus ponctuel

Il s'agit d'y maîtriser le développement urbain, agricole ou forestier, en vue de retrouver un cadre de vie de qualité, par exemple au moyen de POS communaux ou intercommunaux, de plans de paysages.

Paysages urbains ou rurbains soumis à de fortes pressions de développement

La plupart des Lorrains y habitent. Les enjeux pour la qualité du cadre de vie y sont forts.
Il s'agit de concilier la qualité des paysages et les impératifs du développement économique, par exemple par la mise en oeuvre de schémas directeurs paysagers, et la recherche de la qualité des entrées de villes.

Typologie des espaces ruraux (Source : CGET, traitement E.A.U.)

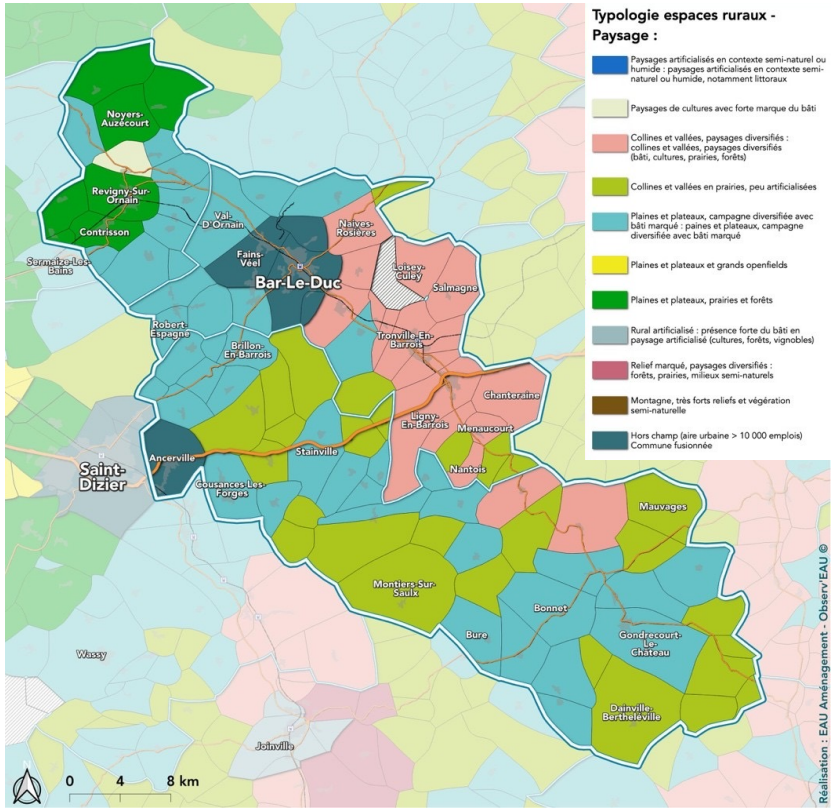

La typologie des espaces ruraux

Le commissariat général à l'égalité des territoires a publié en 2022 des cartes de typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM).

Le principal espace rural que l'on retrouve dans le territoire du SCoT consiste en les « Plaines et plateaux, campagne diversifiée avec bâti marqué : paines et plateaux, campagne diversifiée avec bâti marqué ».

- La CC des Portes de Meuse est particulièrement composée de ce type de paysage, le deuxième espace rural dans cet EPCI est celui des « Collines et vallées en prairies, peu artificialisées ». La commune d'Ancerville est considérée comme un espace urbain avec > 10 000 emplois.
- Dans la CA de Bar-le-Duc-Sud Meuse, la typologie est plus diversifiée on y retrouve les deux types cités précédemment, ainsi que des espaces ruraux de « Collines et vallées, paysages diversifiés (bâti, cultures, prairies, forêts) ». La commune de Bar-le-Duc est également répertoriée dans la typologie comme un espace urbain avec > 10 000 emplois.
- La CC du Pays de Revigny sur Ornain est particulièrement composée de type de paysage « Plaines et plateaux, prairies et forêts ». Le deuxième espace rural dans cet EPCI est celui des « Plaines et plateaux, campagne diversifiée avec bâti marqué : paines et plateaux, campagne diversifiée avec bâti marqué ».

Le reste du document étudiera plus en détails les ambiances, secteurs et unités paysagères qui composent le Pays Barrois.

La côte des Bars à Rosières-en-Blois (2009) (Crédit photo : Ressource numérique Lecture des paysages lorrains http://rpn.univ-lorraine.fr/UOH/LEPALOR/co/credits.html)



La vallée de l'Ornain dans la région de Saint-Amand-sur-Ornain (1996) (Crédit photo : Ressource numérique Lecture des paysages lorrains http://rpn.univ-lorraine.fr/UOH/LEPALOR/co/credits.html)



LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

Le Plateau barrois

Le Barrois est un plateau calcaire élevé, culminant à plus de 400 m, limité à l'est par la côte des Bars et qui s'abaisse vers l'ouest en direction du Perthois. Les vallées encaissées qui le traversent concentrent les villes, les voies de communications et les activités industrielles et commerciales.

- *La côte des Bars à Rosières-en-Blois*

La photographie à gauche présente la côte des Bars dont la partie supérieure boisée est armée par le calcaire du Barrois (ou Tithonien). La dépression orthoclinale argileuse du Blois, où se trouve le village de Rosières, est façonnée dans le Kimméridgien et est drainée vers le nord en direction de la Meuse. Les villages sont alimentés par les sources issues de l'aquifère des calcaires tithoniens.

- *La vallée de l'Ornain dans la région de Saint-Amand-sur-Ornain*

Les méandres encaissés de l'Ornain à Saint-Amand-sur-Ornain (au centre de la photographie) à gauche et à Naix-aux-Forges (à l'arrière-plan) sont soulignés par la courbure du canal de l'Est, aujourd'hui canal de la Meuse, l'ancienne voie ferrée et la D 66, ainsi que par le versant boisé en arrière de Saint-Amand. Les terroirs cultivés se trouvent sur le plateau calcaire (à gauche du village), sur les versants et dans le fond de vallée. Sur le replat au nord de Saint-Amand, se trouvait la ville romaine de Nasium.
L'encaissement de l'Ornain est de l'ordre de 100 m entre le sommet du plateau des calcaires du Barrois (350 m) et le fond de vallée (environ 250 m). Ce dernier dont la largeur n'est que d'environ 300 m est occupé par des prairies.

Les méandres encaissés de l'Ornain à Saint-Joire (2009) (Crédit photo : Ressource numérique Lecture des paysages lorrains http://rpn.univ-lorraine.fr/UOH/LEPALOR/co/credits.html)



Les versants cultivés qui portent des champs de céréales surtout présentent des pentes douces, comme au premier plan, ou des replats comme à droite de Saint-Amand. Les versants raides qui les limitent dessinent les contours d'une ancienne vallée à méandres perchée à une trentaine de mètres au-dessus du fond de vallée. C'est sur le replat situé entre Saint-Amand et Naix-aux-Forges - qui doit son nom à Nasium -que se trouvait le centre de la ville gallo-romaine de Nasium. Celle-ci s'est développée en face de la confluence Ornain-Barboure et en contrebas de l'oppidum de Boviolles, capitale des Leuques (à droite et en dehors de la photographie). Les prospections aériennes des années 1990 ont montré que la ville s'étendait jusque dans le fond de vallée sur 120 ha, superficie comparable à celle de Metz.

- *Les méandres encaissés de l'Ornain à Saint-Joire*

Au nord de Gondrecourt-le-Château la vallée de l'Ornain présente une succession de méandres encaissés dans les plateaux calcaires du Barrois. La photographie (prise depuis le versant de rive concave en rive gauche, en direction du sud, vers l'amont) montre le lit majeur (environ 260 m) occupé par des prairies et en bordure duquel se trouve le canal de la Marne au Rhin. Les versants calcaires sont occupés par les cultures ou lorsqu'ils sont trop pentus par la forêt.

La vallée de la Saulx dans la région de Ville-sur-Saulx (1993) (Crédit photo : Ressource numérique Lecture des paysages lorrains http://rpn.univ-lorraine.fr/UOH/LEPALOR/co/credits.html)



- *La vallée de la Saulx dans la région de Ville-sur-Saulx*

La vallée de la Saulx dessine un train de méandres encaissés de 50 m environ. Au bord sont développés des villages groupés, comme celui de Lisle-en-Rigault. Celui-ci s'étend le long de deux rues parallèlement et perpendiculairement à la vallée. Un lotissement récent se trouve sur le plateau, au-dessus de la rive concave. Dans le fond de la vallée on trouve une papeterie. L'arrière-plan est occupé par la Forêt de Trois-Fontaines située surtout en Haute-Marne.

Les méandres de la vallée de la Saulx montrent la dissymétrie classique entre les rives concaves boisées modelées dans le calcaire du Barrois et la rive convexe en pente douce qui porte des restes de terrasses alluviales, comme au deuxième plan. La courbure des méandres est soulignée par l'ancienne voie ferrée qui suivait la vallée et le long de laquelle se trouvent encore quelques usines métallurgiques. Les anciennes forges travaillaient autrefois le minerai de fer géodique extrait des formations sableuses et argileuses du Crétacé qui recouvrent le plateau calcaire du Barrois. Ce dernier se présente sous la forme d'un « causse » accidenté de nombreux phénomènes karstiques et au sous-sol perforé de cavités karstiques. Plus en aval, la vallée de la Saulx est jalonnée de villages martyrs de la Seconde Guerre mondiale, comme celui de Robert-Espagne (en haut à droite sur la photo).

Bar-le-Duc (1991) (Crédit photo : Ressource numérique Lecture des paysages lorrains http://rpn.univ-lorraine.fr/UOH/LEPALOR/co/credits.html)



- *Bar-le-Duc*

Bar-le-Duc s'étend d'est en ouest (à droite sur la photo) à gauche dans la vallée de l'Ornain, encaissée dans les plateaux du Barrois. Au premier plan on trouve un habitat pavillonnaire de la seconde moitié du XXe siècle. L'essentiel de la ville basse se trouve au sud du canal de la Marne au Rhin, le long de la voie ferrée Paris-Strasbourg et de l'Ornain. Plus au sud, on observe la ville haute, notamment le quartier « Renaissance » et plus à gauche des lotissements récents.

Le site originel de Bar-le-Duc, ancienne capitale du Duché de Bar, se situait sur la bordure sud du plateau dominant de 50 m le lit majeur de l'Ornain, en bordure de l'ancienne voie romaine Reims-Toul. A l'époque contemporaine, la ville de Bar-le-Duc s'est développée dans le fond de vallée de l'Ornain (dont le tracé est souligné par la ligne d'arbres sur la photographie) en raison de l'implantation de la préfecture, de la création d'une importante gare en bordure de la voie ferrée Paris-Strasbourg et du canal de la Marne au Rhin, le long desquels se sont implantées quelques industries, comme les filatures « Bergère de France » (au milieu à gauche).

Le cimetière militaire près du canal rappelle la présence d'une garnison et le rôle joué lors de la Première Guerre mondiale.
Le tracé de la Voie Sacrée qui reliait la ville à Verdun est visible à droite le long du parc où se situe le terrain de sport et de Château de Marbaumont construit au début du XXe siècle. Au sud de la ville, le plateau du Barrois, couvert vers le sud par les sables et argiles du Crétacé, est marqué par les vastes clairières de défrichement créées autour des villages.

Gondrecourt-le-Château (1996) (Crédit photo : Ressource numérique Lecture des paysages lorrains http://rpn.univ-lorraine.fr/UOH/LEPALOR/co/credits.html)



La butte-témoin d'Abainville (fossé tectonique de Gondrecourt-le-Château) (2009) (Crédit photo : Ressource numérique Lecture des paysages lorrains http://rpn.univ-lorraine.fr/UOH/LEPALOR/co/credits.html)



- *Gondrecourt-le-Château*

Gondrecourt se trouve en amont de la vallée de l'Ornain, à environ 1 km au nord des sources de fond de vallée (à gauche sur la photo). Le lotissement au premier plan et le gymnase à gauche montrent l'extension de la ville sur le plateau de revers de la côte de Meuse. L'Ornain et l'Ognon (au fond à gauche) délimitent des espaces boisés à l'est et un terroir voué surtout à la céréaliculture à l'ouest, comme l'atteste le silo situé en bordure de l'ancienne voie ferrée.

- *La butte-témoin d'Abainville*

La route Vaucouleurs-Gondrecourt, au premier plan, se trouve dans la dépression argileuse du Blois où s'étendent de nombreuses prairies. Au centre de la photographie (et à droite), se détache la butte-témoin d'Abainville (Côte Coubo) localisée comme le talus à l'est dans le fossé de Gondrecourt. A l'arrière-plan on aperçoit la côte des Bars.

Au nord de Gondrecourt existe un fossé tectonique de direction sud-ouest-nord-est dans lequel est conservé en inversion de relief un chapelet de buttes-témoins dont l'altitude est comprise entre 350 m et plus de 400 m (Côte Coubo : 366 m). Elles précèdent vers le sud-est la côte des Bars en direction du vaste plateau qui forme le revers de la côte de Meuse.

Le talus de la faille de la Marne à Cousances-aux-Forges (2009) (Crédit photo : Ressource numérique Lecture des paysages lorrains http://rpn.univ-lorraine.fr/UOH/LEPALOR/co/credits.html)



- *Le talus de la faille de la Marne à Cousances-aux-Forges*

A l'extrémité sud-ouest du département de la Meuse, les plateaux calcaires du Barrois font place à une région basse argilo-sableuse : le Perthois. A Cousances-aux-Forges ce dernier s'abaisse à 170 m (en avant de la forêt sur la photographie), mais est interrompu par un talus boisé d'une cinquantaine de mètres de dénivellation qui correspond à la faille de la Marne.

La faille de la Marne constitue un accident tectonique orienté sud-nord qui abaisse le compartiment oriental dans lequel sont conservées des couches du Crétacé inférieur : c'est le cas sous la dépression couverte de prairies. Comme le dégagement du talus orienté vers l'est résulte d'une érosion des couches du Crétacé, le talus lié à la faille est un escarpement de ligne de faille rajeuni direct.

Occupation du sol de Corine Land Cover 2018 (Source : CCL18, Traitement Observ'eau par EAU)

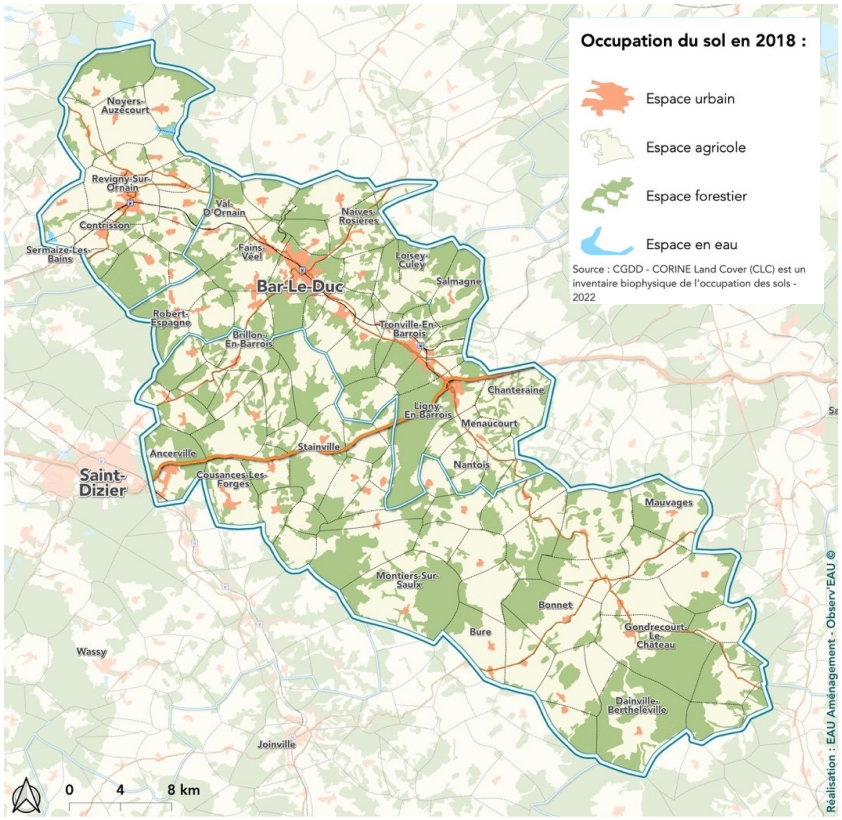

LES SOUS ENTITES PAYSAGERES A L'ECHELLE DU PAYS BARROIS

Les espaces du territoire sont classés selon leur système qui intègre des caractéristiques comme l'usage des sols :

- Les systèmes paysagers de cultures dominantes
- Les systèmes paysagers forestiers
- Les systèmes paysagers de vallées
- Les systèmes paysagers composites (mixtes)

Le territoire du Pays Barrois est majoritairement couvert par des espaces agri-naturels (96 %) avec une répartition égale entre le couvert forestier et semi-naturel et agricole.
Le tissu urbain recoupe 7 % de sa superficie totale.

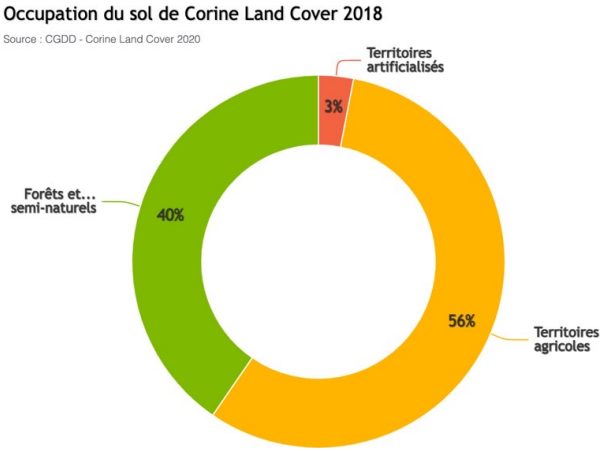

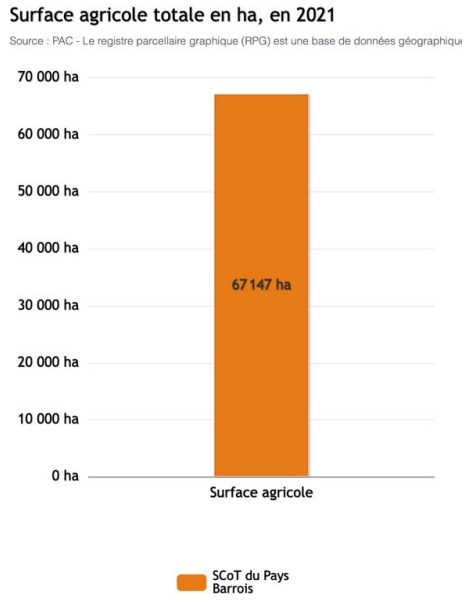

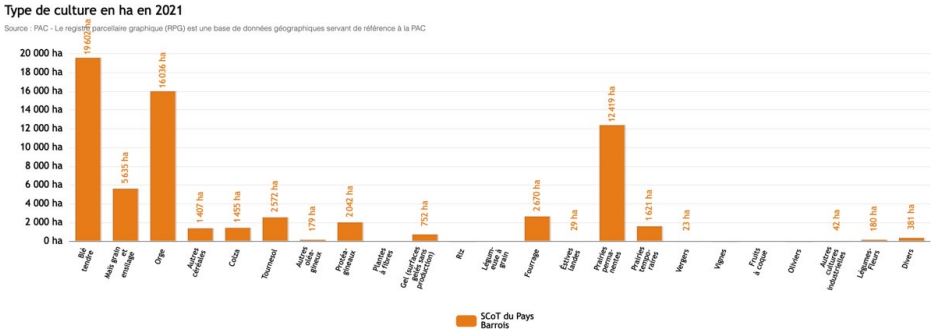

- Les systèmes paysagers de cultures dominantes

Le Pays Barrois recensait, en 2010, 561 exploitations agricoles dont plus de la moitié (305) au sein de la communauté de communes des Portes de Meuse. Le recensement agricole complet ayant lieu tous les dix ans, la tendance baissière du nombre d'exploitations semble se poursuivre au niveau local comme national.
Cette baisse est compensée par une hausse de la taille des exploitations. Nous observons néanmoins, entre 2014 et 2018, une diminution, certes faible, de la surface agricole utile. Ce sont les surfaces de prairies qui assument cette perte de surface, quand en revanche les surfaces de terres arables augmentent.

Évolution des surfaces agricoles utiles de 2014 à 2018 (Source : Chambre d'Agriculture de la Meuse)

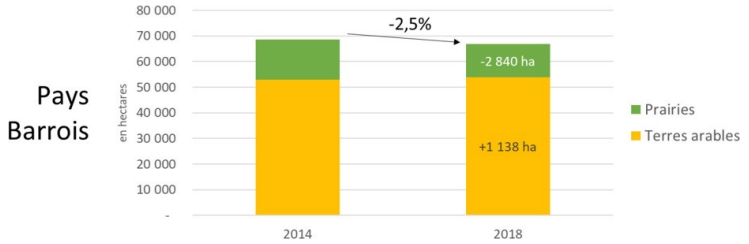

La surface agricole totale du Pays Barrois est de 67 147 ha en 2021. Les principales cultures qui occupent la majorité du territoire sont : blé tendre (19 602 ha), orge (16 036 ha), prairies permanentes (3541 ha) et fourrage (12 419 ha).

Liste des forêts du territoire du Pays Barrois faisant partie des espaces naturels protégés

Zone	Nom	Superficie (km2)	Part sur le territoire (%)
ZNIEFF 2	Massif forestier et étangs de Belval	2,01	10,72
ZNIEFF 2	Forêts domaniales de Trois Fontaines, de Jean d'Heurs, de la Haie Renault et autres bois de Maurupt à Chancenay	10,13	13,81
ZNIEFF 2	Foret de Lisle-en-Barrois	37,09	33,52
ZNIEFF 2	Forêts domaniales de Vaucouleurs, de Montigny, du Vau, des Batis et de Maupas	154,21	46,13
ZNIEFF 1	Foret de la fosse Lemaire à Mandres-en-Barrois	5,27	5,5
NATURA 2000 ZSC	Forêt de Trois-Fontaines	0,03	0,16
NATURA 2000 ZSC	Forêts de la vallée de la Méholle	0,05	0,22
NATURA 2000 ZSC	Bois de Demange, Saint-Joire	5,01	3,98
NATURA 2000 ZSC	Forêts de Gondrecourt-le-Château	23,41	7,62
NATURA 2000 ZSC	Forêts des Argonnelles	6,17	16,84
NATURA 2000 ZPS	Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain	47,75	21,26

Les forêts sur le territoire du Pays Barrois (Crédit photo : Office de tourisme couleurs d'Argonne)



- Les systèmes paysagers forestiers

Les massifs forestiers du Pays Barrois, localisés principalement à l'ouest et au sud-ouest, sont très diversifiés. Ils sont composés majoritairement de feuillus comme le hêtre et le chêne, avec des essences « précieuses » comme l'érable, le merisier, l'alisier et quelques résineux. Selon la topographie et la nature du sol, quatre régions forestières se dessinent :

- L'Argonne périphérique et le Perthois : les forêts se développent sur des sols argilo limoneux et se composent de chênes et de hêtres (45% respectivement)
- Le Barrois : cette région forestière recouvre l'essentiel du territoire du Pays barrois. Les massifs forestiers sont essentiellement composés de hêtres (55%) qui se développent sur des sols calcaires argileux. Au sein du Barrois, sur les limons profonds (placages valanginiens), les boisements sont composés de hêtres (55%) et de chênes (45%),
- Les côtes et collines de Meuse (ou plateaux calcaires au Sud du Pays Barrois (Gondrecourt)

- Le Bois de Demange, Saint-Joire

Le site, d'une surface de 463 ha, est constitué d'un complexe de forêts de ravins, de hêtraies et de prairies pâturées bordant la Vallée de l'Ormançon, et de milieux plus secs, vestiges de pelouses à orchidées avec des formations à genévriers.
Le site étant couvert à 82% de hêtraies, il présente une forte vulnérabilité au changement climatique. Les hêtraies souffrent déjà d'importants dépérissements du fait du stress hydrique et des températures caniculaires se succédant sur les dernières années. Fragilisés, les hêtraies sont plus à risque de subir les dégâts provoqués par le scolyte du hêtre. Selon les estimations, la surface propice au hêtre diminuera de 80 à 93% à l'horizon 2100, ce qui remet en question la pérennité du site à long terme.

Bois de Demange, Saint-Joire (Crédit photo : DREAL Grand Est)



La Forêt de Gondrecourt-le-Château (Crédit photo : DREAL Grand Est)



- La Forêt de Gondrecourt-le-Château

Le site, d'une superficie de 1 063 ha abrite des milieux forestiers variés avec une formation à genévrier de 2,6 ha et une pelouse sèche. La forêt de Gondrecourt-le-Château se compose de pelouses à orchidées et de boisements forestiers dominant sur les versants et les fonds de vallons.
Une gestion adéquate est nécessaire pour préserver les milieux sensibles. Dans les secteurs forestiers, il s'agit de favoriser la régénération naturelle (conservation des essences à haute valeur patrimoniale, maintien de certains vieux arbres). Concernant les pelouses calcaires, la fermeture des milieux constitue la principale menace.
Le site est composé à 84,3% de chênaies pédonculées qui nécessitent un sol bien alimenté en eau tout au long de l'année. Le changement climatique, du fait de l'augmentation attendue des périodes de stress hydrique, menace donc la pérennité du site.

- Les Forêts des Argonnelles

Le site, d'une superficie de 1030 ha, abrite quatre habitats d'intérêt communautaire et notamment des secteurs alluviaux à Orme lisse.
La dernière évaluation du site de 2004 souligne que les zones les plus sensibles sont bien répertoriées et peu vulnérables si une sylviculture adaptée est mise en oeuvre. Tous les habitats forestiers sont gérés de façon adaptée pour préserver la biodiversité : régénération naturelle, coupe progressives, diversification des essences. Certaines activités humaines (drainages et autres travaux hydrauliques) ont dégradé la valeur biologique de certains tronçons de ruisseau. Les habitats forestiers du site sont composés principalement de hêtraies (41%) et de chênaies pédonculées (41%).

Les Forêts des Argonnelles (Crédit photo : DREAL Grand Est)



Les Forêts et Etangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain (Crédit photo : DREAL Grand Est)



- Les Forêts et Etangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain

Le site représente une superficie totale de 15 308 ha répartie sur la Meuse et la Marne. La partie meusienne comprend 8 600 hectares situés au nord-ouest du Pays Barrois comprenant la Vallée de l'Ornain entre Val-d'Ornain et Rancourt-sur-Ornain et les forêts d'Argonne de Villers-aux-Vents à Sommeilles.
Les menaces pèsent principalement sur : le maintien de la quiétude des massifs forestiers (vis-à-vis de la Cigogne noire, notamment) ; la préservation des étangs et d'une pisciculture extensive ; le maintien des surfaces en herbe et des éléments fixes du paysages (haies, arbustes…) et le maintien de la dynamique du cours d'eau de l'Ornain et de ses habitats rivulaires (boisements, prairies, ripisylves…).

La vallée de l'Ornain (Crédit photo : Ressource numérique Lecture des paysages lorrains http://rpn.univ-lorraine.fr/UOH/LEPALOR/co/credits.html)



- Les systèmes paysagers de vallées

Le territoire du SCoT du Pays Barrois s'inscrit dans le plateau Barrois. Il présente un relief de plaine, marqué lui aussi par les vallées et l'hydromorphie.

- La vallée de l'Ornain

C'est à Gondrecourt-le-Château, que l'Ornain se forme et entame sa course de 120 km à travers le sud meusien traversant les villes de Ligny-en-Barrois, Bar-le-Duc et Revigny-sur-Ornain, avant de se jeter dans le Saulx. Petites cités et grande industries se sont installées au cours des siècles le long de l'Ornain dans un décor grandeur nature.
La vallée de l'Ornain présente globalement un relief ondulé, avec des vallons entaillés par un réseau hydrographique dense.

- La vallée de la Saulx

D'une rive à l'autre, les ponts de Rupt-aux-Nonains, d'Haironville ou encore de Bazincourt-sur-Saulx datant des XVIème et XVIIème siècle et qui, la belle saison venue s'inscrivent dans un cadre de verdure exceptionnelle.
A quelques pas de là, une collection de paléontologie située à Lisle-en-Rigaut. Les lavoirs mais également les fontaines sont autant d'éléments de patrimoine façonnés dans la pierre de pays.
Les châteaux qui bordent la Saulx rappellent combien cette vallée était prisée par certains hauts fonctionnaires de l'ancien Duché. Pureté des traits et harmonie des proportions, le style Renaissance des châteaux de la vallée de la Saulx, prend ici toute sa dimension. Surmontés de toit en pavillon et dominés aux angles par des tours ou des tourelles, ces édifices possèdent généralement un parc paysager dont le château de la Varenne à Haironville a obtenu le label « Jardin remarquable ».

Les enjeux liés au développement du paysage

Type d'enjeu	Description
Les enjeux paysagers liés à l'urbanisme	Les villes peuvent évoluer en se composant le nouveau paysage urbain : structurer les extensions autour de nouvelles rues bien reliées au centre, rénover les maisons, redessiner les espaces publics. L'enjeu est d'accueillir de nouveaux habitants, de nouvelles activités en les intégrant à la ville existant ainsi qu'au paysage environnant.
Les enjeux paysagers liés à la forêt	L'extension de l'urbanisation entraîne une diminution de la surface forestière. Les forêts sont des systèmes vulnérables car la longue durée de vie des arbres limite leur adaptation rapide aux changements environnementaux drastiques. Les changements climatiques pourraient modifier la fréquence et l'intensité des perturbations forestières telles que les infestations d'insectes, les espèces envahissantes, les incendies de forêt et les tempêtes.
Les enjeux paysagers liés à l'agriculture	• Maintenir l'agriculture qui ouvre les paysages • Protéger les terres agricoles vis-à-vis de l'urbanisation • Maintenir une agriculture diversifiée
Les enjeux paysagers liés à la route et au chemin	La route traverse les villes principales, passe le long de la vallée de l'Ornain. Quelques voies offrent par endroits de larges vues panoramiques sur les paysages du Pays Barrois. Le paysage perçu depuis la route constitue la première impression du territoire. C'est aussi l'un des principaux paysages quotidiens pour les habitants. Le soin apporté à l'aménagement et à la gestion des voies et de leurs abords est donc très important.

L'EVOLUTION DE PAYSAGE

Le territoire du SCoT du Pays Barrois constate des phénomènes d'étalement urbain favorisés par la périurbanisation résidentielle en particulier dans et autour de villes majeures.
Liée au développement économique et à la croissance démographique, l'artificialisation des sols engendre, directement, la perte de terres agricoles ou la destruction d'habitats naturels et, indirectement, la fragmentation et le cloisonnement des milieux naturels. L'imperméabilisation des sols due à la construction de bâtiments, de routes ou de parkings nuit à l'infiltration des eaux et favorise donc les épisodes de crues ou d'inondations.
Toutefois, de manière générale, ce phénomène renouvelle un enjeu qui reste d'actualité de maitrise qualitative de l'urbanisation :

- pour éviter les risques de dysfonctionnements urbains, environnementaux ou paysagers (circulation, lisibilité du paysage, gestion des nuisances et aux pluviales, accès aux services à la population et moyens de mobilités alternatifs et doux,...),
- voire pour résorber certains dysfonctionnements existants.

L'évolution du paysage sur le territoire du SCoT du Pays Barrois a la tendance :

- à la périurbanisation résidentielle :
  - densification et/ou prolongement du tissu bâti existant de centre-ville,
  - densification et/ou extension d'urbanisations périphériques préexistantes et peu denses,
  - extensions résidentielles peu denses en périphérie (étalement urbain).
- à la déforestation pour création d'infrastructure
- à la replantation d'espace forestier

Zoom sur la commune Abainville, phénomène de déforestation pour création d'infrastructure

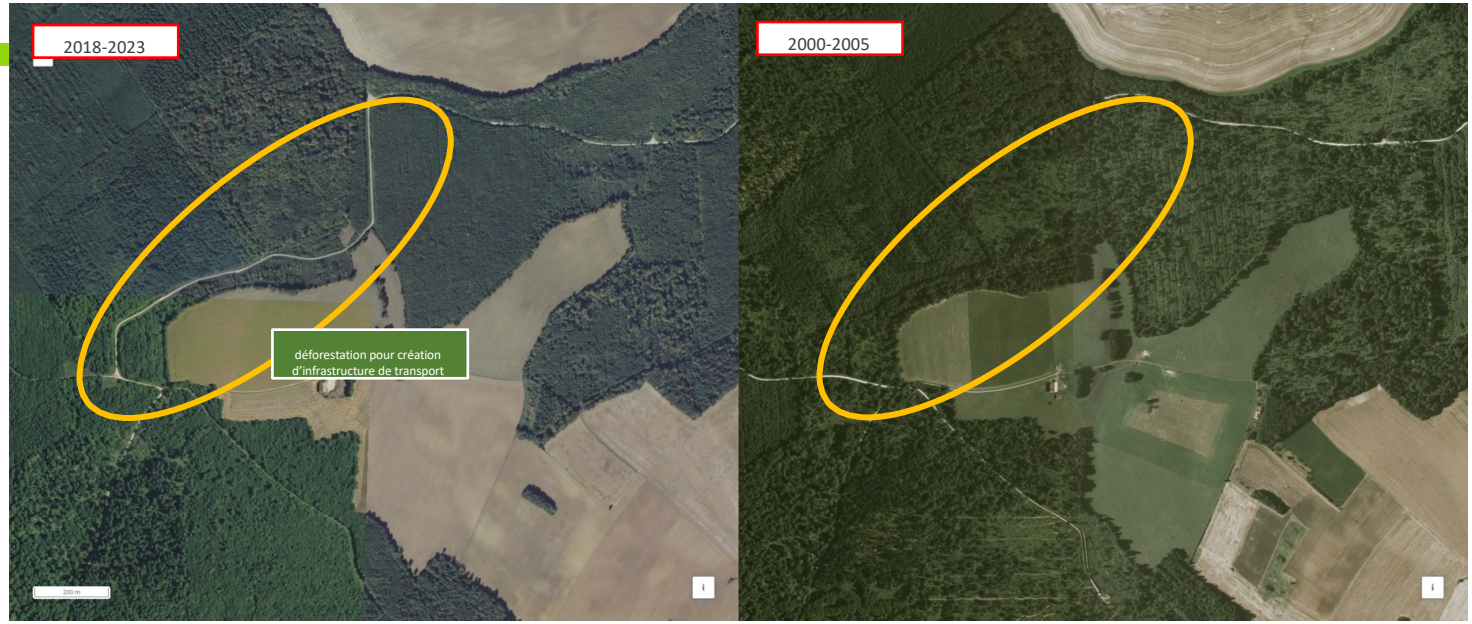

Zoom sur la commune Cousances-les-Forges, phénomène de déforestation pour création d'infrastructure

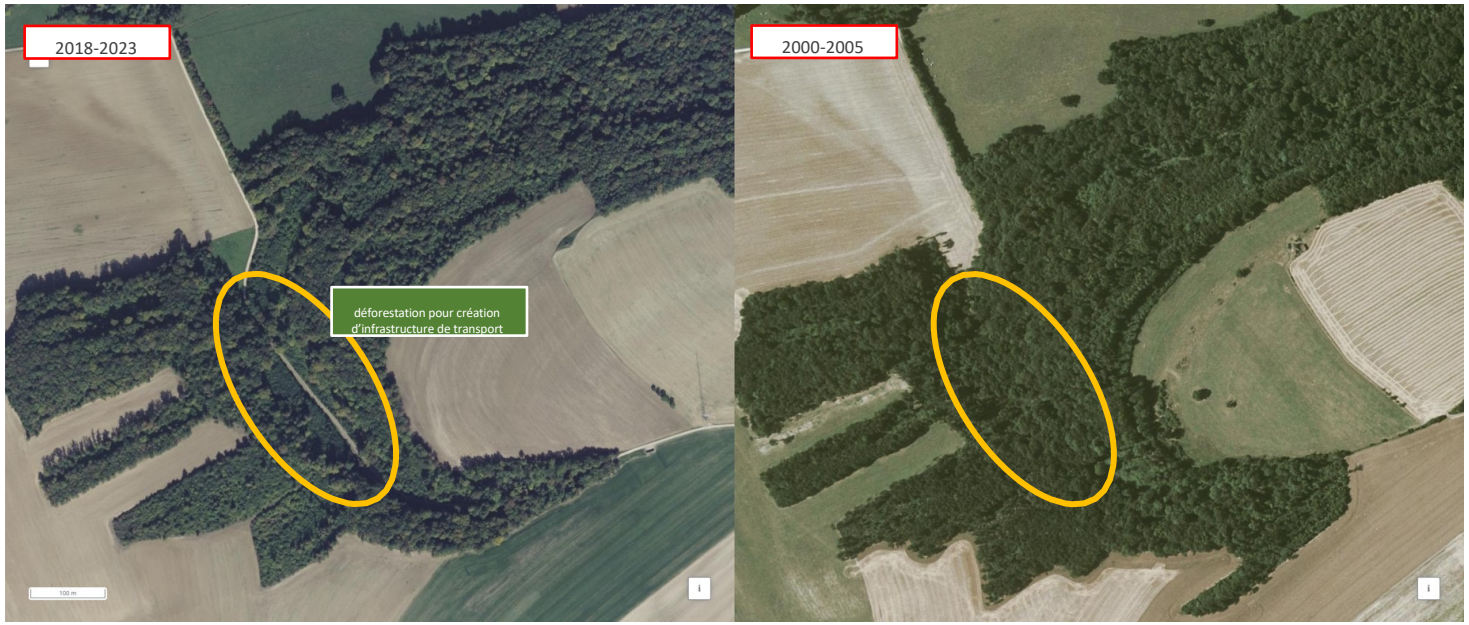

Source : Remonter le temps - IGN

Zoom sur Bar-le-Duc, phénomène de densification et/ou extension d'urbanisations

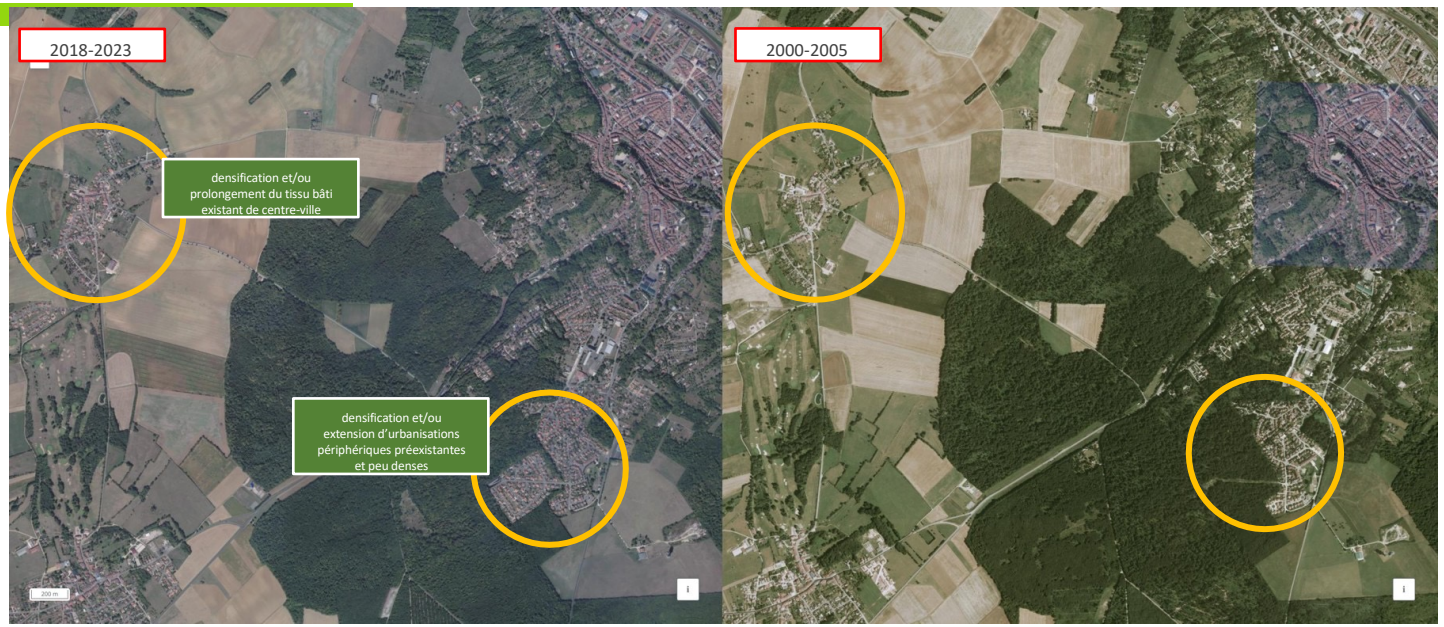

Zoom sur Bar-le-Duc, phénomène d'urbanisation artificiel pour un espace commercial

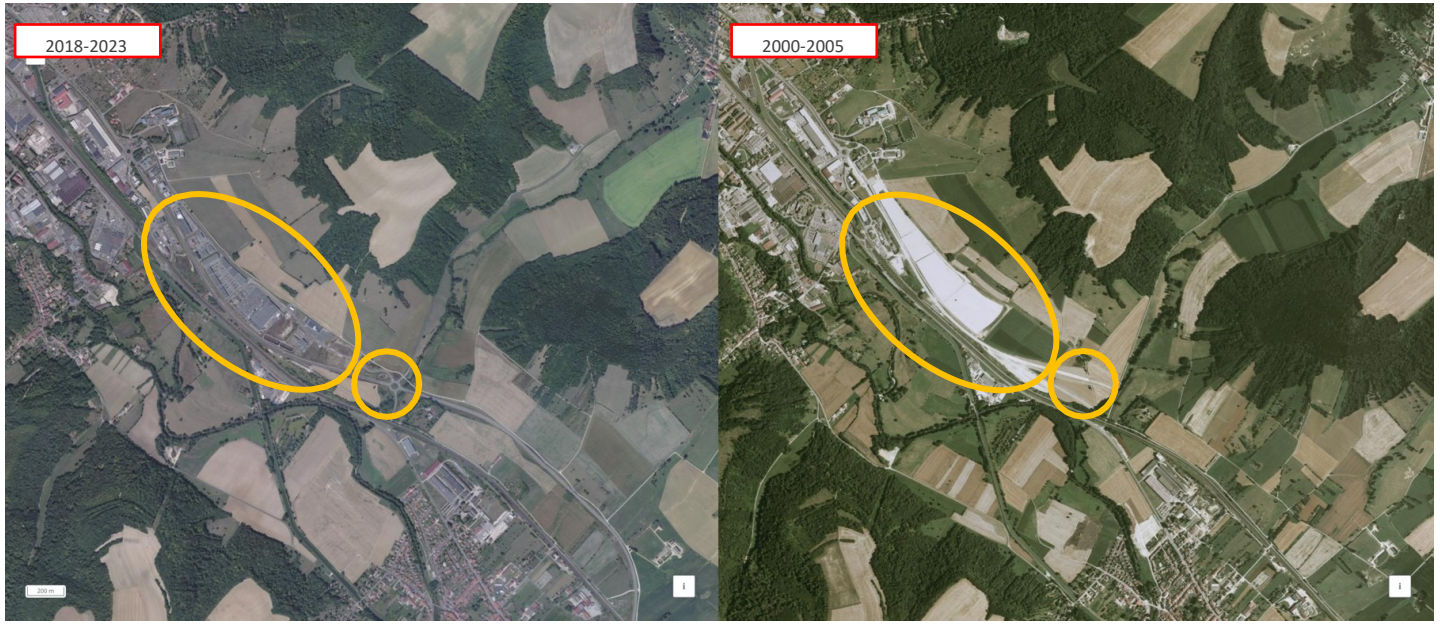

Source : Remonter le temps – IGN

Zoom sur la commune Contrisson, phénomène de replantation d'espace forestier, pour une densité plus importante d'arbres et de végétation



Zoom sur la commune Vouthon-Haut, phénomène de replantation d'espace forestier, pour une densité plus importante

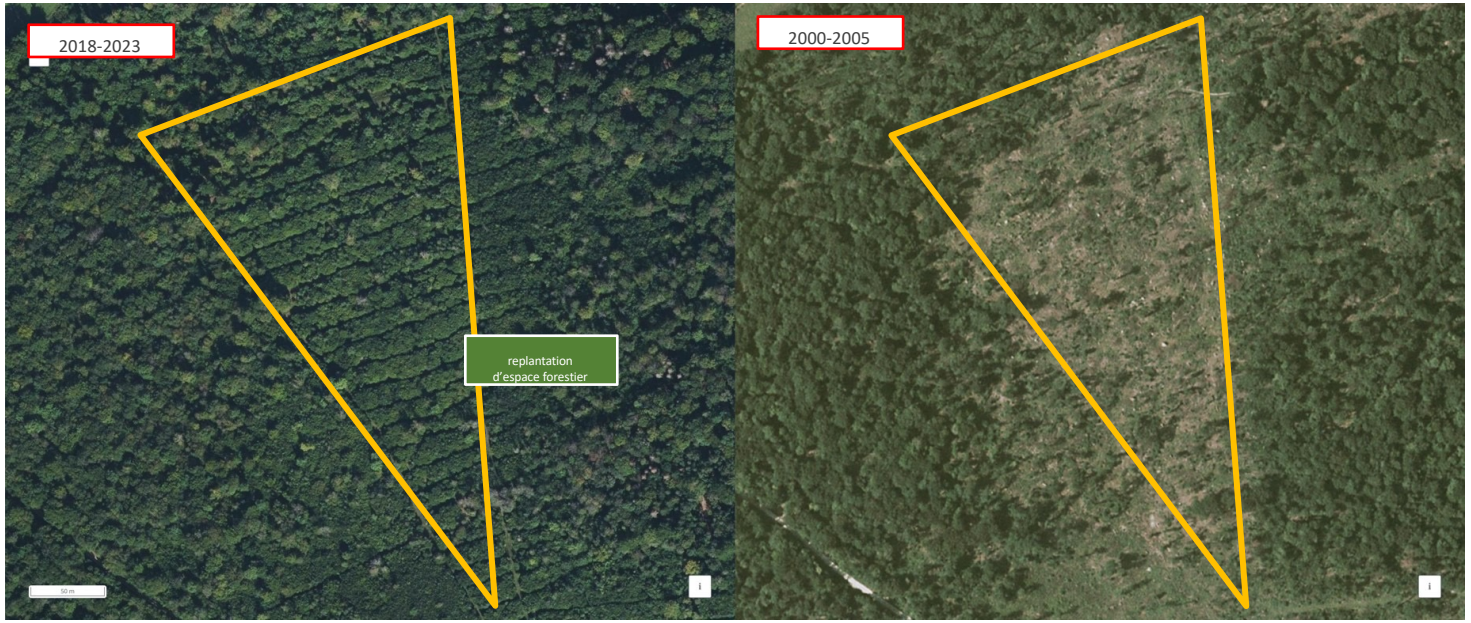

SYNTHESE, ENJEUX, PERSPECTIVE D'EVOLUTION, HIERARCHISATION

Le territoire du Pays Barrois est majoritairement couvert par des espaces agri-naturels (96 %) avec une répartition égale entre le couvert forestier et semi-naturel et agricole. Le tissu urbain recoupe 7 % de sa superficie totale. Les grandes entités paysagères du territoire sont le Plateau barrois, les vallées de l'Ornain et de la Saulx. L'évolution du paysage sur le territoire du SCoT du Pays Barrois a la tendance à la périurbanisation résidentielle, la déforestation pour création d'infrastructure et la replantation d'espace forestier.
Le SCoT du Pays Barrois compte 8 sites classés et 2 sites inscrits et recense 119 monuments historiques, dont 51 sites classés et 68 sites inscrits. La majorité des monuments historiques sont des monuments religieux (églises, chapelles…), des châteaux et des habitations.

Il convient cependant de noter :

- Une disparition de certaines structures paysagères emblématiques (forêts) au profit des grandes cultures
- Un manque de valorisation de certains monuments
- Un risque de la destruction d'habitats naturels et, indirectement, la fragmentation et le cloisonnement des milieux naturels lié au procès d'urbanisation
- Un risque de dévalorisation du petit patrimoine dans le cas d'une urbanisation mal maîtrisée

Priorité 1	Préserver les paysages à travers la Trame verte et Bleue locale
	Valoriser les paysages via la protection des milieux et des points de vue
Priorité 2	Valoriser le patrimoine via un traitement qualitatif des abords des monuments, des réflexions sur l'éclairage et une desserte par les circulations douces et les itinéraires de découverte
	Veiller à la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions

PATRIMOINE BÂTI

SCoT du Pays Barrois

Le socle paysager

Une double vallée orientée Sud-Est / Nord-Ouest

Culminant à près de 400m d'altitude, le Pays Barrois a pour particularité de se situer en contrefort du bassin versant de la Seine, lui donnant un rôle de porte d'entrée de l'ancienne Lorraine, ce qui marquera fortement son histoire.

Essentiellement calcaire, le Plateau Barrois est drainé par deux rivières principales : **la Saulx et son affluent l'Ornain** (prenant sa source au Sud, à Gondrecourt-le-Château), complétées par la Chée, affluent secondaire s'écoulant en partie Nord. L'ensemble de ce système hydrographique oriente considérablement le **fonctionnement du territoire sur un axe Sud-Est / Nord-Ouest**, creusé par une topographie marquée au Sud.

Cette particularité donne naissance à **deux typologies de vallées,** qui se structurent de manière très linéaire, sur le parallèle constitué entre Ornain et Saulx.

- **La vallée de l'Ornain** se dessine au Nord du territoire et se caractérise par un certain relief, significatif par ses coteaux dissymétriques. Ces derniers viennent pourtant encadrer un large fond de vallée de 1 à 2 km, propice à l'implantation de multiples activités humaines.
- **La vallée de la Saulx** au Sud, est quant à elle plus resserrée sur son cours d'eau, dessiné par de multiples méandres anguleux traversant des prairies humides pâturées, ainsi que de nombreux **villages construits en pierre de pays (patrimoine géomorphologique local).**

Socle géographique – Implantation urbaine *(atopia)*

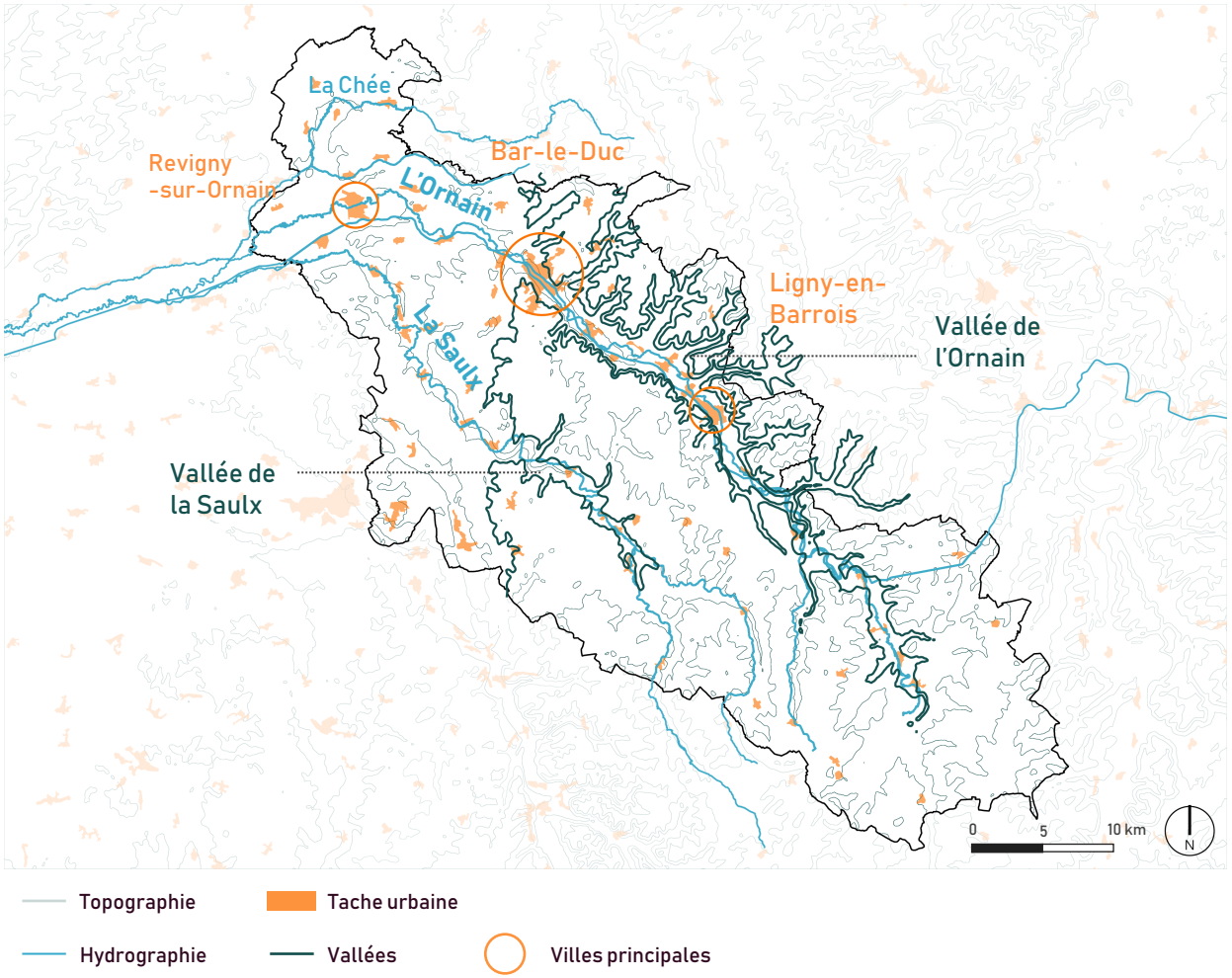

Le socle paysager

Des paysages naturels homogènes, entre plateaux agricoles et plaines alluviales

Marqué par son contexte lorrain, le Pays Barrois s'inscrit sur les franges de l'Argonne au Nord et se structure par des paysages naturels, répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Ces derniers se composent d'une majorité d'espaces agri-naturels, prenant la forme de clairières agricoles (espaces de prairie : fourrage, estive lande, prairie permanente…), dont les paysages apparaissent souvent comme dénudés et encadrés par une importante trame forestière.

À noter que les massifs forestiers du Plateau Barrois sont très diversifiés, composés majoritairement de feuillus comme le hêtre et le chêne, avec des essences « précieuses » comme l'érable, le merisier, l'alisier et quelques résineux. Ainsi les forêts domaniales du Haut-Juré, de Ligny-en-Barrois, ou encore les forêts de Gondrecourt-le-Château (Forêt domaniale de Vau, Bois des Founots), viennent nourrir cette richesse arborée, et participent grandement au maintien du système hydrographique local.

En parallèle d'une certaine uniformité des paysages naturels des plateaux, notamment due à l'intensification agricole, la lecture des vallées qui les entaillent laisse place à une multiplicité de situations. Un maillage paysager secondaire s'observe alors au sein des plaines alluviales (prairies humides) en lien direct avec la Saulx et l'Ornain.

Socle paysager – Couvert forestier et motifs paysagers *(atopia)*

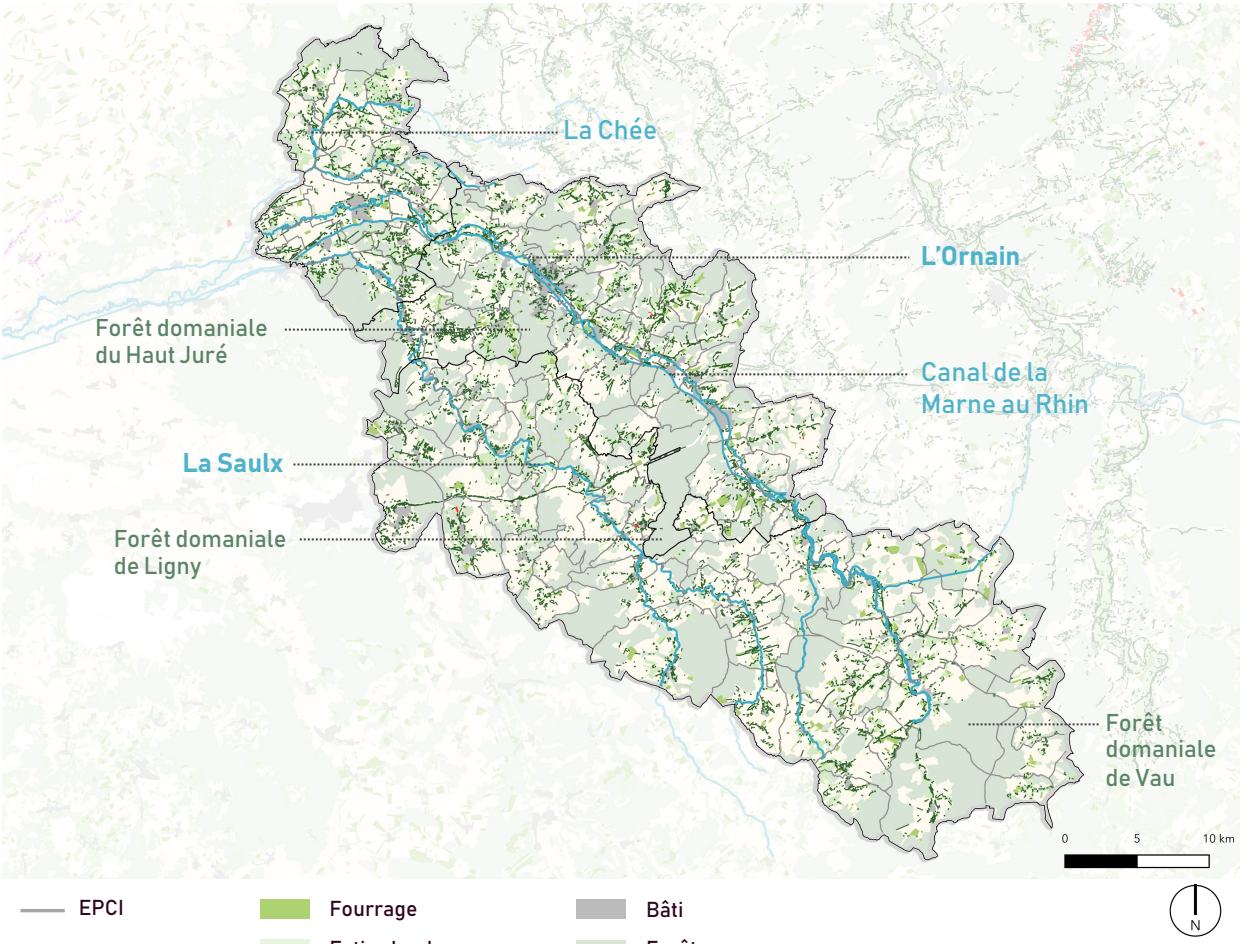

Le socle paysager



Chemin rural dit de Chaudeval à Menaucourt, © atopia



Chemin rural dit de Chaudeval à Menaucourt, © atopia



Paysage agricole - Ferme St-Jean à Bonnet, © atopia



L'Ornain à Ligny-en-Barrois, © atopia



Élevage bovin aux environs de Brabant le Roi, © atopia



Élevage caprin aux environs de Menaucourt, © atopia

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Un socle géographique induisant une urbanisation linéaire, concentrée sur les deux vallées principales

L'urbanisation du Pays Barrois prend naissance en creux de vallée, suivant le tracé de ses cours d'eau (Saulx, Ornain et Chée), ainsi que de ses infrastructures (canal de la Marne au Rhin, N 135, ligne ferroviaire Paris-Strasbourg...), impliquant un développement linéaire, principalement concentré sur les vallées de l'Ornain et de la Saulx. Forte d'un passé féodal et d'un patrimoine « Renaissance » remarquables, ces deux vallées ont également été le creusé historique d'industries du XIXe et XXe siècles, s'ancrant au fil des décennies au sein du territoire.

Bien que distinctes par leur identité, les vallées de la Saulx et de l'Ornain, présentent aujourd'hui un caractère complémentaire, constitutif des paysages Barrois.

- **L'Ornain, bien qu'affluent de la Saulx, forme un premier axe d'urbanisation**, tel un fil conducteur historique reliant trois villes cœurs, que sont Bar-le-Duc, Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois. Son vaste fond de vallée fut d'ailleurs propice au développement de petites villes d'industries, ce qui donne à la vallée de l'Ornain son caractère structurant à l'échelle du Pays Barrois.

- **Tandis que la vallée de la Saulx**, plus resserrée de par sa géographie, fédère autour de son cours d'eau **un maillage secondaire de petits villages** plus diffus, s'implantant au gré de ses méandres et présentant des activités davantage liées au milieu rural et forestier *(cf. Typologies historiques des villages)*

Structure urbaine – Évolution de la tâche urbaine *(atopia)*

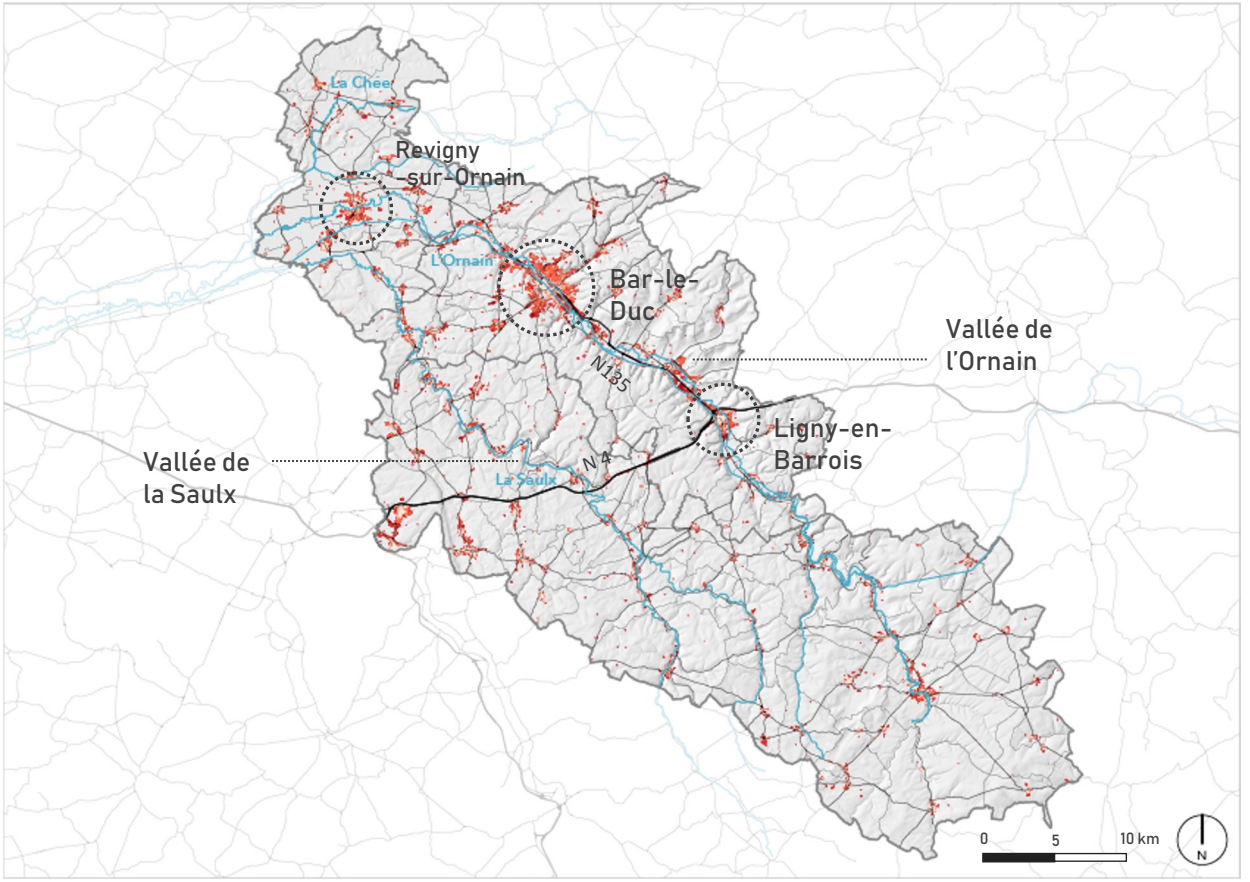

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

	1866-20	1950-60	Aujourd'hui	Formes urbaines
BAR-LE-DUC				
LIGNY-EN-BARROIS	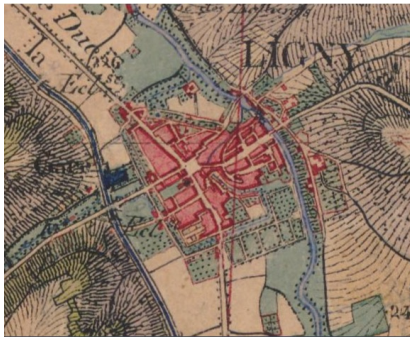			
REVIGNY-SUR-ORNAIN				

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Bar-le-Duc : De la ville haute au quartier Renaissance

La ville de Bar-le-Duc constitue le cœur historique du Pays Barrois, notamment par son emplacement stratégique : son centre ancien se situe sur la bordure Sud du plateau, dominant de 50 m le lit majeur de l'Ornain, **à proximité de l'ancienne voie romaine Reims-Toul**. Ancienne capitale du Duché de Bar, le site originel a traversé les siècles entre époque féodale et époque d'entre-deux guerres. Située à la frontière entre Lorraine et Champagne, c'est aujourd'hui le chef-lieu du Département de la Meuse.

Prenant naissance en point haut et à flanc de coteau, la ville haute s'est développée de manière radioconcentrique. Elle se caractérise aujourd'hui par de l'habitat ancien, ponctué d'hôtels Renaissance et de rues médiévales.

BAR-LE-DUC



Évolution de la tâche urbaine – année 1900 *(atopia)*

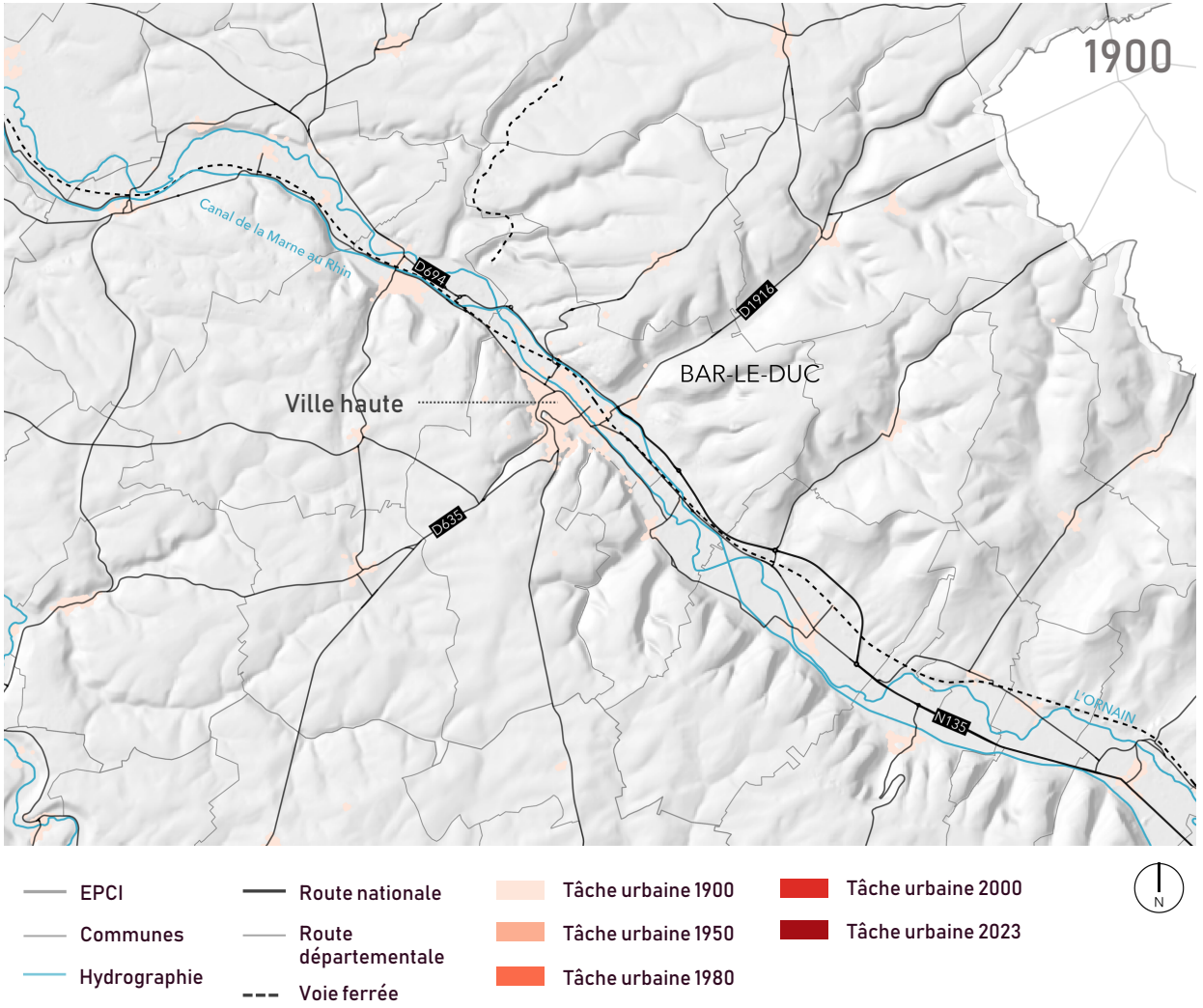

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Bar-le-Duc : la ville basse, une urbanisation moderne, en fond de vallée

Bar-le-Duc s'est ensuite développé en fond de vallée, tourné vers l'Ornain, accueillant notamment l'implantation de la préfecture, la création d'une importante gare en bordure de la voie ferrée Paris-Strasbourg et du canal de la Marne au Rhin, le long desquels se sont implantées quelques industries, **comme les filatures « Bergère de France »**.

À noter que la ville a subi bon nombre de bombardements issus de la Première Guerre mondiale. À la fois centre administratif, militaire et médical, Bar-le-Duc a servi à l'époque d'arrière-front pour le centre militaire de Verdun. Aujourd'hui la présence du cimetière militaire à proximité du canal, ainsi que la préservation de la « Voie sacrée », reliant la ville à Verdun, forment d'importants supports de mémoire. L'essentiel de la ville basse se localise au Sud du canal de la Marne au Rhin, le long de la voie ferrée Paris-Strasbourg et de l'Ornain.

BAR-LE-DUC

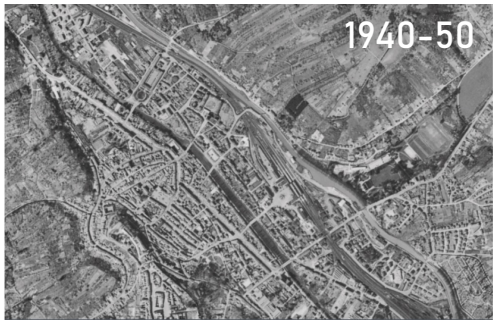

Évolution de la tâche urbaine – année 1950 *(atopia)*

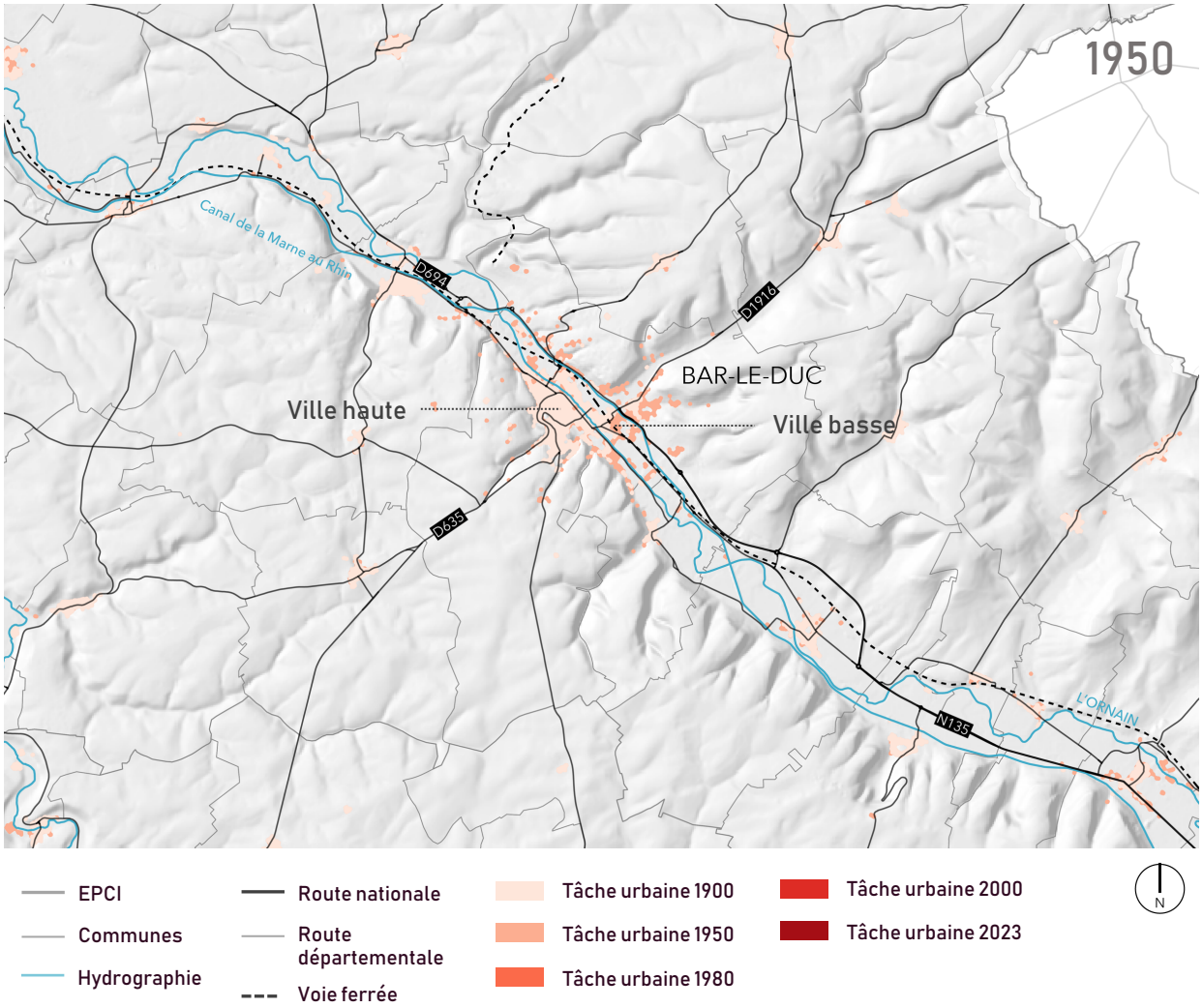

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Bar-le-Duc : l'urbanisation de plateau des 1960-80

Les années 1960-80 ont vu se mettre en place un programme de réhabilitation dans les hauteurs de Bar-le-Duc, à flanc de coteau arboré, ainsi que sur les plateaux agricoles. De nouveaux lotissements ont ensuite été construits, développant à la fois des logements individuels et collectifs, accompagnés d'équipements, ainsi que de nouveaux parcs publics.

La partie de la ville la plus récente se localise aujourd'hui au niveau du quartier de la Côte Sainte-Catherine (1960), qui se trouve sur les hauteurs du versant droit, au nord, ainsi qu'au niveau du quartier de la Fédération, apparaissant plus à l'Ouest.

BAR-LE-DUC



Évolution de la tâche urbaine – année 1980 *(atopia)*

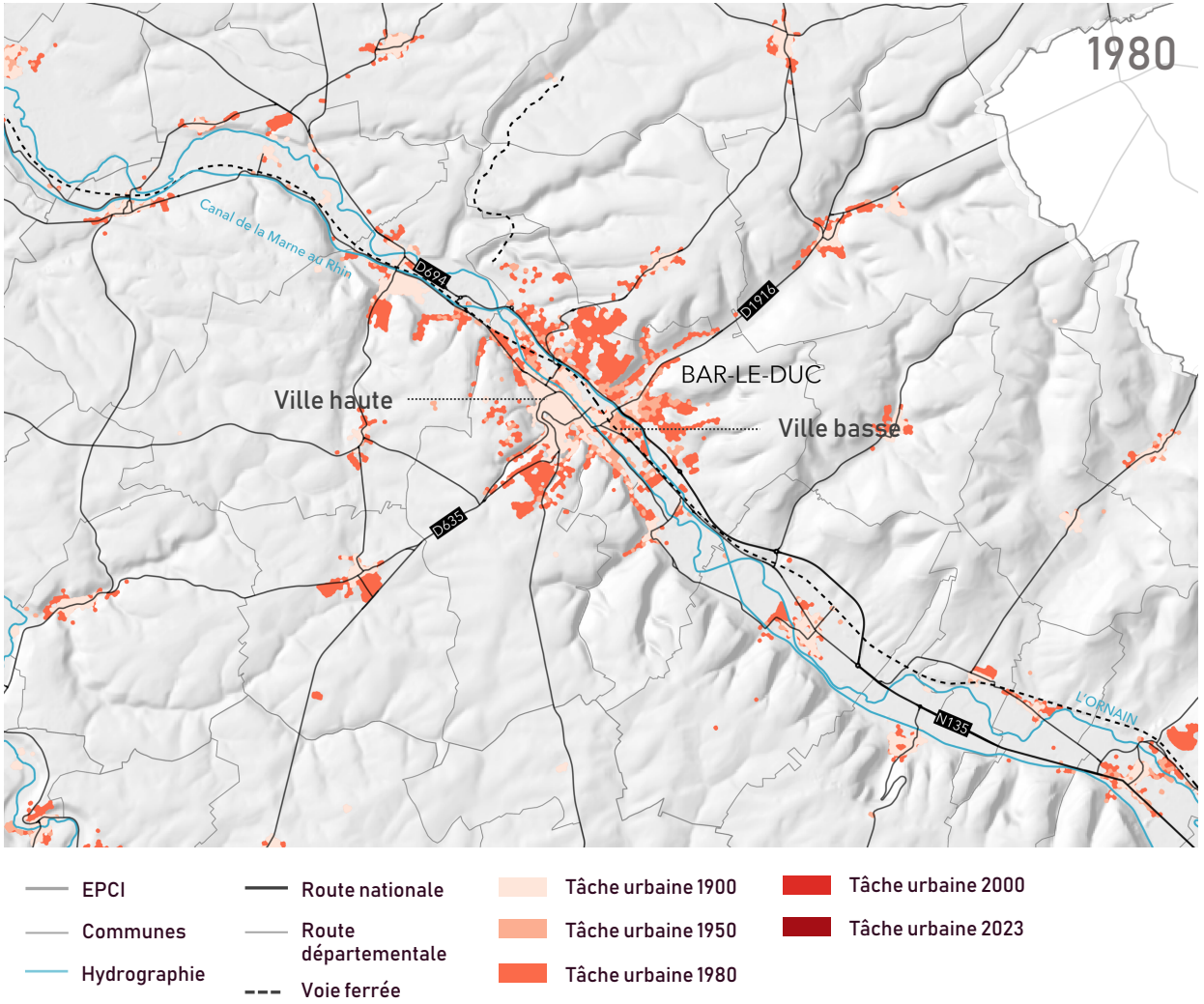

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Bar-le-Duc aujourd'hui : une commune résidentielle et active, doublement séquencée

Aujourd'hui Bar-le-Duc se présente comme une ville lamellée et séquencée par ses infrastructures d'Ouest en Est. Elle est en effet traversée par l'Ornain, le Canal de la Marne au Rhin, ainsi que le faisceau ferroviaire reliant Paris à Strasbourg. Bien qu'auparavant propices pour son développement, ces dernières contraignent considérablement l'urbanisation barisienne par leur multiplicité.

Ce constat a notamment eu pour conséquence de rythmer l'évolution du fond de vallée en deux temps :

- Du Nord-Ouest historique, avec un cœur Renaissance radioconcentrique, qui concentre une majeure partie de l'habitat ancien ;
- Au Sud-Est actif, illustré par la vitrine commerciale d'entrée de ville, marquée par la ZAC de la Grande Terre

En troisième temps, la ville s'est construite de manière plus latérale, creusant les plateaux agricoles qui recueillent aujourd'hui des lotissements issus des années 1960 à 1990, entre habitat individuel et collectif.

Évolution de la tâche urbaine – année 2023 *(atopia)*

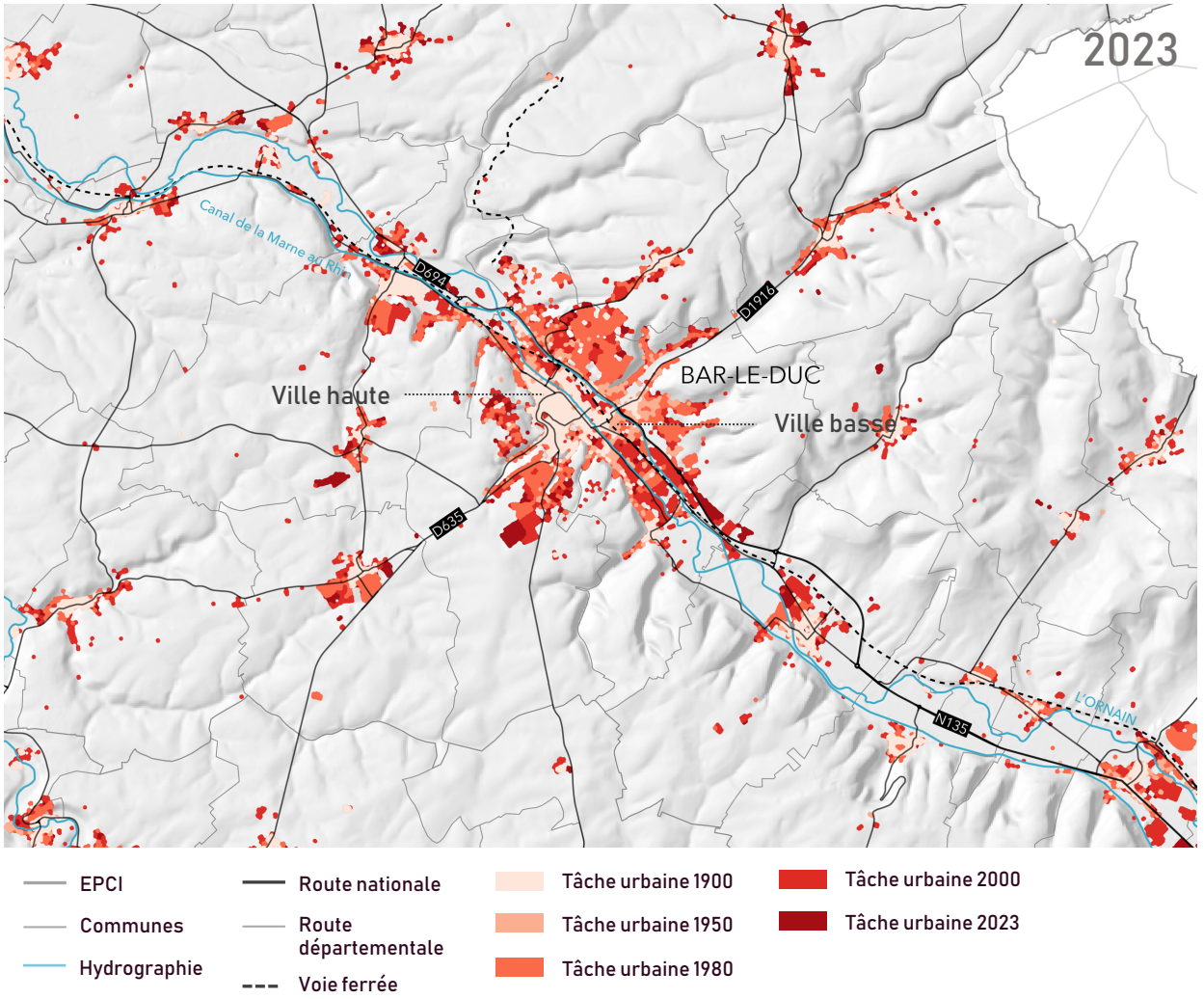

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Revigny-sur-Ornain : un cœur historique disparu

La commune rurale de Revigny-sur-Ornain a été à maintes reprises le chef-lieu de multiples affrontements, marquant profondément le développement de son urbanisation. Dans un premier temps fortifié, son centre-bourg s'est vu détruit après l'invasion barbare, puis touché des siècles plus tard, lors des bombardements de la Première et de la Seconde Guerre mondiale.

Quelques bâtisses témoignent de son histoire disparue, notamment à travers l'**Hôtel de Ville** et son **style Renaissance, ou encore la Maison forte dotée de douves apparentes, faisant é**cho à l'histoire des petites villes implantées en fond de vallée de l'Ornain.

REVIGNY-SUR-ORNAIN



Évolution de la tâche urbaine – année 1900 *(atopia)*

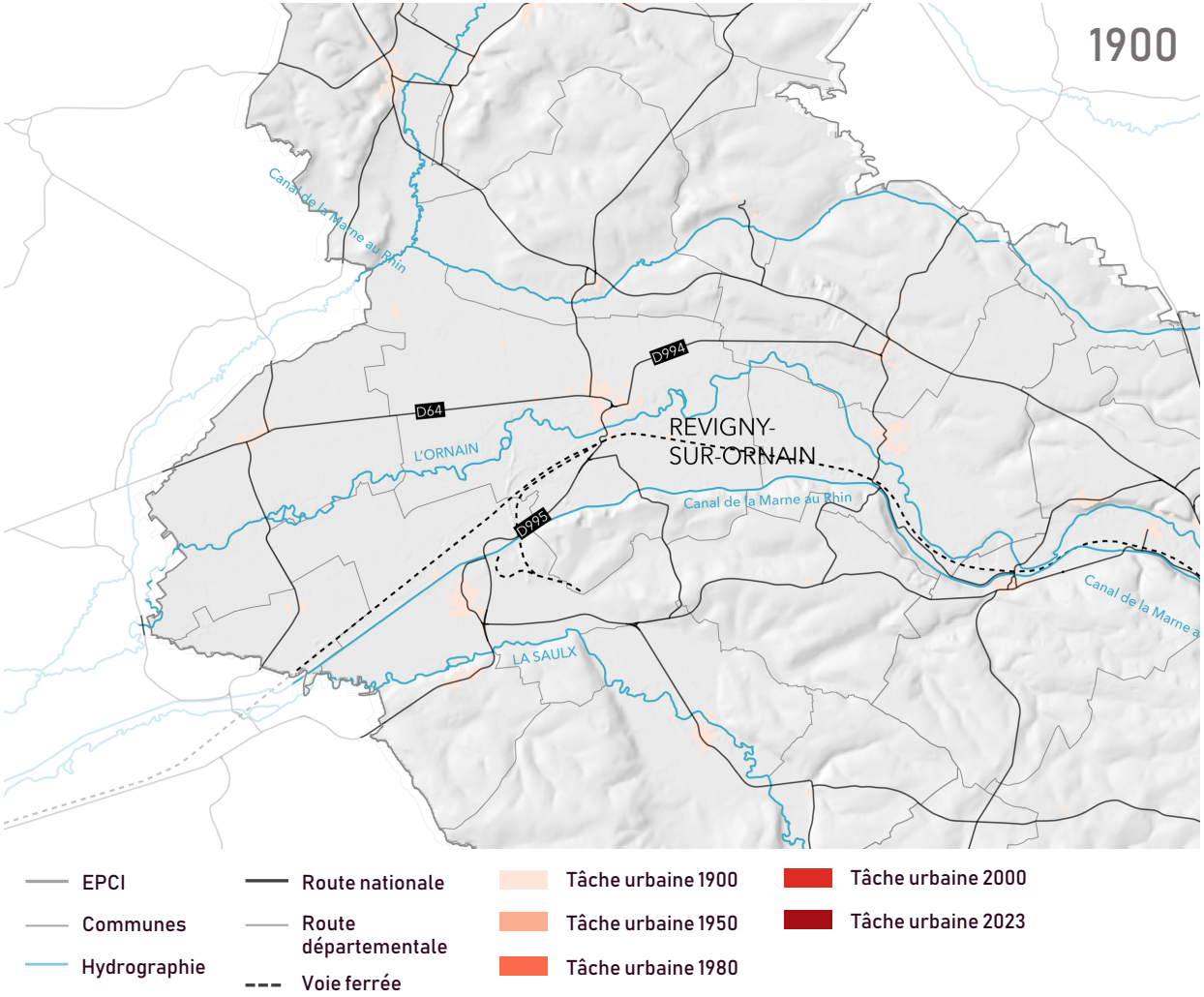

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Revigny-sur-Ornain : une ville marquée par les guerres successives

Ancienne ville fortifiée, Revigny s'est ensuite transformée en ville d'arrière-front à l'instar de Bar-le-Duc, au regard de l'emplacement stratégique du Pays Barrois. En effet, la commune fut lourdement touchée par de multiples bombardements. À noter que Revigny-sur-Ornain a tout particulièrement joué un rôle décisif lors des affrontements de la bataille de la Marne, ainsi que de celle de Verdun entre 1914 et 1916. La nécropole nationale localisée sur la commune, représente l'un des lieux mémoires de cette époque.

De manière plus générale, l'histoire de Revigny fait échos au passé du territoire meusien marqué par quatre années de conflits, qui ont ensuite donné naissance à un immense chantier de reconstruction d'après-guerre. On retrouve notamment au sein du tissu revinéen, une multitude de bâtisses issues de cette architecture datant des années 1920.

REVIGNY-SUR-ORNAIN



Évolution de la tâche urbaine – année 1950 *(atopia)*

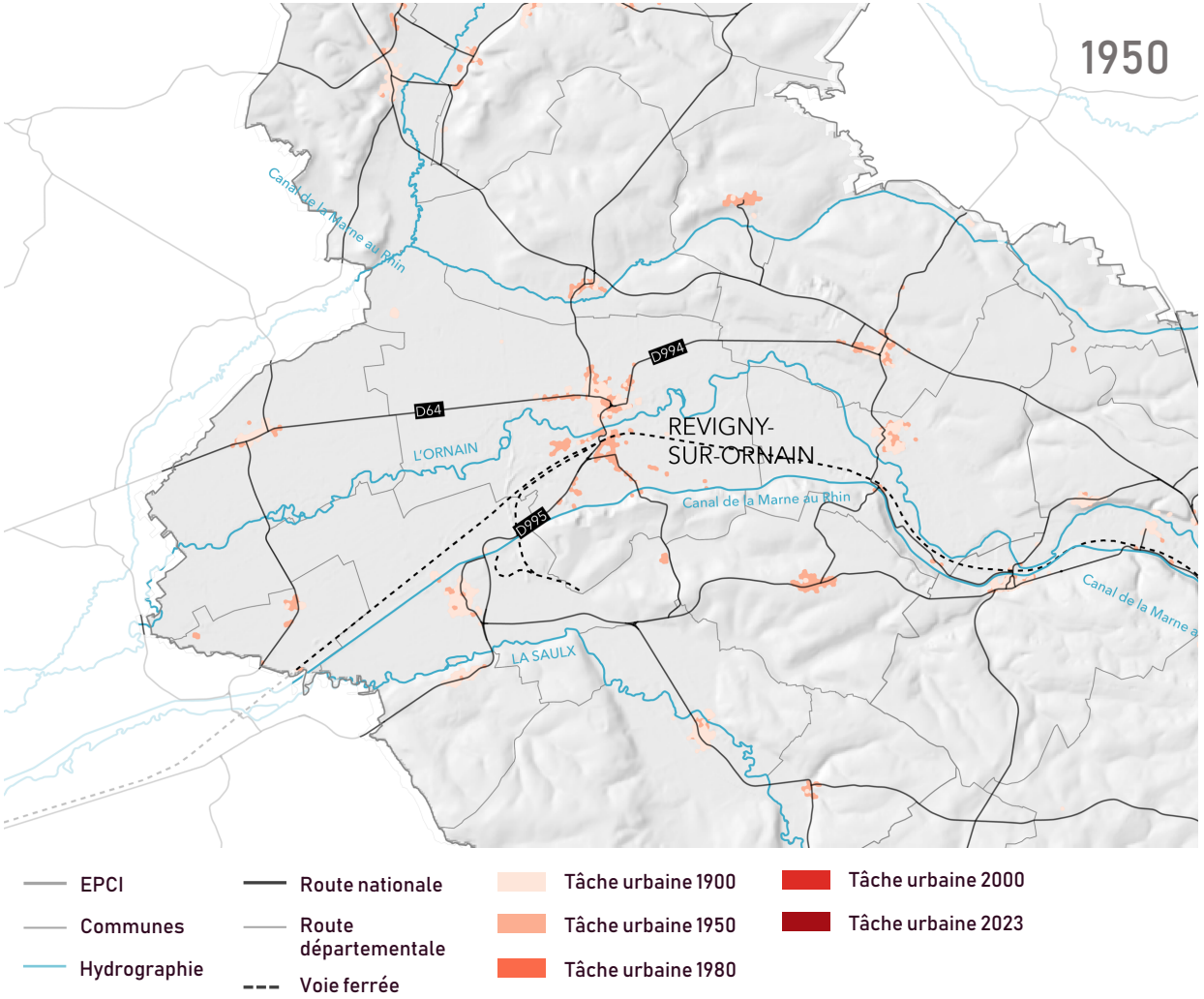

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Revigny-sur-Ornain : une commune rurale, plusieurs temps de reconstruction

Le Revigny contemporain semble s'être développé dans la linéarité, autour de ses axes de circulation à la croisée des départementales D64, D994 et D995. Une première fracture Nord/Sud s'observe, dans la poursuite de la ville de part et d'autre de l'Ornain. Cette dernière est renforcée par le faisceau ferroviaire reliant Paris à Strasbourg. Construite à l'origine en 1846, la gare de Revigny-sur-Ornain s'implante au cœur du territoire communal, tout en séparant le centre-ville de son développement urbain plus récent.

REVIGNY-SUR-ORNAIN



Évolution de la tâche urbaine – année 1980 *(atopia)*

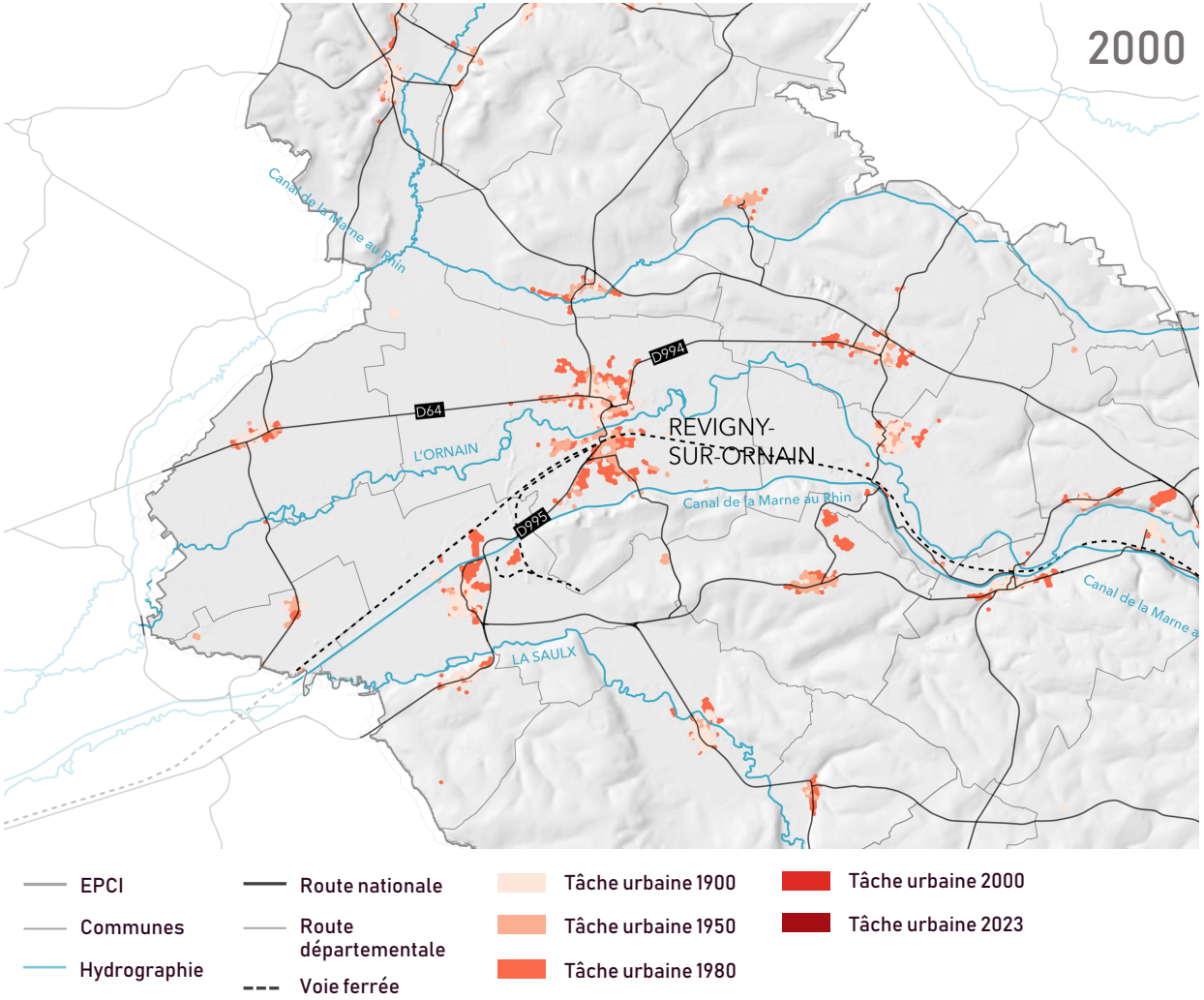

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Revigny-sur-Ornain : une commune bicéphale, entre dynamiques résidentielles et économiques

Aujourd'hui Revigny-sur-Ornain, semble être à la fois structurée et fracturée par ses infrastructures. Ces dernières séquencent le territoire communal du Nord au Sud, par la succession de l'Ornain, du faisceau ferroviaire reliant Paris à Strasbourg, ainsi que par le canal de la Marne au Rhin.

On observe une commune résidentielle entourée d'espaces agricoles, avec au Nord, un Centre-Bourg partiellement reconstruit et dessiné en étoile, le long des trois principales routes départementales (D64, D994, D995). **Le tissu revinéen est davantage tourné vers de l'habitat individuel, qui couvre de manière homogène la commune. On constate un tissu urbain plus** récent, tourné vers les activités économiques **en bordure de voies ferrées et structurée par la ZAC Victor Hugo.**

Évolution de la tâche urbaine – année 2023 *(atopia)*

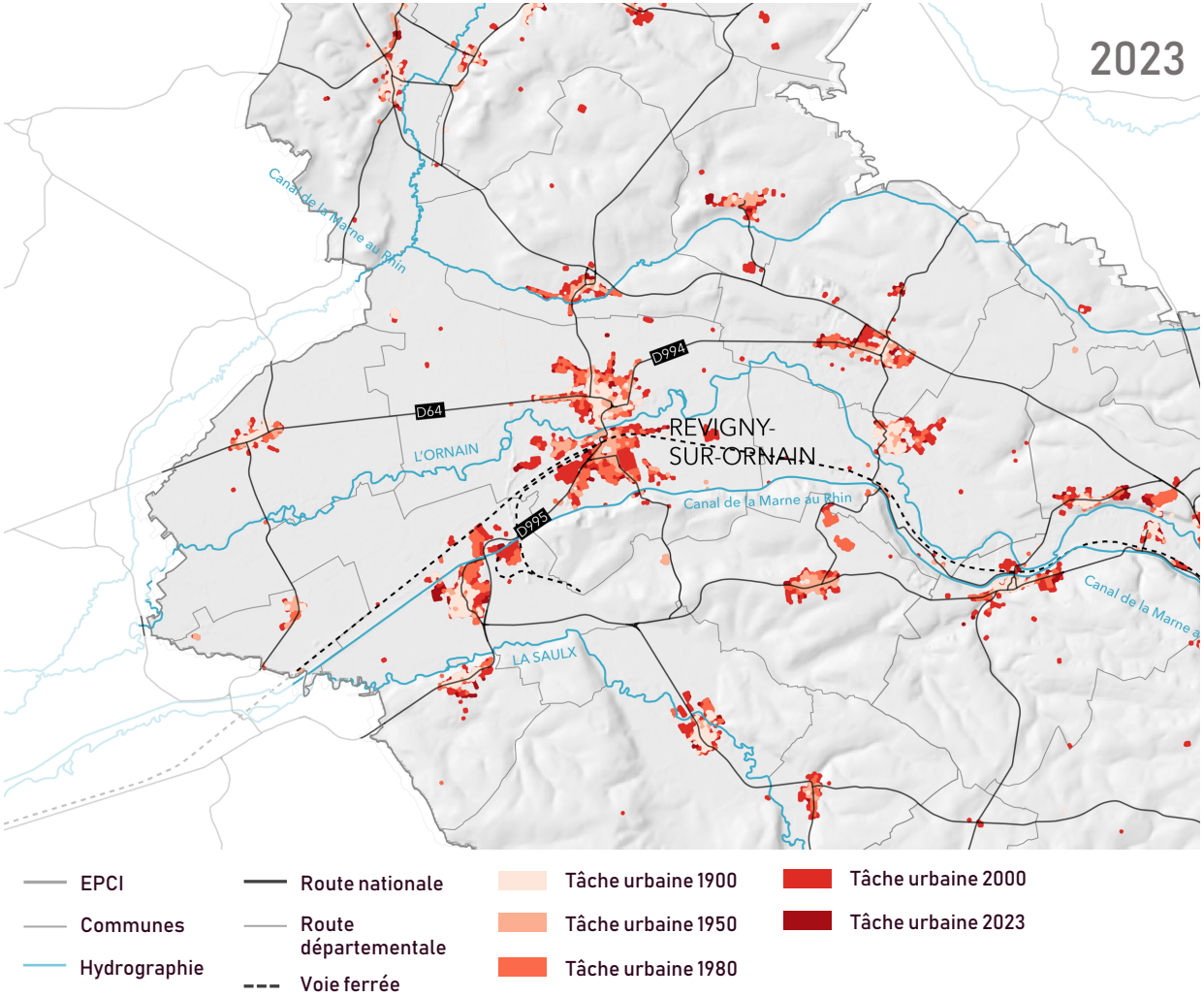

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Ligny-en-Barrois : cité seigneuriale, cité d'eau

Au regard de sa géographie, la vallée de l'Ornain a connu une urbanisation marquée par différents temps de l'Histoire. Ligny-en-Barrois est notamment reconnue comme une ancienne cité défensive, fief des Luxembourg, qui s'est implantée de manière spécifique, en rapport direct avec son cours d'eau. De fait, son centre ancien s'est concentré sur son château, lui-même adossé au cours d'eau naturel de l'Ornain. Implanté en creux de vallée, son bourg castral s'est alors développé à partir du XIIe siècle, ancrant son tracé organique dans le tissu urbain actuel.

Le XVIIIe siècle marque un premier tournant dans la construction de la ville, entre destruction et rupture avec le passé médiéval orchestré par Stanislas Leszczynski, roi de Pologne et Duc de Lorraine. Ce dernier a entrepris d'importants travaux d'urbanisme avec la démolition du château, la construction d'accès, de portes et de l'hôtel de Ville.

LIGNY-EN-BARROIS

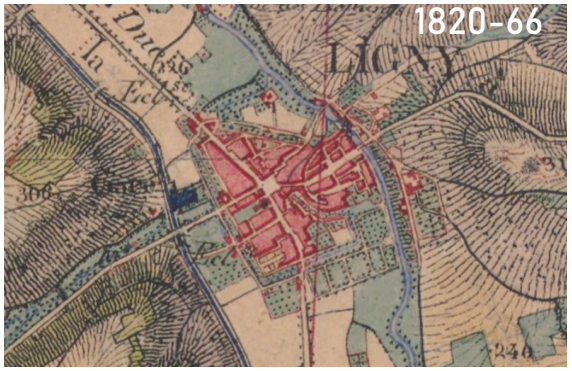

Évolution de la tâche urbaine – année 1900 *(atopia)*

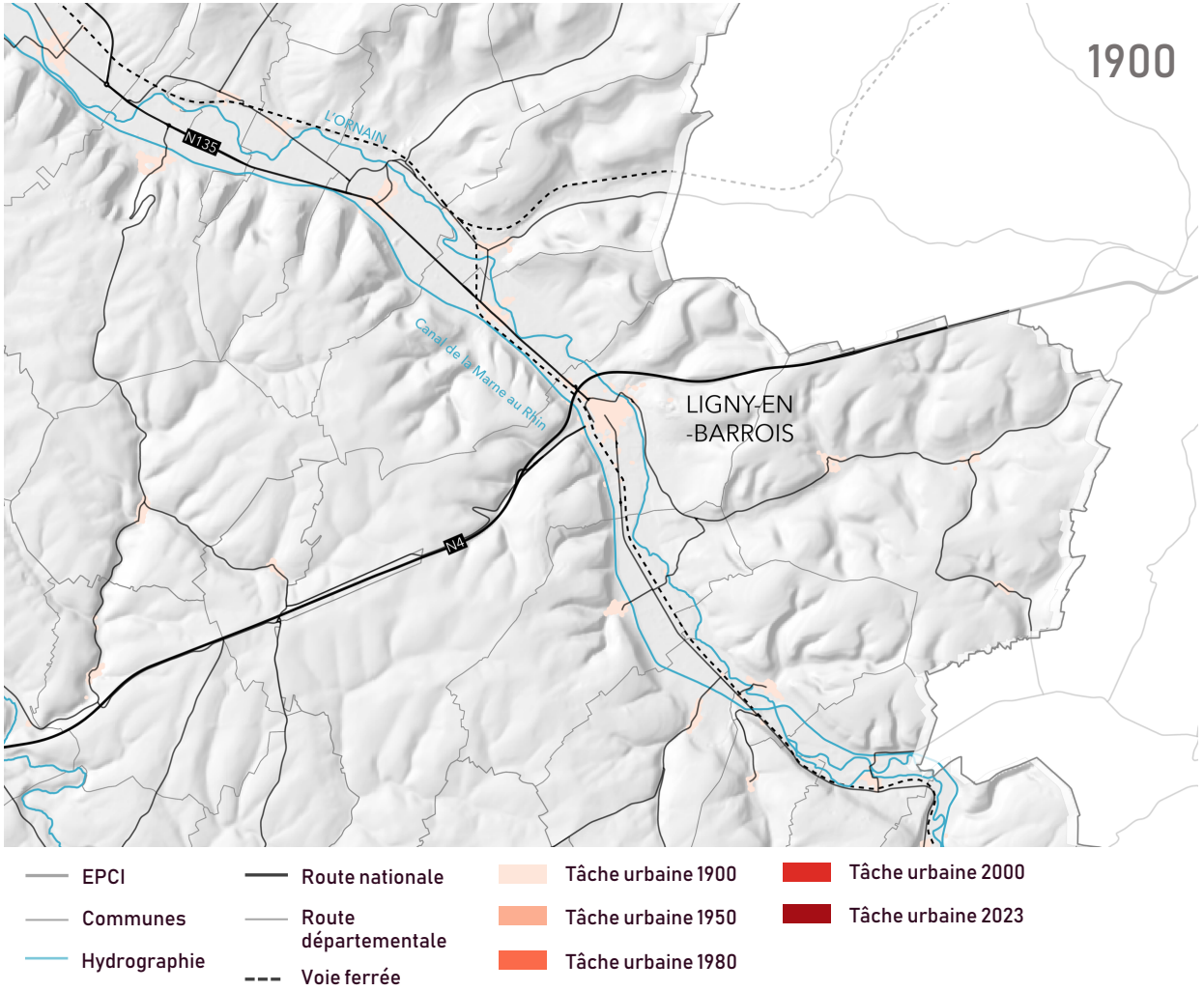

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Ligny-en-Barrois : quand le passé médiéval laisse place à l'industrie

C'est après 1870, que Ligny-en-Barrois tourne le dos à son passé médiéval pour devenir le premier centre industriel du Département. Cette époque se caractérise notamment avec l'arrivée de grandes infrastructures (canal de la Marne au Rhin, voie ferrée), et le développement de l'industrialisation, ainsi que des faubourgs.

À l'instar des petites villes industrielles de la vallée de l'Ornain, Ligny-en-Barrois se voit profondément touchée par les affrontements des deux guerres, perdant à l'époque près de 13000 habitants. Dès 1950, une importante mutation urbaine est alors déployée pour palier à cette perte de population.

LIGNY-EN-BARROIS



Évolution de la tâche urbaine – année 1950 *(atopia)*

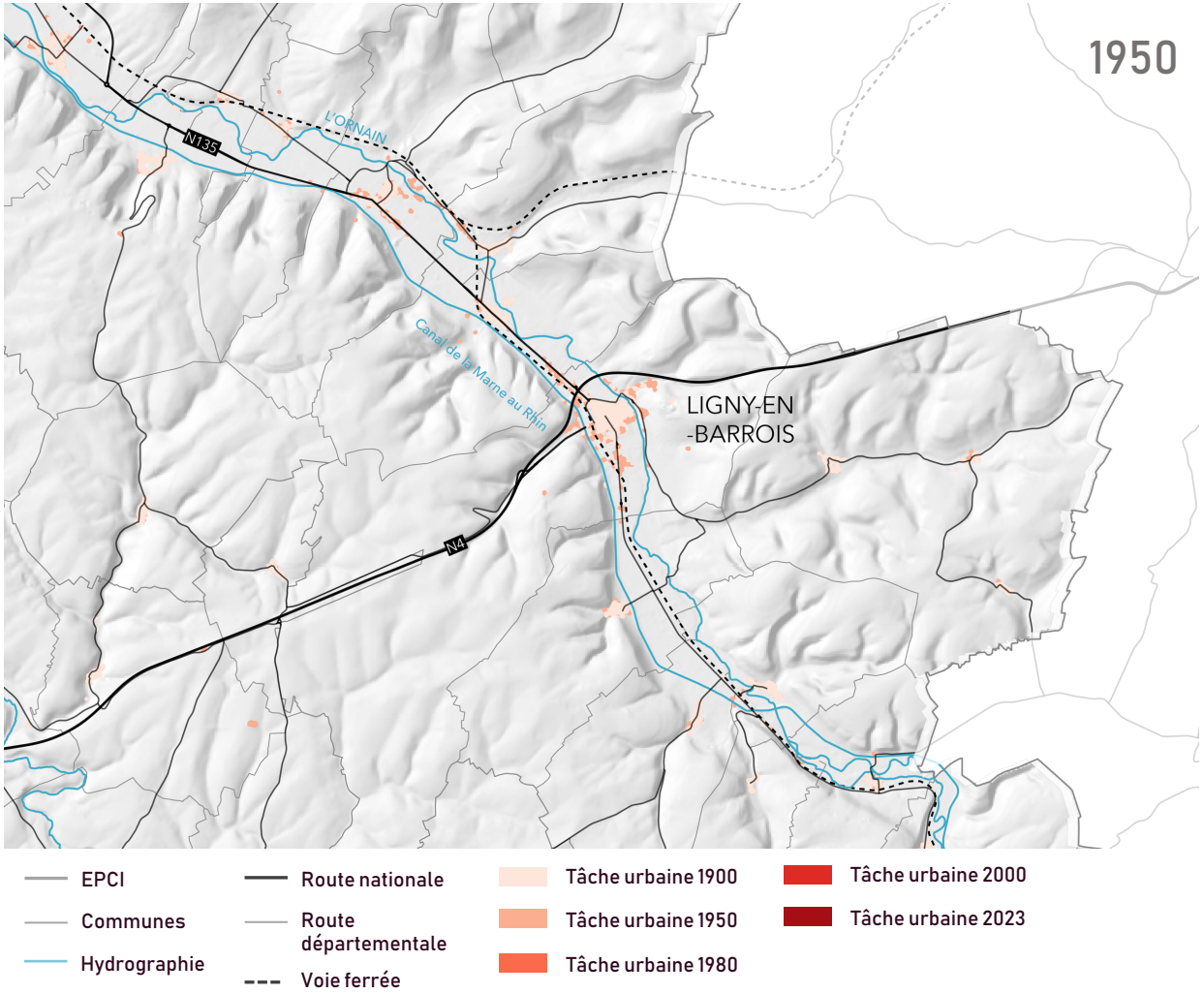

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Ligny-en-Barrois : une urbanisation des Trente Glorieuses

Le programme de développement urbain amorcé dans les années 1950 poursuit son développement et donne naissance dès les années 1980, à des aménagements dans le périmètre ancien , en parallèle de la construction de la nationale 4.

Le quartier des Aouisses marque les années 1990, avec son remaniement qui laissera la place à de nouveaux équipements (école, maison de retraite, piscine...).

LIGNY-EN-BARROIS



Évolution de la tâche urbaine – année 1980 *(atopia)*

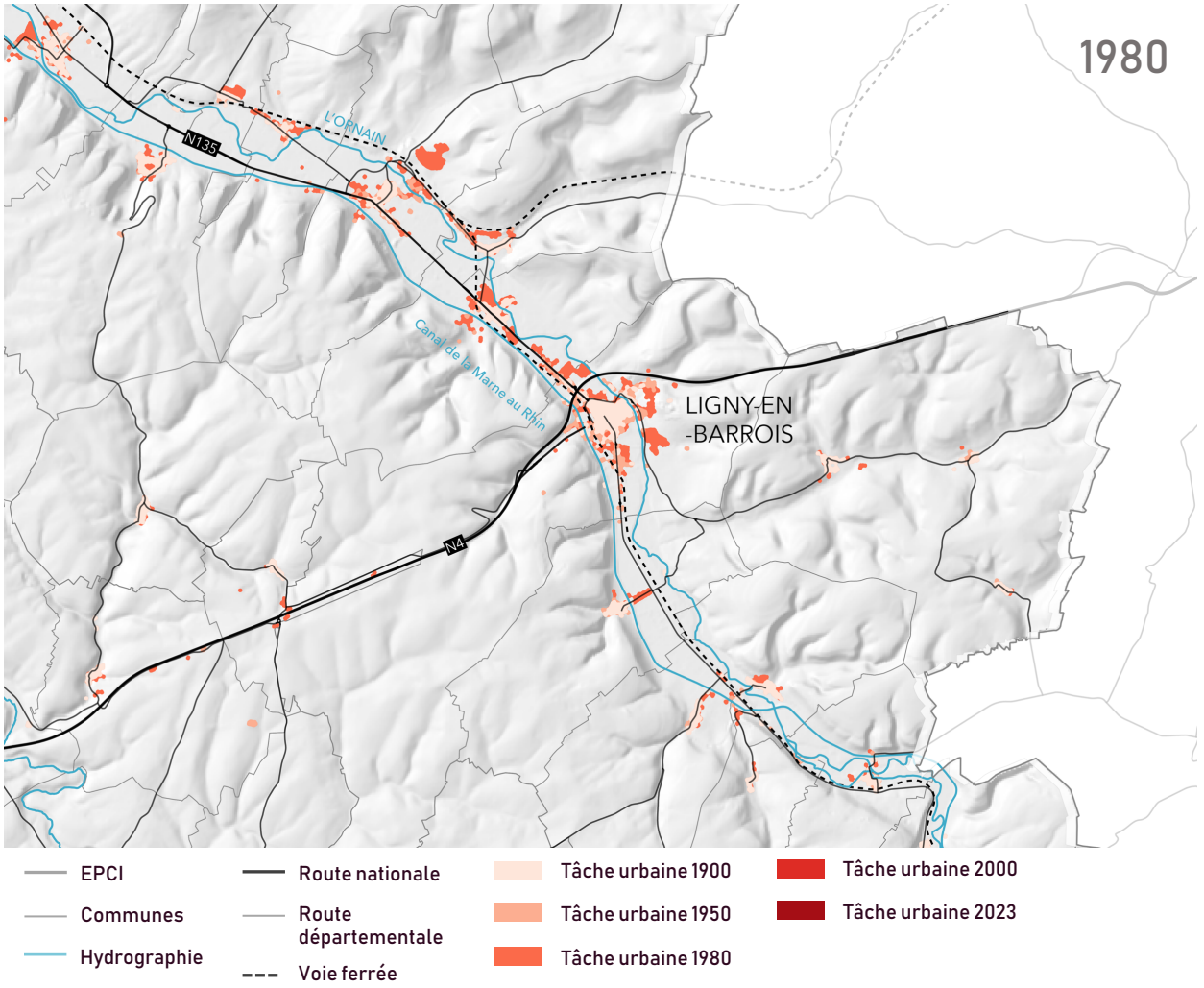

Histoire des implantations bâties dans le Barrois

Ligny-en-Barrois : une commune développée en fond de vallée, encadrée par son hydrographie

Ligny-en-Barrois se dessine aujourd'hui entre le tracé castral de son centre ancien(emplacement du château) et sa structuration le long de la route nationale N135. À l'instar de ses villes sœurs en vallée d'Ornain, son urbanisation est fortement conditionnée par ses infrastructures, entre Ornain, l'ex-voie ferrée Nançois-Tronville – Neufchâteau et le Canal de la Marne au Rhin.

Cette commune à dominante résidentielle accueille également des zones d'activités, implantées dans le linéaire de la vallée, encadrant en amont et en aval son centre-bourg, telles que la ZA les Prés de la ville au nord et la ZAC de la Ballastière au Sud-Ouest.

Évolution de la tâche urbaine – année 2023 *(atopia)*

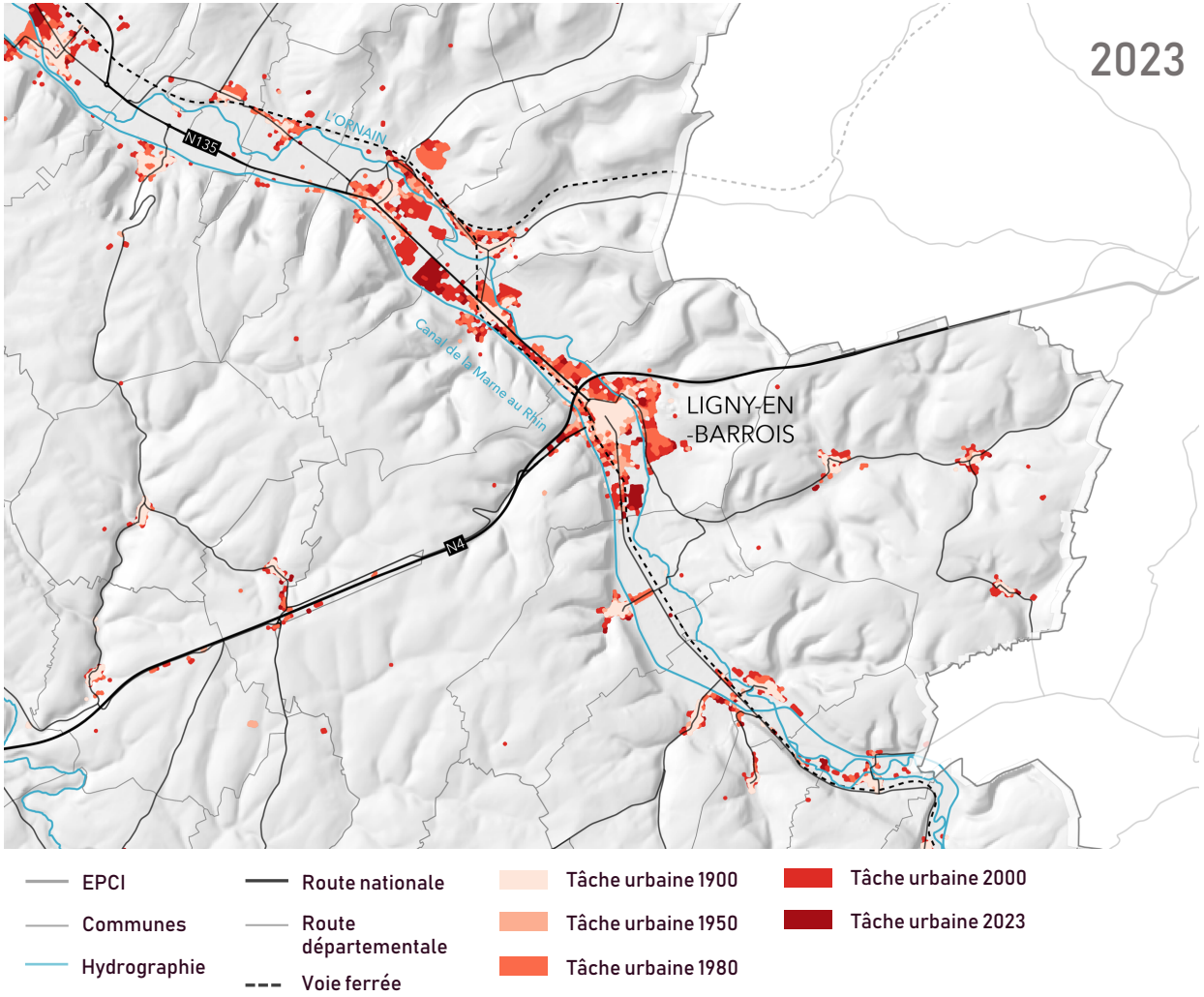

Analyse typo-morphologique des tissus bâtis

REVIGNY-SUR-ORNAIN



BAR-LE-DUC



LIGNY-EN-BARROIS





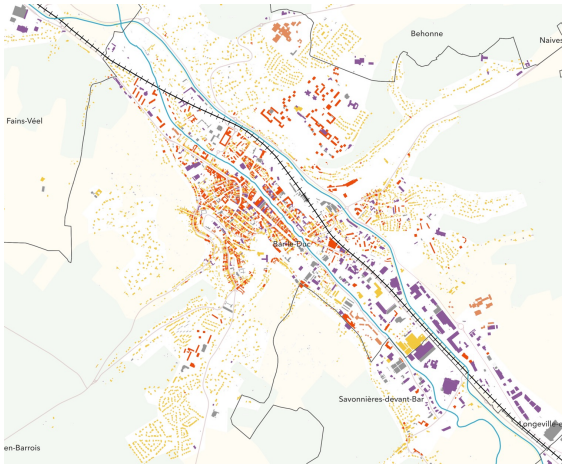

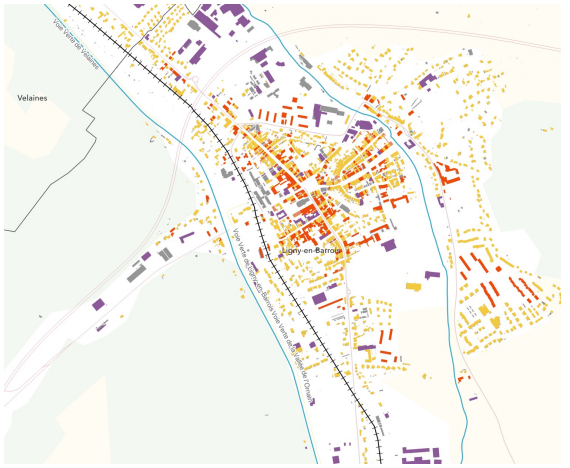

- EPCI
- Communes
- Hydrographie
- Route nationale
- Route départementale
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activité commerciale ou économique
- Construction mixte
- Bâti (autres)
- Espace forestier
- Espace agricole

Typologie historique des villages

Comme évoqué plus en amont, la vallée de la Saulx structure l'identité villageoise du territoire, de manière plus diffuse en parallèle de la vallée de l'Ornain. En complément de la trame urbaine développée autour des trois villes cœurs, la lecture des villages Barrois se distingue en deux typologies :

- **Les villages-rue :** Développés le long des axes de circulations, de manière linéaire, les villages rue s'implantent essentiellement sous forme d'archipel rural situés sur les plateaux, en partie nord-ouest et sud-ouest du Pays Barrois.
- **Les villages-tas ou nœud :** Développés de manière plus concentrique, les villages nœud se sont implantés en chapelet en fond de vallée, le long des cours d'eau, en creux de méandre entre Ornain et Saulx.

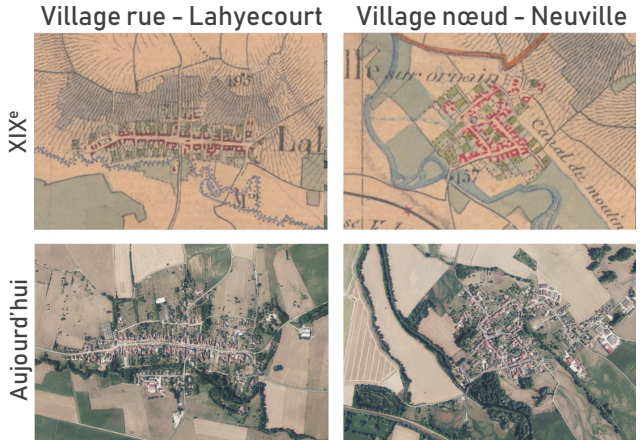

Structure rurale – Typologie des villages *(atopia)*

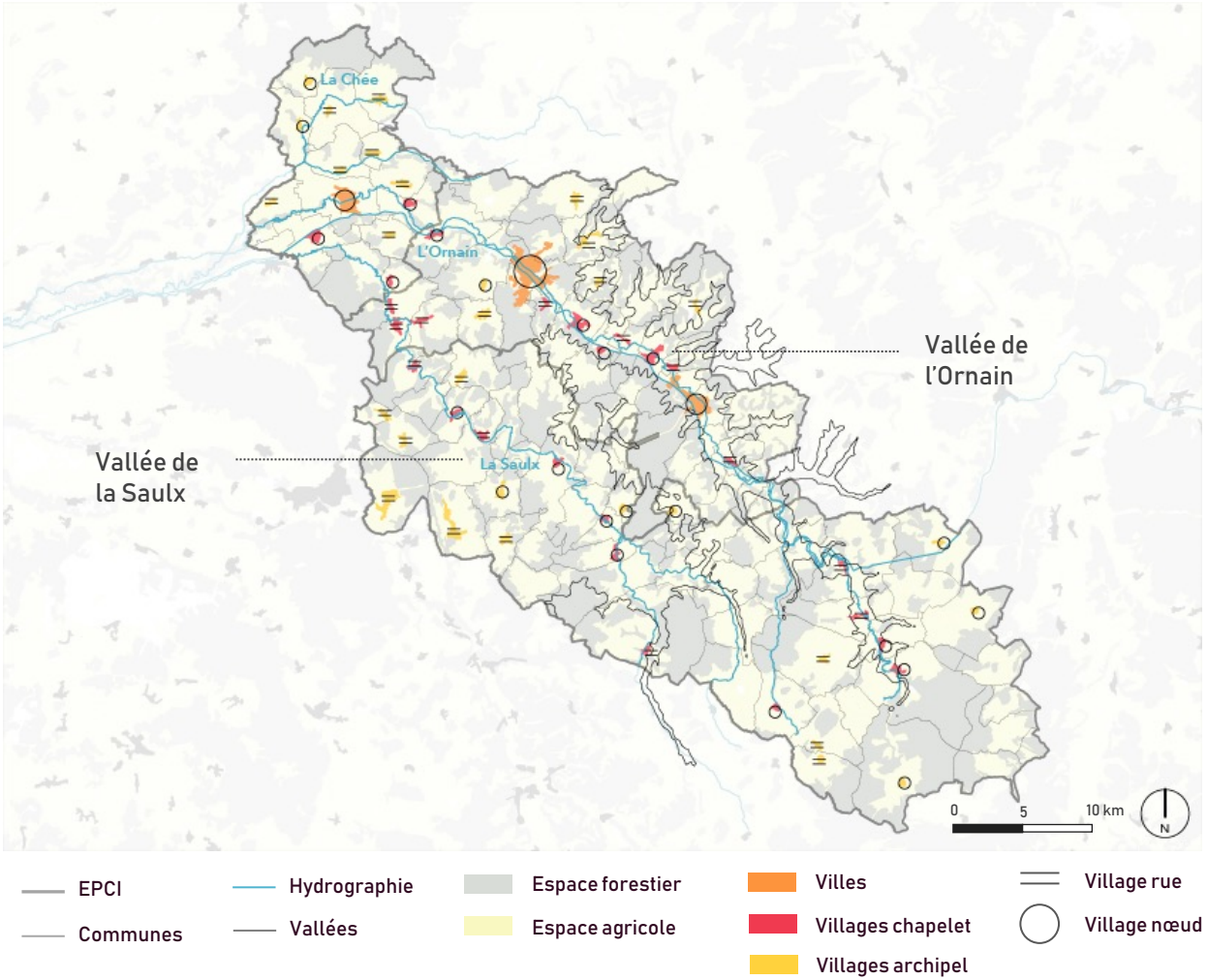

Les villages rue, implantés en archipel

VALLÉE DE LA CHÉE - XIXe



VALLÉE DE LA CHÉE– AUJOURD'HUI



Les villages nœud, implantés en chapelet

VALLÉE DE L'ORNAIN - XIXe



VALLÉE DE L'ORNAIN - AUJOURD'HUI



Les villages nœud, implantés en chapelet

VALLÉE DE LA SAULX - XIXe



VALLÉE DE LA SAULX - AUJOURD'HUI

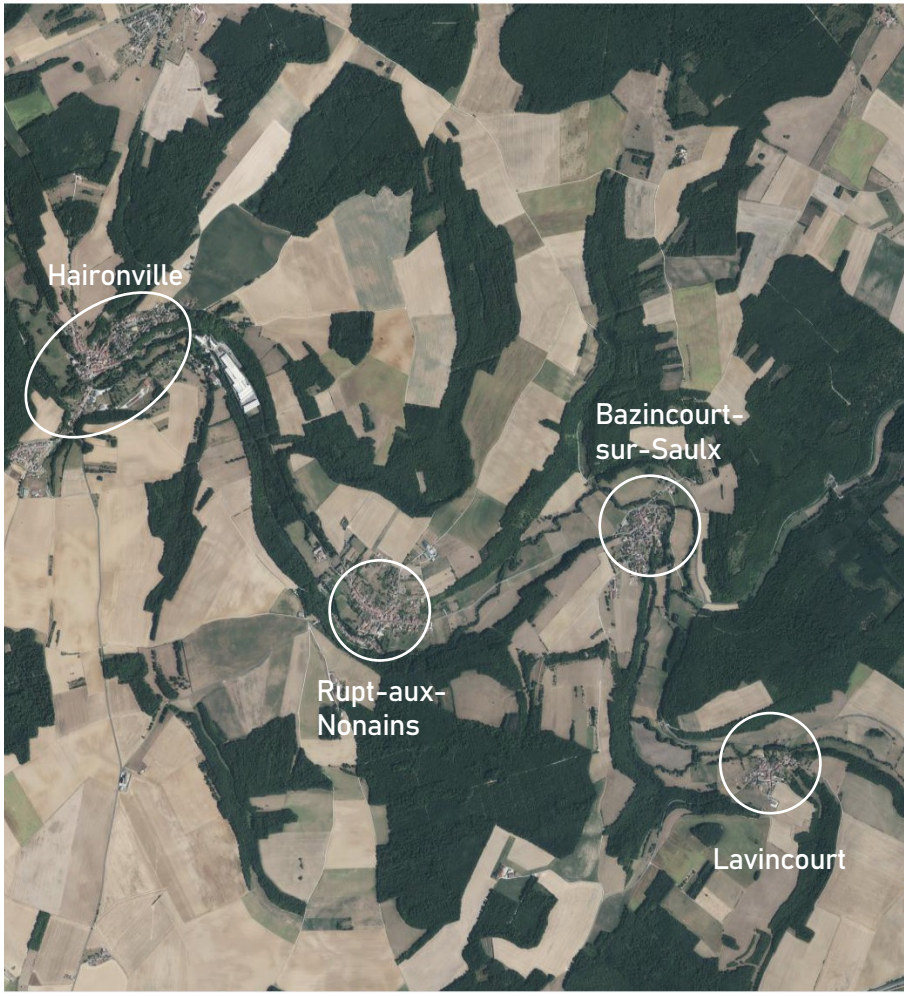

Lecture paysagère des entrées de villes et villages

Au gré des évolutions territoriales, certains paysages peuvent être fragilisés sur le long terme, par les développements urbains contemporains. Un risque de déqualification des paysages peut alors s'opérer, notamment au sein des **paysages urbains, traversés par des axes routiers, impactant les entrées de ville, d'activités,** ce qui **peut entraîner le mitage des espaces ruraux.** Dans ce cadre, la lecture des seuils entre paysage construit et paysage naturel agricole apparaît essentielle pour prévenir ce phénomène. Au sein du Pays Barrois, six typologies ***(cf. légende de la carte)*** d'entrées de ville et village se distinguent, dont principalement :

- **Entrée de ville donnant sur une alternance de zones d'activité, d'équipements et de logements récents :** Suivant la dynamique urbaine et linéaire des trois villes principales du territoire, une certaine vigilance pourra être apportée sur la vallée de l'Ornain. Ces entrées de ville déqualifiées par de grandes zones d'activité, se retrouvent également au sud du Pays Barrois, au niveau de Gondrecourt-le-Château, accueillant des activités en lien avec le cours d'eau, prenant sa source au sein de la commune.

- **Entrée de village donnant sur des fermes isolées ou du bâti ancien :** On dénombre beaucoup de grandes fermes isolées aux portes des villages, implantées de manière diffuse sur le territoire, avec en partie Sud quelques scieries. À noter que certaines entrées de bourgs témoignent du passé agricole du territoire, donnant sur d'anciennes bâtissent de type ferme meusienne ***(cf. Typicités rurales et architecturales).*** Certaines sont encore en pierre de taille, d'autres sont plus récentes de par leur architecture, datant de la reconstruction d'après-guerre.

Paysages perçus et seuils – Typologies des entrées de ville et village *(atopia)*

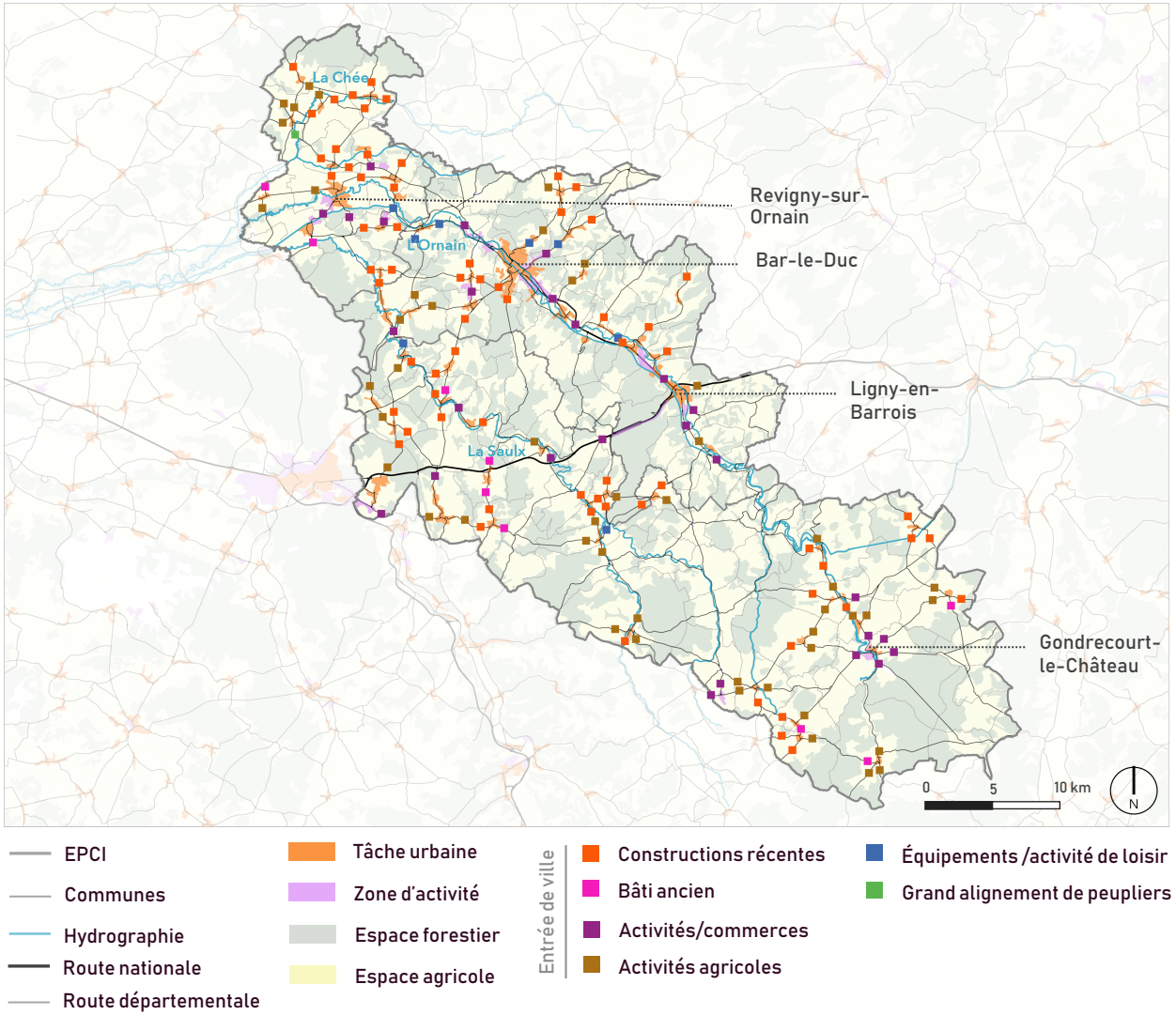

Typicités rurales et architecturales

Les fermes meusiennes représentent une composante importante de l'identité du territoire, tout en formant un potentiel de recomposition urbaine non négligeable, au regard des enjeux auxquels devront faire face les territoires. En cela la ferme meusienne peut être perçue comme un patrimoine bâti conséquent et pouvant constituer un vivier dans le cadre de la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Dans ce cadre des réflexions pourront être menées en matière de réhabilitation, de division, ou encore de nouvelles formes d'habiter.

Atouts des fermes meusiennes :

- Une cour commune à usage collectif, créatrice de lien social, formant un espace public unique, structuré grâce aux maisons accolées avec de larges usoirs ;
- Une compacité des villages favorisant une certaine économie d'espace : celle-ci est due à l'addition de la faible largeur des parcelles et de l'effet de mitoyenneté ;
- Une optimisation des linéaires de voiries et de réseaux, générant un gain en matière d'investissement et d'entretien ;
- Des arrières paysagers privatifs libérés par l'implantation du bâti au plus près de la rue ;
- Des implantations villageoises compactes, mobilisant des ressources locales (pierre, à pans de bois et en pierre), offrant des surfaces bâties et habitables importantes.

Patrimoine architectural – Ferme meusienne *(Cerema)*

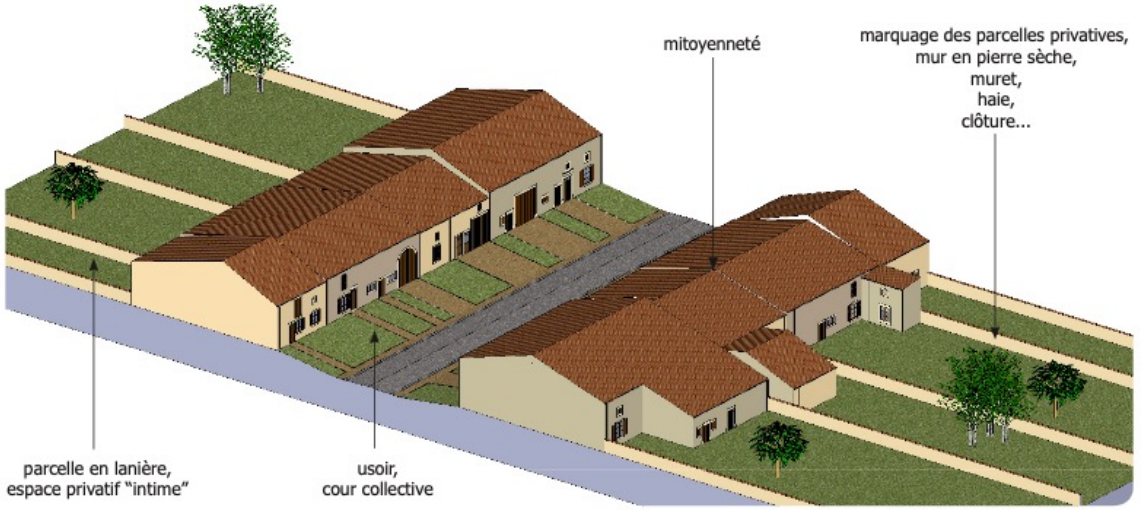

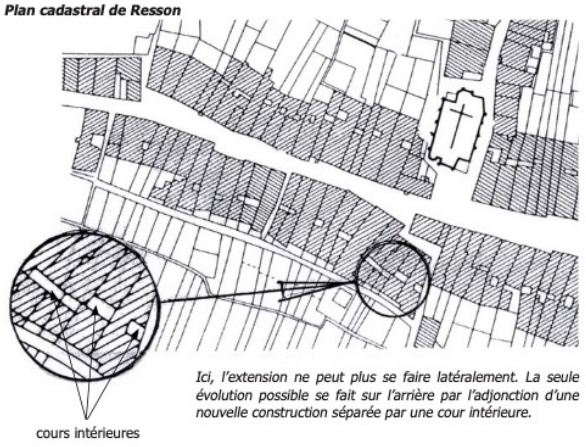

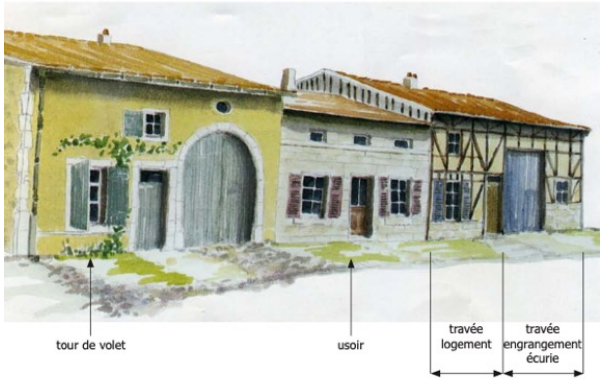

Le patrimoine protégé

Au regard de sa structuration au fil des siècles et fort de son histoire locale, le Pays Barrois concentre majoritairement sa richesse patrimoniale sur ses deux vallées structurantes, où deux importants sites inscrits se distinguent : la Vallée de la Saulx, ainsi que la commune de Bar-le-Duc.

- **La ville de Bar-le-Duc :** Labellisée Ville d'art et d'histoire en 2003, elle cumule à elle seule plusieurs dispositifs de protection patrimoniale, soit l'ensemble urbain compris dans la Ville Haute datant de la Renaissance (site inscrit et Site Patrimonial Remarquable) ainsi que 8 sites classés *(pour plus de détails cf. volet paysage du SCoT).*

- **La vallée de la Saulx :** De Brillon-en-Barrois à Stainville, cette séquence de la vallée de la Saulx forme le support d'un patrimoine à la fois naturel et architectural. Le site inscrit reconnaît des paysages remarquables, dessinés par la rivière et sa ripisylve omniprésente, ainsi que par un chapelet de villages pittoresques, construits en calcaire de barrois, implantés en bord de rive ou en point haut.

À noter que le territoire comporte une multitude de **monuments historiques**, de manière très diffuse sur l'ensemble du Pays Barrois, en partie fédérés autour des cours d'eau. Une grande majorité de ces constructions anciennes sont représentées par des monuments religieux (l'église Saint-Jean et autres églises classées…), des châteaux (Le château des Ducs de Bar, les châteaux de la Varenne, de Ville-sur-Saulx…), ainsi que des habitations spécifiques. Le territoire accueille également une multitude de **ponts historiques** marquant les franchissements de la Saulx (Haironville, Bazincourt).

Bar-le-Duc, ville d'art et d'histoire



Patrimoines – Périmètres de protections et monuments historiques
(atopia)

119 monuments historiques à l'échelle du Pays Barrois

- 51 sites classés dans 28 communes
- 68 sites inscrits dans 35 communes

Paysage – moyens de protection (Source : Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)

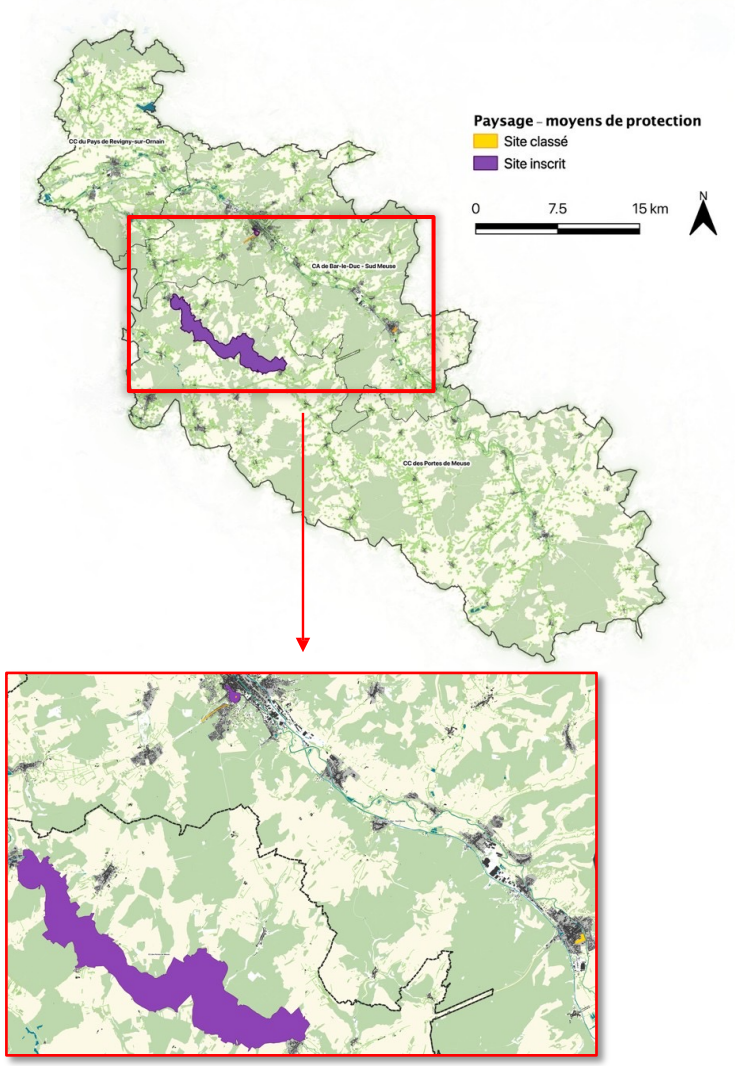

UN PATRIMOINE RICHE, TEMOIN DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

Les sites inscrits et classés

La valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et la protection des sites et des monuments naturels ont été instituées par la loi du 21 avril 1906 complétée par la loi du 2 mai 1930. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toutes atteintes graves. Les sites inscrits/classés sur liste départementale bénéficient d'une protection stricte à l'intérieur du périmètre de protection (art. L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement). Les sites classés bénéficient d'un niveau de protection plus fort que les sites inscrits.

Le territoire du Pays Barrois compte 8 sites classés (SC) :

- Avenue des tilleuls à Bar-le-Duc
- Platane d'Orient sis le jardin de la Préfecture de Bar-le-Duc
- Le Parc de Ligny-en-Barrois (parc municipal)
- Esplanade du Château de Bar-le-Duc (commune de Bar-le-Duc)
- Le Terre-plein situé derrière la prison, à Bar-le-Duc
- Le Tertre de Guédonval, à Bar-le-Duc
- Tour de l'Horloge, à Bar-le-Duc
- Pont Notre-Dame à Bar-le-Duc

et 2 sites inscrits (SI) :

- Vallée de la Saulx
- Ensemble urbain situé à Bar-le-Duc (compris dans la Ville Haute)



Vallée de la Saulx

Communes de Lisle-en-Rigault, Ville-sur-Saulx, Saudrupt, Haironville, Rupt-aux-Nonnains, Bazincourt-sur-Saulx, Lavincourt, Stainville

La vallée de la Saulx traverse le département de la Meuse sur sa lisière sud-ouest. Elle a creusé dans le plateau calcaire du barrois une vallée sinueuse et étroite, où alternent petits villages typés et espaces naturels qui lui confèrent une ambiance calme et pittoresque.



La rivière de la Saulx prend sa source en Haute-Marne, traverse le département meusien, puis rejoint la Marne au niveau de Vitry-le-François. Elle serpente à travers les prairies humides pâturées, facilement repérable par sa ripisylve omniprésente, et bordée de coteaux boisés. La vallée est ponctuée de charmants villages au bâti homogène, construits en calcaire du barrois de teinte beige clair. Installés sur les rives ou parfois sur les hauteurs, ils donnent à voir un patrimoine singulier : ponts, maisons anciennes, et plus discrètement châteaux, églises et calvaires, dont le château de la Varenne et le château de Ville-sur-Saulx.



Le pont d'Haironville (XVIIème siècle)

La Saulx à Rupt-aux-Nonnains

Critères de classement

→ *Pittoresque*

- Au sein du périmètre d'un site inscrit

Les travaux en site inscrit sont soumis à déclaration quatre mois avant le début de leur réalisation à l'exception des travaux d'exploitation courante des fonds ruraux et d'entretien des constructions (Code de l'Environnement, articles L341-1 et R341-9)
Les permis de démolir en site inscrit ne peuvent être délivrés qu'avec l'accord exprès de l'Architecte des Bâtiments de France (Code de l'Urbanisme, articles R424-2 et R425-18)

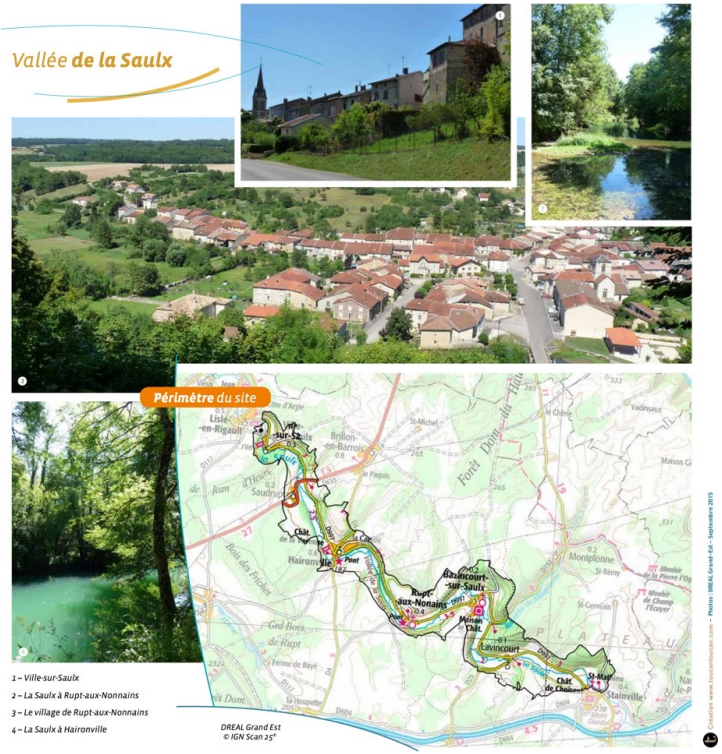



- Au sein du périmètre d'un site classé

Les travaux en site classé sont soumis à autorisation spéciale au titre du code de l'Environnement, sauf s'ils relèvent de l'exploitation courante des fonds ruraux ou de l'entretien des constructions. Cette autorisation est préfectorale ou ministérielle selon la nature et l'ampleur des travaux.

De plus :

- l'installation de caravanes et la création de terrains de camping sont interdits sauf dérogation ;
- toute forme de publicité est interdite ;
- les réseaux électriques ou téléphoniques nouveaux doivent obligatoirement être enfouis.



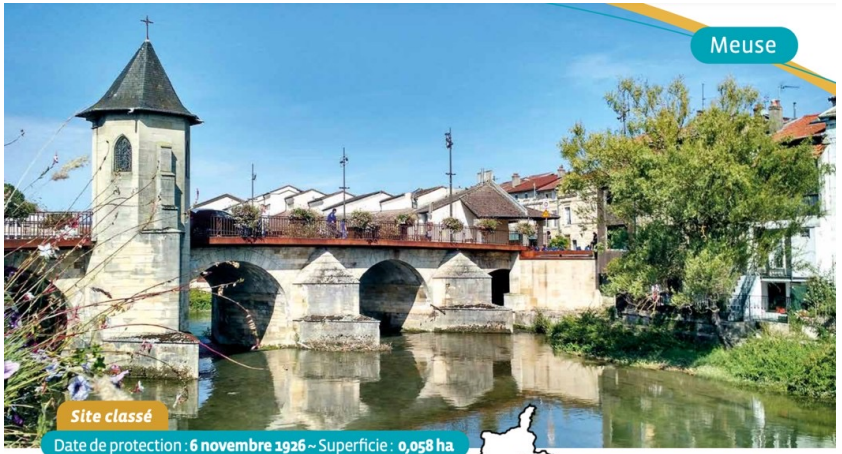

Meuse

Site classé

Date de protection : **6 novembre 1926** ~ Superficie : **0,058 ha**

Pont Notre-Dame

Bar-le-Duc

Le pont Notre-Dame est l'un des plus anciens et des plus remarquables vestiges du Moyen-Age dans la ville de Bar-de-Duc.



Dès les premiers siècles de notre ère, un pont de charpente avait été construit sur l'Ornain pour relier entre eux le quartier du Bourg et ceux de Bar-la-Ville et Couchot, qui constituaient le Bar primitif, originellement station militaire sur la voie romaine de Reims à Toul. Au pont de bois a succédé, vers 1350, le pont en maçonnerie qui a plus souffert des outrages des hommes dans la période contemporaine que de l'injure du temps au cours de cinq siècles : la crête du pont a été abaissée d'environ 60 cm afin de diminuer la raideur des pentes d'accès, les maisons accolées à la première arche ont été détruites pour prolonger le quai Victor Hugo, des quais en maçonnerie ont été construits avec les matériaux ayant servi pendant la guerre pour la construction de l'abri devenu inutile, faisant ainsi disparaître les berges verdoyantes et les quelques peupliers restants.

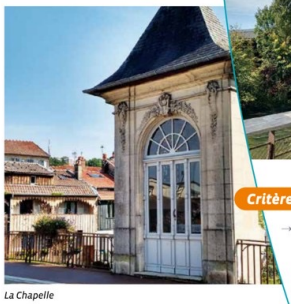

La Chapelle



Vue sur l'Ornain depuis la terrasse située en contrebas du Pont Notre-Dame

Critères de classement

→ *Artistique*

→

Pont Notre-Dame





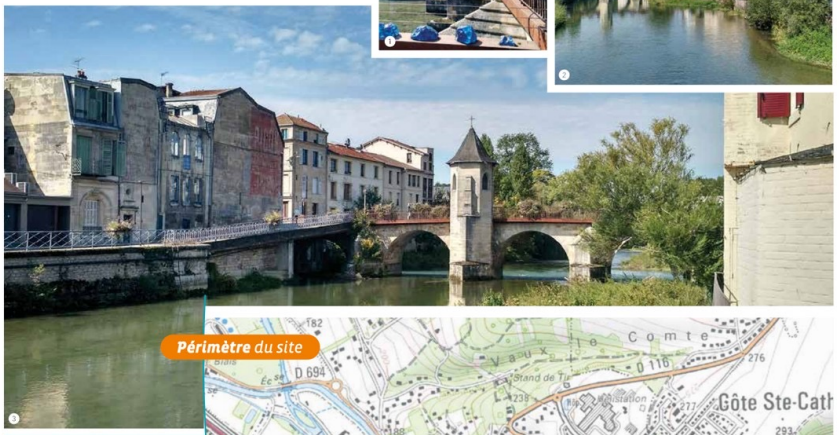



Périmètre du site

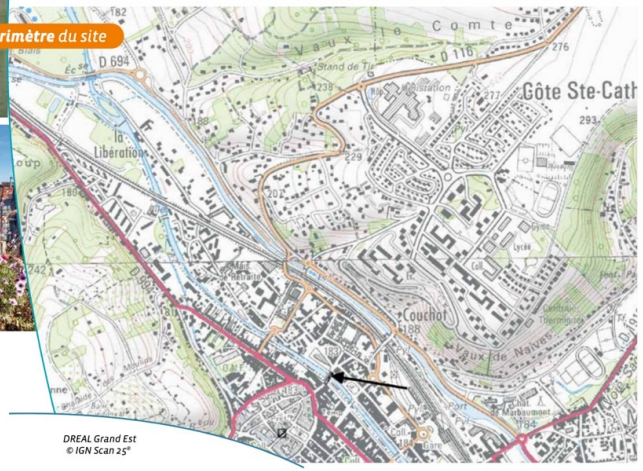

1 ~ Pont Notre-Dame

2 et 3 ~ Pont Notre-Dame depuis le Sud

4 ~ Vue depuis le pont

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25®

Création www.toucantoucan.com - Photos : DREAL Grand-Est - Juin 2021



Meuse

Site classé

Date de protection : **26 mai 1926** ~ Superficie : **0,0047 ha**

Tour de l'horloge

Bar-le-Duc

Ancienne tour fortifiée devenue Tour de l'Horloge, elle est située à Bar-le-Duc dans le département de la Meuse.



La Tour de l'Horloge a été construite au Moyen-âge (XIIème siècle), elle est l'un des rares vestiges des fortifications du château de la ville haute de Bar-le-Duc. Avec ses deux cadrans donnant l'heure, elle est devenue l'un des emblèmes de la ville.
En 1670, le roi de France Louis XIV ordonne le démantèlement des fortifications du château et de la ville. La Tour est l'un des rares édifices à être épargné, grâce à l'utilité de son cadran, mais se retrouve éventrée. Elle perd alors son aspect circulaire ainsi que son cadran orienté vers le château. La Tour de l'Horloge est également appelée Tour du crieur, ou Tour du Beffroi et du couvre-feu.



Tour de l'horloge depuis la ville basse

Tour de l'horloge

Critères *de classement*

→ *Artistique*

Tour de l'horloge



1 à 4 ~ Vues de la tour de l'horloge sous différents angles

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25®

Création www.toucantoucan.com – Photos : DREAL Grand-Est – Juin 2021



Meuse

Site classé

Date de protection : **23 septembre 1911** ~ Superficie : 0,0075 **ha**

Tertre de Guédonval



Bar-le-Duc

En faisant quelques pas sur le chemin de Guédonval et en remontant à gauche le sentier jusqu'au banc du même nom, un panorama s'ouvre sur Bar-le-Duc et la vallée de l'Ornain.

Le tertre de Guédonval se présente sous la forme d'un petit terre-plein de quelques mètres carrés, en équilibre sur un versant, avec pour seul mobilier un banc. Situé dans une ambiance campagnarde, il offre une jolie perspective générale sur la ville basse de Bar-le-Duc et les versants opposés, ainsi que sur la ville haute. On distingue plus particulièrement le château et son esplanade et au second plan, la tour de l'Horloge, dissimulée partiellement par les constructions anciennes. La vue depuis le tertre de Guédonval oppose nettement le caractère pittoresque de la ville haute aux constructions modernes et imposantes des versants opposés.



Vue depuis le tertre

Vue depuis le tertre

Critères *de classement*

→ *Artistique*

Tertre de Guédonval









Périmètre *du site*

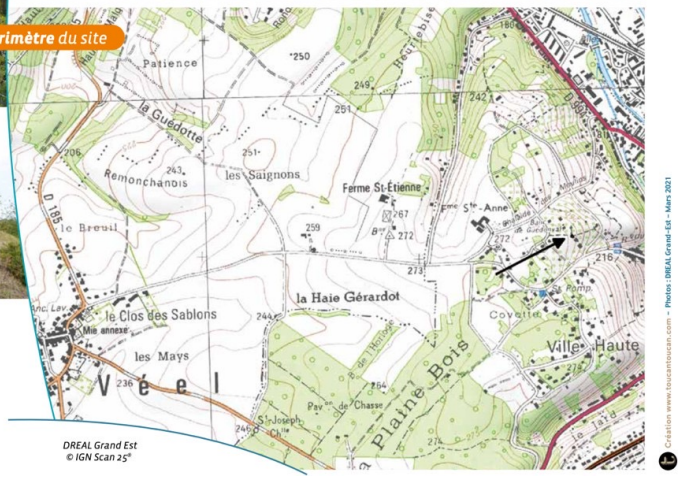

1 ~ Sommet du tertre
2 ~ Vue depuis le tertre
3 ~ Vue depuis le tertre
4 ~ Le tertre

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25®

Création www.toucantoucan.com – Photos DREAL Grand-Est – Mars 2021



Meuse

Site classé

Date de protection : **23 septembre 1911** ~ Superficie : 0,48 **ha**

Esplanade du château

Bar-le-Duc

L'esplanade du château ou parc René d'Anjou est le parc de l'ancienne aile du château, le dernier vestige de cet édifice transformé en musée du Barrois.



Grande terrasse à l'extrémité Nord-Ouest de l'éperon du château, dominant la vallée de l'Ornain par un abrupt de 45 mètres environ, c'est également l'ancienne cour d'honneur du château. Les perspectives de la ville basse et les versants opposés sont partiellement cachés par le développement arbustif sur le versant de la ville haute.
La terrasse est aménagée en jardin public urbain avec des arbres, des plantations, des fontaines, des bancs et du mobilier de jeux pour enfants.



Esplanade du château



Vue sur la ville basse

Critères de classement

→ *Artistique*

Esplanade du château









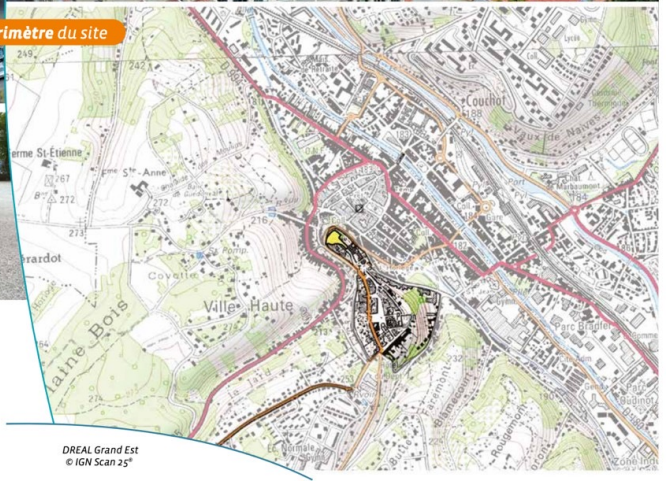

1 ~ Château
2 ~ Vue sur l'esplanade
3 ~ Vue sur la ville basse
4 ~ Esplanade

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25®

Création www.toucantoucan.com • Photos : DREAL Grand-Est - Mars 2021



Meuse

Site classé

Date de protection : **13 août 1932** ~ Superficie : **6,5 ha**

Parc municipal de Ligny-en-Barrois

Commune de Ligny-en-Barrois

Situé au cœur de la commune, le parc municipal de Ligny-en-Barrois est un lieu de verdure et de promenade très apprécié des linéens. D'une surface de plus de 6 hectares, il se compose d'une esplanade, d'un mail dense du côté ouest, et d'une partie plus aérée au sud-est se prolongeant le long des rives de l'Ornain.



Il semblerait que la famille Luxembourg fut à l'initiative de la création de ce parc aux alentours des années 1560. Il s'agissait alors plutôt d'un jardin d'agrément, attenant au château de la demeure princière. Devenu propriété de Leopold, duc de Bar et de Lorraine, en 1719, il resta un lieu de promenade ouvert à tous les linéens, avec une partie dédiée à l'exploitation agricole. La municipalité et les habitants de Ligny montrèrent dès lors leur attachement à cet espace de villégiature et à sa vocation publique, en réclamant à plusieurs reprises sa cession à la ville, déjà gestionnaire du lieu. La mairie obtint la propriété en 1794 et demanda sa protection au titre du site classé dès la parution de la loi en 1930.

Le parc connut des périodes de délaissement, mais sa vocation née au XVIIIème siècle a traversé les années : il demeure aujourd'hui un lieu de verdure et de promenade au cœur de la ville, très apprécié des habitants. S'y côtoient l'ambiance ombragée et géométrique du mail, composé d'arbres anciens, tilleuls, charmes, hêtres pourpres ; et l'atmosphère lumineuse et légère de la partie jouxtant l'Ornain, récemment reconfigurée et replantée. On y trouve quelques bancs de pierre installés en 1780, un kiosque, des jeux pour enfants, des espaces jardinés qui font le bonheur des promeneurs.



Square des anciens combattants

Critères de classement

→ ***Artistique, historique, scientifique pittoresque et légendaire***

Parc municipal de Ligny-en-Barrois



Périmètre du site

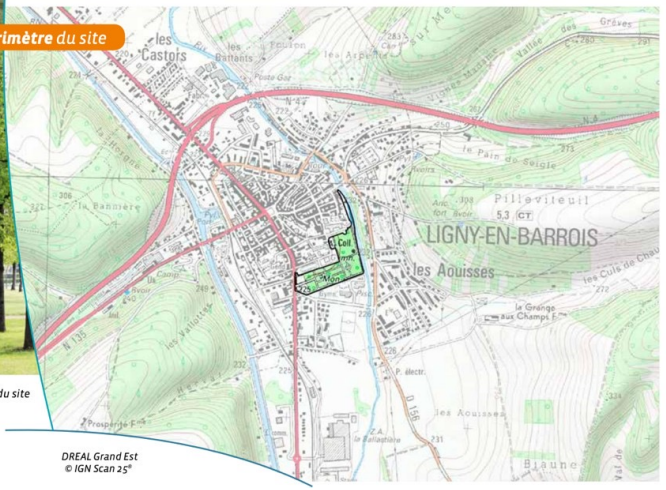

1 ~ Pont des Tanneries à l'extrémité nord du site
2 ~ Arbre datant du 18ème siècle
3 ~ Partie est du parc jouxtant l'Ornain
4 ~ Mail dans la partie ouest

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25®

Création www.toucantoucan.com – Photos : DREAL Grand-Est – Mai 2015

Sites Patrimoniaux Remarquables sur le territoire du Pays Barrois (Source : Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)

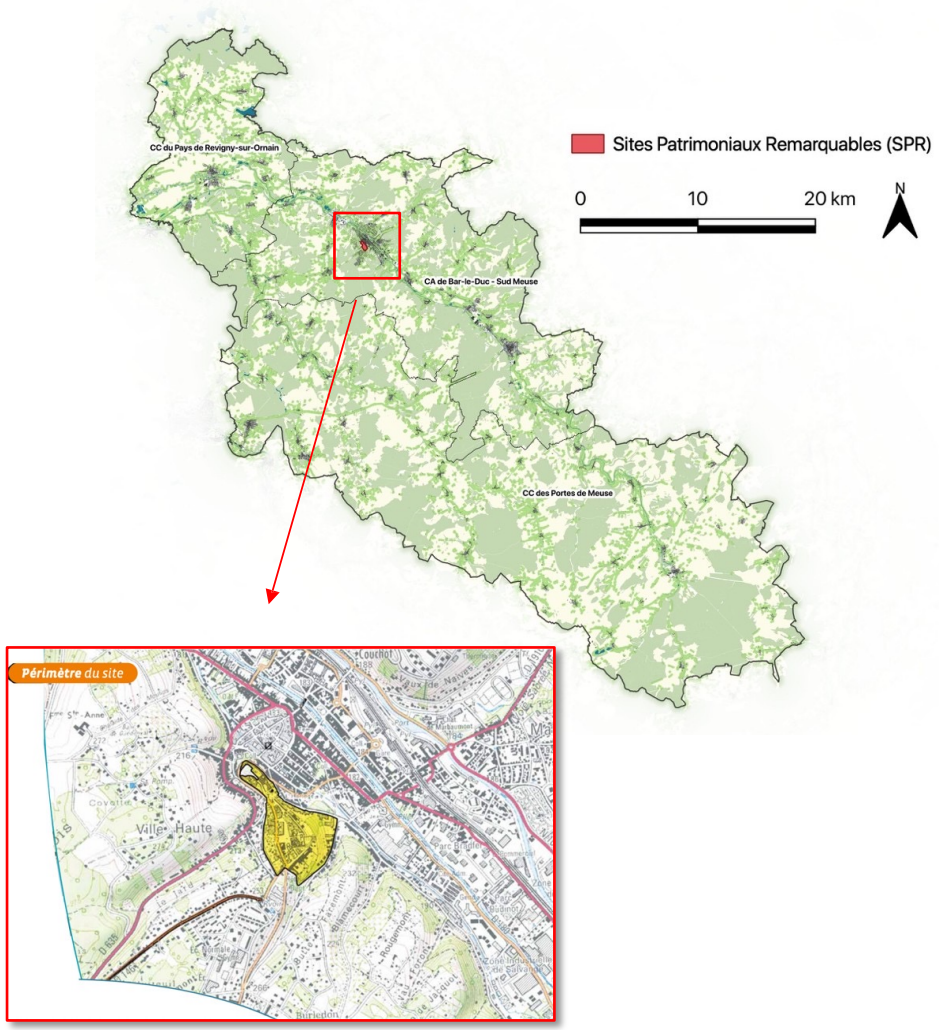

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

« Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) correspondent :

- à des villes, des villages ou des quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ;
- ainsi qu'aux espaces ruraux et paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent, ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Les SPR sont des outils simplifiant et facilitant la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers identifiés sur un même territoire. Ils se substituent aux AVAP, ZPPAUP et secteurs sauvegardés. » (Source : Cerema).

Le territoire du SCoT compte 1 SPR ceux de Bar-le-Duc, ce qui implique donc des enjeux de protection du patrimoine. La Ville Haute de Bar-le-Duc est constituée par une partie de l'agglomération située sur un rocher aux pentes abruptes. Ce site naturellement délimité contient la presque totalité des édifices classés et inscrits de Bar-le-Duc.



(Source : Le Grand Est Sites et paysages inattendus)



Ville haute de Bar-le-Duc

22 avril 1963 ~ 15 ha — Bar-le-Duc – dépt. : 55

SI SC

"un exceptionnel ensemble urbain de style Renaissance..."

La ville haute de Bar-le-Duc constitue un exceptionnel ensemble urbain de style Renaissance. Installée sur un éperon rocheux en rive gauche de l'Ornain, ses belvédères offrent de belles vues sur la ville basse et le versant opposé de la vallée.

Dès le Moyen Âge, un château et des fortifications sont érigés sur ce promontoire qui domine la vallée d'une cinquantaine de mètres. Au XIIIème siècle, les seigneurs du Barrois y installent leur cour, et un quartier noble se développe autour du château. Malgré le départ des ducs vers Nancy en 1420 suite à la réunification du Barrois avec le duché de Lorraine, la ville demeure très appréciée des ducs qui y font de fréquentes visites. Bar-le-Duc connaît alors une période faste durant la Renaissance. Un nouveau château y est construit, le quartier attenant est reconstruit en pierres de taille, la ville s'enrichit d'hôtels Renaissance.

Les fortifications, le château antique, ainsi qu'une large partie du château Renaissance ont été démantelés ou détruits ; demeurent aujourd'hui les remparts, certaines portes, la tour de l'Horloge - conservée pour son utilité, et une aile du château qui accueille le musée du Barrois. En revanche, l'ensemble du quartier Renaissance demeure intact, et l'on peut y admirer des hôtels particuliers aux riches façades ornées de frontons, ravissantes demeures, le tout bâti en « pierre de Savonnières » de couleur blonde caractéristique.

À noter que l'église Saint-Étienne abrite le Transi, sublime œuvre du sculpteur Renaissance meusien Ligier Richier.

1 ~ La tour de l'Horloge
2 ~ Le quartier Renaissance, vu depuis le parvis de l'Église Saint-Étienne
3 ~ Vue sur la ville basse de Bar-le-Duc et la Tour de l'Horloge
4 ~ Une gargouille

Les villes d'art et d'histoire

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » est attribué par le Ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, aux territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Bar-le-Duc a été labellisée Ville d'art et d'histoire en 2003. Les grandes étapes de l'urbanisme national se retrouvent à travers la trame et l'histoire du bâti, de l'époque romaine, jusqu'à l'ère industrielle et au patrimoine Xxe siècle. La ville conserve 36 monuments classés ou inscrits, un quartier et des œuvres remarquables de la Renaissance.

Des vestiges de l'ancien château ducal, il subsiste les bases des remparts et deux monuments : la Chambre des Comptes (aujourd'hui le musée) et la Tour de l'Horloge. En contrebas se trouve le collège Gilles de Trèves, qualifié de « plus belle maison de ville qui soit en France » par Montaigne en 1580. A travers son quartier Renaissance classé Site patrimonial remarquable (SPR), la ville s'efforce de valoriser sous différentes formes ce trésor du passé. Passant du patrimoine matériel au patrimoine immatériel, elle inscrit la Renaissance dans une démarche créative.

Le service patrimoine joue un rôle de coordination. Afin de rendre l'action publique au plus près des administrés, une approche partenariale est privilégiée. La ville s'est investie avec les partenaires institutionnels et privés dans de nouvelles médiations : visites insolites, expositions urbaines, spectacles et performances architecturales, ateliers de pratique, sans oublier les médias web-documentaires, réseaux sociaux et radio.

Monuments historiques (source : Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)

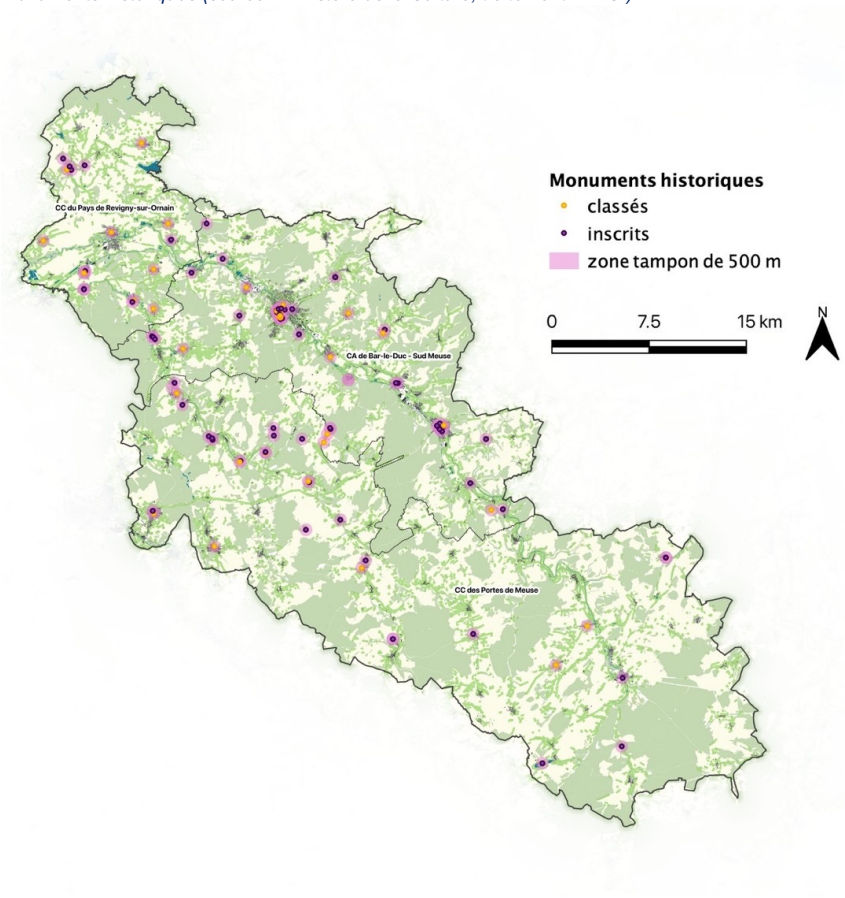

Les monuments historiques

Les monuments historiques, classés ou inscrits, sont des immeubles ou parties d'immeubles qui ont obtenu un statut juridique particulier destiné à les protéger, du fait de leur intérêt historique ou artistique. Ce statut entraîne plusieurs types d'obligations vis-à-vis de ce patrimoine (encadrement des travaux et effets mobiliers attachés notamment). Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords ; cette protection constitue une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

Le territoire du Pays Barrois recense 119 monuments historiques, dont 51 sites classés dans 28 communes et 68 sites inscrits dans 35 communes. La majorité des monuments historiques sont des monuments religieux (églises, chapelles…), des châteaux et des habitations.

Certains de ces monuments, notamment des églises, sont peu mis en valeur : absence d'éclairage, stationnement sur la place des églises, peu de traitement qualitatif des abords, absence de panneaux d'information etc. Ces monuments contribuent pourtant à l'attractivité touristique du territoire, d'où l'enjeu de valorisation et de desserte par les itinéraires doux.

La zone tampon autour des monuments historiques qui recoupe les zones urbaines dans des communes telles que Bar-le-Duc, Savonnières-devant-Bar, Longeville-en-Barrois, Naives-Rosières, Resson

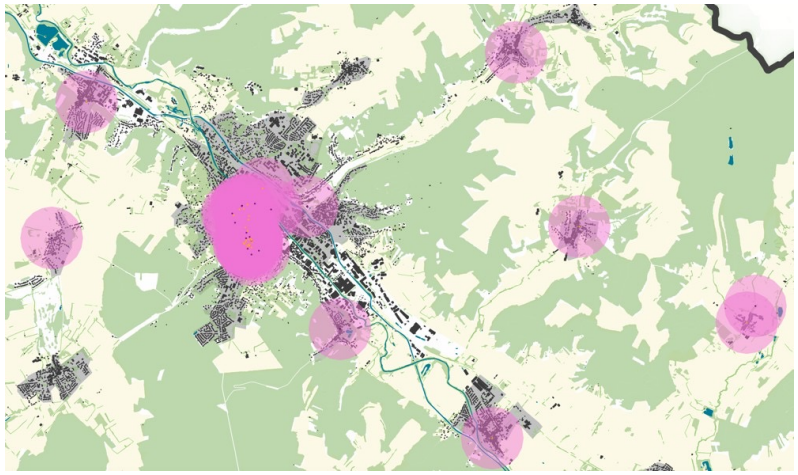

La zone tampon autour des monuments historiques qui recoupe les zones urbaines dans des communes telles que Lisle-en-Rigault, Ville-sur-Saulx, Haironville, Rupt-aux-Nonains, Montplonne, Bazincourt-sur-Saulx



Le territoire du SCoT regroupe également un grand nombre de monuments classés et inscrits aux monuments historiques. Ces immeubles sont protégés par un classement ou une inscription au titre des monuments historiques, qui correspondent à différents niveaux de protection. Ils génèrent un périmètre de protection de 500mètre dans lequel, en cas de co-visibilité, tous les travaux projetés sont soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Ces dispositions sont concentrées dans les Articles L621-1 à L621-42 du Code du Patrimoine).

Les monuments historiques en eux-mêmes, ainsi que les périmètres de protection de 500 mètres qu'ils engendrent, impliquent des enjeux de protections relatifs à leur intérêt de différentes natures. Il s'agit notamment de réglementer les travaux aux impacts directs (sur le monument en lui-même) et indirects (dans leurs abords), afin de les protéger, conserver et de mettre en valeur ce patrimoine historique et/ou culturel.

La protection au titre des abords des monuments historiques a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Ainsi, ces abords, soit un périmètre de 500 mètres autours des monuments historiques, sont réglementés car ils forment avec ce dernier un ensemble cohérent et/ou sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

C'est pourquoi, en cas de travaux (destruction, déplacement, restauration, réparation, modification), ces espaces dépendent :

- Pour les immeubles classés, d'une autorisation administrative particulière accordée par le préfet de région ;
- Pour les immeubles inscrits, d'une autorisation d'urbanisme ;
- Pour leurs abords, d'une autorisation d'urbanisme sous certaines conditions.

Monuments historiques (source : Ministère de la Culture)

Monument historique	Commune	Date protection	Description	Statut de propriété
Eglise Saint-Martin	Ancerville	1990/08/23 : classé MH	Eglise Saint-Martin (cad. AD 202) : classement par arrêté du 23 août 1990	propriété de la commune
Maison	Ancerville	1992/10/22 : inscrit MH	La maison en totalité (cad. AB 900) : inscription par arrêté du 22 octobre 1992	propriété privée
Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Andernay	1994/06/28 : inscrit MH	Eglise (cad. A 40) : inscription par arrêté du 28 juin 1994	propriété de la commune
Fontaine située au sud de l'église	Andernay	1994/06/28 : inscrit MH	Fontaine, y compris le pavage et les bornes qui l'entourent (cad. A, non cadastré, domaine public) : inscription par arrêté du 28 juin 1994	propriété de la commune
Hôtel particulier	Bar-le-Duc	2003/03/04 : inscrit MH	L'hôtel du 18e siècle en totalité, y compris la terrasse sur galerie, les escaliers, les lambris, les trumeaux peints, les cheminées et plafonds ; les façades et les toitures du corps du bâtiment du 19e siècle, en retour sur le jardin à l'angle s	propriété d'une société privée
Immeuble	Bar-le-Duc	1988/06/23 : inscrit MH	Façade sur rue et toiture en pavillon ; escaliers ; chambre lambrissée du premier étage (cad. AT 110) : inscription par arrêté du 23 juin 1988	propriété privée
Immeuble	Bar-le-Duc	1988/02/03 : inscrit MH	Façade et toitures sur rue (cad. AV 55, 54) : inscription par arrêté du 3 février 1988	propriété privée
Hôtel de l'Escale (ancien)	Bar-le-Duc	1992/12/30 : classé MH	Façade et toiture sur rue ; salle voûtée, y compris la cheminée, au rez-de-chaussée (cad. AT 242) : classement par arrêté du 30 décembre 1992	propriété privée
Immeuble dit Hôtel de la Bessière	Bar-le-Duc	1993/07/05 : classé MH	Façades et toitures sur rue, sur cours et arrières ainsi que des petits pavillons de briques du 19e siècle ; terrasse et mur de soutènement du 18e siècle, y compris la parcelle du jardin en contrebas (cad. AT 239) : classement par arrêté du 5 juil	propriété privée
Château, actuellement Musée municipal	Bar-le-Duc	1981/04/23 : inscrit MH	Salle voûtée dite Grand Trésor des chartes de René II ; porte Nord-Ouest (cad. AV 87) : inscription par arrêté du 23 avril 1981	propriété de la commune
Immeuble	Bar-le-Duc	1992/12/30 : classé MH	Façades et toitures (cad. AT 206) : classement par arrêté du 30 décembre 1992	propriété de la commune
Hôtel de Radouan (ancien)	Bar-le-Duc	1988/02/03 : inscrit MH	Façade et toiture (cad. AT 226) : inscription par arrêté du 3 février 1988	propriété privée
Eglise Saint-Antoine	Bar-le-Duc	1989/02/14 : classé MH	Eglise Saint-Antoine (cad. AB 62) : classement par arrêté du 14 février 1989	propriété de la commune
Immeuble	Bar-le-Duc	1988/02/03 : inscrit MH	Façade sur rue et toiture correspondante (cad. AT 248) : inscription par arrêté du 3 février 1988	propriété d'une société privée
Immeuble dit Maison de la Gabbe	Bar-le-Duc	1993/12/17 : classé MH	La façade sur rue et la toiture correspondante (cad. AT 244) : classement par arrêté du 17 décembre 1993	propriété privée
Immeuble	Bar-le-Duc	1992/12/30 : classé MH	Façade sur la place et toiture correspondante (cad. AT 204) : classement par arrêté du 30 décembre 1992	propriété de la commune
Château de Marbeaumont	Bar-le-Duc	1980/12/24 : inscrit MH	Le château (cad. AE 77) : inscription par arrêté du 24 décembre 1980	propriété de la commune
Hôtel de Marne (ancien)	Bar-le-Duc	1988/02/03 : inscrit MH ; 1992/12/30 : classé MH	Trumeau de la cheminée du premier étage (cad. AC 179) : inscription par arrêté du 3 février 1988 ; Façade et toiture sur rue ; cage d'escalier et son décor (cad. AC 179) : classement par arrêté du 30 décembre 1992	propriété privée
Maison (dont l'arrière est situé 32, rue du Coq)	Bar-le-Duc	1994/09/30 : classé MH ; 1996/02/27 : inscrit MH	Façades et toitures (cad. AC 111) : classement par arrêté du 30 septembre 1994 - Les intérieurs, en totalité (cad. AC 111) : inscription par arrêté du 27 février 1996	propriété privée
Tour de l'Horloge	Bar-le-Duc	1941/09/10 : classé MH	Tour de l'Horloge et restes des remparts situés au-dessous de cette tour : classement par arrêté du 10 septembre 1941	propriété de la commune
Immeuble	Bar-le-Duc	1992/12/30 : classé MH	Façades et toitures (cad. AT 114) : classement par arrêté du 30 décembre 1992	propriété privée
Immeuble	Bar-le-Duc	1993/07/05 : classé MH	Ensemble des façades et des toitures (cad. AT 20) : classement par arrêté du 5 juillet 1993	propriété privée
Hôtel de Florainville, actuellement hôtel de	Bar-le-Duc	1988/02/03 : inscrit MH ; 1992/12/30 : classé MH	Toitures correspondant aux façades sur la place et sur rues ; cheminée de la grande salle d'audience (cad. AT 202) : inscription par arrêté du 3 février 1988 ; Façades et toitures sur la place, sur rues et sur	propriété de la commune

ville			cour des trois immeubles ; cheminée d	
Synagogue	Bar-le-Duc	2013/02/28 : inscrit MH	La synagogue en totalité, y compris le jardin et le mur de clôture (cad. AD 136) : inscription par arrêté du 28 février 2013	propriété d'une association cultuelle
Immeuble	Bar-le-Duc	1988/02/03 : inscrit MH	Façades sur rue et sur cour ; ensemble des toitures (cad. AP 256) : inscription par arrêté du 3 février 1988	propriété privée
Eglise Notre-Dame	Bar-le-Duc	1981/02/19 : classé MH	Eglise Notre-Dame (cad. AX 190) : classement par arrêté du 19 février 1981	propriété de la commune
Immeuble	Bar-le-Duc	1992/12/30 : classé MH	Façade et toiture sur rue (cad. AT 233) : classement par arrêté du 30 décembre 1992	propriété privée
Immeuble dit Maison des deux Barbeaux	Bar-le-Duc	1993/07/05 : classé MH	Façade sur rue et toiture correspondante, y compris le vantail de la porte (cad. AC 201) : classement par arrêté du 5 juillet 1993	propriété d'une société privée
Immeuble	Bar-le-Duc	1992/12/30 : classé MH	Façade sur rue et toiture correspondante (cad. AT 105) : classement par arrêté du 30 décembre 1992	propriété privée
Immeuble	Bar-le-Duc	1992/12/30 : classé MH	Façade et toiture sur rue (cad. AC 293) : classement par arrêté du 30 décembre 1992	propriété d'une société privée
Tour Heyblot	Bar-le-Duc	1930/06/25 : classé MH	Tour Heyblot et amorce de courtine qui lui est accolée : classement par arrêté du 25 juin 1930	propriété privée
Collège Gilles de Trèves (ancien)	Bar-le-Duc	1992/12/30 : classé MH	Collège, y compris les galeries et les cours (cad. AV 52) : classement par arrêté du 30 décembre 1992	propriété de la commune
Eglise Saint-Etienne	Bar-le-Duc	1889 : classé MH	Eglise Saint-Etienne : classement par liste de 1889	propriété de la commune
Immeuble	Bar-le-Duc	1992/12/30 : classé MH	Façade sur la place, toiture en pavillon et façade arrière (cad. AT 109) : classement par arrêté du 30 décembre 1992	propriété d'une association
Immeuble dit Maison Morel	Bar-le-Duc	1988/02/03 : inscrit MH	Façade sur la place et toiture correspondante (cad. AT 93) : inscription par arrêté du 3 février 1988	propriété privée
Bâtiments de la Préfecture	Bar-le-Duc	1992/12/30 : classé MH	Façades et toitures de l'immeuble numéro 40 ; façade et toiture sur rue de l'immeuble numéro 42 (cad. AC 324, 181) : classement par arrêté du 30 décembre 1992	propriété du département
Fontaine	Bar-le-Duc	1930/10/16 : inscrit MH	Fontaine : inscription par arrêté du 16 octobre 1930	propriété de la commune
Immeuble	Bar-le-Duc	1992/12/18 : inscrit MH	Façades, toitures et galerie avec sa balustrade (cad. AC 112) : inscription par arrêté du 18 décembre 1992	propriété du département
Maison	Bar-le-Duc	1999/02/05 : inscrit MH	Escalier sur cour, avec ses rampes et les garde-corps des galeries ; les deux pièces lambrissées du premier étage du logis sur rue et sur cour (cad. AD 181) : inscription par arrêté du 5 février 1999	propriété privée
Maison	Bar-le-Duc	1993/02/11 : classé MH	Façade et toiture sur la place et passage (cad. AT 298, 277) : classement par arrêté du 11 février 1993	propriété privée ; propriété de la commune
Maison dite Le Château	Bazincourt-sur-Saulx	1923/11/07 : classé MH ; 1967/09/08 : classé MH	Cheminéee : classement par décret du 7 novembre 1923 ; Maison (cad. C 708) : classement par arrêté du 8 septembre 1967	propriété privée
Eglise	Bazincourt-sur-Saulx	1968/10/29 : inscrit MH	Eglise (cad. C 657) : inscription par arrêté du 29 octobre 1968	propriété de la commune
Pont sur la Saulx	Beurey-sur-Saulx	2013/07/18 : inscrit MH	Le pont (cad. non cadastré, domaine public) : inscription par arrêté du 18 juillet 2013	propriété de l'Etat
Eglise Saint-Martin	Beurey-sur-Saulx	2010/09/03 : inscrit MH	L'église en totalité : inscription par arrêté du 3 septembre 2010	propriété de la commune
Château Claudot	Beurey-sur-Saulx	1989/01/20 : inscrit MH	Façades et toitures (cad. B 28) : inscription par arrêté du 20 janvier 1989	propriété privée
Eglise Saint-Florentin	Bonnet	1909/02/10 : classé MH	Eglise : classement par arrêté du 10 février 1909	propriété de la commune
Château de Morlaincourt	Chanteraine	1988/11/16 : inscrit MH	Façades, toitures, grand salon au rez-de-chaussée (cad. B 58) : inscription par arrêté du 16 novembre 1988	propriété privée
Domaine de Beaupré	Chassey-Beaupré	1991/07/31 : inscrit MH	Château et puits ; lavoir ; ferme ; parc, avec la grotte, l'étang du Fourneau et sa digue, ainsi que l'étang du Petit-Moulin (cad. A 317 à 334, 354 à 357, 359) : inscription par arrêté du 31 juillet 1991	propriété privée
Maison à pans de bois	Contrisson	1992/11/02 : classé MH	Maison, avec son décor peint (cad. AD 153, 154) : classement par arrêté du 2 novembre 1992	propriété de la commune
Ferme	Contrisson	1992/12/14 : inscrit MH	Façades et toitures (cad. AD 185, 186) : inscription par arrêté du 14 décembre 1992	propriété privée
Eglise Saint-Quentin	Contrisson	1990/08/13 : classé MH	Eglise Saint-Quentin (cad. A 1026) : classement par arrêté du 13 août 1990	propriété de la commune
Château de l'Isle	Cousances-les-Forges	1927/03/11 : classé MH ;	Cheminée monumentale : classement par décret du 11 mars 1927 ; Château (cad. AB 280) :	propriété privée

		1976/11/19 : classé MH	classement par arrêté du 19 novembre 1976	
Eglise	Couvonges	1936/12/03 : classé MH	Eglise : classement par arrêté du 3 décembre 1936	propriété de la commune
Domaine de Bertheléville (ancien)	Dainville-Bertheléville	1990/07/06 : inscrit MH	Porte dite Porte de France ; château ; colombier (cad. E 101, 109, 124) : inscription par arrêté du 6 juillet 1990	propriété privée
Eglise de l'Annonciation Notre-Dame	Dammarie-sur-Saulx	1994/10/24 : classé MH	Eglise (cad. B 680) : classement par arrêté du 24 octobre 1994	propriété de la commune
Domaine dit du Fourneau	Dammarie-sur-Saulx	1993/03/03 : inscrit MH	Domaine à savoir : parc comprenant les façades et toitures du château et sa salle de bains, les bâtiments et fabriques, les cinq ponts et les dispositifs hydrauliques, le mur de clôture ; potager, comprenant le mur de clôture, les façades et toitu	propriété d'une société privée
Eglise de Véel	Fains-Véel	1927/10/19 : inscrit MH	Eglise de Véel : inscription par arrêté du 19 octobre 1927	propriété de la commune
Eglise Sainte-Catherine de Fains-les-Sources	Fains-Véel	1983/03/21 : classé MH	Eglise de Fains-les-Sources (cad. AB 463) : classement par arrêté du 21 mars 1983	propriété de la commune
Eglise	Gondrecourt-le-Château	1970/07/27 : inscrit MH	L'église en totalité (cad. E 755) : inscription par arrêté du 27 juillet 1970	propriété de la commune
Pont traversant la Saulx	Haironville	1950/12/01 : inscrit MH	Pont traversant la Saulx : inscription par arrêté du 1er décembre 1950	
Château de la Varenne	Haironville	1972/10/12 : classé MH ; 1993/06/29 : inscrit MH	Façades et toitures ; cour d'honneur et balustrade ; vestibule et escalier intérieur avec rampe fer forgé (cad. C 128) : classement par arrêté du 12 octobre 1972 ; Parc du château (cad. C 118 à 129, 327, 1163, 1185, 1451, 1452) : inscription par a	propriété d'une société privée
Maison dite des Bourlons	Haironville	1947/06/09 : inscrit MH	Façades et toitures du bâtiment principal : inscription par arrêté du 9 juin 1947	propriété privée
Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire	Houdelaincourt	1988/05/02 : classé MH	Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire, y compris les abreuvoirs, les bornes chasse-roues et la surface pavée (cad. D 721) : classement par arrêté du 2 mai 1988	propriété de la commune
Villa Teinturier	Laheycourt	2014/02/28 : classé MH	La villa en totalité, avec ses décors et aménagements intérieurs, et son jardin, avec le sol de la parcelle AA 24 sur laquelle ils se trouvent, tels qu'ils ont délimités et hachurés en rouge sur le plan annexé à l'arrêté : classement par arr?	propriété privée
Eglise Saint-Rémi	Laimont	1918/04/18 : classé MH	Eglise : classement par arrêté du 18 avril 1918	propriété de la commune
Maison	Ligny-en-Barrois	2003/08/22 : inscrit MH	Le salon lambrissé au rez-de-chaussée et la chambre lambrissée de l'étage, avec leur décor, en totalité (cad. AB 372) : inscription par arrêté du 22 août 2003	propriété privée
Hôtel des Fermes (ancien)	Ligny-en-Barrois	1928/12/28 : inscrit MH	Façade sur rue (y compris les balcons en fer forgé) et façade sur cour : inscription par arrêté du 28 décembre 1928	propriété privée
Propriété dite La Chiennerie	Ligny-en-Barrois	1970/12/01 : inscrit MH	Façades et toitures du bâtiment principal (cad. AB 737) : inscription par arrêté du 1er décembre 1970	propriété privée
Porte de Ville dite Porte Dauphine ou Porte de France.	Ligny-en-Barrois	1928/12/28 : inscrit MH	Porte de Ville dite Porte Dauphine ou Porte de France. : inscription par arrêté du 28 décembre 1928	propriété de la commune
Tour de Luxembourg	Ligny-en-Barrois	1840 : classé MH	Tour de Luxembourg : classement par liste de 1840	propriété de la commune
Maison	Ligny-en-Barrois	1993/03/03 : inscrit MH	Maison (cad. AB 151) : inscription par arrêté du 3 mars 1993	propriété de la commune
Eglise	Ligny-en-Barrois	1928/12/28 : inscrit MH	Eglise : inscription par arrêté du 28 décembre 1928	propriété de la commune
Château de Ville-sur-Saulx	Lisle-en-Rigault		Voir commune de : Ville-sur-Saulx	
Château de Lisle	Lisle-en-Rigault	1992/02/18 : inscrit MH ; 1994/04/29 : classé MH	L'ancien logis seigneurial, à l'exception des parties classées (cad. A 306) : inscription par arrêté du 18 février 1992 - Les intérieurs de l'ancien logis seigneurial (cad. AD 243) : classement par arrêté du 29 avril 1994	propriété privée
Abbaye Notre-Dame-de-Jean-d'Heurs (ancienne)	Lisle-en-Rigault	1972/12/21 : classé MH ; 1972/12/21 : inscrit MH ; 1989/06/12 : classé MH ;	Salle capitulaire avec ses boiseries ; porte Nord du vestibule et porte Nord de l'escalier dans l'aile Est ; rampe de l'escalier d'honneur du château (cad. A 38) : classement par arrêté du 21 décembre 1972 ; Galeries du cloître, galerie d'accès aux	propriété d'une société privée ; propriété privée

		1991/10/22 : inscrit MH		
Croix	Loisey-Culey	1932/10/04 : inscrit MH	Croix située sur route de Loisey à la sortie du village de Culey : inscription par arrêté du 4 octobre 1932	propriété de la commune
Eglise de Culey	Loisey-Culey	1912/05/02 : classé MH	Eglise de Culey : classement par arrêté du 2 mai 1912	propriété de la commune
Eglise Saint-Hilaire	Longeville-en-Barrois	1990/09/24 : classé MH	Eglise Saint-Hilaire (cad. B 1120) : classement par arrêté du 24 septembre 1990	propriété de la commune
Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire	Mauvages	1988/05/02 : classé MH	Fontaine-lavoir de plan demi-circulaire, y compris la fontaine et le bassin (cad. A 163) : classement par arrêté du 2 mai 1988	propriété de la commune
Eglise	Mauvages	1935/03/11 : inscrit MH	Portail roman : inscription par arrêté du 11 mars 1935	propriété de la commune
Haut-fourneau	Menaucourt	2013/07/18 : inscrit MH	Le haut-fourneau en totalité, selon son emprise historique au sol, telle qu'indiquée sur le plan annexé à l'arrêté, y compris le mur de support de l'ancienne roue hydraulique (cad. C 1990, lieudit A la forge) : inscription par arrêté du 18 juille	propriété privée
Eglise Notre-Dame	Ménil-sur-Saulx	1997/06/26 : inscrit MH	Eglise (cad. B 78) : inscription par arrêté du 26 juin 1997	propriété de la commune
Eglise	Mognéville	1968/10/29 : classé MH	Eglise (cad. A 929) : classement par arrêté du 29 octobre 1968	propriété de la commune
Ferme	Mognéville	1992/09/09 : inscrit MH	Ferme (cad. A 1082) : inscription par arrêté du 9 septembre 1992	propriété privée
Anciennes fonderies d'Ecurey, situées hameau d'Ecurey	Montiers-sur-Saulx	2013/09/27 : inscrit MH	Les parties suivantes telles qu'indiquées sur le plan annexé à l'arrêté : le sol des parcelles F 170 et F 302 du site historique de l'ancienne abbaye d'Ecurey ; les façades et les toitures des logements ouvriers et les jardins ouvriers (A) ; en tot	propriété privée ; propriété d'une communauté de communes
Ancienne abbaye d'Ecurey	Montiers-sur-Saulx	1993/04/26 : inscrit MH	Façades et toitures du logis abbatial, de la ferme et de l'hôtellerie ; portail, hémicycle, abreuvoir et pigeonnier ; salles voûtées du corps Nord du bâtiment de ferme ; terrains archéologiques (cad. F 168, 281) de l'ancienne abbaye médiévale di	propriété d'une société privée
Menhir de "Champ l'Alouette"	Montplonne	2000/12/07 : inscrit MH	Menhir, ainsi qu'un périmètre de 8 mètres autour du mégalithe (cad. YB 20 ; le rayon concerne également pour partie le chemin de remembrement n° 6 dit du Champ) : inscription par arrêté du 7 décembre 2000	propriété privée ; propriété de la commune
"Dolmen du Ruissard"	Montplonne	2000/12/07 : inscrit MH	Dolmen (cad. C 425) : inscription par arrêté du 7 décembre 2000	propriété privée
Menhir "Le Corrois"	Montplonne	2000/12/07 : inscrit MH	Menhir, ainsi qu'un périmètre de 5 mètres autour du mégalithe (cad. YB 14 ; D 1042) : inscription par arrêté du 7 décembre 2000	propriété privée
Eglise Saint-Maurice-de-Naives	Naives-Rosières	1989/01/20 : inscrit MH	Eglise Saint-Maurice-de-Naives (cad. D 245) : inscription par arrêté du 20 janvier 1989	propriété de la commune
Ruines romaines de Nasium	Naix-aux-Forges	1862 : classé MH	Ruines romaines de Nasium : classement par liste de 1862	propriété du département
"Menhir de "la Chèvre" (également sur commune de Tannois)"	Nant-le-Grand	2000/12/07 : inscrit MH	Menhir, ainsi qu'un périmètre de 10 mètres autour du mégalithe (cad. Nant-le-Grand A2 70, lieudit Les Bois communaux de Nant-le-Grand ; Tannois C9 1208, lieudit La Côte Hivernée) : inscription par arrêté du 7 décembre 2000	propriété de la commune
Menhir de Champ l'Ecuyer	Nant-le-Grand	1924/07/08 : classé MH	Menhir de Champ l'Ecuyer (cad. C 2316) : classement par arrêté du 8 juillet 1924	propriété de la commune
Menhir de la Pierre l'Ogre	Nant-le-Grand	1924/07/05 : classé MH	Menhir de la Pierre l'Ogre, à la limite des communes de Montplanne et Nant-le-Grand : classement par arrêté du 5 juillet 1924	propriété de la commune
Menhir de "la Queue" (également sur commune de Tannois)	Nant-le-Grand	2000/12/07 : inscrit MH	Menhir, ainsi qu'un périmètre de 10 mètres autour du mégalithe (cad. Nant-le-Grand A2 70, lieudit Les Bois communaux de Nant-le-Grand ; Tannois C9 1208, lieudit La Côte Hivernée) : inscription par arrêté du 7 décembre 2000	propriété de la commune
Ferme	Nettancourt	1992/10/22 : inscrit MH	Ensemble des façades et des toitures des bâtiments (cad. AH 48, 49) : inscription par arrêté du 22 octobre 1992	propriété privée
Eglise Saint-Rémy	Nettancourt	1913/09/10 : classé MH	Eglise : classement par arrêté du 10 septembre 1913	propriété de la commune

Maison	Nettancourt	1942/01/20 : inscrit MH	Bas-relief représentant la légende de Saint-Hubert engagé dans des rainures sur le linteau de porte : inscription par arrêté du 20 janvier 1942	propriété privée
Domaine de la Grange-aux-Champs	Nettancourt	1993/07/30 : inscrit MH	Domaine, y compris les intérieurs (cad. AB 24 à 32, 33a, 33c, 58, 72) : inscription par arrêté du 30 juillet 1993	propriété privée
Maison à pans de bois	Neuville-sur-Ornain	1990/10/26 : inscrit MH	Maison à pans de bois (cad. D 1360) : inscription par arrêté du 26 octobre 1990	propriété privée
Chapelle de Notre-Dame du Val	Noyers-Auzécourt	1999/03/24 : inscrit MH	Chapelle (cad. B 236) : inscription par arrêté du 24 mars 1999	propriété privée
Eglise Saint-Médard	Rancourt-sur-Ornain	1994/11/08 : classé MH	Eglise (cad. A 943) : classement par arrêté du 8 novembre 1994	propriété de la commune
Eglise Saint-Rémi	Resson	1990/12/06 : classé MH	Eglise Saint-Rémi (cad. F 230) : classement par arrêté du 6 décembre 1990	propriété de la commune
Eglise Saint-Pierre	Revigny-sur-Ornain	1908/04/22 : classé MH	Eglise : classement par arrêté du 22 avril 1908	propriété de la commune
Eglise	Ribeaucourt	1986/12/19 : inscrit MH	Eglise (cad. E 90) : inscription par arrêté du 19 décembre 1986	propriété de la commune
Eglise	Rupt-aux-Nonains	1970/08/04 : inscrit MH	Eglise (cad. C 607) : inscription par arrêté du 4 août 1970	propriété de la commune
Pont sur la Saulx	Rupt-aux-Nonains	1975/09/09 : classé MH	Pont sur la Saulx (cad. NON CADASTRE ; DOMAINE PUBLIC) : classement par arrêté du 9 septembre 1975	propriété de la commune
Site archéologique du sanctuaire de Nasium	Saint-Amand-sur-Ornain	1994/03/03 : inscrit MH	Site archéologique (cad. B4 1605 à 1607) : inscription par arrêté du 3 mars 1994	propriété du département
Eglise Saint-Calixte	Savonnières-devant-Bar	1997/06/18 : inscrit MH	Eglise (cad. AO 37) : inscription par arrêté du 18 juin 1997	propriété de la commune
Château de Choiseul	Stainville	1932/06/10 : inscrit MH	Façades et toitures : inscription par arrêté du 10 juin 1932	propriété privée
Ancienne abbaye de Jovilliers	Stainville	1995/11/17 : inscrit MH	Murs de clôture du jardin et de la basse-cour, y compris le portail, ainsi que le jardin ; ensemble des sols et puits ; façades et toitures des deux corps de dépendances sur la basse-cour ; massif occidental de l'église, cloître et anciens bâtiment	propriété privée
Eglise Saint-Mathieu	Stainville	1994/10/24 : classé MH	Eglise (cad. AB 207) : classement par arrêté du 24 octobre 1994	propriété de la commune
Menhir de "la Queue"	Tannois		Voir commune de : Nant-le-Grand	
"Menhir de "la Chèvre""	Tannois		Voir commune de : Nant-le-Grand	
Eglise Saint-Menge	Trémont-sur-Saulx	1984/06/27 : classé MH	Eglise (cad. A 1009) : classement par arrêté du 27 juin 1984	propriété de la commune
Ancien château du Tertre	Tronville-en-Barrois	1998/04/07 : inscrit MH	Ancien château en totalité, ainsi que les façades et les toitures de ses dépendances (cad. AD 106, 107) : inscription par arrêté du 7 avril 1998	propriété de la commune
Eglise de l'Immaculée Conception	Tronville-en-Barrois	1989/01/20 : inscrit MH	Eglise de l'Immaculée Conception (cad. C 429) : inscription par arrêté du 20 janvier 1989	propriété de la commune
Ancienne maison seigneuriale de Varney	Val-d'Ornain	1997/09/29 : inscrit MH partiellement	Ancienne maison seigneuriale, y compris les façades et les toitures de l'ancien corps de dépendance en retour d'angle, à l'exclusion du hangar adossé (cad. 529AK 11) : inscription par arrêté du 29 septembre 1997	propriété privée
Eglise Saint-Nicolas de Mussey	Val-d'Ornain	1994/06/28 : inscrit MH	Eglise, y compris l'emprise des bas-côtés disparus (cad. A 172, 171) : inscription par arrêté du 28 juin 1994	propriété de la commune
Ancien rendez-vous de chasse des banquiers Varin-Bernier, à Bussy-la-Côte	Val-d'Ornain	2003/06/06 : inscrit MH	L'ancien rendez-vous de chasse, comprenant l'allée d'accès, les enclos et les trois éléments bâtis y contenus que sont le pavillon, l'écurie et le chenil (cad. 090 AC 3, lieudit Haut-bois et Queue de Souffrance) : inscription par arrêté du 6 juin	propriété d'une société privée
Eglise Saint-Pierre	Vassincourt	1990/08/23 : classé MH	Eglise Saint-Pierre (cad. C 775) : classement par arrêté du 23 août 1990	propriété de la commune
Château de Ville-sur-Saulx (également sur commune de Lisle-en-Rigault)	Ville-sur-Saulx	1995/10/27 : inscrit MH	Façades et toitures du château et de ses communs ; reste du domaine en totalité, notamment le parc (cad. Ville-sur-Saulx A 1392, 1584, lieudit Le Village, 1402 à 1404, 1409 à 1412, 1606 à 1610, 1637, 1639, 1640, 1678 à 1680, 1682, lieudit La Papet	propriété privée

Les zones de présomption de prescription archéologique

Les zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Elles visent à assurer l'information des aménageurs et à prévenir les risques d'impacts de projets de travaux et d'aménagement sur le patrimoine archéologique.

Ces zones sont définies par arrêté du préfet de région, dans le cadre de l'établissement ou de la mise à jour de la carte archéologique nationale qui rassemble et ordonne les données archéologiques disponibles pour l'ensemble du territoire national.

- BAR-LE-DUC, Place Foch

Le projet d'aménagement sur la commune de Bar-le-Duc, place Foch, a entraîné la réalisation d'un diagnostic archéologique sur une emprise 600 m^2. Deux sondages ont été réalisés. Le premier a consisté en le terrassement d'une tranchée d'environ 10 m de longueur pour 2 m de largeur. Pour le deuxième, il a été procédé au décapage à plat, au niveau de l'entrée d'un abri antiaérien, pour en repérer le plan et en dégager l'accès.
Malgré une profondeur de 3,20 m pour le premier sondage, aucune trace d'occupation antérieure au XIXe s. n'a été observée dans celui-ci. Toutefois, il nous apporte de précieuses indications sur la topographie du terrain, notamment son exhaussement de 1,2 m, au XIXe s., lors du développement du quartier.
Le deuxième sondage a permis d'accéder à l'intérieur de l'abri. Des observations sur son évolution et son bon état de conservation ont pu être réalisées. Il s'agit par ailleurs d'un des derniers abris antiaériens conservés à Bar-le-Duc, témoin qui rappelle la place de cette ville dans Première Guerre mondiale.

En outre, la construction du chœur et du transept de l'église, puis de l'abri de guerre qui a servi de fondation pour la nef de l'édifice religieux, confère un caractère particulier à ce lieu.

- BAR-LE-DUC, Rue Ernest-Bradfer

Le diagnostic archéologique porte sur une surface prescrite de 15 393 m^2. Les parcelles sondées, correspondant actuellement à une plate-forme relativement plane, ont été remblayées massivement au cours du XXe s. afin d'effacer le pendage naturel en lien avec la plaine alluviale de l'Ornain. Les remblais, oscillant entre 0,60 m et 2,75 m d'épaisseur, se composent pour l'essentiel de déchets sidérurgiques générés par le haut-fourneau de Bar-le-Duc situé à quelques centaines de mètres des parcelles investiguées. Quarante et une tranchées ont été effectuées dont six se sont révélées positives. Ces dernières ont permis la découverte d'une fosse parfaitement circulaire (puits ?), d'un fossé (parcellaire ?) observé dans trois tranchées et de la fondation en béton d'une construction récente.
La consultation du cadastre de 1873 révèle que l'intervention se situe sur une partie d'une vaste parcelle quadrangulaire, vierge de construction, portant le toponyme le Charnies. Dans le cadre du diagnostic, aucun indice matériel relatif à un charnier n'a été découvert. Au sud-est du secteur sondé, un second toponyme, le Fort Gilles, évoque la présence d'une fortification militaire dont l'origine demeure inconnue.

- BAR-LE-DUC, Rue Sébastopol

L'opération d'évaluation archéologique a été réalisée dans le cadre d'un projet de création, sur 6 300 m^2, d'une aire de stationnement de la gare SNCF.

Le projet s'étend entre la rue Sébastopol au sud, un immeuble au sud-est et les lignes de chemin de fer, la gare SNCF et ses accès au nord et à l'est. Il est situé 322 plus ou moins à équidistance de l'Ornain au sud et du canal de la Marne au Rhin au nord.
Par rapport à la topographie historique de la ville, l'opération occupe des terrains qui se développent environ 500 m au sud-est d'une précédente opération qui avait permis d'appréhender, au niveau de l'église Notre-Dame, une occupation antique. Cet édifice cultuel, fondé potentiellement avant le Xe s., matérialise le noyau urbain primitif de la ville basse.
La présente opération offrait donc la possibilité de faire apparaître l'évolution du processus d'occupation depuis l'époque antique et plus particulièrement le développement urbain en périphérie d'un centre historique médiéval.
La présence de réseaux et de perturbations récentes liées à la construction et démolition d'un centre de tri postal ont limité notre intervention sur 3 800 m^2. Cette surface a été évaluée au travers de huit sondages, deux sur un axe nord-est/sud-ouest et six nord-ouest/sud-est.
Les sondages 4 et 5, au nord, ont touché le secteur fortement bouleversé par le centre de tri. En revanche, les autres ont pu faire apparaître sur le substrat des séquences sédimentaires qui témoignent de terrains à usage agricole encore au XIXe s.
Dans la seconde moitié de siècle, le développement industriel que connaît la ville change radicalement la physionomie du secteur. Il s'exprime ici par la mise en service du canal de la Marne au Rhin, de la gare et de la première ligne de chemin de fer. Les sondages ont permis de relever, en rapport avec ces aménagements, la mise en place d'une plate-forme à l'aide de remblais provenant vraisemblablement du creusement du canal. Ce rehaussement explique la bonne conservation de la séquence stratigraphique.

- BRAUVILLIERS, Carrière Rocamat, chant du Coq

L'opération de diagnostic archéologique réalisée à Brauvilliers a été prescrite en préalable à l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert.
La commune de Brauvilliers occupe, à environ 30 km de Bar-le-Duc, l'extrémité méridionale du département de la Meuse. Elle se situe à la limite du département de la Haute-Marne, sur des terrains qui dominent la vallée de la Marne dont le lit est au plus près au sud-ouest à plus ou moins 6 km.
L'emprise concernée par l'opération s'étend sur 8 973 m2 au sud du finage du village, au lieu-dit au chant du Coq. Sa topographie est marquée par un pendage sud-nord pour sa partie ouest et est-ouest pour sa partie est. Il s'agit d'un champ cultivé qui jouxte un site carrier en cours d'exploitation.
28 sondages ont été ouverts, 22 au sein de quatre lignes orientées sur un axe nord-sud pour la partie ouest et six sur des lignes est-ouest dans l'extrémité est. Trois sondages ont ensuite été étendus de manière à faciliter la perception des vestiges archéologiques.
En effet, les sondages, qui occupent une bande médiane de 75 m de large sur un axe sud-est/nordouest, ont livré un ensemble de structures en creux et maçonneries trahissant la présence d'un habitat rural. La découverte notamment d'une monnaie, un as frappé à Rome en 66, permet d'attribuer cette occupation au Haut-Empire.

- NAIX-AUX-FORGES, Les Soylières

Dans le cadre du programme collectif de recherche (PCR) Mutations urbaines à Nasium (I er s. av. n. è. - I er s. de. n. è.), un sondage archéologique a été réalisé dans la plaine alluviale de l'Ornain, où se développent les quartiers résidentiels de l'agglomération leuque. L'objectif de cette opération était double : d'une part, estimer l'état de conservation des vestiges dans ce secteur sur lequel aucune

fouille n'a été réalisée depuis le XIXe s. ; d'autre part, documenter l'ensemble de la stratigraphie en ciblant plus spécifiquement les investigations sur les indices de mise en place précoce du réseau viaire et de la trame urbaine.

D'orientation est-ouest, la voie est constituée de différents niveaux de recharges de galets, parfois scellés par du mortier dans les états les plus récents. Le mobilier récolté sur la bande de roulement indique que cet aménagement cesse d'être utilisé vers le milieu du III e s de n. è. Le probable abandon de la rue à cette période laisse envisager que les quartiers d'habitation qu'elle dessert cessent également d'être fréquentés, ce que confirme la fouille de la domus.

- VILLE-SUR-SAULX Ruelle Contant

Lors de ce diagnostic archéologique sur la commune de Ville-sur-Saulx, ruelle Contant, neuf structures excavées ont été mises en évidence. Elles sont relativement groupées au centre et au sud de l'espace concerné par la prescription.
L'une des structures (sd02, str01) doit être interprétée comme une tranchée d'Époque contemporaine et vraisemblablement à mettre en relation avec le Premier Conflit mondial.
Les autres structures, fonds de cabanes et fosses d'implantation de poteaux, sont attribuables à la période médiévale et, plus précisément, eu égard au mobilier céramique, au haut Moyen Âge, voire au tout début de cette période. Cependant, le trou de poteau à calage du sondage 2, a livré des tessons de céramique qui évoquent plutôt les Xe-XIIe s.
Le comblement de la sépulture à inhumation du sondage 14 ne contenait pas de mobilier archéologique datant. C'est donc bien le contexte immédiat qui nous invite à une attribution médiévale, sans plus de précision possible.

Le diagnostic archéologique réalisé à Ville-sur-Saulx a donc permis de mettre en évidence un site d'habitat médiéval, relativement bien conservé. Il importe de signaler que ces éléments, aussi succincts soient-ils, documentent un secteur meusien finalement très peu exploré archéologiquement. En effet, l'occupation la vallée de la Saulx, épargnée par de grands travaux d'aménagement, est presque exclusivement appréhendée grâce à des prospections pédestres, relativement anciennes.

Le patrimoine vernaculaire

Le petit patrimoine vient compléter la lecture des richesses du territoire et se concentre principalement sur les vallées de l'Ornain et de la Saulx. À travers cette configuration, on distingue deux typologies dominantes :

- **Le petit patrimoine en lien avec l'eau** (lavoirs et fontaines), qui semble notamment se concentrer sur les communes au Sud de l'Ornain, à proximité de sa source, complété par la présence de quelques moulins.
- **Le petit patrimoine en lien avec les lieux religieux** (lieux de culte, calvaire, clocher, croix…), avec une concentration sur Bar-le-Duc, venant compléter ses éléments de patrimoines reconnus et concernés par des dispositifs spécifiques à leur préservation. Au niveau de la vallée de la Saulx, on observe également une accumulation de croix au sein des communes autour de Mesnil-sur-Saulx…
- À noter une localisation significative de mégalithes au niveau de la commune de Montplonne témoignant de l'histoire spécifique du territoire

Patrimoine vernaculaire – Petit patrimoine *(atopia)*

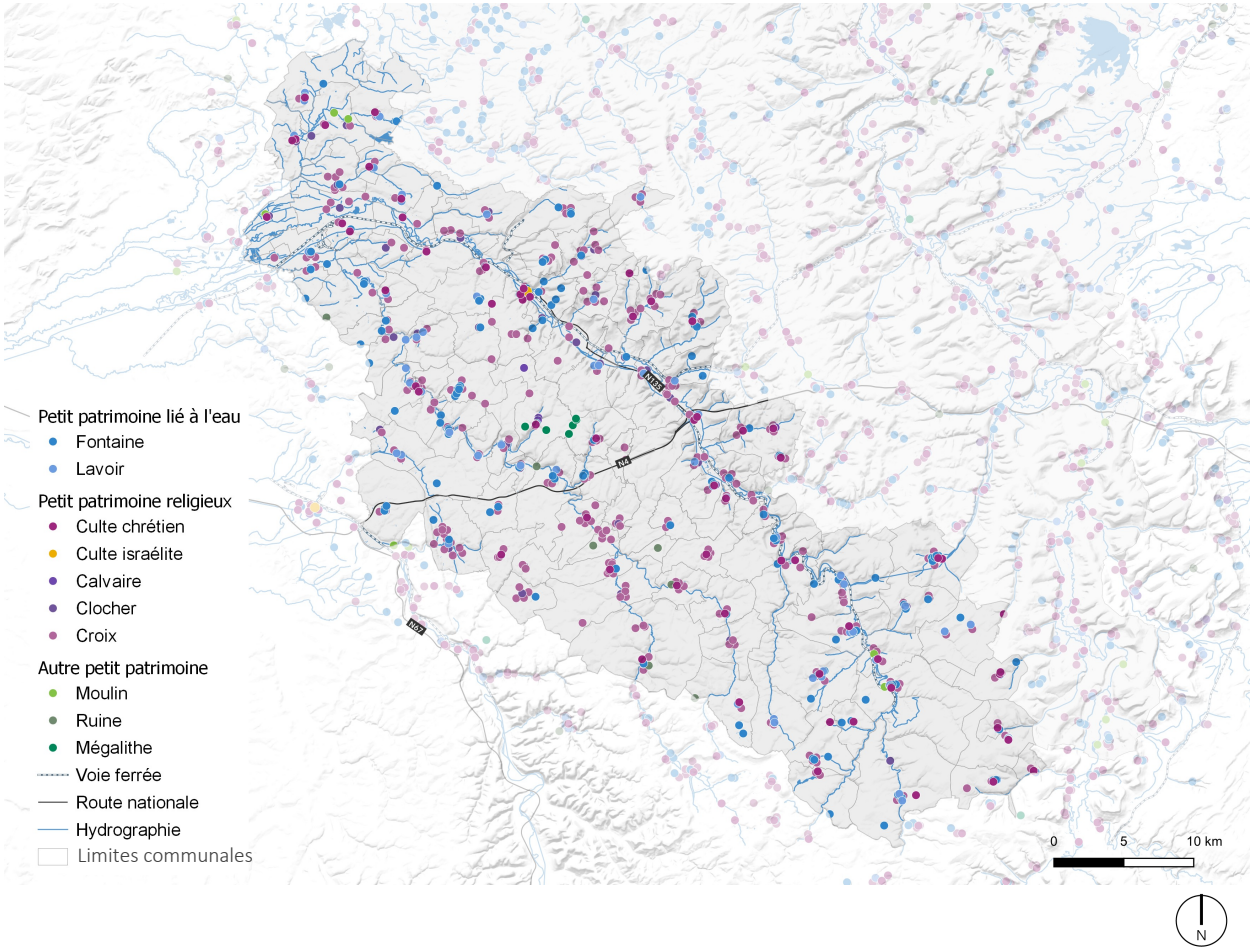

TOURISME

SCoT du Pays Barrois

Le Pays Barrois : une situation enclavée qui freine le développement touristique ?

Une situation de carrefour régional qui souffre de son éloignement à l'A4

Situé à l'extrême Sud du département, le Pays Barrois s'inscrit dans un environnement régional marqué par son insertion sur les contreforts du Bassin parisien : le plateau calcaire du Barrois, traversé par les vallées de l'Ornain et de la Saulx. Carrefour du Grand Est, le Pays Barrois est en situation de frontière départementale (entre la Marne à l'ouest, la Haute-Marne au sud et les Vosges à l'est) et se trouve à proximité de parcs naturels régionaux : PNR de Lorraine, PNR de la Forêt d'Orient ou même le PNR de la montagne de Reims.

Il présente la particularité de compter parmi les territoires les plus enclavés de la Région Grand Est avec un seul axe d'envergure (la Nationale 4) et un éloignement moyen entre 20 et 60 min de l'autoroute la plus proche selon l'endroit : son éloignement de l'autoroute A4 (dite l'autoroute de l'Est) qui traverse le département en reliant le Grand Est à la région parisienne ne lui permet pas directement de servir de point-étape.

La desserte ferroviaire

Depuis Bar-le-Duc, le territoire se trouve à un peu moins de 2h en train de Paris, 1h de Nancy, 1h30 de Metz ou encore 2h40 de Strasbourg via Meuse TGV.

Située dans la commune des Trois-Domaines à 29,4 km par la route au nord du territoire, la gare Meuse TGV présente un éloignement relativement important par rapport au Pays Barrois. En effet, il faut en moyenne 32 minutes depuis Bar-le-Duc en navette pour rejoindre la gare TGV et environ 29 minutes en voiture ou en taxi.

Les autres centralités du territoire sont encore davantage éloignées de la gare TGV :

- Revigny-sur-Ornain : 1h40 en transports en commun (train et navette en passant par Bar-le-Duc) ou 35 minutes en voiture/taxi ;
- Ligny-en-Barrois : 2h02 en transports en commun (bus et navette en passant par Bar-le-Duc) ou 42 minutes en voiture/taxi. Il est plus indiqué de se rendre directement à Nancy, par voiture ou TER ;
- Gondrecourt-le-Château : 2h43 en transports en commun (bus et navette en passant par Bar-le-Duc) ou 1h12 en voiture/taxi. Pour ce dernier, il est plus indiqué de se rendre à Neufchâteau pour se rendre à la gare de Nancy par le TER ou de prendre la voiture/le taxi (56 min) que de chercher à joindre la gare Meuse TGV.



© Photo ER/Lilian BORDRON

Parvis de la gare de Bar-le-Duc : lieu de stationnement de la navette permettant de rejoindre la gare Meuse TGV.

OFFRE TOURISTIQUE

Une offre touristique départementale concentrée dans le Verdunois, à l'Est et le long de la Meuse

Le Verdunois comme centre névralgique touristique

L'image touristique du Département, fondée d'abord sur le tourisme mémoriel, repose en grande partie sur le Nord du territoire, autour de Verdun, qui par sa position géographique a davantage été marqué par les conflits comme celui de la Grand Guerre. C'est notamment à et autour de Verdun que l'on retrouve les grands sites de mémoires et les villages détruits lors de la guerre 14-18 qui accueillent chaque année des dizaines voire des centaines de milliers de touristes chaque année.

Le Barrois, le grand oublié de l'arrière du front ?

Arrière du front lors de la Première guerre mondiale, le Pays Barrois a joué un rôle majeur dans le conflit et dispose aujourd'hui de vestiges et de sites mémoriels tels que les nécropoles nationales de Revigny-sur-Ornain et de Bar-le-Duc.

La route D1916 entre Bar-le-Duc et Verdun, axe stratégique de la bataille de Verdun (indispensable à la relève des troupes, au ravitaillement et à l'évacuation des blessés), s'inscrit comme l'un des principaux lieux de mémoire du conflit. Portant le nom de Voie sacrée, cette route est balisée d'une borne commémorative sur une grande partie de son parcours et accueille un monument sur le site du Moulin Brûlé près de Verdun.

Par ailleurs, un tronçon du Varinot (aussi appelé le « petit meusien ») reconstruit à Bar-le-Duc a repris du service en 2021 avec la locomotive Suzanne de 1890. À l'image de la Voie sacrée, il s'agissait d'un axe ferroviaire reliant Bar-le-Duc à Verdun qui permettait la desserte des champs de bataille pour acheminer les vivres et rapatrier les blessés.

Extrait – Carte touristique du département de la Meuse
(Meuse Attractivité, juin 2022)

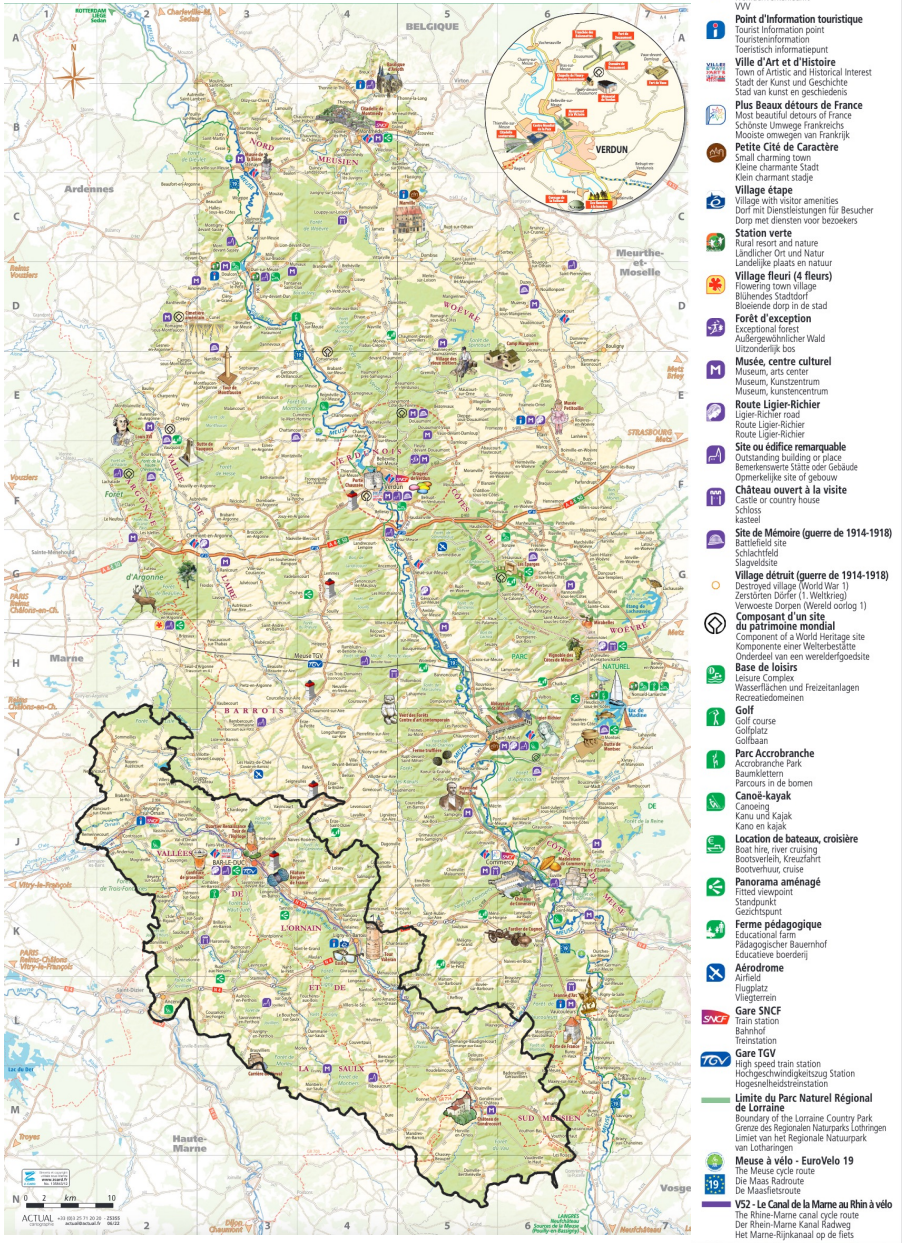

Une offre de loisirs de pleine nature qui se concentre le long de la Meuse, des sites lacustres et du PNR de Lorraine

Le département de la Meuse peut compter sur son patrimoine naturel riche et la diversité de ses paysages pour développer son offre touristique. Les étangs de la Woëvre, les forêts de l'Argonne, les vallées de la Saulx, de l'Ornain et de la Meuse, ainsi que les promontoires et cuestas des Côtes de Meuse sont autant de supports pour le développement d'activités de plein air qui participent à la découverte et à la notoriété du territoire.

Aujourd'hui, les activités et sports de pleine nature sont principalement répartis sur la frange Est du département. Cela se traduit par une concentration des bases de loisirs, lieux de location de bateaux ou de canoë-kayak, sites de sports nautiques, site d'escalade, de vol et parcours de randonnée autour des forêts, lacs et étangs des côtes de Meuse (notamment à proximité du Parc Naturel Régional de Lorraine) et le long de la Meuse.

Le Pays Barrois, organisé autour des vallées de la Saulx, de l'Ornain et disposant d'un couvert forestier important, propose encore relativement peu d'activités touristiques en lien avec son patrimoine naturel et paysager. Cette carence en matière d'infrastructure et d'offre l'exclut de la dynamique départementale alors même que le second pilier touristique de la Meuse est le tourisme vert (ou écotourisme) qui prend de plus en plus d'ampleur.

Ce type de tourisme, davantage centré sur la découverte des écosystèmes, implique une participation active des populations locales et des touristes à la sauvegarde de la biodiversité. Il se pratique dans la nature, en petits groupes, au sein de petites structures.

En ce sens, la proximité du territoire avec le PNR de Lorraine constitue un véritable point d'appui au développement de cette offre comme source d'inspiration et comme potentiel de captation des flux de la clientèle. Rappelons que l'objectif premier d'un parc naturel régional n'est autre que de préserver et gérer durablement un territoire dont le patrimoine naturel, culturel et paysager présente un intérêt particulier.

Ainsi, un certain nombre d'activités et de pratiques touristiques sont organisées en ce sens et relèvent de l'écotourisme en Meuse comme dans le Pays Barrois. À titre d'exemple, la Maison de la pierre à Brauvilliers peut être identifiée comme un écomusée*.

Ce type de structure permet la transmission de connaissances, la recherche, la conservation et la valorisation d'un ensemble de biens naturels, culturels, matériels comme immatériels propres au territoire. Dans ce sens, la Maison de la pierre, rattachée à la carrière de Rinval, se présente comme un musée permettant de découvrir la pierre de Savonnières, de renommée internationale, utilisée dans le bâti traditionnel ou encore dans les édifices Renaissance de Bar-le-Duc et du Barrois en général.



© AF3V - Voie verte du Canal de la Marne au Rhin dans la vallée de l'Ornain



© Les Amis de la Pierre - Maison de la Pierre à Brauvilliers



* On peut définir les écomusées comme des structures vivantes, souhaitant conserver et valoriser les savoir-faire, les traditions, les métiers et l'habitat ancien d'un territoire en particulier. La particularité d'un écomusée est également de couvrir un territoire dans son approche mais aussi physiquement à travers des « antennes » thématiques comme sa faune ou sa géologie. Cela peut prendre la forme d'un musée mais aussi d'une ferme pédagogique, d'un site de plein air ou d'un site historique.

Culture locale, lieux de visite et activités de loisirs

Fort de son histoire riche et mouvementée, le Pays Barrois dispose d'un patrimoine architectural bâti - en grande partie préservé - qui présente une certaine monumentalité à travers une diversité de bâtiments civils, religieux et des lieux de mémoire. Encore insuffisamment reconnu aujourd'hui en dehors de la commune de Bar-le-Duc, ce patrimoine pourrait pourtant servir de point d'appui au développement touristique du territoire et lui générer une certaine notoriété.

Traditionnellement pays d'industrie et d'élevage, le territoire propose un panel diversifié de paysages (plaines et plateaux agricoles, prairies, vallons, etc.) et de sites naturels (bois, forêts, zones humides, étangs, cascade, etc.) qui servent également de support aux activités de tourisme et de loisirs.


Place Saint-Pierre, Bar-le-Duc
© atopia


L'Ornain à Ligny-en-Barrois
© atopia

- Les labels et distinctions :

- **Ville d'Art et d'Histoire** : la ville de Bar-le-Duc dispose depuis 2003 de ce label attribué aux communes qui, conscientes de la valeur de leur riche patrimoine culturel, participent activement à leur conservation. Les vestiges du long passé historique de Bar-le-Duc restent visibles dans la ville et témoignent des différentes époques qui participent à sa renommée : le château et fortifications issus de la période médiévale et la Ville Haute de la Renaissance notamment. En plus de ces quartiers remarquables et de ses monuments, la ville organise une pluralité d'actions de valorisation et d'activités qu'elle propose aux visiteurs (visites accompagnées, estivales, en famille, café patrimoine, expositions, conférences, etc.).
- **Village Étape** : Ligny-en-Barrois, ancienne capitale des Ducs de Luxembourg, dont le centre-ville est situé à moins d'un kilomètre de la RN4, est labellisée « Village étape » depuis juin 2005. Ancienne cité défensive, la ville dispose d'un patrimoine remarquable. De plus, celle-ci offre passants un niveau de service de qualité pour les commerces, et propose un ensemble de prestations touristiques répondant aux différentes attentes des visiteurs. Considérée comme l'une des portes d'entrée du Pays Barrois, celle-ci s'appuie sur le concept de « village étape » pour mettre en place une démarche touristique de pays et élargir les actions au sein du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération.
- Grand concours **« Mon Beau village »** : les communes de Ville-sur-Saulx et L'Isle-en-Rigault ont respectivement été élues en 2021 et en 2022 les plus beaux villages de Meuse, leur permettant de faire reconnaître leur charme et leur quiétude.

▪ Patrimoine historico-culturel

- **Les patrimoines bâtis :**

Le Pays Barrois dispose d'**un patrimoine architectural et paysager** riche et de caractère allant **de l'époque néolithique jusqu'à l'ère industrielle**.

Parmi les éléments notables, on retrouve les menhirs de Nant-le-Grand, le camp Lépléen de Naix-aux-Forges, **les vestiges** exhumés **de la cité gallo-romaine de Nasium** exposés au Musée Barrois, **le patrimoine militaire** (les remparts de Ligny) notamment issu des grands conflits mondiaux du XXe siècle (nécropoles à Bar-le-Duc, Revigny-sur-Ornain, Fains-Véel, etc.), **le patrimoine hérité de l'époque médiévale et de la Renaissance** (avec notamment quartier de la Ville Haute à Bar-le-Duc), les églises et églises fortifiées, châteaux et manoirs, palais de justice, **le patrimoine issu du passé productif agricole et artisanal,** celui de **l'ère industrielle** avec les maisons de contremaitre, les usines et hauts fourneaux, sans oublier un patrimoine vernaculaire important.


Château de Nettancourt
© atopia

L'habitat présente également une forte valeur patrimoniale sur le territoire puisque malgré les transformations assez nombreuses, l'habitat ancien dans les villages a souvent été préservé, au moins dans son aspect extérieur, et mis en valeur.

Le Pays Barrois dispose donc de nombreux cœurs de village préservés avec les maisons lorraines, les fermes meusiennes typiques, des maisons traditionnelles en pierres de taille (issues des centaines de carrières du XIXe siècle) ou en briques (issues de la période de la Reconstruction) munies de toiture en terre cuite ou ardoise, ainsi que quelques maisons à pan de bois et bardage.


Contrisson
© atopia


La Maison Damain rue du général de Gaulle, Bar-le-Duc
© atopia

OFFRE TOURISTIQUE

- **Des visites guidées et commentées ponctuelles ainsi que des circuits existent pour découvrir le patrimoine local tels que :**

- Circuit découverte de la ville haute de Bar-le-Duc / Circuit patrimonial « Laissez-vous conter Bar-le-Duc » ;
- Circuit patrimoine de Ligny-en-Barrois ;
- Circuit urbain et circuit patrimoine à Revigny-sur-Ornain ;
- Boucle des deux Vallées à Gondrecourt-le-Château ;
- Balade à vélo Renaissance et Vallée de la Saulx. - Circuit s'appuyant sur la Vélo Route Voie Verte et des petites routes de campagne pour faire découvrir châteaux, vieux ponts de pierre, belvédère et espaces naturels ;
- L'itinéraire Ligier Richier, qui mène à découvrir les œuvres sculptées de cet artiste lorrain de la Renaissance. Le circuit débute à l'église Saint-Etienne de Bar-le-Duc (où l'on peut apprécier les sculptures du Christ et des deux larrons ainsi que le « transi » ou le « squelette ») et se termine à Saint-Mihiel - village natal de l'artiste ;
- La route touristique « la Voie sacrée » entre Bar-le-Duc et Verdun. Cette route permet de découvrir un panel de villages au patrimoine méconnu et/ou qui ont joué un rôle durant la Grande Guerre. La route départementale 1916 est marquée par une borne commémorative ornée d'un casque et implantée à chaque kilomètre sur une grande partie du parcours. Des monuments et des panneaux explicatifs ont été disposés à Verdun et à Bar-le-Duc.


Ligny-en-Barrois
© atopia


Bar-le-Duc
© atopia


Gondrecourt-le-Château
© atopia


L'Ornain à proximité de Menaucourt
© atopia

- **Les musées, l'artisanat et les savoir-faire :**

• Une offre essentiellement tournée autour de **l'histoire locale et le monde rural** avec :

  • le Musée Barrois dans les vestiges de l'ancien château des ducs de Bar et de Lorraine dans la Ville Haute de Bar-le-Duc (archéologie, ethnographie, arts décoratifs, peinture et sculpture),

  • le Musée Lorrain du Cheval dans la tour médiévale de la Ville Haute de Gondrecourt-le-Château (différents usages du cheval à travers l'histoire),

  • le musée interactif du site Écurey Pôles d'Avenir qui permet de découvrir l'évolution de l'Homme dans le Barrois de l'Antiquité aux fonderies, sans omettre les expositions temporaires.

• Des visites guidées des entreprises qui font la renommée du territoire et mettent en valeur un savoir-faire local comme les visites guidées de la Maison Dutriez (entreprise familiale qui fabrique la confiture de groseilles de Bar-le-Duc) ou encore la filature industrielle Bergère de France ;

• Des visites d'exploitations agricoles et autres artisans locaux (voir la page suivante).

L'Office de Tourisme local s'appuie régulièrement sur plusieurs guides conférenciers en misant sur **un ensemble de visites guidées** (visites accompagnées et visites flash), notamment à Bar-le-Duc. **L'offre se renouvelle de plus en plus vers les visites dites « insolites » tout au long de l'année.** Celles-ci prennent de multiples formes et allient notamment pédagogie et bien-être pour attirer les familles et élargir son public : visites-zen, visites à la torche, visites-transat et même les visites-contées/théâtralisées).


Esplanade du Château, Bar-le-Duc
© atopia


Tour du musée lorrain du Cheval, Gondrecourt-le-Château
© atopia


Centre culturel Écurey Pôle d'Avenir, Montiers-sur-Saulx
© Écurey Pôle d'Avenir

- **Gastronomie et spécialités locales :**

- La confiture de groseilles épépinées à la plume d'oie, un met surnommé le caviar de Bar dont la production remonte au XIVe siècle ;
- Le vin dit « moelleux de fraise » issu de la vallée de l'Ornain, l'Ambroseille (boisson alcoolisée faite à partir du moût de groseilles fermenté) ;
- La truffe de Meuse, spécialité historique du département qui est l'un des principaux producteurs depuis le XVIIe siècle. Le Pays Barrois dispose d'une truffière à Culey depuis 2019.
- D'autres produits tels que les terrines et rillettes diverses, la matelote à la révinoise (poisson), le Lorgnon linéen, etc. ;
- La bière avec le récent développement de micro-brasseries comme la Brasserie de Nettancourt ou la Brasserie de la Saulx ;
- Le paysage bocager et les prairies, associés au savoir-faire agricole local, favorisent une découverte patrimoniale et gastronomique.

Des établissements proposent des visites de leur exploitation pour vendre leurs produits (pommes de terre, fraises, vins, etc.) **et d'autres ouvrent leurs portes pour découvrir les saveurs du Barrois et de la Lorraine.**

Il existe également **des boutiques de vente de produits de terroir** afin de permettre aux clients d'effectuer des achats raisonnés en circuits courts : point de vente de la viande locale et produits laitiers issus des exploitations, vente de boissons alcoolisées et vins, vente de produits issus de lycées agricoles (savons, vins, confitures), etc. On en retrouve notamment dans les communes de Revigny-sur-Ornain, Savonnières-devant-Bar, Tronville-en-Barrois ou encore Bar-le-Duc (Super Fermier).

La gastronomie constitue un levier essentiel de développement local et d'attractivité pour le Pays Barrois.



Photographie publicitaire du Cellier de Revigny implanté dans la vallée de l'Ornain pour promouvoir le « moelleux de fraise ».



Affiche et photographie publicitaire de la Maison Dutriez implantée à Bar-le-Duc pour promouvoir la confiture de groseilles épépinées à la plume d'oie.

Photographie de la truffe meusienne dite « mésentérique » (droite).



Affiche publicitaire par Alfons Mucha en 1897 pour promouvoir les bières de Meuse. Elle y intègre une représentation des usines de Bar-le-Duc.





- **Manifestations et événements :**

On recense plusieurs évènements réguliers ou ponctuels mettant à l'honneur la culture locale, les patrimoines, le sport et l'artisanat tels que :

- **Bar-le-Duc** : festival RenaissanceS, festival de musique Watts, les Musicales en Barrois, « Festi'cuivres » - festival des musiques cuivrées dans le Sud Meusien, Festival du Duc - Banquet barrois à Bar-le-Duc, foire aux vieux papiers et collections, festival international de chant a cappella - Bar'en voix, trail des ducs et compétition de marche nordique la duchesse, Féeria Barisienne, Parade de Saint-Nicolas, etc. ;
- Festival du Jeu Faux j'tons et Dés truqués à Contrisson ;
- **Ligny-en-Barrois :** Salon du Made in Meuse, Festival « Ouvrons l'œil » ;
- Festival « Bulles en Barrois » à Fains-Véel ;
- Festival « l'Été en Automne » à Revigny-sur-Ornain ;
- **Gondrecourt-le-Château :** festival des Petits Lieux, fête de la Moisson à l'Ancienne ;
- Festival CopAndGraff à Noyers-Hauzécourt ;
- Chasse au trésor des Portes de Meuse et Trail des Portes de Meuse ;
- Des événements saisonniers (les fêtes de Saint-Nicolas), durant les Journées européennes du patrimoine, les Journées nationales de l'Architecture et bien d'autres existent encore.







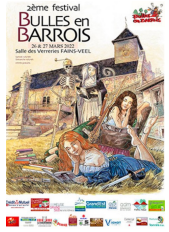





- **Patrimoine naturel :**
- **Les réserves naturelles et autres sites remarquables et protégés** (cf. Évaluation environnementale du SCoT) :
    - 28 ZNIEFF de type I et 8 ZNIEFF de type II ;
    - 1 zone humide RAMSAR pour le nord du territoire avec les étangs de la Champagne humide ;
    - 8 zones inscrites au réseau Natura 2000 avec 2 Zones de Protection Spéciales (ZPS) pour les étangs d'Argonne ainsi que les forêts d'Argonne et la vallée de l'Ornain et 6 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour les carrières du Perthois, les forêts de Trois-Fontaines, de la vallée de la Méholle, des Argonnelles, de Gondrecourt-le-Château et le bois de Demange - Saint-Joire ;
    - 1 zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) dite zone des « étangs d'Argonne » ;
    - 1 Arrêté de Protection de Biotope (APB) pour le ruisseau de Montplonne, affluent de la rivière de La Saulx ;
    - 3 sites « acquis » du Conservatoire des espaces naturels pour les secteurs de La Crevée Terre, La Sirotte et le Marais de Cousances ;
- **Une diversité de points de vue** : le banc de Guédonval, le belvédère des Grangettes et l'esplanade du château à Bar-le-Duc, le point de vue du Calvaire à Rupt-aux-Nonins, le belvédère de Tannois, le point de vue pédagogique et botanique de Velaines et le belvédère de la Vierge Noire, rue Saint-Blaise à Gondrecourt-le-Château, le point de vue de Beurey-sur-Saulx, etc.

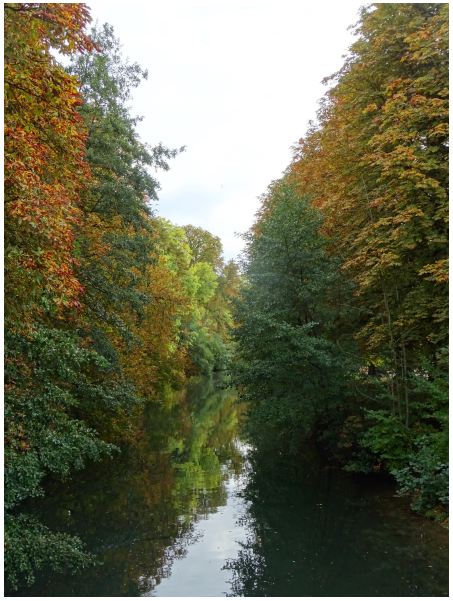

L'Ornain à Ligny-en-Barrois, par atopia.

Espaces boisés depuis le chemin rural dit de Chaudeval à Menaucourt, par atopia.





L'un des multiples points de vue depuis les remparts du château de Bar-le-Duc, par atopia.

Point de vue depuis la ruelle du Chemin de Ronde à Bar-le-Duc, par atopia.



- **Activités de loisirs et sports**

- **Les offres de proximité de rayonnement local :** le cinéma Confluences à Bar-le-Duc, les soirées cinéma plein air et animations de type microfolies numériques dans les EPCI, plus de 60 salles de conférence ou de spectacle, 2 piscines municipales à Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, 2 salles de jeux dont une à Fains-Véel proposant du bowling et un service de restauration ainsi qu'une autre à Bar-le-Duc proposant du bowling, de l'escalade, un lasergame et un service de restauration ;

- **Les offres de proximité de rayonnement élargi :** 2 circuits auto-moto/motocross à Revigny-sur-Ornain et Montiers-sur-Saulx, l'espace BMX à Contrisson, le mini-golf avec service de restauration à Bar-le-Duc, le terrain de 4x4 et le site d'airsoft et paintball de Ligny-en-Barrois, le golf de Combles-en-Barrois, le stand de tir à Bar-le-Duc, des activités de sports en eaux vives de type canoë-kayak entre Bar-le-Duc et Ancerville, 7 centres-équestres, des sites de spéléologie en vallée de la Saulx à Robert-Espagne, etc. ;

- **Une offre qui se diversifie autour de l'itinérance et les circuits** : balades et circuits à pied, en vélo, en vélorail (via La Suzanne) ou même à cheval (via le réseau de centres équestres) ;

Synthèse des activités touristiques du Pays Barrois
(INSEE BDTOPO et BPE, Meuse Attractivité, atopia)

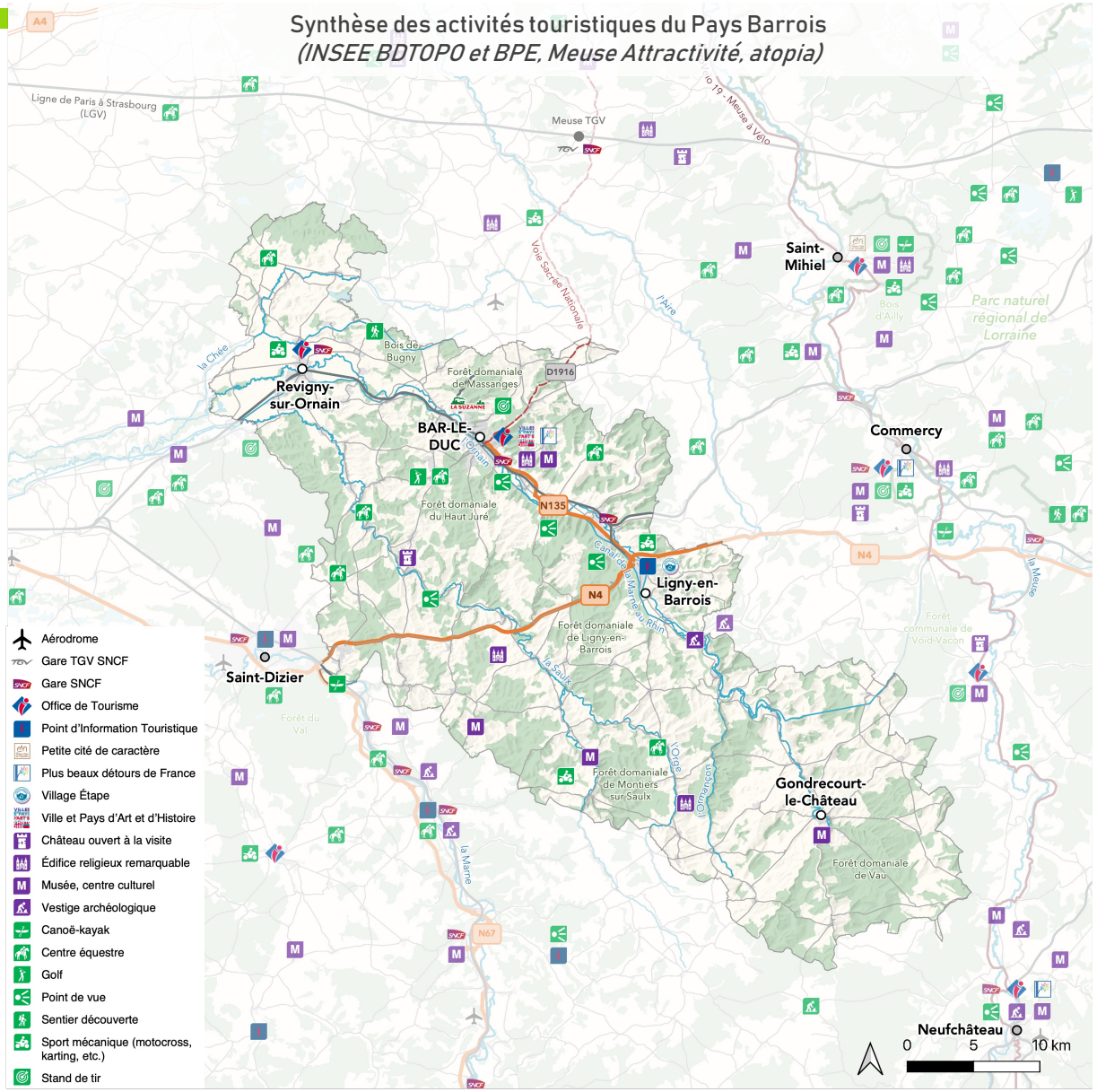

- **L'offre en matière de randonnée dispose de plusieurs types de réseaux :**
  - **le réseau issu des initiatives locales** : les offices de tourisme, sites et/ou applications CIRKWI, Komoot, Club Visorando des itinéraires cyclables et pédestres proposés par les intercommunalités ou des particuliers ;
  - **le réseau départemental de circuits de randonnée** FFRandonnée Meuse à vocation d'une pratique de loisirs pour les habitants et les excursionnistes ;
  - **le réseau de GR** (Chemins de Grande Randonnée) aménagés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) avec notamment le GR® 14 de Varennes-en-Argonne à Bar-le-Duc, GR® 714 Bar-le-Duc à Gondrecourt-le-Château, ou bien le GR® 703 de Gondrecourt-le-Château à Vaucouleurs. La vallée de la Saulx tout comme la vallée de l'Ornain propose des circuits de randonnée pédestre labellisées par la FFRP.



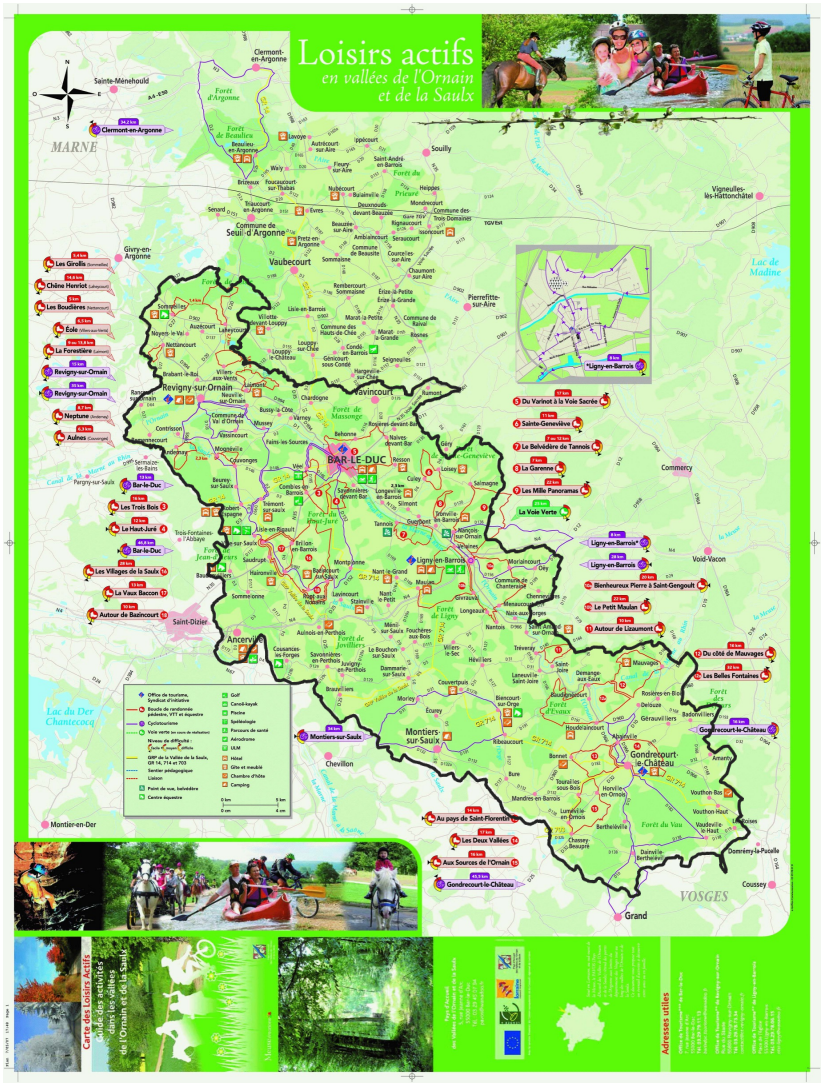

Carte des loisirs actifs - Guide des activités dans les vallées de l'Ornain et de la Saulx à l'échelle de l'ancien PAVO, 2007

- **Le cyclotourisme avec une diversité de structures allant des voies vertes aux pistes VTT :**
    - **la Voie Verte V52** qui suit le chemin de halage du canal de la Marne au Rhin dans la vallée de l'Ornain s'étend sur 30 km entre Fains-Véel et Saint-Amand-sur-Ornain en traversant Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois. Elle permet de découvrir en vélo ou à pied tous les villages situés à proximité, au cours d'une promenade bucolique reliant 30 écluses numérotées.

      Depuis 2021, **les intercommunalités du sud meusien développent une stratégie pour attirer les cyclotouristes et proposer une offre de mobilité douce aux habitants du territoire** en misant sur leur réseau de voies roulantes et de canaux. Une première étude de faisabilité a été menée en 2022 avec comme objectif la réhabilitation et l'extension de la V52 pour la relier aux réseaux voisins : la mise en place d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du Pays Barrois permettra prochainement d'envisager l'offre complémentaire pour un réseau cyclable à usage domestique et touristique (cf. voir le détail dans la partie mobilités du diagnostic).
    - **la proximité de l'EuroVélo 19 dite « la Meuse à vélo »**, itinéraire européen allant du plateau de Langres à Rotterdam qui frôle le sud-est du territoire au niveau de Roises.
    - De nombreux itinéraires sont réalisables et proposés sur différents sites web dont celui de Meuse Attractivité, Petit Futé, LorVélo, Cirkwi ou même de l'Office de Tourisme Sud Meuse et les points d'information touristique….
    - On recense peu d'espaces de location de vélos ou d'autres engins de déplacement personnel à vocation récréative dans le Pays Barrois comme l'agence TUB à Bar-le-Duc ou Trott'in loc à Andernay.

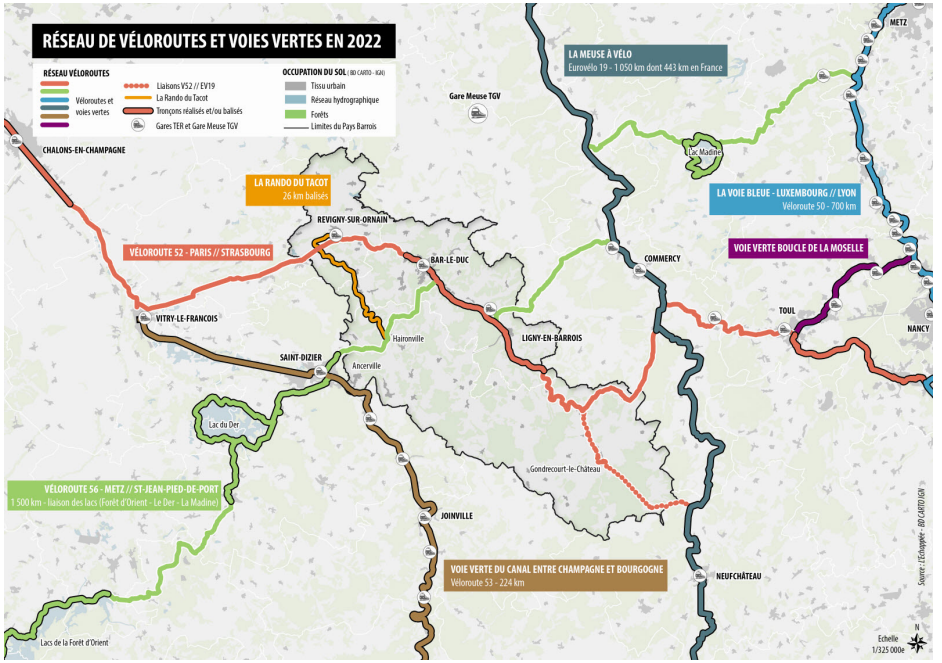

Le plan de la véloroute V52, issu de l'étude de faisabilité de 2022 qui met en relief le raccordement souhaité entre cette voie cyclable et les réseaux voisins.



Canal de la Marne au Rhin au niveau de la ZAC de la Grande Terre à Bar-le-Duc, par atopia.



Canal de la Marne au Rhin au niveau de Demange-Baudignécourt, par atopia.

Capacité d'accueil et types d'hébergements touristiques

Une offre d'hébergement touristique portée par les meublés touristiques dans le Pays Barrois

Dans le Pays Barrois, l'hébergement marchand se compose de **près de 1 500 lits** (1 467) ce qui correspond à 12% de l'offre départementale et à 0,4% de l'offre régionale.

La grande majorité des lits se concentre dans la CA de Bar-le-Duc – Sud Meuse (889 lits soit 60% de l'offre) tandis que la CC du Pays de Revigy-sur-Ornain (240 lits) et la CC des Portes de Meuse (338 lits) représentent respectivement 16% et 23% de l'offre du Pays Barrois.

L'inventaire de la capacité d'accueil touristique comprenant des données de l'INSEE, ADN Tourisme et AirDNA publié en 2023, montre que le parc du Pays Barrois présente certaines particularités par rapport à la moyenne départementale :

- **les campings y sont peu présents**, représentant 15% des lits dans le Pays Barrois contre 48% au niveau départemental ;
- à l'inverse, **les meublés touristiques** / locations y **sont fortement représentés** par rapport à la moyenne départementale avec 58% dans le Pays Barrois contre 34% en Meuse ;
- **les hôtels représentent un peu plus du quart (26%) des lits dans le Pays Barrois** contre 16% dans le département ;
- il n'existe aucun lit en auberge de jeunesse dans le territoire tandis que cela concerne 2% des lits en Meuse.

Si l'hôtellerie de plein air est le type d'hébergement marchand le plus représenté en Meuse (48% de l'offre), les meublés de tourisme constituent la seconde forme d'hébergement avec plus de 4 000 lits (soit 34% de l'offre).

Au terme de l'année 2022, le parc d'hébergement meusien s'élève à près de 12 000 lits (11 878) soit seulement 3,1% de l'offre du Grand Est. À l'échelle de la Meuse, **la destination touristique Pays Barrois** représente **12% des lits marchands.**

Répartition des lits marchands par type d'hébergement dans le Pays Barrois en 2022 *(INSEE, ADN Tourisme, AirDNA, atopia)*

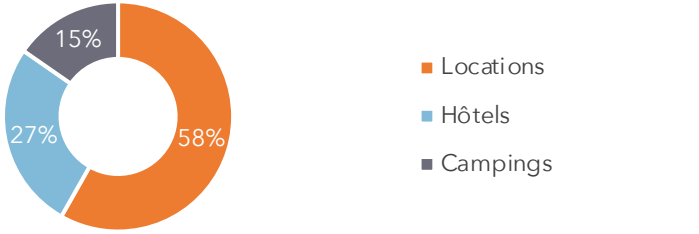

Répartition des lits marchands par destination touristique en Meuse en 2022 *(INSEE, ADN Tourisme, AirDNA, atopia)*

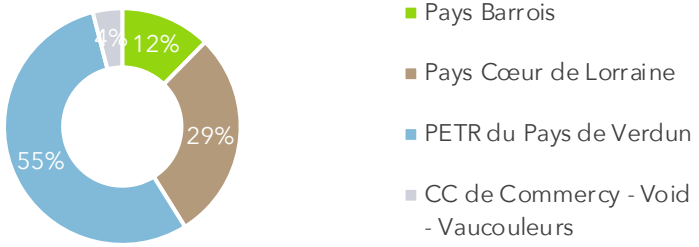

Plus concrètement, l'offre marchande en matière d'hébergement touristique dans le Pays Barrois en 2023 se compose de :

- **8 hôtels** (19% de l'offre de la Meuse) **pour 194 chambres**. La majorité (5 sur 8) des établissements hôteliers sont non classés. Il existe un hôtel 1 étoile, un 2 étoiles et un 3 étoiles ;
- **3 campings** (13% de l'offre de la Meuse**) pour 75 emplacements et 2 aires de camping**. Parmi les trois campings présents sur le territoire, deux sont classés 2 étoiles ;
- **5 gîtes d'étape** ;
- **1 gîte équestre** ;
- **une vingtaine d'autres établissements (gîtes et chambres d'hôtes)** ;

L'offre en hébergement développée « hors réseau » dans le cadre des plateformes de mise en relation entre particuliers de type Airbnb et Abritel est plus complexe à quantifier en raison des fortes variations d'une saison à une autre. Néanmoins, le traitement des données d'AirDNA par l'Observatoire Régional du Tourisme Grand Est **dans l'étude de l'offre des locations Airbnb et Abritel estime à 165 le nombre d'offres pour le Pays Barrois**. Il s'agit des logements entiers et les chambres parmi les annonces réservées sur l'année 2021.

En dehors des hébergements touristiques, la capacité d'accueil du Pays Barrois se caractérise notamment par :

- **une centaine d'établissements de restauration** avec une offre concentrée à Bar-le-Duc, Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois ;
- l'Office de Tourisme Sud Meuse situé à Bar-le-Duc ;
- 2 points d'information touristique situés à Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois.



Chambres d'hôtes dans la Ville Haute et Hôtel de la Gare à Bar-le-Duc, par atopia.



Répartition des hébergements touristiques

Une offre d'établissements répartie le long des vallées

En 2021, **l'implantation hôtelière se concentre dans ou autour des principales communes** du Pays Barrois à savoir l'agglomération de Bar-le-Duc, Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois.

De même, les campings sont quant à eux sont implantés à Bar-le-Duc (camping du Château), Revigny-sur-Ornain (camping municipal Moulin des Gravières) et Ligny-en-Barrois (camping municipal le Chartel). Les deux aires de camping (l'aire du Fourneau et l'aire naturelle de la Ferme d'Orgeval) proposent un accueil dans un cadre proche de la nature, elles sont situées dans les marges du territoire dans la Communauté de Communes des Portes de Meuse.

Les gîtes et chambres d'hôtes sont **essentiellement répartis dans les vallées de l'Ornain** (Contrisson, Revigny-sur-Ornain, Fains-les-Sources, Ligny-en-Barrois, Longeaux, Houdelaincourt, Gondrecourt-le-Château) **et de la Saulx** (Couvonges, Robert-Espagne, l'Isle-en-Rigault, Haironville, Bazincourt-sur-Saulx), **avec une forte concentration autour de Bar-le-Duc**. Les autres sont dispersés dans les villages aux abords de la Chée, de la Cousance, du Naveton ou encore du ruisseau de Culey.

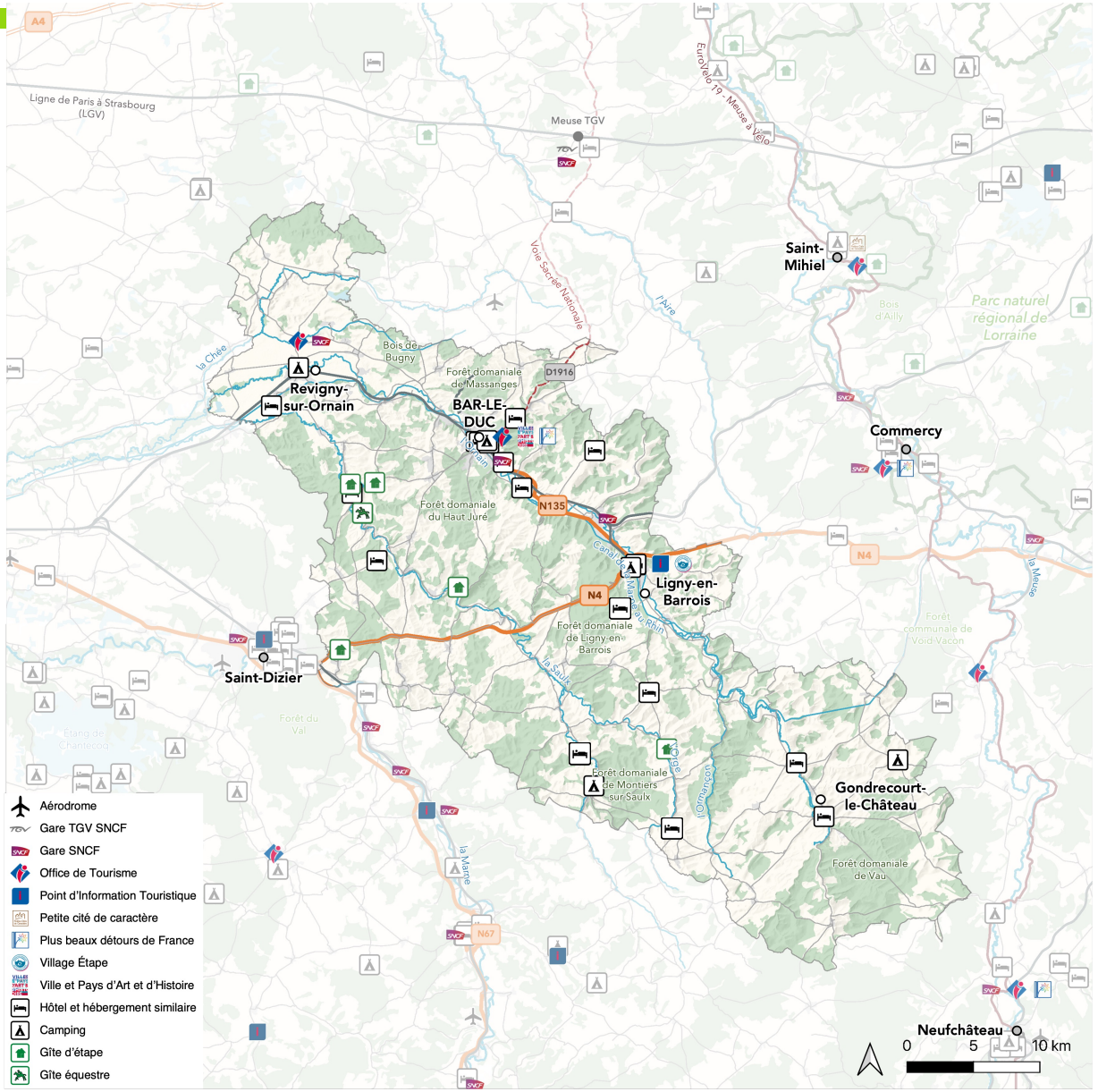

Les emplois touristiques dans le Pays Barrois

L'analyse de **l'emploi dans le secteur privé** qui relève du domaine touristique permet d'établir environ **513 postes salariés** dans les principaux secteurs du milieu touristique en 2022, soit 29% de plus qu'en 2012. Cela correspond à 4% de l'ensemble des emplois salariés du SCoT.

Dans le Pays Barrois, parmi les quatre grands domaines du secteur touristique qui sont les principaux pourvoyeurs d'emplois dans le domaine du tourisme, on retrouve :

- **La restauration**, 381 emplois repartis dans 76 établissements pour lesquels l'activité principale est majoritairement orientée vers la restauration traditionnelle (47 établissements) ;
- **Les activités** (sportives, récréatives et de loisirs) notamment de plein air, qui s'appuient sur les atouts paysagers et naturels du Pays Barrois, constituent le deuxième employeur touristique du territoire avec 50 emplois ;
- **L'hébergement** intervient comme le troisième employeur touristique, avec une quarantaine de salariés (42) travaillant pour des hôtels ou hébergements similaires et hébergements touristiques de plein air. Ces emplois sont concentrés dans et autour des principales villes du territoire ainsi que le long des vallées de l'Ornain et de la Saulx ;
- **Les transports** (voyageurs par taxis, transports fluviaux/aériens de passagers et autres transports routiers de passagers) constituent le dernier employeur touristique du territoire avec 40 emplois.

Cependant, selon le niveau de fiabilité et d'actualisation des données relatives aux activités de transports routiers de passager, le nombre de salariés des transports pourrait compter 110 emplois de plus en 2022 et constituer le deuxième domaine employeur touristique du SCoT.

Répartition des emplois salariés dans le domaine du tourisme (ACOSS 2022, atopia)

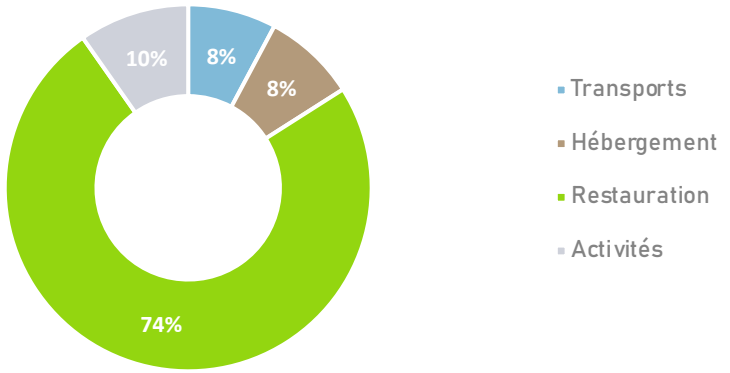

Évolution des effectifs salariés par année dans le domaine du tourisme dans le secteur privé *(ACOSS 2006-2022, atopia)*

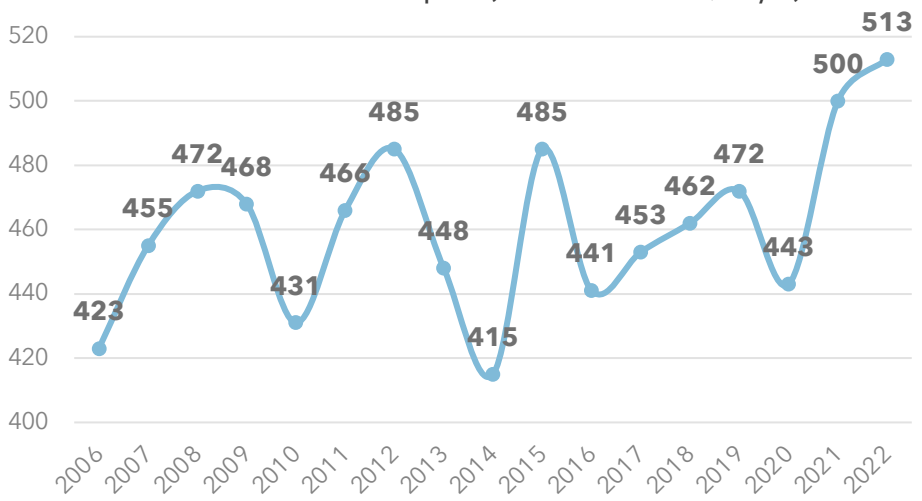

SYNTHÈSE – Offre touristique

Les enjeux pour le SCoT de demain

Pour le prochain SCoT, les enjeux prioritaires portent sur :

- Le rattachement à la dynamique touristique meusienne pour faire valoir les nombreux atouts du territoire en poursuivant les démarches engagées et en renforçant les coopérations avec les territoires voisins
- La capacité à développer une offre touristique diversifiée et différenciante pour renforcer la destination « Pays Barrois »

- Poursuivre la mise en œuvre des actions en lien avec les grandes orientations stratégiques du schéma de développement touristique (2020-2026) et anticiper les enjeux futurs.
- Une amélioration de la visibilité de l'Office de Tourisme Sud Meuse, de la gouvernance et de la gestion du tourisme sur le territoire afin de proposer une offre d'animation ainsi qu'une offre cohérente profitant à l'ensemble du Pays Barrois.
- Diversifier l'hébergement touristique et se démarquer par le développement d'une offre de logements labélisés et/ou insolites : le parc actuel semble insuffisant et non-adapté, il est majoritairement non classé, dispose de peu d'hébergements labélisés et présente une typologie de faible diversité.
- Il existe un potentiel important de développement de l'offre par le tourisme vert et le slow tourisme à exploiter par un accompagnement des professionnels du tourisme et surtout la diversification des animations et activités proposées. La diversité des milieux naturels, des savoir-faire, du patrimoine gastronomique et vernaculaire doit servir de point d'appui à cette offre touristique différenciante.
- L'itinérance autour du patrimoine historico-culturel et paysager riche du Pays Barrois est l'un des leviers sur lesquels le territoire doit continuer de s'appuyer pour affirmer la destination Pays Barrois.
- Poursuivre le renouvellement de la communication autour des animations et de de l'offre touristique.

Consommation d'espaces NAF

SCoT du Pays Barrois

Consommation d'espaces NAF

La consommation d'espace sur les 10 dernières années de référence

Sur la période de référence ZAN, c'est-à-dire, du 1er jan. 2011 au 31 déc. 2020 (10 ans), ce sont **89,5 ha qui ont été consommés sur l'ensemble du territoire du Pays Barrois**, répartis pour un peu plus de la moitié sur la communauté d'agglomération, secteur le plus peuplé, mais également aussi pour un peu plus **d'un tiers sur les Portes de Meuse**, alors qu'elles ne représentent que 28% de la population (mais 50% de la surface totale du Pays Barrois).

Sur cette période**, ce sont les principales communes qui ont consommé le plus d'espaces, avec en premier toutefois le pôle secondaire du territoire : les unités urbaines de Ligny-en-Barrois** (+ Velaines, Tronville-en-Barrois, Nançois/Ornain), de **Bar-le-Duc** (+ Savonnières-devant-Bar, Behonne et Fains-Véel) et les communes alentours (Naives-Rosières, Val d'Ornain, Vavincourt, Longeville) **et les communes voisines** de celle de Saint-Dizier (Ancerville, Cousances-les-Forges).

Consommation d'espaces NAF sur la période de référence (2011-2021)

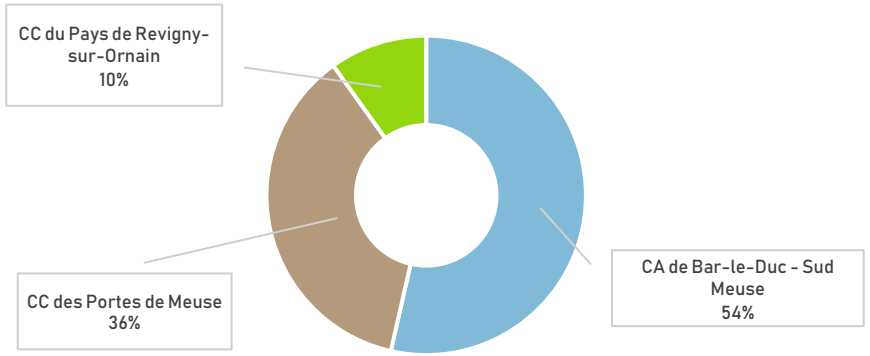

Consommation d'espaces NAF sur la période de référence ZAN 2011-2021 (Etat, traitement atopia)

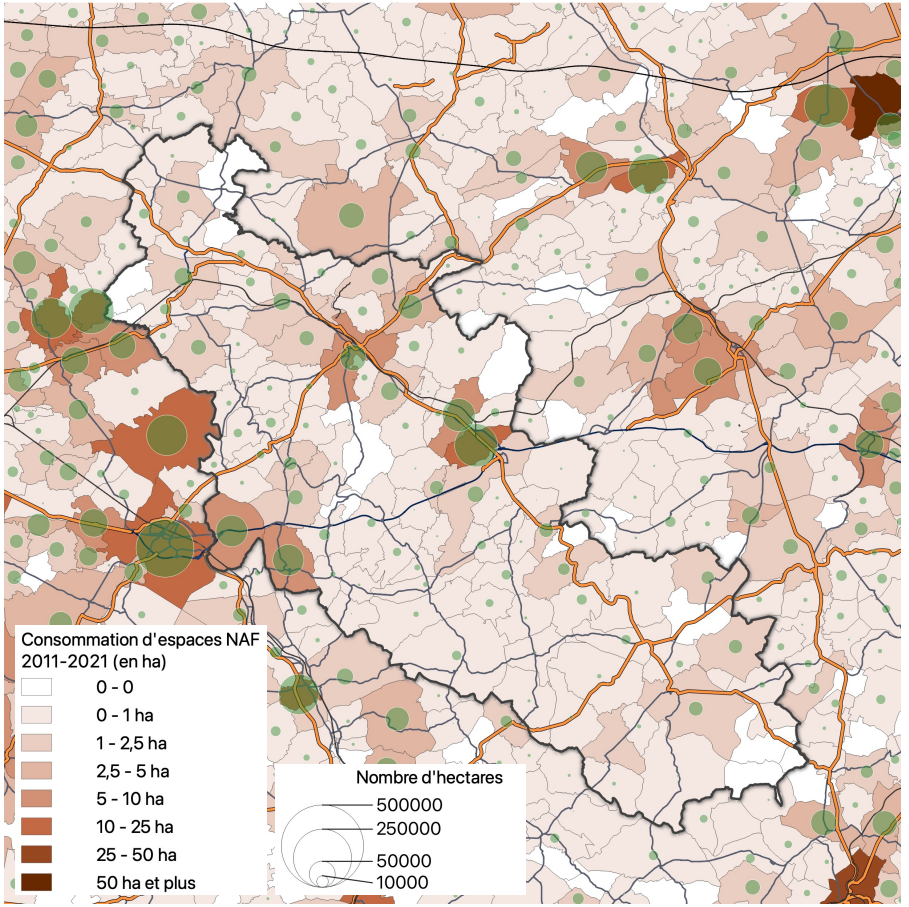

89,5 ha
(référentiel ZAN 2011-2021)

ZAN : Zéro Artificialisation Nette, objectif national défini par la loi Climat & Résilience visant à lutter contre l'artificialisation des sols et la consommation d'ENAF.

ENAF : Espaces naturels, agricoles, et forestiers.

Evolution de l'occupation des sols

Mode d'occupation des sols en 2021 en 15 postes (OCS Grand Est, traitement atopia)

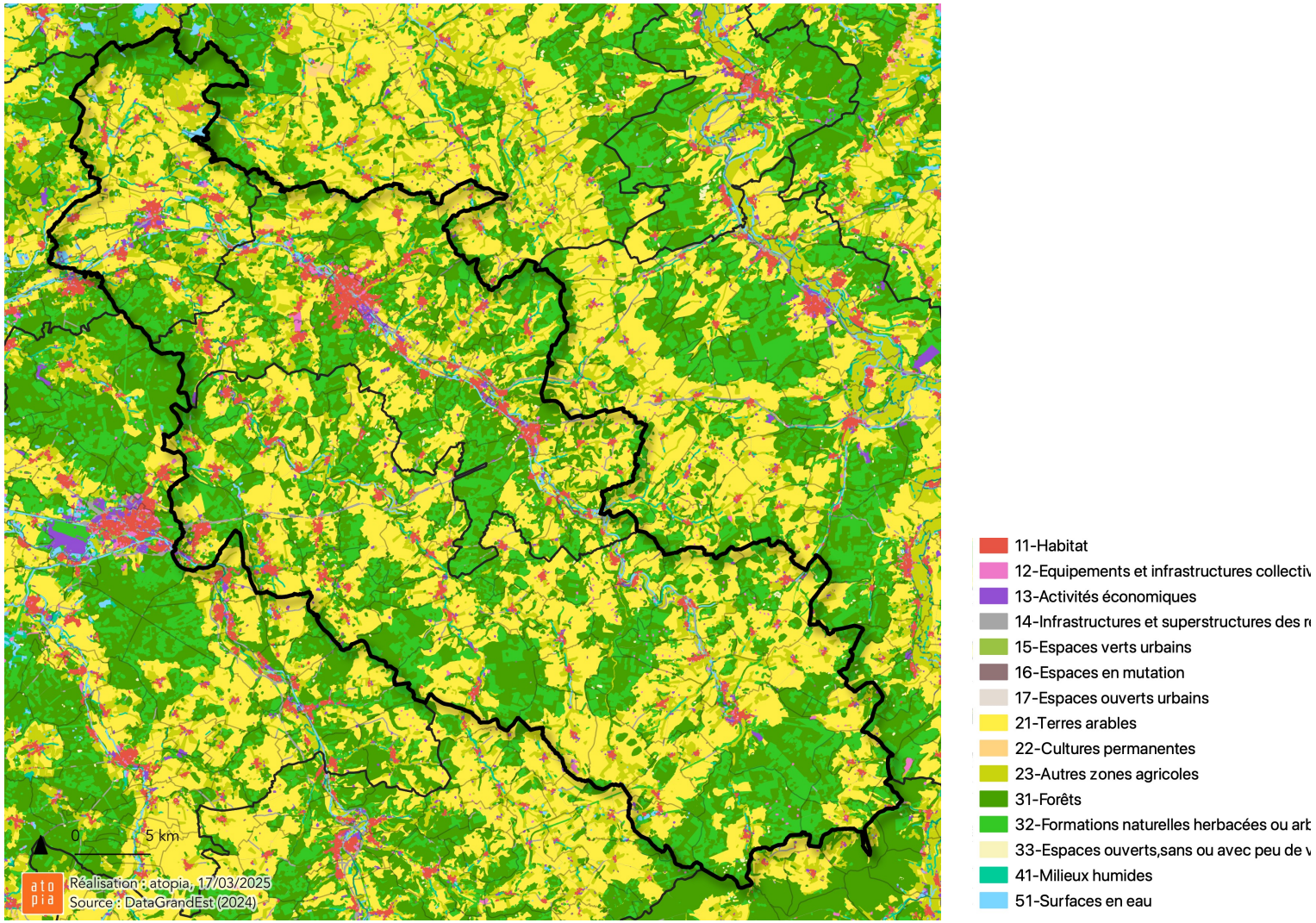

Evolution de l'occupation des sols

Etat des lieux

En appui des caractéristiques physiques et biologiques du Pays Barrois, deux grands types d'occupation du sol dominent, en lien avec la tonalité rurale du territoire :

- **les espaces agricoles** (52%), avec les grandes cultures productives du Nord, notamment dans la COPARY (61% de l'espace total de la CC), et les clairières agricoles ou les replats et coteaux des vallées de la Saulx et de l'Ornain ;
- **les espaces forestiers et semi-naturels** (42%) , qui comprennent tant les vastes boisements spécifiques du Plateau du Barrois (forêts domaniales du Haut-Juré, de Vau, Bois des Founots), que les espaces ouverts ou herbacés pouvant également correspondre aux espaces pâturés par l'élevage.

Au contraire, **les espaces artificialisés ne représentent que 5% de l'espace total, avec de fort contraste entre territoires du Barrois** : l'agglomération de Bar le Duc Sud-Meuse est plus urbaine (7%) (conurbation de la Vallée de l'Ornain) lorsque les Portes de Meuse présente un profil moins bâti (3% de son espace) notamment du fait de la forte tonalité rurale et l'isolement de ce secteur.

A noter la **forte présence des zones humides** sur l'ensemble du Barrois, et notamment **sur la COPARY** (étang du Grand Morinval, sablières de Laimont).

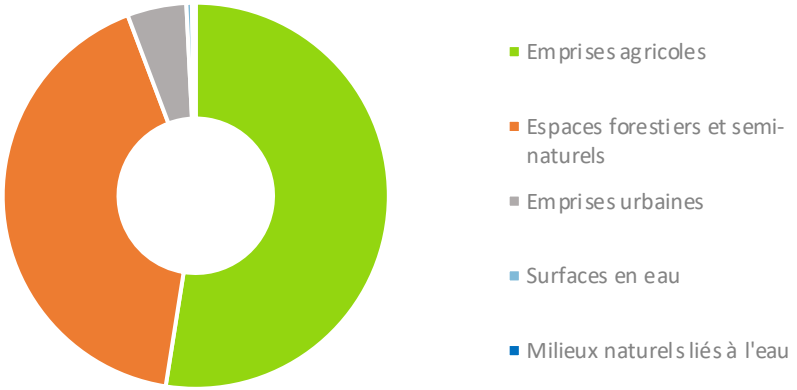

Mode d'occupation des sols en 2021 en 15 postes en hectare	CA BLD Sud Meuse	CC Portes de Meuse	COPARY	Pays Barrois
Espaces forestiers et semi-naturels	**18 197**	**32 051**	**5 693**	**55 940**
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	29	52	11	92
Forêts	13 964	22 192	4 582	40 738
Formations naturelles herbacées ou arbustives	4 204	9 806	1 100	15 110
Surfaces en eau	**206**	**166**	**248**	**619**
Territoires agricoles	**18 598**	**40 494**	**11 247**	**70 339**
Autres zones agricoles	4 684	7 219	3 707	15 610
Cultures permanentes	239	212	46	497
Terres arables	13 676	33 062	7 494	54 232
Territoires artificialisés	**2 901**	**2 681**	**1 059**	**6 641**
Activités économiques	405	464	221	1 090
Equipements et infrastructures collectives	297	216	110	623
Espaces en mutation	61	81	26	169
Espaces ouverts urbains	1	0	0	1
Espaces verts urbains	76	38	17	130
Habitat	1 357	1 111	458	2 925
Infrastructures et superstructures des réseaux de transport	704	771	227	1 702
Zones humides	**138**	**138**	**151**	**427**
Total général	**40 039**	**75 529**	**18 398**	**133 966**

(OCS Grand Est, traitement atopia)

Evolution de l'occupation des sols

Évolution de l'occupation des sols (2010-2021)

Les différents millésimes de l'OCSGE du Grand Est soulignent les évolutions d'occupation du sol. Dans le Pays Barrois :

- **les « territoires artificialisés » ont étendu leurs emprises de 358 ha supplémentaires (soit +6,8%) ,** au détriment des autres types de territoires, au premier titre desquels les espaces agricoles, les espaces forestiers et semi-naturels, et les zones humides.
    - L'habitat et les activités économiques ont été les 2 principaux postes de nouvelles surfaces, suivis des équipements et infrastructures collectives ;
    - Il s'agit surtout des urbanisations liées au **développement résidentiel et économique dans la vallée de l'Ornain**, mais également les travaux préalables liés au **projet Cigéo à Bure**, les projets résidentiels dans l'aire urbaine de Saint-Dizier, ainsi que les activités dans la COPARY (zones d'extractions de Laimont et de Remennecourt).
- **les espaces agricoles, naturels ou forestiers disparaissent de manière importante, avec une diminution de 105 hectares de leurs emprises en 10 ans** ; dans le détail, au sein des espaces agricoles, les surfaces enherbées (les prairies) ont nettement diminué (-23% de la surface de 2010) au profit des terres arables (cultures annuelles ou spécifiques, +9,7%), témoignant du **repli net de l'élevage** et de la transformation de l'appareil productif agricole (industrialisation des cultures). Au global, les espaces agricoles ont été réduits de 92 ha, soit -0,1% de leur surface totale de 2010.

Evolution de l'occupation du sol du Pays Barrois en 11 postes, entre 2010 et 2021 *(OCS Grand Est, atopia)*

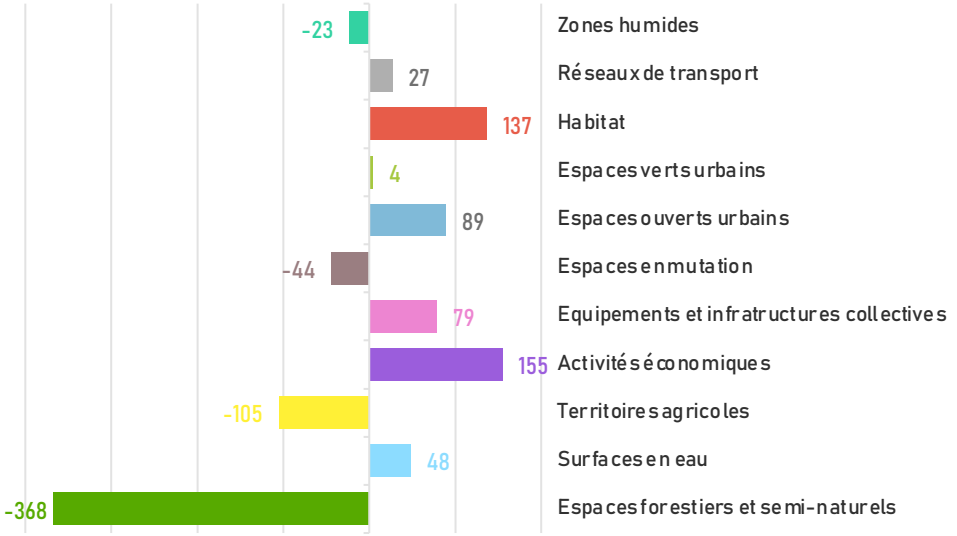

Evolution de l'occupation des sols

Occupation du sol en 2021 et secteurs urbains ayant évolué depuis 2010
(OCSGE 2021, traitement atopia)

Espace dont l'usage « Territoires artificialisés » résulte d'un changement d'occupation du sol pendant la période 2010-2021

Secteurs de concentration des nouveaux territoires artificialisés

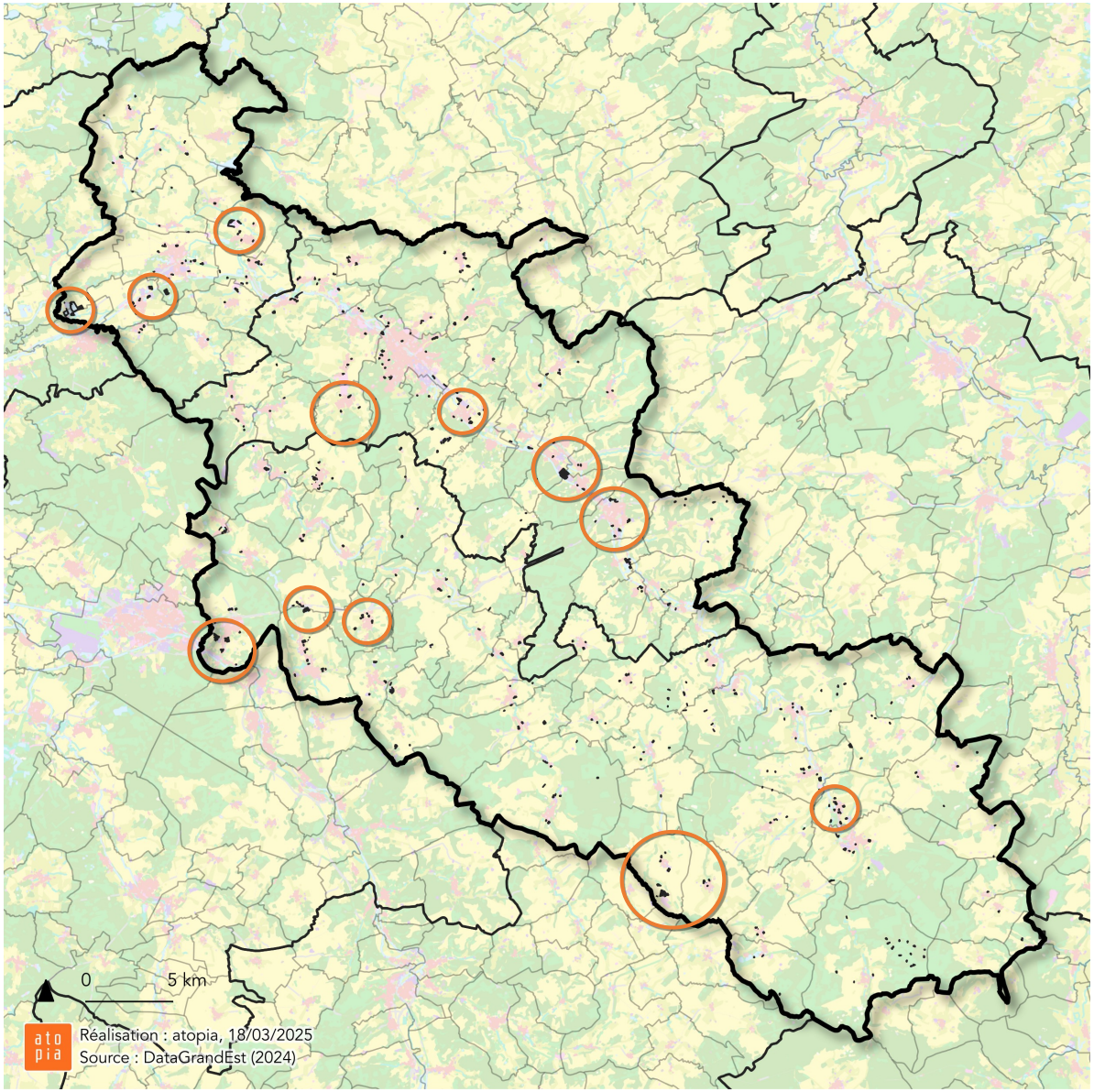

Potentiel foncier en enveloppe urbaine

Le SCoT du Pays Barrois de 2014 fixait un objectif de 40% de logements neufs construits dans l'enveloppe urbaine existante. Le bilan à 6 ans de sa mise en œuvre a établi que cet objectif était déjà respecté, sans intervention ou encadrement par les documents d'urbanisme : 42% des logements construits depuis 2014 l'ont été réalisés en enveloppe urbaine, avec jusqu'à 44% dans la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc – Sud Meuse.

Aujourd'hui, les enveloppes foncières présentent des disponibilités foncières importantes, de l'ordre de :

- 113 ha **facilement** mobilisables : espace non bâti constitué de plus de 4 parcelles et pas d'accès à la rue ;
- et 119 ha **moyennement** mobilisables : espace non bâti constitué de moins de 4 parcelles et avec accès à la rue.

soit 232 ha de capacités de développement possible sans extension.

NB : il s'agit de données résultant d'un traitement géomatique automatisé ; les informations sont indicatives, et ne prennent pas compte de la dureté foncière possible (pollution, type de propriété, valeur patrimoniale – cœurs d'îlots, parcs de maisons de maitre par exemple-, etc.)



Exemple de secteurs identifiés comme potentiellement mobilisables – facilement ou moyennement mobilisables (Fichiers fonciers, traitement atopia)

Potentiel foncier présent en enveloppe urbaine suivant la dureté foncière théorique (en ha)

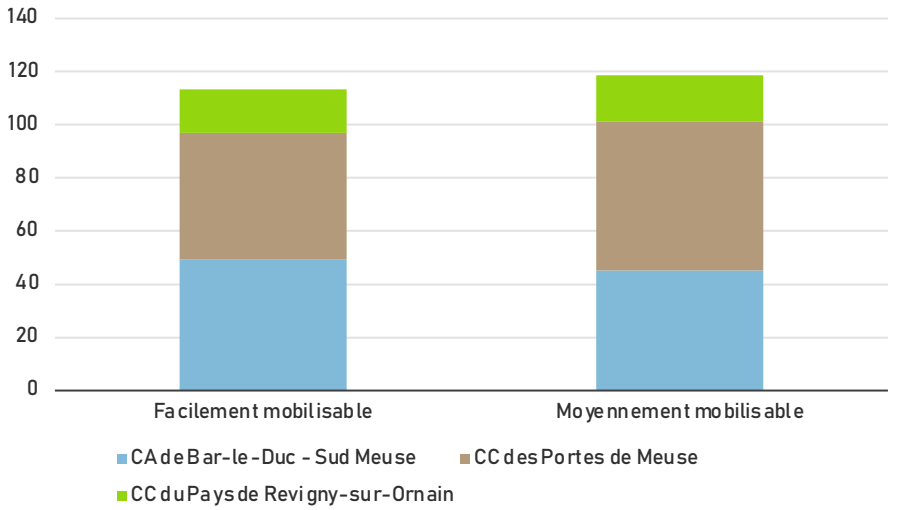

Dureté foncière : il s'agit de déterminer l'aisance ou non dans l'acquisition d'un bien en fonction d'une lecture de sa propriété et de son statut d'occupation.

Les secteurs en friche connus

43 ha de friches en 2023

Le Pays du Barrois comprend de nombreux espaces « en friche » . En effet, l'établissement public foncier du Grand Est (EPFGE) décompte **en 2023 un total de 32 sites, pour une surface de 42,6 ha, répartis** tant au sein des espaces bâtis qu'en dehors.

La communauté de communes des Portes de Meuse **concentre les % des surfaces en friche**, avec les sites de **l'AMREF – MARNAVAL** (13 ha, principalement non bâti) et **l'APERAM** (3,7 ha, partiellement construit) à Ancerville, **l'AMSU** à Cousances-les-Forges (site d'une ancienne activité d'usinage et de traitements des métaux, sur 4,3 ha) ou **les Fonderies et ateliers salins** de Dammarie-sur-Saulx (2,7 ha, aujourd'hui renaturé en totalité – couvert boisé).

La communauté d'agglomération Bar le Duc Sud Meuse possède également quelques grands sites en friche présents en cœur de ville ou de village : **l'ancienne rotonde** (1,6 ha) ou **l'imprimerie Saint-Paul** (1,4 ha) à Bar-le-Duc, le site **Hoppecke SAS** (1,6 ha) à Robert-Espagne, ou le **site Rhovyl** (1,2 ha) et l'usine **SODETAL** (8 ha dont un bâtiment de 5,5h) à Tronville-en-Barrois.

Enfin, la COPARY dispose pour l'heure de peu de sites en friche recensés, avec une superficie totale de 0,56 ha sur l'ensemble du territoire communautaire.

Si le Pays Barrois dispose de surfaces en friche pouvant faire l'objet d'une mobilisation dans les années à venir, il n'est pas possible de les considérer toutes sur le même plan : certaines sont polluées, d'autres sont situées en limite de l'enveloppe urbaine voire en dehors, d'autres encore présentent une dureté foncière importante (personne morale par ex), etc. **Sur les 32 sites, 13 sites sont ainsi pollués. 3 sont très pollués ;** ce sont les 3 principaux déjà cités : AMREF, AMSU et Hoppecke SAS (batteries). Ils supposent une prise en compte adaptée de leur potentiel foncier dans la stratégie ZAN : remobilisation ? renaturation ?

Typologies des friches recensées sur le Pays Barrois *(EPFGE)*



18
sites industries / activités minières

6
sites commerciaux

8
sites autres et équipements publics

Localisation et propriété des surfaces de friches repérées en 2023 sur le Pays Barrois (en ha)

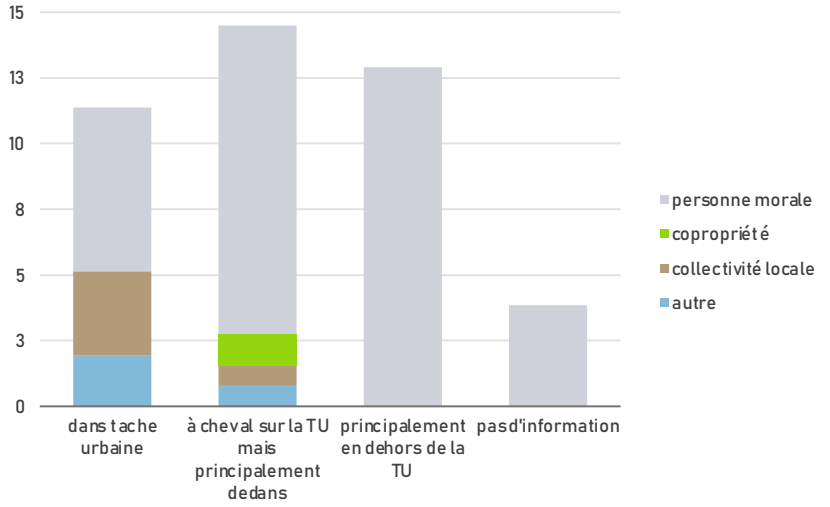

* TU : tache urbaine

Les projets en cours ou à venir – les coups partis

Cigéo →

Il s'agit du centre de stockage en couche géologique profonde de déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (Cigéo). Il fait partie des opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 102-3 du code de l'urbanisme. A ce titre, **les 576 ha nécessaires pour sa réalisation ont été inscrits comme projet d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur**.

Ces espaces permettront l'ensemble des installations nécessaires aux phases « travaux » comme « exploitation » : les tronçons ferrés d'acheminement des déchets, la descenderie, les bâtiments d'exploitation et de recherche de l'ANDRA.

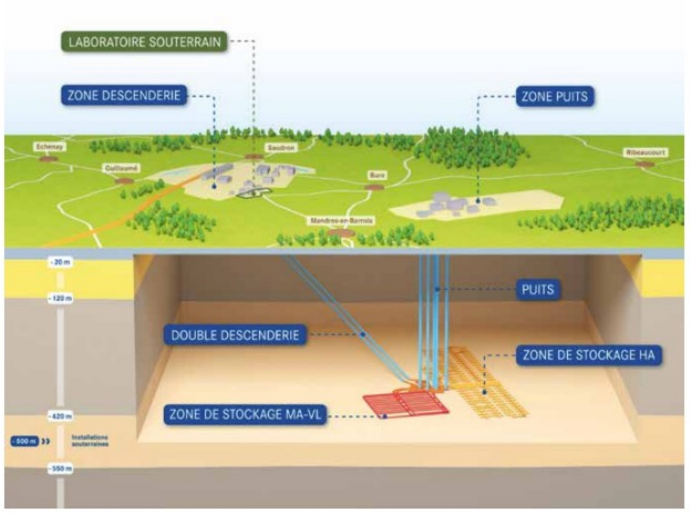

Le projet de centre de stockage Cigéo ©Andra

Parc' Innov

En relai du projet Cigéo, il s'agit d'un parc d'activité intercommunautaire (entre la CC des Portes de Meuse et celle du Bassin de Joinville-en-Champagne) implanté sur les communes de Bure (Meuse) et de Saudron (Haute-Marne). Elle a vocation à accueillir des activités innovantes et complémentaires, avec pour objectif de créer des synergies entre les entreprises. **Ce projet s'étend sur 70 ha** et doit accompagner l'objectif de développer une industrie innovante et écologique.

Le contournement de la RN135 à Velaines →

Ce projet consiste en la réalisation d'un tronçon neuf de la RN135 sur une longueur de 3,3 km entre Ligny-en-Barrois et Tronville-en-Barrois. Il permettra ainsi de contourner le village de Velaines. Il devrait être fonctionnel à partir de 2027.

L'emprise des travaux d'une **superficie de 51 hectares** touche les territoires de quatre communes : Ligny-en-Barrois, Velaines, Nançois-sur-Ornain et Tronville-en-Barrois.

